



HAL
open science

Images de Soi et de l'Autre dans les discours européens et africains aux Nations Unies.

Olivia Tchemako Yongue

► **To cite this version:**

Olivia Tchemako Yongue. Images de Soi et de l'Autre dans les discours européens et africains aux Nations Unies.. Linguistique. Université de Toulon, 2021. Français. NNT : 2021TOUL3003 . tel-04497987

HAL Id: tel-04497987

<https://theses.hal.science/tel-04497987>

Submitted on 11 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



ÉCOLE DOCTORALE 509
« SOCIÉTÉS MÉDITERRANÉENNES ET SCIENCES HUMAINES »
Laboratoire BABEL

THÈSE DE DOCTORAT

Pour l'obtention du titre de docteur en sciences du langage

Soutenue publiquement le 17 novembre 2021 par

Olivia TCHEMAKO de MATTEI

**« Images de Soi et de l'Autre dans les discours
européens et africains aux Nations Unies »**

Sous la direction de

Mme Michèle MONTE, Professeure de linguistique française à l'Université de Toulon

M. Damon MAYAFFRE, Chargé de recherches HDR, CNRS, UMR « Bases Corpus Langage » à l'Université de la Côte d'Azur

COMPOSITION DU JURY

M. Thierry GUILBERT, Maître de conférences HDR, Université de Picardie Jules Verne (rapporteur)

Mme Hélène LEDOUBLE, Maîtresse de conférences, Université de Toulon (examinatrice)

Mme Véronique MAGRI, Professeure des Universités, Université de la Côte d'Azur (examinatrice)

Mme Claire OGER, Professeure des Universités, Université Paris Est Créteil (rapporteuse)

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à certaines personnes, sans l'aide desquelles ce projet n'aurait jamais vu le jour.

Michèle Monte, ma directrice de thèse, mais surtout ma professeure.

Je suis persuadée que notre rapport au monde change définitivement lorsque nous nous mettons à entendre (tous) les *non-dits*. C'est pourquoi j'aimerais d'abord remercier du fond du cœur mon enseignante en *Lecture Critique*, qui m'a donné il y a de cela quelques années mon premier cours sur l'*implicite*. Par ailleurs, bien avant tous les efforts qu'elle a consentis pendant mon parcours afin que cette thèse puisse être soutenue, j'avais pris goût aux sciences du langage grâce à la qualité de ses enseignements lorsque j'étais son étudiante en Master. Je me souviens que c'est en comptant sur sa rigueur que je lui avais demandé d'accepter de diriger mes travaux de thèse. Le pari est réussi.

Damon Mayaffre, mon directeur de thèse.

Le projet de thèse était riche en idées, qu'il fallait cependant concrétiser. C'est lui qui - avec une assurance parfois déconcertante - a souvent répondu à la question *comment le faire, techniquement* ? J'ai également eu la chance d'être accompagnée par une personne émotionnellement intelligente, dont les conseils avisés, toujours teintés d'humour, m'ont été d'un soutien inestimable.

L'équipe de la Bibliothèque de Toulon Lagarde, en particulier Madame Chapdelaine, dont j'ai pu compter sur la bienveillance pour garantir mon appui documentaire, pendant toutes ces années.

Je n'oublie pas l'équipe administrative de l'Ecole Doctorale, en particulier Madame Moutou, dont j'ai sûrement mis la patience à rude épreuve, plus d'une fois.

Ma petite famille, Pascal et Félix De Mattei, qui ont espéré et attendu l'aboutissement de ce travail, dans une profonde tendresse.

Ma mère, mon roc.

Ma grande famille, mes amis, merci.

Résumé

Cette thèse s'intéresse à la présentation de soi des États-membres dans et par leurs discours à l'Assemblée Générale des Nations Unies. S'inscrivant dans la tradition française d'Analyse du discours, elle interroge les modalités verbales de construction de l'image de soi eu égard aux circonstances dans lesquelles les discours à l'Onu sont prononcés. *Comment l'image de soi de l'État-membre émerge-t-elle dans un contexte où la parole obéit en principe à de fortes restrictions liées aux impératifs de légitimation de l'institution ?* Le corpus d'étude, textuel, est constitué des allocutions aux débats généraux qui introduisent chaque année la session ordinaire de l'Assemblée Générale : 150 allocutions prononcées en français par 10 États-membres francophones entre l'année 2000 et l'année 2014. La méthode d'analyse articule perspective qualitative et quantitative, s'appuyant d'une part sur une linguistique quantitative assistée par ordinateur et d'autre part sur une approche lexicale, pragma-énonciative et argumentative. La thèse est structurée en deux parties qui correspondent aux préoccupations sous-jacentes de la problématique. La première partie est consacrée à la détermination des invariants génériques, auxquels on accède grâce aux objets phraséologiques qui émanent des pratiques langagières de l'ensemble des locuteurs. La deuxième partie se rapporte aux images de soi des États-membres qui, elles, émanent des attributs lexicaux remarquables de leurs différents discours. L'on parvient ainsi à identifier, au-delà des déterminations discursives propres au genre, des stratégies générales de valorisation de l'image de soi dont les États-membres usent en discours, afin de cultiver la reconnaissance internationale. L'image de l'autre est appréhendée au prisme des communautés d'appartenance que les locuteurs construisent en discours, et dont ils se prévalent. On traite alors de la représentation qu'une communauté d'États se fait d'une autre, et de la manière dont cela infléchit les images de soi des communautés. La polémique se révèle éclairante pour nos analyses à ce stade, puisque, outre les situations d'inégalités entre acteurs qu'elle exhibe, elle attire résolument l'attention sur la capacité de l'Organisation des Nations Unies à rassembler autour de valeurs communes des acteurs défendant des intérêts divergents.

Mots clés :

Image(s) de soi, implicite, actes de langage indirects, politesse, dissensus, Nations Unies phraséologie, rhétorique internationale, allocution, routine discursive.

Sommaire

Remerciements	3
Résumé	5
Sommaire	7
Introduction générale.....	9
Première partie : Les discours à l'Assemblée Générale des Nations Unies : approches d'un genre	31
Introduction de la première partie	33
Chapitre 1 : Modeler un discours « poli » : La formulation indirecte des requêtes	41
Chapitre 2 : Célébrer les valeurs onusiennes par les actes rituels : la dimension épideictique .	55
Chapitre 3 : Juger de l'utile et du nuisible : la dimension délibérative	69
Chapitre 4 : Vers une rhétorique onusienne	93
Chapitre 5 : Un discours soumis à la conjoncture	113
Conclusion de la première partie.....	139
Deuxième partie : La présentation de soi des États-membres : Portraits discursifs.....	143
Introduction de la deuxième partie.....	145
La France : L'Européenne en charge du sort du monde.....	147
La Belgique : Gardienne des droits de l'Homme	171
La Suisse : Pays ami de l'Onu.....	193
Le Luxembourg : La course au Conseil de Sécurité	219
Cameroun : l'appel à la solidarité	239
Le Gabon : l'ambiguïté d'un statut intermédiaire	267
Le Tchad : la politique extérieure d'un pays pauvre	281
La République Démocratique du Congo : Les mots de la guerre	305

La République centrafricaine : Comment dire le coup d'État à l'Onu ?.....	335
Regards sur soi et regards sur l'autre : l'interdiscursivité dans les relations entre pays européens et africains	343
Conclusion générale	377
Références bibliographiques	385
Annexes	397

Éléments de contexte

Chaque année à l'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies se tient un grand rendez-vous auquel sont conviés les dirigeants politiques du monde pour des discussions diplomatiques de haut-niveau qui amorcent les travaux annuels. Sous le nom de « **débat général** », l'occasion est donnée à tous les États-membres à l'ONU d'exposer publiquement leurs vues sur des sujets d'ordre mondial – le changement climatique, les conflits prolongés, le désarmement, la coopération humanitaire, la pauvreté et la faim, les inégalités... – au cours d'une période ininterrompue de neuf jours qui correspondent aux deux premières semaines de la session annuelle. Cet événement érigé en rituel de la diplomatie mondiale suscite en général une certaine effervescence médiatique ; en effet la *rentrée* de l'Assemblée constitue sans doute le plus vaste rassemblement annuel de chefs d'État et de gouvernement en un seul et même lieu. New-York en devient de fait la capitale du monde pendant ces quelques jours de septembre, et les déclarations qui en émanent sont attendues et suivies, y compris par le grand public. Il faut dire que le débat général est le seul moment dont la publicisation en temps réel par des plateformes médiatiques indépendantes de l'Organisation est garantie aux citoyens du monde, et où ceux-ci peuvent se faire par eux-mêmes une idée de la manière dont ils sont représentés¹.

Naturellement il s'agit ici de discours de *représentation*, qui cohabitent avec les discussions qui vraisemblablement se tiennent en privé durant cette même période. Par ailleurs, les modalités formelles qui encadrent la tenue de l'événement ont aussi pour effet d'ôter toute spontanéité aux prises de parole qui obéissent à des règles strictes. C'est le cas de la **contrainte de la thématique choisie** qui fait que les sujets traités par les locuteurs sont en principe définis d'avance². Il y a aussi la **contrainte de durée** des déclarations : 15 minutes

¹ Les activités qui ont lieu en interne pendant le reste de l'année sont retransmises sous forme de procès-verbaux sur le site internet des Nations Unies, et l'Onu dispose par ailleurs d'un organe de presse (Onuinfo) qui évidemment traite et relaye les informations selon l'idéologie de l'institution.

² La *résolution 58/126* du 19 décembre 2003 prévoit qu'en juin de chaque année, après avis des États Membres et consultations avec le Président en exercice et le Secrétaire général, le Président élu de l'Assemblée générale

sont accordées en principe par déclaration et par locuteur, même si c'est une limite qui est en général enfreinte par les dirigeants politiques³. On peut également relever les **contraintes liées au protocole** (ordre de passage prédéfini selon des critères déterminés par l'administration, présentation par le président de l'Assemblée de chaque locuteur-représentant avant sa déclaration, escorte obligatoire de celui-ci vers la tribune...)⁴. C'est incontestablement un événement qui, outre son réel intérêt, donne une place importante à la mise en scène, alors qu'en dehors de cette courte période, les travaux annuels de l'Assemblée vont se poursuivre de manière plus discrète, voire effacée.

Cela étant admis, les États-membres et les leaders politiques qui les représentent sont les premiers à priser cette grand-messe annuelle des relations internationales. Tout d'abord parce qu'en leur qualité de membres, ils vont en toute logique être informés de l'orientation que vont prendre les travaux de l'année. Il y a aussi que l'Assemblée étant le seul organe de l'Onu⁵ dans lequel tous les États-membres ont un siège et ont en principe le même degré de pouvoir politique (1 État = 1 voix), la période de débat général constitue pour eux –y compris ceux qui sont en déficit de puissance –une opportunité de s'exprimer publiquement et sur la base du multilatéralisme sur des sujets qui leur tiennent à cœur. Il faut souligner à ce sujet que le caractère essentiellement délibératif de cette instance lui confère une identité de *ministère de la parole*. Rappelons que ses principales fonctions sont les suivantes : voter le budget de l'Organisation et fixer le barème des cotisations des États ; élire les membres non-permanents au Conseil de Sécurité ainsi que les membres des autres organes ; désigner le Secrétaire

propose une ou plusieurs questions d'intérêt mondial sur lesquelles les États Membres seront invités à faire des observations au cours du débat général.

³ Exemple : Fidel Castro 1960, 4h29 minutes, à ce jour la plus longue déclaration de l'histoire de l'Assemblée.

⁴ Mentionnons aussi que l'expression « débat général » est porteuse d'un certain décalage par rapport à la tenue réelle de l'événement, puisque celui-ci prend la forme de longues déclarations que les représentants des États-membres font à tour de rôle et selon l'ordre prédéfini, et qu'ils sont trop nombreux pour que l'interaction soit possible en temps réel. Les représentants disposent tous d'un droit de réponse, que chacun ne peut exercer qu'après l'ensemble des déclarations en fin de journée. C'est d'ailleurs en général un moment qui est peu retransmis.

⁵ La graphie des sigles est sujette à discussion : pour notre part, dans cette thèse, nous écrivons Onu, en nous basant sur la prononciation habituelle de ce sigle, mais, dans notre corpus, on trouve le sigle en majuscules. Nous appuyons notre choix sur les remarques du correcteur et spécialiste d'orthotypographie Jean-Pierre Colignon : « La démarche censée être la plus simple à appliquer consiste à mettre entièrement en capitales les sigles (purs ou impurs) qui s'épèlent (SNCF, AFP, FFF, CGT) quel que soit le nombre de leurs lettres, et à ne mettre en capitale que la première lettre des sigles qui se prononcent (Onu, Unesco) et la première lettre de tous les acronymes non composés uniquement d'initiales (Afnor, Benelux, Cotorep...) » <https://jeanpierrecolignon.wordpress.com/category/orthotypographie/>.

Général sous la caution du Conseil de Sécurité ; et émettre des recommandations au sujet des préoccupations qui lui sont exposées par les États-membres (ou non membres) à l'Onu, et par le Conseil de Sécurité. C'est donc bien la symbolique de la tribune qui fait la singularité de cet organe, et c'est à ce titre que de nombreux discours restés dans la mémoire collective ont été prononcés au sein de l'Assemblée Générale de l'Onu⁶. Celle-ci constitue une véritable caisse de résonance pour les identités nationales, à plus forte raison pendant cette grande rencontre d'ouverture où la tribune est exposée *en direct* aux yeux du monde entier. Les chefs d'État et de gouvernement ont l'opportunité d'être face à leurs homologues et face aux citoyens du monde pour faire valoir leur point de vue. C'est le lieu et le moment propices pour donner un écho à leurs idées, pour valoriser leur image de soi et cultiver ainsi la reconnaissance internationale.

Sujet et cadre théorique général

Cette thèse s'intéresse à la présentation de soi des États-membres dans et par leurs discours à l'Organisation des Nations Unies. Elle interroge par l'analyse du discours les modalités verbales de construction de l'image de soi eu égard aux circonstances dans lesquelles les discours à l'Assemblée Générale sont prononcés.

Ce travail s'inscrit dans la tradition de l'école française d'analyse du discours, et plus particulièrement dans le sillage des travaux de Dominique Maingueneau⁷. Pour Maingueneau, l'analyse du discours se définit comme « une discipline à l'intérieur des études du discours » (l'ensemble des recherches se réclamant de problématiques du discours : analyse de la conversation, rhétorique, sociolinguistique, psychologie discursive...) dont l'intérêt spécifique est de « rapporter la structuration des textes aux lieux sociaux qui les rendent possibles et qu'ils rendent possibles ». Autrement dit, l'objet de l'analyse du discours n'est « ni les fonctionnements textuels ni la situation de communication, mais ce qui les noue à

⁶Nikita Kroutchev (1960), Patrice Lumumba (1960), Fidel Castro (1960), Che Guevarra (1964), Yasser Arafat (1974), Thomas Sankara (1984) pour ne citer que ceux-là y ont fait des déclarations qui ont marqué l'histoire.

⁷On pourra se faire une idée de l'impact de ses travaux en consultant l'ouvrage d'Angermüller J. et Philippe G. (2015), intitulé *Analyse du discours et dispositifs d'énonciation. Autour des travaux de Dominique Maingueneau*.

travers un dispositif d'énonciation qui relève à la fois du verbal et de l'institutionnel »⁸. Par le moyen de la linguistique dont elle élargit l'horizon à des considérations énonciatives, pragmatiques, argumentatives, stylistiques..., l'analyse du discours envisage les énoncés comme faisant partie d'un discours, c'est-à-dire ancrés dans des pratiques sociales. S'attache alors à cette activité un inconfort perpétuel auquel sont confrontés les spécialistes du discours, lesquels doivent sans cesse se méfier de « réduire le discursif au linguistique », ou à l'inverse de « l'absorber dans des réalités sociales ou psychologiques » (Maingueneau 2014, p.26).

D. Maingueneau classe l'objet d'analyse « discours » parmi ces « mots-clés » qui, bien que cristallisant les enjeux de multiples courants et disciplines, continuent à échapper à l'effort des chercheurs pour circonscrire fermement leur signifié, à plus forte raison lorsqu'ils sont communs à plusieurs champs du savoir. Néanmoins, dépassant le cadre de la linguistique qui lui octroie communément le sens de « usage de la langue (en contexte) », l'auteur pose pour la notion de discours un ensemble d'idées forces auxquelles celle-ci renvoie nécessairement en sciences humaines et sociales⁹: **le discours est une organisation transphrastique**, qui mobilise des structures d'un ordre supérieur à celles de la phrase. **Le discours est une forme d'action sur le monde** et non pas seulement une représentation de celui-ci. **Le discours est foncièrement interactif**, dans la mesure où toute énonciation – même produite sans la présence d'un destinataire – suppose la présence d'une autre instance d'énonciation par rapport à laquelle on construit son propre discours. **Le discours est ancré dans un contexte**, ce dernier n'étant pas un simple cadre, mais ce qui permet d'assigner un sens à tout énoncé. **Le discours est pris en charge par un sujet**, c'est-à-dire qu'il doit pouvoir être rapporté à un sujet, « un JE, qui à la fois se pose comme source des repérages personnels, temporels, spatiaux (je-ici-maintenant) et indique quelle attitude il adopte à l'égard de ce qu'il dit et de son destinataire ». **Le discours est régi par des normes** : « plus fondamentalement, tout acte d'énonciation ne peut se poser sans justifier d'une manière ou d'une autre son droit à se présenter tel qu'il se présente ». **Le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un interdiscours**, parce que l'interprétation d'un énoncé est soumise à sa mise en relation

⁸ Maingueneau D., 2014, *Discours et analyse du discours, Introduction*, Armand Colin, Paris, p.41-44.

⁹ La suite de ce paragraphe résume ou reprend entre guillemets les p. 19-23 de *Discours et analyse du discours*, 2014.

consciente ou non consciente avec « toutes sortes d'autres sur lesquels il s'appuie de multiples manières ». Enfin, **le discours construit socialement le sens**. (Maingueneau 2014 : 19-23)

Poursuivant la réflexion qui vise à cerner l'analyse du discours et ses visées, Dominique Maingueneau relève son caractère constitutivement critique. Il distingue cependant les approches délibérément critiques de celles où cette dimension critique est moins saillante. Les premières, que l'on retrouve notamment dans les travaux se réclamant du courant de la « critical discourse analysis », sont sous-tendues par une volonté assumée de dévoilement d'intérêts et de rapports de force que le discours, par nature, chercherait à dissimuler¹⁰. Elles œuvrent plus particulièrement à la dénonciation des dysfonctionnements sociaux et entendent révéler des relations de pouvoir, des préjugés discriminatoires, des processus qui rendent possibles violence, injustice, intolérance etc...¹¹ La dimension critique des deuxièmes procède simplement de la démarche même de l'analyse du discours. Nul besoin que le discoursiviste se prévale d'une orientation critique au sens traditionnel du terme quand le seul choix de tel ou tel corpus à traiter constitue inévitablement un acte de positionnement, l'affirmation d'une importance liée aux intérêts spécifiques du chercheur. Par ailleurs, la capacité de l'analyse du discours tantôt à « dissiper l'aura », à désacraliser les textes les plus consacrés (écritures bibliques, textes philosophiques, littéraires...), tantôt à valoriser par de fines analyses des énoncés à réputation moins prestigieuse, en fait une activité subversive par nature. Du graffiti au texte philosophique, du roman pornographique aux écritures bibliques, le *discursiviste* « se refuse à considérer que certaines zones de la production verbale pourraient être inaccessibles ». Enfin, la logique qui consiste à dénier toute autonomie des textes et à les rapporter systématiquement à des pratiques sociales et à des intérêts situés met au jour le caractère foncièrement critique de l'AD. En effet, « l'attention prêtée aux institutions qui rendent possible un discours et que ce discours rend possibles est plus déstabilisante que bien des dénonciations qui ne portent que sur les contenus ». (Maingueneau 2014, p.58)

*

¹⁰Wodak R., Meyer M. 2009, « Critical Discourse Analysis: History, Agenda, Theory and Methodology » in R. Wodak, M. Meyer (eds.), *Methods of Critical Discourse Analysis*, 2nd ed., London, Sage, p. 1-33.

¹¹Dominique Maingueneau, « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 9 | 2012, mis en ligne le 15 octobre 2012.

L'analyse du discours étudie les énoncés en tenant compte de leurs conditions d'énonciation afin d'observer la construction des identités sociales opérée par le langage : c'est dans cette perspective que le présent travail envisage les déclarations des États-membres au sein de l'Onu sous l'angle des contraintes liées au contexte dans lequel elles prennent place. Il entend d'une part cerner le cadre générique dans lequel ces prises de parole se déploient, et d'autre part appréhender « l'ethos discursif » des locuteurs notamment au moyen de phénomènes d'énonciation, prenant en compte avec Ruth Amossy (1999) le lien entre énonciation et image de soi. Avec le terme « ethos discursif », l'analyse du discours emprunte la notion d'ethos à la rhétorique aristotélicienne mais met l'accent sur la construction *en discours* de l'image de soi. Dans son introduction à l'ouvrage collectif *Images de soi dans le discours, la construction de l'ethos*, Ruth Amossy exprime la relation entre ethos et énonciation en ces termes : « En effet, l'acte de produire un énoncé renvoie nécessairement au locuteur qui mobilise la langue, qui la fait fonctionner par un acte d'utilisation. Aussi importe-il d'examiner l'inscription du locuteur et la construction de la subjectivité dans la langue. » (1999, p.11). Ce travail compte s'appuyer en outre sur des conceptions argumentatives et dialogiques du discours, sous l'influence des travaux de la même autrice qui conçoivent l'ethos comme l'une des dimensions constitutives du discours, en relation dynamique avec les autres dimensions constitutives : énonciation, dialogisme et argumentativité. Précisément, pour Amossy, l'ethos « est ancré dans l'énonciation, il est foncièrement dialogique et nécessairement doté d'une dimension, sinon d'une visée argumentative »¹². L'orateur cherche à donner de lui une image qui assoie sa crédibilité, et qui donc contribue à faire accepter les positions qu'il défend : c'est en ce sens que l'éthos est argumentatif. Cette image se construit en tenant compte de ce que les autres pensent de lui (en fonction de ses prises de parole antérieures ou de ce qu'ils perçoivent de ses conditions objectives) et en anticipant sur les objections qu'on pourrait lui faire : c'est en ce sens qu'il est dialogique.

¹²Ruth AMOSSY, 2010, *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*. Presses Universitaire de France, Paris, p.42.

État de l'art

Cette thèse appréhende les prises de parole à l'Assemblée Générale sous la perspective des contraintes imposées par les circonstances dans lesquelles elles ont lieu. Nous traitons en effet de la construction de l'image de soi eu égard à un certain contexte d'énonciation. Or, il n'y a pas à ce jour de travaux de recherche en sciences du langage qui se sont intéressés précisément aux déclarations qui font l'objet de cette étude. De ce fait, les acquis préalables sur lesquels le travail va s'appuyer se rapportent au discours des organisations internationales et plus généralement au discours institutionnel.

Dans leur contribution au numéro 94 de *Mots. Les langages du politique* célébrant les 30 ans de la revue, Corinne Gobin et Jean-Claude Deroubaix qualifient l'analyse du discours des organisations internationales de « vaste champ encore peu exploré »¹³. Ils déplorent la situation d'un chantier scientifique peu investi en dépit de la nouvelle configuration des lieux d'exercice du pouvoir dans laquelle, avec l'essor de l'autorité politique des organisations économiques internationales et des organismes de pouvoir supranationaux, la production du programme, de la décision et du discours politique a été déplacée hors du cadre national. Ils tentent d'expliquer ce manque d'intérêt des chercheurs par la priorité traditionnellement accordée par les sciences politiques aux institutions nationales et étatiques, qui a eu pour effet de reléguer au second plan l'étude des textes émanant d'organisations internationales. Ils relèvent aussi comme frein le foisonnement des textes émanant de ces appareils politico-administratifs qui complique le travail de sélection et de collecte ; ils mentionnent aussi une rhétorique au style « assez soporifique ». Concernant ce dernier élément potentiellement dissuasif pour les chercheurs, ils rappellent d'ailleurs l'expression « style formulaire » par laquelle Gilbert Rist (2002) caractérise le parler des organisations internationales, renvoyant au fait que, de manière générale, dans leurs dires, la présence d'un énoncé appelle la co-présence d'un autre, entraînant ainsi une « prévisibilité du discours ».

Parmi les quelques travaux consacrés à cet objet d'étude *discours émanant d'organisations internationales*, nombreux sont effectivement ceux qui les envisagent sous l'angle de leur

¹³Corinne GOBIN et Jean-Claude DEROUBAIX, « L'analyse du discours des organisations internationales. Un vaste champ encore peu exploré », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012

caractère prévisible et consensuel. Dans le numéro des *Nouveaux Cahiers de l'IUED* (n°13) consacré à la déconstruction du langage inhérent au système onusien et coordonné par Gilbert Rist (2002), celui-ci avoue dès les premières lignes l' « agacement face à la vacuité de la rhétorique internationale » qui a motivé la publication du dossier¹⁴. Confrontés à des répétitions de tournures convenues et stéréotypées qui semblent entretenir le vide de la pensée, à des ressemblances formelles qui produisent une impression de *déjà-lu* et à des formules creuses aux interprétations variables qui œuvrent à la mise en place d'une rhétorique consensuelle, les différents auteurs questionnent les conditions et les règles de production ainsi que la dynamique de légitimation d'un tel discours. Dans le cadre de sa contribution à ce même dossier, Dominique Maingueneau met l'accent sur le « ton très particulier » qui caractérise l'énonciation dans ce genre de discours et « qui le fait passer facilement pour ennuyeux, pesant, parangon de la langue de bois pour tout dire ». Il évoque comme justification à cette particularité « l'absence de marques d'interaction et de modalisations évaluatives », « l'effacement de renvois réflexifs aux instances d'énonciation », ainsi qu'un « usage de la langue qui se refuse à toute esthétisation »¹⁵.

Dans une parution qui se revendique dans la continuité du chantier ouvert par Rist, le discours des organisations internationales a été étudié en tant que « discours expert »¹⁶. Cette notion correspond à un discours apparemment non partisan et neutre, *présenté* comme « de bon sens général » et construit sur un imaginaire collectif internationalisé dominant qui résulte de la transnationalisation et de la concentration de la décision politique dans des sphères internationales technocratiques. La contribution de Roser CUSSÓ et Corinne GOBIN (2008) traite notamment des principales caractéristiques de ce discours, parmi lesquelles « une apparente neutralité politique associant subtilement des codes de type technique (...) à un vocabulaire flou, abstrait, naturalisant qui aseptise en quelque sorte toute velléité polémiste » ;

¹⁴RIST Gilbert, 2002, « Le prix des mots », dans *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*. G. Rist éd., *Nouveaux cahiers de l'IUED*, Paris, Presses universitaires de France (Enjeux, no 13), p. 119-132.

¹⁵MAINGUENEAU Dominique, 2002, « Les rapports des organisations internationales : un discours constituant ? », in *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*, G. Rist éd., *Nouveaux cahiers de l'IUED*, Paris, Presses universitaires de France (Enjeux, no 13), p. 119-132.

¹⁶ La notion avait été introduite dans le dossier dirigé par Gilbert RIST.

ainsi qu'une « forte homogénéisation lexicale »¹⁷. Concernant la structure argumentative, on y décrit des arguments qui – voulant se soustraire au conflictuel – font les questions et les réponses, confondent *objectifs* et *solutions*, générant ainsi une « rhétorique auto-réalisante et circulaire ».

Sans viser strictement les organisations sociopolitiques mondiales, d'autres autrices se sont intéressées au discours institutionnel. C'est le cas d'Alice Krieg-Planque (2010) qui identifie un double principe caractérisant l'énonciation dans le discours institutionnel, dans le cadre de l'impératif de légitimation auquel sont soumises les institutions. Il s'agit de la « stabilisation des énoncés » et de « l'effacement de la conflictualité » (Krieg-Planque 2010). Selon Krieg-Planque et Oger (2012), la première dynamique désigne le fait que la production des discours institutionnels et leur circulation est soumise à des régularités qui opèrent une raréfaction des énoncés possibles, visible au niveau lexical par des « phénomènes de formulations conventionnelles, de sloganisation, de figement, de collocation, de cooccurrence » ; et au niveau générique et textuel (organisation du discours, modalités de l'argumentation, formats rédactionnels) par des routines d'« écriture en contexte contraint »¹⁸. La deuxième dynamique renvoie au fait que, devant répondre à des exigences parfois contradictoires, les locuteurs au sein de l'institution ont l'obligation de réguler la polyphonie et les tensions internes en réduisant la dissonance au profit de la cohérence. Ces deux dynamiques interagissent entre elles et apparaissent comme complémentaires : le « resserrement de la créativité verbale »¹⁹ anticipe voire inhibe les contre-discours possibles et symétriquement la valorisation du consensus s'obtient au prix de formulations et tournures conventionnelles.

¹⁷Roser CUSSÓ et Corinne GOBIN, « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? » in *Discours politique, discours expert, Mots. Les langages du politique* [En ligne], 88 | 2008, mis en ligne le 01 novembre 2010.

¹⁸Alice KRIEG-PLANQUE et Claire OGER, « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94 | 2010, mis en ligne le 06 novembre 2012.

¹⁹Alice KRIEG-PLANQUE, 2012, *Analyser les discours institutionnels*, Armand Colin, Paris, p.100.

C'est aussi à l'effacement des conflictualités dans la fabrication du discours institutionnel que réfèrent les procédés de « lissage » discursifs décrits par Claire Oger et Caroline Ollivier-Yaniv (2006)²⁰.

Le discours institutionnel a également été étudié en tant que discours d'autorité, dans le dossier dirigé par Michèle Monte et Claire Oger pour le numéro 107 de la revue *Mots. Les langages du politique*. Intitulée « Discours d'autorité : des discours sans éclat (s) », la publication se préoccupe des modalités spécifiques de la construction de l'autorité dans le discours institutionnel, en exposant les moyens argumentatifs et linguistiques que les locuteurs institutionnels mettent en œuvre pour « naturaliser leurs prises de position et les faire passer pour universelles ». Au-delà de l'institution publique, l'institution à laquelle on se réfère ici se rapporte à la conception qu'en a Mary Douglas (1999) : « groupement social légitimé »²¹. De ce fait les acteurs sociaux étudiés ne relèvent pas uniquement du champ de la politique mais sont considérés comme mettant en scène une parole d'autorité car :

« c'est bien au sens où ils sont particulièrement reconnus, au sens où ils sont censés détenir un savoir, une compétence, une position, une expérience, un savoir-faire qui autorisent leur parole que leur discours peut être, en première approche, qualifié de discours d'autorité, fût-ce une autorité fragile et contestée »²².

Il ressort du dossier que le locuteur institutionnel entend faire autorité par un discours qui tend à taire les conflictualités et à se désengager énonciativement : recours aux effets d'évidence mis en évidence par Thierry Guilbert²³, argumentation par l'universel, rhétorique dépassionnée en faveur d'une description réputée rationnelle de la réalité, effacement de la subjectivité du locuteur au profit de la personnification de certains concepts, prévisibilité des énoncés, verrouillage des opérations de dénomination, ...

²⁰Claire OGER et Caroline OLLIVIER-YANIV, « Conjuré le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 81 | 2006, mis en ligne le 01 juillet 2008

²¹Mary DOUGLAS, 1999 [1986], *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte / MAUSS.

²²Michèle MONTE et Claire OGER, « La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels », *Mots. Les langages du politique* [Online], 107 | 2015.

²³Thierry GUILBERT (2007) *Le discours idéologique ou la force de l'évidence*. Paris : L'Harmattan, collection Logiques sociales.

C'est un regard critique que les contributeurs entendent poser sur la construction de la parole d'autorité. Si le discours institutionnel tente d'occulter le dissensus, force est de constater qu'il gère mal la polyphonie. Les spécialistes du discours arrivent tantôt à repérer des marques de subjectivité (modalité déontique, temps verbaux à valeur prédictive, polarisation axiologique, imposition d'une lecture orientée de la réalité par la présupposition...), tantôt à se rendre compte (par le contexte) d'un simulacre de neutralité ou alors d'une disqualification de la controverse, d'un défaut de dialogisme. Tant et si bien que c'est surtout un ethos du « locuteur dissimulé » (Amossy 2010) qui émane de ce mode de construction de l'autorité. Dès lors, c'est non sans sévérité que les contributeurs constatent que la parole d'autorité sous la forme qu'elle prend dans les discours d'appareil est propre à « alimenter la perception d'un discours stéréotypé et monologique, clos sur lui-même » et à faire courir aux institutions le risque d'un désaveu de la part des citoyens, en proie à des discours résolument « désincarnés » (Monte, Oger 2015).

Nous aurons ces analyses et ces critiques présentes à l'esprit lors de notre étude mais nous ne perdrons pas de vue non plus que les discours que nous entendons étudier ici sont des allocutions publiques visant à assoir l'image d'un pays dans une enceinte internationale. De ce fait, ils n'exhiberont pas forcément les mêmes caractéristiques que les rapports produits par les experts de l'Onu, et se rapprocheront plutôt des discours politiques traditionnels, tels que les a étudiés Patrick Charaudeau²⁴.

²⁴ Patrick CHARAUDEAU (2014 [2005]) *Le discours politique. Les masques du pouvoir*. Limoges : Lambert-Lucas. Première édition : Paris : Vuibert.

La problématique

Notre thèse postule à ses prémisses que, dans la mesure où les déclarations qui font l'objet de cette étude répondent nécessairement aux contraintes liées à l'environnement dans lequel elles sont formulées, elles portent les marques du champ institutionnel que nous venons d'évoquer dans l'état de l'art ci-dessus. De cette hypothèse se dégage alors le questionnement suivant :

Comment l'image de soi de l'État-membre émerge-t-elle dans un contexte où la parole obéit en principe à de fortes restrictions liées aux impératifs de légitimation de l'institution ? Autrement dit, dans un contexte où la parole est régulée, où les pratiques langagières sont homogénéisées et routinisées, quels sont les procédés discursifs mis en place par les États-membres pour exister à titre particulier et se distinguer les uns des autres par une image de soi ? Sur quoi peut porter cette image de soi et comment est-elle bâtie ?

Notre positionnement est susceptible de faire naître une objection qui voudrait dissocier les contraintes auxquelles peut être assujéti le discours émanant de l'administration onusienne de celles auxquelles répond le discours de l'État-membre. Nous entendons anticiper cette objection pour d'une part concéder la distinction –et non l'opposition – à opérer entre le discours de la gouvernance onusienne(ceux qu'on retrouve par exemple dans le rapport annuel du Secrétaire Général, les comptes-rendus analytiques de réunions, les textes législatifs, les résolutions, les rapports d'expertise...) et ceux des États-membres ; mais d'autre part pour défendre l'idée que, même si les États-membres poursuivent nécessairement d'autres enjeux liés à leur identité nationale, ils n'en sont pas moins concernés par l'impératif de légitimation de l'Organisation. Un élément qui montre que les États-membres sont solidaires de cet impératif réside par exemple dans le « Nous, les peuples... » qui introduit la Charte des Nations Unies, texte législatif et premier instrument juridique d'identification de l'ONU.

La problématique qui structure le fil de notre démarche procède alors de ce qu'en vertu de cet impératif de légitimation on tend en principe vers l'affichage d'une cohésion qui passe par une homogénéisation du discours –y compris celui des États-membres – et un camouflage des conflictualités qui tous deux pourraient avoir pour effet de diluer l'expression des images de soi. Affirmant avec Pierre Bourdieu (1982) qu'« il n'y a pas d'acte de langage qui ne passe par la construction d'une image de soi », Patrick Charaudeau (2014 : p.66) relève

l'importance que revêt le façonnement de cette image de soi dans le renforcement de la légitimité de l'instance politique²⁵. Par légitimité il entend de manière générale « l'état ou la qualité de qui est fondé à agir comme il agit » ; ou encore « le résultat d'une reconnaissance par d'autres de ce qui donne pouvoir de faire ou de dire à quelqu'un au nom d'un statut (...), au nom d'un savoir (...), au nom d'un savoir-faire (...) » (2014, p. 50 et 52). Notre thèse veut observer **comment la valorisation de l'image de soi** – qui est nécessaire à la sauvegarde de cette autorité de dire ou d'agir en laquelle consiste la légitimité d'une instance politique – **peut coexister avec les impératifs d'une organisation institutionnelle**. Elle cherche à analyser la manière dont ces deux objectifs vont affecter le discours des États-membres, et les indices par lesquels ils vont transparaître dans les prises de parole. Dans quelle mesure la nature étatique des locuteurs et les circonstances de l'énonciation vont-elles infléchir les principes auxquels obéissent ordinairement les discours émanant des institutions internationales ? Il nous paraît également intéressant de savoir de quoi relève la légitimation une fois que le discours politique se situe hors du cadre national. Charaudeau soutient en effet que l'instance politique doit entretenir sa légitimité représentative, dans la mesure où les citoyens représentés ont besoin de s'assurer qu'ils se reconnaissent toujours dans le discours et dans l'image que leur renvoie l'instance mandatée. Il décrit alors l'ethos comme un « miroir citoyen », l'image des gouvernants devant correspondre aux attentes des gouvernés (2014, p.52). Il est intéressant dans notre sujet de voir la nouvelle configuration de cette légitimité une fois que le dispositif de communication se déporte hors de la sphère nationale.

Le discours politique international a aussi été étudié dans le cadre plus strict du discours diplomatique, notamment dans les travaux de Sivan Cohen-Wiesenfeld (2004, 2008). Ceux-ci tentent de définir les traits constitutifs du discours diplomatique en l'analysant sous sa forme épistolaire (correspondance diplomatique entre France et Allemagne de 1870 à 1914). À l'aide des méthodes de l'analyse du discours, de la pragmatique et de l'analyse argumentative, l'autrice s'attache en particulier à identifier les codes génériques inhérents à la correspondance interétatique²⁶. Elle décrit des formes d'échange ritualisées dont l'objectif est

²⁵ Nous préférons parler d'*instance* et non d'*homme* politique parce que très vite on s'apercevra que les premiers acteurs pris en compte et à qui la parole est donnée à l'Assemblée Générale sont les États-membres et non les hommes politiques qui les représentent.

²⁶ Sivan Cohen-Wiesenfeld, « Le discours diplomatique dans la correspondance franco-allemande 1871-1914 », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 1 | 2008, mis en ligne le 18 septembre 2008.

de préserver l'harmonie entre les États. En outre, devant gérer les contraintes antinomiques que sont la défense des intérêts nationaux et la préservation de la paix sur le plan international, le discours diplomatique se construit sur des textes à forte charge argumentative mais en même temps empreints d'impersonnalité et de distance énonciative. Ces travaux vont enrichir la problématique dans la mesure où la préoccupation pour l'harmonie internationale pourrait elle aussi conduire à un discours *arrondi aux angles*, un discours de « lissage » (Oger et Ollivier-Yaniv, 2006). Faut-il cependant exclure le recours à la polémique dans la construction de l'image (Amossy 2014) des États aux Nations Unies ? Peut-on envisager qu'elle s'exprime en tenant compte des civilités diplomatiques qui sont de rigueur ?

Nous avons cherché à composer et exploiter le corpus de façon à pouvoir répondre à ces questions : il nous fallait pour cela pouvoir accéder non seulement aux invariants génériques mais aussi aux images de soi qui parviennent à émerger malgré les déterminations discursives propres aux genres.

Le corpus

Cette étude s'applique à un ensemble (dé)fini de 150 allocutions prononcées en français au Débat Général par 10 États-membres francophones (par la voix de leur représentant). Notre thèse exploitant les ressources de la linguistique française, la sélection exclusive de discours initialement prononcés en français par des francophones a permis d'éviter les problèmes qu'auraient pu poser la traduction ou les compétences linguistiques des locuteurs considérés. Les textes concernés ont été rassemblés à partir du site internet officiel de l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui met ses archives à disposition via une plateforme documentaire spéciale.

La construction d'un *corpus* répondait au besoin de circonscrire l'objet d'étude, en formulant l'hypothèse que, sous réserve d'une généralisation des résultats de l'analyse, une étude appliquée à un sous-ensemble peut permettre de rendre compte de l'ensemble, conformément à ce que soutient Dalbera (2002) dans le numéro fondateur de la revue *Corpus* :

« quel que soit le domaine ou le champ linguistique à étudier, le volume de données est si considérable que l'on ne saurait tout prendre en compte dans le

cours de l'analyse (que peut bien signifier ^{tout} d'ailleurs ?). De sorte que l'on est conduit à faire l'hypothèse (le pari) que les régularités susceptibles d'être découvertes par l'analyste sont potentiellement récursives et donc qu'une analyse limitée à un sous-ensemble de faits peut être de nature à rendre compte de l'ensemble. »²⁷

Un facteur déterminant pour la délimitation de l'objet d'étude concerne l'aspect temporel. Les allocutions n'étant disponibles que sous forme de comptes rendus analytiques avant l'année 2000, et 2014 étant l'année où ont débuté nos travaux, l'intervalle 2000-2014 a quelque peu été imposé au départ²⁸. On dispose néanmoins d'une période de 15 ans qui permet d'envisager une perspective chronologique pour l'analyse, et qui a vu se succéder plusieurs événements historiquement marquants et susceptibles d'affecter les discours (sommet du millénaire, attentats du 11 septembre 2001, crises financière et alimentaire, catastrophes naturelles...). L'intervalle de 15 années permet aussi de rassembler 150 allocutions, soient 324440 occurrences pour 13656 vocables.

Concernant l'identité des locuteurs, les États-membres sélectionnés sont la France, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, le Cameroun, le Gabon, le Congo, la République Démocratique du Congo, la République centrafricaine et le Tchad. Une telle combinaison garantit la contrastivité du corpus, dans la mesure où on a deux groupes – Europe occidentale et Afrique centrale – dont les acteurs se distinguent notamment par le fait d'être de jeunes États ou de vieilles démocraties, d'anciennes colonies ou d'anciennes puissances coloniales, des pays dits développés ou des pays dits en voie de développement...et dont les liens historiques et politiques intéressants pour nos analyses résultent de ces mêmes variables²⁹. Il y a également au sein même des groupes des différences/ressemblances à mettre à profit. Une comparaison intéressante se fait par exemple entre la France et la Suisse : la première jouissant d'une forte autorité liée à son siège permanent au Conseil de Sécurité et la deuxième ayant un

²⁷Jean-Philippe DALBERA, « Le corpus entre données, analyse et théorie », Corpus [Online], 1 | 2002, En ligne depuis le 15 décembre 2003.

²⁸Des études scientifiques se sont employées à montrer que la retranscription des débats à l'Onu sous forme de comptes-rendus n'est pas neutre. Alexandre Duchêne (2004) montre comment l'administration exerce un contrôle sur l'activité de transposition des débats. Par exemple, la suppression des marques de subjectivité des locuteurs qui est exigée du personnel linguistique dans l'objectif affiché « d'objectiver » les procès-verbaux est analysée comme un moyen pour l'institution de gérer la polyphonie dans les questions qui lui sont soumises.

²⁹Notons aussi à titre personnel notre proximité de ces deux groupes par nos origines et par notre *néo* culture franco-européenne.

poids diplomatique notoire tiré de ses bons offices mais beaucoup moins assumé, compte-tenu de son positionnement international de neutralité. Dès lors, nous observerons la façon dont les discours construisent, au-delà de l'identité nationale, telle ou telle communauté d'appartenance et comment ils les légitiment dans un contexte qui requiert l'affichage d'une cohésion générale de tous les États-membres. Si de telles communautés peuvent être repérées par des analyses lexicales ou énonciatives, cela implique-t-il qu'en leur sein, les États-membres parlent toujours d'une même voix ou des divergences peuvent-elles apparaître selon les thèmes traités ou les moments du discours ?

La corrélation entre la construction d'un corpus et la problématique qui sous-tend une analyse est soutenue par Patrick Charaudeau (2009) au cours d'une réflexion épistémologique sur les corpus en analyse du discours³⁰. En suscitant tous les questionnements qui viennent d'être évoqués, le corpus s'inscrit pleinement dans notre problématique de la construction de l'image de soi, d'autant plus que, selon le principe de la norme endogène propre à l'analyse logométrique, les *traits spécifiques* que nous recherchons chez les locuteurs émergeront du jeu des contrastes qui est rendu possible ici et qui nous donnera accès aux conflictualités sous-jacentes. Nous comptons ainsi parvenir à répondre aux questions suivantes : sur quels sujets portent les conflictualités et comment sont-elles exprimées ? Et dans quelle mesure déterminent-elles l'image de soi, et à plus forte raison l'image de l'autre ?

³⁰Patrick CHARAUDEAU, « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », Corpus [Online], 8 | 2009, Online since 01 July 2010

La méthode

S'inscrivant dans la conception que François Rastier (2011) donne de la linguistique lorsqu'il démontre la complémentarité entre les mots et les chiffres, notre méthode d'analyse consiste à articuler les approches qualitatives et quantitatives³¹. Devant une masse de données importante, c'est plus précisément une linguistique quantitative assistée par ordinateur qui va dans un premier temps faciliter notre immersion dans le corpus, mais aussi garantir une lecture objectivée des textes. Par le traitement automatique des données nous entendons également nous affranchir du joug que pourraient constituer les *a priori* qui ont nécessairement fondé nos questionnements, afin d'être mieux exposée à la vertu heuristique que présente l'analyse des textes assistée par ordinateur. C'est bien le sens des propos de Damon Mayaffre dans *L'herméneutique numérique* (2002, p154) lorsqu'il soutient que :

« Se donner les moyens d'explorer le texte pour trouver ce que l'on recherche ou ce que l'on pressent est utile. Se laisser interpellé par lui pour découvrir ses éléments saillants que l'on ignore devient passionnant. [...] Par une lecture différente (hypertextuelle plutôt que linéaire, nous l'avons vu, mais aussi paradigmatique plutôt que syntagmatique, quantitative plutôt que qualitative), l'ordinateur voit autre chose pour déranger nos certitudes et élargir l'horizon étroit de nos *modes* (aux deux sens du terme) d'interrogation. »

L'étude instrumentée de notre corpus se fait avec Hyperbase, version 10.0, logiciel d'exploration documentaire et statistique de base hypertextuelle réalisé par Etienne Brunet (2014) au sein de l'UMR 7320 « Bases, Corpus et Langage ». Notre corpus y est intégré sous forme de deux bases de données qui correspondent aux deux versants de notre problématique : l'une répondant au besoin de mettre en évidence les caractéristiques d'un (sous)genre de discours et l'autre correspondant à l'étude des images de soi.

La première base prend en compte les années, elle est formée par 15 macro-textes qui correspondent aux 15 années prises en compte par l'étude, et chaque texte rassemble les prises

³¹François RASTIER, 2011, *La mesure et le grain. Sémantique de corpus*, Champion, Collection Lettres numériques, Paris. Voir aussi Thierry GUILBERT (dir.) *Complémentarité des approches qualitatives et quantitatives dans l'analyse des discours*, Corela HS-15, 2014, en ligne.

de parole de l'ensemble des États sur l'année concernée. Exemple : Le texte *2000* rassemble les déclarations des 10 États-membres sur l'année 2000, idem pour 2001... jusqu'à 2014.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG ANTIPOLES CNRS

Index Mot Concordance Contexte Biblio Exporter Créer une base Changer de base

Lecture Édition Réduction du corpus

CLIQUEZ SUR LE(S) TEXTE(S) SOUHAITÉ(S)

CTIONS DOCUMENTAIRES FONCTIONS DE SÉLECTION anti-bulles

N° 1 t2000 2-146
 N° 2 t2001 146-275
 N° 3 t2002 275-412
 N° 4 t2003 412-549
 N° 5 t2004 549-689
 N° 6 t2005 689-828
 N° 7 t2006 828-952
 N° 8 t2007 952-1084
 N° 9 t2008 1084-1217
 N° 10 t2009 1217-1359
 N° 11 t2010 1359-1497
 N° 12 t2011 1497-1612
 N° 13 t2012 1612-1749
 N° 14 t2013 1749-1868
 N° 15 t2014 1868-1993

NUGLOBAL
complément?

NUGLOBAL, la base *Années*

La deuxième base considère les États-membres, elle est formée par 10 macro-textes qui correspondent aux 10 États-membres, et chaque texte rassemble les prises de parole de l'État-membre concerné sur l'ensemble des 15 années. Exemple : Le texte *Belgique* rassemble l'ensemble des déclarations de la Belgique sur 15 ans, idem pour les autres États-membres.

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG ANTIPOLES CNRS

Index Mot Concordance Contexte Biblio Exporter Créer une base Changer de base

Lecture Édition Réduction du corpus

CLIQUEZ SUR LE(S) TEXTE(S) SOUHAITÉ(S)

CTIONS DOCUMENTAIRES FONCTIONS DE SÉLECTION anti-bulles

N° 1 Belgique 2-217
 N° 2 Cameroun 217-383
 N° 3 Congo 383-582
 N° 4 France 582-795
 N° 5 Gabon 795-995
 N° 6 Luxbrg 995-1250
 N° 7 RCA 1250-1470
 N° 8 RDC 1470-1601
 N° 9 Suisse 1601-1762
 N° 10 Tchad 1762-1987

ONUINTEG
complément?

ONUINTEGRAL, la base *États-membres*

On l'aura compris, les locuteurs considérés par le logiciel sont des pays dans une base et des années dans l'autre. Nos analyses appréhendent alors les deux bases sous des perspectives différentes, étant donné que chacune d'elle alimente des questionnements qui lui sont spécifiques : il y a d'une part une étude diachronique, et d'autre part une étude nationale.

Avant d'en venir aux images de soi des États-membres dans leur discours, cette thèse entend se saisir des contraintes génériques auxquelles répondent les prises de parole étudiées. Étant le lieu où s'opère l'articulation entre texte et situation d'énonciation, le genre de discours – « dispositif de communication de nature à la fois sociale et linguistique » (Maingueneau 2012) – occupe une place centrale en analyse du discours³². Thierry Guilbert (2014) souligne d'ailleurs le caractère essentiel de la prise en compte des genres dans les études de discours qui sollicitent une approche quantitative :

« Ainsi, sous-estimer les genres, c'est non seulement occulter le contexte énonciatif et mélanger les populations statistiques, mais aussi admettre que les locuteurs contrôlent parfaitement leur dire, qu'ils ne sont en aucune façon déterminés par les structures dans lesquelles ils évoluent. L'étude perd alors contact avec le réel et court un double risque d'artefact et de réification de son objet. »³³

Concernant l'identification du cadre générique en question, nous formons l'hypothèse selon laquelle le genre se caractérise d'autant mieux qu'il résiste à la variation temporelle. Autrement dit, nous postulons que les traits qui caractérisent notre corpus du point de vue générique sont ceux qui résistent à la diachronie. C'est partant de cette idée qu'a été constituée la base NUGLOBAL, dont le partitionnement répond au critère temporel et dont la principale finalité est de mettre le discours de l'État-membre à l'épreuve de la temporalité. Le mode opératoire consiste à identifier des objets phraséologiques dans les pratiques langagières de l'ensemble des locuteurs grâce aux séquences linguistiques récurrentes que va faire émerger la statistique textuelle. On établit des caractéristiques génériques sur la base de ces objets, la condition essentielle étant leur régularité sur plusieurs années³⁴. Naturellement, les

³²Dominique Maingueneau, « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 9 | 2012, mis en ligne le 15 octobre 2012

³³Guilbert Thierry, « Les genres du discours dans l'articulation des approches qualitatives et quantitatives », *Corela* [En ligne], HS-15 | 2014.

³⁴ La base à perspective temporelle a donc surtout été mise au service de la prise en compte du contexte énonciatif, sur le plan linguistique.

séquences n'échappent pas à une remise en co(n)texte et une analyse, notamment lexicosyntaxique et énonciative, des extraits dans lesquels elles sont prises. Notre démarche s'appuie sur le positionnement du 53^e numéro de la revue *Lidil* (Sitri, Tutin et al. 2016) qui défend une articulation entre phénomènes phraséologiques et déterminations discursives propres au genre.

La base à perspective temporelle permet de rendre compte des invariants génériques, mais elle permet également de s'enquérir des variations, c'est-à-dire de l'évolution ou de la régression de l'emploi de certains mots. Il est alors possible de situer des usages dans le temps et de justifier de leur émergence/disparition en se référant au contexte sociopolitique, et ainsi de départager usages stables et usages conjoncturels.

Dans la base *États-membres*

La base par pays a pour finalité de faire émerger par le lexique les composantes de l'ethos discursif des États-locuteurs. Ici, on s'intéresse d'abord aux unités linguistiques dont l'emploi est donné par le traitement automatique des données comme présentant chez un locuteur une saillance par rapport à la norme d'usage du corpus. Par la suite on s'enquiert du contexte dans lequel ces unités linguistiques –désormais attributs lexicaux remarquables ou encore mieux *Spécificités*– sont employées, en se référant à leur cotexte et de manière plus ciblée aux attractions lexicales dans lesquelles elles sont prises³⁵. Nous reprenons en effet à notre compte le présupposé contextualiste des analyses logométriques explicité par Damon Mayaffre et Jean-Marie Viprey (2012) lorsqu'ils déclarent que « le sens naît toujours en contexte, (et) se construit à partir du co-texte »³⁶.

S'étant ainsi rapproché des *associations favorites* des mots caractéristiques du discours du locuteur considéré, on a accès à des énoncés-types qui désormais font l'objet d'une analyse discursive minutieuse. Celle-ci porte notamment sur les modalités d'inscription/désinscription

³⁵« Spécificité (s) » est le mot qui nomme dans Hyperbase ces attributs lexicaux remarquables, ainsi que l'outil qui permet d'en faire le calcul. On parle ici de calcul des spécificités.

³⁶Damon MAYAFFRE et Jean-Marie VIPREY, « Présentation », Corpus [Online], 11 | 2012.

énonciative (Ducrot 1984 ; Kerbrat-Orecchioni 2006) allant des déictiques aux modalités intrinsèques au lexique en passant par les actes de langage, les formes de l'implicite (Kerbrat-Orecchioni 1998), l'interdiscursivité (Krieg-Planque 2012), les procédés argumentatifs et les formes doxiques (Perelman 1988, Amossy 2010, Doury2016). L'analyse tient par ailleurs nécessairement compte de la conjoncture sociopolitique dans laquelle évoluent les différents États-membres, puisque de celle-ci dépend largement la construction de leur ethos.

Le plan de la thèse

La thèse est divisée en deux parties qui correspondent aux interrogations soulevées par la problématique. La première porte sur la définition des traits constitutifs du discours de l'État-membre à l'Assemblée générale. Elle se subdivise en cinq chapitres qui se rapportent respectivement à la mise en place de la politesse diplomatique (1), à la dimension épideictique de ces prises de parole lors d'un événement qui a également pour but de célébrer les valeurs onusiennes (2), à la dimension délibérative qui est propre au discours d'un membre d'une assemblée législative (3), aux linéaments d'une rhétorique typiquement onusienne dans le discours de l'État-membre à l'Assemblée(4), et enfin à la mesure du poids de la conjoncture sur les débats à l'Assemblée (5).

La deuxième partie concerne l'image de soi des États-membres. On y dresse des *portraits* discursifs d'États-locuteurs, sur la base de ce par quoi leurs discours se distinguent les uns des autres, au-delà des invariants génériques. L'image de soi qu'on tente d'appréhender tient compte des particularités liées au contexte politico-historique, économique, social et environnemental dans lequel évolue chaque pays dans sa relation avec l'Organisation et la communauté internationale. C'est ainsi que la France y est abordée en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité, qui en cela jouit d'une autorité particulière. La Belgique y est traitée sous l'angle du principe de la Responsabilité de protéger qu'elle met en avant dans son discours. Nous verrons ensuite comment la Suisse cherche à apparaître comme un pays proche de l'Onu. Le discours du Luxembourg est étudié sous l'angle de sa campagne pour l'élection au Conseil de Sécurité en tant que membre non permanent. Le discours du Cameroun porte sur les inégalités Nord-Sud et fustige le manque de solidarité des pays développés vis-à-vis des pays en développement. Le Gabon, quant à lui, exprime

l'inquiétude d'un pays piégé par son statut intermédiaire en ce qui concerne son niveau de développement. On voit avec le Tchad le discours d'un des pays les plus pauvres au monde mais qui bénéficie d'une reconnaissance internationale grâce à un aspect important de sa politique extérieure. Le discours de la République Démocratique du Congo permet de s'enquérir des stratégies mises en place pour évoquer à l'Onu un conflit qui déchire le territoire national. Le discours de la RCA donne accès à la position délicate d'un gouvernement illégitime et à la manière dont celui-ci négocie à l'Onu la place de l'État qu'il représente.

L'élaboration des portraits laisse entrevoir une image de l'autre qui procède de la construction en discours de communautés d'appartenance dont se prévalent les locuteurs. Une dernière section, indépendante des portraits, sera alors réservée au traitement de cette question. On parlera ici de la représentation qu'une communauté (*pays développés*) se fait d'une autre (*pays en voie de développement*) et vice-versa. On exploitera pour cela la thématique du développement pour comparer les positionnements respectifs des deux communautés et observer la manière dont elles se représentent mutuellement.

Première partie : Les discours à l'Assemblée Générale des Nations Unies :
approches d'un genre

Introduction de la première partie

Le propos de cette partie est de rendre compte du cadre générique dans lequel évoluent les prises de parole à l'Assemblée Générale des Nations Unies. Nous entendons pour cela exploiter les objets phraséologiques mis en évidence par le traitement automatique des données textuelles, à la suite des travaux de Sitri, Tutin et *al.* qui se proposent de mettre en regard « la description des séquences phraséologiques avec le genre dans lequel s'inscrivent les discours étudiés » (2016, 5-18). Ces caractéristiques génériques que nous cherchons à établir seront principalement déterminées par l'étude des segments répétés ainsi que du fonctionnement des actes de langage.

André Salem (1986) définit les « segments répétés » comme étant des « suites de formes graphiques non séparées par une ponctuation forte » qui apparaissent plus d'une fois dans un corpus de textes ». Concernant notre corpus, l'exploration statistique et documentaire met à disposition une liste générale de segments répétés à partir de laquelle a été constituée une base représentative de la rhétorique des États locuteurs à l'Assemblée de l'Onu. C'est sur cette dernière que vont s'appuyer les études liées aux caractéristiques génériques qui font l'objet de cette partie. Il convient alors avant toute chose d'exposer la méthode qui a permis l'extraction de cet échantillon représentatif.

La liste générale fournie par Hyperbase contient un ensemble de segments dont la longueur varie de 2 à 14 mots, et qui ont chacun un nombre d'occurrences (fréquence) qui varie de 1 à 100. À titre illustratif, le segment [dépendent du respect des droits de l'homme et de l'État de droit] qui est le plus long du corpus est de longueur 14 (suite de 14 formes) et de fréquence 3 (3 apparitions dans le corpus). C'est aussi le seul segment de longueur 14 du corpus. Le segment [la paix et la sécurité internationale] est de longueur 6 et de fréquence 36 (36 occurrences), et il y a avec lui 271 autres segments de longueur 6. Le segment [communauté internationale] est de longueur 2 et de fréquence 524, et le corpus compte en tout un effectif de 651 segments de deux mots, chacun ayant un certain nombre d'apparitions (Ex. : [appel pressant] 9, [Afrique centrale] 132, [armes nucléaires] 19). On verra que le nombre

d'occurrences dépend généralement de la longueur du segment : les segments les plus courts sont souvent les plus nombreux³⁷. Le nombre d'occurrences dépend aussi du degré de sollicitation d'un segment par rapport à d'autres, selon la *popularité* du référent auquel il se rattache. Par exemple, le segment [communauté internationale] (524) qui renvoie à une entité phare dans la culture onusienne sera beaucoup plus sollicité dans les allocutions que [armes légères et de petit calibre] (18) qui réfère à un *sujet* (parmi d'autres) des relations internationales, lui-même compris dans la thématique de [la paix et la sécurité] (109). Le tableau suivant montre les valeurs de l'inventaire général par le logiciel Hyperbase de l'ensemble des segments répétés.

Longueur	Effectif	Cumul occurrences ³⁸
L14	1	3
L13	7	34
L12	10	35
L11	15	60
L10	41	201
L9	65	324
L8	156	823
L7	179	1515
L6	272	2935
L5	420	6106
L4	685	12150
L3	1013	22202
L2	651	15713
Total	3520	62116

Inventaire des segments répétés

³⁷ À l'exception des segments de longueur 3 qui sont plus nombreux dans notre corpus que les segments de longueur 2.

³⁸ Le cumul désigne pour chaque ligne l'addition de toutes les occurrences des segments d'une certaine longueur. Par exemple, il y a en tout 7 segments de longueur 13, et le cumul 34 est le résultat de l'addition des fréquences de chacun des segments (4+7+7+3+7+3+3).

Il nous a fallu réduire le total de 3520 segments répétés pour pouvoir disposer d'une masse de données gérable. Nous avons donc pris le parti de faire des sélections dans chacun des 13 lots (du lot de Longueur 2 au lot de Longueur 14). C'est la capacité d'affichage par le logiciel des résultats en temps réel qui a orienté le choix de notre mode de sélection. En effet, le logiciel présentait la limite de ne pas pouvoir afficher au-delà de 172 segments répétés. Si aucune restriction n'était imposée sur les fréquences (un nombre de fréquence minimal par exemple), l'affichage -par ordre alphabétique- des résultats en temps réel se limitait à 172 segments, au risque de ne montrer qu'une partie de l'ensemble du lot, et au grand dam des segments les plus courts (de L2 à L7) qui sont les plus nombreux. C'est le cas des segments de longueur 2 dont l'affichage se limite à la lettre D si lors de la requête un nombre d'occurrences minimal (fréquence minimale) n'est pas imposé.

Long	Limite	Effectif	Numér	Lon	Clic sur une ligne->graphique Sous-féquences	Fréqenc	Segments sélectionnés (clic)	
L15	2	5	15	3004	2	2 1 3 3 5 1 7 1 8 1 9 1 10	14	des aspirations
L14	2	1	3	3005	2	2 3 3 2 4 2 6 1 15 2	10	des attentats
L13	2	7	34	3006	2	4 1 5 1 7 2 8 1 10 2 11 1 1	9	des autorités
L12	2	10	35	3007	2	1 1 2 1 3 2 5 2 6 1 8 4 9 1	24	des capacités
L11	2	15	60	3008	2	6 2 8 2 9 2 10 3 11 4 12 2	21	des changements
L10	2	41	201	3009	2	2 1 4 1 7 2 8 3 9 3 10 3 13	15	des civilisations
L9	2	65	324	3010	2	1 6 2 1 3 4 4 3 6 5 7 3 8 5	40	des conditions
L8	2	156	823	3011	2	1 1 2 2 4 1 5 2 7 3 8 1 9 2	22	des conséquences
L7	3	179	1515	3012	2	1 2 2 2 4 2 9 2 11 1 15 2	11	des contributions
L6	4	272	2935	3013	2	1 3 3 6 5 2 7 2 8 3 11 2 13	20	des décisions
L5	5	420	6106	3014	2	1 3 5 2 7 2 8 1 11 2 13 1 1	12	des dernières
L4	6	685	12150	3015	2	1 1 5 1 6 1 8 1 12 6 13 14	24	des différends
L3	7	1013	22202	3016	2	1 1 2 1 3 2 4 2 5 6 6 1 8 1	23	des différentes
L2	8	651	15713	3017	2	1 1 2 2 4 1 5 2 6 1 7 1 8 1	17	des difficultés
Tout --		3520	62116	3018	2	1 2 2 1 4 1 5 1 6 2 9 3 11 1	12	des dirigeants
<i>CLIQUEZ sur une ligne pour la choisir. (La fréquence minimum est de 2 pour les segments longs et varie de 3 à 8 selon la taille des autres segments.)..</i>								
Les segments répétés								
<i>Commencer par l'opération "Préparation" qui n'a lieu qu'une fois pour la même base et fournit les données aux autres fonctions. Patience! Le programme "Préparation" demande du temps...</i>								
				3019	2	1 1 3 1 5 1 8 1 9 2 10 2 14	11	des discussions
				3020	2	1 1 2 3 3 1 4 4 5 4 6 11 7 4	62	des élections
				3021	2	8 2 9 2 10 5 11 4 12 1 13 1	17	des émissions
				3022	2	2 5 3 1 4 4 5 2 6 3 8 3 9 1	36	des engagements
				3023	2	1 1 2 1 4 1 5 2 7 2 10 1 13	10	des événements
				3024	2	1 1 2 1 3 3 5 1 7 1 8 3 9 2	21	des frontières
				3025	2	2 2 3 1 4 1 6 1 7 2 8 2 9 1	16	des générations
				3026	2	1 2 2 2 5 1 7 3 8 1 9 1 10 1	15	des hostilités
				3027	2	3 1 4 2 6 1 7 1 12 1 13 4 1	12	des infrastructures
				3028	2	4 2 5 2 6 2 7 1 8 2 9 1 12 1	13	des initiatives
				3029	2	1 4 2 2 3 3 4 4 5 5 6 3 7 3	44	des institutions
				3030	2	1 2 2 1 5 2 7 1 9 1 10 2 11	13	des instruments
				3031	2	1 2 2 1 5 3 6 3 8 1 9 2 10 1	23	des mécanismes
				3032	2	1 2 2 1 3 1 4 1 5 2 6 1 7 2	38	des négociations
				3033	2	5 3 6 1 7 3 10 1 11 1 12 1	11	des nouvelles
				3034	2	1 1 3 6 4 4 5 6 6 5 7 8 13	94	des objectifs
				3035	2	1 10 2 1 4 1 5 2 6 1 8 2 9 1	35	des opérations
				3036	2	1 1 2 1 3 2 5 2 6 1 7 2 8 2	18	des organisations
				3037	2	2 1 3 2 6 2 7 2 8 1 9 2 11 2	17	des partenaires
				3038	2	1 1 3 2 4 1 7 1 8 1 10 2 13	9	des partenariats
				3039	2	1 2 2 2 3 1 4 1 5 2 6 3 7 4	21	des personnes
				3040	2	1 1 2 1 3 1 4 1 5 1 6 1 8 1	10	des perspectives
				3041	2	1 1 2 2 3 1 4 2 7 1 8 1 11 1	12	des politiques

Fin de la liste des segments de longueur 2 sans restriction sur le nombre d'apparitions de chaque segment

Sur ce constat, nous avons fait le choix de suivre une règle : rechercher pour chaque lot le seuil qui nous permettrait d'avoir en temps réel la représentation de l'ensemble des lettres de l'alphabet et le maximum de segments répétés. Exemple : Pour les segments de longueur 2, la requête du seuil minimal de 22 permet d'avoir l'affichage d'une liste de 167 segments répétés qui va de [Afrique Centrale] (132) à [vous remercie] (116)³⁹. Lorsqu'on demande le seuil de 21, on obtient 172 segments répétés, mais la liste s'arrête à la lettre U avec [une attention] (25). Si on fixe le seuil à 23, la liste va bien de A à V, le dernier segment étant [vous remercie], mais elle ne montre que 156 segments répétés.

Long	Limite	Effectif	Numér	Lon	Clic sur une ligne->graphique Sous-féquences	Fréqenc	Segments sélectionnés (cliq	
L15	2	5	15	3376	2	1 1 2 4 3 6 4 1 5 4 6 2 7 3	41	proche orient
L14	2	1	3	3379	2	1 3 2 1 3 5 4 1 1 5 5 6 2 7 6	53	prolifération des
L13	2	7	34	3381	2	1 4 2 2 3 7 4 1 5 1 7 3 8 2	31	promotion des
L12	2	10	35	3383	2	1 4 2 3 3 4 4 3 5 2 6 1 7 3	48	protection des
L11	2	15	60	3385	2	1 1 2 2 3 2 5 1 6 4 7 4 8 1	23	quelques jours
L10	2	41	201	3391	2	1 1 2 1 5 3 6 3 7 3 8 4 9 12	47	réalisation des
L9	2	65	324	3394	2	1 3 2 2 3 3 4 5 5 3 6 1 7 2	35	réconciliation nationale
L8	2	156	823	3398	2	1 4 2 1 4 4 5 3 6 1 7 1 8 1	42	règlement des
L7	3	179	1515	3399	2	2 3 5 1 7 1 8 2 9 1 10 2 12	24	règlement pacifique
L6	4	272	2935	3401	2	1 6 2 2 3 5 4 1 6 1 7 2 8 3	28	relations internationales
L5	5	420	6106	3403	2	1 3 2 1 3 2 5 4 6 2 7 1 8 4	37	renforcement des
L4	6	685	12150	3406	2	1 1 6 2 2 4 3 1 2 4 1 4 5 1 4 6	230	république centrafricaine
L3	7	1013	22202	3407	2	1 7 2 20 3 25 4 1 4 5 11 6 1	210	république démocratique
L2	8	651	15713	3421	2	1 2 2 1 3 3 4 1 6 2 7 1 8 5	32	ressources naturelles
Tout --			3520	62116	2	1 29 2 25 3 23 4 33 5 38 6	372	secrétaire général
<i>CLIQUER sur une ligne pour la choisir. (La fréquence minimum est de 2 pour les segments longs et varie de 3 à 8 selon la taille des autres segments.)..</i>								
Les segments répétés								
<i>Commencer par l'opération "Préparation" qui n'a lieu qu'une fois pour la même base et fournit les données aux autres fonctions. Patience! Le programme "Préparation" demande du temps...</i>								
				3426	2	1 2 2 3 3 1 4 4 5 3 6 2 7 2	33	sécurité dans
				3432	2	1 5 2 6 3 10 4 10 5 10 6 4	90	sécurité internationales
				3438	2	2 2 4 2 5 2 6 4 7 2 10 1 11	23	ses partenaires
				3439	2	1 1 2 2 3 2 4 1 5 2 6 4 7 3	40	ses responsabilités
				3440	2	2 3 3 3 4 5 5 1 6 8 7 4 8 1	40	session ordinaire
				3445	2	1 2 2 1 3 3 4 3 5 1 6 4 7 3	37	société civile
				3453	2	1 1 2 4 3 3 4 1 6 1 7 5 8 4	29	sommet mondial
				3457	2	1 1 2 2 3 1 4 1 6 3 7 2 9 3	31	son engagement
				3458	2	1 7 2 9 3 5 4 8 5 7 6 10 7 3	98	son excellence
				3471	2	2 6 3 8 4 4 5 4 6 1 7 2 8 1	27	terrorisme international
				3479	2	1 3 3 1 4 3 6 3 7 2 8 1 9 2	25	une attention
				3482	2	1 5 3 2 4 1 5 1 6 1 7 3 8 5	29	une conférence
				3490	2	1 2 2 1 3 6 6 1 7 1 9 8 10 3	24	une meilleure
				3493	2	2 1 3 4 4 2 5 1 6 4 7 5 8 1	33	une organisation
				3497	2	1 3 3 3 4 3 5 1 6 1 8 1 9 4	26	une responsabilité
				3500	2	1 2 2 3 3 1 4 4 6 1 7 2 8 3	26	une stratégie
				3502	2	1 4 2 4 3 8 4 6 5 16 6 10 7	144	union africaine
				3503	2	1 5 7 2 3 1 3 8 4 9 5 12 6 9	192	union européenne
				3514	2	1 3 2 1 4 3 5 2 7 2 8 1 9 5	25	volonté politique
				3516	2	1 4 2 5 3 6 4 3 5 6 6 4 7 3	50	vote élection
				3517	2	1 4 2 5 3 3 4 3 5 3 6 6 7 3	47	vous prédécesseur
				3518	2	1 1 2 2 3 2 4 2 5 2 6 3 7 3	27	vous adresser
				3520	2	1 7 2 8 3 9 4 9 5 9 6 9 7 9	116	vous remercie

Fin de la liste des segments de longueur 2 et de fréquence minimale 23

³⁹ Demander le seuil minimal de 22 ici signifie que le logiciel ne doit sélectionner que les segments qui présentent au moins 22 occurrences dans le corpus

C'est donc le seuil de 22 qui l'emporte, et cette méthode a été appliquée à tous les lots de segments de longueur réduite (de L2 à L7). Les autres, moins nombreux, ont été considérés dans la totalité de leurs effectifs.

Le tableau suivant donne les coordonnées des sélections :

Lot	Fréquence minimale
Longueur 2	Seuil 22
Longueur 3	Seuil 24
Longueur 4	Seuil 18
Longueur 5	Seuil 11
Longueur 6	Seuil 7
Longueur 7	Seuil 5

Le périmètre ainsi délimité a permis de disposer d'une base représentative, que nous avons fractionnée, en commençant par regrouper les segments selon les thématiques auxquelles ils renvoient, celles-ci étant liées aux domaines d'action de l'organisation : Paix et sécurité, droits de l'Homme, environnement, questions économiques et sociales.

Paix et sécurité		socio-économique		Droits de l'Homme	
2	35 armes légères	2	42 aide publique	2	71 droit international
2	29 conflit israélo	2	49 bonne gouvernance	2	29 droits humains
2	48 conflits armés	2	29 crise alimentaire	3	42 du droit international
2	24 des différends	2	38 développement économ	3	53 etat de droit
2	40 destruction massive	2	47 réalisation des	3	53 état de droit
2	28 groupes armés	2	22 solidarité internationale	3	28 protection des droits
2	25 israélo palestinien	3	27 conditions de vie	3	40 respect des droits
2	59 non prolifération	3	54 contre la pauvreté	4	46 conseil des droits de
2	22 pacifique des	3	73 du millénaire pour	4	209 des droits de l'
2	43 prévention des	3	41 économique et social	4	280 droits de l' homme
2	41 proche orient	3	32 l' aide publique	4	43 l' etat de droit
2	35 réconciliation nationale	3	34 la bonne gouvernance	4	42 l' état de droit
2	42 règlement des	3	28 la crise alimentaire	4	39 la cour pénale international
2	24 règlement pacifique	3	99 objectifs du millénaire	4	19 la protection des droits
2	22 sécurité collective	3	127 pour le développement	4	27 le respect des droits
2	33 sécurité dans	3	31 réalisation des objectifs	4	50 les droits de l'
2	90 sécurité internationales	3	29 sur le développement	4	34 respect des droits de
2	22 septembre 2001	4	38 aide publique au dévelo	5	26 de l' etat de droit
2	27 terrorisme international	4	56 des objectifs du milléna	5	20 de l' état de droit
3	40 armes de destruction	4	35 les objectifs du milléna	5	22 de la cour pénale internatio
3	40 au moyen orient	4	43 lutte contre la pauvreté	5	203 des droits de l' homme

Il y a également une catégorie réservée aux événements et activités diplomatiques ([Sommet du millénaire] [réunion de haut-niveau] [conférence internationale] ...); et une catégorie *Entités/acteurs* réservée aux dénominations renvoyant aux acteurs des relations

internationales ([Communauté internationale], [États membres], [société civile], [secrétaire général], [pays développés]).

Le stock de segments s'est dès lors resserré autour de suites de mots qui ne trouvaient de place dans aucune des classes existantes, mais qui renvoyaient à des catégories d'analyse linguistique. Associations lexico-syntaxiques, ces constructions surtout liées à la rhétorique se sont données à voir comme ce que le discours à l'Assemblée Générale a de spécifique dans sa forme, indépendamment des thématiques traitées. C'est autour de ces segments *hors-classe* que le fond de séquences réservé à notre étude du genre a été délimité.

À l'observation des segments répétés, nous entendons adjoindre l'exploitation des actes de langage, en lesquels réside aussi un enjeu important pour la caractérisation du genre. En effet, ceux-ci permettront de s'enquérir d'un autre type de séquences linguistiques récurrentes qui rendent compte d'une prose particulière, partagée par les locuteurs à l'Assemblée. Nous avons fait part dans l'introduction générale de notre choix méthodologique d'appréhender la présentation de soi des États-membres par le biais des *spécificités* lexicales. C'est justement l'exploration générale du corpus sous cette perspective qui a attiré notre attention sur un point en commun que présentent l'ensemble des États-locuteurs, et qui a partie liée avec certaines pratiques langagières et discursives. Nous anticipons alors la présentation des résultats du calcul des spécificités, qui figurent dans le tableau suivant :

Les 12 noms et adjectifs -ramenés à leur forme canonique- les plus surutilisés

Par ordre d'importance:

Belgique	France	Luxembourg	Suisse	Cameroun	Congo	Gabon	RCA	RDC	Tchad
Belgique	France	Luxembourg	Suisse	Cameroun	Congo	Gabon	Rép.centraf	Congo	Tchad
collègue	Europe	luxembourgeois	Onu	paul biya	central (Afr)	gabonais	centrafricain	démocratique	tchadien
cher	européen	européen	droit	camerounais	Brazzaville	Bongo	délégation	république	honorable
européen	monde	matière	Genève	OMD	Afrique	effort	Séléka	congolais	réfugié
belge	union	kosovo	suisse	différend	africain	VIH	transition	Kivu	Idriss
responsabilité	peuple	dossier	humanitaire	golfe	sous-région	Afrique	François	territoire	Deby
citoyen	inde	responsabilité	humain	excellence	forestier	Sida	Bozize	Monuc	soudanais
droit	diversité	action	neutralité	DSCE	bassin	session	Centrafricain	FDLR	Darfour
discrimination	seul	multilatéralisme	homme	Bakassi	comité	remboursement	Cemac	rwandais	Taiwan
essentiel	spéculation	brut	G20	maritime	Denis	dette	Bangui	infrastructure	frère
prospérité	taxe	chiffre	jeune	Camerounais	réunion	développement	agricole	ordinaire	délégué
facile	palestinien	contexte	divergence	inévitabile	forêt	Ondimba	centrafrique	réunification	lac Tchad

Résultats du calcul des spécificités pour l'ensemble des pays-locuteurs⁴⁰

Dans le traitement automatique des textes, le calcul des spécificités permet de repérer le vocabulaire objectivement spécifique d'une partie du corpus par rapport à l'ensemble du corpus. Ici, ce qui rend un terme spécifique à un locuteur est que son utilisation par ce locuteur tranche par son importance par rapport à la norme générale du corpus. Autrement dit, par rapport à l'utilisation moyenne dudit terme par l'ensemble des locuteurs, un locuteur précis le surutilise⁴¹. Le présent tableau regroupe par ordre d'importance les substantifs et adjectifs les plus objectivement spécifiques de chacun de nos États-locuteurs. Ce sont en d'autres termes les mots que la statistique lexicale distingue en tant qu'ils caractérisent le mieux le discours de chacun des pays par rapport aux autres. La liste originelle prenait en compte l'ensemble des codes grammaticaux y compris les signes de ponctuation. Cependant, nous nous limitons à ce stade aux substantifs et adjectifs, « mots-pleins » dont Damon Mayaffre défend la pertinence pour représenter le « squelette lexical » des discours présidentiels qu'il étudie dans *Paroles de Président* (2004).

40 Les mots seront en règle générale représentés sous leur forme canonique, comme c'est le cas dans ce tableau. Les calculs sont appliqués aux lemmes, mots accordés au masculin singulier mais dont le décompte considère l'ensemble des formes et qui a donc vocation à toutes les représenter.

41 Il y a aussi une liste de mots sous-utilisés, on parle alors de spécificités négatives.

Pour tous les pays représentés, le tableau présente les noms desdits pays en plus haute spécificité positive. Cela signifie que, pour chacun des 10 ensembles de discours sans exception, le nom du pays représenté par celui qui prend la parole est le mot le plus surutilisé. Cela signifie également que cet attribut, ce trait saillant qui distingue le mieux les prises de parole est la caractéristique majeure de chaque discours suivant le pays dont il émane. On peut de prime abord expliquer la prééminence de cette spécificité particulière par le fait que chacun des locuteurs parle depuis son propre point de vue. Cependant, on fait très vite le constat à la lecture de ces discours à l'Assemblée Générale que ce sont les États-membres qui sont mis en scène comme locuteurs. Apparemment, les représentants des États décrivent les actions langagières de leur pays, mais, en réalité, l'énoncé contient une valeur performative identique à ce que serait un énoncé à la première personne. Ainsi, les noms de pays remplacent le *Nous*, ont la fonction de sujet (syntaxique et sémantique) et prennent en charge l'énonciation. Cela s'illustre dans les extraits suivants :

La République Démocratique du Congo salue le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza. RDC 2005

La France exhorte la communauté internationale à conjurer une nouvelle catastrophe humanitaire. France 2006

Le Gabon appelle à la destruction de tous les arsenaux chimiques dans le monde. Gabon 2013

La Suisse condamne avec la plus grande fermeté les actes brutaux du groupe qui s'autoproclame État islamique et ceux qui lui sont associés. Suisse 2014

Ces pays qui sont de véritables locuteurs accomplissent par là même des actes de langage, chose qui avait déjà étudiée par Guespin (1976 : 52). C'est la question de savoir ce que les hommes politiques qui les représentent leur font alors *faire* en discours - au sens austinien de *Quand dire c'est faire* (1962) - qui nous pousse à entreprendre une étude desdits actes de langages, animée par l'hypothèse selon laquelle la formulation de ceux-ci ainsi que les verbes illocutoires qui les sous-tendent donneront un bon aperçu des *manières de dire*, celles-ci ayant partie liée aux déterminations propres au genre.

Ce chapitre porte sur la formulation des requêtes dans les prises de parole des États-membres à l'Assemblée générale, dans leur condition de locuteurs et énonciateurs. Il s'intéresse aux phénomènes d'indirection en tant qu'ils participent à la mise en place de la politesse diplomatique. Nous recensons ici les différentes formes que prend la formulation indirecte des requêtes dans les prises de parole, et nous analysons l'impact du contexte socio-discursif sur le fonctionnement de la langue.

À propos des actes de langage

Les actes de langage correspondent aux différentes actions que l'on peut accomplir par des moyens langagiers. La paternité de leur théorie est attribuée à John Austin (1970) ; mais la taxinomie des actes retenue par cette étude est celle de John Searle. Ainsi, « nous disons à autrui comment sont les choses, nous essayons de faire faire des choses à autrui, nous nous engageons à faire des choses, nous exprimons nos sentiments et nos attitudes et nous provoquons des changements par nos énonciations » (Searle, 1982, p.70). Ces différentes actions, qui sont concrétisées par des verbes illocutoires (verbes par lesquels on peut réaliser des actes de langage), correspondent respectivement selon Searle à des catégories de base qui sont : les actes assertifs, directifs, promissifs, expressifs et déclaratifs.

C'est le concept de performativité, pour décrire la capacité d'un énoncé à réaliser sous réserve de certaines conditions de réussite (*felicity*) l'acte qu'il dénomme, qui sous-tend la théorie des actes de langage. Cette dernière considère en effet que tout énoncé, même s'il n'est pas réellement performatif, est doté d'une charge pragmatique plus ou moins évidente, mais toujours présente. Autrement dit, tous les énoncés ont en eux une valeur d'acte, y compris les assertions qui, en dehors d'informer sur l'état des choses, tendent à influencer sur l'opinion, l'état

d'esprit de celui qui est informé⁴². Ce propos est étayé par Catherine KERBRAT-ORECCHIONI, dans *Les actes de langage dans le discours* (2001, 146-148). Ainsi, par la simple production d'énoncés langagiers, des actes sont posés : ce sont les actes de langage.

Searle parvient à distinguer les actes de langage à l'aide de plusieurs critères de variation significative dont les principaux sont :

- **Le but illocutoire** qui correspond à l'objectif visé lors de la réalisation d'un acte, comme c'est le cas pour une requête ou un ordre par exemple (actes directifs), de viser à faire faire quelque chose à autrui. Ou encore pour une promesse (promissif) d'engager celui qui la fait à l'honorer. Ou alors pour une description (assertif) de faire une représentation, qu'elle soit vraie ou fausse, de quelque chose.
- **La différence d'ajustement entre les mots et le monde** par laquelle certains actes de langage cherchent à rendre les mots conformes au monde (les assertifs), alors que d'autres, à l'inverse, tendent à ajuster le monde aux mots (les directifs).
- **L'état psychologique exprimé en accomplissant un acte, ou la condition de sincérité de l'acte de langage**, qui est, par exemple pour un acte d'excuse, expressif donc, le regret d'avoir fait ce qui est à l'origine de l'excuse. Ou pour une menace ou une promesse l'intention de s'exécuter. Ou encore pour une affirmation, la croyance en ce qu'on affirme.
- **La différence de force ou d'intensité dans la présentation du but illocutoire** : il s'agit ici de se rendre compte qu'une proposition et un ordre par exemple ont beau avoir le même but illocutoire, ils n'en diffèrent pas moins par leur degré d'intensité dans la volonté de faire faire à autrui.
- La différence de statut ou de condition du locuteur et de l'interlocuteur en tant qu'ils déterminent la force illocutoire de l'énonciation. Ce dernier critère s'inscrit dans la logique selon laquelle, si l'on prend l'exemple du locuteur, le statut officiel de témoin, octroyé par le fait de prêter serment à la barre dans un tribunal, engage sérieusement la responsabilité dudit témoin sur la vérité des faits qu'il établira, sous peine de sanction ; tandis que les mêmes faits relatés dans la rue resteront

⁴²KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2001, *Les actes de langage dans le discours*, Paris, Minuit

dans bien des cas un ensemble d'affirmations sans conséquences. Le statut du locuteur peut ainsi transformer une affirmation sans conséquences en témoignage sous serment. De même, dire la formule « Je Baptise (un tel) » lorsqu'elle est dite dans certaines conditions d'énonciation revient pour un prêtre chrétien, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'institution de l'Église dont il est le représentant, à administrer le Baptême en tant que sacrement à une personne qui acquerra par conséquent la légitimité de se réclamer de ladite institution ; alors que les mêmes propos reviendront simplement à donner un nom à quelque chose ou à quelqu'un, pour une personne qui n'est pas investie du même type d'autorité.

Pour l'heure, c'est aux actes de langage directifs -plus précisément aux requêtes- que vont être consacrées les prochaines lignes. Le but illocutoire des directifs en général consiste en des tentatives par un locuteur de faire faire quelque chose à son interlocuteur ou auditeur. Ils comprennent les deux formes de demandes que sont la question et la requête, ou encore *la demande d'un dire* et *la demande d'un faire*, pour reprendre C. Kerbrat-Orecchioni, dans *Les actes de Langage* (2016, p.84). En ce qui concerne les requêtes, celles-ci désignent des énoncés qui demandent à un interlocuteur d'accomplir un acte à caractère non langagier, quel qu'il soit.

Dans les prises de parole qui font l'objet de notre étude, on rencontre essentiellement des formulations indirectes, dans lesquelles les actes de requête empruntent les apparences d'autres actes de langage. Il est question pour les locuteurs de parler afin d'informer mais aussi afin de susciter une conduite dont ils laissent le choix et le jugement aux auditeurs. C'est le cas dans :

La République Démocratique du Congo fait observer l'impérieuse nécessité de l'organisation et de la tenue d'une conférence internationale sur le financement de sa reconstruction, et ce, dans les meilleurs délais. RDC 2009

La République centrafricaine accorde une importance particulière à la réforme de notre organisation, dans ses structures, son fonctionnement et ses méthodes de travail ainsi que tous ses organes. RCA 2011

Il s'agit d'actes de langage indirects, expression elliptique pour « actes de langage formulés indirectement, sous le couvert d'autres actes de langage ». D'après Searle, « accomplir un acte indirect consiste généralement à affirmer, ou questionner sur l'une des conditions de réussite

auxquelles est soumis l'acte en question, c'est-à-dire effectuer un déplacement, de l'acte lui-même à l'une ou l'autre de ses conditions de « *félicité* »⁴³. Dans ces deux cas, l'acte directif se fait passer pour un assertif, dans lequel on pose la condition de sincérité portant sur le locuteur (précisément l'État-membre locuteur). Si l'on considère par exemple que la République Démocratique du Congo est en train de demander indirectement la tenue effective d'une conférence portant sur le financement de sa reconstruction, elle montre sa sincérité en en faisant observer l'impérieuse nécessité. Les représentants décrivent leur pays en train d'avoir une attitude qui est censée à son tour suggérer logiquement une réaction favorable, concrète et pratique de la part des interlocuteurs (même si celle-ci est souvent différée). Ici, en réalité, c'est l'utilisation de la troisième personne qui donne l'occasion de construire la requête de manière indirecte. À la place du *je* ou du *nous*, ou plus directement de l'impératif, on feint de décrire l'attitude d'une entité à laquelle on s'identifie mais qui est tout de même autre que soi-même (le représentant dit de la RCA qu'elle « accorde une importance particulière à... »). À cause de l'emploi de cette troisième personne, la formulation indirecte devient automatique. Aussi, ce qui paraît une description ici n'en est pas une. Aux Nations Unies, c'est en priorité aux États-membres que la parole est donnée. C'est pourquoi dans les discours, l'État se superpose à la parole du représentant et parle en son propre nom. L'État-membre devient LE locuteur (et l'énonciateur), et ce qui est formulé comme une description ou un constat de la part dudit représentant s'actualise donc en requête (même indirecte), étant donné que l'émetteur de l'acte est bien celui qui prend la parole. L'énoncé « La République Centrafricaine accorde une importance particulière à la réforme de notre organisation » ne décrit pas simplement une attitude de la RCA ; c'est la requête qui porte sur la réforme qui est formulée *hic et nunc* par la RCA elle-même.

L'objet de cette étude est précisément l'indirection qui marque fortement les actes de requête à l'Assemblée de l'Onu. Les lignes qui suivent observent les 4 formes qu'elle emprunte dans ces prises de parole, en tant qu'elles sont des tournures conventionnelles et *orientées vers soi*, et qu'elles sont en cela même propres à garantir la politesse. Ce sont l'expression du désir, la description d'une attitude future en réaction à la réalisation d'un vœu, l'information portant sur l'opinion du locuteur et enfin les requêtes performatives.

⁴³KERBRAT-ORECCHIONI (2016, p.41) cite ainsi SEARLE, (1982, p.72).

Construire une requête en exprimant un désir

Les extraits qui suivent sont vecteurs d'actes de requête qui sont réalisés à partir de verbes exprimant un désir :

Pour sa part, la République Centrafricaine souhaite que lors de la conférence de Bali en décembre prochain, les pays nantis honorent enfin leurs engagements dans le domaine du transfert de technologies et (...) contre le changement climatique. RCA 2007

Le Cameroun...souhaite une mise en place rapide de la commission de consolidation de la paix et du conseil des droits de l'homme. Cameroun 2005

La France souhaite des engagements plus forts concernant notamment les transferts de technologies en faveur des pays émergents. France 2005

La France souhaite que le retrait de Gaza en soit une première étape (au processus de paix agréé par le conseil de sécurité). France 2004

La convention qui bannit ces armes (mines antipersonnel) est entrée en vigueur en 1999 et la Belgique espère qu'elle sera renforcée lors de la conférence de révision...à Carthagène, en Colombie. Belgique 2009

C'est pour cela que le Tchad souhaite que les États Unis d'Amérique mettent un terme rapidement à cet embargo (cubain) qui est contraire à leur nouvelle vision du monde et contraire aux grands principes que défend notre organisation. Tchad 2009

La France quant à elle souhaite deux évolutions. Inverser, tout d'abord, la tendance à l'augmentation des contributions volontaires au détriment des contributions obligatoires. Avancer, en second lieu, dans la mobilisation de ressources pour le développement (...). France 2003

La Belgique souhaiterait qu'une relation directe entre le Président du Congo et le Président du Rwanda puisse s'établir et contribue à accélérer l'aboutissement d'une solution. Belgique 2012

Ces énoncés qui se présentent de prime abord sous forme de simples assertions sont porteurs d'actes de langage directifs indirects. En effet, les différents États-locuteurs demandent de réaliser leurs souhaits bien plus qu'ils ne renseignent simplement sur leurs aspirations. On parle respectivement ici de valeur dérivée et valeur littérale de l'acte. Cette forme d'indirection apparaît comme conventionnelle, dans la mesure où tout le monde peut s'accorder sur le fait qu'en langue française, les verbes exprimant le souhait ou la volonté tels que *vouloir, souhaiter, espérer, aimer, désirer, aspirer, tenir à...* sont propres à introduire une requête lorsque leur sujet est le locuteur. L'indirection conventionnelle réside en ces exemples dans l'affirmation du désir, qui a vocation à reposer sur une tournure *orientée vers soi* ou « self-oriented » (Kerbrat-Orecchionni 2006 : 101), en opposition à une tournure orientée vers l'autre, « other-oriented » qui elle, sollicitant l'interlocuteur, consisterait à interroger sa capacité ou sa volonté de réaliser quelque action. On aurait alors dans ce cas, pour l'exemple sur le Tchad s'adressant aux États-Unis : **Pouvez-vous** (ou *pourriez-vous*) *mettre rapidement un terme à cet embargo qui est contraire à la nouvelle vision du monde... ?* Ou encore pour la RCA lorsqu'elle s'adresse à ceux qu'elle nomme « pays nantis » : **Voulez-vous** *enfin honorer vos engagements ... et apporter une assistance... ?* Mais ces autres moyens, trop injonctifs, donnent à voir une forme d'hostilité. De plus, ils orientent le propos vers les manquements de celui à qui la requête est adressée, alors que l'expression du désir détourne quant à elle l'attention vers les besoins du locuteur.

Des faits de langue qui complètent l'indirection

Il faut remarquer que plusieurs des énoncés précités contiennent des faits de langue qui œuvrent au ménagement voire à l'effacement des actants : la nominalisation d'action, la voix passive, la voix pronominale. Le fait pour la France par exemple de dire qu'elle souhaite « le retrait » de Gaza dans le cadre du processus de paix permet de ne pas mentionner en discours l'identité de celui qui doit se retirer. De même, qui doit effectuer la « mise en place » de la commission de consolidation de la paix⁴⁴ ? L'emploi de la voix pronominale dans « La

⁴⁴ Remarquons au passage que dans l'énoncé tel qu'il a été posé dans le discours prononcé, c'est-à-dire *La France souhaite que le retrait de Gaza en soit une première étape* (au processus de paix agréé par le conseil de sécurité), le retrait de Gaza, n'est pas (en principe) l'objet du dire. C'est plutôt son rang parmi les étapes du processus de paix qui est mis en avant, et ledit « retrait », à cause de la nominalisation, apparaît comme déjà convenu.

Belgique **souhaiterait** qu'une relation directe entre le Président du Congo et le Président du Rwanda puisse **s'établir** » semble quant à lui ménager en discours l'implication des actants dans le processus d'établissement de la relation souhaitée. La relation est en effet posée comme pouvant « s'établir » par elle-même. Ces faits de langue viennent renforcer l'indirection qui est déjà présente dans les énoncés. Dans son article intitulé « À quelles conditions une charte est-elle efficace ? », Emmanuelle Danblon (2010) montrait au sujet de l'influence de ce type de procédés sur l'efficacité des actes de langage, comment la voix passive à elle seule suffit à biaiser la légitimité d'une déclaration officielle institutionnelle.

Construire une requête en décrivant une attitude future

Un autre moyen de formuler les requêtes à l'Assemblée consiste pour le locuteur à exprimer son attitude future, positive ou négative, dans l'hypothèse de l'accomplissement d'une certaine action. Ici aussi, la tournure de la requête est orientée vers le locuteur, autrement dit ce sont des éléments qui le concernent qui sont décrits à un moment où c'est l'action de celui à qui la requête est soumise qui pourrait être mise en avant. Des exemples figurent dans le tableau suivant :

*La République du Congo, si proche de la RDC à maints égards, **comprendrait mal** qu'elle assiste en observateur à cette échéance capitale ; et il en serait de même en tout point de vue, pour d'autres pays voisins de la RDC tels l'Angola et la République Centrafricaine.* Congo 2003

*La Suisse **saluerait** un engagement plus fort et plus durable du Conseil de Sécurité dans la diplomatie préventive.* Suisse 2011

*Membre du groupe encore trop sélect du G07 – avec une APD qui a atteint en 2007 près de 0,9% du RNB en attendant d'atteindre l'objectif d'un pourcent que nous nous sommes fixés-
le Luxembourg ne pourrait que se réjouir d'un élargissement rapide de ce club.* Luxembourg 2007

Dans le premier énoncé, la République du Congo évoque la déception qui serait la sienne au cas où elle ne jouerait pas un rôle plus important dans ce qu'elle considère comme une échéance historique qui la concerne de près⁴⁵. L'énoncé s'actualise en requête de par le dispositif d'énonciation, dans lequel c'est l'État lui-même (par la voix de son représentant) qui prend la parole, se trouvant dans l'enceinte de l'Onu. Le même procédé se retrouve dans les deux énoncés qui suivent. La valeur littérale de l'acte donne à voir la prévision d'une réaction positive si un événement survenait tandis que la valeur dérivée est une requête, l'un étant la condition de sincérité de l'autre. Remarquons que l'enchaînement *État-membre + verbe au conditionnel* est propre à favoriser la nominalisation de l'action qui fait l'objet de la requête.

Répondre à l'exigence de politesse

Dans son ouvrage *Analyser les discours institutionnels*, Alice KRIEG-PLANQUE mentionne que « Dans bien des cas, la politesse est l'un des éléments qui expliquent le recours à des actes de langage indirects » (2013, p. 65). Il est vrai que, structurellement complexe et dérogeant au principe d'économie de la langue, la formulation indirecte des requêtes telle qu'elle s'opère ici n'est pas la moins contraignante langagièrement, ce qui ne dissuade pas nos locuteurs d'y recourir⁴⁶. Rappelons que le modèle de Brown et Levinson ou la théorie de la préservation des Faces⁴⁷ postule que tout individu ressent le besoin de préserver sa *face négative* et sa *face positive* ; la face négative étant entendue comme le *territoire* corporel, matériel, spatial, temporel ou mental, à préserver des intrusions, et la *face positive* étant l'estime de soi, la bonne figure que l'on cherche à renforcer dans nos relations avec

⁴⁵On parle de la préparation de la Conférence Internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

⁴⁶ L'économie de la langue est entendue ici comme une logique de réduction des dépenses langagières, pour arriver à dire beaucoup avec peu de productions langagières sonores ou écrites. Voir Adegboju Dele dans « De l'économie en langue ou dans le langage : une linguistique 'des temps qui pressent' » *Synergies Afrique Centrale et de l'Ouest* n°4 2011, pp 25-37.

⁴⁷ La notion de *face* a initialement été empruntée à Erving Goffman avec la notion du travail de la face « facework » ou *figuration* dans *La mise en scène de la vie quotidienne – Les relations en public – 1973*, tome 2, Paris, Minuit.

autrui⁴⁸. Le modèle relève cependant que beaucoup d'actes de langage parmi les plus courants sont potentiellement « menaçants » pour lesdites faces. C'est le cas de la requête par exemple, qui menace nécessairement la face négative de son destinataire, et qui, selon la manière dont elle est formulée, peut aussi fortement porter atteinte à sa face positive. Pour atténuer ce caractère menaçant qui est inhérent à ce qu'on appelle les *Face Threatening Acts* (actes menaçants), l'on utilise la *Politesse*, en tant que « moyen de concilier le désir mutuel de préservation des faces, avec le fait que la plupart des actes de langage produits au cours de l'interaction sont potentiellement menaçants pour telle ou telle de ces mêmes faces »⁴⁹. La formulation indirecte des actes de langage fait partie des stratégies mises au service de l'exercice de la politesse, et la forme que celle-ci prend dans les discours que nous décrivons est justement propre à préserver la *face* de celui à qui les requêtes sont destinées. Les tournures *orientées vers soi* ont pour effet de focaliser le propos sur les besoins du locuteur et non sur les manquements du destinataire. D'autre part, elles favorisent syntaxiquement l'emploi de procédés qui éliminent les actants et leurs responsabilités dans la création du besoin qui est exprimé. La politesse telle qu'elle est mise en œuvre cohabite ainsi avec l'effacement du dissensus. Les catégories qui suivent obéissent à la même logique.

Construire une requête en donnant une opinion

Dans les discours à l'Assemblée les actes de requête prennent aussi la forme d'actes assertifs informant sur le point de vue du locuteur. Ils sont du moins annoncés comme tels par les verbes d'opinion et les modalisateurs d'assertion qui les introduisent. C'est le cas de :

Le Cameroun est d'avis, avec elle (Union Africaine), que toute solution durable aux crises politiques internes, doit intégrer à la fois, la nécessité de prendre en considération les institutions (...). Cameroun 2011

Le Cameroun (...) considère, de façon plus générale, s'agissant de la gestion des conflits,

⁴⁸Penelope Brown et Stephen C. Levinson, 1987, *Politeness: Some Universals in Language Usage*, Vol.4, Cambridge University Press, Cambridge.

⁴⁹ KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2016, p.17

qu'il importe que ce rôle soit assumé, en toute transparence (...). Cameroun 2011

***La Suisse estime** qu'un futur régime international de lutte contre le changement climatique nécessite, pour être légitime, la participation de toutes les nations. Suisse 2007*

*En Irak, **le Tchad estime** urgent de mettre fin à l'embargo, dont les conséquences sont désastreuses pour la population civile qui subit atrocement les méfaits de cette décision injuste. Tchad 2000*

***Le Gabon estime** cependant qu'il est important de poursuivre les efforts en vue de s'attaquer aux causes du conflit (au Soudan) ... Gabon 2007*

*Au regard des progrès réalisés cette année, mais surtout au regard des défis encore à surmonter, **la Suisse estime** qu'il est donc essentiel de poursuivre le processus de réforme engagé. Suisse 2007*

Dans ces énoncés, c'est la structure syntaxique de ces formulations qui les convertit en requêtes indirectes. L'acte directif résulte de l'enchaînement *verbe d'opinion+ modalité de l'obligation* (modal *devoir* ou expression analogue) : (*être d'avis+que... devoir, considérer+que...importe, estimer + urgent/ /important/ essentiel*). Cette structure qui construit l'expression de l'obligation est rattachée à la position ou à l'opinion du pays-locuteur⁵⁰. Non seulement la requête est exprimée indirectement, mais, qui plus est, l'assertion qui évalue sa nécessité ou son urgence n'est pas présentée comme absolument vraie (« il est essentiel de poursuivre le processus de réforme ») mais comme relevant de l'opinion de l'État qui l'énonce. De plus, comme les tournures précédentes, celle-ci favorise le recours à certains procédés notamment, la tournure impersonnelle, l'infinitif, les nominalisations d'actions et la voix passive, qui suppriment les actants.

⁵⁰ Les modalisations d'assertions et les verbes d'opinion illustrent encore mieux comment l'État-membre, personnifié, est considéré comme responsable de l'énonciation.

Les requêtes performatives

Les actes de requête dans les prises de parole à l'Assemblée générale se construisent également par l'usage de performatifs. Il s'agit de verbes qui ont pour caractéristique de dénommer l'acte qu'ils accomplissent en même temps qu'ils l'accomplissent.

Soient les énoncés :

*C'est par attachement à la Charte des Nations Unies que la Belgique, l'un des pays fondateurs, **plaide** avec insistance pour plus de rigueur et plus de transparence dans le fonctionnement et le budget de l'ONU, afin d'utiliser au mieux les moyens limités.*

*La Belgique **plaide** également pour la résolution des causes profondes de l'instabilité dans cette région des Grands Lacs.*

Le représentant de la Belgique exprime dans ces deux cas des requêtes, en disant de son pays que celui-ci plaide pour quelque chose. C'est grâce à l'emploi d'un performatif qu'il accomplit ce qu'il dit faire par le simple fait de le dire. En d'autres termes, le fait pour lui de dire que son pays plaide pour... accomplit l'action de plaider. En principe, « plaider pour » ne peut être performatif qu'à la première personne, c'est-à-dire que pour accomplir l'action de plaider par le simple fait de dire qu'on plaide, il faudrait que le *je* soit sujet, que ce soit le *je* lui-même qui plaide (*je plaide*). Ici, ce qui paraît un constat à la troisième personne suffit pour accomplir l'action. Le représentant dit de son pays qu'il plaide, et l'action de plaider se réalise effectivement. Cependant, le performatif se réalise car en réalité il ne s'agit plus ici d'une description. L'État se superpose à la parole du représentant, et la troisième personne devient une première personne. Étant donné le contexte institutionnel dans lequel la parole est prise et le rôle central de celui qui dit plaider (respectivement l'enceinte de l'Onu et la Belgique), l'action de plaider s'opère automatiquement et sans délai. Le fait que la troisième personne se substitue à la première et qu'en cela les performatifs se réalisent illustre l'impact d'un contexte socio-discursif sur le fonctionnement de l'énonciation.

Une multitude de verbes de la même sorte sont utilisés dans le corpus, afin de construire ces requêtes *performatives*. On remarquera que tous les verbes contiennent le sème de la demande, et quand ils ne sont pas des synonymes, ils varient selon le degré d'implication du

locuteur ainsi que les conditions dans lesquelles la demande est formulée. Des exemples en sont donnés ci-dessous :

*S'agissant de l'embargo imposé à la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, (...) **Le Tchad demande** non seulement la levée de cet embargo, mais est aussi opposé à toute nouvelle initiative unilatérale.*

***La Suisse préconise** une égalité de traitement et une meilleure consultation des non-membres du G20.*

***La Suisse propose** la création d'une taxe CO2 à l'échelle mondiale fondée sur le principe du pollueur-payeur (...).*

*Concernant les crises dans le monde, (...) **la République Démocratique du Congo recommande**, plus que jamais, leur règlement par la voie pacifique, dans le respect de la Charte (...).*

*C'est pourquoi la Belgique **insiste** pour que puisse être établie sans délai une commission d'enquête internationale (pour la crise au Darfour).*

***Le Gabon appelle** à la destruction de tous les arsenaux chimiques dans le monde.*

Ces tournures performatives (État-membre + performatif de requête) favorisent l'exercice de la politesse en autorisant elles aussi ces procédés qui éliminent les actants et les responsabilités. Ainsi, à qui le Tchad **demande**-t-il « **la levée de l'embargo** » contre la Libye ? Qui est-ce qui a « **imposé** » cet embargo ? Et qui serait à l'origine de l'« **initiative unilatérale** » à laquelle il s'oppose ? Et au sujet du G20, qui est-ce qui doit mieux traiter et consulter les non-membres ?

Les performatifs de requête présentent les mêmes caractéristiques que les autres tournures du point de vue de la politesse et de l'effacement du dissensus ; mais ils ont une propriété supplémentaire qui est de spécifier le statut pragmatique de l'acte. Ils précisent clairement que la requête est une recommandation, une invitation, une préconisation, un encouragement... Ils s'inscrivent ainsi dans un mode de prise de parole bien encadré en ceci que les propos échappent à toute ambiguïté interprétative.

Un mode de prise de parole influencé par le contexte

La mise en œuvre de la politesse dans les discours à l'Assemblée participe de la valorisation du consensus. Cependant, elle est aussi imposée par le cadre juridique qui régit les prises de parole. Par exemple, les demandes que l'on exprime de manière performative ne sauraient être des ordres, ni des injonctions, puisque les décisions à prendre sont collectives (en principe), passent nécessairement par un vote général et concernent l'intérêt commun. Pour les procédés secondaires qui renforcent l'exercice de la politesse, la Suisse par exemple ne peut « proposer » à personne en particulier « **la création** d'une taxe CO2 à l'échelle mondiale », puisque c'est une décision qui concerne toute la communauté, et qui, pour être prise, passe par l'observation de plusieurs codes et règles juridiques. Il en va de même lorsque le Gabon « appelle à **la destruction** » de tous les arsenaux chimiques dans le monde. Dès lors, la politesse, manifestée par toutes les formes linguistiques que nous avons recensées, est une contrainte qui est liée non seulement à la diplomatie mais aussi à la conjoncture réglementaire dans laquelle les discussions évoluent. C'est en définitive la mise en contexte de la prise de parole institutionnelle qui permet de comprendre tous ces fonctionnements discursifs.

Étudier les actes de requête dans les discours prononcés aux Nations Unies s'avère d'une utilité certaine dans le travail de caractérisation de ce sous-genre diplomatique. L'indirection qui y est un code largement intégré dans les pratiques langagières des locuteurs relève d'une politesse bien réglée. Les formes qu'elle emprunte dans les requêtes sont conventionnelles, c'est-à-dire que tous les usagers du français peuvent s'accorder sur leur statut de requête, eu égard aux normes d'usage de la langue. Les tournures sont orientées vers le locuteur, ce qui a pour effet d'enlever tout caractère prescriptif au propos et de laisser en arrière-plan les manquements qui ont généré les besoins qui sont formulés. Ces mêmes tournures favorisent l'emploi d'autres faits de langue qui œuvrent eux aussi à l'élimination des actants. On voit alors l'exercice de la politesse se doubler de l'effacement des conflictualités (Oger, 2006). Le fonctionnement des actes de requête permet de constater l'impact d'un contexte socio-discursif (cadre diplomatique et juridique) sur la dynamique de la langue. L'État-membre étant le locuteur, le transfert de la prise en charge de l'énonciation du représentant vers l'État fait en sorte que des actes d'ordinaire représentatifs acquièrent une valeur directive, et que les performatifs s'accomplissent à la troisième personne.

Chapitre 2 : Célébrer les valeurs onusiennes par les actes rituels : la dimension épидictique

« Les discours du genre épидictique sont des productions qui appartiennent à la rhétorique de l'éloge et du blâme dans la mesure où l'orateur (...) attribue aux personnages dont il parle des actions qui sont le signe de vertus ou de vices sur lesquels l'ensemble de l'auditoire s'accorde. » Cette section s'applique à appréhender la dimension épидictique des allocutions à l'Assemblée Générale des Nations Unies, grâce à l'étude des actes de langage expressifs qui y sont formulés⁵¹. On voit comment à travers les actes expressifs rituels, les locuteurs réactualisent les valeurs sur lesquelles se fondent l'Organisation.

Les allocutions d'ouverture de la session plénière de l'Assemblée s'ouvrent en général sur des actes de langage expressifs. Les actes expressifs renvoient selon la taxinomie de John Searle à l'expression d'un certain « état psychologique (...) vis-à-vis d'un état de choses spécifié dans le contenu propositionnel »⁵². Ce sont les actes par lesquels nous exprimons nos sentiments et nos attitudes à propos d'un état de choses dont l'existence et la véracité sont présumées. Ils opèrent dans un contexte social ritualisé, dans lequel certains actes sociaux ont été institutionnalisés. C'est à ce titre que John Searle établit certains verbes comme paradigmatiques du domaine de l'expressif : « remercier », « féliciter », « s'excuser », « présenter ses condoléances », « déplorer », « souhaiter la bienvenue ».

Dans les allocutions qui font l'objet de notre étude, la première partie consiste généralement à adresser des félicitations au président élu de l'Assemblée, puis à remercier son prédécesseur et enfin à rendre hommage au Secrétaire Général⁵³. Le repérage automatique des segments qui suivent en tant que séquences phraséologiques témoigne de la ritualisation de ces pratiques expressives dans le discours à l'Onu.

⁵¹Nous empruntons la définition du genre épидictique à Emmanuelle Danblon qui rappelle par ailleurs que l'amplification qui est le mode opératoire de l'épидictique se construit au plan linguistique par les actes de langage expressifs. Voir Danblon E., 2001, « La rationalité du discours épидictique » dans *La mise en scène des valeurs, la rhétorique de l'éloge et du blâme*, Dominiczy et Frédéric (dir), Delachaux et Niestlé, Lausanne, p.26.

⁵²Searle John, 1985, *Sens et expression*, Paris, Minuit, p.54.

⁵³ Selon le contexte, d'autres actes peuvent être construits en complément des premiers. On souhaite par exemple la bienvenue aux États-membres nouvellement admis (Sud-Soudan 2011, Monténégro 2006), ou alors on exprime ses condoléances si un événement malheureux est survenu.

2	24	brillante élection			
2	24	chaleureuses félicitations			
2	57	permettez moi			
2	50	votre élection			
2	47	votre prédécesseur			
2	27	vous adresser			
3	28	à votre prédécesseur			
3	24	rendre un hommage			
4	22	brillante élection à la			
4	52	élection à la présidence			
5	12	au nom de la délégation			
5	19	brillante élection à la présidence			
5	11	dans l'accomplissement de votre			
5	12	qu' il me soit permis			
5	13	rendre un hommage mérité à			
6	6	à l'occasion de votre élection			
6	11	à la tête de notre organisation			
6	6	de rendre un hommage mérité à			
6	6	je voudrais saisir cette occasion pour			
8	3	féliciter le nouveau président de l'assemblée générale			
9	3	aussi exprimer notre sentiment de gratitude à votre prédéces			

Séquences inhérentes aux routines expressives en préambule des déclarations

La figure suivante montre à titre d'exemple les concordances de [permettez-moi] 57 qui est une expression (formule de politesse) prisée par les locuteurs à l'Assemblée au moment d'introduire les actes expressifs –en particulier les félicitations– par lesquels ils vont amorcer leurs allocutions respectives⁵⁴.

T1	3b	ile et passionnante .	Permettez _moi d' associer à cet hommage le Sec
T1	23b	nsieur le Président ,	Permettez _moi tout d'abord de joindre ma voix
T2	246c	nsieur le Président ,	Permettez _moi , avant toute chose , d' associe
T2	273a	de finir mon propos ,	permettez _moi , Monsieur le Président , de vou
T2	273b	ès pour nos travaux .	Permettez _moi , Monsieur le Président , de ren
T3	295b	Timor Est . Enfin ,	permettez _moi de rendre hommage au Secrétaire
T3	379a	té d' Etats membres .	Permettez _moi enfin , de remercier le Secrétaire
T4	428c	roisième Commission .	Permettez _moi d' associer les autres membres d
T4	473a	nsieur le Président ,	Permettez _moi tout d'abord de vous adresser le
T4	509c	nsieur le Président ,	Permettez _moi une nouvelle fois de m' acquitter
T4	530c	te septième session .	Permettez _moi d' exprimer aussi à Son Excellen
T5	575b	es placées en vous .	Permettez _moi de dire à Monsieur le Secrétaire
T5	628b	esdames et Messieurs .	Permettez _moi tout d'abord de vous adresser me
T6	690a	nsieur le Président ,	Permettez _moi de vous adresser mes plus sincèr
T6	786b	nsieur le Président ,	Permettez _moi avant toutes choses de joindre m
T6	787a		Permettez _moi aussi de saluer votre prédécesse
T6	787b	gagement personnel .	Permettez _moi , enfin , de transmettre à Monsi
T7	829a	esdames , Messieurs ,	Permettez _moi tout d'abord de vous féliciter p
T7	844a	esdames , Messieurs !	Permettez _moi au nom de la délégation qui m' a
T7	905a	Madame la Présidente ,	permettez _moi tout d'abord de vous adresser au
T8	970b	esdames et Messieurs ,	Permettez _moi d'abord de me féliciter de voir
T9	1100b	esdames et Messieurs ,	Permettez _moi d'abord de me féliciter de voir
T1	1229c	esdames , Messieurs .	Permettez _moi tout d'abord de présenter mes fé
T1	1230a	ement de son mandat .	Permettez _moi également de rendre hommage à Mo
T1	1243c	esdames et Messieurs !	Permettez _moi avant toute chose de saluer l' é
T1	1315c	e session ordinaire .	Permettez _moi , au seuil de mon propos , de sa
T1	1373c	qu' il veut diriger .	Permettez _moi tout d'abord d' adresser au Pré
T1	1501b	nsieur le Président ,	Permettez _moi , tout d'abord , de vous adresse
T1	1539c	esdames , Messieurs ,	Permettez _moi d'abord de vous adresser mes plu
T1	1582b	nsieur le Président ,	Permettez _moi au seuil de mon propos de vous f
T1	1623b	nsieur le Président ,	Permettez _moi tout d'abord de vous exprimer me
T1	1686a	Duché de Luxembourg ,	permettez _moi de vous féliciter de votre élect
T1	1736c	esdames , Messieurs ,	Permettez _moi tout d'abord de vous exprimer to
T1	1764b	esdames et Messieurs ,	Permettez _moi tout d'abord de vous présenter l
T1	1854c	esdames , Messieurs ,	Permettez _moi tout d'abord , de féliciter le n
T1	1939c	rganisation commune .	Permettez _moi tout d'abord d' adresser au nom

Concordances de [permettez-moi]

⁵⁴ Dans cette partie les segments phraséologiques seront en général présentés entre crochets et suivis du nombre d'occurrences, à l'instar de [permettez-moi] 57.

Les pages qui suivent s'appliquent à dire en quoi consistent ces actes expressifs de routine et dans quelle mesure ceux-ci contribuent à la réactivation des valeurs de l'Assemblée et plus généralement de l'Organisation.

Les félicitations au Président de l'Assemblée

Chaque année à l'Assemblée Générale un président dont le rôle est de diriger les travaux de la session ordinaire est élu avant la rentrée. Éminente personnalité au sein de cet organe délibératif, il y a dans les déclarations un ensemble de marques de distinctions qui lui sont réservées⁵⁵. C'est ainsi que les premiers actes rituels dans une allocution au débat de l'Assemblée consistent pour l'État-membre à féliciter le président nouvellement élu et à s'engager à le soutenir dans son rôle. On peut le voir dans les deux extraits qui suivent :

Monsieur le Président,

J'aimerais tout d'abord vous adresser (...) mes sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la 63ème session ordinaire de notre Assemblée générale. Soyez assuré de notre pleine et entière disponibilité à coopérer pour la réussite de votre lourde mission. Gabon 2008

Monsieur le Président,

Au nom du Grand-duché de Luxembourg, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur le plein soutien de mon pays dans votre tâche si lourde de responsabilités. Luxembourg 2012

Ce mode d'entrée en matière pour les allocutions peut être identifié comme un moyen de faire valoir la légitimité démocratique de l'élu. Il y a derrière les félicitations et la promesse d'assistance un acte de reconnaissance et aussi de soutien du président dans son nouveau statut et les fonctions qui s'y rattachent. Cependant au-delà de la confortation de l'élu, il y a surtout une célébration consensuelle du principe démocratique qui est un des principaux

⁵⁵Ce sont tout d'abord des allocutions qui en apparence s'adressent au président de l'Assemblée, lequel est interpellé à chaque début de paragraphe. En effet, l'apostrophe « Monsieur le président » marque le passage d'un thème à un autre.

fondements de l'Onu. Le fonctionnement du multilatéralisme à l'Assemblée est également mis en valeur, puisque c'est en vertu du principe de partage des responsabilités que les États-membres peuvent prétendre à une participation aux missions du président. Ici, en promettant de collaborer, les États-membres donnent pour existante une doxa, une opinion partagée selon laquelle la participation de tous est la bienvenue. L'engagement à collaborer arrive alors comme un passage obligé, automatiquement convoqué par la formulation des félicitations. Le tableau qui suit permet de s'enquérir de la manière dont cet engagement est formulé par les locuteurs :

Soyez assuré de la disponibilité... dans l'accomplissement (...) délicate tâche . Congo
Soyez assuré de notre pleine et entière disponibilité à coopérer pour (...) votre lourde mission. Gabon
Vous pouvez compter sur le plein soutien de mon pays dans votre si lourde tâche de responsabilités. Luxembourg
Pour vous aider dans l'accomplissement de cette tâche difficile . Tchad
Soyez assuré (...) pour la réussite de votre mission exaltante et lourde . RCA
Conscient de la responsabilité et de la tâche immenses qui seront les vôtres... Cameroun
Pour vous aider dans l'accomplissement de cette tâche difficile . Tchad

Les États-locuteurs présupposent l'adhésion générale au multilatéralisme, mais les caractéristiques qu'ils attribuent au mandat viennent de surcroît expliciter le bienfondé du partage des responsabilités. En effet, les axiologiques négatifs qui ici ont une valeur argumentative justifient l'intention qu'ont les États-membres de participer à la direction des travaux de l'assemblée, dont la difficulté est précisément de construire une synergie entre tant de pays différents et de faire avancer la paix et le développement. La démocratie et le multilatéralisme comme valeurs communes les autorisent à en être, d'autant plus que la mission est « lourde », « immense », « difficile », « délicate » comme le montrent les cooccurrences⁵⁶.

*

⁵⁶La dénomination « tâche » a également valeur argumentative.

La mise en exergue du fonctionnement de la démocratie et du multilatéralisme -qui transparait du préluce consacré au président- donne à voir une forme d'exemplarité de l'Assemblée contrairement à d'autres organes, notamment le Conseil de Sécurité qui fait depuis longtemps l'objet de critiques dans ces domaines. L'extrait qui suit démontre que c'est bien ce sens implicite que certains locuteurs attribuent à la première partie de l'allocation. À la suite des félicitations et de l'engagement à assister le nouveau président (extrait donné plus haut), le locuteur luxembourgeois ajoute :

L'Assemblée générale est l'organe central de l'architecture de l'Organisation des Nations Unies. Ici, tous les États membres sont représentés et chacun dispose d'une voix, indépendamment de sa taille, de sa population ou de sa puissance économique. L'Assemblée est bien le concert des nations où s'incarne le principe de l'égalité souveraine de tous les États membres. Nous souhaitons inspiration, passion et sagesse au chef d'orchestre du concert des États ici rassemblés. Luxembourg 2012

Dans cet énoncé, le locuteur pose l'Assemblée Générale comme l'organe central de l'Onu du point de vue structurel. C'est le lieu de la quantité (Perelman, 1988) qui autorise une telle appréciation, avec l'idée de prise en compte de la totalité qui fait prévaloir l'Assemblée sur les autres organes en termes de représentativité. D'ailleurs, le sous-entendu compris dans le déictique *ici* (« le concert des États ici rassemblés », « ici, tous les États ») suggère que l'ensemble des États ne sont pas pris en compte *ailleurs*. Le Conseil de Sécurité, dont la représentativité résulte d'un rapport de forces, n'est pas ouvertement désigné, mais rendu identifiable par quelques éléments de discours. En exposant les propriétés caractéristiques de l'Assemblée, le locuteur fait ressortir des carences notoires du Conseil de Sécurité. Les termes « tous », « représentés » et « voix » renvoient à l'idée de démocratie ; et le « principe d'égalité souveraine » évoque quant à lui le multilatéralisme. Inversement, la « taille », la « population » la « puissance économique » sont *censément* les critères⁵⁷ auxquels répondent les membres du Conseil de Sécurité, en particulier ceux du Permanent Five (P5).

Le locuteur pose aussi l'Assemblée comme représentative des Nations Unies par le fait qu'elle adhère véritablement aux principes de l'Organisation (« L'Assemblée est bien le... ». En effet, les élections libres démocratisent l'accès de tous les États à la fonction de président,

⁵⁷ En tenant compte du critère historique.

ce qui témoigne de l'application des principes d'universalité et d'égalité souveraine. Il y a alors une autre raison, cette fois qualitative⁵⁸, de dire que c'est l'Assemblée qui représente le mieux l'organisation, dans la mesure où elle incarne en cela même les valeurs qui fondent les Nations Unies.

Dans l'énoncé qui suit, le locuteur est davantage explicite sur sa raison de souligner l'élection de Sainte Lucie à la présidence de l'Assemblée.

*Permettez-moi tout d'abord de **vous adresser les félicitations** de mon pays, le Gabon, pour votre élection à la présidence de cette session. **Cette élection a en effet valeur de symbole**, puisque à travers vous, Sainte Lucie devient, selon vos propres termes, "**le plus petit pays** à avoir jamais occupé cette haute fonction". N'est-ce pas là une **parfaite illustration de la vocation universelle** de notre Organisation, qui reconnaît **l'égalité en droit** de tous ses membres, petits et grands, mais aussi une **responsabilité commune** dans la conduite des affaires du monde ? Le Gabon vous exprime ses vœux de succès dans la conduite de cette session et vous assure de son entière coopération. Gabon 2003*

Dans cet énoncé, l'élection du « petit pays »⁵⁹ est présentée comme le symbole de la vocation universelle de l'Onu. Il n'y a pas à proprement parler ici de mise en avant de l'Assemblée par rapport aux autres organes. Le locuteur souligne néanmoins que les élections à l'Assemblée obéissent aux principes de l'Organisation pour rappeler ce qu'est vraiment l'Onu, ou plutôt ce qu'elle est censée être.

Les félicitations à l'issue des élections constituent une phase importante des allocutions aux débats généraux, car elles constituent une occasion d'*institutionnaliser* l'Assemblée- de lui donner une raison d'être juridique et morale - via son président élu. À travers les principes qui y sont mis en valeur, c'est le moyen de rappeler à l'Organisation ce qu'elle a vocation à être, qualitativement et quantitativement. L'Assemblée sert ici d'instrument de mesure du fonctionnement des valeurs qui fondent l'Organisation, entre autres l'égalité souveraine, l'universalité et la démocratie ; et la célébration des élections donne aux locuteurs l'occasion

⁵⁸ La représentativité quantitative permet à certains égards la représentativité qualitative.

⁵⁹ Remarquons qu'il rappelle par prudence la responsabilité du président dans l'énonciation de « petit ». Nous parlerons avec les portraits de la symbolique de ce mot dans la construction de l'ethos des États en déficit de puissance.

de mettre cela en exergue. On félicite l'Assemblée pour la réussite de l'élection, et on l'institue par là-même en tant qu'elle symbolise les valeurs prônées par l'Organisation.

Toutefois, certains locuteurs n'ont pas la même attitude vis-à-vis de ce rituel. On ne retrouve pas dans le discours français cette symbolique de la démocratie et du multilatéralisme inhérente au début des allocutions. En effet, le locuteur français ne s'étend pas en général sur cette partie de la déclaration. Tandis que d'autres vont en profiter pour faire l'éloge de l'Assemblée en tant qu'elle incarne le prototype de l'Onu et tenir des propos qui insistent sur les valeurs onusiennes, la France ne commence pas systématiquement par les félicitations, et celles-ci se révèlent assez brèves lorsqu'elles ont lieu. Sur les 15 années prises en compte par le corpus, les félicitations n'y ont eu lieu que 4 fois. Les extraits apparaissent dans le tableau suivant :

- 2000 *J'ai à ce titre, Monsieur le Président, un plaisir tout particulier à vous féliciter pour votre élection. Elle témoigne de l'estime que la communauté internationale porte à votre pays et à votre personne.*
- 2001 *Monsieur le président, j'ai plaisir à vous féliciter pour votre élection, qui témoigne de l'estime portée à votre pays et à votre personne.*
- 2002 *J'adresse mes félicitations à M. Jan Kavan pour son élection comme président de la 57ème session de l'Assemblée Générale.*
- 2004 *Je vous adresse Monsieur le Président, mes très amicales félicitations pour votre élection. Nous sommes heureux qu'un homme de votre qualité, un francophone représentant un pays ami, dirige nos travaux.*

Dans ces extraits les pays représentés par les présidents félicités sont respectivement la Finlande, la République de Corée, la République Tchèque et le Gabon.

Si d'autres locuteurs à l'Assemblée voient dans l'élection une illustration du fonctionnement des principes onusiens au sein de cet organe, les énoncés donnent à voir que la France - lorsqu'elle en parle - réfère à des évocations plus réductrices : tantôt l'estime de la communauté internationale pour l'élu, tantôt la valorisation de la communauté francophone. La célébration rituelle des élections est une partie sur laquelle la France n'insiste pas, sans doute parce qu'elle constitue une occasion de se réjouir du fonctionnement du multilatéralisme et de la démocratie à l'Assemblée, et partant de suggérer l'exemplarité de cette dernière par rapport au Conseil. En omettant ces actes de discours, le locuteur français

s'évite de conforter l'Assemblée dans ce message-là, puisque lui-même est tenu de défendre la légitimité du Conseil de Sécurité, dont il est membre privilégié. Le portrait de la France montrera par ailleurs qu'entre 2000 et 2014, la France à l'Assemblée n'a exhorté au multilatéralisme qu'une seule fois. C'était en 2003 au sujet de la guerre en Irak, pour dénoncer l'initiative américaine.

Les remerciements au prédécesseur

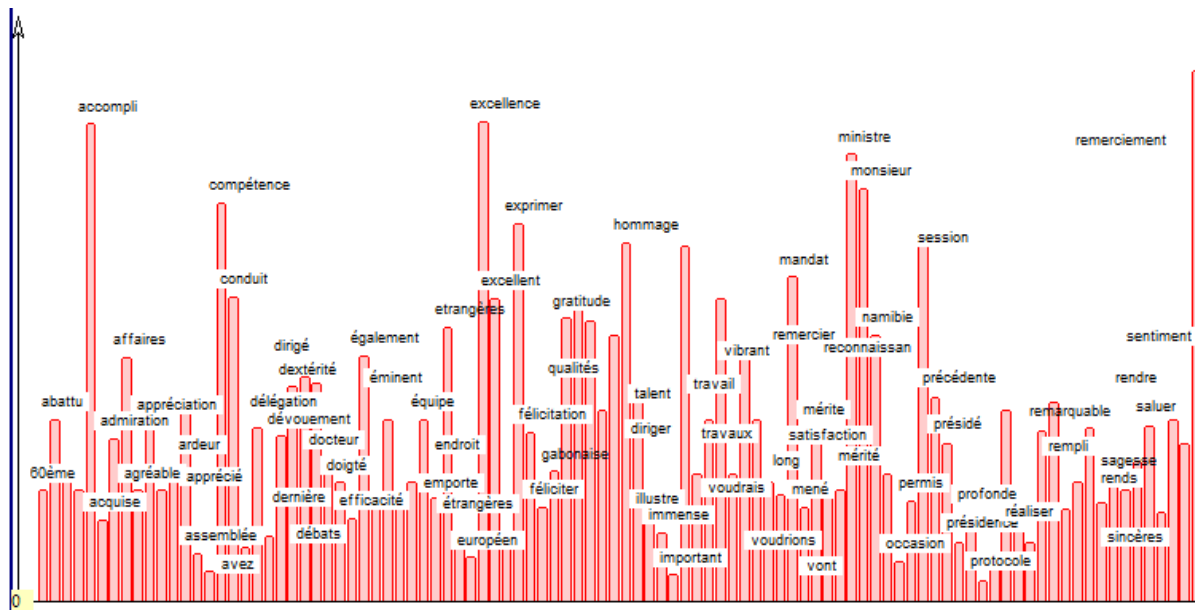
Aux félicitations adressées au nouveau président succèdent en général les remerciements à son prédécesseur : [*votre prédécesseur*] 4760. Les États-membres saluent la réussite de son mandat, et lui font des éloges comme suit :

Par votre intermédiaire, je voudrais également remercier votre prédécesseur M. Jean Ping, pour la manière dont il a dirigé (...). Nous lui sommes très reconnaissants d'avoir fait de ce défi un succès. Belgique 2005

*Nous voudrions aussi réitérer nos sentiments de profonde gratitude à votre prédécesseur, Son Excellence, Monsieur JAVAN KAVAN, pour le **doigté et le brio** avec lesquels il a dirigé la cinquante-septième session.* Tchad 2003

Le graphique suivant montre les cooccurrents favoris du mot « prédécesseur » dans le corpus.

⁶⁰ Le figement « *votre prédécesseur* » témoigne encore de l'importance de la distinction qu'on accorde au président de l'Assemblée. En effet, on définit l'ancien par rapport au nouveau.



Cooccurrents favoris du mot « prédécesseur »⁶¹

Comme on peut le voir, il y a une majorité d'axiologiques positifs : *talent, dextérité, mérite, dévouement, sagesse, doigté, maestria, compétence, ardeur, efficacité* sont notamment les qualités qu'on associe au *distingué, éminent, illustre* prédécesseur. Les États-membres lui adressent un *vibrant hommage* et lui expriment leur *gratitude, appréciation, félicitations, admiration, remerciement, satisfaction, reconnaissance, ...* Convergeant vers une idée de réussite, les verbes concourent également à la formulation de l'éloge : *accompli, rempli, réalisé, mené, conduit, dirigé (...)*. L'amplification par le vocabulaire laudateur et les superlatifs est l'instrument du discours épидictique.

En saluant le dévouement du président sortant, les États-membres exaltent les valeurs du travail, de la ténacité, du sens du bien commun ; et ils suscitent la fierté non seulement du destinataire mais de toute l'Assemblée. En effet, les félicitations impliquent que le président sortant a réussi sa mission avec l'appui de l'ensemble des États-membres qui œuvrent alors par cette célébration à légitimer l'Assemblée dans l'utilité de son rôle. En ceci encore transparait la volonté des États-membres de mettre en valeur l'organe auquel ils appartiennent. Ajoutons par ailleurs que la légitimation de l'Assemblée a partie liée à la

61 À propos de la lecture du graphique, le lecteur saura que plus le bâtonnet est haut, plus l'indice de cooccurrence est élevé.

continuité de ses bons résultats. En félicitant le sortant, l'Assemblée écrit l'histoire de ses réussites, et se donne ainsi à voir comme pérenne et stable dans le temps.

Les hommages au Secrétaire Général

La partie introductive des allocutions se termine en général sur les hommages rendus au Secrétaire Général, le plus haut fonctionnaire de l'Organisation, chef de l'administration.

*Je souhaiterais, enfin, **saluer** la présence à ces assises de Monsieur Ban Ki-MOON, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies et le **remercier** pour son **dévouement** au service des idéaux de notre Organisation. Cameroun 2012*

*Je voudrais associer à cet **hommage** le Secrétaire général de l'Organisation, M. Kofi Annan. Son **action** internationale, son **indépendance** et sa **vision** contribuent, de façon déterminante, à affirmer le rôle central que l'ONU joue, et doit continuer à jouer. France 2000*

Ici aussi, les propos sont laudateurs. En témoignent les cooccurrents favorisés de « secrétaire général » : *appréciation, remerciements, hommage, efforts, dynamisme, admiration, gratitude, engagement, abnégation, dévouement, Nobel (prix)...*

L'Onu est un ensemble non intégré, une agrégation d'États-membres différents les uns des autres à tous égards. Ce sont des institutions spécialisées dont on ne comprend pas toujours très bien le rôle, et qu'on confond parfois les unes avec les autres : FMI, Banque Mondiale, PNUD... À cette complexité correspond peut-être un besoin de tout rassembler dans une figure humaine qui est celle du Secrétaire Général. Par cette incarnation, c'est l'Onu qu'on tente d'appréhender plus simplement, en lui donnant un visage humain. Ce visage est par ailleurs celui qui représente le mieux la vocation universelle de l'Organisation. En effet, le Secrétaire Général agit en personnalité libre de toute autorité extérieure à l'Organisation dans son acception administrative, conformément à l'article 100 de la Charte qui stipule que le Secrétaire Général et le personnel du secrétariat « ne solliciteront ni n'accepteront des instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieures à l'Organisation »⁶². C'est

⁶² <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text>

ainsi qu'en cas de différend par exemple on trouve dans le Secrétaire Général un intermédiaire qui a vocation à être neutre et impartial, et qui peut à ce titre mettre à profit ses bons offices dans les dialogues visant à restaurer la paix⁶³.

À travers le Secrétaire Général, c'est l'Onu tout entière et ses idéaux qui sont célébrés ; et cette célébration est portée à son comble dans des occasions telles que le prix Nobel de la paix :

Enfin, tous les États membres des Nations Unies doivent être fiers de l'attribution conjointe du Nobel de la Paix à l'Organisation. [...] Ce geste confirme si besoin est que l'ONU dont nous sommes tous acteurs, incarne bel et bien ce rôle d'instrument majeur de la paix mondiale. Cameroun 2001⁶⁴

L'attribution du Prix Nobel de la Paix à l'Organisation des Nations Unies et à Son Secrétaire Général constitue un motif d'espoir et d'optimisme quant aux ressorts de l'Organisation. Gabon 2001

Décerné à Koffi Annan et à l'Organisation en 2001, le prix Nobel reconnaissait leur travail « en faveur d'un monde mieux organisé et plus pacifique »⁶⁵. Ne manquant pas de mettre à profit de telles circonstances pour défendre la pertinence des idéaux onusiens, les États-membres montrent un intérêt pour l'impératif de légitimation de l'Organisation.

⁶³ La question de l'utilité du secrétaire général est traitée dans Andersson Nils, 2017, *Le Secrétaire général de l'ONU, acteur ou figurant?*, La Pensée, 391, 95-107.

⁶⁴ Le prix Nobel est officiellement décerné le 10 décembre de chaque année, mais la liste des lauréats est généralement publiée 2 à 3 mois avant la cérémonie de remise.

⁶⁵ Selon les termes du comité Nobel.

https://www.lemonde.fr/archives/article/2001/10/13/kofi-annan-et-l-onu-laureats-du-prix-nobel-de-la-paix-2001_4190459_1819218.html

L'élégance oratoire

Une autre dimension de l'épidictique est la performance oratoire qui caractérise les discours d'éloge et de blâme. Conférant un statut de discours « spectacle » à l'épidictique, Emmanuelle Danblon (2005) rappelle l'importance de l'esthétique dans ce genre de la rhétorique classique en ces termes : « L'auditoire doit juger de la beauté ou de la laideur des vertus ou des vices qui sont exposés par l'orateur, mais aussi de la qualité de son discours. La dimension esthétique dans ce type de discours est donc plus importante que dans les autres. »⁶⁶

Les extraits analysés au fil de l'étude permettront de mieux appréhender ceci mais déjà, on peut avancer l'idée que le recours fréquent dans ces déclarations à certains enchaînements syntaxiques dénote une mobilisation importante de l'esthétique de la langue. C'est le cas de la suite **[préposition+déterminant+substantif+préposition+déterminant+substantif+préposition+déterminant+substantif]** qui apparaît à 89 reprises dans le corpus, ou alors de la suite **[préposition+déterminant+substantif+préposition+déterminant+substantif+préposition+déterminant+substantif+préposition+déterminant+substantif]** qui apparaît 19 fois. On les retrouve dans les énoncés ci-après, au sein desquels elles répondent à la construction d'un chiasme et d'une antithèse, respectivement :

La RDC est devenue tristement célèbre (...) comme démonstration du mal profond que le primat de la loi de la force sur la force de la loi peuvent produire dans une société. RDC 2012

C'est un appel à la justice qui a ébranlé le monde, et le monde ne peut pas répondre à cet appel à la justice par la perpétration d'une injustice. France 2011

Ceci dit la première partie de ces allocutions commentée plus haut témoignait déjà de la préoccupation pour une certaine élégance oratoire. Pour commencer, les premiers mots du discours sont des apostrophes, qui prennent le soin d'interpeller une par une et avec des marques de distinction assez prononcées les personnalités cibles du message :

Monsieur le président, Excellences, distingués délégués, honorables délégués, distinguées personnalités, honorables membres de l'Assemblée générale, son excellence Monsieur le

⁶⁶ DANBLON E., 2005, *La fonction persuasive*, Armand Colin, Paris

secrétaire général, leurs Excellences messieurs les présidents, mesdames et messieurs les chefs d'États et de gouvernement, mesdames et messieurs les délégués/les ministres, mesdames et messieurs les chefs de délégation... Une liste toujours plus longue à laquelle les orateurs ne dérogent pas. Viennent ensuite la formulation des expressifs qui correspondent généralement à :

Au nom de la délégation qui m'accompagne (et en mon nom propre) * {qu'il me soit tout d'abord permis de / permettez-moi de/ je voudrais} * {m'acquitter de l'agréable devoir de} * {vous adresser/transmettre /présenter}* mes très {chaleureuses/ vives/ sincères/amicales} félicitations* {pour/ à l'occasion de} * {votre brillante} *{élection à /accession à} * la présidence*de la (présente) session *de notre (illustre/auguste) Assemblée.

De telles tournures relèvent d'une politesse très bien réglée, dont témoigne d'une part le vocabulaire amplificateur, d'autre part le recours à un acte de langage indirect puisque dans sa forme littérale il repose sur une demande de permission au président et aux *-distinguées et illustres-* personnalités précitées de pouvoir exprimer les félicitations, ou encore sur l'expression du souhait d'adresser les félicitations. Dans le prolongement de l'allocution, les expressifs qui suivent, vus plus haut, sont généralement formulés de manière à enfreindre également le principe d'économie de la langue. On peut faire plus court et plus direct, on peut dire plus vite. Il ressort cependant des déclarations en général un souci de faire apprécier à l'auditoire la *manière de dire*⁶⁷. Ce sont en effet des allocutions où chacun va parler son *meilleur français*, voire même faire montre d'une certaine grandiloquence, si bien qu'on se retrouve parfois dans un discours décorum, avec des tournures expressément enjolivées, et inéluctablement rallongées. En témoigne encore l'enchaînement [**déterminant substantif coordination déterminant substantif préposition substantif préposition déterminant substantif**] qui est sollicité 26 fois dans le corpus et qu'on retrouve dans [Qu'ils trouvent ici la gratitude et la reconnaissance du gouvernement de la République du Tchad] (Tchad 2000). Dans le langage courant, cela se traduirait sûrement par *Le Tchad vous remercie*, sans les répétitions non essentielles et en interpellant directement les personnes visées par l'acte de remerciement, alors qu'il est d'usage dans ces discours de parler à des personnes présentes

⁶⁷ La mise en valeur d'un niveau de langue soutenu est également attestée par le pronominal se féliciter auquel les locuteurs donnent le sens de *se réjouir, apprécier, être satisfait*... Ex : Nous nous félicitons (...) des derniers développements de la situation coréenne.

dans les tribunes en utilisant la troisième personne, le Président étant le seul à qui on s'adresse - avec le *Vous*.

Dans ses travaux sur le discours politique, Patrick Charaudeau identifie le « bien parler »⁶⁸ comme instrument de mise en scène de l'ethos, en ce qu'il peut être « perçu comme témoignant d'un capital culturel élevé », et œuvrer ainsi à « légitimer la position d'élite de celui qui parle ». Cela dit, on perçoit déjà dans la formulation des expressifs décrits jusqu'ici des figements du discours. Les chapitres qui suivent permettront de voir comment ceux-là participent de la construction d'une rhétorique onusienne.

⁶⁸CHARAUDEAU P., 2005, *Le discours politique, Les masques du pouvoir*, Paris, Vuibert, p.131.

La rhétorique classique appréhende le genre délibératif en tant qu'il regroupe « les discours par lesquels une assemblée est conduite à prendre une décision qui soit utile pour la cité ». (Danblon 2005 : 36). L'action de l'orateur consiste à conseiller, à recommander une conduite à tenir, devant un auditoire qui devra prendre une décision. Cette section s'intéresse à la dimension délibérative des discours à l'Assemblée générale. Elle tente plus précisément de définir le processus argumentatif et linguistique qui structure la prise de décision. On observe ainsi les moyens formels par lesquels les locuteurs prennent position sur les sujets de débat (1), défendent ces points de vue (2) et proposent des moyens de mettre en œuvre les idées et projets qu'ils soutiennent (3).

Définir sa position

De la description à la déclaration

La particularité des actes de langage déclaratifs réside en ce qu'ils instaurent une réalité sociale nouvelle, ils opèrent un changement dans le monde par la seule énonciation. Ce sont littéralement des déclarations qui ont pour effet de modifier la situation des objets auxquels elles font référence, seulement en vertu du fait qu'elles ont été accomplies avec succès⁶⁹. Autrement dit, leur accomplissement réussi garantit –au sujet de la direction d'ajustement – que les mots correspondent au monde, et le monde aux mots⁷⁰.

⁶⁹ Le succès ou *felicity* veut ici que toutes les conditions de réussite de l'acte soient réunies : le contexte institutionnel adéquat, la sincérité du locuteur, sa légitimité à faire la déclaration... Voir SEARLE John, 1985, *Sens et expression*, Paris, Minuit.

⁷⁰ C'est en ceci que cette catégorie incarne le mieux le concept de performativité, selon lequel on accomplit dans un énoncé ce que l'on dit faire par le seul et unique fait de le dire.

Soutenir ou s'opposer

Le rôle que jouent les actes déclaratifs dans les allocutions à l'Assemblée de l'ONU participe de la dimension délibérative de ce genre, dans la mesure où c'est par ceux-ci que les États-membres, par la voix de leur représentant, prennent solennellement position sur des sujets de débat. L'acte déclaratif ici équivaut alors à un acte de positionnement en faveur ou contre une action, un projet, une idée, ... En discours, il se construit par l'emploi de verbes contextuellement performatifs qui vont instaurer une réalité sociale. Soit l'énoncé :

Quant à l'embargo contre la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste, le Tchad soutient sans réserve sa levée immédiate, totale et sans condition, car il pénalise injustement le peuple libyen frère. Tchad 2001

Lorsque le Tchad dit « soutenir » la levée de l'embargo contre la Libye, c'est le fait de le déclarer qui accomplit l'action de soutenir, toujours en vertu du fait que cette troisième personne a ici un rôle de locuteur. Il en irait bien évidemment différemment si cet énoncé était prononcé par un journaliste dans un journal écrit ou télévisé. C'est en disant que le Tchad soutient l'action décrite qu'il donne de fait son soutien par la voix de son représentant. Il s'agit naturellement d'un soutien verbal, qui plus tard pourra se matérialiser en vote, en signature, ou en cotisation dans certains cas... Il faut donc distinguer la modification de la réalité sociale qu'opère l'assemblée délibérative à l'ONU où toute déclaration de soutien vaut soutien lors des votes, et la modification de la réalité sur le terrain qui, elle, bien évidemment, dépend des résultats du vote et des rapports de force qui vont faire que tel vote se traduit, par exemple, par l'envoi d'un budget, alors que tel autre se borne à un vœu pieux. Il est important que le lecteur garde cela en tête lorsque nous parlons de modification de la réalité sociale et qu'il comprenne bien qu'il ne s'agit ici que de ce qui se passe à l'Assemblée. Toujours est-il que, dans ce cadre limité, « soutenir » qui est au départ un verbe descriptif (ajustement des mots au monde) réalise ici l'acte de soutien à la levée de l'embargo et devient performatif (ajustement du monde aux mots).

D'autres verbes et groupes verbaux construisent les déclarations dans le discours à l'Assemblée :

*Voilà pourquoi le Cameroun **appuie** pleinement le **projet** de conférence de haut niveau sur une riposte commune de la communauté internationale au **terrorisme**.* Cameroun 2002

Le Gabon pour sa part, souscrit à l'idée de la tenue urgente d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Gabon 2006

*Fidèle à ses convictions et à ses engagements, le Luxembourg s'associe pleinement aux initiatives annoncées par un groupe d'États de toutes les parties du monde visant à faire avancer le débat international **en matière d'abolition de la peine de mort**. Luxembourg 2007*

La Belgique est en faveur de la reprise des négociations en vue de parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux États, avec l'État d'Israël et un État de Palestine indépendant ; démocratique (...). Belgique 2012

*C'est dans cet état d'esprit (...) que la Belgique adhère au principe de la **Responsabilité De Protéger** les victimes de violences partout dans le monde. Belgique 2012*

*Quant à l'**embargo contre Cuba**, le Gabon réitère sa position en faveur de sa levée, en raison de son impact négatif sur le bien-être de la population. Gabon 2013*

Dans tous ces exemples, le fait pour les pays de déclarer qu'ils appuient, souscrivent, adhèrent ou s'associent à des initiatives revient, du fait de la situation de parole à l'Assemblée, à accorder de fait (ou à réaffirmer) leur soutien, leur approbation aux causes qu'ils décrivent. Les déclarations opèrent automatiquement une modification de la situation des objets décrits. Le projet de conférence sur le Moyen-Orient par exemple obtient l'adhésion du Gabon qui se traduira en vote si l'Assemblée se prononce sur une résolution. Par le biais d'énoncés apparemment descriptifs mais qui engagent le pays *en position de sujet syntaxique et sémantique*, les locuteurs se positionnent officiellement comme défendant les causes qu'ils décrivent.

Les États-membres par la voix de leur représentant déclarent à l'inverse leur désapprobation comme suit :

*Depuis des années, l'Iran ignore les exigences de la Communauté internationale, s'affranchit des contrôles de l'AIEA, ne respecte pas (...) les résolutions du Conseil de sécurité... La France **n'accepte pas** cette **dérive qui menace la sécurité** de la région mais, nous le savons, aussi la paix dans le monde. France 2012*

*La Belgique **condamne l'islamophobie**. Et elle **condamne** tout aussi fermement **la violence** qui est dans tous les cas inacceptable. Belgique 2012*

La Suisse condamne avec la plus grande fermeté les actes brutaux du groupe qui s'autoproclame État islamique et ceux qui lui sont associés. Suisse 2014

Dans les deux derniers exemples, la Suisse et la Belgique accomplissent l'acte de condamner. Dans ce contexte, ce qui réalise l'action de condamner est de dire que l'on condamne ; non pas –évidemment– au sens juridique du terme, mais plutôt au sens où l'on définit un acte comme répréhensible et blâmable selon ses propres principes. Dès lors et à partir de cet instant, il peut être admis que les locuteurs font officiellement partie de ceux qui désapprouvent ce qui est dénoncé.

De même dans le premier extrait, c'est en disant que « la France *n'accepte pas* » que l'acte de s'opposer à la prolifération du nucléaire en Iran se réalise effectivement.

Soit encore l'énoncé :

En revanche, la Suisse est opposée à la création de nouveaux sièges dotés du droit de veto, car le droit de veto dans sa forme actuelle n'est pas démocratique et il entrave la capacité d'action du conseil. Suisse 2014

La tournure apparemment descriptive par laquelle on dit de la Suisse qu'elle est opposée à la création de nouveaux sièges dotés du droit de veto constitue l'acte même d'opposition, même si celui-ci reste verbal au moment où le représentant prend la parole. Dans une allocution à l'Assemblée Générale, faire une déclaration au sens illocutoire du terme revient pour l'État-membre à donner ou ne pas donner son soutien verbal à quelque cause. C'est ainsi qu'on identifie désormais le Gabon en tant qu'État opposé à l'embargo contre Cuba ; la France, opposée à la prolifération du nucléaire ; la Belgique, en faveur de la Responsabilité de Protéger, et ainsi de suite. Cela peut dans certains cas contribuer à construire dans l'esprit des auditeurs un éthos de fermeté (maintenir la même position malgré le temps qui passe), de courage (soutenir une position minoritaire), de complaisance (se rallier à l'air du temps) ou d'hypocrisie (si un État déclare qu'il s'oppose à quelque chose tout en ne traduisant jamais cela en vote effectif).

Une performativité plus large et moins effective

Du point de vue pragmatique, les effets perlocutoires des déclarations à l'Assemblée peuvent paraître négligeables par rapport à ce qu'on connaît d'autres institutions. En effet, si, légitimé par une institution juridique, un juge prononce la formule « l'accusé est déclaré coupable... » (énoncé constatif) ou s'il dit *condamner* un prévenu (performatif), il réalise séance tenante l'intention communicative de créer une nouvelle réalité qui est la condamnation, laquelle change dans l'immédiat le statut du sujet, qui passe de simple prévenu à condamné. De la même manière, si un officier d'état civil *déclare* deux personnes « unies par les liens du mariage », elles sont mariées⁷¹. De même si un prêtre chrétien dit « baptiser » une personne, le sacrement du baptême est administré, et cette personne peut instantanément se prévaloir de son appartenance à la communauté chrétienne.

Les déclaratifs relevés dans les discours à l'Assemblée ne déclenchent pas des changements aussi significatifs et immédiats. Lorsque la France dit *ne pas accepter* la dérive nucléaire de l'Iran ou lorsque la Suisse dit *condamner* les actes de l'État islamique, l'effet immédiat n'est autre que de classer ces deux derniers parmi les États qui sont *contre* le nucléaire en Iran et *contre* l'État islamique. L'alternative pour/contre qui organise les déclarations à l'Assemblée paraît à ce titre dérisoire par rapport à l'accomplissement -par la simple parole- d'une condamnation, d'un baptême ou d'un mariage. Cet affaiblissement de la valeur perlocutoire qui tend à réduire la déclaration à l'Assemblée à une action strictement verbale relève probablement de la nature non coercitive du pouvoir de cet organe, qui n'est ni exécutif (à l'image du Conseil de Sécurité) ni judiciaire (à l'image de la Cour Internationale de Justice par exemple). En effet, la vocation délibérative de l'Assemblée fait qu'une déclaration qui y est formulée (au sens illocutoire) va surtout traduire une intention de vote. C'est d'ailleurs précisément parce que l'action à l'Assemblée consiste surtout à voter des décisions que les déclaratifs relevés vont prendre valeur perlocutoire⁷². L'acte déclaratif à l'Assemblée correspond alors pour l'État-membre au fait d'annoncer à ses pairs et à la communauté internationale sa disposition à signer une convention, à ratifier un traité, à voter pour (ou

⁷¹ « L'efficacité de la parole légitime » est explicitée à travers ces exemples par Krieg-Planque (2013) dans *Analyser les discours institutionnels* (p.58).

⁷² Le même énoncé dans un média serait purement descriptif.

contre) une action ou un projet. Il s'agit donc d'une performativité plus large et moins effective dans l'immédiat, mais qui va participer à la construction de l'image de soi de l'État-membre à travers son intention de vote. Le fonctionnement des actes déclaratifs caractérise le genre de discours qui lui-même a partie liée avec les finalités de l'Assemblée. En d'autres termes, ces déclaratifs qui disent une position pour annoncer une intention de vote correspondent au discours permis par un organe dont le pouvoir est non coercitif, et dont la vocation est de voter des décisions.

Représenter le consensus

Aux finalités délibératives de l'Assemblée s'applique une contrainte liée à la mise en exergue du consensus. Le tableau suivant fait l'inventaire des déclaratifs dont les phrases-support ont pour sujet syntaxique les noms de pays. Il fait ressortir une majorité d'actes de soutien comme suit :

Actes déclaratifs	Verbes/locutions	Associations favorites des verbes	
		Adverbes/locutions	Compléments d'objet
Soutiens	Soutenir 25 appuyer 11 adhérer 4 souscrire 5 défendre 1 s'associer à 2 accepter 1 Être en faveur 1 Réitérer sa position en faveur 2, être partisan 1, être/rester favorable/partie prenante/attaché 9, réaffirmer/réitérer sa solidarité/son attachement 3, se tenir aux côtés de 1, partager la vision/la position 4, faire sienne une position 1.	Pleinement, activement, sans réserve, fermement, avec conviction, Totalement	Efforts, des idées, initiatives, travaux, position, vision, projet, actes.

Rejets	Condamner 5, ne pas accepter 1, rejeter1, être contre 2, être opposé 2.	fermement, sans réserve, sans ambages, avec la plus grande fermeté,	
--------	---	---	--

Tableau résumant les actes déclaratifs construits avec les noms de pays sujets syntaxiques⁷³

(Les chiffres portés représentent le nombre d'occurrences)

On peut observer à partir de ce tableau que le nombre d'actes de soutien est 7 fois supérieur à celui des rejets (71 pour 10), ce qui laisse conclure à une prévalence du consensus⁷⁴. Les illocutoires tels que *condamner*, *ne pas accepter*, *être contre* et *être opposé* sont quasi exclusivement utilisés pour réprover des faits graves de terrorisme et de violence, les autres sujets porteurs de conflictualités étant abordés de façon modérée. Un exemple éclairant est celui du problème persistant de la réforme de l'Organisation, avec l'élargissement du conseil de sécurité et une présence accrue de l'Afrique. Les déclarations des locuteurs africains sur le sujet sont formulées modérément comme suit :

Le Cameroun est partisan d'une réforme progressive du système onusien actuel, qui tienne compte de l'évolution des grands équilibres mondiaux... Cameroun 2007

La République Centrafricaine reste favorable à ce que l'ONU procède à une réforme nécessaire et rationnelle suivant l'évolution de la situation internationale pour accroître son autorité et son efficacité, (...). RCA 2012

Le Gabon est naturellement favorable à la réforme du Conseil de Sécurité et celle plus générale du Système des Nations Unies. Gabon 2011

À cet égard, ... le Tchad reste attaché à la position commune africaine concernant la restructuration des Nations Unies, y compris l'élargissement et la réforme du CS ... représentation équitable de toutes les régions du monde. Tchad 2001

⁷³ Les déclaratifs étudiés ainsi que toutes les autres familles d'actes sont ceux dont les phrases-supports ont pour sujet le nom du pays. Il est vrai que l'énonciation est aussi prise en charge par le « nous » et le « je », mais nous nous limitons pour l'instant à ce type d'énoncés.

⁷⁴ Les formulations des déclarations recensées donnent un aperçu des « façons de parler » qui sont propres aux locuteurs à l'Assemblée, et témoignent aussi d'une routinisation des pratiques langagières propres aux actes déclaratifs.

Chacun de ces énoncés véhicule une prise de position concernant la réforme du système onusien et de ses méthodes de travail. Cette prise de position aurait pu être formulée sous forme d'opposition ou de *critique contre* la situation qui prévaut au moment de la prise de parole. Au lieu de cela nous avons ici des actes de *positionnement en faveur* de la conduite souhaitée. Par ailleurs, les locuteurs semblent effectivement valoriser le consensus lorsqu'ils se disent simplement « favorables » ou « partisans » de quelque chose qu'ils pourraient légitimement *revendiquer*. En outre, la préoccupation des locuteurs pour « l'effacement des conflictualités » (Krieg-Planque et Oger ; 2010) est telle que la requête attachée à ces déclarations est simplement inférée⁷⁵. Les énoncés exhibent davantage l'accord que le désaccord, la résolution du problème que le problème en lui-même.

L'indirection dans les déclaratifs

La plupart des exemples relevés nous amènent à remarquer que les déclarations lors de l'Assemblée générale ont très souvent une dimension sinon directive, du moins optative. Du positionnement on passe au souhait. L'exemple suivant est un autre acte déclaratif, auquel on peut reconnaître une dimension directive :

Dans ce cadre, la République Centrafricaine appuie l'initiative prise par la France et le Mexique en vue de l'allègement de l'utilisation abusive du droit de veto pour les cas de massacres contre les populations civiles, de crimes de guerre et de génocide. RCA 2014

Cette déclaration consiste pour la RCA à donner son adhésion à une initiative qui tend à modérer l'usage du droit de veto. Son propre souhait que des limites soient fixées à l'utilisation du veto ne peut qu'être condition de sincérité à sa déclaration. Ainsi, l'acte d'appui à l'initiative induit l'expression d'une volonté, que la théorie des actes de langage considère comme requête indirecte.

⁷⁵KRIEG-PLANQUE Alice et OGER Claire, 2010, « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », Mots : Les Langages du Politique, Trente ans d'étude des langages du politique, pp 91-96.

Du thème à la recommandation

Sur la liste des segments répétés apparaissent en grand nombre des introducteurs thématiques [en ce qui concerne 53], [dans le cadre de 111], [dans le domaine 35], [pour ce qui est 18]. Avec le complément nominal qui les accompagne, ils forment des marqueurs de thématisation (Porhiel, 2005). Ce sont des « unités linguistiques détachées en tête de phrase (...) [qui] indiquent explicitement que les compléments introduits sont les thèmes de la proposition qui les accueille et, le cas échéant, d'autres propositions qui apparaissent dans la suite »⁷⁶.

En ce qui concerne les sanctions décidées par le Conseil de Sécurité, il convient de (...) réviser les listes de personnes ou entités frappées par des sanctions. Suisse 2005

Dans le domaine de la sécurité, une responsabilisation accrue est tout autant nécessaire. Belgique 2010

Dans le domaine du désarmement nucléaire, (...) nous devons nous résoudre à privilégier l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles et pacifiques. RCA 2010

En ce qui concerne la crise israélo palestinienne, nous encourageons toutes les initiatives entreprises en faveur... Congo 2009

En ce qui concerne le Proche-Orient, (...) la guerre n'est pas la solution. Il n'y a pas d'autre voie que le retour à des négociations. Belgique 2014

Dans les extraits ci-dessus, le complément *les sanctions décidées par le Conseil de Sécurité* qui est précédé par l'introducteur thématique *en ce qui concerne* (Suisse 2005) est posé comme le thème du propos qui va suivre, et ainsi de suite. Au sujet de la caractérisation du genre, ce ne sont pas les marqueurs de thématisation eux-mêmes qui, dans ces énoncés, confèrent au discours un caractère délibératif, mais la nature déontique du prédicat qu'ils annoncent. En effet, dans chaque énoncé, la thématisation annonce un prédicat sur le thème en question, qui est de l'ordre de la recommandation. Les suites de mots soulignées sont d'ailleurs les syntagmes supports pour la formulation de ces requêtes indirectes. Celles-ci

⁷⁶Porhiel, Sylvie. « Les marqueurs de thématisation : des thèmes phrastiques et textuels [1] », *Travaux de linguistique*, vol. no 51, no. 2, 2005, pp. 55-84.

relèvent d'un positionnement qui est sous-tendu par le paradigme d'utilité qui organise la discussion délibérative. Ainsi, il y a dans « la guerre n'est pas la solution », « nous devons privilégier l(e) nucléaire à des fins civiles », « il convient de réviser les listes » des actes de requête, mais qui impliquent également une prise de position quant au caractère utile ou nuisible de ce qui est décrit. Les marqueurs de thématization sont alors à prendre en compte pour la description du genre, dans la mesure où ils jouent le rôle d'introducteurs d'une discussion délibérative.

Défendre sa position

La section ci-dessus traitait de la manière dont les États-membres communiquent leur position officielle sur les sujets de débat. On a vu que les locuteurs prennent position par des actes de langage déclaratifs ; que ces actes traduisent des intentions de vote et qu'on peut en général en inférer des requêtes indirectes ; et que la formulation des actes ainsi que leur inventaire témoignent d'une propension à afficher le consensus. On a aussi vu dans certains actes directifs indirects un moyen de prendre position quant au caractère utile ou nuisible des décisions à prendre. Nous allons à présent étudier la manière dont les locuteurs défendent les postures qu'ils ont adoptées. Régie par un paradigme d'intérêt général, la discussion délibérative vise à déterminer le caractère utile ou nuisible d'une décision qui concerne la communauté, décision à prendre pour atteindre un but consensuel. C'est ce paradigme qui est explicité par Christian Plantin (2016, p.567) lorsqu'il rappelle les grands lieux sur lesquels se fonde l'argumentation délibérative en politique, autrement dit l'ensemble des questions qui sous-tendent la décision d'adopter ou de rejeter une mesure d'intérêt général : « cette mesure est-elle légale, juste, honorable, opportune, utile, nécessaire, sûre, possible, facile, agréable, quelles en sont les conséquences prévisibles » ? La présente section s'intéresse, en tenant compte de ces questions, à certains marqueurs linguistiques qui soutiennent l'argumentation en faveur d'une décision et accompagnent l'expression d'une position en fondant sa légitimité.

Argumenter par les buts et principes de l'Onu

Les concordances des circonstanciels de but

La sélection des objets phraséologiques comporte un ensemble de segments répondant à la structure *pour+verbe à l'infinitif* :

[pour permettre]27, [pour répondre]24, [pour améliorer]19, [pour renforcer]18, [pour faire face] 17, [pour atteindre]16, [pour combattre]15, [pour lutter contre] 14, [pour consolider]12, [pour contribuer]12, [pour prévenir]12, [pour favoriser]10, [pour garantir]10, [pour parvenir]10, [pour résoudre]10, [pour soutenir]10, [pour accompagner] 9, [pour mettre fin]9 [pour assurer]9.

L'observation du contexte droit de ces segments montre une préoccupation pour les objectifs de l'Onu (la protection des droits de l'homme, l'accès équitable à la prospérité, la lutte contre la faim et les maladies, la prévention des conflits, la lutte contre le terrorisme...) :

```
T1 1355b| arfour ne peut être que politique pour permettre aux réfugiés et déplac
T3 361b| civiles est , en effet , requise pour permettre l' action préventive ,
T1 1696b| ères et technologiques adéquates pour permettre aux pays les plus vuln
T8 1046c| équats , est plus que nécessaire pour permettre aux pays en développem
T5 681c| ys à surmonter leurs divergences pour permettre le retour à la paix .
T1 1904c| us avons besoin de ce fonds vert pour permettre à des pays qui n' on
T1 1625c| t que l' on trouve des solutions pour permettre aux organisations huma
T7 944d| x au Darfour , ne serait _ce que pour permettre aux centaines de millie
T1 119a| Monsieur le Président , Pour permettre aux pays en développeme
T3 328c| orcer les coopérations concrètes pour permettre l' accès de tous aux r
T9 1144a| rts menés par les pays africains pour permettre l' accès universel à l
T9 1155c| es atrocités commises au Darfour pour permettre une réconciliation vér
```

```
T1 60b| nternationaux sont indispensables pour combattre les maladies infectieu
T3 302a| ident , Mesdames et Messieurs , Pour combattre le fanatisme , il nous
T3 379d| engagement d' unir leurs efforts pour combattre ce fléau sous toutes s
T6 741c| de la communauté internationale pour combattre le VIH SIDA , le palud
T8 1062b| ser le système des Nations_Unies pour combattre efficacement et de faç
T9 1091b| culaire des prix d' énergie et pour combattre les causes et les effe
T9 1134a| ' elle sera toujours à ses côtés pour combattre le terrorisme . Mais
T1 1324b| la République et le Gouvernement pour combattre la corruption et mett
T1 1339c| si être notre principe directeur pour combattre le changement climat
T1 1670a| ions démocratiques dans ces pays pour combattre sans aucune complaisa
T1 1752a| ter . Nous devons avoir le même pour combattre les crimes et les souf
T1 1907c| une mission sanitaire d' urgence pour combattre l' épidémie Ebola dans
```

```
T2 150c| de la Communauté internationale pour prévenir et stabiliser les confli
T5 597b| massives des droits de l' homme , pour prévenir les violences contre le
T7 914a| Pour prévenir et réduire les risques
T7 932c| de la communauté internationale pour prévenir les conflits . Les esp
T1 1288b| sentiel de renforcer les efforts pour prévenir de tels actes et pour
T1 1928c| er leurs canaux de financement , pour prévenir la radicalisation et en
T1 1934c| par le système des Nations_Unies pour prévenir les conflits . S' atta
T1 1971c| la prévention des conflits . Pour prévenir la violence , il faut d_
T1 1972b| t et des partenaires sociaux . Pour prévenir les tensions , il faut
```


Syntagmes têtes de compléments circonstanciels de but, ces segments en nombre élevé qui ont en commun la préposition [pour] caractérisent un discours dans lequel les locuteurs ont pour pratique langagière de routine l'expression de la finalité des propositions qu'ils avancent. Or les concordanciers ci-dessus montrent que ces finalités convergent en général vers les principes et buts de l'Organisation, qui eux-mêmes sont pilotes de la décision. On peut alors conclure qu'on a affaire à une rhétorique dans laquelle la défense d'une action ou d'une mesure à l'Assemblée repose sur la démonstration de son inscription dans les finalités de l'Organisation. *Pourquoi faut-il signer le traité de non-prolifération? Pour prévenir les conflits, pour garantir la stabilité, pour protéger les êtres humains...*

L'association lexico-syntaxique [nous ne pouvons]

L'argumentation au nom des fins de l'Onu est également annoncée par l'unité phraséologique [Nous ne pouvons] 41. Cette association lexico-syntaxique donne lieu à un acte de mise en garde contre toute conduite qui irait à l'encontre ou dont les effets seraient contraires aux buts et principes de l'Onu. On la retrouve notamment dans :

*Ce conflit (des Grands Lacs) a déjà coûté la vie à des millions d'êtres humains, **nous ne pouvons donc pas rester sans réagir.** Il s'agirait là d'une négligence coupable. Belgique 2004*

Dans cet énoncé, le patron *ne pas pouvoir* exprime en réalité un (*ne pas*) *devoir*. En d'autres termes, il n'est pas réellement question d'une incapacité mais plutôt d'une obligation de mettre fin à une situation qui est en contradiction avec les principes de l'Organisation. C'est par un argument mettant en relation les moyens et les fins de l'entité visée (Perelman et Olbrechts-Tyteca 2008 : 365) qu'on appréhende alors l'inaction de l'Onu en tant que « négligence coupable ».

On argumente encore au nom des fins de l'Onu dans :

***Nous ne pouvons fermer les yeux sur les graves crimes commis au Darfour, et toute solution politique qui remettrait à un avenir incertain la justice au Darfour bafouerait encore les droits d'une population qui souffre depuis trop longtemps.** Luxembourg 2008*

Ici, le *Nous ne pouvons* ouvre la voie à une argumentation causale, toujours selon le modèle [Nous ne pouvons] + Conduite déconseillée + hypothèse d'une situation contraire aux buts de l'Onu.

Par cet enchaînement est exprimée la logique qui consiste à s'interdire de laisser perdurer une situation non conforme aux valeurs de l'Organisation.

Soit encore :

Il s'agit d'une région voisine de l'Europe et nous ne pouvons pas, ne fût-ce que pour notre propre sécurité, tolérer que l'instabilité s'aggrave ou que la spirale de la violence se poursuive de manière incontrôlable, nourrissant les ressentiments vis-à-vis de la communauté internationale, ce qui - l'histoire nous l'a assez appris - constitue le principal ferment du terrorisme. Belgique 2003

Christian Plantin (2016) note à propos de la relation causale et de son expression que « comprendre, c'est saisir la position d'un événement dans le réseau de ses causes et de ses effets ». Il y a dans cet énoncé un argument « pragmatique » qui, exploitant une relation causale, consiste pour prendre une décision à s'appuyer sur une évaluation positive ou négative de ses conséquences⁷⁷. Le *ne pas pouvoir* exprime ici encore un (*ne pas*) *devoir*, spécifiquement une obligation de faire preuve de bon sens avant que le pire ne se produise. On anticipe alors des conséquences négatives pour tenter de convaincre l'Europe et l'Onu de contribuer à la stabilité en Irak, en évoquant les ressentiments et le terrorisme comme effets à long terme d'une non-action, l'objectif étant d'éviter une conduite qui engendrerait des effets contraires aux buts poursuivis par l'Onu⁷⁸. Un autre indice fort de la finalité délibérative de cette prise de parole est la preuve par l'exemple dans « l'histoire nous l'a assez appris ». Connue comme l'argument-type du genre délibératif, l'exemple permet de « conjecturer l'avenir à partir des faits passés »⁷⁹.

⁷⁷ Plantin C., 2016, Dictionnaire de l'argumentation, Une introduction aux études d'argumentation, ENS Éditions, Lyon, p. 128.

⁷⁸ Le lieu de l'irréparable est également mis à profit ici. Voir Perelman C. & Olbrechts-Tyteca L., 2008[1988]: 122-123. Traité de l'argumentation Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

⁷⁹ Reboul O., 1991, *Introduction à la rhétorique*, Presses Universitaires de France, Paris, p.58.

Il faut remarquer que les associations [ne pas pouvoir (fermer les yeux)], [ne pas pouvoir (rester sans réagir)], [ne pas pouvoir (tolérer)] suivis de syntagmes exprimant une idée négative sont en relation de paraphrase. Elles convergent toutes vers le rappel aux États-membres de leur obligation d'empêcher ou de pallier une situation contraire aux principes de l'Organisation. Alice Krieg-Planque (2010) propose d'appréhender sous le nom de *lieu discursif* certaines matérialités discursives qui sont façonnées et reprises par des locuteurs qui y investissent de surcroît des enjeux de positionnement et de valeurs. Elle produit dans ce cadre une analyse pragmatique, énonciative et sémantico-référentielle du patron [*ne pas pouvoir dire que ne pas savoir*], tel qu'il est employé dans les discours politiques au sujet de crises extrêmes ou de thématiques environnementales, dans la formulation « nous ne pourrions pas dire que nous ne savons pas ». Elle observe alors que ce « lieu discursif » permet aux locuteurs qui le traversent « d'exprimer publiquement et de faire circuler des valeurs émotionnelles et morales »⁸⁰. C'est ce type de lieu discursif que nous voyons se déployer ici.

D'autres séquences relevées comme objets phraséologiques sont également le signe d'une argumentation pragmatique, au sens technique du terme en argumentation. C'est ainsi qu'on parle souvent dans les discours à l'Onu de *menace(s)* (165 occurrences) : [nouvelles menaces] 12, [menace(s) à la paix]⁸¹. La sélection des séquences phraséologiques retient par ailleurs en son sein le mot *conséquence* lui-même, avec une fréquence élevée, dans [des/les conséquences] 52 : **Des conséquences** qui pourraient se révéler dangereuses pour la sécurité de mon pays. Tchad 2004 ; **Un échec** à ce niveau aurait **des conséquences** dramatiques pour l'Afrique. Cameroun 2006

Ce type d'argument met l'Assemblée dans une posture d'anticipation, de prévision, ce qui est aussi une caractéristique du délibératif lorsqu'il devient programmatique.

⁸⁰ Les indices qui permettent d'identifier formellement ces lieux discursifs sont détaillés dans Alice KRIEG-PLANQUE, « Un lieu discursif : « Nous ne pourrions pas dire que nous ne savons pas ». Étude d'une mise en discours de la morale », Mots. Les langages du politique [En ligne], 92 | 2010, mis en ligne le 04 mai 2012

⁸¹ Il y a bien sûr le vocabulaire du maintien de la paix qui est inhérent au parler onusien, mais nous envisageons ici la dimension argumentative du mot.

La charge de l'urgence

Dans les discours à l'Assemblée, il y a un positionnement qui est partagé par l'ensemble des locuteurs, c'est celui de l'urgence. Accélétratrice de prise de décisions, l'idée que les situations à prendre en charge ont un caractère urgent constitue un levier pour défendre un point de vue dans les prises de parole devant l'Assemblée. Elle est significativement mise en évidence dans la sélection des segments répétés, à travers les séquences [plus que jamais] 57 ; [de plus en plus] 44, [sans précédent] 21, [(aujourd'hui) plus qu'hier] 8 que nous allons étudier dans les pages qui suivent en commençant par « sans précédent » :

*La crise politique... en RCA, qui a atteint des proportions **sans précédent**... Cameroun 2013*

*La réapparition de l'épidémie de la fièvre hémorragique Ébola, d'une virulence **sans précédent**... Gabon 2014*

*Aujourd'hui confronté à une montée **sans précédent** des menaces environnementales... France 2005*

*Une crise humanitaire **sans précédent** interpelle une fois de plus la CI. Congo 2011*

En effet, les locuteurs donnent un poids à leur point de vue et aux requêtes qui suivent en conférant un caractère urgent à la situation qu'ils exposent. La locution adverbiale « sans précédent » a ici une valeur argumentative de définition. On définit la situation comme plus grave qu'avant, d'ampleur inédite, ce qui implique d'y remédier dans l'urgence. Revenant sur les grands lieux de l'argumentation délibérative, Plantin (2016) rappelle notamment l'interrogation qui porte sur le caractère « opportun » de la décision à prendre. C'est bien le *lieu de l'opportunité* qui cautionne l'argumentaire ici, chaque chose étant « préférable dans le moment où elle a le plus d'importance » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 2008 [1988], 122)⁸². Nous associons cette charge de l'urgence à la finalité délibérative des discours à l'Assemblée, étant donné qu'elle soutient l'intention d'inciter à une prise de décision imminente. L'extrait de concordancier suivant montre d'ailleurs plusieurs contextes dans lesquels le segment [plus que jamais] est associé à la formulation d'actes de recommandation :

⁸² Les auteurs empruntent cette définition à Aristote qui est à l'origine de son appréhension sous ce nom, dans ARISTOTE, *Topiques*, III, Chapitre 2, 117 a.

T1 1335d| uvre . Aujourd'hui , le monde a plus que jamais besoin de
T1 1843a| es . Alors , c' est aujourd'hui plus que jamais qu' il faut agir pour
T9 1090c| ont , plus encore que nous , et plus que jamais , besoin d' échanges
T7 923a| mocratique du Congo recommande , plus que jamais , leur règlement par
T4 439c| de base . C' est donc dire que plus que jamais , solidarité devrait
T1 1396b| plus juste et plus solidaire . Plus que jamais , il nous faut revenir
T1 1428a| re le terrorisme , aujourd'hui , plus que jamais , il importe de trav
T7 857a| Mais aujourd'hui plus que jamais , il est nécessaire d
T3 278c| en bandoulière . Au contraire , plus que jamais , il est temps de se
T5 585d| ier - je le cite : Aujourd'hui , plus que jamais , le monde a besoin d
T4 483b| ire à cette question . Oui . Plus que jamais , nous avons besoin d'
T6 737a| Plus que jamais , nous avons besoin de
T2 154a| Plus que jamais , nous avons besoin d'
T1 1674a| ur le Président , Notre monde a plus que jamais besoin du dialogue de
T6 789a| orte dans l' idée que le monde a plus que jamais besoin d' une ONU refo
T7 871a| versité de ses peuples . Elle a plus que jamais besoin d' une Organis
T1 1459c| ys sortant d' un conflit qui a plus que jamais besoin de l' assistanc
T1 1222b| ys en voie de développement . Plus que jamais il est important que
T1 37c| arte des Nations unies . Il est plus que jamais indispensable d' étab
T5 600a| es , toutes urgentes . Unique , plus que jamais indispensable , le sy
T2 270c| munauté internationale . Il est plus que jamais nécessaire que des pr
T1 1842a| variable . C' est aujourd'hui plus que jamais qu' il faut agir sans

On voit ici que les co-occurents immédiats sont des syntagmes introducteurs de requête indirecte, des verbes ou des locutions verbales qui construisent des actes de langage directifs : « nous avons besoin », « il est ...nécessaire de », « il est...indispensable de », « il est temps de », « le monde a besoin », « il (nous) faut », « il est important », ... L'idée d'urgence fait partie intégrante de la formulation des recommandations.

L'observation du cotexte de ces segments qui expriment l'idée d'urgence dans l'argumentation délibérative permet de rendre compte des termes en lesquels l'état du monde est représenté. Il y a dans le tableau suivant les concordances de [de plus en plus]. La séquence figure dans des actes de langage assertifs à dimension subjective, que l'on peut qualifier de jugements⁸³. On peut distinguer les jugements des informations ou constats, à la suite de Confais⁸⁴, en se basant sur les trois types de vérités distinguées par Berendonner(1981) : le jugement est une prise de position du locuteur, il est L-vrai et comprend des subjectivèmes affectifs ou épistémiques. L'information est vraie tout court, « sans autre garantie que celle d'un hypothétique "agent vérificateur" » que Berendonner appelle le "fantôme de la vérité" » (Confais 1990 : 212) ou ON-vrai.Ce qui complexifie

⁸³Six concordances ont été retranchées en tant qu'elles représentaient des actes de constat :

T2 218b| a paix dans le monde est de plus en plus sollicité pour relever les no

T8 1000a| le sort de chacun dépend de plus en plus de celui des autres, l'ONU

T8 1031a| . Mais il faut aussi , de plus en plus , replacer ces situations d' directif

T1 1372a| la présence belge portera donc essentiellement et de plus en plus sur l'aide aux civils.

T4 538a| l où les États dépendent de plus en plus les uns des autres et où le m

⁸⁴Temps, mode, aspect, 1990, P. U. du Mirail, Toulouse

l'analyse, c'est que les énoncés ci-dessous sont présentés comme \emptyset -vrais (non contestables) mais contiennent des subjectivèmes qui montrent que ce savoir collectif est en réalité l'expression d'un jugement, non pas individuel mais partagé par la collectivité. Les concordances dans le tableau sont regroupées en tant qu'elles traduisent un jugement positif ou négatif sur l'état du monde, selon les verbes, adverbess et adjectifs qui co-occurrent avec le segment répété.

JUGEMENTS NEGATIFS

T1 1820a| préoccupations d'un monde de plus en plus **caractérisé par des violences**, la haine, l'extrême pauvreté

T1 1288a| violence sexuelle, qui est utilisée de plus en plus **comme une arme de guerre** dans les conflits

T7 856a| la situation d'ensemble dans le monde est de plus en plus **complexe** avec

T2 160d| répondre efficacement à ses responsabilités de plus en plus **complexes**.

T1 1476a| défis croissants, globaux et de plus en plus **complexes** : crise économique, changement climatique

T2 163b| en Afrique sont devenus de plus en plus **complexes** et leurs effets tra

T6 825a| de l'économie de marché de plus en plus **contraignante pour nos faibles économies**

T3 301b| e dans la précarité, et de plus en plus **dans la peur** du devenir de notre planète terre.

T6 769a| activités de l'ONU, a de plus en plus **de mal** à comprendre que notre

T5 672b| souffrent les populations de plus en plus **démunies**. En effet, l'année

T2 163b| effets transfrontaliers de plus en plus **destructeurs**. Les crises dans la région des

T9 1172a| e avec le coût de la vie de plus en plus **élevé** et d'autres aléas comme

T7 913c| dont la partie Nord est de plus en plus **gagnée par le désert**. Les

T2 215c| reconnaître qu'un nombre de plus en plus **grand des peuples du monde risque d'être marginalisé**

T3 341b| inégalités sociales, un fossé de plus en plus **grand entre les pays industrialisés et les pays en dév**

T6 782a| hémorragie est qu'elle **frappe** de plus en plus les femmes et les jeunes . I

T4 480b| et solidarité **subissent** de plus en plus **la pression de dangers** croissants

T9 1172d| es dans le monde **perdent** de plus en plus **leur moyen de subsistance** du

T5 679c| autres actes de violence de plus en plus **meurtriers** en Iraq ou ailleurs

T7 943c| réfugiés (...) de plus en plus **nombreux**, la Centrafrique étant après le Tchad

T2 202b| aces que ce conflit fait de plus en plus **peser sur la paix** et la sécurité

T1 1449a| crises alimentaire et financière qui rendent de plus en plus **précaire** la vie des populations

T1 1568b| nous affectent tous, et de manière de plus en plus **prépondérante** les pays en développement

T1 1688d| les **répercussions** (de la crise en Syrie) sur les pays voisins se font de plus en plus sentir.

T5 661c| la religion devient de plus en plus souvent la seule grille d'analyse des problèmes politiques et sociaux

T5 669c| coton. Il apparaît de plus en plus **urgent** de faire respecter les lois de la concurrenceT3 346b| environnement, il devient de plus en plus **urgent** pour nos États d'appliquer l'Action 21

T1 22c| Les implications sont de plus en plus perceptibles. Les questions

JUGEMENTS POSITIFS

T6 756b| d'une économie mondiale de plus en plus **prospère**, 10,7 millions d'

T5 630d| ans un monde en mutation de plus en plus **rapide** fin de citation .

T9 1125d| une situation économique de plus en plus **rassurante**, favorisée par un

T5 684b| Taiwan qui **s'affirment** de plus en plus dans les échanges économiques

T1 108a| d'une cohésion interne de plus en plus **forte**. La responsabilité de

T1 1328b| détruits ; Des effectifs de plus en plus **importants des FDLR se rendent** aux FARDC

T3 337b| conflits fratricides cèdent de plus en plus **le pas à l'émergence d'une conscience** africaine

T9 1086b| monde change et devient de plus en plus **multipolaire**. Le 8 août der

T4 485c| ans un monde en mutation de plus en plus **rapide**.

On peut remarquer que le classement rend compte d'une majorité de jugements négatifs, soient 29 négatifs pour 9 positifs. En effet, il est présenté comme « de plus en plus urgent » de faire respecter les lois de la concurrence (ce qui sous-entend qu'elles ne le sont pas jusqu'ici), ou alors « de plus en plus urgent » d'appliquer l'Action 21 pour l'environnement (*idem*). Le coût de la vie est présenté comme « de plus en plus élevé », la religion « de plus en plus souvent la seule grille d'analyse » des problèmes sociopolitiques, l'économie de marché comme « de plus en plus contraignante », les populations « de plus en plus démunies », des réfugiés sont présentés comme « de plus en plus nombreux ». Il sera intéressant dans la deuxième partie de ce travail de pouvoir attribuer la responsabilité de ces jugements à leurs énonciateurs, et de voir comment ces prises de position correspondent à une image construite en discours. Notons en ce qui concerne le genre que l'accent est davantage mis sur l'urgence à agir et moins sur les actions inefficaces ou à sens contraire -ainsi que leurs responsables- qui sont à l'origine de la situation d'urgence. On prend acte d'une situation négative sans remonter jusqu'à ses causes.

L'étude des extraits qui suivent permet de mieux étudier ce mécanisme:

*Des mesures devront être prises afin de limiter le **contrecoup** de **l'économie de marché de plus en plus contraignante** pour nos faibles économies. Nous pensons que des échanges économiques bien régulés constitueraient un gage du développement durable pour les pays les moins avancés...* Tchad 2005

*Les nombreuses crises sociales que nous notons çà et là résultent de la conclusion que l'insécurité alimentaire s'accroît avec **le coût de la vie de plus en plus élevé** et d'autres aléas comme le changement climatique et les catastrophes naturelles.* RCA 2008

Dans le premier énoncé, la croissance du niveau de contrainte de l'économie de marché est présupposée, présentée comme déjà connue. En effet, l'absence de relative pour introduire « de plus en plus » (l'économie de marché *qui est*) supprime la trace d'un jugement éventuel du locuteur, ce qui produit un « effet d'évidence » (Guilbert 2015), donnant à voir que les modalités de cette progression ont déjà été données/vérfiées ailleurs. D'ailleurs ladite progression ne constitue pas en principe l'objet du dire, puisqu'il est à présent question de « gérer le contrecoup » de cette économie de marché dont il est admis qu'elle est caractérisée par l'évolution du niveau d'exigence qu'elle impose aux faibles économies. L'acteur responsable des dysfonctionnements ou des contraintes croissantes liées à l'économie de marché n'est pas explicitement mentionné. L'énoncé n'est pas orienté vers les actions antérieures qui ont mené à l'aggravation de la situation qui est décrite, mais plutôt vers les actions à mener pour en atténuer les effets. Le deuxième exemple fonctionne de la même manière. Si l'idée de l'augmentation continue du coût de la vie apparaît comme déjà connue à cause de l'absence de relative, l'accent n'est pas mis sur les responsabilités qui y ont conduit.

La mise en œuvre : éléments d'un discours managérial

Dans notre sélection de segments répétés, se démarquent par leur récurrence des séquences qui semblent converger vers un discours managérial : [des capacités] 35, [des/les ressources] 86, , [des/les résultats] 70, [des solutions] 69, [des stratégies] 26, [des mécanismes] 41, [des/les opérations] 52, [la mise en œuvre] 179, [la mise en place] 93, [des/les recommandations] 33, [des/les objectifs] 169, [des/les problèmes] 51, [des/questions] 77, [les efforts de] 49, [sur le terrain] 42.

On parle alors de « *renforcement des capacités* », de « *mise en place des mécanismes* », de « *réalisation des objectifs* », de « *traitement/ règlement/prise en charge/résolution des problèmes/questions* ». On parle également de « *mobilisation des ressources* », de « *mise en œuvre/application des recommandations* ». Les locuteurs disent aussi vouloir « *trouver/apporter/rechercher des solutions* », « *mettre en place/mettre en œuvre/développer des stratégies* », « *atteindre/ produire/ parvenir/aboutir à/ obtenir des résultats* ». « *accompagner/appuyer/soutenir/poursuivre les efforts de redressement, réhabilitation, restructuration...* » Ils promeuvent également « *action/présence/déploiement/impact sur le terrain* ».

Il se déploie ainsi tout un discours de l'efficacité, mettant en rapport les finalités avec ce que les locuteurs considèrent comme les bons moyens pour les atteindre. La logique de gestion cohabite de ce fait avec la place centrale de la paix et du développement comme fils conducteurs de l'action. Au cœur du débat figure à présent le *comment faire*, au sens de concrétisation, d'accomplissement.

La crédibilité des Nations Unies continuera d'être jugée sur son efficacité sur les résultats enregistrés sur le terrain. Dès lors, cet instrument doit être amélioré et renforcé. Belgique 2004

Nous devons continuer à rechercher des solutions pour surmonter l'échec de Cancun et assurer le succès du cycle de Doha. RCA 2004

Cependant, le souci d'efficacité qui est véhiculé par ces mots semble revêtir une forme administrative. Soient les segments [nécessaire(s) pour 35] et [indispensable(s) pour 20] pointés comme objets phraséologiques. Leurs cooccurrences rendent compte de la présence

d'un idéal de gestion administrative dans les discours. En effet ce qui est posé comme « nécessaire », voire « indispensable » pour atteindre les fins de l'Organisation et qui figure donc au centre de la discussion délibérative, ce sont des « réformes », « conventions », « protocoles », « mesures », « partenariats », « approches », « coordinations », « coopérations », « instruments », « médiations », « conditions », ...

```
T6 774b| chaos peut trouver les ressources nécessaires pour rembourser des det
T3 349b| ons de stabilité et de bien_être nécessaires pour assurer entre les Na
T1 1541b| modestie les efforts et le temps nécessaires pour des progrès futurs .
T5 641c| Car sur les 5,5 milliards de FCFA nécessaires pour le financement de ce
T1 1557c| é a autorisé toutes les mesures nécessaires pour protéger les populat
T5 577c| commune de créer les conditions nécessaires pour qu' elle s' y instal
T1 18c| n oeuvre et rassembler les fonds nécessaires pour que disparaisse à ja
T2 175c| ttre en oeuvre toutes les actions nécessaires pour restaurer et mainten
T8 1038a| ' a toujours pas pris les mesures nécessaires pour se mettre en conform
T1 1337b| connaissances et des instruments nécessaires pour combattre la crise
T8 1069b| dispose de toutes les qualités nécessaires pour la bonne conduite de
T1 65c| ons de stabilité et de bien_être nécessaires pour assurer entre les Nat
T9 1118c| re dotée de tous les équipements nécessaires pour devenir opérationnel
T1 1866b| avons pris toutes les mesures nécessaires pour faire cesser et prév
T1 1650c| urces financières additionnelles nécessaires pour faire reculer le sous
T3 298b| organisation , tous les efforts nécessaires pour faire valoir cette d
T1 76b| également toutes les activités , nécessaires pour garantir , dans le m
T6 729b| Israéliens à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à la colon
T1 1986a| Lac Tchad à prendre les mesures nécessaires pour rendre opérationnelle
T2 160d| Organisation reçoive les moyens nécessaires pour répondre efficacemen
T1 1792b| s financiers et organisationnels nécessaires pour tenir ce pari . Mo
```

Concordances de [nécessaires pour]

```
T1 60b| partenariats internationaux sont indispensables pour combattre les mal
T4 423b| orts de réconciliation nationale indispensables pour assurer à ce pays
T4 491b| oche multidimensionnelle restent indispensables pour appréhender et com
T5 558c| ' identifier les effets de levier indispensables pour dénier au terrori
T8 1023a| à l' insuffisance de ressources indispensables pour réaliser l' accès
T1 1229a| des positions communes qui sont indispensables pour un monde plus sûr
T1 1341c| onventions ont établi des règles indispensables pour des situations
T1 1493a| additionnelles nous sont donc indispensables pour financer notre dév
```

Concordances de [indispensables pour]

Il y a cependant une certaine contradiction entre les aspirations à l'efficacité qui émergent du discours managérial et le mode d'action administratif qui est à l'œuvre. C'est ce que la Suisse souligne à plusieurs reprises dans les extraits qui suivent :

*N'avons-nous pas tendance à trop **nous perdre** dans de grandes idées et dans de menus détails ? Je ne peux pas m'empêcher de penser qu'une **bureaucratie excessive** crée une sorte d'**univers parallèle**, qui en vient à s'isoler toujours davantage. Cette évolution génère des coûts sans cesse croissants et produit toujours moins de **résultats concrets**. Suisse 2013*

*L'énergie des Nations unies doit être entièrement mise au service du **travail sur le terrain**, pour les peuples ; et non se perdre dans les **méandres administratifs**. Suisse 2014*

Dans ces deux énoncés, le locuteur suisse formule une mise en garde qui porte sur le caractère contreproductif d'un investissement administratif qui se fait aux dépens des actions concrètes à poser dans l'intérêt des peuples. La contradiction entre le mode de pensée et l'efficacité qui est souhaitée est mise en valeur dans les deux énoncés par l'opposition entre les deux isotopies (« bureaucratie excessive » et « méandres administratifs » contre « résultats concrets » et « travail sur le terrain »). L'emploi des termes réducteurs et péjoratifs « méandres » et « bureaucratie » est mis au service de l'idée que les efforts de l'Onu sont déployés à tort (« nous perdre », « se perdre ») vers des éléments qui la déconnectent de la réalité et qui l'éloignent finalement de ses véritables objectifs. Cette mise en garde est surtout un moyen d'exhorter l'Assemblée à répondre à la menace qui pèse sur la légitimité des Nations Unies, puisque celle-ci dépend largement de la performance et des résultats de l'Organisation. La réitération par la Suisse de cette mise en garde dans les années 2013 et 2014 témoigne du fait que la gestion de cette difficulté n'ait pas connu d'évolution - du moins dans l'intervalle de temps considéré par le corpus – car en 2003 le représentant suisse soulignait déjà que :

*L'Assemblée générale doit être revitalisée. Il faut **réduire le nombre** de points à traiter, **limiter la longueur** des textes, **éviter la multiplication** de résolutions sur des **thèmes qui se recourent**. Suisse 2003*

Les préconisations que fait la Suisse ici infère une critique qui porte sur les méthodes de travail de l'Organisation : les points à traiter sont trop nombreux, les textes sont trop longs, il y a de plus en plus de thèmes qui « se recourent ». Nous verrons dans la deuxième partie comment la Suisse fait preuve à l'Onu d'une implication particulière dans toutes les questions qui concernent le fonctionnement de l'Organisation, et comment cela s'inscrit dans le positionnement qu'elle défend à l'Onu. S'inscrivant pour l'heure dans la caractérisation du genre des discours que nous étudions, le chapitre suivant entend repérer les marques d'une rhétorique spécifiquement onusienne dans les prises de parole des locuteurs à l'Assemblée générale.

La mise en œuvre de la dimension délibérative du discours prend dans le discours des États membres des formes très particulières que ce chapitre nous a permis de passer en revue : les locuteurs expriment leur engagement ou leurs recommandations non pas dans des énoncés promissifs et directifs mais dans des énoncés assertifs où ils se décrivent en train de prendre

telle ou telle position, ce qui est une façon d'annoncer publiquement leurs intentions de vote si une résolution est proposée au vote de l'Assemblée Générale. S'adressant à l'ensemble des États présents, ils ne demandent jamais directement à une partie d'entre eux d'exécuter telle ou telle action mais indiquent dans quel sens vont leurs préférences.

Sur le plan argumentatif, ils justifient leurs prises de position par les conséquences favorables ou néfastes qu'aurait telle ou telle action. Cette évaluation des conséquences, caractéristique du discours délibératif contemporain, qui s'appuie massivement sur l'argument dit pragmatique, se fonde néanmoins sur la mise en concordance des actions à entreprendre avec les buts assignés à l'Onu et donc réactive la légitimité de l'organisation en réaffirmant ses principes. Mais le discours managérial imprègne aussi les discours des États membres et donne lieu à des enchaînements discursifs qui mettent en avant l'efficacité des moyens mais peuvent masquer une bureaucratisation excessive.

Un discours optimiste ?

Certaines suites de mots retenues comme phraséologiques attirent l'attention sur le potentiel idéalisant des déclarations des États-membres à l'Assemblée. Les concordances suivantes montrent le contexte rapproché du segment [un monde plus] soient 30 occurrences.

```
T1 1251a| x engagements , une vision d' un monde plus solidaire et plus équitab
T1 1529b| e l' avenir . Ainsi émergera un monde plus sûr , juste et prospère p
T3 294a| ence peut tracer la voie vers un monde plus harmonieux . C' est notr
T1 1660b| ion : si nous voulons rendre le monde plus sûr , il nous appartient
T1 1475a| Dans un monde plus globalisé , nous devons c
T9 1148c| er 2009 . La construction d' un monde plus juste et plus sûr qui répo
T1 1275a| ntamées . La construction d' un monde plus juste et plus sûr qui ré
T5 596c| ns du panel sur la réforme . Un monde plus juste , c' est aussi un mo
T1 1482c| us serons capables de créer un monde plus juste , plus pacifique et
T1 1294b| tribution à la réalisation de ce monde plus juste , plus pacifique et
T6 821d| s pays pauvres , en faveur d' un monde plus juste , plus équilibré et
T5 590a| ûr et plus libre sera d' abord un monde plus juste . C' est pourquoi n
T1 1881b| s leurs attentes légitimes d' un monde plus juste . Mais nous devons
T1 85a| taires dans l' édification d' un monde plus juste et plus pacifique .
T3 330a| est essentiel pour construire un monde plus juste et plus démocratique
T3 276b| e la force . L' avènement d' un monde plus libre , plus solidaire , p
T1 1412c| ant dans la construction d' un monde plus libre , plus juste et plus
T1 1657c| ment de solidarité pour créer un monde plus pacifique , plus prospère
T1 1674a| les peuples , pour construire un monde plus pacifique . Au cours de c
T8 1055b| tageons tous ici l' espoir d' un monde plus pacifique et plus harmonieu
T2 211c| paix et de l' édification d' un monde plus prospère . Qu' il soit as
T1 1621c| rentes avec notre objectif d' un monde plus respectueux de notre enviro
T6 697a| ite de nos efforts pour créer un monde plus stable et plus prospère .
T6 702b| re stratégie pour construire un monde plus stable et plus prospère pou
T7 914a| plus efficaces afin de rendre ce monde plus sûr , nous devons soutenir
T1 1229a| qui sont indispensables pour un monde plus sûr , plus équitable , pl
T1 1253c| prolifération nucléaires pour un monde plus sûr . Au regard de ces mu
T5 590a| ent , Mesdames , Messieurs , Un monde plus sûr et plus libre sera d' a
T1 1440c| de notre objectif commun d' un monde plus sûr pour tous , d' un monde
```

On a ici en quelque sorte la mise en mots du noble projet que les États-membres semblent avoir pour le « monde » : bâtir un monde plus juste, plus pacifique, plus sûr, plus prospère, plus équitable... Ces adjectifs qui servent à dire le projet des États-membres sont le plus souvent juxtaposés :

Créer un monde **plus pacifique, plus prospère et plus juste** pour le bien-être de tous. Congo 2012

Pour un monde plus sûr, plus équitable, plus prospère. Belgique 2009

Un monde plus sûr, plus équitable, plus équilibré et plus libre. RCA 2008

Les apparitions côte-à-côte font ressortir une sorte de prévisibilité en discours, comme si la présence de l'un de ces adjectifs appelait automatiquement la présence d'un autre. Cette impression d'avoir affaire à des séquences « préfabriquées » (Née, Sitri, Veniard ; 2016) vient peut-être de ce que la plupart de ces mots réfèrent en réalité aux grands objectifs et idéaux de

l'Onu : paix (*pacifique, paisible*), sécurité (*sûr*), justice (*juste, équitable*), bien-être (*prospère*).

La construction *plus + axiologique positif* donne à voir un certain optimisme de la part des locuteurs. En effet, parler de la vision d'un monde plus pacifique... présuppose que la paix, la sécurité, la justice, la prospérité (...) y existent déjà⁸⁵. Il ne s'agirait donc ici que de les augmenter, de les optimiser. Il y a curieusement d'autre part un décalage entre ce présupposé et le sous-entendu qui procède en même temps de ces énoncés, car plaider en faveur d'un monde *plus juste, plus équitable, plus libre* laisse également entendre que celui-ci est encore loin de l'être suffisamment.

La sélection des segments répétés selon la méthode que nous avons choisie fait également apparaître le segment [**Une plus grande**], soient 29 occurrences.

Soient les concordances suivantes :

Forme	Lemme	Code	Syntaxe	Expr.	Initial	Final	Chain	Liste	Tout	Nb	29	CONCORDANCE	Info	Notes	Impr	Suppr
T9	1672a			encore être fournis pour assurer une plus grande cohérence du système												
T8	1586c			es investissements , de favoriser une plus grande création de valeur aj												
T1	88c			tions_Unies plus forte , dotée d' une plus grande légitimité , sera cap												
T4	703a			me paraît évoluer dans le sens d' une plus grande stabilité . Le méri												
T2	286a			me paraît évoluer dans le sens d' une plus grande stabilité . Le méri												
T2	256c			ger un consensus solide , gage d' une plus grande transparence et d' un												
T4	613d			Unies D' une manière générale , une plus grande cohérence et une meil												
T4	614d			x organes est indispensable pour une plus grande efficacité des Nation												
T6	1060a			sertion accrue , et partant , d' une plus grande pertinence de l' Asse												
T5	887b			mesures appropriées pour assurer une plus grande transparence et cohér												
T1	1903a			uvres s' avère indispensable . Une plus grande attention doit égaleme												
T4	629a			à l' OMC ; un rapprochement et une plus grande cohérence entre l' OM												
T1	1782c			cela ne saurait se réaliser sans une plus grande démocratisation de l'												
T1	1907b			ndat précédent . L' exigence d' une plus grande efficacité de la prés												
T5	893a			es transformations à opérer pour une plus grande efficacité dans la mi												
T2	261a			ndément reformées , en faveur d' une plus grande implication de l' ONU												
T5	854b			tives qui poussent notre monde à une plus grande intégration et solida												
T1	1910b			adication totale mais aussi pour une plus grande justice dans le trait												
T1	101c			le , bénéficie par définition d' une plus grande légitimité . Je pens												
T1	4d			ur donner au Conseil de sécurité une plus grande légitimité représenta												
T3	452a			du Darfour . Nous en appelons à une plus grande mobilisation de la Co												
T7	1451c			ntrafricaine plaide en faveur d' une plus grande mobilisation de la co												
T3	438c			que dans son volet politique . Une plus grande mobilisation de la com												
T1	1812b			de ses structures pour permettre une plus grande participation de tous												
T1	95d			ble pour créer les conditions d' une plus grande prospérité et												
T8	1594a			bureau favorisera certainement une plus grande proximité et une me												
T8	1542a			vaincus que ce Bureau favorisera une plus grande proximité et une meil												
T8	1497d			s la consolidation de la paix et une plus grande solidarité des peuples												
T6	1020a			pourrait figurer la recherche d' une plus grande unité d' action grâce												

Les emplois du segment [une plus grande] (justice, stabilité, mobilisation, légitimité, cohérence, démocratisation, transparence, implication, pertinence...) participent de la formulation d'un besoin d'amélioration qui porte sur l'état du monde et surtout sur le

⁸⁵ La construction « monde moins » n'existe pas dans le corpus.

fonctionnement de l'Organisation⁸⁶. Au sujet du fonctionnement de l'organisation, il est notamment question de la « démocratisation de l'ONU », de la « transparence du Conseil de Sécurité », de la « responsabilisation » de l'ensemble des États-membres, de la « pertinence » du rôle de l'Assemblée, de « (l') attention portée « aux problèmes (...) que connaissent les pays en développement », de « (l') implication de l'Onu » dans l'économie mondiale, de la « justice dans le traitement des questions internationales ». On les retrouve dans des énoncés tels que :

Désormais, il nous faut donc sans tarder, forger un consensus solide, gage d'une plus grande transparence et d'une légitimité retrouvée d'un Conseil de Sécurité plus efficace et plus crédible. Cameroun 2004

Remarquons qu'il y a dans cet énoncé une contradiction entre les deux principaux présupposés qui sont véhiculés. Il est premièrement impliqué dans « une plus grande transparence », la proposition optimiste selon laquelle la transparence du Conseil de Sécurité existe déjà (il s'agirait de l'augmenter). Deuxièmement, dans « légitimité retrouvée », il est donné comme déjà connu que celui-ci a perdu sa légitimité.

Le segment [**une meilleure**] est lui aussi repéré comme objet phraséologique (24 apparitions). On parle au sujet de l'état du monde d'« une meilleure sécurité humaine », « une meilleure gestion des défis du monde » ; mais aussi au sujet de l'Organisation d' « une meilleure représentation de toutes les zones géographiques du monde », « une meilleure mobilisation des ressources, « une meilleure performance dans l'exécution » des missions de l'Onu, « une meilleure consultation des non-membres du G20 »⁸⁷...

Il faut observer que tous ces segments entretiennent globalement une logique de remise en question permanente dans le sens du progrès. Il y a en effet une grande variété de substantifs qui co-occurrent avec les comparatifs de supériorité sur lesquels portent la répétition, comme si, sur n'importe quel sujet, l'idée d'en faire plus ou mieux s'imposait automatiquement comme solution. En effet, les emplois du mot *moins* sont peu nombreux et beaucoup moins

⁸⁶En effet, sur les 29 cooccurrences, il n'y en a que 5 qui portent sur l'état du monde et des régions du monde : « une plus grande solidarité des peuples », « une plus grande prospérité et stabilité », « une plus grande intégration et solidarité », « création de valeur ajoutée », « stabilité ».

⁸⁷ On verra dans la seconde partie de la thèse comment certains États-locuteurs non-membres du G20 craignent la concurrence que celui-ci fait à l'Onu du point de vue de la gouvernance mondiale.

stéréotypés dans le corpus. Le mot *moins* n'apparaît que dans 2 segments répétés⁸⁸ [avec moins d'un dollar par jour] 4 et [pays les moins avancés] 16, alors que le mot *plus* apparaît dans 41 segments phraséologiques. S'en éloigne alors logiquement l'idée d'*en faire moins* sur certains plans pour améliorer les choses. Une telle logique semble s'appuyer sur le lieu de la quantité d'après lequel faire plus c'est forcément faire mieux. (Perelman, Obrechts-Tyteca 2008 : 115 sq) Ceci dit, il pourrait être inapproprié dans ce genre de discours d'exprimer des défaillances par des comparatifs d'infériorité, en ce que ceux-ci contraindraient à employer des axiologiques négatifs. Par exemple, l'idée contenue dans l'énoncé « J'espère que ces négociations aboutiront rapidement et que le Conseil réformé sera **plus représentatif, plus performant et plus transparent**, ce qui garantira... » (Luxembourg 2008) ne saurait être exprimée par moins minoritaire, moins inopérant et moins opaque. La négative produit le double effet de souligner ouvertement les déficiences et d'attirer l'attention sur les potentiels responsables ; et ce mode d'expression dessert l'impératif de légitimation qui passe par la démonstration du consensus déjà évoquée dans le chapitre précédent. Il faut noter par ailleurs que ce sont tout de même des critiques –souvent sévères– qui sont formulées. La mise en scène de l'optimisme qu'opèrent les comparatifs de supériorité par la présupposition apparaît alors comme un moyen de formuler les reproches de manière feutrée. C'est un discours apparemment optimiste dont les présupposés, arrangeants, procèdent de la politesse diplomatique et de l'égard pour la légitimité institutionnelle.

Un monde meilleur, un avenir meilleur ?

Le lemme *meilleur* apparaît au cœur de plusieurs segments répétés : [monde meilleur] 18, [avenir meilleur] 9, [meilleure vie] 5...

Des efforts visant à construire un monde meilleur. Belgique 2001

Œuvrer à la construction d'un monde meilleur. Congo 2009

Construire un avenir meilleur pour les hommes. France 2007

Bâtir un avenir meilleur pour tous. Luxembourg 2010

⁸⁸ Qui renvoient à des catégories économiques et politiques liées à la thématique du développement.

La liste des co-occurents favoris du lemme *meilleur* dans le corpus montre effectivement le cadre collocationnel dans lequel se déploie langagièrement la préoccupation des États-membres à l'Onu pour ce qui apparaît comme le dessein final de leur collaboration : *avenir, construire, construction, ensemble, vie, vers, idéaux, condition(s), espérer, assurer, préparer, garantir, gage, futur, aspirer, espoir, bien-être*⁸⁹. Il y a là une noble initiative, dont la formulation souffre néanmoins d'une certaine vacuité. En effet, pour qui et dans quelle mesure ce monde en construction est-il censé devenir meilleur ? Les syntagmes prépositionnels [pour tous les hommes], [pour tous] répondent parfois à la question *pour qui*, sans y répondre. Dans sa contribution au dossier dirigé par Gilbert Rist et consacré à la déconstruction de la rhétorique internationale, Marie-Dominique Perrot (2002) relevait ironiquement le caractère creux des slogans du type *monde/vie/avenir... meilleur pour tous* en ces termes : « De quoi serait fait le *monde meilleur* d'un artiste suisse, d'une paysanne burkinabé, d'un fonctionnaire colombien, d'un chômeur sud-africain, d'un banquier londonien, d'une enseignante argentine, d'un marabout sénégalais (...) et ainsi de suite à l'infini et en introduisant systématiquement des variables de sexe, d'âge, de religion – à supposer qu'on le leur demande ? Que serait un monde meilleur, et meilleur que quoi, par rapport à quoi, en quoi et pour qui ? »⁹⁰. Les énoncés qui suivent tendent à préciser les modalités de l'avènement de ce monde meilleur pour certains locuteurs à l'Onu.

Faut-il alors continuer à rêver d'un monde meilleur lorsqu'on sait que les pays riches continuent à réduire leur aide au développement ? Tchad 2001

Ce n'est qu'ensemble, réunis au sein des Nations Unies, que nous pourrons contribuer à bâtir un avenir meilleur pour tous. Luxembourg 2010

Dans le premier énoncé, l'interrogation oratoire laisse paraître que le monde meilleur en question se réduit ou passe forcément par la générosité des aides au développement. De ce point de vue, les cibles de la construction de ce monde idéal seraient alors les bénéficiaires de cette aide ou les pays considérés par les institutions financières occidentales comme étant en

⁸⁹Il y a aussi parmi ces cooccurrents le *nous*, pour montrer une implication, une idée de responsabilité générale dans ce projet.

⁹⁰PERROT Marie-Dominique, 2002, « La mondialisation du non-sens », dans *Les mots du pouvoir, sens et non-sens de la rhétorique internationale*, Gilbert Rist (dir.) Graduate Institute Publications, Genève.

déficit de développement. Le deuxième énoncé quant à lui semble éliminer toute alternative aux Nations Unies pour garantir « un avenir meilleur pour tous ». Avec la locution restrictive « ce n'est que », le locuteur grand-ducal définit une condition unique pour ledit avenir meilleur : être « ensemble... au sein des Nations Unies ». Les Nations Unies dans leur acception politique seraient alors l'unique lieu où l'humanité peut avoir accès à un bonheur durable et généralisé. Il transparaît surtout de cet énoncé la préoccupation de l'État-membre pour la légitimation de l'Onu telle qu'elle a été évoquée dans la section sur l'épidictique. Le locuteur encourage à la cohésion et « l'avenir meilleur pour tous » fait valoir le bienfondé du rassemblement auquel l'assistance est exhortée.

Un discours généralisant

Les lieux-cibles

Sur la liste des segments répétés figurent des indicateurs de lieu : [partout dans le monde] 22 et [à travers le monde] 27. Ces segments qui opèrent une localisation généralisante des lieux cibles des actions de l'Onu rappellent la vocation universelle de l'Organisation.

T1	27b	mmes , de femmes et d' enfants à travers le monde .	C' est pour cela
T3	379c	cain et aux familles éprouvées à travers le monde ,	victimes de cet act
T4	431c	ie d' actes terroristes commis à travers le monde	depuis la tragédie d
T5	647b	sur les événements brûlants à travers le monde	et la manière approp
T5	648c	astrophes naturelles survenant à travers le monde .	Par ailleurs , je
T6	820a	es autres crises en Afrique et à travers le monde .	En Afrique , nous

T1	20b	tivement abolie la peine de mort partout dans le monde .	Je plaiderai
T1	149b	es et sous_régionales , presque partout dans le monde .	C' est vrai
T1	164c	, elles doivent être inviolables partout dans le monde .	Ce n' est p
T1	165a	ment attachée à son renforcement partout dans le monde .	La raison en
T1	177a	les crimes et les souffrances partout dans le monde .	C' est notre

En Afrique, les foyers de tension, les différends et les conflits que connaissent quelques-unes de ses régions, notamment la situation qui prévaut au Mali, en République Démocratique du Congo, au Soudan et au Soudan du Sud, en Somalie, en Côte d'Ivoire sont de nature à compromettre fortement l'état de droit. Il en est de même en ce qui concerne les autres crises partout dans le monde, avec des risques incalculables pour la gouvernance et la stabilité de ces États, sans oublier les répercussions sur les relations internationales. RCA 2012

Après avoir exprimé sa préoccupation pour ses homologues africains, le locuteur centrafricain évoque les crises dans le monde, même s'il dit l'évidence. En effet, les conflits présentent toujours des risques pour la gouvernance et la stabilité de l'État, et ont forcément des conséquences sur les relations internationales. La référence aux autres crises peut apparaître comme un passage obligé, pour répondre à l'obligation qu'ont les États-membres de montrer y compris en discours leur adhésion à la vocation universelle de l'Onu, et ce même s'ils ont des priorités.

Les entités-cibles

Il y a parmi les segments répétés des expressions qui renvoient aux entités cibles des actions de l'Onu : *millions/milliards* d'[êtres humains] 32, *millions/milliards* [d'hommes et de femmes] 24, [(le) plus grand nombre] 6.

```
T1 1938d| lent , le trafic de drogue et d' êtres humains et les revendications i
T9 1677b| il y a toujours 1,2 milliard d' êtres humains qui doivent survivre av
T4 729b| aison . Il y a un milliard d' êtres humains qui souffrent de la fai
T6 1117d| ectement le sort de milliards d' êtres humains .
T1 53c| t essentiel pour des milliers d' êtres humains , victimes trop souvent
T1 1960c| r les centaines de millions d' êtres humains à travers le monde . L
```

Concordances de [êtres humains]

```
T1 67d| e : la pauvreté de milliards d' hommes et de femmes .
T2 192b| pement . Plus d' un milliard d' hommes et de femmes sont victimes de
T2 208d| ard cent trente cinq millions d' hommes et de femmes - ont encore plus
T3 394a| Aussi longtemps que des hommes et des femmes seront exploités
T4 500a| ste une source d' espoir pour les hommes et les femmes du monde entier
```

Concordances de [hommes et (...) femmes]

Ces catégories inclusives et généralisantes sont elles aussi constitutives d'un discours qui prétend à l'universalité. De plus, la perspective chiffrée qui leur est affectée donne une fois encore à voir dans les valeurs onusiennes une forte présence du *lieu* de la quantité par lequel on définit l'ordre des priorités selon ce qui se rapporte à un nombre élevé. Les chiffres qui ici quantifient essentiellement des *victimes* (de la faim, de la pauvreté, de l'intolérance, du trafic de drogue...) ont ainsi valeur argumentative (Bacot, Desmarchelier et Rémi-Giraud ; 2012) et usent des ressources du pathos. Notons enfin que les segments [hommes et (...) femmes] montrent l'intérêt pour la parité des États-membres au sein de l'Organisation.

Argumenter par la quantité relève aussi du principe démocratique qui est un des principaux fondements de l'Onu. Les segments phraséologiques tels que [(le) plus grand nombre] servent

à mettre en mots cette idée. Cela apparaît dans « réforme équilibrée et répondant aux attentes du plus grand nombre », « l'épanouissement du plus grand nombre », « l'intérêt du plus grand nombre »,...

Forme	Lemme	Code	Syntaxe	Expr.	Initial	Final	Chain	Liste	Tout	Nb	7	CONCORDANCE	Trier	Notes
T1	5c			t répondant aux attentes du plus grand nombre , peut et doit faire des										
T1	21c			ent de l' épanouissement du plus grand nombre . Mais la mondialisatio										
T1	66a			fficile de créer , pour le plus grand nombre , des conditions de mieu										
T1	75a			es fruits bénéficieraient au plus grand nombre . À cet égard , la jus										
T1	1418d			rnance et de l' intérêt du plus grand nombre . Au delà du désir qui										
T1	1688a			veloppement durable pour le plus grand nombre . Monsieur le Président										
T1	1894b			e continent qui comptera le plus grand nombre de pays qui n' auront pa										

Concordances de [plus grand nombre]

Les segments [toutes les] 44, [L'ensemble des] 42 participent également de l'expression de l'universalité dans les discours à l'Assemblée Générale. On retrouve des expressions telles que « l'ensemble des/ toutes les *composantes ethniques, parties, zones géographiques, communautés, forces, nations, régions...* ». Ces segments portent une idée de prise en compte de l'intégralité, comme pour entretenir un idéal de conciliation, de prise en compte de tous les points de vue (dans la recherche d'un consensus). On recense également plusieurs segments contenant le mot *monde*, toujours pour désigner les cibles de l'Onu : [les régions du monde] 19, [les peuples du monde] 11, [(tous) les pays du monde] 6.

Les expressions qui ont été vues jusqu'ici renvoient à des catégories très vastes pour désigner les cibles et les lieux d'action de l'Onu. En réalité, c'est toute la rhétorique onusienne qui est impactée par cette généralisation propre à un discours préoccupé par la vocation universelle de l'Organisation. La clarté du propos s'en trouve alors parfois affectée.

*Pour affronter les **problèmes globaux**, on ne doit pas seulement mener des **discussions générales** mais surtout chercher des solutions communes à l'ensemble des parties. L'ONU a été créée pour trouver de **telles** solutions.* Suisse 2013

Cet énoncé se pose comme une recommandation faite par la Suisse au reste de l'Assemblée pour, dit-elle, « affronter les problèmes globaux ». Les préconisations sont données à un *On*, qu'on met en garde contre des « discussions générales » qui doivent céder à la place à « des solutions communes à l'ensemble des parties » (les parties à ?). Le caractère flou du dire en devient une ressource (Krieg-Planque ; 2012 ; 155-161), puisqu'une telle recommandation, qui porte sur tous les « problèmes » et sur toutes les « parties », peut être recyclée dans

n'importe quel sujet. Le même type de flou fonctionnant comme une ressource est observable dans l'extrait suivant :

*La présente session s'ouvre à un moment où **la situation d'ensemble dans le monde est de plus en plus complexe** avec, tout à la fois, **des sujets de grande préoccupation** et **des raisons d'espérer**. C'est notre responsabilité, à travers la dynamique du multilatéralisme, de faire que l'espoir l'emporte sur les peurs, que le monde soit plus sûr pour les générations futures.*
Congo2006

Dans cet énoncé, le domaine d'intérêt (situation d'ensemble) ainsi que le lieu ou les entités cibles (le monde) sont généralisés d'entrée de jeu. Par la suite, il n'y a pas de précision sur ce qui est concerné par cette complexité croissante par laquelle le locuteur caractérise l'état du monde, ni de précision sur les indicateurs par lesquels est évaluée la complexité en question. De surcroît, le locuteur qui tente réellement de dire « tout à la fois » prétend s'intéresser aussi bien aux sujets qui inquiètent qu'à ceux qui sont motifs d'espoir. Mais à propos, quels sont ces « sujets » ? Et qui est « préoccupé » ? Ou alors qui a des « raisons d'espérer » ? Il y a là encore l'exemple d'un propos tellement inclusif qu'il en a perdu de sa substance.

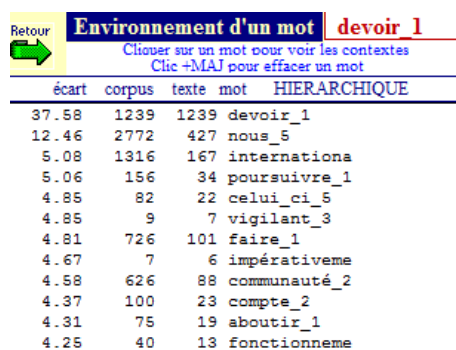
Un autre effet de généralité se trouve dans l'expression [(les) affaires du monde] 13.

*Il est important que la gestion des **affaires du monde** se fasse avec le concours de tous afin d'assurer aux générations futures un avenir en confiance.* Gabon 2010

C'est peut-être encore la volonté de donner une dénomination généralisante aux sujets qui les préoccupent qui poussent les locuteurs à l'Onu à utiliser le terme « affaires », mais le registre quasiment familier dont il relève a pour effet de diminuer l'importance du référent en question. Les fronts d'intervention de l'Onu, la guerre, les catastrophes naturelles, la famine sont ramenés à de banales « affaires ».

Un discours de responsabilité

Parmi les trois modaux *devoir*, *pouvoir* et *falloir*, c'est le verbe *devoir* qui en valeur absolue est le plus sollicité dans l'ensemble du corpus (1249 occurrences pour *devoir*, 778 pour *pouvoir* et 340 pour *falloir*). Ce modal qui se retrouve au cœur de plusieurs segments répétés s'associe de manière privilégiée avec *nous* et avec *la communauté internationale* : [que nous devons] 28, [nous devons nous] 15, [nous devons aussi] 10, [la communauté internationale doit] 37. En effet, la liste des cooccurrences privilégiées du verbe *devoir* donne *nous* et *communauté internationale* parmi les premiers termes associés⁹¹.



écart	corpus	texte	mot	HIERARCHIQUE
37.58	1239	1239	devoir_1	
12.46	2772	427	nous_5	
5.08	1316	167	internationa	
5.06	156	34	poursuivre_1	
4.85	82	22	celui_ci_5	
4.85	9	7	vigilant_3	
4.81	726	101	faire_1	
4.67	7	6	impérativeme	
4.58	626	88	communauté_2	
4.37	100	23	compte_2	
4.31	75	19	aboutir_1	
4.25	40	13	fonctionneme	

Nous devons poursuivre avec vigueur notre combat contre les dérives racistes. Belgique 2001

Les nombreux défis auxquels nous devons faire face. Congo 2008

Nous devons répondre aux besoins légitimes d'une population privée depuis des années du strict minimum vital. RDC 2005

La communauté internationale doit se mobiliser. France 2002

⁹¹ Ce sont donc les premières entités qu'on met en relation avec la notion de devoir, et auxquelles on a assigné des obligations, en discours.

Dans ces énoncés, les emplois de « nous » et de « communauté internationale » réfèrent à un ensemble incluant tous les États-membres⁹². Ceux-ci à l'Onu se sentent investis d'une responsabilité vis-à-vis des peuples, qu'ils expriment en discours par le verbe « devoir ». Parmi les associés favoris, cette responsabilité est surtout explicitée par les verbes *faire face, assumer, veiller, garantir, répondre, prendre en compte* qui montrent des États conscients de leurs responsabilités vis-à-vis des peuples. Il y a aussi les verbes *poursuivre, (se) mobiliser, renforcer, conforter, rechercher* qui mettent en scène l'activité, le dynamisme qu'impose le devoir en question.

Les adverbes *impérativement, réellement, absolument*, participent d'une rhétorique pléonastique par laquelle on insiste sur l'obligation qu'ont les États-membres d'assurer le bien-être des peuples.

Le lemme *vigilant* qui est le premier adjectif cooccurrent du verbe *devoir* contribue à dépeindre les États-membres à l'Onu dans un rôle de gardien. C'est ainsi qu'ils s'encouragent à la vigilance, dans le cadre de leur mission de veille.

Nous devons demeurer vigilants afin de préserver la paix. Cameroun 2001

Nous devons demeurer vigilants sur la question du respect du Traité de non-prolifération. France 2000

On a vu dans la section précédente qu'au nom de la vocation à portée universelle de l'Onu, la mission des États-membres se résume selon leur propre discours à veiller sur l'ensemble des êtres humains dans tous les domaines et dans le monde entier. Une telle responsabilité – et surtout la prétention à pouvoir l'assumer – est parfois assimilable à un dessein divin. Il émane d'ailleurs de certains extraits l'évocation de quelque transcendance :

*J'aimerais répéter à quel point **l'Organisation des Nations Unies symbolise plus que jamais l'Espérance** face aux grands défis qui menacent notre planète, des défis qu'aucune nation ne peut relever seule, une **espérance** dont, dans **toutes les régions de la Terre, les hommes n'ont***

⁹²Le fil de l'étude nous permettra de voir que les emplois de « nous » et de « communauté internationale » ne se substituent pas toujours l'un à l'autre pour référer à une communauté inclusive. On verra par exemple des cas où « communauté internationale » renvoie dans certains discours aux pays dits développés, avec un rôle de providence. Néanmoins le propos du moment concerne le sens du devoir de tout État-membre à l'Onu.

*jamais eu autant besoin. Le Sommet (...) en appelle, à la conscience collective de **toutes les nations**, petites et grandes, unies et mues par une volonté commune d'œuvrer à la **construction d'un monde meilleur**. Dans ce village qu'est devenu la Terre, **nous sommes, nous les membres des Nations Unies, les garants de la liberté des Hommes** et de leurs droits, les garants de leur sécurité et de leur devenir, les garants de leur dignité et de la **promesse d'une paix universelle**. Congo 2009*

Dans cet extrait, le locuteur associe symboliquement un terme particulier à l'Organisation des Nations Unies, il s'agit de « l'Espérance ». Il n'est pas possible d'affirmer avec certitude que l'écriture en majuscule a été faite par le représentant lui-même, étant donné qu'après le prononcé les supports écrits des allocutions suivent un certain parcours qui peut comprendre une phase de réédition par le personnel linguistique de l'Onu, avant d'atterrir sur la plateforme documentaire où nous les avons collectés. Il nous est difficile cependant avec la majuscule en question (et l'article défini) de ne pas au moins envisager « l'Espérance » dans un sens religieux. Dans la conception judéo-chrétienne en effet, l'Espérance désigne une « vertu surnaturelle par laquelle les croyants attendent de Dieu, avec confiance, sa grâce en ce monde et la gloire éternelle dans l'autre »⁹³. La majuscule est entraînée par la métonymie, dont l'emploi est courant dans la tradition chrétienne pour désigner Dieu par des notions qui sont censées le caractériser : la Vérité, la Vie, la Lumière (du monde), la Gloire, l'Espérance, pour ne citer que celles-là, deviennent parfois des noms propres, et inversement leur emploi comme nom commun conserve l'écriture en majuscule pour rappeler l'élévation particulière dont elles bénéficient par ailleurs. Cette parenthèse très éloignée de notre spécialité veut simplement introduire l'idée que le locuteur paraît ici reprendre en les laïcisant l'imaginaire et les idéaux du christianisme. L'Organisation des Nations Unies avec ses membres est posée comme unique, au-dessus de tous les hommes (« toutes les régions de la terre », « toutes les nations ») et garante de la promesse d'une certaine béatitude (« paix », « dignité », « liberté »...)⁹⁴. Elle incarne même l'Espérance, avec majuscule, dont « les hommes n'ont

⁹³ Cette définition est proposée par le Trésor de la Langue Française.

⁹⁴ Le Dieu unique et transcendant dont la tradition chrétienne défend l'existence garantit la paix et le bonheur éternels qui n'excluent pas l'aisance dans la vie actuelle. L'Espérance désigne d'ailleurs la foi en cette promesse.

jamais eu autant besoin ». Il semble y avoir dans la logique entretenue ici une forme de sacralisation (laïque ?) des missions de l'Onu ainsi que des pouvoirs qui y sont attachés.

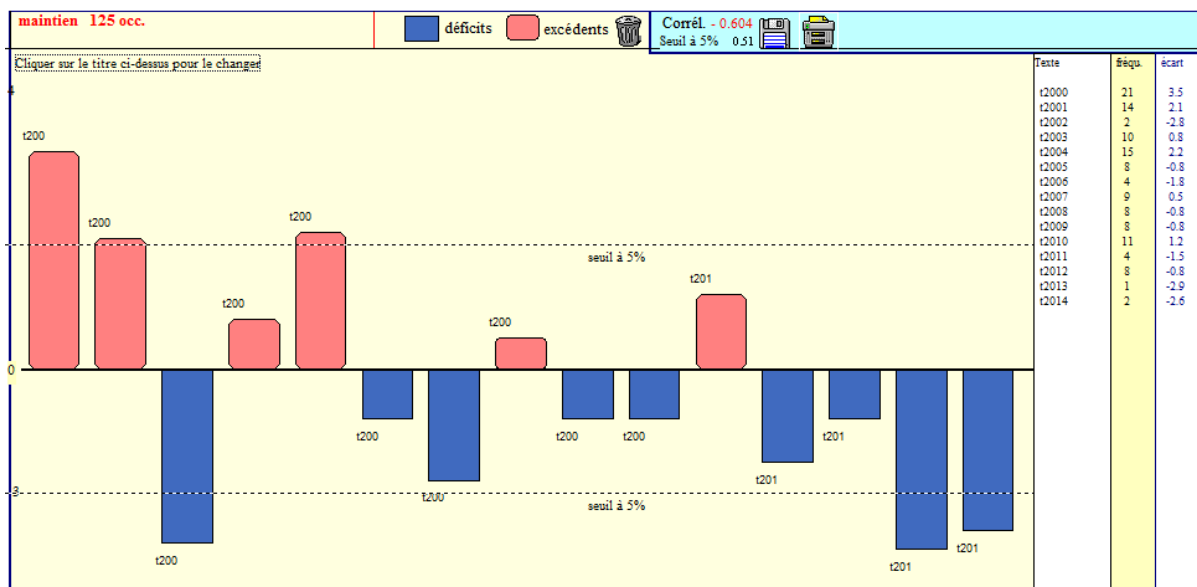
Un autre énoncé dans lequel locuteur paraît exploiter des références religieuses peut retenir notre attention :

Monsieur le Président, nous avons l'impérieux devoir de forger le futur dont nos chefs d'États ont tracé les contours au Sommet du Millénaire : un monde où l'homme sera (...) à l'abri du besoin. Faisons ensemble un rêve. Rêvons ensemble de ce futur plein d'espérance. À ceux qui nous en feront le reproche, nous rappellerons qu'au commencement... était le rêve... A ceux-là nous dirons également (...). Cameroun 2002

Il y a dans cet énoncé encore le terme « espérance », mais surtout, bien que l'énoncé originel ait été défigé, on peut reconnaître avec « Au commencement était » les premiers mots du livre de la Genèse, et aussi du prologue de l'évangile selon Jean.

Analyse sémantico-référentielle d'un segment spécifique : le « maintien de la paix »

La séquence [maintien de la paix] 125 est haut-classée parmi les segments présentant un caractère figé. La popularité de cette suite de mots vient de ce que celle-ci désigne l'objectif prioritaire, le mandat originel de l'Organisation des Nations Unies, et principalement du Conseil de Sécurité. Le graphique suivant montre l'utilisation de ce segment au fil des 15 années prises en compte par le corpus.



Distribution du segment [maintien de la paix] de 2000 à 2014⁹⁵

On peut noter ici une certaine irrégularité de la courbe, qui se conclut néanmoins sur une décroissance importante, signe probable d'un abandon progressif de l'usage de [maintien (de la paix)] au fil des années. En effet, le graphique va de 21 occurrences en 2000 à 2 occurrences en 2014, et affiche un indice de corrélation chronologique significatif de -0,604.

⁹⁵ Ce graphique montre la distribution du mot « maintien ». Cependant un tri a été effectué en amont à partir du concordancier, pour ne retenir que les séquences au sein desquelles « maintien » a pour co-occurent immédiat la suite de mots [de la paix]. Le graphique représente donc bien la distribution de [maintien de la paix], sachant que la plupart des emplois de « maintien » se font dans le cadre de cette séquence. En effet, sur 139 occurrences du mot « maintien », seules 14 ont été enlevées.

Concernant la lecture de ce graphique et des suivants, le lecteur gardera à l'esprit que chaque bâtonnet représente une année, de 2000 à 2014, de la gauche vers la droite (15 bâtonnets disposés par ordre chronologique). Étant avertie du fait que le logiciel affiche parfois des écritures partielles au moment de présenter les graphiques distributionnels, nous avons tout de même pris le parti de montrer les résultats de l'exploration statistique et documentaire le plus souvent possible sous forme de captures d'écran des sorties-machines.

L'analyse statistique des données textuelles classe d'ailleurs la forme « maintien » parmi les mots dont l'emploi connaît la régression la plus nette dans le corpus.

Régression	Fréquence	Forme
- 0.572	20	lusaka
- 0.529	110	ma
- 0.536	139	maintien
- 0.615	27	marche
- 0.690	277	membres
- 0.632	43	mêmes
- 0.789	219	millénaire
- 0.519	26	mines

Cette décroissance va sûrement de pair avec les critiques dont ce front d'intervention phare de l'Onu est sujet depuis plusieurs années. Le maintien de la paix s'est révélé coûteux, autant humainement qu'en matière de financement, ce qui a peu à peu amené les États membres à envisager la question de la paix surtout en termes de [prévention des conflits] 38. Les mots « onéreux » « difficile » « barème » « budget » et « prévention » qui figurent parmi les cooccurrents favorisés de « maintien » sont d'ailleurs révélateurs de l'orientation donnée aux discussions qui concernent les opérations de maintien de la paix, à l'exemple des extraits ci-après :

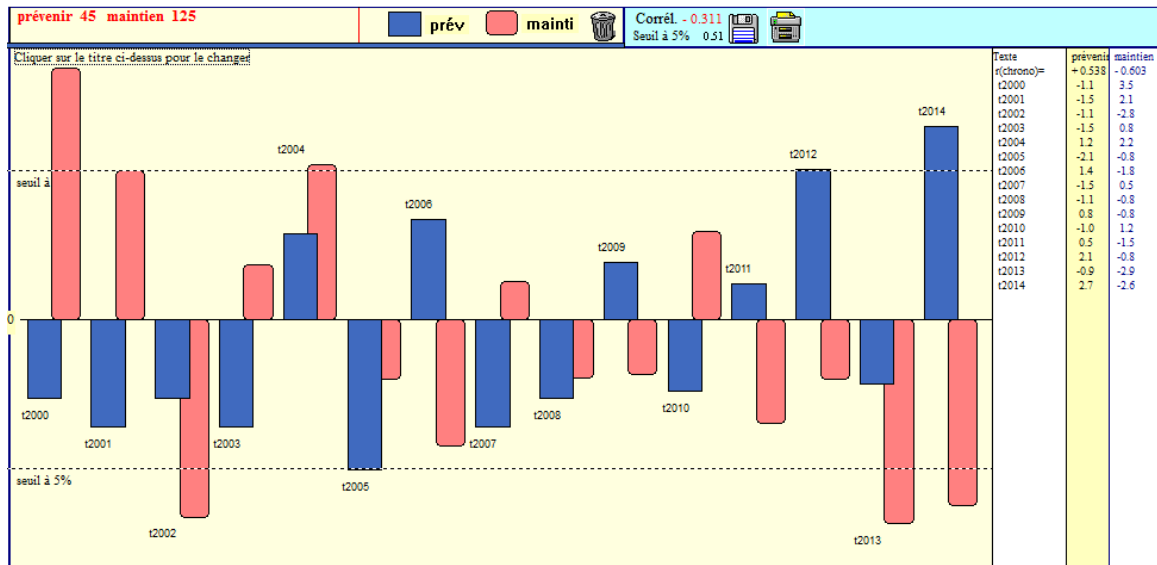
*Il est plus pertinent et moins **onéreux** pour la communauté internationale d'investir plutôt dans la médiation et **la prévention de conflits** que dans des opérations de **maintien de la paix chères et difficiles**. Suisse 2011*

*Le **maintien de la paix** ne saurait à lui tout seul répondre aux défis de sécurité. Je réitère mon appel pour une culture de **prévention des conflits** qui présente l'avantage à la fois d'éviter de nombreuses **pertes en vies humaines et d'épargner les modestes ressources** (...) de nos pays. Gabon 2010*

On entend aussi parler dans ces discussions de « concevoir une **nouvelle approche** de gestion des conflits » (Gabon 2010) ; « développer de **nouveaux instruments** du maintien de la paix » (Suisse 2006) ; « débattre des **nouvelles approches** du maintien de la paix » (RCA 2009)... Cet attrait affiché pour la nouveauté n'est d'ailleurs pas sans nous rappeler le discours managérial décrit plus haut.

Le « maintien de la paix » a dès lors laissé la place à la « prévention ». C'est à ce titre que, d'après ce même catalogage par la statistique textuelle des formes dont l'usage connaît une progression ou une régression significative, le verbe *prévenir* fait partie de la classe opposée à

celle de *maintien*. L'évolution du premier est pour ainsi dire inversement proportionnelle à celle du second.



Double représentation de la distribution de « prévenir » et « maintien »

L'évolution du lexique		
Progression	Fréquence	Forme
+ 0.576	45	prévenir
+ 0.569	15	printemps
+ 0.550	17	produit
+ 0.743	57	protéger
+ 0.681	16	publics
+ 0.558	90	réalisation

Outre les coûts humains et matériels qu'elles génèrent, les opérations de maintien de la paix se sont souvent révélées inefficaces, ce qui constitue un deuxième terrain de critique pour les États-membres. On retrouve alors dans les allocutions des jugements qui portent notamment sur la dénomination même donnée à ces interventions de l'Onu.

Le maintien de la paix n'a pas connu que des succès, bien au contraire (...). Il est temps pour nous d'aller au-delà du maintien de la paix pour nous engager, lorsque les circonstances nous y obligent, dans une philosophie d'imposition de la paix. Il nous faut nous donner la possibilité de déployer des missions de paix robustes, plus en phase avec la nature des conflits qui, çà et là, continuent de déstabiliser nos États. Gabon 2011

Lors de la session d'ouverture de 1999 déjà, l'Organisation des Nations Unies s'était vue tancée vertement par le Ministre des Affaires Étrangères congolais qui fustigeait le manque d'investissement de celle-ci dans le conflit des Grands Lacs en ces termes⁹⁶ :

Au lieu de vous époumoner à envoyer des «**peacekeepers**», il faut envoyer des gens qui **mettent fin à la guerre**. RDC 1999

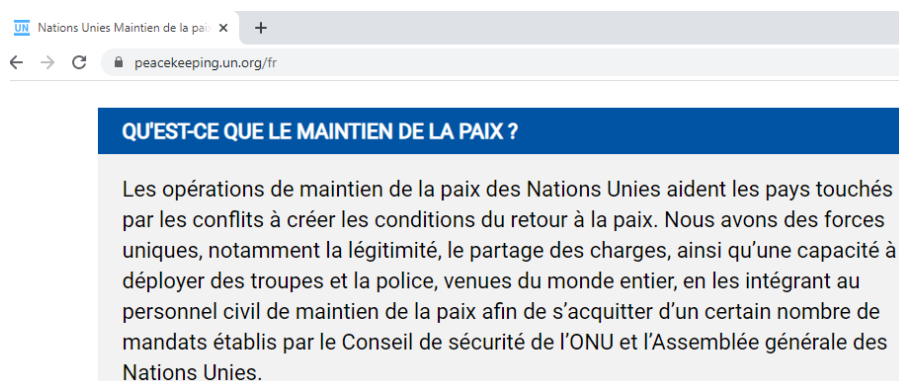
La logique selon laquelle les États-membres à l'Onu pensent le maintien de la paix semble tenir compte de deux maximes. La première, que l'usage de la force n'arrive qu'en dernier recours. La deuxième, si recours à la force il doit y avoir, que celui-ci soit ferme et assumé. L'agencement des chapitres de la Charte reflète d'ailleurs ce mode de pensée⁹⁷. Les deux derniers extraits montrent des locuteurs qui remettent en question le contenu sémantique de « maintien de la paix ». Le premier peut-être malgré lui, le second sciemment. Le ministre congolais prend de la distance par rapport aux « peacekeepers » littéralement *gardiens de la paix*, dont la dénomination s'inscrit dans cette même logique de conserver, « maintenir » la paix. L'accusation consiste ici à laisser entendre que ces personnes qu'on croit chargées d'instaurer ou de rétablir la paix sont inefficaces dans des situations de guerre ouverte, comme si l'euphémisme présent dans la dénomination avait fini par disparaître dans la mise en application effective dudit « maintien de la paix ». On tend alors à soupçonner l'ainsi nommé de dissimuler un manque de volonté politique, un manque d'ambition ; comme si l'Onu se contentait finalement d'un simple « maintien » de la paix alors qu'il aurait été convenu au départ que cette formule recouvre des opérations qui ont en réalité pour but d'instaurer/restaurer la paix par la force, selon un mode opératoire guerrier. Il est vrai que le syntagme « opérations de maintien de la paix » par le présupposé véhiculé présente une forme d'optimisme qui est contradictoire avec la réalité des faits, et qui a pour effet d'éveiller la curiosité quant à la manière dont l'Onu elle-même en parle. On retrouve sur le site internet officiel de l'Onu UN.org une page intitulée *What we do/Notre action* dont le but est de faire connaître les différents domaines d'action de l'Organisation. Pour le maintien de la paix, il y est dit en guise de définition que :

⁹⁶ C'est cette allocution qui fait l'objet de l'analyse du discours de guerre dans la section réservée à la RDC.

⁹⁷ En effet, le chapitre concernant le règlement pacifique des différends précède celui qui porte sur l'action en cas de menace contre la paix. <https://www.un.org/fr/charter-united-nations/>

Le maintien de la paix s'est révélé être un des outils les plus efficaces au service de l'Onu pour aider les pays hôtes sur le difficile chemin du conflit à la paix. **Les opérations de maintien de la paix** multidimensionnelles d'aujourd'hui ne servent pas seulement à **maintenir la paix et la sécurité**, mais aussi à faciliter les processus politiques, protéger les civils, aider au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des ex-soldats.⁹⁸

Dans cet énoncé, le mode définitoire c'est-à-dire la formulation qui vise à dire la nature, l'essence de la chose dont on parle semble avoir été évitée. Ici, l'énonciateur s'emploie plutôt à *commenter* les opérations de maintien de la paix sous l'angle de leur intérêt, ce à quoi elles servent (« servent...à »). Il faut remarquer que ce commentaire comprend encore un « maintenir la paix » dont on ne dit pas ce qu'il *est*, en *quoi* il consiste. Ce qui nous mène à consulter la page dédiée au Maintien de la paix, peacekeeping.un.org, qui se présente comme suit :



Ici aussi, l'énonciateur onusien semble volontairement entretenir l'imprécision au moment de dire ce que sont les opérations de maintien de la paix. En en-tête du paragraphe figure la question « Qu'est-ce que le maintien de la paix ? »⁹⁹. La formulation intuitive pour répondre à une question en français consiste à reformuler cette dernière à l'affirmative, et partant à respecter certaines contraintes syntaxiques, notamment l'utilisation du même verbe que celui contenu dans la question : – *Qu'est-ce que X ?* – *X est (ou consiste à)...* Pourtant, la logique

⁹⁸<https://www.un.org/fr/sections/what-we-do/maintain-international-peace-and-security/index.html>

⁹⁹ Le lecteur aura compris depuis l'exemple précédent que « maintien de la paix » dans le titre est la forme elliptique de « opérations de maintien... », comme c'est souvent le cas dans les usages, sachant que [maintien de la paix] fonctionne comme hyperonyme d'une catégorie englobante composée de plusieurs sous-domaines dont la lutte contre le terrorisme, le désarmement et les *opérations* de maintien de la paix.

d'essence que le lecteur pourrait attendre de la réponse a dans un premier temps été écartée au profit d'une logique de finalité : « aident les pays touchés par les conflits à créer les conditions du retour à la paix »¹⁰⁰. La phrase qui suit donne quant à elle l'impression d'arriver au fait, jusqu'à ce que l'énonciateur confirme son intention de maintenir l'équivoque avec « afin de s'acquitter d'**un certain nombre de mandats** ».

Le propos ici n'est pas de s'étonner du fait que l'Onu ne mette pas de mots sur la nature exacte de ce qu'elle appelle « (opérations de) maintien de la paix ». La dénomination est clairement euphémisante. Il ne peut pas être question d'un simple maintien de la paix en plein conflit. Mais on sait que l'institution onusienne doit tenir un discours qui correspond à ses idéaux. Cette formulation s'avère alors être celle qui selon l'Onu correspond le mieux à ses idéaux pacifiques, car une manière de dire trop exacte pourrait porter la marque d'un idéal guerrier, d'autant plus que les objets phraséologiques dans le discours de l'institution sont destinés à être relayés, répétés, traduits, retranscrits... La stabilisation de cet énoncé « maintien de la paix » a vraisemblablement été pensée en amont, de sorte que l'idéologie de l'Organisation reste sauve. Par ailleurs, en quête permanente de légitimation, l'Organisation doit respecter ses idéaux, y compris dans son discours, mais aussi se singulariser, se distinguer des autres. L'ONU ne voudrait pas être identifiée à l'OTAN par exemple qui, elle, a une vocation originelle guerrière¹⁰¹.

Toujours est-il qu'une dénomination comme *mise en œuvre de la force pour restaurer la paix*, par exemple, même si elle restitue mieux la logique et le contenu des opérations de maintien de la paix, donnerait largement matière à controverse. L'appellation « maintien de la paix » semble alors contourner cette difficulté. L'extrait qui suit donne à voir un autre locuteur dont le discours introduit des distinguos au sein des opérations menées par l'Onu :

Entre-temps, l'Organisation des Nations Unies poursuit inlassablement son œuvre en faveur de la paix et de la stabilité internationales. Cette démarche embrasse désormais les

¹⁰⁰ Le fait que la contrainte syntaxique n'ait pas été respectée donne à voir que la réponse n'était pas spontanée, que le locuteur s'est interrogé sur la formulation de la réponse, ici de manière à contourner le mode définitoire qui contraint peut-être à dire la *nature* des actions en question.

¹⁰¹ Le segment [processus de paix] 38 procède de la même intention d'euphémiser. Ici, le flou que véhicule « processus » est une ressource pour l'énonciateur institutionnel onusien.

paramètres de la prévention des conflits, du maintien de la paix proprement dit, de la consolidation de la paix et de la construction de sociétés stables et démocratiques.
Luxembourg 2001

On envisage bien dans cet extrait le souhait du locuteur de distinguer le « maintien de la paix » des autres activités énumérées. En témoigne le « proprement dit » qui montre un locuteur conscient de l'équivoque dont souffre le référent. C'est que « maintien » du point de vue sémantique peut être confondu avec « consolidation » dont il diffère finalement en peu de choses. En outre, ce même « maintien de la paix » peut également référer pragmatiquement à la prévention des conflits, puisque prévenir les conflits est dans les faits un moyen de « maintenir » la paix. C'est cet amalgame que le « proprement dit » essaye tant bien que mal de conjurer.

Conclusion

Tout en insistant sur l'urgence de certaines actions à entreprendre, urgence qui témoigne d'un monde traversé par les conflits et les inégalités, les États membres donnent toujours à leurs discours une orientation positive, que l'on pourrait même qualifier de lénifiante. Le discours du « plus » ou du « mieux » permet de dessiner un horizon attrayant, englobant la totalité des habitants du monde, cependant que l'insistance sur le devoir de vigilance dresse le portrait d'États responsables, toujours sur le qui-vive pour apporter des réponses à des malheurs dont les responsables ne sont jamais nommés avec précision.

Ces quatre chapitres nous ont permis de dégager des caractéristiques de ce discours des États à l'Onu, discours singulier qui emprunte au discours diplomatique son art d'arrondir les angles, qui fait des nations des locuteurs à part entière activement engagés dans un ministère de la parole, et qui renouvelle son appui à une institution pourtant décriée pour son manque d'efficacité en plaçant les principes qui la gouvernent au fondement de toutes leurs recommandations.

Le prochain chapitre interroge la perméabilité à la conjoncture des allocutions à l'Assemblée. Il permet aussi d'identifier dans des discours traitant de sujets divers les caractéristiques génériques que nous avons relevées jusqu'ici.

Chapitre 5 : Un discours soumis à la conjoncture

Alors que les chapitres précédents ont dégagé des caractéristiques stables du discours onusien au long des quinze années étudiées, le propos de cette section est de mesurer le poids de la conjoncture sur les discussions qui se tiennent aux débats de l'Assemblée Générale. Nous avons choisi pour cela de confronter les données textuelles aux événements recensés par ailleurs comme importants dans les années considérées par le corpus. Nous nous intéressons en d'autres termes à la coïncidence entre le fil de l'actualité et les sujets débattus dans les allocutions. Nous nous interrogeons sur l'influence de la temporalité dans le traitement des différents sujets par l'ensemble des locuteurs. Nous observons par ailleurs la mise en mots de certaines thématiques à travers l'emploi en co(n)texte des mots en question ainsi que l'argumentation qui y est liée.

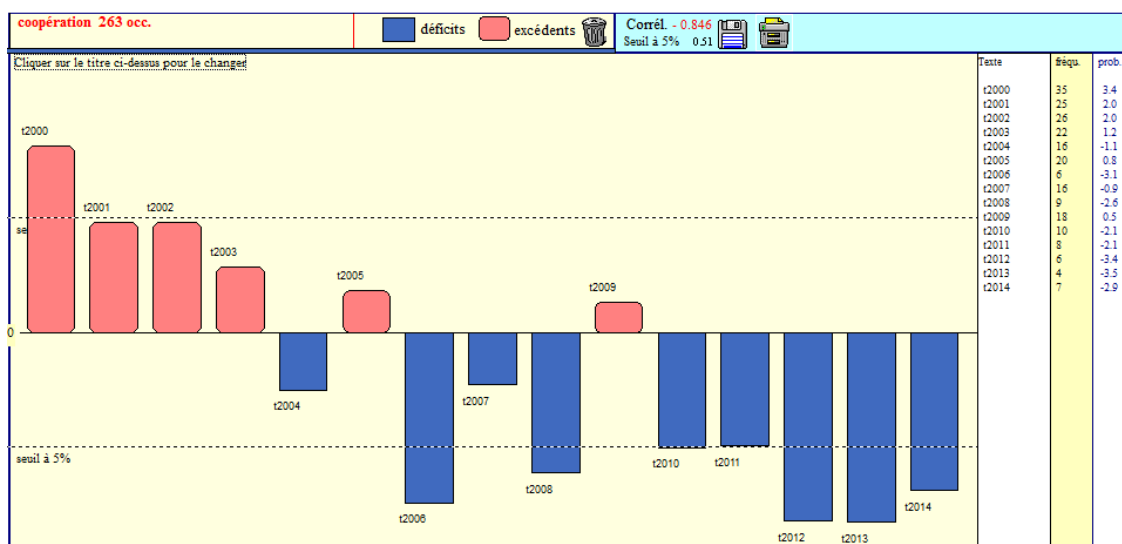
Le Sommet du Millénaire

L'Organisation des Nations Unies a été en l'an 2000 l'hôte d'un événement marquant : il s'agit du Sommet du Millénaire. Pour marquer l'avènement du troisième millénaire, l'Organisation a convoqué en son siège un vaste rassemblement de chefs d'État et de gouvernement du monde pour qu'ils adoptent de nouvelles stratégies de gouvernance mondiale, selon les réalités du XXI^e siècle. C'est à cette occasion qu'ont été adoptés la *Déclaration* et les *Objectifs du Millénaire* qui visaient principalement à répondre aux besoins des plus pauvres dans le monde, dans un idéal d'égalisation de la prospérité entre le Nord et le Sud. Des questions de sécurité (*antimissile, désarmement, opération*) aux droits de l'Homme (*racisme, xénophobie, abolir*) en passant par les méthodes de travail de l'Organisation (*barème, rapport...*), les spécificités lexicales de l'année 2000 montrent un discours *fourre-tout* qui recense la plupart des sujets de politique générale qu'ils soient ou non en lien avec les inégalités Nord-Sud. L'accent est mis cependant sur la mondialisation et la question du bien-être : *mondialisation, coopération, globalisation, pauvreté, Bretton Woods, épanouissement, PNUD, PMA...* Cette année semble celle des grandes résolutions. De bonnes intentions sont exprimées pour l'avenir du monde, en particulier celui des pays pauvres. La préposition

« entre » (+3,1, soit 50 occurrences sur 434 au total) qui est la première préposition relevée comme objectivement spécifique du discours de 2000 incarne d'ailleurs bien cette volonté qu'affichent les États membres d'œuvrer ensemble pour un monde meilleur :

coopération...mutuellement avantageuse **entre** le Nord et le Sud,
 concertation... **entre** les chefs d'État,
 réalité des liens **entre** nous,
 solidarité réelle **entre** les États,
 relations **entre** les États,
 tolérance **entre** les peuples,
 cessez-le-feu **entre** adversaires,
 coopération **entre** les pays,
 négociations **entre** les autorités,
 dialogue **entre** les autorités,
 rapprochement **entre** les pays frères,
 réconciliation **entre**...

Il est également question d'une [prise de conscience] (segment répété spécifique de l'année 2000) qui concerne la prolifération des armes, l'importance des droits de l'homme, le manque de solidarité humaine, notamment. On parle également de mieux définir [le rôle des nations unies]. L'an 2000 est d'autant plus l'année des grandes résolutions que le lemme *coopération* (+4,0) est relevé comme objectivement spécifique. La figure suivante témoigne en revanche d'un abandon progressif de ce mot entre 2000 et 2014 :



Distribution du mot coopération de 2000 à 2014

En effet, la régression est telle que le mot « coopération » (corrélation chronologique de -0,846) occupe la deuxième place sur la liste des mots dont l'usage connaît une décroissance particulière dans le corpus.

- 0.895	23	bongo_2
- 0.857	230	coopération_2
- 0.829	53	délégué_2
- 0.823	20	sierra_leone_2
- 0.797	26	caractère_2
- 0.793	39	kofi_annan_2
- 0.787	212	millénaire_2
- 0.785	26	gage_2
- 0.780	27	angola_2
- 0.763	10	libéralisation_2
- 0.756	97	sida_2

Il serait intéressant de déterminer les raisons de cette baisse de popularité, mais déjà, les concordances de ce mot renseignent sur la manière dont il a souvent été employé, surtout par les locuteurs africains.

*Concevoir sur la base d'une **solidarité réelle** entre les États, une **coopération nouvelle...** RCA 2000*
*Renouveler avec force nos vœux pour l'émergence d'une **véritable solidarité** (...) par le biais d'une **saine coopération mutuellement avantageuse.** Tchad 2001*
Déployer une véritable coopération multilatérale fondée sur la justice, l'égalité, la solidarité... Gabon 2002
*Ces problèmes procèdent en partie d'un réel **déficit de coopération** et de **solidarité** et donc invitent à **plus d'équité** dans les rapports internationaux. Cameroun 2009*

Une lecture implicite de ces énoncés donne à voir un stade et une qualité de coopération insatisfaisants du point de vue africain. Il est sous-entendu que ladite coopération n'est pas saine, n'est pas équitable, ou qu'elle fait tout simplement défaut. Il en va de même pour la solidarité qui n'est pas réelle. L'usage du mot *coopération* pourrait ainsi s'être amenuisé à mesure que ceux qui en réclamaient ont abandonné leurs espoirs de la voir se réaliser¹⁰².

¹⁰²Le mot « coopération » n'est pas le seul objectivement spécifique de cette année dont l'emploi connaît à partir de ce moment un déclin. Il y a aussi le mot « mondialisation » dont l'indice de spécificité est +4,3, soit 15 occurrences en 2000 sur 57 dans la totalité du corpus. À l'instar de « coopération », « mondialisation » fait partie de cette même liste de mots qui se démarquent par l'involution importante de leur usage dans le temps (corrélation chronologique de -0,747). Les emplois passent en effet de 15 occurrences en 2000 à 0 en 2013 et

La lutte contre le terrorisme

L'ouverture de la session de 2001 de l'Assemblée a été marquée par l'adoption de deux résolutions (1368 et 1373) condamnant les actes de terrorisme du 11 septembre aux États-Unis. Dans le corpus, les formes objectivement spécifiques de l'année 2001 *terrorisme* (+7,5), *11* (+6,8), *Afghanistan* (+6,5), *2001* (+6,4), *actes* (+5,3), *septembre* (+5,1), *États-Unis* (+5,0), *résolutions* (+4,9), *1373*¹⁰³ (+3,8) *New-York* (4,5) notamment marquent le contexte. Il y a cependant parmi les spécificités de l'année 2001 un mot inattendu qui est celui de *misère* (+3,7). Pointé comme objectivement spécifique, il est employé dans les déclarations africaines, et le positionnement partagé par celles-ci est que la misère est une des causes du terrorisme. Ainsi, les États africains parviennent à manifester leur soutien tout en faisant valoir ce qui d'après eux donne lieu au terrorisme. Comme dans :

Aussi est-il inconcevable de vouloir lutter contre le terrorisme sans l'instauration d'une véritable solidarité des pays nantis à l'égard des plus démunis pour réparer des situations d'injustice et de misère insoutenables qui incitent les éléments radicaux parmi les victimes à recourir à des actes de désespoir comme solution ultime aux souffrances endurées par les leurs. Tchad 2001

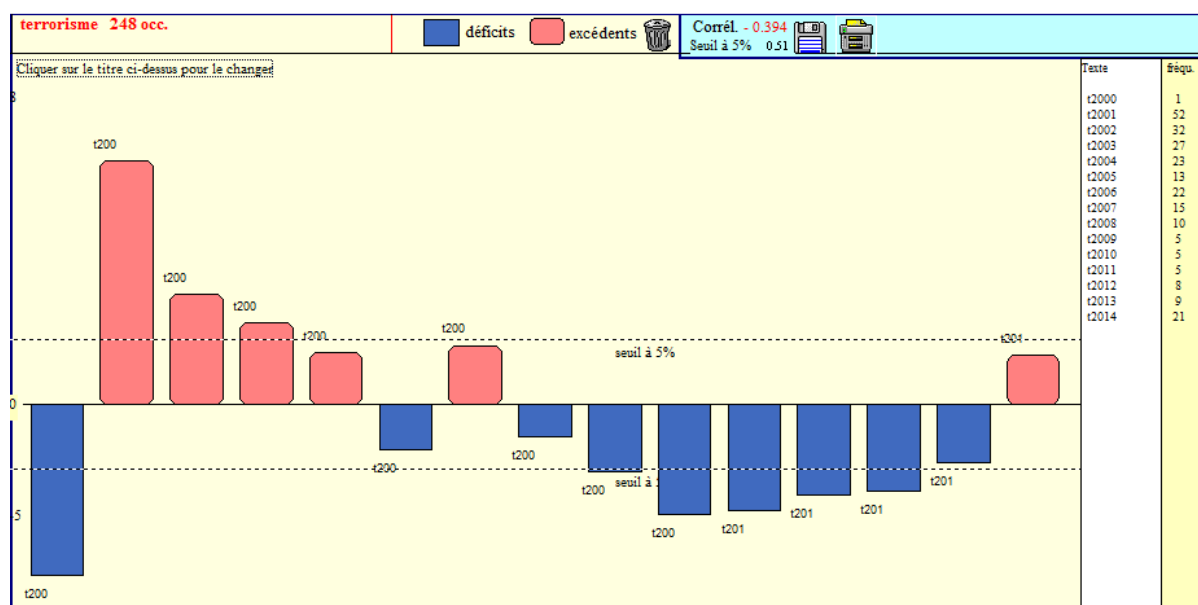
Il faut noter que dans cet extrait la reformulation des attentats terroristes par le syntagme « actes de désespoir » dénote une intention non pas forcément de justifier, mais au moins d'expliquer la conduite des éléments radicaux. Notons que ceux-ci reçoivent curieusement le nom de « victimes ». Il y a par ailleurs une répétition de l'emploi du mot « prétexte » dans les prises de parole africaines de l'année 2001 : *Mais cette lutte implique que soit éradiqué tout ce qui pourrait servir de prétexte à des actes de destruction aveugle. Congo 2001* Ou encore *La Communauté internationale doit parallèlement apporter des réponses appropriées aux problèmes mondiaux susceptibles de servir de prétexte à certains groupes radicaux. Gabon 2001.*

2014. Pourtant la mondialisation n'a pas cessé, mais peut-être est-elle à ce point entrée dans les faits qu'il n'est plus nécessaire d'en parler.

¹⁰³ Le numéro 1373 est celui de l'une des résolutions prises par le Conseil de sécurité à la suite des attentats du 11 septembre. Sous le chapitre VII, elle enjoint les États de prendre des mesures de lutte contre le terrorisme et de contrôle aux frontières.

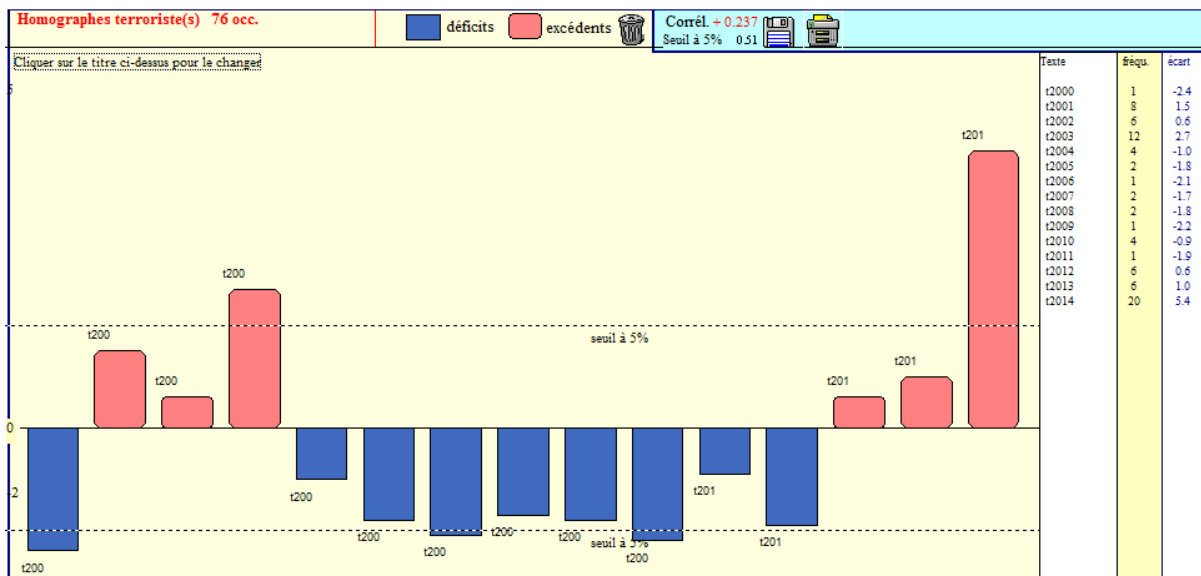
En recourant au mot *prétexte* plutôt qu'à *motif*, ou *déclencheur*, par exemple, ces États veulent éviter de donner l'impression qu'ils trouvent des excuses au terrorisme, mais ils n'en indiquent pas moins qu'on ne peut lutter efficacement contre le terrorisme sans prendre en compte les déséquilibres nord-sud : on a là un indice intéressant d'une conflictualité sous-jacente sur laquelle nous reviendrons dans notre deuxième partie.

La distribution du mot *Terrorisme* (+7,5) témoigne d'une régression dans l'emploi de ce mot sur l'intervalle de temps considéré par le corpus par années.



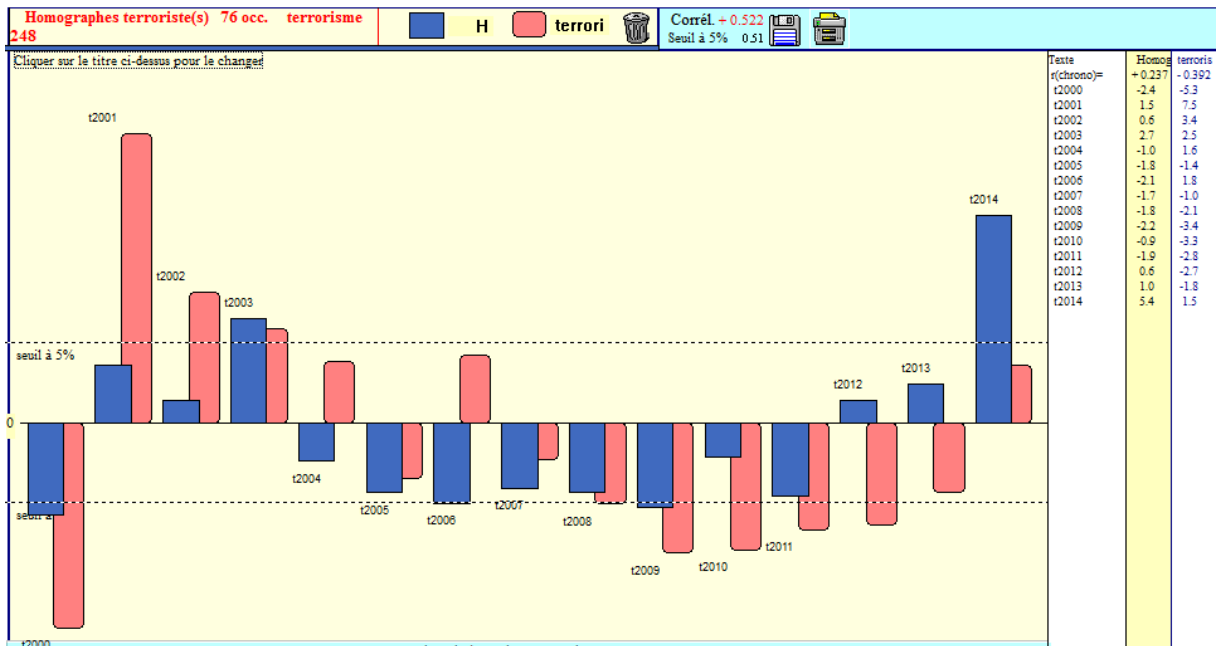
Distribution du mot « *Terrorisme* » de 2000 à 2014

Plus haute spécificité de l'année 2001, son emploi correspond à une période ciblée du corpus, après laquelle le graphique témoigne d'une forte décroissance. L'année 2001 et les deux qui suivent apparaissent comme celles pendant lesquelles le mot *terrorisme* a été le plus surutilisé au regard de la norme du corpus. Pour autant, la décade de l'emploi du nom de concept n'implique pas une décade de l'emploi du nom d'agent. C'est ce que montre le graphique suivant qui donne la distribution du lemme *terroriste* sur les 15 années. Précisons que ce graphique prend en compte le cumul des occurrences des lemmes homographes *terroriste(s)* : le substantif (20 occurrences) et l'adjectif (56 occurrences) ; et c'est le résultat de l'addition qui est présenté comme suit :



Distribution des homographes « terroriste(s) » le substantif et « terroriste(s) » l'adjectif

La surutilisation de ce nom d'agent telle que la montre le graphique semble correspondre à des circonstances particulières. En effet les locuteurs déplorent en 2003 l'attaque terroriste qui a détruit le bureau des Nations Unies à Bagdad, et qui a fait de nombreuses victimes parmi lesquelles Sergio Vieira de Mello, Haut-commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, représentant spécial du Secrétaire Général en Irak. L'année 2014 est quant à elle reconnue comme l'une des années les plus meurtrières du terrorisme en Afrique, avec la présence de Boko Haram au Cameroun, au Nigéria et au Tchad. On note aussi une montée en puissance du terrorisme international, favorisée par les guerres civiles syrienne et irakienne qui se poursuivent. Si on compare la distribution du substantif qui nomme l'idée à celle du nom d'agent, il est vrai que les emplois sont globalement irréguliers mais on note tout de même une évolution inversement proportionnelle dans les dernières années. C'est ce dont témoigne le graphique suivant :



Double représentation de la distribution de « terrorisme » et « terroriste(s) » (homographes)

Le graphique se termine en effet sur une croissance des emplois du second et une régression des emplois du premier. La tendance à augmenter les références aux « terroriste(s) » et aux (« attaques », « attentats », « actes »...) « terroristes » au détriment des références au « terrorisme » ne se note évidemment pas à partir des valeurs absolues, les emplois du nom de concept étant dans tous les cas les plus nombreux (248 occurrences de « Terrorisme »). Ce qui est pris en compte ici c'est l'écart-type, c'est-à-dire qu'indépendamment du nombre d'occurrences en valeur absolue, la statistique textuelle relève dans les dernières années une sous-utilisation du nom de concept par rapport à la tendance générale du corpus, en faveur d'une surutilisation du nom d'agent, toujours par rapport à la norme du corpus. Au contraire, c'est le nom de l'idée qui est surutilisé en 2001 et en 2002. Il y a peut-être en tout cela l'indice du passage d'un sujet à l'autre, pour ce même thème du terrorisme. En effet, l'année 2001 s'est posée comme une année de prise de conscience par rapport au terrorisme, puisque c'est à l'issue des attentats du 11 septembre que le terrorisme a été pour la première fois envisagé comme une menace à la sécurité internationale ; et comme une agression armée qui justifie un recours à la légitime défense¹⁰⁴. Nous formons alors l'hypothèse d'une évolution des discussions entre le début et la fin de la période de 15 ans : celles-ci sont orientées en 2001

¹⁰⁴ Voir *Résolution 1368* du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

vers la compréhension du phénomène lui-même ; tandis qu'une décennie plus tard, la réflexion se veut plus *pragmatique* et davantage centrée sur les responsables et leur sort. Les concordances du mot « terrorisme » en 2001 montrent justement plusieurs énoncés qui s'inscrivent notamment dans cette logique de (re)découverte et de description/explication du phénomène, ses origines, ses raisons d'être (ou ses prétextes selon le point de vue), ses cibles...

```

T2 149a| menace globale qu' est devenu le terrorisme . Ce sont en effet nos so
T2 149b| de fermeté et la lutte contre le terrorisme est plus que jamais un de
T2 150a| plan d' action de lutte contre le terrorisme sans précédent . Ce plan
T2 152a| ' une Convention générale sur le terrorisme international , sur base d
T2 152b| déployons pour lutter contre le terrorisme doivent s' inscrire dans l
T2 171a| 05 octobre lors du débat sur le terrorisme international . Qu' il me
T2 171c| dans l' oeuf toute propagation du terrorisme international . Baisser
T2 174a| du dossier de la lutte contre le terrorisme international et de celui
T2 178c| t l' apparition au grand jour du terrorisme international doivent nous
T2 191b| ons pouvant servir de terreau au terrorisme . Car , faut _il le rappe
T2 199a| la convention générale contre le terrorisme . De son côté , le Consei
T2 199b| tion 1373 . L' action contre le terrorisme devra également être menée
T2 200b| utte contre toutes les formes de terrorisme que si nous sommes capable
T2 210b| la nécessaire coalition contre le terrorisme par une coalition pour un
T2 212c| ' une convention générale sur le terrorisme . Il n' y a pas de doute
T2 255c| ns les différents accords sur le terrorisme et s' entende sur la mise
T2 256b| me que rien ne peut justifier le terrorisme , voudrait néanmoins parta
T2 256c| l' amalgame que l' on fait entre terrorisme et une religion donnée .
T2 256d| exclusion alors que les bases du terrorisme se trouvent sur tous les co
T2 259c| able de vouloir lutter contre le terrorisme sans l' instauration d' un
T2 260b| qui sont le terreau principal du terrorisme . Monsieur le Président ,
T2 266a| ment de vouloir lutter contre le terrorisme et de laisser les crises p

```

On voit en premier ici comment le terrorisme est présenté comme quelque chose de nouveau, ou plus justement d'ampleur inédite. C'est le cas dans « **l'apparition au grand jour** du terrorisme international » ; « **étouffer dans l'œuf** toute propagation du terrorisme international » ; « la menace globale qu'est **devenu** le terrorisme » ; « le terrorisme est **plus que jamais** un de nos objectifs prioritaires » ; « plan de lutte contre le terrorisme **sans précédent** ». On voit aussi les locuteurs réfléchir à la manière de concevoir le terrorisme, lorsqu'ils s'attèlent à dénoncer certains stéréotypes : « il faudrait dénoncer **l'amalgame que l'on fait** entre terrorisme et une religion donnée. » Ou bien « les bases du terrorisme se trouvent sur tous les continents ». Ou encore « la lutte contre le terrorisme concerne toutes les communautés religieuses ». Le concordancier montre par ailleurs que les locuteurs sont nombreux à produire des jugements sur les raisons d'être du terrorisme, notamment dans : « **diminuer les tensions dans le monde**, c'est aussi agir sur les situations pouvant servir de terreau au terrorisme » ; « Aussi est-il inconcevable de vouloir lutter contre le terrorisme sans **l'instauration d'une véritable solidarité...** » ; « J'espère que (...) nous saurons prolonger la nécessaire coalition contre le terrorisme par une **coalition pour un monde équitable.** » ; « l'émergence (...) d'une **saine coopération** mutuellement avantageuse

afin de réparer ces injustices qui sont le terreau principal du terrorisme. » ; « **inconcevable** également de vouloir lutter contre le terrorisme et **de laisser les crises persister pour l'alimenter** » ; « nous ne gagnerons durablement la lutte contre toutes les formes de terrorisme que si nous sommes capables (...) de leur **retirer les prétextes dont elles se nourrissent** fallacieusement(...) Cela suppose ni plus ni moins que de **changer notre monde** ». Enfin, on remarque à la lecture de ce même concordancier que les outils de lutte contre le terrorisme qui sont à l'ordre du jour relèvent du domaine administratif, ce qui peut témoigner d'une réflexion qui est à un stade primaire: « **convention** » ; « **accords** » ; « **dossier** » ; ...

Les lemmes homographes *terroriste* (le substantif) et *terroriste* (l'adjectif), dont l'emploi connaît une progression en fin de période et se termine sur une surutilisation en 2014 (+5,4), sont quant à eux pris dans les concordances suivantes :

T1 1870a| comme l' Algérie , des terroristes assassinent chaque jour de
T1 1870a| ne conviennent pas aux terroristes . Pourtant , aucune religi
T1 1871a| nous allons , mettre ces terroristes hors d' état de nuire . Au
T1 1872a| nous menons contre les terroristes témoigne d' un conflit ent
T1 1872a| nous avons et que les terroristes n' ont pas ;
T1 1873a| et toujours , dont les terroristes ne veulent pas ; Celle de
T1 1873a| tolérance alors que les terroristes prêchent et imposent l' in
T1 1897a| terroriste lié à Daech . Il s' appellei
T1 1928a| le flux de combattants terroristes étrangers . Nous le faisons
T1 1988a| armés ou les exactions des terroristes . Nous comptons depuis 200

T1 1872a| rejoindre les groupes terroristes . Pour les mineurs d' âge
T1 1906a| déjà les lâches attaques terroristes contre le centre commercia
T1 1906a| avancée de la nébuleuse terroriste BOKO HA A qui étend son cha
T1 1916a| Président , Jamais la menace terroriste n' a été aussi forte que ce
T1 1917a| condamnation des actes terroristes sous toutes ses formes et
T1 1928a| commis par des groupes terroristes , au premier rang desquels
T1 1969a| peuvent aboutir à des actes terroristes , il s' agit aussi de se p
T1 1985a| approfondie , la menace terroriste et de convenir des mesures
T1 1985a| confrontée à la menace du groupe terroriste Al _Shabaab . La décision d
T1 1986a| lutter contre les activités terroristes de Boko Haram . Mesdames ,

Le débat porte ici sur les responsables des actes qui sont qualifiés de « terroristes » ; et qui à présent ont des noms propres, par lesquels ils sont désignés (« Daech », « Boko haram », « Al shabaab », « Al qaida », « État islamique »...) ¹⁰⁵. Les locuteurs font en effet leur procès dans : « les terroristes prêchent et **imposent** l'intolérance » ; « le respect pour les êtres humains (...) que les terroristes **n'ont pas** » ; « **Souillant** l'islam, il (ce groupe qui n'a rien d'un État ni d'islamique) ne cherche qu'à **répandre son régime** de terreur » ; « la défense de la liberté (...) dont les terroristes **ne veulent pas** » ; « **des terroristes assassinent** chaque jour des

¹⁰⁵ Nous nous sommes autorisée pour l'observation de ces cooccurrences à sortir du strict cadre du cotexte rapproché pour nous intéresser également au cotexte élargi.

innocents ». D'autres concordances donnent à voir un bilan, un état des lieux de la menace terroriste comme suit : « Jamais la menace terroriste n'a été aussi forte » « qui ont fui les conflits armés ou les exactions des terroristes. Nous comptons depuis 2003... » ; « l'avancée de la nébuleuse terroriste Boko Haram qui étend son champ d'action... » ; « L'Afrique de l'Est est confrontée à la menace du groupe terroriste Al shabaab » ; « nous déplorions déjà les lâches attaques terroristes contre le centre commercial de Nairobi. Voici que ... ».

De 2001 à 2014, il apparaît que les locuteurs sont passés d'une *philosophie* du terrorisme à une *réponse* aux terroristes. C'est ce qui se dégage encore des concordances qui montrent les éléments d'un plan d'action contre les terroristes, doublé d'une recherche d'efficacité : « l'heure **n'est plus aux tergiversations** face aux crimes commis par des terroristes » ; « mettre ces terroristes **hors d'état de nuire** » ; « **contrer les individus** et entités associés à AL Qaida (...), **prévenir la radicalisation** et **endiguer le flux** de combattants terroristes étrangers » ; « **empêcher le recrutement** (...) de nos ressortissants tentés de rejoindre les groupes terroristes » ; « **force multinationale** conjointe (...) contre les activités terroristes de BokoHaram ».

Les « changements climatiques »

Alors que le début de l'année a été marqué par les conséquences d'une catastrophe naturelle qui a touché une douzaine de pays et fait plus de 230000 morts, les changements climatiques et le tsunami de décembre 2004 ne sont pas au cœur du débat en 2005. Celui-ci est surtout marqué par le sommet de haut niveau qui vient d'avoir lieu, et qui a eu pour but d'évaluer la mise en œuvre des objectifs du millénaire (*ODM +5,2*). Le thème officiel des travaux de l'Assemblée cette année-là est d'ailleurs : « Pour une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace : suivi et mise en œuvre de la réunion de haut niveau de Septembre 2005 ».

Durant le débat de la session plénière, les locuteurs évoquent de manière générale « les catastrophes naturelles » sans employer le terme « tsunami ». En septembre, cela fait peut-être trop longtemps que l'événement a eu lieu pour que les locuteurs en parlent de manière précise

dans ces discours qui sont visiblement contraints par l'actualité immédiate. C'est probablement aussi qu'aucun des pays pris en compte par le corpus n'a été touché d'assez près par la catastrophe. Toujours est-il que les deux emplois du mot « Tsunami » qui existent dans la totalité du corpus (2006 et 2010) ne réfèrent pas aux événements de décembre 2004. Le premier est utilisé dans le sens de sa traduction littérale, c'est-à-dire pour faire référence à un raz-de-marée (n'importe lequel). Le représentant suisse l'utilise pour donner au cours de son allocution de 2006 un exemple parmi les catastrophes naturelles qui suscitent l'intervention humanitaire de l'Onu. Le deuxième est une reprise par le représentant belge en 2010 des propos du Secrétaire Général. Celui-ci parlait de « tsunami au ralenti » pour désigner les inondations qui ont eu lieu au Pakistan à partir de la fin du mois de juillet.

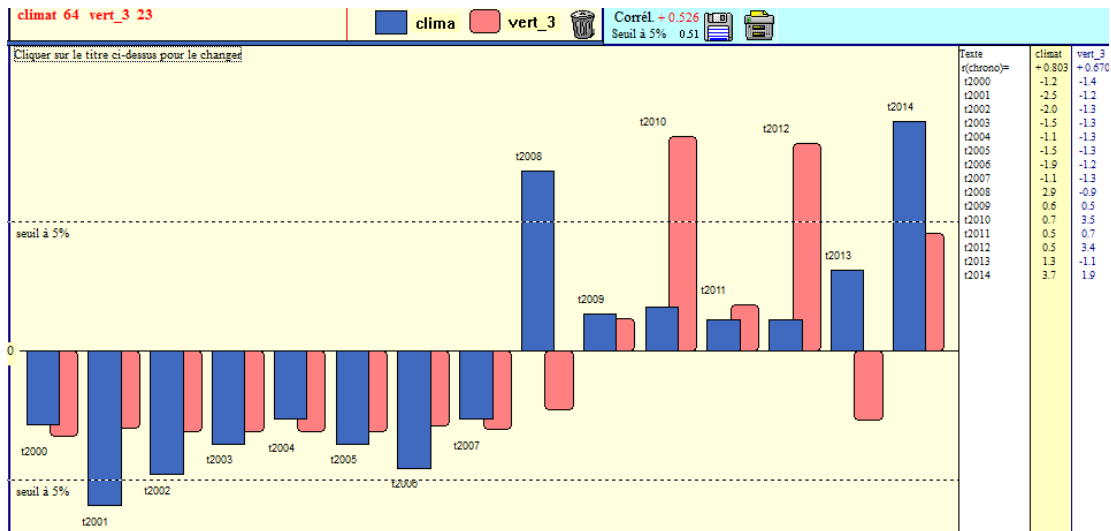
Forme	Lemme	Code	Syntaxe	Expr.	Initial	Final	Chain	Liste	Tout	Nb	2	CONCORDANCE	FILE	NOTES	PRINT	DELETE
T7	928b			astrophes												
T1	1372b			mer												

naturelles (après un tsunami ou une catastrophe due a la s
responsabilité . Ce tsunami au ralenti , comme l' a dit

Les deux emplois du mot « Tsunami » dans la totalité du corpus

Les segments répétés les plus remarquables en 2005 sont d'ailleurs « document final », « sommet des chefs d'État », « réunion plénière de haut niveau », « commission de consolidation », et bien d'autres qui se rapportent surtout à la gestion de l'Organisation.

Il faut attendre l'année 2007 pour que les préoccupations environnementales arrivent sur le devant de la scène à l'Assemblée Générale comme en témoigne le score de spécificités de *changements* (+6,1) et *climatiques* (+6,5). Actualité oblige, le thème officiel des travaux de la session ordinaire a cohabité dans les discours avec les crises au *Darfour* (+4,6) et au *Myanmar* (+3,8). En ce qui concerne le thème lui-même, on note que plusieurs mots relevant du vocabulaire environnemental sont retenus par la sélection des mots dont l'emploi a connu un essor dans le temps, par rapport au corpus. Ce sont par ordre décroissant *climat*, *biodiversité*, *carbone* et *vert* ; et on constate que la plupart d'entre eux n'ont quasiment jamais été utilisés avant l'année 2007.



Évolution de Climat et Vert de 2000 à 2014

GRAPHIQUE:	t200	t200	t200	t200	t200	t200	t200	t200	t200	t200	t201	t201	t201	t201	t201		
climat	3	0	1	2	3	2	1	3	11	5	5	4	5	6	13	64	climat
biodiversité	0	1	2	0	0	1	0	1	2	3	5	3	3	1	2	24	biodiversité
carbone	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4	1	1	1	2	1	14	carbone
vert_3	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	7	2	7	0	4	23	vert_3

Répartition des emplois de *climat*, *biodiversité*, *carbone* et *vert* dans le corpus

Du point de vue argumentatif, ce sont les discours africains qui se font remarquer en 2007, puisqu'ils relayent tous l'idée que l'Afrique et les pays les moins développés payent injustement pour le réchauffement climatique, alors que d'autres en sont à l'origine. C'est le cas dans :

L'Afrique qui contribue le moins à l'accentuation de ce phénomène en subit injustement les graves conséquences. Gabon 2007 Ou encore dans : Ces régions, et particulièrement l'Afrique, sont plus vulnérables aux risques liés aux changements climatiques nonobstant leur faible part de responsabilité dans l'avènement de ce phénomène. RCA 2007

Il faut remarquer dans le premier énoncé que c'est par « injustement » qu'on infère l'existence d'autres responsables du réchauffement climatique. Il en va de même pour le deuxième où aucune accusation directe n'est formulée, sinon simplement impliquée par « faible part » qui sous-entend que d'autres auraient une forte « part » de responsabilité. On recense néanmoins dans les déclarations d'autres formulations plus directes de ce reproche. C'est ainsi que réitérant son adhésion aux conventions relatives à la lutte contre le dérèglement climatique, le

représentant gabonais a évoqué en 2008 les mesures environnementales prises par son pays dans ce sens, tout en rappelant à leurs responsabilités les pays industrialisés en ces termes :

*Naturellement, ces différents efforts en appellent d'autres, notamment l'entrée de nos forêts dans les mécanismes de marché du carbone et l'octroi aux pays africains de **mesures compensatrices** de la part des **pays industrialisés, principaux émetteurs de dioxyde de carbone**.* Gabon 2008

Il y a aussi :

*Là aussi nos pays sont les **victimes** d'un phénomène provoqué par les **gros producteurs** de gaz à effet de serre que sont les **pays industrialisés**.* Tchad 2009

Les pays industrialisés sont ici désignés comme étant à l'origine des changements climatiques dont les conséquences négatives pèsent particulièrement sur les pays en développement, à travers l'opposition *victimes/gros producteurs*. Le « là aussi » informe de l'existence d'une accusation similaire au préalable. Il était en effet question avant ce propos de la responsabilité des pays industrialisés dans la crise économique et financière.

Soit encore :

*Notre monde court inexorablement le risque d'une catastrophe dont **le continent africain fera les frais, en premier**. La question de l'adoption de l'Accord post Kyoto **susceptible de contraindre les pays pollueurs** de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre et **compenser financièrement** ceux des **pays propriétaires de Forêts** devrait être sérieusement considérée.* RDC 2009

Dans cet énoncé formulant un grief, les rôles et responsabilités tels qu'ils sont attribués sont présentés comme allant de soi. Les pays propriétaires de forêts qui doivent recevoir une compensation financière apparaissent comme naturellement non coupables de pollution, comme s'il prévalait en général que le fait d'être propriétaire de forêt équivaut à ne pas être en mesure de polluer. Il est intéressant par ailleurs de voir comment les pays du bassin du Congo entendent tirer un avantage du système des compensations carbone.

L'attention aux changements climatiques reste relativement modeste dans notre corpus. Il est probable que les années ultérieures ont vu un accroissement de cette thématique.

La crise alimentaire

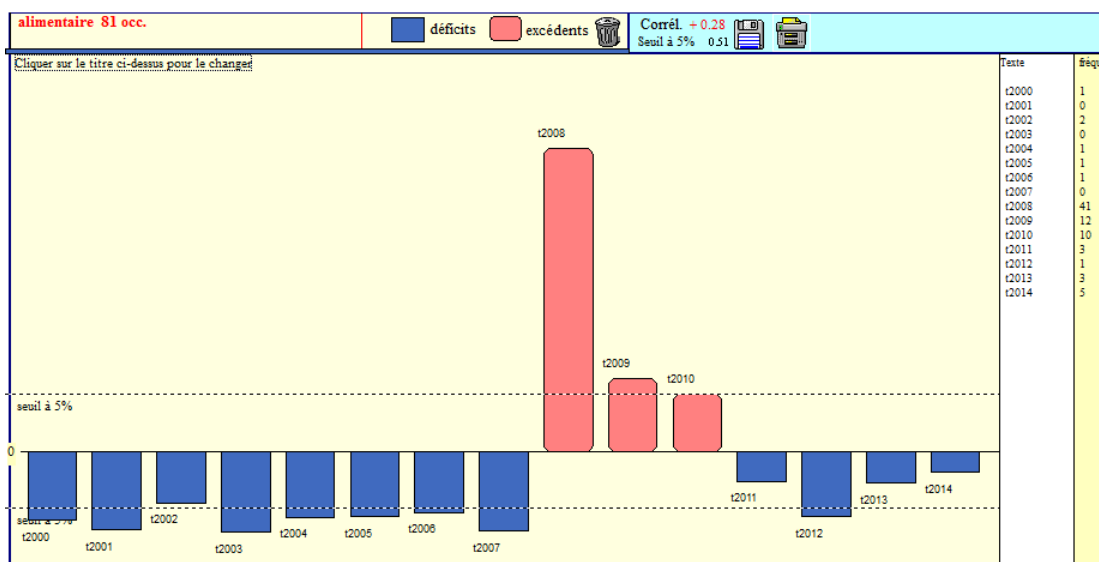
Les discussions de l'année 2008 ont été marquées par une crise alimentaire qui s'est manifestée par une forte hausse des prix des denrées alimentaires, instaurant un climat de troubles sociaux et d'instabilité politique dans la plupart des régions les plus pauvres du monde. C'est donc en fonction de l'actualité que le thème du débat de 2008 a été défini : « L'impact de la crise alimentaire sur la pauvreté et la faim dans le monde ». Parmi les allocutions, des voix (Cameroun, République centrafricaine) s'élèvent d'ailleurs pour souligner la pertinence du thème par rapport aux préoccupations mondiales de l'heure :

M. le président, en proposant comme thème directeur... l'impact de la crise alimentaire (...), vous avez inscrit nos délibérations au cœur des problèmes qui préoccupent actuellement la Communauté Internationale. J'adhère d'autant plus à cette proposition que le Cameroun...
Cameroun 2008

On remarque au passage que le fait que des représentants se prononcent pour dire leur appréciation peut laisser entendre que la pertinence des choix des thèmes à l'ordre du jour ne va pas de soi ou ne fait pas systématiquement l'unanimité.

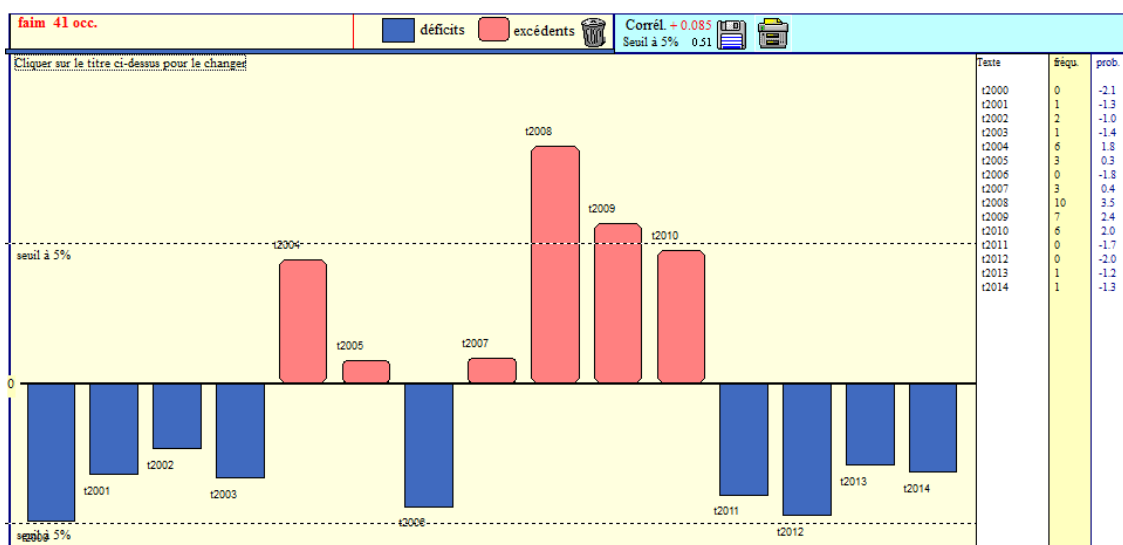
Les termes et segments répétés spécifiques de 2008 se rapportent effectivement à la crise alimentaire. Le mot « alimentaire » est le plus objectivement spécifique de l'année 2008, soient 54 occurrences en 2008 sur 93 dans la totalité du corpus. Il occupe le premier rang sur la liste des spécificités suivantes : *Alimentaire* +13,7, *agricole* +7,4, *denrée* +5,3, *crise* +5,2, *flambée* +5,2, *rural* +4,2, *prix* +3,9, *marché* +3,7, *hectare* +3,6, *hausse* +3,6, *faim* +3,5, *climatique* +3,5, *accès* +3,4, *production* +3,4, *arable* +3,2, *agriculture* +3,2. Les segments répétés spécifiques sont : [la crise alimentaire] +14, [prix des denrées] +9,6, [la flambée des prix] +8,2, [la sécurité alimentaire] +5,3.

Le graphique suivant montre les trois années sur lesquelles s'étend la majorité des emplois du mot alimentaire :



Distribution du mot *alimentaire*

Lesdits emplois sont visiblement restreints à la période d'évolution de la crise, en dehors de laquelle le terme est très peu sollicité. Le graphique qui suit montre la distribution du mot *faim* (+3,5 ; 41 occurrences) sur toutes les années considérées par le corpus :



Distribution du mot *Faim* de 2000 à 2015

La faim dans le monde, indice de pauvreté, constitue un chantier important de l'Onu et de certaines de ses institutions spécialisées (Programme Alimentaire Mondial, Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture) qui tendent en principe à évoluer vers un idéal d'égalisation de la prospérité. On constate également dans ce graphique une irrégularité dans les emplois du mot,

ce dernier étant sous-utilisé voire totalement absent certaines années (0 occurrences en 2000, 2006, 2011, 2012); et surutilisé par rapport à la moyenne d'usage en période de crise¹⁰⁶. On voit encore ici comment les sujets débattus dépendent largement de l'actualité sociale en temps réel, indépendamment des domaines reconnus comme champs d'action importants de l'Organisation.

Revenant à la crise alimentaire, il est intéressant de s'enquérir de l'argumentaire tenu par les membres de l'Assemblée notamment en ce qui concerne ses causes. L'énoncé qui suit donne un aperçu de la manière dont certains locuteurs explicitent les origines de la crise et des émeutes de la faim qui l'ont accompagnée en 2008 :

*La Suisse a réagi à la crise en augmentant son assistance au Programme Alimentaire Mondial. Il faut pourtant se pencher en même temps sur les causes de l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Celles-ci sont diverses et vont de la **modification des habitudes alimentaires à l'augmentation de la culture d'agro-carburants en passant par la négligence de la production agricole**. Suisse 2008*

Dans cet extrait où le locuteur suisse réfère aux causes de la flambée des prix des denrées alimentaires, les acteurs qui seraient responsables de ces phénomènes ne sont pas cités. En effet, ceux qui ont *modifié* leurs habitudes alimentaires, et *augmenté* la culture des bioénergétiques au détriment de la production agricole ne sont pas nommés ici. L'occultation de l'identité des agents est d'ailleurs facilitée par la nominalisation d'action dans « modification », « augmentation », « négligence ». Toujours est-il que le connecteur d'opposition « pourtant » qui précède l'énumération des causes évoque tout de même l'idée que la *réaction* de certains (« la Suisse a réagi ») en réponse à la crise ne suffit pas s'il y a des actions contreproductives¹⁰⁷.

Pour parler des causes de la même crise, un autre locuteur s'exprime comme suit :

Monsieur le Président, le défi de l'alimentation d'une planète en pleine croissance démographique est intimement lié à la question environnementale et au changement

¹⁰⁶ L'année 2004 qui se démarque tout de même des autres années en dessous du seuil est celle de la signature de la déclaration sur l'action contre la faim et la pauvreté adoptée à New-York le 20 septembre, sur initiative conjointe du président Jacques Chirac et du président Luiz Inacio da Silva.

¹⁰⁷ Que la Suisse suggère qu'il y a des actions contreproductives signifie qu'elle-même ne se considère pas comme faisant partie de ceux qui ont causé la crise.

climatique. La dégradation de l'environnement marquée par la détérioration des ressources naturelles telles que la raréfaction de la ressource en eau, (...) la déforestation, conséquences du réchauffement climatique, sont autant d'éléments qui empêchent l'augmentation de la production agricole susceptible de contribuer à la résolution durable de la crise alimentaire. Il nous faut donc tout mettre en œuvre pour réduire de façon significative les émissions de gaz à effet de serre. C'est en cela que mon pays [...] a décidé d'assumer sa part de coresponsabilité avec, entre autres, la création de 13 parcs nationaux. Naturellement, ces différents efforts en appellent d'autres, notamment l'entrée de nos forêts dans les mécanismes de marché du carbone et l'octroi aux pays africains de mesures compensatrices de la part des pays industrialisés, principaux émetteurs de dioxyde de carbone. Gabon 2008

Il est intéressant de voir comment le locuteur construit dans son raisonnement un lien entre crise alimentaire et question environnementale. Il oriente en effet les causes du problème vers une question dans laquelle certains pays en particulier sont (considérés comme) plus coupables que d'autres. La logique consiste à souligner la relation de cause à effet entre changement climatiques et crise alimentaire, ce qui permet au locuteur d'impliquer les actions des pays industrialisés « principaux émetteurs de dioxyde de carbone » en tant que causes de ce qui survient, et en outre de demander une compensation pour sa communauté.

La crise financière et économique

Le sujet de la crise financière cohabite avec celui de la crise alimentaire à partir du débat général de 2008. Certaines sections dans le fil de cette thèse aborderont plus en profondeur le traitement des questions économiques et la question du *développement* en particulier. Les portraits du Cameroun et du Gabon par exemple montreront le regard que certains locuteurs posent sur des sujets comme la crise et la dette extérieure, selon les enjeux qu'ils défendent ; et la section Europe-Afrique est quant à elle entièrement consacrée au traitement de la question du développement par certaines catégories de locuteurs et à la représentation de l'autre qui en émane. Pour l'heure nous nous bornerons donc à remarquer concernant la crise

financière et économique que l'argumentation des uns tend – ici aussi - à dénoncer les responsabilités des autres dans la survenue de cette crise. Comme dans :

*Si la crise n'a épargné aucun continent, il est indéniable que ses effets varient selon les pays, les régions et le niveau de développement. L'Afrique, en particulier, qui **n'a en rien été à l'origine de cette crise**, se trouve être aujourd'hui, **paradoxalement**, parmi les **victimes les plus touchées**. Cameroun 2009*

Ou encore :

*Et nous ne le dirons jamais assez, les pays en développement continueront à **payer chèrement** pour une crise économique dont ils **n'ont pas été à l'origine**. Il est donc **impérieux** que la **Communauté internationale** redouble d'efforts pour **alléger les difficultés** auxquelles sont confrontés ces pays. Tchad 2009*

Dans cet énoncé le nom de ceux qui, eux, sont qui à l'origine de la crise n'est pas dit. Le propos est plutôt focalisé sur le dommage causé aux pays en développement (« payer chèrement », « difficultés ») et sur les solutions à trouver. Le raisonnement en ce qui concerne ces solutions consiste à compter sur la vocation de la communauté internationale à compenser les injustices (puisqu'elle n'arrive pas à les empêcher). On peut considérer qu'on a ici une application indirecte de l'argument de causalité (Plantin 2018 : 131) avec mise en œuvre d'un principe de proportionnalité.

Les printemps arabes

À partir de l'année 2011 dans le corpus, le cadre thématique dans lequel les discussions évoluent est régi en grande partie par les événements connus sous le nom « Printemps arabe(s) », expression qui désigne les mouvements de contestation populaire d'intensité variable qui se sont produits dans plusieurs pays du monde arabe à partir de décembre 2010¹⁰⁸. C'est ainsi que le vocabulaire objectivement spécifique de l'année 2011 se rapporte à ces mouvements révolutionnaires nationaux et aux instruments politico-juridiques inhérents à la gestion des crises qui en ont découlé : *médiation* +8,0 ; *Libye* +7,0 ; *arabe* +5,8 ; *libyen* +5,2 ; *règlement* +4,2 ; *démocratie* +3,9 ; *pacifique* +3,8 ; *nationaux* +3,7 ; *aspiration(s)* +3,5 ; *printemps* +3,3 ; *peuple* +3,2 ; *prévention* +3,2 ; *scrutin* +3,2 ; *différend* +2,9 ; *compromis* +2,2.

L'étude du discours des États-membres sur les Printemps arabes dans une perspective chronologique permet de noter une transformation progressive du propos au fur et à mesure de l'évolution temporelle. En effet, ce sont tout d'abord des propos élogieux de la part des locuteurs qu'on note au sujet de ces événements.

*En quelques mois, les printemps arabes ont fait se lever une **immense espérance**. Depuis trop longtemps des peuples arabes soumis à l'oppression ont pu relever la tête et ont réclamé le droit d'être enfin libres. Avec **leurs mains nues**, ils se sont **opposés à la violence et à la brutalité**. À ceux qui proclamaient que le monde arabo-musulman était par nature hostile à la démocratie et aux droits de l'Homme, les jeunes arabes ont apporté **le plus beau démenti**. [...] Ce **miraculeux printemps** des peuples arabes nous impose une obligation morale...*
France 2011

*Les évènements qui se produisent dans le monde arabe sont **pleins d'enseignements**. Comme l'ont été **les formidables changements** qui ont bouleversé le paysage de l'Europe après la*

¹⁰⁸ On parle d'une vague de soulèvements populaires avec effet *domino* dans le monde arabe, par laquelle les populations dénoncent en général les privations de liberté, les inégalités sociales, la corruption, et exigent l'instauration d'une démocratie et un partage équitable des richesses.

chute du mur de Berlin en 1989. Partout, l'hymne de la liberté et de la démocratie a été entonné. Congo 2011

Les aspirations démocratiques des peuples arabes sont défendues à l'Assemblée étant présentées comme en accord avec les principes de l'institution. La manière même dont ces souhaits sont exprimés (« mains nues », « opposés à la violence ») dans un premier temps correspond parfaitement aux idéaux pacifiques de l'Onu. Les mouvements révolutionnaires semblent alors naturellement trouver grâce aux yeux des locuteurs onusiens, comme en témoigne l'enthousiasme qui émane du vocabulaire laudateur dans les extraits ci-dessus.

Par la suite, le discours reste favorable aux révolutions arabes, mais on note déjà des concessions dans les déclarations des locuteurs qui sont confrontés à une évolution apparemment inattendue de la situation. On le voit dans un extrait de l'allocution française de 2012 :

*Ce que l'ONU doit aussi défendre, doit aussi promouvoir, c'est une conception du monde fondée sur les droits et libertés fondamentales. Les printemps arabes ont **montré que ces valeurs étaient universelles**, valaient pour tous les continents, pour tous les pays. **Je veux saluer ce qui s'est produit en Tunisie, en Libye, en Égypte. C'est vrai que les transitions ne sont pas faciles, qu'il y a des risques, qu'il peut y avoir des allers-retours, que les violences peuvent tenter de faire disparaître les acquis et les progrès.** La France appuiera les nouvelles autorités politiques issues d'élections démocratiques dans ces pays pour combattre sans aucune complaisance, **l'extrémisme, le fanatisme, la haine, l'intolérance et les violences** (...). France 2012*

Dans la première partie de cet énoncé, le locuteur français s'appuie sur les révolutions arabes pour rappeler le rôle de l'Onu. La structure emphatique « Ce que...c'est » construit un rappel définitoire du rôle de l'Organisation, qui trouve une confirmation dans les souhaits des peuples arabes. Les soulèvements arabes constituent un exemple¹⁰⁹ qui confirme le caractère universel des libertés et droits fondamentaux et permet de réaffirmer l'importance de la

¹⁰⁹On pourrait analyser cette évocation des soulèvements arabes comme la manifestation de l'argument *a fortiori* (Doury 2016 : 98) : si rien dans l'extrait ne permet d'appuyer cet éventuel sous-entendu, la prise de parole de la France en 2011 se réfère explicitement à une échelle argumentative de cette sorte, fût-ce pour en renvoyer à d'autres la responsabilité.

défense de ceux-ci pour l'ONU qui, nous l'avons vu au chapitre4, prétend de par sa vocation à l'universalité. Le schème argumentatif est le suivant : L'Organisation a pour vocation de relever les défis qui ont une portée universelle. Si les aspirations démocratiques et à la liberté sont universelles (puisque même les peuples arabes les ont fait valoir), alors l'Onu a bien un rôle important à jouer dans la diffusion et la défense de tel idéaux.

Le locuteur est favorable aux désirs des peuples arabes, soutien qu'il manifeste en leur rendant hommage par l'expressif « **je veux saluer** ce qui s'est produit ». Remarquons cependant que le fait de nommer les événements par l'expression vague « ce qui s'est produit » est propre à atténuer l'explicitation de la position du locuteur à un moment où l'opinion politique internationale est partagée entre le fait de soutenir les aspirations démocratiques des peuples arabes et celui de décrier les moyens que ceux-ci tendent à employer pour les réaliser¹¹⁰. Ce qui nous mène à la deuxième partie de l'extrait. Il y a en effet dans ce même énoncé une concession qui porte sur l'évolution de la situation dans les faits. Les manifestations insurrectionnelles se sont çà et là transformées en guerres civiles (Syrie, Libye, Yémen) et parfois en actes ouvertement fanatiques (attentat de Marrakech du 28 avril). L'escalade de la violence oblige alors à prendre en compte cette évolution. C'est ainsi que le syntagme concessif « c'est vrai que » introduit un propos qui va modérer l'hommage précédemment rendu, pour souligner les défaillances manifestes du projet révolutionnaire (« allers-retours », « risques », « violences »...). On sait que l'opinion reste tout de même favorable lorsque par certains faits de langue le discours tente de garder une part d'optimisme en modérant l'expression desdites défaillances : modalisation par le verbe pouvoir « il **peut** y avoir des allers-retours », « les violences **peuvent tenter** de faire disparaître les acquis » ; tournure litotique qui privilégie l'axiologique positif dans « transitions...**pas faciles** » ; emploi de la dénomination « risques » dans « il y a **des risques** » à un moment où il est certain que la situation a déjà tourné au drame.

L'énoncé suivant, extrait d'une allocution de l'année 2013, témoigne encore d'une avancée vers un jugement négatif non pas des aspirations populaires mais des troubles qu'elles ont entraînés :

¹¹⁰ L'expression floue épargne au locuteur le choix d'un substantif qui pourrait témoigner d'un jugement de valeur. En effet, les mots et expressions *Printemps arabes*, *révolution*, *rébellion*, pourraient être utilisés pour désigner les mêmes événements selon les enjeux que les locuteurs défendent.

*Il y a deux ans à peine, nous saluions la vague des soulèvements populaires, dits Printemps arabes, qui entraînaient la chute de certains régimes politiques dans le monde arabe, parfois par la force des armes. (...) Aujourd'hui, au regard des développements survenus dans certains de ces pays dont les populations **aspiraient et aspirent encore** légitimement à la liberté, à la démocratie et à la justice sociale, je ne puis m'empêcher de rappeler les propos que j'avais tenus ici même, à cette tribune, lors de la 66^{ème} session. J'invitais alors à plus de circonspection et de prudence, convaincu que le renversement d'un régime politique **ne confère pas nécessairement la liberté et la démocratie**(...). Congo 2013*

Rappelant la mise en garde qu'il formulait autrefois contre l'euphorie suscitée par les révolutions arabes à leurs prémices, le représentant congolais veut inciter l'assistance à tirer une leçon de la tournure des événements. Des contestations populaires pacifiques aux mouvements insurrectionnels, des « mains nues » (France 2011) à la « force des armes » (Congo 2013), la mutation jugée trop rapide des événements est mise en valeur par le repère temporel « il y a deux ans à peine ». Devant une communauté internationale en pleine désillusion, le locuteur sous-entend dans « aspiraient et aspirent encore » que la liberté et la justice sociale n'ont pas été obtenues jusque-là¹¹¹.

Soit enfin l'énoncé suivant, extrait des prises de parole de l'année 2014 :

*Ces révoltes étaient **légitimes**. Elles traduisaient de **vraies** aspirations à la démocratie et à la prospérité. Force est de constater que, dans certains pays, **le chaos et la terreur l'ont emporté sur la démocratie**. Et que, dans d'autres pays, on assiste à **un retour de l'autoritarisme d'État**. Belgique 2014*

Reconnaissant la légitimité des initiatives révolutionnaires à leurs prémices, l'allocution de la Belgique en 2014 déplore néanmoins un bilan négatif et un cycle continu de violences. Le discours des États-membres sur les mouvements révolutionnaires des nations arabes évolue selon la dégradation de la situation. Les locuteurs ont tout d'abord exploité les printemps arabes pour conforter la légitimité de la mission onusienne du point de vue de la protection des droits qui, revendiqués par les nations arabes, confirmaient leur caractère universel. À

¹¹¹ L'attributif « dit » qui introduit « Printemps arabe » sert soit à rappeler le caractère métaphorique de la dénomination soit à prendre de la distance par rapport à un désignant dont le locuteur doute qu'il mérite de nommer les événements décrits.

présent les mêmes printemps arabes sont utilisés pour démontrer la complexité des idéaux que sont la liberté et la démocratie.

La crise en Ukraine

Les discussions en 2014 portent en grande partie sur la crise ukrainienne, qui a débuté en novembre 2013 suite à la décision du gouvernement ukrainien de ne pas signer l'accord d'association entre l'Ukraine et l'Union Européenne, décision qui a conduit –après des manifestations de grande ampleur et la destitution du président Ianoukovytch– à l'auto-proclamation de l'indépendance de la Crimée et son rattachement à la Russie ; ainsi qu'à la guerre du Donbass dans l'Est. La question est abordée en ces termes :

*Mesdames et Messieurs, j'étais venu aussi devant vous pour vous parler (...) de **ce qui s'est produit en Ukraine**, avec des **manquements** là aussi à des **principes du droit international**. Mais l'enjeu aujourd'hui, même en Europe, c'est la paix et de faire en sorte que le **cessez-le-feu** qui est intervenu puisse se transformer en un règlement durable de ce **conflit**.* France 2014

Dans cet énoncé, l'identité de certains acteurs est occultée par la dénomination d'action «manquements». Les « principes du droit international » qui ont été transgressés se rapportent certainement à l'Acte final d'Helsinki. Ces accords du 1^{er} Aout 1975 conclus entre les « deux grands », la plupart des États Européens et le Canada à l'issue de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe, engagent les États participants à respecter un certain nombre de principes dans leurs relations mutuelles. Ce sont entre autres l'égalité souveraine, l'intégrité territoriale des États et l'inviolabilité des frontières, la non-intervention dans les affaires intérieures, le non recours à la menace ou à l'emploi de la force. L'expression vague « ce qui s'est produit », par laquelle on appréhende les événements en Ukraine, réfère alors à l'occupation par la Russie de la Crimée suite au référendum organisé le 16 mars 2014 sur initiative unilatérale de Sébastopol qui avait donné la majorité aux partisans du rattachement de la péninsule ukrainienne à la fédération de Russie. C'est une désignation qui va ménager les responsabilités de certains acteurs au moment où d'aucuns peuvent parler par exemple d'occupation, incursion, invasion, annexion, agression... Mais le locuteur semble ne pas

vouloir afficher un soutien ou une opposition à telle ou telle partie, et surtout il évite soigneusement d'incriminer la Russie par rapport à son rôle dans ledit conflit. Notons qu'une autre ressource du *flou* (Krieg-Planque, 2012) présent dans « ce qui s'est produit » est d'englober plusieurs événements en généralisant le référent. On peut ainsi faire référence par la même occasion à la guerre du Donbass ou à la proclamation des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk (avril et mai 2014). Le locuteur français ne se prononce pas sur les responsabilités ou les torts des uns et des autres et n'insiste que sur le but, à savoir le retour à la paix.

Soit encore :

*La crise en Ukraine s'est peu à peu transformée en conflit. Ce conflit a déjà fait plus de 3000 morts. Il faut y mettre un terme, et il faut y mettre un terme maintenant. La voie du **dialogue et de la diplomatie** doit primer.* Luxembourg 2014

Dans cet extrait on appréhende les événements décrits sous le nom de « crise en Ukraine ». Il y a là aussi une qualification neutre des événements, qui présente peu de jugements de valeur. De même, les protagonistes concernés par le « dialogue » et la « diplomatie » ne sont pas cités. Une autre raison de rester vague sur l'identité des protagonistes réside aussi dans le respect de la non-ingérence à un moment où nombre des acteurs dans cette crise sont des entités régionales. Toujours est-il que la Russie n'est pas citée y compris comme acteur indirect, et c'est encore le cas dans l'énoncé suivant :

*Aux portes de l'Europe, nous assistons à une très grave **déstabilisation**. Les frontières internationalement reconnues **sont violées**. Et l'Ukraine se retrouve face à un défi de gouvernance majeur. **Être inclusive et représentative** tant de la majorité que des minorités ukrainiennes.* Belgique 2014

Ici l'évacuation des acteurs est organisée par des procédés tels que la nominalisation d'action dans « déstabilisation » et la voix passive dans « sont violées », par lesquelles on tait le nom de ceux qui *déstabilisent* et qui *violent*. La situation de l'Ukraine est décrite dans des termes qui montrent bien l'existence d'un tiers acteur à mettre en cause dans ce qui survient, mais la seule entité réellement mise en valeur ici est l'État ukrainien, dont on constate l'ampleur de la tâche dans la conduite de cette crise.

Dans cet extrait et dans les précédents, il n'est pas ouvertement question de la Russie, et il n'est pas question non plus de se prononcer en faveur ou contre telle ou telle partie à ce conflit, à l'échelle interne ou externe. Pourtant, le positionnement de l'Assemblée Générale lorsque que celle-ci a dû s'exprimer d'une même voix sur ce sujet a été largement plus clair¹¹². En effet, au moment où les locuteurs prennent la parole, l'Assemblée a voté quelques mois auparavant une résolution (68/262) qui a fait office de réaction officielle de l'Onu suite à l'occupation de territoires par la Russie. Réaffirmant entre autres son attachement aux conventions d'Helsinki (1975) et à « l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues », l'Assemblée a souligné à travers cette résolution l'invalidité du référendum votant le rattachement de la Crimée à la Russie ; elle a appelé tous les États à « mettre fin à toute action visant à rompre (...) l'unité nationale et l'intégrité territoriale de l'Ukraine » ; elle a également demandé à ceux-ci de « ne reconnaître aucune modification du statut de la République autonome de Crimée (...) résultant de ce référendum », entre autres¹¹³. Aucune mention de cette résolution n'est faite dans les déclarations. De même les fautes, leurs responsables et les solutions à adopter ne sont abordés que de façon sommaire et dans des propos empreints d'indirection. On perçoit ici une nuance entre la voix de l'Assemblée et la voix de l'État-membre en particulier, qui donne à réfléchir sur la différence de positionnement de l'Assemblée en tant que locuteur unique, et les prises de position des différents États membres selon l'image de soi qu'ils veulent construire et les enjeux qu'ils veulent défendre.

Une description plus concrète de la situation en Ukraine s'observe néanmoins dans le discours de la Suisse qui souligne plus nettement les responsabilités :

*La violation des principes d'Helsinki et du droit international, qu'il s'agisse d'une **annexion illégale de territoire**, comme celui de **la Crimée par la Russie**, ou d'**incursions militaires** dans l'est de l'Ukraine, impliquent une **réponse ferme** de la communauté internationale.*
Suisse 2014.

¹¹² <https://news.un.org/fr/story/2014/03/286062-lassemblee-generale-denonce-le-rattachement-de-la-crimee-la-russie>

¹¹³ Le texte intégral de la résolution est disponible au lien suivant : https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/262&referer=http://www.un.org/en/ga/68/resolutions.shtml&Lang=F

Il est certes paradoxal qu'un pays neutre comme la Suisse ait des propos plus fermes qu'un membre du Conseil de Sécurité. Est-ce à dire que les États dotés d'une certaine puissance comme la France évitent plus que les autres de sortir des généralités, peut-être pour empêcher que des reproches publics ne leur soient adressés en retour ? Seule une comparaison entre les discours des membres permanents du Conseil de Sécurité permettrait de répondre à cette question. Nous verrons en revanche plus bas comment le rôle que joue la Suisse à l'Onu lui autorise des prises de position plus tranchées dans certains domaines.

Conclusion

Cette étude des spécificités chronologiques du corpus a confirmé la perméabilité à la conjoncture des allocutions à l'Assemblée générale. Cette perméabilité n'est toutefois pas totale et requiert que l'évènement puisse être interprété à la lumière des principes directeurs qui régissent l'Organisation ou de son calendrier de priorités. C'est ainsi que le tsunami de 2005 n'a guère été commenté dans les allocutions, qui, il est vrai, se situaient plus de neuf mois après l'évènement.

Mais ce chapitre a aussi confirmé certaines caractéristiques du discours onusien que nous avons mises en évidence dans les chapitres précédents : mise en relation de tel évènement particulier avec les grands principes, effacement des responsabilités, langage flou et euphémisé. Les lecteurs auront sans doute aussi remarqué que, sur plusieurs sujets, les locuteurs africains affirment une position spécifique. Nous reviendrons sur cet aspect longuement dans la deuxième partie.

Conclusion de la première partie

Le fait pour l'Onu d'être fondée sur une agrégation d'États se traduit dans le mode de prise de parole. En effet, le discours de l'État-membre témoigne d'une prose particulière dans laquelle le représentant fait parler son pays en (*sur*) utilisant la troisième personne. On entend alors la voix de l'État-membre en surplomb de celle de l'homme politique, et on voit ces conditions de prise de parole impacter directement le fonctionnement de la langue, notamment par la réalisation effective d'actes de langage commissifs ou directifs à partir d'énoncés qui, dans d'autres contextes, seraient descriptifs. Ce mode de prise de parole favorise également la mise en place de la politesse, puisque la troisième personne entraîne automatiquement la formulation indirecte de certains actes de langage. À ce sujet, l'observation des requêtes se révèle d'une utilité certaine pour appréhender l'exercice de la politesse dans le discours de l'État-membre. Encadrées par l'indirection et par l'effacement du dissensus, ces requêtes sont formulées de manière à préserver la *face* de ceux à qui elles sont destinées puisqu'elles s'appuient entre autres sur des structures qui focalisent le propos sur le besoin de l'émetteur (laissant en arrière-plan les défaillances du destinataire).

L'étude des actes expressifs a permis d'appréhender la dimension épideictique du discours à l'Assemblée générale. On voit à travers la ritualisation de certaines pratiques expressives comment les locuteurs ont à cœur de réactiver les valeurs défendues par l'Organisation des Nations Unies : l'égalité, l'universalité, le sens du bien commun... On voit aussi dans ces pratiques expressives comment l'Assemblée sert d'instrument de mesure du fonctionnement des principes qui fondent l'Organisation. Les félicitations au président nouvellement élu, par exemple, constituent une occasion de célébrer le fonctionnement de la démocratie et du multilatéralisme à l'Assemblée générale. Les locuteurs y trouvent alors une occasion de mettre en avant l'exemplarité de l'Assemblée par rapport à d'autres organes de l'Onu, comme le Conseil de Sécurité qui est notamment critiqué pour ses limites dans ces domaines. Les rituels expressifs apparaissent ainsi comme le moyen d'institutionnaliser cet organe représentatif en tant que tel, autrement dit de justifier la raison d'être de l'Assemblée en tant qu'elle est l'illustration qualitative (par les principes) et quantitative (par les États représentés) de l'Organisation. En outre, on voit dans ces discours une mobilisation importante de l'esthétique de la langue, ce qui conforte sa dimension épideictique. Les locuteurs se montrent

effectivement préoccupés par le « bien parler » auquel réfère Patrick Charaudeau (2005,p.131), puisqu'ils ne font pas l'économie de procédés – niveau de langue soutenu, phrases complexes, amplification, figures de construction, apostrophes - qui concourent à l'élégance oratoire.

Nous avons exploré la dimension délibérative des discours à l'Assemblée de l'Onu en nous intéressant au processus argumentatif et linguistique qui structure la prise de décision. Il y a tout d'abord **le positionnement en faveur ou contre des projets ou des actions**. Celui-ci est mis en place par les actes de langage déclaratifs qui constituent le moyen langagier par lequel les États-membres prennent officiellement position sur les sujets en débat, en accordant ou en refusant leur soutien aux causes qui leur sont soumises. L'alternative pour ou contre qui organise les actes déclaratifs traduit alors une intention de vote, et cette valeur perlocutoire procède justement de la finalité délibérative de cet organe. Par ailleurs, l'inventaire et le fonctionnement des actes déclaratifs montrent une contrainte de valorisation du consensus. En effet, les actes de rejet assumés comme tels par les locuteurs sont minoritaires. Ceux-ci, lorsqu'ils doivent être formulés, prennent davantage la forme d'actes de positionnement *en faveur* d'une action souhaitée, et non d'*opposition* à la situation qui prévaut. Les positions exprimées par les pays sont par la suite justifiées, et ici, c'est principalement la conformité aux finalités de l'organisation qui en principe légitime les prises de position. Il y a néanmoins une technique argumentative qui est partagée par ces discours et qui consiste à défendre, pour accélérer la prise de décision, l'idée que les situations à prendre en charge ont un caractère urgent. Il est alors courant pour les locuteurs à l'Assemblée de mobiliser le *lieu* de l'opportunité, toute chose étant « préférable dans le moment où elle a le plus d'importance » (Perelman et Olbrechts-Tyteca, 1988, 122). En troisième place dans le processus qui structure la prise de décision viennent les propositions de mise en œuvre. Ici, la sélection des segments répétés fait émerger un discours de l'efficacité, et des moyens d'action qui convergent vers un idéal managérial : « *renforcement* des capacités », « *mise en place* des mécanismes », « *mobilisation* des ressources », « *réalisation* des objectifs »... Il émane aussi des séquences phraséologiques un idéal de gestion administrative, puisque les discussions portent en général sur l'adoption de « réformes », « conventions », « protocoles », « mesures ».

Le discours de l'État-membre à l'Assemblée de l'Onu obéit d'autre part à une logique de remise en question permanente dans le sens du progrès. C'est ce dont témoigne la formulation

des critiques qui portent sur le fonctionnement de l'Organisation et sur l'état du monde en général. Celles-ci se structurent en effet autour de séquences phraséologiques qui ont pour invariant des comparatifs de supériorité : « une plus grande stabilité », « une plus grande solidarité », « une meilleure sécurité humaine », « une meilleure gestion des défis du monde », « une plus grande transparence », « une plus grande représentativité »... Il faut résolument en faire *plus* pour réaliser les desseins de l'Organisation, et c'est le *lieu* de la quantité qui organise une telle vision. Un tel mode indirect de construction des critiques (tournées vers les objectifs à atteindre et non vers les insuffisances présentes) témoigne, non pas de l'optimisme des locuteurs, mais de la contrainte de démonstration du consensus.

Le mode de prise de parole à l'Assemblée générale de l'Onu est également fortement impacté par la portée universelle de la vocation de l'Organisation. C'est ce dont témoignent les catégories inclusives et généralisantes dont se servent les États-membres pour désigner les lieux cibles des actions de l'Onu : « partout dans le monde », « à travers le monde », « les régions du monde », « les pays du monde », « l'ensemble des zones géographiques », notamment. Pareille généralisation s'opère pour les catégories qui nomment les entités-cibles, « les peuples du monde », [l'ensemble des] « êtres humains », « communautés », « nations » « composantes ethniques », dont certaines, à l'instar du « plus grand nombre » rappellent par ailleurs l'attachement de l'Onu au principe démocratique. La référence même au projet qui rassemble les États-membres à l'Onu connaît la même imprécision dans : « un monde meilleur », « une vie meilleure », « un avenir meilleur ». La rhétorique des locuteurs à l'Onu en est entièrement affectée, mais le *flou* qui en résulte se constitue vite en ressource dans un mode d'expression soucieux de témoigner de la vocation universelle de l'Organisation et de la conscience qu'ont ses membres de la noblesse du dessein qui les rassemble.

Le discours à l'Assemblée générale de l'Onu est également un discours de la responsabilité, construit par un ensemble d'États-membres qui de par leur appartenance à l'Onu se sentent investis d'un devoir de protection vis-à-vis des peuples du monde. Ce sens des responsabilités est mis en mot par les emplois du verbe « devoir », dont les cooccurrences structurent un discours qui présente les États-membres dans leur rôle de gardiens de l'humanité réaffirmant une fois de plus la légitimité de l'Organisation.

Cependant, ce discours consensuel et d'une grande tenue coexiste dans chaque déclaration avec des stratégies par lesquelles chaque État cherche à donner de lui la meilleure image, ou à

améliorer son positionnement. C'est ce que révèlent les portraits de pays que nous dessinons dans la deuxième partie.

Deuxième partie : La présentation de soi des États-membres : Portraits discursifs

Introduction de la deuxième partie

Chaque Etat-locuteur, afin d'exister sur la scène internationale, entretient par son discours une image de soi. Cet ethos discursif est essentiellement construit sur des choix lexicaux, des postures argumentatives et pragmatiques que notre corpus à son échelle met en exergue. Le présent chapitre cherche à dresser des *portraits* d'États-locuteurs, grâce à l'observation des caractéristiques discursives propres à chacun. Nous entendons démontrer qu'à des discours en principe fortement policés par un contexte diplomatico-institutionnel qui tend à routiniser les pratiques langagières, correspondent cependant des particularités liées à la conjoncture politico-historique, économique, sociale et environnementale de chaque pays.

La méthode d'étude consistera à mettre des spécificités lexicales et plus secondairement syntaxiques en rapport avec un ethos discursif. Précisément, on entrera dans chaque sous-corpus par ses spécificités, dont on observera non seulement le contexte d'emploi mais aussi les cooccurrences privilégiées. Les spécificités étudiées seront le plus souvent réduites aux noms et adjectifs, car nous considérons que ceux-ci sont plus directement rattachables à des thématiques précises. C'est le cas des termes spécifiques *Braconnage*, *biodiversité* et *parc* (Gabon) qu'on peut aisément lier à la protection de l'environnement. Néanmoins, parce que le nom et le verbe peuvent faire système, ce choix méthodologique ne nous interdira pas de montrer lorsque cela s'imposera la corrélation entre idées et *actes* de discours. Les spécificités lexicales réduites à leurs emplois privilégiés nous mèneront à des énoncés dans lesquels seront observés les modes d'inscription de l'ethos du locuteur, à travers le dire et le dit. Les choix énonciatifs feront encore l'objet de notre attention ici, autant par les marques discursives de la subjectivité que par l'effacement énonciatif. La dimension argumentative des énoncés sera également envisagée, y compris dans les formes de l'implicite, parce que « L'argumentation se soutient autant de ce qu'elle dit en toute lettres que de ce qu'elle laisse entendre »¹¹⁴.

L'image de soi qu'on tente d'appréhender tient compte des particularités liées au contexte politico-historique, économique, social et environnemental dans lequel évolue chaque pays dans sa relation avec l'Organisation et la communauté internationale.

114 Amossy Ruth, 2000, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Nathan.

Une telle analyse prendra nécessairement en compte le contexte politico-historique, économique, social et environnemental dans lequel évolue chaque pays sur le plan national ainsi que dans sa relation avec l'Onu. Nous commencerons alors par la France, fervent soutien de l'Union Européenne, membre permanent au Conseil de Sécurité et partant responsable du sort du monde. Nous verrons par la suite la Belgique, avec un discours d'une part attaché aux droits de l'homme ; d'autre part encore fortement marqué par son passé colonial, ce qui semble moins le cas de la France. Viendra ensuite la Suisse, État neutre, proche de l'Organisation et entretenant avec elle une relation d'échange de par la culture du dialogue et de la recherche du consensus qu'elles ont en commun. Avec le Grand-duché du Luxembourg, un État qui trouve dans le multilatéralisme et dans sa relation avec les petits États le gage de la réussite de sa politique extérieure, on aura une transition vers les États-locuteurs africains. Nous découvrirons alors avec le Cameroun un discours centré sur la dette, la colonisation, la crise économique, la mondialisation, qui attribue la responsabilité du sous-développement aux pays industrialisés. Nous verrons ensuite le Gabon, un pays d'un rang économique privilégié en Afrique subsaharienne, mais confronté à la difficulté d'émerger de manière significative, pris au piège par son propre statut qui lui restreint désormais l'accès à l'aide internationale. Nous découvrirons aussi avec l'importance de la thématique sanitaire l'inquiétude propre à un pays très faiblement peuplé. Par contraste avec ces deux premiers pays qui présentent une situation économique plus favorable, nous parlerons ensuite du Tchad, un des pays les plus pauvres au monde, de surcroît en état de détresse climatique, mais qui se révèle un acteur incontournable de la sécurité internationale. Enfin, la République Démocratique du Congo et la République Centrafricaine, en raison de leur contexte politique particulier, nous imposeront des perspectives d'étude différentes. Sans déboucher directement sur un portrait de l'État-locuteur, nous aurons l'opportunité avec la RDC d'appréhender le contenu d'un discours à l'Onu en contexte de guerre. La RCA donnera quant à elle l'occasion d'envisager la façon dont un gouvernement responsable d'un coup d'État négocie sa position délicate à l'Onu. Le Congo, parce que son discours et ses spécificités lexicales orientent vers des faits d'analyses déjà abordés dans d'autres portraits, ne bénéficiera pas d'une étude particulière. Ses données lexicales seront néanmoins prises en compte, intégrées à un discours africain, pour soutenir nos analyses qui entendent également s'enquérir des positionnements argumentatifs propres à des communautés spécifiques¹¹⁵.

115 Les données du discours congolais sont également prises en compte dans les études de genre. Par ailleurs, le
146

La France : L'Européenne en charge du sort du monde

Sommaire		France lemme		CLIC sur un
				CLIC+MAJ:
N°	écart	corpus	texte	mot
4	23.3	158	130	france_2
4	10.9	557	150	elle_5
4	10.4	862	198	pas_6
4	10.4	1604	312	ne_6
4	9.8	84	45	europe_2
4	8.3	1145	219	ce_5
4	8.2	5392	778	être_1
4	7.7	69	33	aujourd'hui_2
4	7.6	246	70	européen_3
4	7.3	781	154	pouvoir_1
4	7.1	10663	1394	.
4	6.6	770	146	monde_2
4	6.5	200	55	dire_1
4	6.4	56	25	parce_que_8
4	6.3	152	45	?
4	6.1	2120	323	que_8
4	6.0	551	108	le_5
4	5.7	33	17	changer_1
4	5.5	69	25	!
4	5.4	85	28	chacun_5
4	5.4	501	96	mais_8
4	5.4	255	58	y_5
4	5.2	17	11	taxe_2
4	5.1	91	28	attendre_1
4	5.1	367	74	union_2
4	5.0	1246	194	je_5
4	4.9	381	74	peuple_2
4	4.8	13	9	inde_2
4	4.7	460	84	vouloir_1
4	4.7	2773	382	nous_5
4	4.6	360	69	tout_5
4	4.6	2077	294	il_5
4	4.6	15474	1869	#
4	4.6	14	9	regarder_1
4	4.5	9	7	spéculation_2
4	4.5	9	7	imaginer_1
4	4.4	26	12	diversité_2
4	4.4	19	10	iraq_2

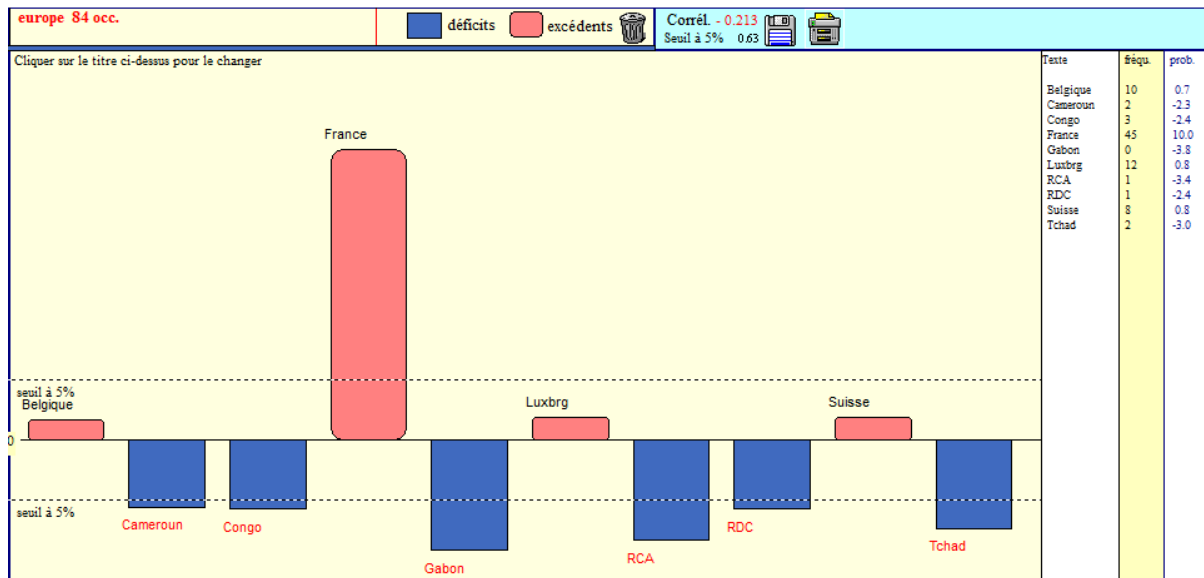
Spécificités du discours français¹¹⁶

tableau des spécificités du discours congolais se trouve en annexe. Le lecteur y verra que le discours du Congo, pays voisin de la RDC, est surtout caractérisé par les mots qui se rapportent à l'instabilité dans la région des grands lacs ainsi qu'à la protection de l'environnement.

116 Les chiffres présentés avec les lemmes sont des codes syntaxiques, ils renvoient à la nature grammaticale des mots spécifiques.

L'Europe

Le mot « Europe » apparaît comme le deuxième substantif spécifique du discours français, avec un écart-type de +9,9, soit 45 occurrences sur 84 dans la totalité du corpus.



Graphique représentant l'utilisation de « Europe » dans le corpus

« Europe » est après « France » le substantif qui caractérise le mieux le discours français à l'Assemblée générale. Pour comprendre de quoi il en retourne, il serait intéressant de savoir à quoi renvoie ce mot pour le locuteur français. Les extraits qui viennent fournissent des pistes de réflexion, en commençant par ce passage de l'allocution française de 2002 :

Aucune puissance ne peut aujourd'hui assumer seule la responsabilité de l'équilibre du globe. Le monde aspire à se structurer autour de pôles de stabilité et de progrès. Au-delà des États-Unis, l'Union Européenne a naturellement vocation à en constituer un, tout comme la Russie, la Chine, le Japon, l'Inde notamment. Désormais, chaque acteur doit porter sa part des efforts à fournir. C'est une œuvre commune que nous devons bâtir. Telle est l'ambition qui inspire l'Union européenne et l'action de la France en son sein. Sur la scène internationale, l'Union affirme son rôle au service de la paix et de la prospérité. Elle se dote d'instruments diplomatiques et de défense adaptés. Dans la perspective du grand élargissement, l'Union s'est aussi engagée dans une véritable refondation de son projet : tel est l'objet des travaux de la Convention, guidés par les principes de démocratie et d'efficacité pour l'Europe future. Ainsi, l'Union contribuera à la stabilité du continent et au-delà. Le modèle européen concilie

enfin, de manière unique, les impératifs de cohésion sociale et de performance économique au service d'un projet commun, dans le respect de la diversité de chacun. Pour toutes ces raisons, la voie de l'Europe, j'en suis convaincu, porte des éléments de réponses aux grands enjeux de notre temps. France 2002

Le but de la prise de parole est de faire valoir le potentiel de l'Union Européenne à incarner un pôle de stabilité et de progrès « au-delà des États-Unis ». En effet, il y a dans « Aucune puissance ne peut aujourd'hui assumer seule » une négation polémique qui conteste implicitement la prétention des États-Unis à avoir la charge exclusive de la stabilité mondiale. Henning Nolke (1992) souligne la distinction entre négation descriptive et négation polémique comme suit : la première « sert tout simplement à décrire un état du monde » ; alors que la deuxième sert à « s'opposer à un point de vue susceptible d'être soutenu par un être discursif ». La déclaration de la France participe de sa volonté de faire un contrepoids hégémonique aux États-Unis, et la référence à d'autres pôles de progrès en puissance participe de la démonstration de la multipolarité du monde. Le fil de cette étude montrera comment il est usuel pour les États de se constituer en discours une appartenance à des ensembles plus importants afin de gagner en influence et de faire valoir leurs intérêts à travers ces groupes ; et comment le contexte de l'Assemblée est propice pour faire caisse de résonance à ces positionnements stratégiques. En ce qui concerne l'Union Européenne, il est question pour la France de la renforcer et d'œuvrer à sa légitimation en faisant la promotion de ses valeurs¹¹⁷. La légitimation en question s'appuie ici sur le fait que les idéaux (paix, prospérité), les principes (« démocratie », « respect de la diversité »...) et les moyens d'action (« instruments diplomatiques et de défense ») de l'Union sont en accord avec la vision de l'Onu.

L'usage que le locuteur fait du mot « Europe » dans « la voie de l'Europe » ou « l'Europe future » montre que celle-ci est confondue en discours à l'« Union Européenne ». La confusion en question semble procéder de la mise en mots de cette volonté hégémonique qui anime la France au sein de l'Union Européenne. C'est ce que nous allons tenter de vérifier dans d'autres énoncés.

Soit encore :

¹¹⁷ Dans les années 2000 les locuteurs peuvent tout à fait avoir à l'esprit que la promotion des valeurs de l'UE puisse aboutir au ralliement de nouveaux sympathisants voire de nouveaux adhérents, l'essentiel étant d'avoir toujours plus de soutiens pro Union Européenne.

*La situation dans les **Balkans** occidentaux reste, pour l'ensemble de la communauté internationale, un sujet de très grande préoccupation. Les dix années de conflits qui ont ravagé cette région ont engendré des situations humainement dramatiques, politiquement instables, et donc dangereuses. Mais, (...) tous les peuples et presque tous les responsables de cette région ont pris conscience que celle-ci a un avenir et que cet avenir s'appelle l'Europe. Et c'est aujourd'hui une conviction partagée par tous les Européens que ces pays n'ont pas d'autre destin que de venir un jour rejoindre l'Union européenne. C'est pourquoi, le Conseil européen a réaffirmé que l'objectif reste l'arrimage des pays de la région à l'Europe. Ce qui signifie la plus grande intégration possible dans le courant dominant politique, économique et social de l'Europe (...). France 2000*

Dans cet énoncé, le locuteur français prône « l'arrimage » de ceux qu'il appelle « Balkans » à l'Europe. Il ne s'agit pas ici de conformer les Balkans au reste de l'Europe, mais « à l'Europe » dont il les distingue. Lorsque l'on parle d'Europe ici, ce n'est donc pas la dimension continentale qui est envisagée en premier. Par ailleurs, la frontière entre Europe et Union Européenne du point de vue du référent est floue, puisque l'arrimage en question porte sur l'intégration au courant politique, économique et social de l'Europe. Il y a même une paraphrase qui se fait au moment de définir ce que l'Europe et l'Union sont censées représenter pour les Balkans : l' « avenir » pour l'une et le « destin » pour l'autre. Les dires du locuteur français laissent résolument entendre que l'Europe c'est l'Union, et que l'Union c'est l'Europe. Même s'il s'agissait d'une synecdoque du tout pour la partie, cela n'en constituerait pas moins une exclusion des Balkans.

Un autre fait remarquable dans ce passage où on voit la France dans son entreprise hégémonique européenne relève de l'argumentation. En effet, l'adhésion prétendue de certains acteurs est censée légitimer le projet d'arrimage des Balkans. Il est dit que « tous les peuples et presque tous les responsables de cette région ont pris conscience que (la région) a un avenir (qui) s'appelle l'Europe », mais aucune précision n'est donnée sur le moyen de vérifier le caractère unanime de cette prise de conscience. La même réserve peut être émise par rapport à « c'est une conviction partagée par tous les Européens ». Par ailleurs, dans « l'arrimage des pays de la région », les Balkans ne sont pas donnés comme acteurs responsables dans ce projet. L'accord des définis est donné comme allant de soi et leur action

contributive apparaît ici comme non essentielle¹¹⁸. Le même effet de sens est produit dans « européanisation des Balkans » (France 2001) qui donne plus les Balkans (et par extension les autorités dont ils dépendent) comme objet de l'opération, devant subir une action extérieure, que comme acteurs, responsables de leur sort.

Le locuteur français entend légitimer sa position en donnant « comme déjà partagée une opinion qui ne l'est (sans doute) pas ». Sa stratégie de légitimation semble emprunter ici à un des aspects de « L'évidence discursive » telle qu'elle est étudiée par Thierry Guilbert (2015), en tant qu'elle participe de la construction de l'autorité dans les discours d'appareil.

Soit encore :

Notre engagement doit être maintenu dans les Balkans, où les avancées obtenues cette année doivent être consolidées, au Kosovo, en Ancienne République Yougoslave de Macédoine, comme en Bosnie-Herzégovine. Arrimer les Balkans à l'Europe par l'état de droit et la démocratie est plus que jamais notre horizon commun. France 2002

Dans cet énoncé, la technique argumentative sollicitée par le locuteur attire également l'attention. Par la première personne (« Notre engagement », « notre horizon »), le locuteur français engage la communauté des États dans le projet qui concerne l'assimilation des pays cités à l'Europe. « Arrimer les Balkans » décrit l'aboutissement d'un processus déjà connu et admis par tous, si bien le propos inédit réside dans le « plus que jamais ». En effet, le locuteur semble surtout souligner qu'il est *encore plus vrai* à ce jour que l'arrimage des Balkans à l'Europe est l'horizon commun de la communauté des États.

Si la France trouve dans l'Europe (et l'Union Européenne) le moyen de gagner en influence de par la place importante qu'elle occupe dans ce pôle mondial de stabilité et de progrès, « l'Europe » en discours lui permet aussi de se définir par différence à un extérieur non démocratique qui doit être converti. C'est ce qui sur le plan thématique ressort de cet énoncé qui identifie l'arrimage des Balkans à l'Europe à l'instauration de l'État de droit et de la démocratie. Cette idée est exprimée de manière plus claire dans l'énoncé qui suit :

¹¹⁸ Le verbe « arrimer » lui-même ne contribue pas en principe à essentialiser les « Balkans », puisque l'action à laquelle il réfère ne s'applique pas en principe aux personnes.

*La République Fédérale de Yougoslavie ne pourra évidemment pas participer à ce rendez-vous. **La nature de son régime actuel ne le permet pas.** Mais les Serbes savent qu'ils ont leur place dans la **famille européenne** et que **l'Union** attend le jour où il sera possible à la RFY de participer pleinement au processus de stabilisation et d'association et de retrouver sa place en **Europe**.* France 2000.

En se positionnant comme membre à part entière et fervent soutien de l'UE, la France montre aussi son propre attachement à certaines valeurs, notamment la démocratie. Par ailleurs on voit bien dans cet énoncé comment le locuteur confond Union et Europe, excluant ainsi de l'Europe ceux qui ne font pas partie de l'Union Européenne. Cette exclusion – provisoire - de l'Europe en discours (toujours doublée d'une invitation moyennant certaines conditions) apparaît dans un autre énoncé, extrait de la déclaration française à l'Onu de 2008 :

L'Europe dit à la Russie qu'elle veut avoir avec elle des liens de solidarité, qu'elle veut bâtir avec elle un avenir partagé, qu'elle veut être son partenaire. Pourquoi ne pas construire, à l'échelle de tout le continent, un espace économique commun qui **unirait** la Russie et l'Europe ? France 2008

Pour le débat général de 2008, le président Sarkozy s'était vu attribuer le rôle de représentant de l'Union Européenne à l'Assemblée, la France assumant à cette période la présidence du Conseil de l'Union Européenne. C'est ce qui autorise le représentant français à se faire porte-parole de l'Europe (« l'Europe dit... »). Ici, que le locuteur dise aspirer à la construction d'un espace économique « à l'échelle de tout le continent » montre que la distinction qu'il fait entre la Russie et *l'Europe* n'est pas territoriale, mais politico-économique.

Tous les exemples qui précèdent marquent bien l'opposition entre Union Européenne et Europe de l'Est. Cependant, l'Europe de l'Est n'existe pas dans le discours français. Aucune allocution française ne fait référence à une éventuelle « Europe de l'Est »¹¹⁹, du moins pas dans ces termes qui impliquent l'existence d'une *Europe de l'Ouest*. L'absence de cette dénomination tient sans aucun doute à son caractère anachronique, remontant à la Guerre froide, ainsi qu'à sa connotation conflictuelle qui fait qu'elle serait de nos jours malvenue et même maladroite dans un discours prononcé à l'Onu dont on connaît les desseins.

¹¹⁹ Ni encore moins à une « Europe de l'Ouest » (ou *occidentale*).

Les représentants français tiennent tellement à cette distinction entre les membres de l'Union et les autres qu'ils n'hésitent pas à revenir sur leurs propos lorsque celle-ci n'a pas été bien marquée. On le voit en 2014 lorsque, abordant le sujet de la crise ukrainienne, le représentant français la définit comme se déroulant « en Europe » avant de se raviser dans l'immédiat :

*J'étais venu aussi devant vous pour vous parler de ce qui se passe en **Europe**,*

****à côté de l'Europe**, de ce qui s'est produit en Ukraine, avec des manquements là aussi à des principes du droit international. France 2014*

À dessein, la France donne à voir en discours une conception de l'Europe qui lui est propre. Plus qu'un continent, et indépendamment de la délimitation géographique, l'Europe apparaît comme une entité exclusive dont les membres doivent partager nécessairement les mêmes valeurs et les mêmes aspirations, ces dernières trouvant leur incarnation absolue dans l'Union Européenne. Il n'y a ainsi qu'une seule Europe qui est celle de l'Union, les autres étant des « régions », « à côté », « aux portes de l'Europe ».

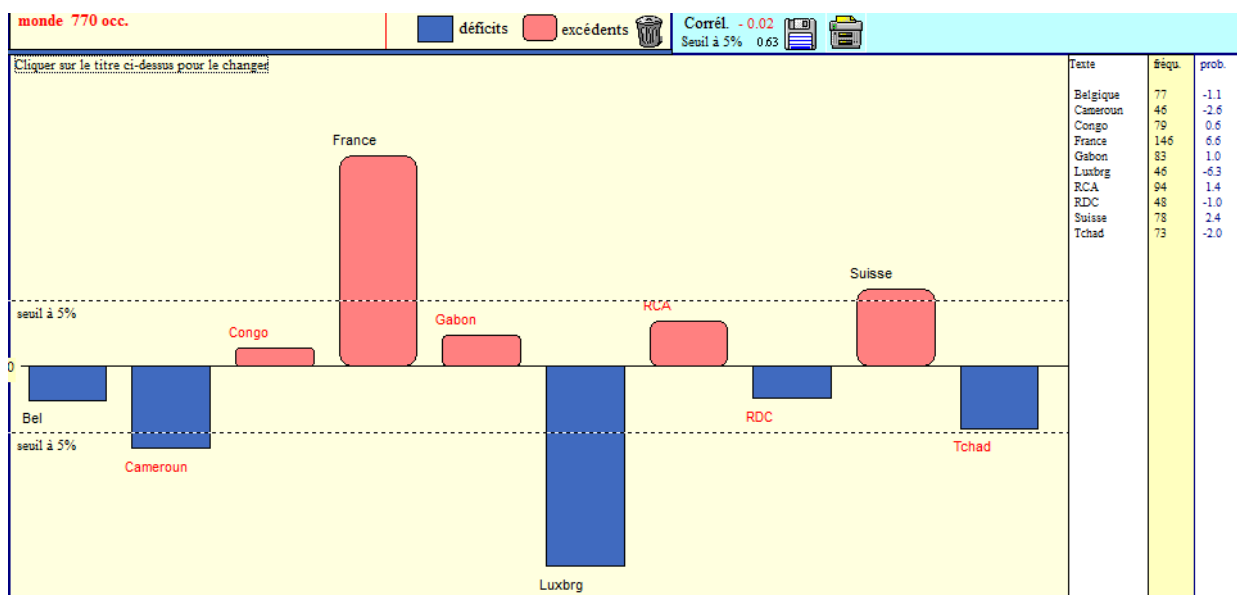
Dans le cadre d'une parution consacrée par la revue AAD (Argumentation et Analyse du Discours) aux enjeux sociopolitiques de la nomination, Julien Auboussier (2016) interroge la polyréférentialité et l'actualisation en discours du nom propre Europe en contexte médiatique. Il met en évidence le fait que des facteurs aussi bien géographiques, politiques que culturels concourent aux sens attribués à *Europe*.

Le discours de la France sur l'Europe procède de l'élan hégémonique qui l'anime au sein de l'Union européenne. Ainsi, la spécificité lexicale « Europe » est l'indice, dans le cadre de la mise en mots de cet élan, d'une stratégie qui consiste en discours à exclure de « l'Europe » ceux qui ne sont pas membres de l'Union. Le soutien de la France à l'Union est d'autre part le moyen de faire connaître et promouvoir ses propres valeurs. En soutenant l'Union (ou l'Europe), elle témoigne de son propre attachement notamment à la démocratie et au respect de la diversité.

Si la France se situe en discours dans un espace politique européen, elle affiche également une ambition mondiale, ce qui nous mène au mot « monde », spécificité importante du discours français à l'Onu.¹²⁰

Le monde

Une autre spécificité du discours français à l'Onu est le mot *Monde*. Comme le montre le graphique suivant, on y relève 146 occurrences sur les 770 que compte la totalité du corpus, soit un écart-type de +6,6.

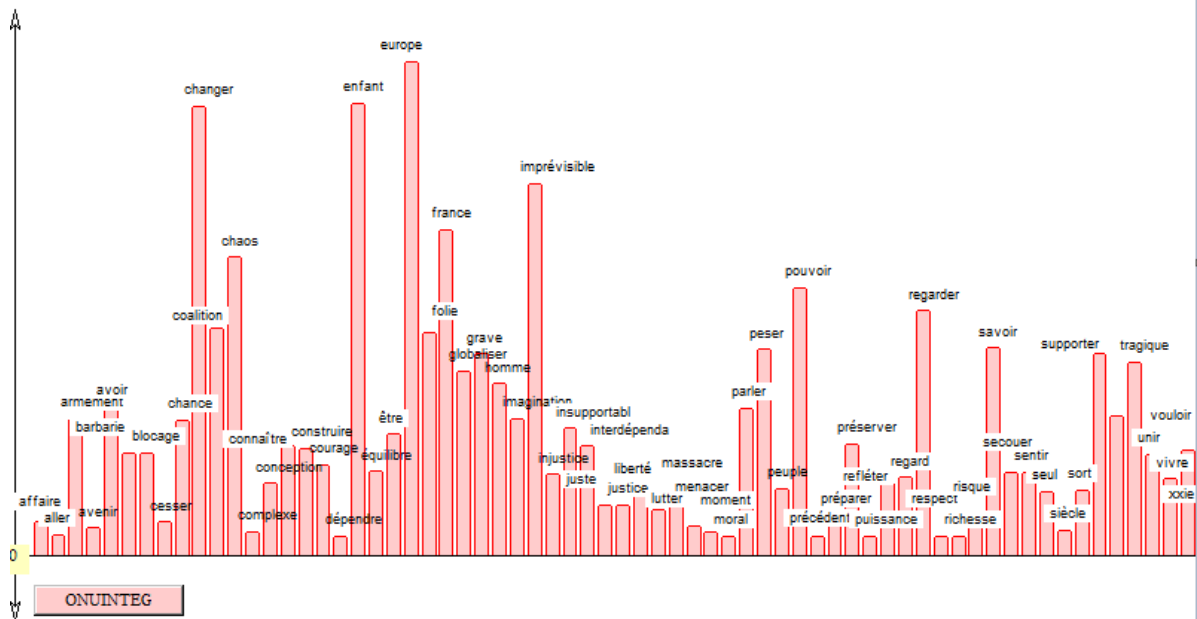


Distribution du mot *monde*

L'observation des usages de ce terme dont le nombre d'apparitions est élevé est facilitée par les cooccurrences favorites, qui dessinent les traits d'un discours soucieux de l'avenir du monde.

¹²⁰ Dans *Paroles de Présidents* (2004), Damon Mayaffre remarquait déjà que la prose des présidents français situait la France dans un espace géographique et politique plus grand, l'Europe et le monde.

On peut déplacer les titres et les mots en les draguant. On peut voir les contextes par un CLIC + MAJ sur un mot.



En effet, des termes tels que *avenir*, *construire*, *préserver*, *préparer*, *sort*, *équilibre* convergent vers le discours d'une France concernée par le sort du monde, et qui exprime le souci d'atteindre un idéal. On verra alors le mot *monde* pris notamment dans les segments qui suivent :

Pour un monde équitable

Un monde plus juste

Un monde plus sûr

Un monde qui respecte la dignité

Rendre le monde plus sûr

Agir pour la paix dans le monde

Agir pour un autre monde

Le monde de demain, un monde de justice

Savoir quel monde nous voulons

Le monde que nous voulons

Le monde de demain

Le monde va-t-il changer

Ce souci d'atteindre un idéal mondial est également exprimé par les emplois du verbe *changer*, qui est relevé parmi les premiers cooccurrents de *monde* mais qui est également une spécificité remarquable du discours français (+5,7).

T4 620a| suppose ni plus ni moins que de changer notre monde . Et que l' on ne
T4 718a| . Il faut que les choses changent , que les mentalités , que le
T4 718a| entalités , que les comportements changent . C' est notre responsabilité
T4 718a| sabilité à nous tous de les faire changer . Sinon nous verrons ressurgir
T4 730a| comme avant . Nous devons changer , nous ne pouvons pas accepter
T4 731a| responsabilité . Le monde va changer . Il ne peut en être autrement
T4 731a| autrement . Le monde va _t _il changer parce_ que nous saurons faire p
T4 731a| ou bien le monde va _t _il changer parce_ que de nouvelles crises
T4 738a| précédent , allait à ce point changer ?
T4 740a| , a échoué . Il faut donc changer de méthode ! Il faut arrêter d
T4 741a| faut pas de préalables . Changeons de méthode ! Tous les élémen
T4 742a| cela ne nous impose pas de changer de méthode et de calendrier ?
T4 746a| relances sans lendemain ! Changeons de méthode ! Changeons d' ét
T4 746a| ! Changeons de méthode ! Changeons d' état d' esprit ! Que chac

Cette ambition de rendre le monde meilleur reflète à certains égards le statut de l'un des États les plus influents de l'Organisation. Le siège au Club des 5 confère en effet à ses détenteurs une charge particulière dans le sort de l'humanité. On a vu des représentants français envisager l'importance de cette responsabilité dans ces termes :

C'est la première fois que je m'adresse à cette tribune aux Nations unies. Je le fais (...) avec responsabilité car la France est membre permanent du Conseil de sécurité et a donc des devoirs. France 2007

Ou encore :

Siéger au Conseil de sécurité, ce n'est pas jouir d'un privilège au nom de l'histoire (...). Siéger au Conseil de sécurité, c'est prendre l'engagement d'agir pour la paix dans le monde. France 2012

*

La liste des cooccurrents privilégiés renvoie par ailleurs à une vision négative de l'état du monde : *Chaos folie peser supporter grave tragique insupportable injustice blocage risque barbarie secouer massacre menacer complexe*¹²¹. Il y a en effet dans le discours français plusieurs énoncés qui s'inscrivent dans cette logique. C'est le cas de :

¹²¹ L'isotopie de ce mal-être du monde dans le graphique des cooccurrences est presque plus représentée que le souci de le changer.

Dans un monde où huit cents millions de personnes ne mangent pas à leur faim, où l'on consacre plus de moyens aux armements qu'au développement, où des millions d'hommes, de femmes et d'enfants sont forcés de quitter leur terre pour échapper à la misère ou aux massacres, la communauté internationale a un devoir d'action et d'imagination. France 2004

Ou encore :

Afghanistan, Somalie, Soudan, Proche-Orient, tant de conflits continuent aujourd'hui à alimenter le chaos du monde.

Dans ce dernier exemple, il y a par présupposition l'idée que le monde était déjà dans le chaos avant les conflits cités ; ces derniers ne font qu'entretenir cet état de fait. Le discours français donne une représentation pessimiste de l'état du monde. D'autres extraits sont regroupés dans le tableau suivant :¹²²

<p>Les plaies du monde, l'écart des revenus dans le monde, un monde d'affrontements, la complexité du monde, le risque d'un monde sans ordre livré à la violence, les souffrances d'un monde où les inégalités s'accroissent, le chaos d'un monde secoué par les désastres, la barbarie d'un monde où les droits fondamentaux sont trop souvent bafoués, un monde où 800 millions de personnes ne mangent pas à leur faim, dans un monde complexe, imprévisible, le monde contemporain est complexe, déroutant,</p>	<p>un monde où les uns auraient tout tandis que les autres n'auraient rien, il y a trop d'injustices dans le monde pour que le monde puisse espérer vivre en paix, les révoltes qui demain ensanglanteront le monde, au moment où le monde va mal, un monde nouveau où les folies d'hier ne seront plus, le monde, déjà bouleversé par une crise, face au désordre du monde, alimenter le chaos du monde, des viols sont commis à travers le monde, notre monde sur lequel pèsent trois grandes menaces</p>
--	--

Le vocabulaire catastrophiste construit un bilan apocalyptique de l'état du monde : « désastres », « injustices », « violences », « chaos », le monde ne peut « espérer vivre en paix ». La France se rend compte et se montre affectée par les situations de crise dans le

¹²² Seuls les extraits contenant le mot *monde* ont été relevés.

monde, bien qu'elle ne soit pas autant concernée (ou qu'elle le soit moins) que les pays pauvres ou en déficit de puissance par exemple. Par cette description, elle s'attribue un ethos de lucidité, fondé sur le fait que sa relative situation de paix ne l'empêche pas de percevoir la misère des autres.

À cette urgence que la France décrit correspond le verbe *attendre*(+5,1), pointé comme objectivement spécifique du discours français dans le corpus. Le concordancier suivant en montre le cotexte rapproché :

```

T4 706a|         n' avons plus le temps d' attendre . Alors que tant de menaces p
T4 720a|         . Et nous ne pouvons plus attendre . Nous commençons à mesurer l
T4 720a|    terrorisme , nous ne pouvons pas attendre . Pour conjurer la crise alim
T4 720a|         faim , nous ne pouvons pas attendre . Pour préparer le monde de l
T4 720a|         énergie , nous ne pouvons pas attendre . Pour en finir avec les dump
T4 720a|         financier , nous ne pouvons pas attendre . Trop longtemps nous nous so
T4 721a|         réguler . Nous ne pouvons plus attendre . On ne peut pas gouverner le
T4 721a|    efficacement Nous ne pouvons plus attendre pour élargir le Conseil de Sé
T4 721a|         Sécurité . Nous ne pouvons plus attendre pour transformer le G8 en G13
T4 727a|         presse , le monde ne peut pas attendre . Monsieur le Président de l'
T4 731a|         est que nous avons déjà trop attendu pour réguler la mondialisation
T4 731a|         tragique . Nous avons trop attendu pour rétablir la paix au Moyen
T4 732a|         nous avons également trop attendu pour garantir au peuple d' Isr
T4 740a|    yen_Orient . Nous ne pouvons plus attendre ! La méthode utilisée jusqu'
T4 742a|         ans que les Palestiniens attendent leur État . Est_ce_qu' il n'
T4 743a|    lancinante . Nous ne pouvons plus attendre pour prendre le chemin de la
T4 752a|         morts encore devons _nous attendre avant d' agir ? Comment admet
T4 753a|         Sans attendre , je demande que les Nations
T4 773a|         France sait qu' elle est attendue , la France sait qu' elle por
T4 784a|         populations qui souffrent d' attendre plus longtemps . Le_Président
T4 785a|         de leur efficacité et qui attendent uniquement notre volonté pol

```

Dans l'emploi français du verbe *attendre* donc, il y a une logique qui veut démontrer le caractère imminent du bouleversement du monde, et ainsi l'urgence à agir. Par ailleurs, le « nous » englobant la communauté des États montre une France concernée par les actions à entreprendre, mais dilue en même temps les obligations de la France parmi des acteurs multiples.

La réforme de l'ONU

Le sujet de la réforme de l'organisation occupe une place importante dans le discours français à l'Assemblée. En effet, compte tenu des nouveaux rapports de force mondiaux mis en place par l'émergence de nouvelles puissances, et de l'apparition de nouvelles menaces (changements climatiques, montée de l'extrémisme, nouvelles maladies endémiques), la France soutient en discours l'idée d'une révision des méthodes de travail de l'Organisation, de manière que celle-ci soit en adéquation avec la société internationale contemporaine et qu'elle gagne ainsi en efficacité. C'est à ce titre que *Aujourd'hui*(+7,7) est l'un des termes les plus

spécifiques du discours français, soient 33 occurrences sur les 69 que compte l'intégralité du corpus. Les arguments de la France en faveur de la réforme s'appuient également sur l'état du *monde* que nous venons de décrire. La représentation chaotique de l'état du monde débouche sur le souci de l'améliorer. Il y a cependant une troisième isotopie qui porte sur l'idée d'évolution du monde et le besoin de conformer l'Organisation à la nouvelle donne, avec les mots tels que *siècle (xxi)*, *refléter*, *globalisé(r)*, *interdépendance*, *précédent*, *changer*. Autrement dit, l'argument avancé par la France pour soutenir la réforme de l'Organisation se résume en ce que *le monde a changé*.

Mieux refléter la réalité du monde d'aujourd'hui

Gouverner le monde du xxi^e siècle avec les institutions du xx^e siècle

l'adapter aux réalités du monde d'aujourd'hui

le monde a profondément changé depuis 1945

doter le monde globalisé des institutions qui permettront de le réguler

ce monde nouveau nous devons le préparer

le monde vit désormais dans l'interdépendance

qui soit représentative de l'état économique du monde d'aujourd'hui

un monde nouveau est entrain de naître

le monde contemporain est complexe,

dans notre monde globalisé le sort de chacun est lié

On entend alors le représentant français de 2009 se prononcer sur le sujet en ces termes :

*Trop longtemps nous avons reculé devant la nécessité de doter le monde globalisé des institutions qui permettront de le réguler. Nous ne pouvons plus attendre. **On ne peut pas gouverner le monde du XIX^{ème} siècle avec les institutions du XX^{ème} siècle.** Que les grandes puissances d'aujourd'hui et celles de demain s'unissent pour assumer ensemble les responsabilités que leur confère leur poids dans les affaires du monde. À tous ceux qui hésitent je veux dire qu'élargir le Conseil de Sécurité (...) n'est pas qu'une question d'équité. C'est aussi la condition pour pouvoir agir efficacement. Nous ne pouvons plus attendre pour élargir le Conseil de Sécurité. France 2008*

Sur la scène internationale, la première critique adressée à l'Onu concerne le fait d'être une machine trop lourde qui ne s'est pas adaptée aux mutations sociétales. La position française sur la question est celle d'un membre directement concerné par la critique, étant donné son siège au Conseil de Sécurité. C'est principalement à ce dernier qu'on reproche d'enrayer le

fonctionnement de l'Organisation, notamment par le défaut de représentativité des régions contemporaines d'influence, par le manque de transparence vis-à-vis de l'Assemblée, et par le monopole jugé abusif des P5 (Permanent Five ou membres permanents au Conseil de Sécurité) sur le veto. Des revendications pour une réforme démocratique de cet organe résolument opaque fusent alors de part et d'autre du globe.

Sur ce sujet qu'on peut qualifier de serpent de mer historique à l'ordre du jour de l'Assemblée (plus de 40 ans)¹²³, la France est connue pour son soutien à l'élargissement du Conseil de Sécurité. Cependant nous allons voir que ce soutien n'est pas inconditionnel, nuancé par le choix des potentiels membres permanents ainsi que des réserves sur le droit de veto.

Soit l'extrait suivant :

Nous préconisons un élargissement dans les deux catégories de membres, permanents et non permanents ; nous avons exprimé notre soutien aux aspirations de l'Allemagne, du Japon, du Brésil et de l'Inde, qui devraient être accompagnés d'un pays d'Afrique. France 2004

Les puissances émergentes citées sont celles dont les aspirations concernant le Conseil de Sécurité ont historiquement été soutenues par la France. C'est d'ailleurs à ce titre que *Inde* +4,8 ; *Japon* +3,5 ; *Allemagne* +3,5 sont pointés comme objectivement spécifiques du discours français. Concernant l'Afrique, aucun pays en particulier n'est désigné en particulier. On sait que cependant que 3 États d'Afrique prétendent pouvoir légitimement remplir la fonction de membres permanents au Conseil de Sécurité : l'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigéria¹²⁴. Il est peut-être question pour la France, en se limitant au continent, de ne pas afficher de parti pris.

Le traitement de la question de l'ouverture à de nouveaux membres permanents au Conseil de Sécurité témoigne d'une évolution en 2004, car seulement deux ans auparavant, en 2002, l'Afrique et l'Amérique latine (Brésil) n'avaient pas du tout été mentionnées. Seules l'Allemagne, le Japon et l'Inde avaient été cités. Le soutien verbal à celles-là est plus récent, probablement rythmé par leur essor politico-économique plus tardif.

¹²³<https://www.un.org/press/fr/2019/ag12217.doc.htm>

¹²⁴Novosseloff, Alexandra. « L'élargissement du Conseil de sécurité : enjeux et perspectives », *Relations internationales*, vol. 128, no. 4, 2006, pp. 3-14

Le Conseil de sécurité doit mieux refléter la réalité du monde d'aujourd'hui. C'est pourquoi je rappelle une fois encore que la France soutient la demande d'élargissement formulée par l'Allemagne, le Japon, l'Inde et le Brésil. Elle est également favorable à une présence accrue de l'Afrique, y compris parmi les membres permanents. Siéger au Conseil de sécurité, ce n'est pas jouir d'un privilège au nom de l'histoire, pas davantage satisfaire une ambition liée à la puissance économique. Siéger au Conseil de sécurité, c'est prendre l'engagement d'agir pour la paix dans le monde. Car nous devons agir. Agir ensemble et agir vite, car il y a urgence. France 2012

Dans cet énoncé où le locuteur français énumère une fois encore les pays vers lesquels se portent ses préférences pour les sièges permanents au Conseil de Sécurité, ce qui attire l'attention cette fois c'est l'exposé sur les implications d'un siège au Conseil de Sécurité que le représentant français fait par la suite. Ces explications structurées sur la construction *Ce n'est pas... C'est* paraissent contredire un point de vue autre qui voit dans le siège au Conseil le fait de « jouir d'un privilège... ». Il y a là une réfutation par dénégation, construite sur la structure négation polémique + la mise en relief du point de vue du locuteur. En terme d'acte de langage, cette clarification du sens de la fonction d'État membre au Conseil prend la forme tantôt d'une mise en garde, tantôt de la réponse à une accusation antérieure. La cible du message est difficile à déterminer, et la contigüité entre le soutien à l'Afrique et ledit message ne suffit pas pour dire que c'est elle la principale visée. Ce dont on a la certitude néanmoins, c'est que le consensus d'Ezulwini, principal acte officiel par lequel s'est exprimée la position commune de l'Union Africaine sur la réforme des Nations Unies, associe le mot « privilège » au Conseil de Sécurité comme suit¹²⁵ :

*« La pleine représentation de l'Afrique au Conseil de Sécurité signifie : i) Au moins deux sièges permanents avec tous les **privilèges** et **prérogatives** des membres permanents y compris le droit de veto. » (...)*

S'il est un point sur lequel la France ne transige pas en matière de réforme c'est bien celui du veto. En effet, ce droit est un objet de controverse au sein de la communauté internationale : certains membres aspirant aux sièges permanents souhaitent eux aussi en disposer, d'autres

¹²⁵Le consensus d'Ezulwini (2005) est une position sur les relations internationales et la réforme des Nations unies, approuvée par l'Union africaine. Il appelle à un Conseil de sécurité plus représentatif et démocratique, dans lequel l'Afrique, comme toutes les régions du monde, est représentée.

membres –« pays jaloux qui n’ont aucune chance de devenir membres permanents » selon les mots d’Hubert Védrine (2004)- souhaitent sa suppression pure et simple, considérant celui-ci comme une prérogative abusive¹²⁶. Lorsque la France manifeste son soutien aux aspirants, rien n’est jamais dit sur ce point essentiel, si bien que le sous-corpus français ne contient que 2 occurrences du mot *veto* sur les 25 que comporte la totalité du corpus. Ce silence correspond à un refus, pour la raison évidente que la reconnaissance du veto à de nouveaux membres amenuiserait le pouvoir qu’en tirent les seuls P5 actuels. Récemment, en 2013, la France a proposé à l’initiative de François Hollande, des mesures d’ « encadrement » du droit de veto. Lesdites mesures sont décrites par le ministère des Affaires Étrangères comme suit :

*« l’encadrement du recours au veto consisterait pour les cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie) à s’engager volontairement et collectivement à ne pas recourir au veto lorsqu’une situation d’atrocité de masse est constatée. Il s’agirait d’une démarche volontaire qui n’impliquerait donc pas une révision de la Charte des Nations unies. »*¹²⁷

Dans son étude parue dans la revue *Relations Internationales*, Alexandra Novosseloff (2006, pp3-14) a vu dans cette initiative une mise en avant de freins possibles à l’utilisation du veto en vue d’éluder la question de sa suppression et surtout d’évacuer le débat sur ce droit¹²⁸.

Le discours français semble émettre des réserves sur certains points au sujet de la réforme. Il n’en demeure pas moins que la tendance générale reste favorable. On pourrait s’en étonner étant donné que la logique de représentation géographique et politique remettrait en question le siège français au Conseil, à l’avantage de l’Union Européenne qui serait plus légitime du point de vue régional et qui ferait un réel contrepoids au jeu d’influence régnant au Conseil de Sécurité¹²⁹. De ce point de vue, on s’attendrait plutôt à ce que la France se montre peu ouverte

¹²⁶Védrine, Hubert. « Réflexions sur la réforme de l’ONU », *Pouvoirs*, vol. 109, no. 2, 2004, pp. 125-140.

¹²⁷<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/la-france-et-les-nations-unies/pourquoi-la-france-veut-encadrer-le-recours-au-veto-au-conseil-de-securite-des/>

¹²⁸Novosseloff, Alexandra. « L’élargissement du Conseil de sécurité : enjeux et perspectives », *Relations internationales*, vol. 128, no. 4, 2006, pp. 3-14.

¹²⁹ <https://historia.fr/actu/le-siège-de-la-france-au-conseil-de-sécurité-de-l’onu-est-il-fragile>

(à l'instar des États-Unis), ou alors qu'elle taise ce problème dont l'issue risquerait de compromettre ses intérêts. Le représentant français avait d'ailleurs –de manière inconsciente sans doute- reconnu la primauté de l'Union Européenne en ces termes :

Le monde aspire à se structurer autour de pôles de stabilité et de progrès. Au-delà des États-Unis, l'Union Européenne a naturellement vocation à en constituer un, tout comme la Russie, la Chine, le Japon, l'Inde notamment. Désormais, chaque acteur doit porter sa part des efforts à fournir. France 2002

Dans ce discours vieux de presque 20 ans qui semble pourtant dépeindre un portrait futuriste du Conseil de Sécurité, de grands pays censés représenter leur région ont été cités, et le fait que l'UE se substitue à quelque pays européen est un aveu, au fond, de la primauté de celle-ci, du point de vue représentatif, sur tout État européen. Toujours est-il que l'Onu est constituée par un ensemble d'États-nations, et non d'entités supra-étatiques. D'ailleurs, dans les faits, la position française à l'Onu est juridiquement protégée par la Charte des Nations Unies. Octroyer le siège de la France à l'UE ou à quelque État européen est en principe irréalisable sans l'accord de la France elle-même, en vertu du chapitre XVIII qui dispose qu'un tel projet ne puisse aboutir sans « les voix de tous les membres permanents »¹³⁰. Accord que la France ne semble pas - jusqu'à aujourd'hui - disposée à donner, au vu de l'issue des deux dernières polémiques en date¹³¹. La première (novembre 2018) suscitée par la proposition du vice-chancelier Allemand Olaf Scholz à Paris de renoncer à son statut permanent à l'Onu au profit de l'UE ; suggestion immédiatement rejetée par la patrie des droits de l'Homme qui n'a pas manqué, par ailleurs, de faire valoir les dispositions de la Charte. La deuxième polémique date de la signature du Traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle (janvier 2019) qui a suscité dans l'opinion publique une vive inquiétude sur l'éventualité d'un partage avec l'Allemagne du

¹³⁰<https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-xviii/index.html>

¹³¹La nécessité de l'unanimité des membres du P5 pour la validation de l'entrée de nouveaux membres entrave réellement la réalisation du projet de réforme, sachant que seule la partie européenne jusqu'ici se dit favorable, ce qui en plus reste un accord strictement verbal. Par ailleurs, la question de l'élargissement du Conseil a suscité des rivalités régionales telles que ceux qui sont désignés comme candidats naturels font face aux contestations féroces de pays concurrents. Pour revenir au discours français sur les réformes, il ne relève pas de notre ressort de produire une analyse politique, mais on s'étonnait d'une parole si libre sur une question aussi épineuse, et d'une telle générosité (verbale) dans le sens du soutien. C'est peut-être réellement de bonne foi que la France adhère aux aspirations de ses homologues. Ou alors, comme tout ceci n'est pas près d'aboutir étant donné l'importance des entraves tant juridiques que politiques, c'est un moyen pour l'instant de ne pas froisser ces nouvelles puissances dont l'ascension bouleverse l'échiquier international.

siège français au Conseil, en conséquence dudit traité. Les débats, alimentés par le parti du Rassemblement National, ont été tels que la France, par l'intermédiaire de sa ministre des Affaires Européennes, s'est vu contrainte de rappeler -non sans hausser le ton- que les accords franco-allemands n'impliquaient aucune velléité de partage du siège permanent à l'Onu « ni avec l'Allemagne ni avec quiconque »¹³². Précisons que ces déclarations ont été faites au sein du Parlement européen en mars 2019, en la présence d'une délégation de députés allemands qui s'y était rendue pour des discussions en vue de la mise en œuvre des décisions du traité.

En définitive, si la France se prononce en faveur de la réforme du Conseil, son adhésion s'accompagne tout de même de conditionnalités. Elle a des choix établis sur l'identité des nouveaux membres potentiels ; l'extension du droit de veto à ceux-ci est littéralement hors-de-question, ce qui enlève une réelle plus-value à l'avis favorable donné en discours ; et par-dessus tout, la France tient à conserver son propre siège.

Le membre du Club des Permanents

Le statut de la France au Conseil lui impose de s'intéresser à toute entrave potentielle à la paix sur le plan mondial, notamment les conflits armés (*Iraq* +4,4 ; *palestinien* +4,3), la prolifération des armes nucléaires (*Iranien* +3,0, *Iran* +2,8), la crise économique et financière (*spéculation*+4,5 ; *transaction* +4,0), le terrorisme (*Daech* +4,2), les droits de l'homme (*diversité* +4,4, *peuple* +4,9), les questions environnementales (*taxe* +5,2[carbone]). Les termes spécifiques renvoient alors à ces sujets de politique générale, qui sont autant de passages obligés pour un membre directement chargé du maintien de la paix. Ici, c'est surtout la manière dont la France aborde ces différents sujets qui est intéressante à observer, du fait qu'elle porte les traces de son autorité. En effet, le pouvoir coercitif (militaire ou de sanction) est ce qui distingue le Conseil de Sécurité et plus encore club des P5 des autres organes de

¹³²https://www.liberation.fr/checknews/2019/03/22/l-allemande-menace-t-elle-le-siege-permanent-de-la-france-au-conseil-de-securite-de-l-onu_1714524

l'Onu. On voit alors la France prête à mettre en œuvre ce droit ou alors refuser d'en faire usage, ce qui est déterminant pour sa présentation de soi.

Soit l'énoncé suivant :

*Et je le dis avec force : **si quiconque à travers le monde menaçait l'existence d'Israël, la France serait immédiatement et totalement aux côtés d'Israël. Les menaces à l'endroit d'un État membre des Nations Unies sont inacceptables et ne seront pas acceptées.*** France 2011

La France construit ici un acte de mise en garde aux éventuels agresseurs d'Israël. Cette position semble rattachée à la France seule, le Conseil de Sécurité n'étant pas explicitement mentionné. Cependant, c'est l'autorité du Conseil qui fait levier pour donner une crédibilité à ses dires. En d'autres termes, du point de vue performatif, c'est le pouvoir que lui confère le Conseil, précisément le P5, qui donne aux propos de la France une valeur d'avertissement. Par ailleurs, dans « les menaces... ne seront pas acceptées », la voix passive jette un flou sur l'identité de l'agent qui selon la France *n'acceptera pas*. Toujours est-il que la formulation en l'état peut laisser entendre (peut-être à tort) que le Conseil de Sécurité est acquis à la cause d'Israël, étant donné que c'est en son nom et par son autorité que la France a en principe vocation à agir.

Soit encore :

*Depuis des années, l'Iran ignore les exigences de la communauté internationale, s'affranchit des contrôles de l'AIEA, ne respecte pas sa propre parole, et pas davantage les résolutions du Conseil de sécurité (...) **La France n'accepte pas** cette dérive qui menace la sécurité de la région mais, **nous** le savons, aussi la paix dans le monde. Je veux donc dire ici de nouveau que **nous sommes prêts à prendre de nouvelles sanctions.*** France 2012

Au sujet du nucléaire iranien, on voit la France ne faire qu'un avec le Conseil de Sécurité. Elle fait valoir le pouvoir coercitif de celui-ci, pour dissuader l'Iran de poursuivre son programme. Ici, la configuration dans laquelle le *Nous* porte-parole du Conseil (« nous sommes prêts à ») se distingue du *Nous* inclusif du locuteur et de l'ensemble des allocutaires (« nous le savons ») construit l'ethos du membre du P5.

Si la France dispose du pouvoir coercitif que lui confère son rang au club des 5, il lui arrive de refuser de recourir à la force. C'est ainsi qu'elle s'est fermement opposée à la guerre d'Irak, opposition qui a fait l'objet principal de ses prises de parole aux débats généraux pendant 3

années successives. Elle estimait alors que toutes les voies pacifiques n'avaient pas été exploitées¹³³.

2002
<p><i>Toute tentation d'action unilatérale et préventive serait dangereuse. Il faut veiller à écarter tout soupçon de partialité ou d'injustice. [...]</i></p> <p><i>Voilà pourquoi, s'agissant de l'Irak, la France plaide pour une démarche pleinement légitimée par la délibération collective.</i></p>
2003
<p><i>Dans un monde ouvert, nul ne peut s'isoler, nul ne peut agir au nom de tous et nul ne peut accepter l'anarchie d'une société sans règle. Il n'y a pas d'alternative à l'ONU. [...]</i></p> <p><i>Le multilatéralisme est essentiel car il (...)garantit la légitimité et la démocratie, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de décider du recours à la force ou d'édicter des normes universelles. [...]</i></p> <p><i>En Iraq, le transfert de la souveraineté aux Iraquiens, qui doivent être seuls responsables de leur destin, est indispensable à la stabilité et à la reconstruction. Il appartient à l'ONU de donner sa légitimité à ce processus. C'est aussi à l'ONU qu'il revient d'accompagner le transfert progressif des responsabilités administratives et économiques aux institutions iraqiennes (...). C'est à l'ONU enfin qu'il appartient de donner mandat à une force internationale (...).</i></p>
2004
<p><i>La France, chacun s'en souvient, n'a pas approuvé les conditions dans lesquelles ce conflit a été déclenché. Ni aujourd'hui, ni demain elle ne s'engagera militairement en Iraq.</i></p>

Les arguments de la France contre la guerre en Irak sont construits sur une opposition à la démarche des Etats-Unis, à savoir la guerre préventive et le déni du multilatéralisme. Dans l'extrait de 2003, même si on n'en dit pas le nom, ceux qui s'isolent, qui prétendent représenter le reste du monde et qui agissent de façon anarchique, en inadéquation avec la modernité du monde, ce sont les Etats-Unis. Il leur est reproché implicitement de s'ériger par leurs actions en alternative à l'Onu. Par ailleurs, dire que les Irakiens doivent être seuls responsables de leur destin sous-entend qu'une autre entité, en l'occurrence les Etats-unis, s'est attribuée cette responsabilité. Les emphases présentes dans *Il appartient à l'Onu de*, *C'est à l'Onu que...* participent de l'intention française de restituer son autorité à l'Organisation. En 2004, l'énoncé commence par le rappel de la position défavorable de la France par le passé, pour évoluer vers un acte déclaratif de refus. Celui-ci est amplifié par la

¹³³On a vu ici l'Assemblée être le théâtre des désaccords au Conseil de Sécurité.

précision déictique « ni aujourd'hui ni demain » qui marque par la perspective temporelle le caractère définitif de l'opposition. Le mouvement argumentatif étalé sur un plan chronologique *hier/aujourd'hui/demain* veut démontrer l'immutabilité de la position française. Le ton a donc durci depuis la première année où le discours français consistait en une mise en garde contre l'unilatéralisme.

En s'opposant à la guerre en Irak, la France se pose en partisane d'un usage raisonné de la force et construit en cela un ethos de responsabilité. Elle veut en effet incarner un leadership responsable, contrastant ainsi avec l'image des Etats-Unis. La France se présente aussi comme défenseur du multilatéralisme. Pourtant, elle est l'un des membres les plus influents de l'Organisation, cette influence tirée de son statut au Conseil de sécurité qui lui-même est une instance structurellement inégalitaire. Dans cette perspective, la contradiction qui existe entre défense du multilatéralisme et siège de membre permanent avec droit de veto réduit le multilatéralisme dans le discours français à un argument pour contredire les Etats-Unis dans leur élan hégémonique¹³⁴.

¹³⁴ On a surtout vu que la position de la France sur le droit de veto et sur une hypothétique remise en cause de son siège n'admettait aucun compromis.

Le Portrait

Le discours français à l'Onu s'inscrit dans une logique européenne. Ici en effet, l'*Europe* (+9,8) est représentée, au-delà de la dimension continentale, comme une communauté exclusive dont les membres ont en commun des valeurs, qui trouvent leur plus haute expression dans l'Union Européenne. La promotion de l'Europe dans le discours français répond alors à deux préoccupations : représenter la France en tant qu'elle incarne elle-même ces valeurs qui sont d'ailleurs prônées par l'Onu, notamment la démocratie et le respect de la diversité ; et légitimer l'Union Européenne pour bénéficier toujours plus du gain d'influence que lui procure ce pôle de stabilité mondiale dont elle est membre fondateur.

Si la France se situe en discours dans un espace politique européen, elle affiche également une ambition mondiale, justifiée à l'Onu par sa place au Conseil de Sécurité. Elle tient le discours d'un pays concerné par le sort d'un monde qu'il est impérieux de sauver. Le mot *monde* (+6,6) est alors envisagé dans son évolution future et associé à des termes tels que *avenir, construire, préserver, sort, préparer*. Il est également pris dans une isotopie de l'urgence, avec notamment le verbe spécifique *attendre* (+5,1), employé avec la négation. Le chaos du monde ainsi démontré met en scène la France dans la lucidité de son rôle. Membre du P5, c'est à bon droit qu'elle s'intéresse à la sécurité mondiale dans des domaines variés, du nucléaire aux questions environnementales, en passant par les conflits régionaux. Son discours sur ces différents sujets porte les traces de l'autorité que lui confère son statut et la met en scène dans la posture de celle qui peut *dire* et peut également *faire*. Néanmoins, dans la gestion de ces problématiques, la France défend le multilatéralisme et l'usage raisonné de la force, ce qui lui confère par rapport à son pouvoir un ethos de responsabilité et de modération. Par ailleurs, l'idée de réforme de l'Organisation, notamment du Conseil de Sécurité, occupe une place importante dans le discours français. L'argument de l'évolution du monde qui soutient ce projet de réforme se résume dans la spécificité *aujourd'hui* (+7,7), qui est également un cooccurrent favori du mot *monde*. Ainsi, non sans émettre des réserves sur certains points, la France se dit tout de même favorable à l'élargissement du Conseil. Les spécificités *Inde* +4,8 ; *Japon* +3,5 ; *Allemagne* +3,5 reflètent ses priorités en ce qui concerne l'identité de ces futurs membres permanents. Pour ce qui est du veto, le silence sur ce dernier point témoigne de sa volonté de conserver le privilège de son statut, nonobstant son attachement montré au multilatéralisme. Rien n'est dit sur la francophonie et sur les

168

Déclarations (française et universelle) des droits de l'homme. Vecteurs potentiels de construction d'un ethos français, on aurait pourtant pu prévoir qu'ils soient des sujets pilotes du discours de la France à l'Assemblée de l'Onu.

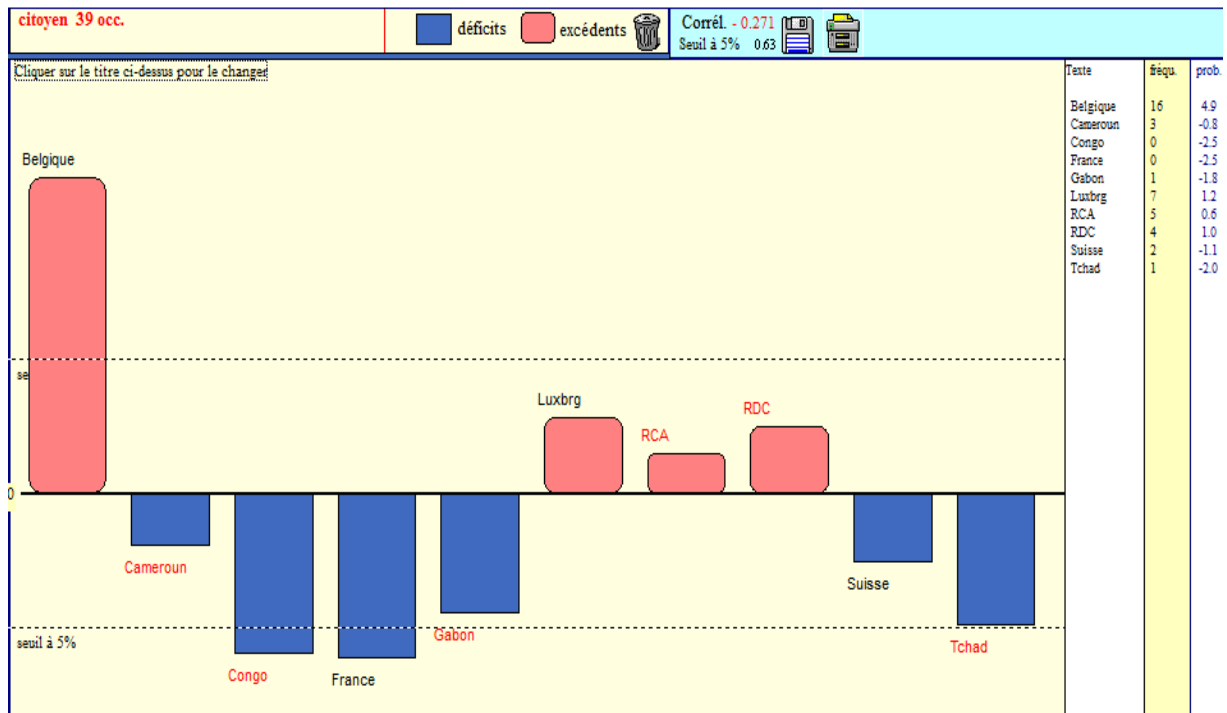
La Belgique : Gardienne des droits de l'Homme

Sommaire				
Belgique lemme				
CLIC sur un				
CLIC+MAJ: F				
N°	écart	corpus	texte	mot
1	27.1	136	133	belgique_2
1	10.6	10663	1468	.
1	10.2	45	33	collègue_2
1	9.2	36	27	cher_3
1	7.1	5392	739	être_1
1	7.0	246	65	européen_3
1	7.0	1249	214	devoir_1
1	6.5	303	72	responsabilité_2
1	6.0	9	9	belge_3
1	5.7	332	71	ou_8
1	5.7	1145	185	ce_5
1	5.4	862	144	pas_6
1	5.4	501	94	mais_8
1	5.3	1604	239	ne_6
1	5.1	714	121	droit_2
1	5.1	589	104	aussi_6
1	5.0	60	21	activement_6
1	5.0	5868	746	un_7
1	4.9	42	17	citoyen_2
1	4.8	27	13	plaider_1
1	4.6	72	22	souvent_6
1	4.6	18	10	discrimination_2
1	4.3	13	8	bruxelles_2
1	4.2	97	25	trop_6
1	4.1	2773	363	nous_5
1	4.1	26	11	ceci_2
1	4.0	89	23	essentiel_3
1	4.0	781	119	pouvoir_1
1	3.9	32	12	prospérité_2
1	3.9	152	33	égard_2
1	3.9	12	7	facile_3
1	3.8	367	63	union_2
1	3.8	20	9	fonctionner_1
1	3.8	1246	175	je_5
1	3.7	434	71	sans_9
1	3.7	208	40	niveau_2
1	3.6	7	5	pratiquer_1
1	3.6	438	71	homme_2
1	3.6	14	7	absolument_6
1	3.5	90	21	participer_1

Spécificités du discours belge

Les citoyens du monde

Le substantif « citoyen » (le tableau ci-dessus répertorie les lemmes, mais, dans ce corpus, c'est la forme au masculin pluriel qui apparaît toujours) est une haute spécificité du discours belge à l'Onu¹³⁵. On y compte en effet 16 occurrences sur 39 dans la totalité du corpus, soit un écart-type de +4,9.



Graphique représentant l'utilisation du lemme « citoyen » dans la totalité du corpus

Le Trésor de la Langue Française donne la définition usuelle du terme « citoyen » en ces termes : « Membre d'un État et qui de ce fait jouit des droits civils et politiques garantis par cet État. » Un citoyen est donc une personne envisagée sous l'angle des droits que lui confère son appartenance à un État. Autrement dit, la citoyenneté ou la condition de citoyen est en principe inhérente aux États, à l'exception d'une instance telle que l'Union Européenne qui

¹³⁵ Pour le graphique seuls les substantifs ont été pris en compte étant donné que l'adjectif « citoyen(ne)(s) » n'apparaissait que 2 fois dans le corpus, dont une fois pour la Belgique et une fois pour le Cameroun.

regroupe en son sein des citoyens européens, étant donné sa vocation à être une Organisation « intégrée »¹³⁶.

C'est ce lien d'appartenance entre citoyen et État qui dans l'usage s'exprime en termes de possession :

plusieurs milliers de ses citoyens et des ressortissants de plus assurer le bien_être de ses citoyens , ainsi que la sécurité sans attentes minimales de leurs citoyens . Souvent , leur situation éc un Etat doit offrir à ses citoyens . Certains de ces Etats risqu abri près de 500000 de ses citoyens . Ce raisonnement au sujet de négliger les besoins de ses citoyens en termes de développement , en oeuvre au profit de nos citoyens et d' un plus grand bien_être gouvernements protègent leurs citoyens contre les génocides , les cr d' un régime qui tue ses citoyens . Outre près_de 30000 morts , d' un Etat qui protège ses citoyens doit être la priorité . Le re d' Amérique , contre ses citoyens et citoyennes , représente un d' Israël de protéger ses citoyens contre des attentats . Gageon

Extrait du concordancier pour les cooccurents du lemme « citoyen »¹³⁷

Si la Belgique parle de « citoyens », c'est parce que son discours est orienté vers la protection des droits de l'homme, et qu'elle envisage dès lors les êtres humains sous l'angle de leurs droits. Des exemples en sont donnés ci-dessous :

*Il est difficilement compréhensible que l'on doive aujourd'hui lancer des appels aux bailleurs de fonds pour faire face à la démolition à grande échelle d'habitations par un gouvernement qui laisse délibérément sans abri près de 500.000 de ses **citoyens**.* Belgique 2005

Dans cet extrait du discours de 2005, la Belgique déplore la condition des citoyens zimbabwéens qui ont perdu leur logement dans le cadre de l'opération « Murambatsvina » (se débarrasser des ordures en langue shona). À l'initiative des autorités zimbabwéennes, cette opération qui visait la destruction des bidonvilles dans tout le pays s'est manifestée par des expulsions forcées et des destructions massives de logements de fortune à partir de mai 2005,

¹³⁶ Par opposition aux Nations unies par exemple qui constituent une organisation « agrégée », c'est-à-dire une addition de plusieurs États, l'organisation intégrée tend à fonctionner dans certains domaines comme un seul État.

¹³⁷ Les citoyens dont parle la Belgique ne sont pas ses propres administrés belges, mais plutôt des citoyens d'autres États, c'est aux citoyens du monde qu'elle s'intéresse.

laissant des centaines de milliers de personnes sans abri et sans travail et provoquant ainsi une grave crise humanitaire. Ici, c'est le non-respect du droit au logement qu'on reproche au gouvernement zimbabwéen.

Il y a aussi :

Nous sommes très préoccupés face à la détérioration de la situation sur le terrain et à l'impasse politique en Syrie. Nous sommes scandalisés par l'attitude d'un régime qui tue ses citoyens. Belgique 2012

Parlant de la crise syrienne dans son discours de 2012, la Belgique dénonçait les souffrances infligées au peuple syrien et demandait aux pays membres du Conseil de Sécurité que des mesures soient prises pour assurer la protection des citoyens. Ici, c'est le droit à la vie qu'elle fait valoir. La Belgique se pose à travers ces exemples comme un pays sensible à la souffrance.

Soit encore :

En tant que partenaire important de la RDC, mon gouvernement contribue financièrement aux préparations électorales et insiste pour que tous les candidats et tous les citoyens puissent participer à ces élections de manière pacifique et dans le plein respect des règles démocratiques. Belgique 2011

Dans cet énoncé, la Belgique s'inquiète de l'accès au vote des citoyens congolais. Il est intéressant par ailleurs de voir comment le locuteur passe par la tribune de l'Assemblée pour adresser un message à la RDC. On pourrait aussi s'interroger sur la nature de ce « partenariat important » dont parle la Belgique, et sur les termes qui le régissent.

Si le mot « citoyen » est objectivement spécifique du discours belge à l'Onu, il est partie intégrante d'une isotopie. La liste des spécificités montre en effet plusieurs autres mots autour de lui qui renvoient à la protection des droits humains. On peut citer les lemmes : *droit* (+5,1), *discrimination* (+4,6), *prospérité* (+3,9), *homme* (+3,6), *femme* (+3,5), *violence* (+3,4), *humain* (+3,1), *enfant* (+3,0), *intolérance* (+2,8), *minorité* (+2,7), *liberté* (+2,7), *sexuel* (+2,7), *inégalité* (+2,8), *dérive* (+2,6), *xénophobie* (+2,6), *impunité* (+2,9).


Notons que la plupart de ces termes renvoient à des problématiques porteuses du sème ‘discrimination’. C’est le cas de l’inégalité des sexes, des dérives racistes, des droits des minorités, de la xénophobie, des violences à caractère sexuel.

Un exemple dans l’énoncé suivant :

*Dans mon pays, des efforts importants sont mis en œuvre pour combattre plus efficacement les violences conjugales. Notre législation interdit et punit toute forme de **discrimination**, que ce soit sur la base du sexe, de la prétendue race, du handicap, de l’âge ou de l’orientation sexuelle. Dans mon pays, le mariage et l’adoption sont ouverts aux personnes de même sexe. Ce sont des motifs de fierté pour la Belgique. Belgique 2012*

La Belgique se pose ici en défenseur et aussi en modèle d’application de ces droits, ramenés à leurs aspects les plus concrets. Les formulations indiquent aussi que le locuteur belge est attentif aux implicites véhiculés par les dénominations. Dans « prétendue race » notamment, le syntagme attributif souligne une prise de distance du locuteur par rapport à cette dénomination en même temps qu’il la donne pour impropre. Pareille remise en question est inhérente à la formulation « droits humains » (*droit* +5,1 ; *humains* +3,1) qui veut restituer aux droits fondamentaux leur dimension universelle, mise à mal par la non représentation verbale des femmes inhérente à la dénomination *droits de l’homme*.

La prééminence du thème des droits humains dans le discours belge est telle que les 5 premières phrases-types déterminées par le traitement automatique du corpus sont données comme suit :

Refaire résumé	Belgique forme	Mots	Phr
	Cliquez sur un extrait pour voir le contexte		Ch
N°	écart	corpus	texte mot
3.626		Les FEMMES DOIVENT	pouvoir jouir pleinement de leurs DROITS HUMAINS , sur un PIED d' égalité avec les HOMMES .
3.353		La lutte contre les DÉRIVES racistes , les TENDANCES à la DISCRIMINATION et à l' INTOLÉRANCE est un combat ESSENTIEL pour des MILLIERS d' êtres HUMAINS , victimes trop souvent silencieuses d' atteintes à leur dignité .	
3.3		Pour nous , CECI exige l' ACCÈS égal des HOMMES et des FEMMES dans la vie publique et aux RESPONSABILITÉS .	
3.209		Cela IMPLIQUE également le combat contre toutes les formes de RACISME , d' INTOLÉRANCE , de DISCRIMINATION et de XÉNOPHOBIE .	
3.143		L' Etat de DROIT et la lutte pour le RESPECT des DROITS de l' Homme nous imposent aussi de RENFORCER la lutte contre l' IMPUNITÉ .	

Les 5 premières phrases-type du discours belge à l'Onu

L'intérêt que la Belgique porte aux droits de l'Homme est corroboré par l'emploi définitionnel du verbe *être* (+7,1). En effet, sous la forme *est*, ce dernier est pointé comme objectivement spécifique du discours belge à l'Onu. Dans l'usage, il s'inscrit dans la production d'un discours de définition qui vise à rappeler le sens de notions importantes pour les missions de l'Onu. C'est en ce sens que les formes *C'*, *n'* et *pas* figurent parmi les premiers cooccurrents favoris du verbe.

Retour		Environnement d'un mot		est
Cliquez sur un mot pour voir les conte				
Clic +MAJ pour effacer un mot				
écart	corpus	texte	mot	HIERARCHIQ
33.84	2757	376	est	
18.13	742	114	c'	
12.92	136	40	belgique	
7.61	589	46	n'	
6.31	146	19	pourquoi	
5.75	898	48	pas	
5.03	34	8	ceci	
4.87	5	4	pratiquer	
4.69	2838	98	que	
4.49	62	9	essentiel	
4.17	92	10	esprit	
4.15	201	15	responsabili	
4.10	1704	62	il	
3.99	11	4	facile	
3.90	2427	80	une	
3.90	12	4	crucial	
3.81	13	4	convaincue	
3.80	24	5	vrai	
3.76	1360	50	ce	
3.59	16	4	prête	
3.53	17	4	fondamentale	

Environnement du mot *est* dans le discours belge

Les présentatifs *C'est* et *Ce n'est pas* sont donnés (reconstruits) par la liste des cooccurrences à travers les formes *C'* ; *n'* et *pas*. Ils permettent dans le discours belge de rappeler le sens des concepts clés tels que la démocratie, l'état de droit, la liberté, qui ramènent l'Onu à ses principes fondamentaux et à ses missions du point de vue des droits de l'homme¹³⁸.

La démocratie (...) C'est une éthique politique, ... c'est le respect et l'encouragement à des débats contradictoires transparents.

La liberté, c'est aussi le droit de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune.

Mettre un terme aux inégalités... c'est assurer aux générations futures un développement durable.

Parce que la finalité de l'État de droit, c'est de permettre à chaque personne de vivre, de s'épanouir et d'aimer en toute liberté.

¹³⁸L'approche par thématique utilisée jusqu'ici nous aurait conduit à analyser les emplois du verbe *être* (dans sa forme *est*) par le sujet ou par l'attribut (on aurait demandé *Qui est-ce qui est ?* ou alors *qui/quoi est quoi ?*). Cependant, vu la fréquence très élevée du verbe, ses possibilités d'emploi sont trop nombreuses pour cette méthode. C'est pourquoi nous avons préféré observer une démarche, un objectif visé par le discours. En l'occurrence *C'est* et *Ce n'est pas* participe de la construction d'un discours de définition.

En effet, la gouvernance ce n'est pas seulement avoir un comportement responsable ; il s'agit aussi de rendre des comptes.

La liberté, c'est aussi le droit pour les couples hétérosexuels ou homosexuels de se promener main dans la main dans la rue.

En revenant sur les fondements et principes de l'Organisation, la Belgique rappelle également aux États leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens. La dislocation gauche du thème (*liberté, démocratie*) et le recours au présentatif emphatisent les définitions données afin de mettre en valeur le lien entre ces concepts et le bien-être des citoyens. La modalisation de certitude qui est inhérente au présentatif donne par ailleurs à l'énonciateur belge une position d'expert en droit de l'homme.

La responsabilité de protéger

Le lemme « responsabilité » est une spécificité remarquable du discours belge (+6,5 d'écart-type, avec 72 occurrences sur 303). Avec son extension dans l'adjectif « responsable(s) », il y a pour chaque prise de parole belge entre 1 et 12 références à cette notion. L'allocation belge de 2011 rend compte du suremploi de cette notion. Le ministre des affaires étrangères y encourage l'assistance mondiale à la Libye en crise en ces termes :

*La Belgique a décidé, avec le soutien quasi-unanime du parlement belge, de participer à l'opération militaire 'UnifiedProtector', en en assumant le risque et le coût. Car elle est convaincue que la communauté internationale a la **responsabilité** de passer à l'action lorsque des populations sont exposées à une menace imminente. Molière le disait, nous ne sommes pas **responsables** que de ce que nous faisons, mais aussi de ce que nous ne faisons pas. Maintenant, lorsque la menace immédiate s'estompe, cette même communauté internationale a la **responsabilité** d'assister lors de la reconstruction de la Libye, une **responsabilité** qui fait partie intégrante, ne l'oublions pas, de la **responsabilité** de protéger. Belgique 2011*

Pour la Belgique, faire face aux problématiques qui menacent la stabilité du monde est une question de « responsabilité » des acteurs de la communauté internationale. Cette notion de

responsabilité désigne pour ces acteurs, y compris la Belgique elle-même, le fait de répondre à des obligations liées à leur position, qui leur confère un pouvoir d'agir et aussi un devoir d'en rendre compte. Elle désigne aussi une attitude vis-à-vis de ces charges : le fait pour ces acteurs d'agir de manière réfléchie et de prendre en considération les conséquences de leurs actes. Cette responsabilité peut être *collective, commune, mondiale, partagée, différenciée...* (cooccurents privilégiés dans le corpus)

Un principe adopté par les Nations Unies sous-tend en partie ce discours de la responsabilité que tient la Belgique : il s'agit de « la Responsabilité de Protéger » ou R2P (Responsibility To Protect). C'est en confrontant la maxime alors intouchable de souveraineté aux notions de droit d'ingérence et d'intervention humanitaire que le concept de Responsabilité de protéger est apparu en 2002, et a été adopté par l'Assemblée en tant que principe en 2005 sous le titre *Devoir de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité*. Sans remettre en cause les principes de non-ingérence et de souveraineté étatique, cette notion leur donne un autre sens. La souveraineté implique désormais pour un État non seulement une responsabilité externe de respect de la souveraineté des autres, mais aussi une obligation interne de respect de la dignité et des droits fondamentaux des populations dont il a la charge. Ainsi, un État qui manque à ses obligations de protéger sa population civile enclenche une responsabilité subsidiaire de la communauté internationale qui a dès lors compétence à intervenir en son sein, sans l'accord de cet État, à des fins protectrices. C'est ce que rappelle le locuteur belge en 2009 en disant :

La souveraineté nationale implique responsabilité. La Belgique soutient sans réserves le principe de la « responsabilité de protéger » (responsibility to protect).

Ou encore :

Mais, être un État souverain signifie également prendre ses responsabilités dans la communauté internationale et plus encore à l'égard de sa propre population. (...)La souveraineté doit être une force positive et non une excuse pour ne pas prendre ses responsabilités et échapper à ses obligations internationales et humanitaires. Belgique 2008

La Belgique revendique la responsabilité de protéger, et c'est d'ailleurs au nom de ce principe qu'elle veut incarner qu'elle s'enquiert du sort des « citoyens » du monde, car il y a dans l'emploi de *citoyens* une inquiétude sous-jacente quant au respect de leurs droits. Le lien entre citoyens et responsabilité de protéger apparaît dans l'extrait suivant :

*Ce n'est pas parce qu'on est un État souverain qu'on peut négliger les besoins de ses **citoyens** en termes de développement, de sécurité, d'état de droit, de droits de l'homme. [...] Trop souvent, l'argument du respect de la souveraineté empêche la communauté internationale d'agir au moment où une situation dans un pays se détériore sous nos yeux, entraînant la souffrance de la population, (...). Les exemples sont bien connus et nous frappent tous. Le Myanmar, le Darfour, le Zimbabwe, l'Est du Congo : tous nous mettent devant notre «**responsabilité de protéger**», **responsabilité** que la communauté internationale est appelée à exercer au moment où un État souverain ne peut ou, ce qui est pire, ne veut pas l'assumer.*

Belgique 2008

Ici, la Belgique se montre explicite sur l'idée qu'en vertu du principe de la responsabilité de protéger, le bien-être des peuples -même s'ils sont avant tout des citoyens d'un État-est à la charge collective de la communauté internationale ; à plus forte raison lorsqu'un État se disant souverain ne le garantit pas. Elle dénonce aussi l'argument de la souveraineté en ce sens qu'il entrave souvent le partage de cette responsabilité. Le principe de Responsabilité de Protéger est souvent opposé dans le discours belge à l'argument de la souveraineté. C'est pourquoi ce dernier mot compte parmi les spécificités (+3,3, soit 15 sur 57).

Le discours de responsabilité tenu par l'énonciateur belge est aussi un discours du devoir. C'est ainsi que le verbe *devoir* (+7,0), en particulier par la forme *devons* (+4,9), est après être le deuxième verbe le plus spécifique du discours belge. La première personne du pluriel montre l'inclusion de la Belgique elle-même dans la communauté de ceux qui ont des obligations, et résout la responsabilité *de protéger*.

T1 146b	avons tous souscrit et que nous devons mettre en oeuvre au profit de
T1 113c	ns_Unies sont justifiées et nous devons poursuivre le processus de ré
T1 215a	communauté internationale, nous devons assumer notre responsabilité
T1 198a	Et c' est tous ensemble que nous devons réagir . C' est pourquoi je
T1 181a	ts se traduisent en actes, nous devons, de bonne foi, mettre en oe
T1 191c	ée à l' échelle mondiale . Nous devons, et nous allons, mettre ces
T1 194a	s étant ce qu' elles sont, nous devons à présent faire face à l' urgen
T1 34d	ation de l' Afghanistan . Nous devons apporter des contributions suf
T1 74b	plète de toute la région . Nous devons aussi aider le Rwanda à poursui
T1 197a	ui doit être la priorité . Nous devons aussi nous mobiliser pour sout
T1 44c	iser les objectifs fixés . Nous devons aussi poursuivre la réforme du
T1 201b	un monde plus juste . Mais nous devons aussi rester vigilants pour ne
T1 177a	courage pour subsister . Nous devons avoir le même pour combattre l
T1 30c	s travaux préparatoires . Nous devons continuer à intégrer la dimensi
T1 68b	ser la tendance actuelle . Nous devons convaincre les Irakiens que l'
T1 203a	les actes ne suivent pas . Nous devons donc agir . Je dis nous, l
T1 32b	Lutte contre le racisme) Nous devons également poursuivre avec vigu
T1 192b	dre les zones de combats . Nous devons empêcher le recrutement, la f
T1 57a	pour les mêmes raisons que nous devons engager une véritable stratégie
T1 176c	lègues, Tous ici réunis, nous devons faire preuve d' autant de cour
T1 45a	ux grands défis du moment, nous devons intensifier nos efforts . Mo
T1 92a	reprise du développement . Nous devons les aider à briser le cercle v
T1 147a	avons les assumer . Voilà, Monsieu
T1 184a	tion d' élections libres . Nous devons les encourager à la rédaction
T1 201b	peuples en difficulté . Nous devons les soutenir dans leurs attente
T1 184a	ui veulent vivre en paix . Nous devons les soutenir et promouvoir l'
T1 40c	s pays . En premier lieu, nous devons mettre tout en oeuvre pour éra
T1 167c	à l' échelle mondiale, que nous devons mettre en place des mécanismes
T1 208c	tion au développement . Si nous devons nous sentir réellement respon
T1 111a	ouvoir dans la réalité . Nous devons reconstruire des Etats capables
T1 195b	idemment pas une option . Nous devons remettre le règlement du confl
T1 187b	injustices intolérables . Nous devons rester mobilisés pour les com
T1 196c	tants, loin des clichés . Nous devons soutenir avec force son dévelop
T1 137c	nève en juillet dernier . Nous devons tous nous montrer également de
T1 102a	Je pense ici à l' Iran : nous devons tout mettre en oeuvre pour obte
T1 105a	_palestinien . Pour cela, nous devons travailler sur toutes les mesu

Concordances de la forme *devons* dans le discours belge

On voit ici comme la Belgique rappelle à ses responsabilités la communauté internationale dans différents fronts d'intervention de l'Onu :

En premier lieu, nous devons mettre tout en œuvre pour éradiquer la pauvreté. Belgique 2001

Nous devons apporter des contributions suffisantes pour assurer le bon fonctionnement... des affaires humanitaires. Belgique 2001

Nous devons remettre le règlement du conflit israélo-palestinien tout en haut de l'agenda international. Belgique 2014

Lorsque la Belgique évoque la « responsabilité de protéger », elle cite par la suite des cas précis auxquels celle-ci devrait s'appliquer. Parmi ces cas revient celui de la République Démocratique du Congo, son ancienne colonie, en guerre depuis une vingtaine d'années¹³⁹. La citation de 2008 le montre. On le voit aussi dans :

La notion de souveraineté ne saurait justifier les violations des droits fondamentaux des citoyens de quelque pays que ce soit. Au contraire, la souveraineté implique la responsabilité de protéger, (...). Mon message central de responsabilité et d'obligation redditionnelle

¹³⁹ Voir la section consacrée à la RDC

accrues s'applique également à certaines situations dans le monde que j'aimerais aborder brièvement : la République démocratique du Congo, l'Afghanistan et le Pakistan. Belgique 2010

La RDC n'est pas dans ces deux énoncés le seul pays cité, mais le passé commun entre Belgique et Congo Démocratique éveille la curiosité quant à la représentation de leur relation en discours. En d'autres termes, que dit la Belgique sur la RDC ?

La République Démocratique du Congo

La RDC occupe une place importante dans le discours belge, si bien qu'il y a dans la liste des spécificités des termes qui se rapportent au Congo Démocratique et à sa situation de guerre. Ce sont : *RDC* +3,1 ; *MONUC* +3,4 ; *Burundi*+3,2 ; *Exploitation* +3,2 ; *stabilisation* +3,0 ; *diamant* +2,6 ; *Rwanda* +2,2¹⁴⁰. Les concordances de *République Démocratique Du Congo* dans le discours belge corroborent l'aperçu que les spécificités nous donnent sur ce dont il est question lorsque la Belgique parle de la RDC.

¹⁴⁰ MONUC est un sigle pour Mission de l'Organisation des Nations Unies en RDC. Le Burundi et le Rwanda sont mêlés- comme on le verra prochainement- au conflit des Grands Lacs avec la RDC. *L'exploitation* fait référence à l'usage illégal des ressources naturelles pillées, à l'instar des *diamants* de la guerre. Il faut noter que certains mots de cette liste sont également spécifiques du discours congolais : *MONUC* +6,8, *Rwanda* +5,6.

T1 212b	on en République démocratique du Congo	a intégré le volet de consolid
T1 213a	ngo, la situation dans l' est du Congo	demeure préoccupante . Cela
T1 83b	et la République Démocratique du Congo	sont absolument indispensable
T1 116c	. En République démocratique du Congo,	l' action de la MONUC a été c
T1 196c	. En République Démocratique du Congo,	la mise hors d' état de nuire
T1 175a	co en République démocratique du Congo,	à la FINUL au Liban et je ne
T1 108c	avec les nouvelles autorités du Congo,	au bénéfice de la paix et de
T1 107a	République démocratique du Congo,	grâce à un effort conjugué de
T1 211c	la République démocratique du Congo,	l' Afghanistan et le Pakistan
T1 82c	es en République Démocratique du Congo,	la MONUC, jouent un rôle m
T1 169c	de la République Démocratique du Congo,	la recrudescence de la violen
T1 159c	s de stabilisation à l' Est du Congo,	la réforme du secteur de sécur
T1 213a	la République démocratique du Congo,	la situation dans l' est du Co
T1 159b	t la République Démocratique du Congo,	où après des années de violen
T1 81b	en République Démocratique du Congo .	Il est bien clair que le pro
T1 171b	ble du territoire dont l' Est du Congo .	Je plaide pour que la raison
T1 171a	r à respecter la souveraineté du Congo .	La Belgique encourage aussi
T1 212a	en République démocratique du Congo .	La Belgique se félicite dès
T1 179a	le en République démocratique du Congo .	La population du Nord_Est du
T1 58c	it en République Démocratique du Congo .	Sur le plan interne, le dia
T1 143b	arfour, le Zimbabwe, l' Est du Congo :	tous nous mettent devant not
T1 211d	de la République démocratique du Congo	a été
T1 108b	un partenaire indéfectible du Congo	dans cette transition . Son ap
T1 212b	la République démocratique du Congo	de choisir le chemin de la dé
T1 180b	de la République démocratique du Congo	doit être respectée . Toute
T1 170c	de la République Démocratique du Congo	doit être respectée . Tout sou
T1 179a	. La population du Nord_Est du Congo	est, depuis des années, soumi
T1 171c	on directe entre le Président du Congo	et le Président du Rwanda puiss
T1 93b	a acquise dans la transition au Congo	et au Burundi . Dans le même o
T1 108d	stabilité et du développement du Congo	et de la région . Après les él
T1 116c	, en République démocratique du Congo	et en Côte d' Ivoire . En Rép
T1 145b	r clé pour maintenir à l' Est du Congo	la perspective d' un réglemen

Concordances de Congo (démocratique) dans le discours belge

On parle ici des cycles de conflits dans lesquels l'ancienne colonie belge est prise et des moyens de les résoudre. Mais ce qui attire l'attention dans ces concordances concerne la syntaxe. En effet, le Congo Démocratique n'est jamais sujet syntaxique, sauf comme partie du sujet d'un verbe passif (doit être respectée). Il remplit la fonction de complément circonstanciel de lieu, ou au mieux de complément d'objet. Autrement dit, il n'est pas présenté comme acteur dans les événements décrits, il est au contraire inscrit dans une forme de passivité. Du point de vue pragmatique, le discours belge ne le montre pas en train d'agir, en train de *faire*. Le Congo est présenté syntaxiquement comme l'*objet* d'un vouloir ou d'un devoir extérieurs à lui, ou alors un *lieu* de Relations Internationales. Une autre forme pour désigner le Congo Démocratique dans le discours belge est « RDC ». Les concordances suivantes en montrent le contexte rapproché :¹⁴¹

¹⁴¹Le fait de désigner la République Démocratique du Congo par RDC peut témoigner d'une certaine proximité, d'une familiarité existant entre les deux pays. La dénomination siglée peut aussi témoigner du fait que le sujet de la RDC soit fréquemment traité, si bien qu'il en devient ordinaire parmi les points à aborder dans une prise de parole belge.

T1	58d	causes principales du conflit en RDC :
T1	59a	La Mission des Nations Unies en RDC est appelée à jouer davantage enc
T1	59b	és . J' exhorte le Rwanda et la RDC à saisir cette opportunité pour r
T1	74a	rais dire avec insistance que la RDC a besoin de l' engagement décidé
T1	108a	La RDC devra ensuite se doter d' institut
T1	117a	situation fragile à l' Est de la RDC et la reprise des combats dans le
T1	118c	outenu les efforts de la MONUC en RDC . Elle contribuera également à l
T1	125b	e des ressources naturelles - la RDC , le Liberia et le Sierra Leone .
T1	160a	Les élections de 2006 ont mis la RDC sur la route vers la démocratie .
T1	160a	ovembre devront confirmer que la RDC est à même , une fois pour toute
T1	160b	t que partenaire important de la RDC , mon gouvernement contribue fin

Concordances de RDC dans le discours belge

Il y a aussi avec cette forme plusieurs contextes dans lesquels le Congo occupe la fonction de complément. Cependant, il existe des segments où la RDC est sujet : quels sont alors les actes de langage ? Les actes de langage dont la réalisation est connue comme « productrice d'autorité dans le discours »¹⁴² vont permettre d'appréhender la question de l'éthos à travers les dires de la Belgique sur la RDC en action. Précisons que les extraits ne sauraient être analysés sans le contexte élargi d'où ils ont été tirés.

Soit l'énoncé suivant :

*Maintenant, la priorité est de préparer les élections afin que le Congo puisse enfin redémarrer sur des bases solides et consolider son intégrité territoriale rétablie. **La Belgique sera présente** à tous les niveaux et dans toutes les étapes de ce processus. **Mais je voudrais dire avec insistance que la RDC a besoin de l'engagement décidé de tous les instruments de notre communauté. Il serait **impardonnable de ne pas forger** ici et maintenant les conditions d'une stabilisation complète de toute la région.** Belgique 2003*

Le processus dont parle le représentant belge concerne la transition, suite à la deuxième guerre en RDC qui a eu lieu de 1998 à 2002, baptisée Grande guerre africaine pour avoir déstabilisé la quasi-totalité de l'Afrique centrale. Il s'agit alors d'y éteindre-ce qu'on croyait être- les derniers foyers de violence et de rétablir les structures de l'État ; un problème que la Belgique soumet à l'Onu. Dans « la Belgique sera présente à tous les niveaux... » il y a un acte de langage promissif. La cible de cet engagement s'avère être la communauté internationale à laquelle le locuteur s'adresse. Les deux phrases suivantes corroborent cet état de fait. La première, nous l'avons vu précédemment, prend la forme d'un constat/jugement ; mais en réalité, « la RDC a besoin de l'engagement décidé » construit un acte de requête

¹⁴² KRIEG-PLANQUE Alice, 2012, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin.

indirect (conventionnel d'ailleurs puisqu'il est reconnu dans la langue diplomatique que l'expression d'un besoin peut avoir vocation à formuler une requête). La phrase suivante vient renforcer cette demande. En effet « Il serait impardonnable de ne pas » introduit un acte indirect de requête. Ici, quelqu'un *ne pardonnerait pas* si « les conditions d'une stabilisation complète » n'étaient pas forgées « ici et maintenant ». Tous ces énoncés posent au final la question du statut de la Belgique dans les actes de langage construits. Pour commencer, prendre un engagement sur le processus de transition en RDC (« la Belgique sera présente ») nécessite une légitimité que la Belgique semble s'octroyer d'office. De même « la RDC a besoin » semble -dans le langage onusien- faire résonner la voix du Congo lui-même, or c'est le locuteur belge qui soumet une demande en lieu et place de celui-ci. Par ailleurs, l'adjectif « impardonnable » non seulement est un évaluatif, mais contient également une charge axiologique. En cela, il porte toute la subjectivité du locuteur. Dès lors, qui est-ce qui *ne pardonnerait pas* à qui ? Sans doute est-ce la RDC qui ne pardonnerait pas à la communauté internationale, auquel cas la Belgique serait ici encore en train de parler pour/avec le Congo. Dans tous les cas, l'identification de la Belgique à la RDC est telle que ce dernier acte que nous entendions comme requête indirecte paraît tourner en avertissement. C'est en définitive un discours personnellement concerné par le sort du Congo, si bien qu'il y a comme un amalgame sur l'identité, et sur le statut de celui qui formule les actes. Attardons-nous encore sur l'enchaînement :

La Belgique sera présente → Mais... la RDC a besoin... de notre communauté.

Ici, le *Mais* montre un antagonisme sous-jacent entre les deux propositions. C'est que la Belgique semble vouloir contredire un point de vue autre - qui pourrait être celui de ladite *Communauté*- selon lequel la première proposition exclut la deuxième. Comme si d'après cet énonciateur, le rôle de soutien au Congo revenait à la Belgique seule. On peut alors reformuler le raisonnement de celle-ci en *Ce n'est pas parce que la Belgique sera présente que la RDC n'a pas besoin...* Cette démarche corrective est peut-être le signe de ce que Belgique a dès le départ conçu l'image de responsable du Congo comme la représentation que la communauté internationale se fait d'elle et qui découle sans doute en grande partie de ses discours antérieurs. Ethos préalable qu'elle semble certes retravailler ici, non pour le contester mais pour l'étendre à d'autres soutiens.

Soit encore l'extrait suivant :

*Madame la Présidente, Le premier tour des élections présidentielles et les élections législatives viennent de se tenir en République démocratique du Congo, grâce à un effort conjugué des autorités congolaises, de la société civile et de la communauté internationale. **Le défi était de taille.** La population congolaise a voté **dans le calme et en grand nombre**, témoignant par-là de son sens civique et de sa volonté d'exercer ses droits démocratiques. Je salue le rôle positif qu'a joué la MONUC avec l'assistance de la force européenne EUFOR pour contrôler les dérapages qui se sont produits à l'issue de ce premier tour de scrutin. Il faut absolument mener le processus électoral à son terme. C'est la seule option. Le calme **doit** s'instaurer dans les esprits et les protagonistes **doivent** s'engager, de bonne foi, à appliquer les règles de la démocratie. [Une ligne]. Toutefois, les élections **ne** constituent **qu'une** première étape. La RDC devra ensuite se doter d'institutions solides et fiables, prêtes à exercer leurs responsabilités au bénéfice de la population. Si les ressources potentielles du Congo sont immenses, les défis de la reconstruction du pays le sont tout autant. Il est crucial que les nouvelles autorités **donnent, sans ambiguïté, la preuve** de leur engagement en matière de bonne gouvernance, tant politique qu'économique. Belgique 2006*

La Belgique se réfère toujours ici au processus de transition. Jusqu'à la moitié du passage, elle rend compte à l'Assemblée de la situation au Congo, notamment en ce qui concerne le déroulement des élections. Comme dans l'exemple précédent, ce qu'elle accomplit par le langage pose la question de son autorité, du statut qui l'autorise à informer le reste du monde de ce qui se passe en RDC. Elle apparaît ici comme le porte-parole du Congo et son identification à celui-ci est telle que la situation est présentée par des évaluatifs positifs : « dans le calme » ; « en grand nombre » ; « sens civique »¹⁴³. D'ailleurs, dans « le défi était de taille », on croirait entendre la RDC elle-même, mieux placée en réalité pour dire l'adversité dans laquelle elle s'est retrouvée et exprimer une forme de soulagement comme c'est le cas ici. De plus, la Belgique semble encore s'identifier à la RDC lorsque le représentant dit *saluer* (c'est-à-dire rendre hommage, et par extension remercier l'entité concernée) le rôle positif joué par la MONUC.

¹⁴³ Faire part des résultats positifs liés à la tenue des élections et montrer les avancées de l'État de droit, c'est ce que ferait la RDC elle-même, étant donné que l'Onu est une vitrine dont les États-membres usent pour promouvoir leur image à l'international. Ici, c'est la Belgique qui fait la promotion de la RDC.

Dans la deuxième partie de l'extrait (à partir de *Il faut*), même si on parle toujours à la troisième personne, la cible du message semble avoir changé, ou plutôt évolué avec l'ethos de la Belgique. Celle-ci paraît s'adresser davantage à l'énonciataire RDC. Le discours du devoir est formulé par les modaux *falloir* (absolument), *devoir*, ainsi que *il est crucial que*, syntagme introducteur d'obligation. Par ailleurs, il y a dans « les élections ne constituent qu'une première étape » une négation polémique. En effet, le *ne que* exprime une idée d'insuffisance que le discours belge oppose à un point de vue autre (en l'occurrence celui de la RDC), d'après lequel les élections suffiraient à garantir la réussite du processus de transition. Le mouvement concessif présent dans *Si... ; ...tout autant* semble alors considérer lui aussi l'existence de cet énonciateur autre et lui imputer un pdv (Rabatel, 2009) : alors que le pdv de la RDC (ou de la communauté internationale) est présenté comme tirant de l'existence d'immenses ressources un motif pour ne pas s'inquiéter, le pdv de la Belgique alerte sur les difficultés liées à la reconstruction.

Le discours de la Belgique établit son autorité au-dessus de la RDC, car, à travers ces actes directifs, ce ne sont pas de simples préconisations qui sont données. Il y a même un discours de la preuve qui complète celui de l'obligation. En effet, même s'il n'est pas précisé à qui les responsables congolais doivent prouver leur engagement en matière de bonne gouvernance, le discours de la Belgique présuppose un droit de demander des comptes. De porte-parole de la RDC, l'ethos montré de la Belgique a évolué en autorité établie sur le Congo.

L'énoncé suivant, extrait de l'allocution de 2011, montre encore la RDC mise à l'épreuve par la Belgique :

*Les élections de 2006 ont mis la RDC sur la route vers la démocratie. Les élections de fin novembre **devront confirmer** que la RDC est à même, une fois pour toutes, d'abandonner un passé sanglant. En tant que partenaire important de la RDC, mon gouvernement **contribue** financièrement aux préparations électorales et **insiste** pour que tous les candidats et tous les citoyens puissent participer à ces élections de manière pacifique et dans le plein respect des règles démocratiques. Belgique 2011*

Fidèle à son intérêt pour les droits de l'homme, la Belgique s'enquiert du sort des citoyens congolais quant à leur accès au vote¹⁴⁴. En donnant une directive consécutive au rappel d'une contribution financière (« mon gouvernement contribue... et insiste »), elle donne à voir ce qui l'autorise à émettre une exigence quant à la gestion des élections. Le respect de cette exigence semble également sous-entendu comme condition pour le maintien de l'aide.

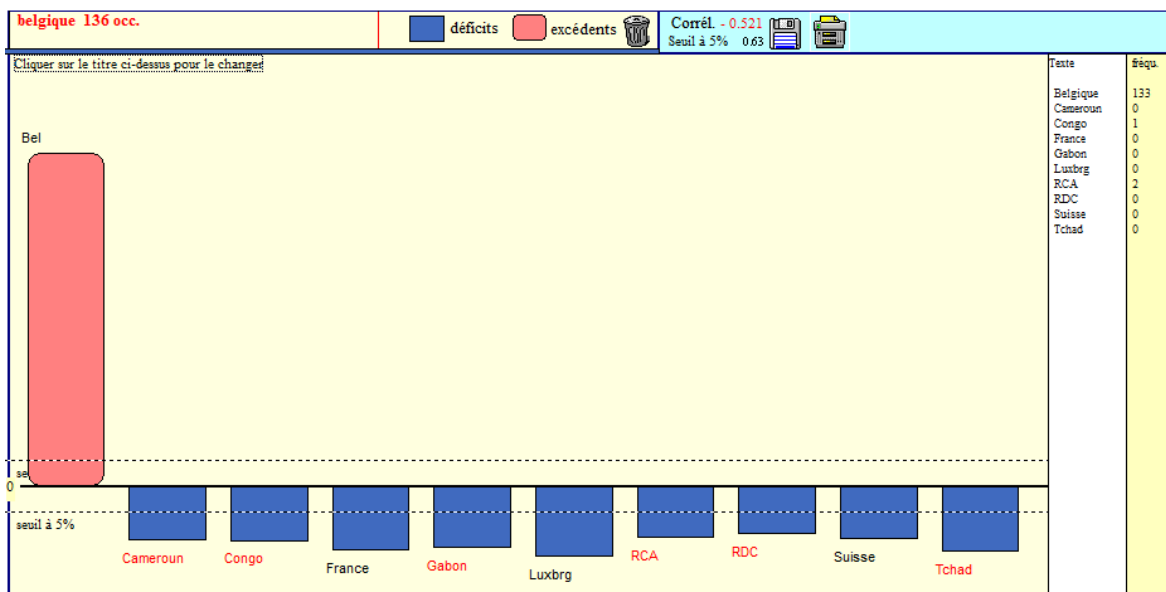
Il y a dans le discours belge une réelle volonté d'association au Congo, en témoigne encore le calcul des cooccurrences privilégiées du mot *Congo* dans le discours belge qui donne la forme *Belgique* comme premier cooccurent (*République, Démocratique* et *du* pour des raisons évidentes ne comptent pas ici) de la RDC.

Retour			
Environnement d'un mot			congo
Cliquez sur un mot pour voir les contextes			
Clic +MAJ pour effacer un mot			
écart	corpus	texte	mot
HIERARCHIQUE			
14.06	361	34	congo
9.70	296	20	démocratique
9.09	382	20	république
6.79	4131	42	du
4.58	136	6	belgique
4.18	19	3	territoriale
4.00	4	2	respectée
3.85	30	3	intégrité
3.76	34	3	monuc
3.58	12543	60	la
3.45	51	3	autorités
3.33	60	3	activement
3.33	14	2	absolument
3.30	15	2	volet
3.30	15	2	congolaises
2.98	26	2	aimerais
2.92	29	2	rwanda
2.65	45	2	stabilisatio
2.62	140	3	solution
2.52	55	2	grands_lacs
2.45	61	2	puisse
2.33	72	2	opérations
2.31	2757	15	est
2.27	201	3	responsabili

Cooccurents favoris du mot Congo dans le discours belge

Pourtant, au vu du sous-corpus congolais, cette volonté d'association ne semble pas réciproque. C'est le moins qu'on puisse dire quand on sait que pour 32 occurrences de *Congo* (démocratique) et 11 occurrences de *RDC* dans le discours belge, il y a 0 occurrence du mot *Belgique* dans le discours congolais.

¹⁴⁴ La figure de personnification attribue l'impératif de preuve aux élections, mais au sens littéral c'est la RDC qui devra confirmer à travers les élections qu'elle à même de...



Distribution du mot *Belgique* dans le corpus (nombre d'occurrences à droite)¹⁴⁵

Il existe certes d'autres dénominations pour faire référence à la Belgique (*Bruxelles* ou *belge*) mais celles-ci sont également absentes du discours de la RDC. Le seul passage du corpus dans lequel on peut soupçonner le Congo Démocratique (et seulement par une lecture implicite) de faire référence à ses relations avec la Belgique est le suivant :

Le fait que ces différentes crises frappent, fût-ce de manière différenciée, tous les pays du monde, sans distinction, démontre à suffisance la vanité de toute prétention à une sorte d'insularité protectrice. Elle établit par contre la communauté des destins entre les humains et le bien-fondé du dialogue des religions, des cultures et des civilisations qui, chacune, mérite respect et protection en tant que partie intégrante et irremplaçable du Patrimoine de l'Humanité. Nous saluons donc la maturité des États qui ont eu à présenter des excuses ou des regrets, voire à offrir des compensations pour les torts causés à d'autres, du fait de l'esclavage, de la colonisation, d'agressions diverses ou de violation des droits fondamentaux de l'homme et des peuples. Ils laisseront, dans la mémoire collective universelle, une marque plus indélébile que ceux qui, au nom d'une suprématie passagère, et au mépris de la nature fondamentalement dynamique du monde, prétendent à une supériorité

¹⁴⁵Congo ici représente la République du Congo, le Congo Démocratique est représenté par RDC.

éternelle et, sur les faibles à un moment de l'histoire, se prévalent d'un droit moral perpétuel.

RDC 2008

Il y a certainement dans cet énoncé une allusion à la Belgique car au moment où le locuteur s'exprime, celle-ci ne fait pas partie des États qui ont présenté des excuses pour la colonisation. D'ailleurs, le débat sur le sujet a été ouvert à l'Onu seulement en février 2019, lorsque la Commission des droits de l'homme, identifiant comme moteur des discriminations raciales en Belgique l'insuffisance du travail de mémoire et le manque de reconnaissance de l'ampleur de la violence de la colonisation, a recommandé à la Belgique de présenter des excuses officielles pour son passé colonial¹⁴⁶. La recommandation a bien été prise en compte, puisque le 30 juin 2020 à l'occasion de l'anniversaire de l'indépendance de la RDC le roi Philippe a adressé au président congolais Félix Tshisekedi une lettre dans laquelle il exprimait ses « plus profonds regrets » au sujet de la colonisation. Les excuses officielles quant à elles se font toujours attendre à l'heure actuelle¹⁴⁷.

Si au sein de l'Onu les conflictualités Congo/Belgique se trouvent côté congolais dans les non-dits, il n'en existe pas moins sur le plan national des déclarations explicites émanant d'autorités congolaises, et qui réitèrent ce reproche de prétention au droit de regard perpétuel. En témoigne cet extrait d'une interview accordée en décembre 2018 par Joseph Kabila, président sortant, au quotidien généraliste belge *Le Soir*, à la veille des élections présidentielles¹⁴⁸ :

« Le problème avec les Belges, c'est ce que j'appelle état d'esprit. Il y a des gens qui, en Belgique, croient que le Congo est encore une colonie, que les Belges doivent toujours avoir de l'ascendant sur les Congolais. Qu'est-ce qui nous divise avec la Belgique ? Je considère que nous sommes des hommes libres, que le Congo est un pays indépendant et que nous n'avons pas de comptes à rendre à un ministre des affaires étrangères qui se trouve en Belgique. »

¹⁴⁶https://www.rtf.be/info/belgique/detail_des-experts-de-l-onu-appellent-la-belgique-a-s-excuser-pour-les-atrocites-de-la-colonisation?id=10142894

¹⁴⁷<https://www.franceculture.fr/societe/colonisation-la-belgique-regrette-mais-ne-sexcuse-pas>

¹⁴⁸<https://www.lesoir.be/193184/article/2018-12-01/joseph-kabila-au-soir-certains-en-belgique-croient-que-le-congo-est-encore-une-colonie%22>

Le Portrait

La plupart des termes spécifiques et des phrases-types du discours belge à l'Onu renvoient au thème de la protection des droits de l'homme. Visant le bien-être des citoyens du monde, la Belgique semble chercher à étendre le domaine d'exercice des droits de l'homme. Droits des minorités, inégalités des sexes, dérives racistes, xénophobie, mariage pour tous, elle s'attaque aux *discriminations* (+4,6) sous toutes leurs formes. Le suremploi du verbe *être* (+7,1), objectivement spécifique, témoigne d'un discours de définition qui veut rappeler le sens de concepts tels que la démocratie, la liberté, l'État de droit et ainsi ramener l'Organisation et ses membres à leurs missions et principes fondamentaux. La Belgique se pose ainsi en gardienne des droits de l'homme. Dans cette même logique, elle construit un discours de *responsabilité* (+6,5), un discours du devoir de l'Organisation et des États-membres vis-à-vis des peuples. Elle s'appuie à ce titre sur le principe international de la Responsabilité de Protéger qu'elle revendique et qui constitue pour elle un contre-argument aux principes autrefois intouchables de *souveraineté* (+3,3) et de non-ingérence. Le suremploi du verbe *devoir* (+7,0) participe de cette intention de rappeler au sein de l'organisation l'obligation de veiller sur les citoyens du monde, au-delà de leur appartenance nationale. Cette responsabilité de protéger que la Belgique défend s'applique d'ailleurs souvent au Congo Démocratique. En effet, la RDC occupe une place importante dans le discours belge. On note à ce titre plusieurs termes spécifiques qui renvoient au Congo en contexte de guerre. Préoccupée par le sort de son ancienne colonie, la Belgique construit à l'Onu un discours qui ne laisse pas d'interroger sur son statut dans ses rapports avec la RDC. Le syntagme désignant la RDC remplit en général la fonction de complément circonstanciel de lieu ou alors de complément d'objet, rarement de sujet agissant. Lorsqu'il est sujet syntaxique, c'est dans le cadre d'actes de langages directifs par lesquels la Belgique, souvent, lui attribue des obligations d'agir et aussi de rendre compte de ses actions. Elle s'arrogue ainsi une position d'autorité sur le Congo. On voit aussi la Belgique se poser en porte-parole du Congo, quand elle informe la communauté internationale de la situation dans le pays, et quand elle lui soumet des doléances à son sujet. C'est résolument la figure d'un garant, d'un responsable du Congo, que présente la Belgique, et ce rôle semble être pour elle un ethos préalable sur lequel son raisonnement se fonde. La responsabilité de protéger qu'elle revendique paraît alors, à certains égards, masquer une volonté de conserver des liens avec le Congo. Directives, devoirs, mises à l'épreuve, le

discours de la Belgique semble porter encore des traces de paternalisme, largement marqué par des relations métropole-colonie.

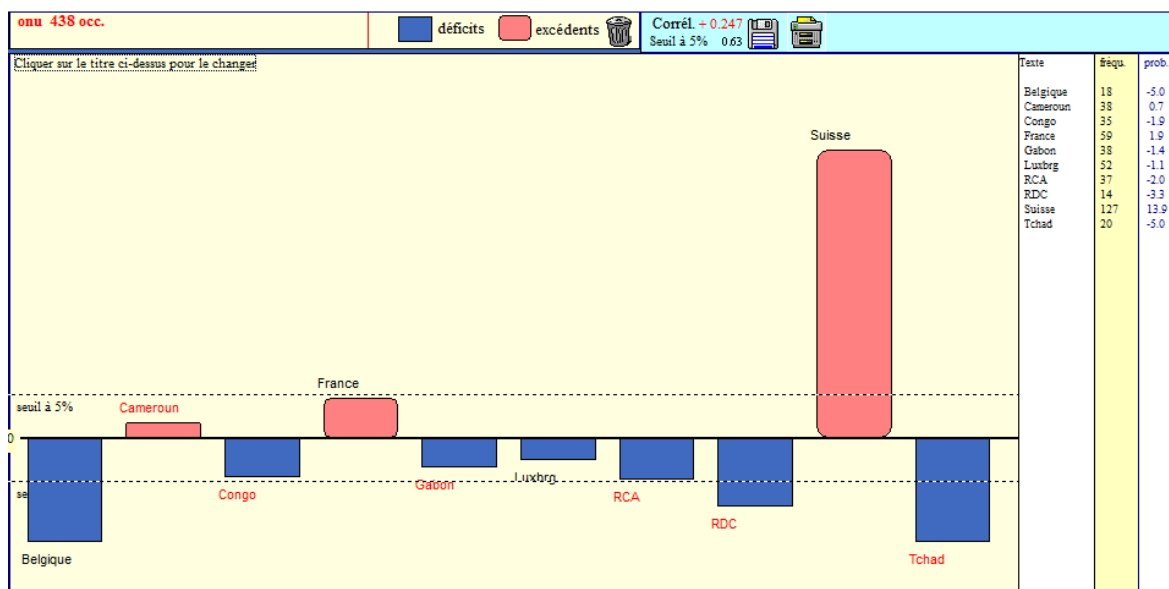
La Suisse : Pays ami de l'Onu

Sommaire		Suisse (lemme)		CLIC sui
				CLIC+MA
N°	écart	corpus	texte	m
9	23.9	90	90	la_suisse_2
9	18.4	74	66	suisse_2
9	13.8	439	127	onu_2
9	11.4	714	149	droit_2
9	10.0	46	30	genève_2
9	9.7	10663	1110	.
9	7.4	1249	175	devoir_1
9	7.2	11	11	suisse_3
9	6.5	195	45	humanitaire_3
9	6.1	209	45	humain_3
9	6.0	5868	591	un_7
9	6.0	53	20	être_2
9	5.9	2773	307	nous_5
9	5.8	11	9	neutralité_2
9	5.6	60	20	légitimité_2
9	5.1	6	6	malala_2
9	5.1	6	6	g_20
9	5.1	438	67	homme_2
9	5.1	36	14	jeune_2
9	4.9	85	22	commun_3
9	4.7	7	6	neutre_3
9	4.7	17	9	divergence_2
9	4.6	5	5	their_2
9	4.6	5	5	damian_2
9	4.6	185	34	renforcer_1
9	4.5	38	13	travailler_1
9	4.4	78	19	disposer_1
9	4.4	359	53	:
9	4.4	24	10	veto_2
9	4.4	152	29	?
9	4.2	27	10	suffire_1
9	4.2	27	10	limiter_1
9	4.2	22	9	expert_2
9	4.1	57	15	quel_3
9	4.1	5392	507	être_1
9	4.1	52	14	règle_2
9	4.1	52	14	pénal_3
9	4.1	337	49	membre_2
9	4.1	178	31	cela_5
9	4.1	122	24	personne_2

Spécificités du discours suisse

L'Onu

Après le substantif *Suisse* (nom de pays), *ONU*¹⁴⁹ représente la deuxième plus haute spécificité du discours suisse, avec 127 occurrences sur les 438 que compte le corpus entier, pour un écart-type de +13,9.



Distribution du mot Onu dans la totalité du corpus

« Onu » et « Nations Unies » désignent-ils le même référent ? Si non, que révèle le suremploi de « Onu » par la Suisse ? Si oui, quelle nuance entre les deux signifiés est-elle exploitée par la Suisse ? Pour répondre à cette question, nous avons consulté un document que le service des publications de l'Office des Nations Unies à Genève met à disposition des différents services linguistiques de l'Organisation, document appelé *Mémento alphabétique de termes présentant des difficultés d'emploi, d'orthographe ou d'ordre typographique*. Ce document interne élaboré avec le concours des sections de terminologie et de documentation technique présente dans l'ordre alphabétique des termes pouvant poser des difficultés dans la rédaction, l'édition ou la correction des documents et publications des

¹⁴⁹ Le logiciel de traitement des données textuelles considère *Onu* comme un substantif. Comme nous l'avons dit précédemment, nous écrivons « Onu », en nous basant sur la prononciation habituelle de ce sigle, mais, dans notre corpus, on trouve le sigle écrit en majuscules.

Nations Unies. Selon cet outil terminologique de référence, dans le langage onusien, ONU et Nations Unies ne devraient pas désigner la même chose. L'extrait suivant en est directement tiré :

Lexique :

UNITED NATIONS. 1. Organisation des Nations Unies (formes abrégées: ONU ou Organisation).2. (S'agissant soit des États Membres de l'ONU, soit de l'ensemble de l'ONU et des institutions spécialisées) Nations Unies.

Ainsi, selon le manuel, on doit parler d'*ONU* dans la langue onusienne pour désigner l'Organisation seule, l'institution elle-même, indépendamment des États-membres qui y adhèrent, tandis qu'on parle de *Nations Unies* pour les États-membres, ou encore lorsqu'on considère les autres organismes qui gravitent autour de l'Organisation. Il faut donc, pour distinguer *ONU* (*Organisation, Organisation des Nations Unies*) de *Nations Unies*, concevoir une séparation entre l'institution elle-même et les entités qui en font partie ou s'y rattachent. Les exemples suivants, donnés par le même manuel de terminologie semblent même attacher une dimension humaine à *Nations Unies*, à l'opposé d'une dimension plus fonctionnelle de *ONU*.

Pour l'ONU : *Administration postale de l'ONU; l'autorité morale de l'ONU; le barème des quotes-parts des États Membres au budget de l'ONU; le bâtiment des conférences de l'ONU; le bâtiment du Secrétariat de l'ONU; le budget de l'ONU; ...*

Pour les Nations Unies : *l'Assemblée générale des Nations Unies; la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; la Charte des Nations Unies; la Chorale des Nations Unies; le Cimetière commémorant les morts des Nations Unies en Corée; l'École internationale des Nations Unies; les idéaux (de la Charte) des Nations Unies; ...*

Pour revenir au cas de la Suisse, il existe des similitudes entre la façon dont celle-ci parle de ce qu'elle désigne par « ONU » et les exemples donnés par le glossaire :

Car la majeure partie du budget de l'ONU reste consacrée aux opérations de maintien de la paix. Suisse 2012

Nous nous trouvons aujourd'hui dans un bâtiment en rénovation. La rénovation architecturale de l'ONU m'amène à me demander (...). Suisse 2010

Les organismes de l'ONU estiment qu'environ 2,5 millions de personnes nécessitent une aide humanitaire d'urgence. Suisse 2012

Dans ces exemples la Suisse donne à « ONU » la même acception que la terminologie onusienne. En parlant d'ONU elle désigne souvent l'Organisation elle-même, indépendamment des États-membres qui lui sont affiliés. L'extrait ci-dessous le confirme :

Les activités de l'ONU s'exercent dans les domaines les plus divers. Le risque que l'Organisation disperse ses efforts et perde de vue l'essentiel est présent. L'ONU, mais aussi ses États membres, paraissent souvent indécis lorsqu'il s'agit de défendre les principes qui ont été à l'origine de sa fondation. Suisse 2013

La Suisse parle de l' « ONU », et donc surtout de ce qui détermine son fonctionnement en tant qu'institution, et c'est le premier trait spécifique de son discours aux Nations Unies (naturellement après le mot *Suisse*). L'on peut tenter d'expliquer cela par la proximité particulière qui existe entre la Suisse et l'Organisation, en deux points principaux : le siège de l'Onu en Suisse d'une part, et les valeurs et objectifs de l'Organisation d'autre part.

Concernant le premier point, on sait que la ville de Genève abrite le siège principal de l'ONU en Europe, le second plus important après celui de New-York. Cette position justifie de se préoccuper de l'institution en elle-même. Le substantif *Genève* est d'ailleurs la 5^{ème} plus haute spécificité du discours suisse. De plus, cela doit constituer une réelle fierté pour la Suisse, comme le confirme l'énoncé suivant: *Monsieur le Président, Cela m'amène à évoquer la Genève internationale, qui constitue un lien aussi étroit qu'ancien entre mon pays et l'ONU. La Suisse est fière et reconnaissante de pouvoir abriter le siège européen des Nations Unies, ainsi que de nombreuses organisations spécialisées.* Suisse 2002.

L'autre affinité – non moins significative- entre Suisse et Onu se retrouve dans les principes et valeurs pacifiques et diplomatiques qu'ils ont en partage. C'est ainsi que l'impression d'une certaine connivence se dégage du discours suisse sur l'Onu, comme dans :

L'ONU et la Suisse partagent les mêmes valeurs et poursuivent des objectifs communs : la promotion de la paix et de la sécurité, le développement durable, la défense et la promotion des droits de l'homme ou encore l'aide d'urgence aux victimes de conflits et de catastrophes naturelles. Suisse 2012

Ou encore : "La Confédération suisse" - je cite notre Constitution - "s'engage en faveur d'un ordre international juste et pacifique". Or, le premier but de l'Organisation des Nations Unies est justement de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'ONU est donc pour la Suisse un cadre idéal pour remplir cette mission fondamentale. Suisse 2002

Le discours suisse tend souvent à montrer cette analogie. C'est certainement l'une des raisons pour lesquelles, lorsqu'on réduit le corpus entier au seul discours suisse, le premier cooccurrent du mot «Onu »est le mot « Suisse ».

Retour		Environnement d'un mot		onu
Clic sur un mot pour voir les contextes				
Clic +MAJ pour effacer un mot				
écart	corpus	texte	mot	HIERARCHIQUE
32.10	438	127	onu	
11.44	7620	145	l'	
5.30	82	8	suisse	
5.14	126	9	sein	
4.63	5	3	parvient	
4.60	60	6	légitimité	
4.41	70	6	seule	
4.02	30	4	unique	
3.93	63	5	service	
3.69	121	6	agir	
3.69	17	3	adhésion	
3.59	47	4	forte	
3.52	90	5	la_suisse	
3.52	50	4	activités	
3.48	5	2	neutre	
3.38	58	4	universelle	

Cooccurrences privilégiées du mot Onu¹⁵⁰

La confédération suisse est une société pluriculturelle, plurilingue, au sein de laquelle on rencontre des minorités et qui par conséquent ne saurait évoluer que dans le respect de la diversité. La culture du dialogue et de la recherche du consensus lui est donc inhérente, en principe. Le fait que cette culture corresponde aux besoins de l'Organisation confère un rôle particulier à cet État-membre au sein de l'Onu. Visiblement consciente de ce rôle, la Suisse construit un discours qui tend à définir ce qu'est l'Onu ou plutôt ce qu'elle devrait être. Du

¹⁵⁰ Le logiciel montre 13 cooccurrences Onu suisse, avec 8 pour « Suisse » et 5 pour « la Suisse » (4e ligne en partant du bas)

fait de ses principes pacifiques et de ses compétences diplomatiques reconnues, elle tend à indiquer par son discours la bonne conduite d'une « Organisation des Nations réellement Unies » (Suisse 2014). Le verbe « Devoir » qui est d'ailleurs le verbe le plus spécifique du discours suisse à l'Onu construit ce discours comme suit :

En premier lieu, pour être crédible, l'ONU et ses membres doivent rester les garants imperturbables du droit international et du droit international humanitaire. Suisse 2004

[...] l'Organisation des Nations Unies ne doit pas permettre à des petits groupes d'États ni à des pays en particulier d'imposer leur loi. Un large consensus doit prévaloir. Suisse 2006

L'ONU doit pour suivre sur le chemin de la réforme afin de renforcer sa légitimité. Suisse 2009

Pour accomplir les tâches herculéennes qui l'attendent, l'ONU ne pourra plus se contenter du plus petit dénominateur commun que lui offre trop souvent le consensus de ses membres. Suisse 2012

Elle doit être au centre de la gouvernance internationale. Suisse 2012

La Charte (...) nous rappelle que l'ONU, pour être au service de ses buts, doit être d'abord à l'écoute et au service des peuples. Suisse 2014

On peut rappeler à propos de ces exemples que la formulation d'une critique peut prendre la forme d'une recommandation comme c'est le cas ici. C'est l'un des aspects qui a été relevé au moment d'appréhender la mise en place de la politesse dans ce genre de discours. L'exemple suivant montre la mise en parallèle entre la Suisse et l'Onu, dans laquelle la Suisse met à disposition de l'Organisation des moyens et méthodes qui lui sont spécifiques, présupposant que toutes deux répondent aux mêmes principes.

La Suisse est convaincue que des investissements plus importants dans des moyens pacifiques permettant le règlement des différends, notamment dans les domaines de la médiation et de la diplomatie préventive, seraient payants à long terme. [...] la Suisse a activement participé à plus de trente médiations dans une vingtaine de pays. De plus, elle met régulièrement son savoir et ses experts à la disposition de l'ONU et souhaite intensifier cette collaboration. Suisse 2012

La Suisse se sent proche de l'institution onusienne par Genève et par la culture de médiation qui la caractérise. C'est une chose dont elle est fière. Ainsi, lorsqu'elle évoque les principes de l'Organisation ou son fonctionnement, on entend le discours d'une entité qui parle depuis l'intérieur de l'Organisation, on entend une parole experte, savante, bien placée pour parler de l'Onu, de ce qu'elle est, sinon de ce qu'elle est censée être. Elle est en quelque sorte « crédible » pour parler de l'Onu, de ses points forts et ses points faibles. À travers son discours, elle paraît s'identifier à l'Onu non pas seulement en tant qu'État-membre, mais aussi en tant que partie intégrante de l'Organisation.

La définition d'un cadre de valeurs et d'idées pour l'institution onusienne occupe réellement l'espace de prise de parole suisse. La Suisse s'attribue ainsi une fonction, définie par les similitudes et les affinités qu'elle entretient avec l'Onu. C'est une contribution importante qu'elle apporte à l'Organisation, par le discours. Il faut dire aussi que la neutralité du sujet par rapport à d'autres sujets plus sensibles en fait une niche thématique indiquée pour la Suisse étant donné son positionnement politique à l'international. Les spécificités *expert* +4,2, *travailler* +4,5, *règle* +4,1, *discuter* +4,0, *renforcer*+4,6, *méthode* +3,9, *protocole* +2,9, *procédure* +2,8, *groupe* + 3,2, *Réforme* +2,5 font alors système pour traduire la rhétorique de cette activité diplomatique dont l'investissement par la Suisse n'implique aucun parti pris, et qui au contraire œuvre au bien commun (*commun* +4,9) de l'ensemble de membres par l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation.

À côté de ce qu'elle apporte à l'Organisation de par son identité et ses méthodes de travail, la Suisse tire de réels bénéfices de sa place aux Nations Unies. En effet, c'est le contexte idéal pour faire valoir ses idées (protection des droits de l'Homme, sécurité humaine, assistance humanitaire, aide au développement, promotion de la paix, de la démocratie...) et aussi pour défendre ses intérêts¹⁵¹. Elle y est aux premières loges pour être informée et participer aux décisions d'envergure mondiale. Par ailleurs, étant donné la culture qu'elles ont en partage, l'Organisation par ses principes auxquels tous -en théorie -adhèrent, conforte le sens des valeurs de la Suisse, et celle-ci n'en est que plus appréciée. Pour toutes ces raisons, le discours suisse tend alors à être un soutien permanent à l'Organisation. *Incarnation de la solidarité mondiale* (2002), *forum mondial par excellence* (2002), *légitimité unique* (2009-2010), *unique*

¹⁵¹Radio Télévision Suisse, Découverte, Monde et Société, « la Suisse et l'Onu », le 4 septembre 2012.

organisation vraiment universelle (2012), *lieu prédestiné pour l'avancée des ambitions* (2008), *plateforme idéale*(2004), *organisation unique en son genre* (2011), *plus importante que jamais* (2012)... sont des termes laudatifs par lesquels l'Onu est caractérisée en discours. La Suisse s'identifie à l'Onu et épouse sa cause, comme l'illustre l'extrait suivant :

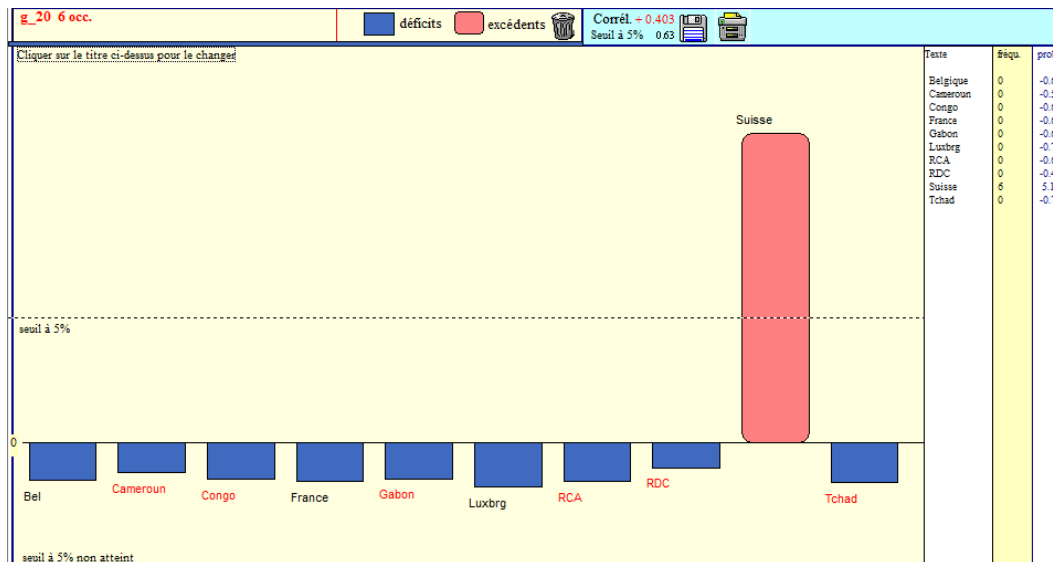
Les esprits critiques qui estimaient que l'Organisation des Nations Unies était incapable de se réformer ont sous les yeux la preuve du contraire. Suisse 2006

Dans cet énoncé, on peut observer la Suisse dans son identification à l'Onu, puisque le locuteur paraît s'approprier la revanche de l'Organisation sur les pessimistes, et la faire sienne.

L'Onu offre à la Suisse un rayonnement international qui va au-delà des limites (géographique et démographique) que sa taille pourrait lui imposer. L'importance que revêt l'Onu pour cet État-membre particulier peut alors expliquer le fait que le mot *Onu* soit l'une des spécificités les plus importantes de son discours. Il y trouve une caisse de résonance à ses souhaits et entend y jouer un rôle important dans la recherche de solutions en adéquation avec les principes qui leur sont communs.

Le G20

G20 est une autre spécificité importante du discours suisse à l'Onu (+5,1). En dehors de ses 6 occurrences, le G20 est souvent désigné par le lemme *groupe* dans ce même discours. ci, ce qui le rend significatif dans sa caractérisation du discours suisse, ce n'est pas son nombre d'apparitions, mais surtout son absence totale dans le reste du corpus.



Distribution de G20 dans le corpus

La Suisse est seule à employer le *mot* G20. On sait que de tous les pays du corpus d'étude, la France est seule à faire partie de ce groupe, même si elle n'en parle pas non plus. En ce qui concerne les autres pays, on peut supputer que, ne faisant pas partie du groupe, ceux-ci se sentent peu concernés. Dans ce cas, que dire de la Suisse qui montre un intérêt certain pour ce groupe alors que la France elle-même n'en parle pas ? La Suisse parle du G20 en ces termes :

*Parallèlement, les échanges entre les Nations unies et d'autre fora tels que le **G-20** qui se réunit aujourd'hui même doivent être renforcés. Le **G-20** est devenu une tribune où des questions d'importance mondiale sont discutées. Ce développement ne doit pas se faire au détriment d'autres pays ou institutions globales comme les Nations Unies. Le **G-20** manque de légitimité et ne dispose **pas de procédures transparentes** pour décider des sanctions. Les membres du **G-20** eux-mêmes ne sont pas soumis au même type d'examen. La Suisse préconise une **égalité de traitement** et une **meilleure consultation** entre les non-membres du **G20**. [...]. Suisse 2009*

Ou encore :

*Nos débats ne doivent pas se limiter au plus petit dénominateur commun. [...] Car si l'ONU n'agit pas, d'autres **groupes**, qui **ne refléteront qu'une partie des pays du monde**, prendront les devants dans un souci d'efficacité et joueront un rôle central dans la gouvernance globale.*

Pour la Suisse, de tels groupes manquent de légitimité en raison de leur composition restreinte. Doris Leuthard, 2010

Quand on connaît les bénéfices que la Suisse peut tirer de son rôle à l'Onu, on peut comprendre pourquoi elle tend à porter critique au G20 dont on peut considérer qu'il concurrence la vieille organisation et qu'il lui fait parfois ombre en se positionnant comme le forum prééminent pour la gouvernance économique mondiale. La Suisse, consciente de l'avantage de leadership que confère au G-20 le fait de réunir en son sein les pays les plus avancés et les grandes économies émergentes, fustige son manque de légitimité et de transparence. Sans doute préfère-t-elle que les décisions sur le sort du monde se prennent à l'Onu, là où elle a le plus d'influence.

Le Droit

Le mot *Droit* dans sa forme canonique est le troisième mot le plus spécifique du discours suisse, à raison de 149 occurrences sur les 714 que contient le corpus entier, avec un écart type de +11,4. Une perspective intéressante pour observer son emploi est celle des cooccurrences. Le tableau suivant en est l'extrait :

Retour Environnement d'un mot droit 2			
Clic sur un mot pour voir les contextes			
Clic +MAJ pour effacer un mot			
écart	corpus	texte mot	HIERARCHIQUE
30.75	714	149 droit_2	
13.44	438	48 homme_2	
10.18	195	26 humanitaire_	
7.84	63	13 violation_2	
7.24	209	18 humain_3	
6.09	24	7 veto_2	
5.96	41	8 égalité_2	
5.64	1315	35 internationa	
5.34	179	12 respect_2	
5.28	90	9 la_suisse_2	
5.00	9121	127 de_le_7	
4.36	85	7 grave_3	
4.05	105	7 commission_2	
4.01	74	6 suisse_2	
3.98	76	6 cour_2	
3.95	572	16 conseil_2	
3.88	118	7 protection_2	
3.62	64	5 développer_1	
3.52	149	7 principe_2	
3.48	72	5 respecter_1	

Cooccurrences privilégiées du lemme *droit* dans le discours suisse

En contexte d'utilisation, c'est sans surprise que *Droit* cooccurre en premier avec *Homme*, pour les droits de l'homme (ou *droits humains*¹⁵²) qui constituent un aspect majeur de la politique étrangère suisse. À l'Onu, la Suisse appuie souvent sa parole sur le Droit. Pour tenter de l'expliquer, on peut considérer d'une part que lorsqu'un État se prévaut d'être neutre, le meilleur indicateur de bonne conduite auquel il puisse se référer est nécessairement le Droit. Dans son discours en 2006, Moritz Leuenberger (Président de la Confédération) développait cette idée en ces termes :

Les pays neutres n'ont qu'un allié légitime, c'est le droit international public. Refuser toute hégémonie quelle qu'elle soit et s'engager en faveur de la coexistence pacifique de tous les pays du monde reconnus égaux en droits, tel est le sens de la neutralité.

D'autre part, la Suisse est une vieille démocratie, très avancée, très développée. Il y a donc dans le respect des droits du citoyen et de l'Homme en général un capital à exploiter pour valoriser son image à l'international.

Un exercice intéressant a consisté pour nous à supprimer du discours suisse les usages majoritaires du mot *droit*, c'est-à-dire les emplois dans lesquels *Droit* se retrouve pris dans des expressions quasiment figées. Pour cela, des groupes nominaux tels que *droits de l'homme*, *droit (international) humanitaire*, *droits fondamentaux de la personne*, *droits humains*, *droit international*, *droit de veto*, *droit (individuel) de légitime défense*, *droits de la personne (humaine)*, *État de droit*, *égaux en droits*, *conseil des droits de l'homme*, *droit inaliénable...* ont été supprimés du tableau des concordances. Les 13 emplois restants sont représentés ci-après :

```

T9 1640c| ndamentaux soient privées de tout droit de recours . En particulier
T9 1640c| culier , il est important que le droit d' être entendu , qui est l_un
T9 1658b| ne peut nier a un autre Etat le droit d' exister . Enfin , nous ne p
T9 1658c| détermination lorsqu' ils ont le droit pour eux . Au choc des culture
T9 1706b| ssi des populations , qui ont le droit d' exiger la paix . Empêcher l
T9 1708a| qui , à juste titre , exigent un droit de participation plus élevé , s
T9 1727b| de droits des peuples et de leur droit à disposer d' eux_mêmes . L'
T9 1731a| er que s' applique simplement le droit du plus fort . Les principes
T9 1732d| tance . Un monde dans lequel le droit l' emporte sur la force .
T9 1734c| de mourir et l' école qui est un droit de vivre mieux . Et pourtant ,
T9 1735a| Les jeunes sont en droit d' attendre de nous tous , les
T9 1737c| urs et partout la prééminence du droit sur la force . En cas de viola
T9 1745b| nfants , auxquels on enlève leur droit d' être , tout simplement , des

```

¹⁵² On remarquera que le lemme *Humain*(+ 7,24) est aussi une caractéristique importante du discours suisse, avec *Droits humains*.

La Suisse parle par le droit à l'Onu, si bien que son discours semble s'être approprié cette notion. Il ne s'agit plus simplement de parler de droit comme tout État à l'Onu se doit de le faire, mais de rompre avec les formulations conventionnelles pour en donner une conception plus concrète : ces énoncés rappellent le droit des populations (peuples, jeunes, enfants) à être entendues, protégées des violations, à vivre en paix et à avoir accès à l'éducation. L'antithèse droit/force rappelle ainsi que le droit est la garantie des plus faibles.

L'*humanitaire*, deuxième cooccurrent favori du mot (dans *droit humanitaire*, ou *droit international humanitaire*) est l'un des premiers terrains sur lesquels la protection des droits de l'homme par la Suisse se manifeste à l'international¹⁵³. À côté du droit international humanitaire, un cooccurrent plus remarquable de *droit* est le mot « veto ». En effet, la Suisse a pris parti depuis son entrée aux Nations Unies pour la réforme du Conseil de Sécurité, surtout en ce qui concerne le droit de veto. La mention du veto est toujours précédée ou suivie par un acte directif (indirect, naturellement) dans le discours suisse. C'est déjà un signe de l'attitude de cet État membre envers ce droit particulier.

Le droit de veto est un privilège qui implique des responsabilités particulières. Il ne devrait être utilisé qu'à titre exceptionnel. Lorsqu'un membre permanent fait usage de son droit de veto, ne serait-il pas souhaitable qu'il s'en explique après coup devant l'Assemblée générale ? Ne serait-ce pas un moyen de mieux faire comprendre sa position à la communauté internationale ? Suisse 2003

En revanche, la Suisse est opposée à la création de nouveaux sièges dotés du droit de veto, car le droit de veto dans sa forme actuelle n'est pas démocratique et il entrave la capacité d'action du Conseil. Pour plus de légitimité, il faut aussi que les pays qui ne sont pas membres du Conseil aient davantage de possibilités de participer au processus de décision. Suisse 2004

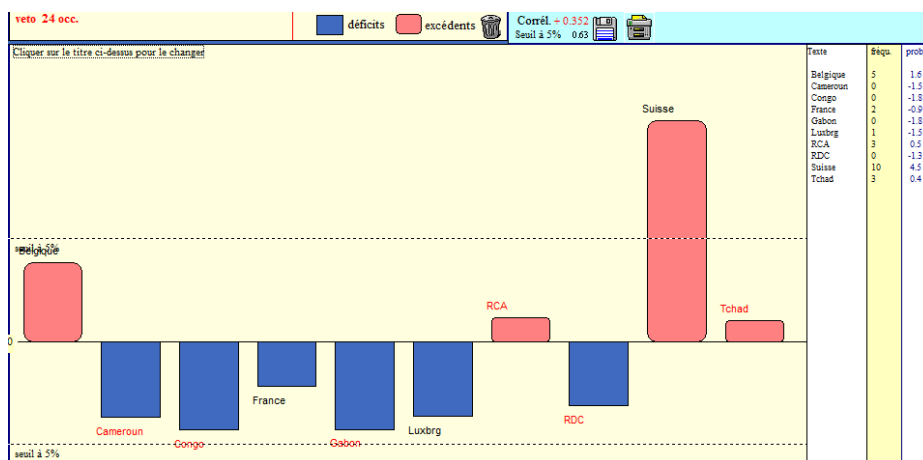
¹⁵³ Voir ci-dessous la sous-partie « l'humanitaire et la neutralité ».

Premièrement, conformément au principe de la responsabilité de protéger, le droit de **veto** ne doit pas pouvoir être exercé dans les cas de génocide, de nettoyage ethnique ou d'autres violations graves et à large échelle du droit international humanitaire ou des droits de l'homme. Suisse 2005

Le recours au droit de **veto** au sein du Conseil de sécurité est difficilement justifiable en cas de génocides, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. C'est pourquoi la Suisse (...) continue de revendiquer une réforme des méthodes de travail du Conseil de sécurité. En effet, la transparence et la collaboration de ce dernier avec les autres organes de l'ONU doivent être améliorées, et le droit de **veto** doit être limité. Suisse 2012

Enfin, la force de l'ONU face aux défis du monde se joue aussi dans sa légitimité, sa capacité à être transparente et inclusive, également au Conseil de sécurité. Nous estimons que les membres permanents ne devraient pas bloquer avec un **veto** les actions visant à prévenir ou faire cesser les génocides, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Suisse 2014

Le discours suisse est de tout le corpus celui qui emploie le plus le mot *Veto*. C'est ce que montre le graphique suivant :



Distribution du mot veto dans le corpus

L'on peut constater qu'en dehors du discours suisse, *veto* est globalement sous-utilisé dans le reste du corpus (aucun autre emploi n'atteint le seuil). Il représente pourtant l'une des thématiques les plus controversées, sachant que c'est principalement lui qu'on accuse d'entraver gravement la capacité d'action de l'Organisation. Prérrogative dont jouissent seuls les membres permanents du Conseil de bloquer littéralement une action de l'Onu pour la

sécurité, il est le symbole du fait que le pouvoir de quelques-uns puisse prévaloir sur les actions de la majorité en faveur de la paix et remet par là même en question la raison d'être de l'Organisation. Pourtant, sur 15 ans, la Suisse est celle qui avec ses 10 occurrences en a le plus fait mention aux débats généraux. En dehors de la France dont la raison de taire ce sujet est évidente, faut-il y voir un *lâcher-prise* généralisé sur la question ? Ou bien est-ce à dire que les vives polémiques sur le droit de veto se tiennent en dehors de l'Assemblée dont on considère alors qu'elle a très peu d'influence sur les décisions de réforme du conseil ? L'ancien ambassadeur suisse auprès des Nations Unies à New-York Paul Seger faisait état en mai 2012 de l'hostilité manifeste des grandes puissances envers un projet de résolution proposé par la Suisse et le Small Five Group (Suisse, Liechtenstein, Jordanie, Costa Rica, Singapour) sur la réforme du Conseil et notamment du droit de veto en ces termes : *Des membres du conseil de sécurité nous ont clairement dit qu'ils ne considéraient pas cette résolution d'un bon œil. [...]Selon eux, seuls les membres du conseil peuvent déterminer la façon dont cet organe travaille*¹⁵⁴. Ce projet qui n'impliquait pourtant aucun amendement de la Charte, avait assuré le Small Five¹⁵⁵, recommandait aux cinq permanents (P5) de s'abstenir « de recourir au droit de veto pour bloquer une décision que le Conseil pourrait prendre pour prévenir ou faire cesser un génocide, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité » et les encourageait sur d'autres plans à justifier leur recours au droit de veto ou leur intention d'y recourir en en démontrant le bienfondé du point de vue de la conformité avec la charte et le droit international. Le groupe de « petits » pays à l'initiative du texte s'est finalement vu obligé de retirer sa proposition en mai 2012, sans même qu'elle ne soit soumise au vote.

La position suisse sur le droit de veto est fortement liée à la question de la réforme du Conseil de sécurité. Parmi les idées qui reviennent souvent dans sa critique, on retrouve l'usage abusif qu'on en fait alors qu'il ne devrait selon elle être utilisé que de manière exceptionnelle. Elle critique aussi le manque global de transparence des membres permanents du conseil de sécurité, notamment lorsqu'il s'agit de justifier l'usage du droit de veto. Selon la Suisse, le droit de veto tend à être l'expression de la suprématie des plus puissants qui passent outre le

¹⁵⁴Radio Télévision Suisse, RTS Info du 17 mai 2012, *La Suisse retire son projet de réforme du Conseil de Sécurité de l'Onu*.

¹⁵⁵ Discours suisse de 2011 : *Les propositions des Small Five sont pratiques et concrètes, elles peuvent être mises en œuvre immédiatement, sans modification de la charte de l'ONU*. Micheline Calmy-Rey, Présidente suisse.

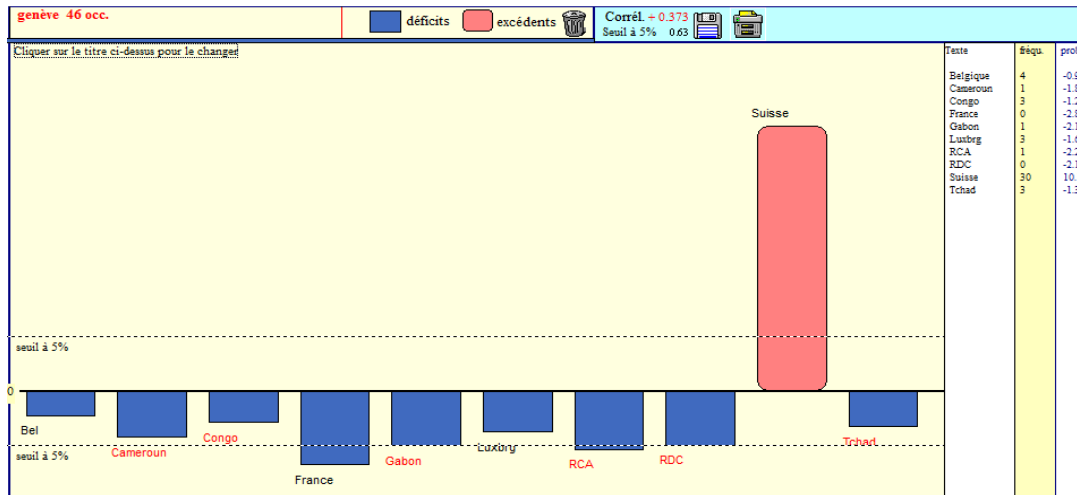
souci de représentativité des autres membres du Conseil et de tous les États membres en général. En le soulignant, la Suisse s'inscrit en faux contre le manque de légitimité et de démocratie dans les méthodes de travail du Conseil.

En voyant les manquements que la Suisse impute à l'Onu, l'on ne peut s'empêcher d'y voir les caractéristiques de sa propre culture politique. En effet, transparence, représentativité et légitimité sont des principes essentiels du fonctionnement de cette vieille démocratie directe qui vit dans le souci de cohésion et de consensus entre les différents cantons (encore appelés États fédérés) qui la composent. Ici encore, c'est sa propre identité que celle qui se veut un modèle de démocratie tend à apporter à l'Organisation, afin de l'améliorer. L'énoncé suivant, tiré du discours suisse de 2006 confirme cette observation :

À l'instar d'une démocratie qui aspire à faire participer tous les citoyens aux décisions politiques, quels que soient leur origine et leur pouvoir financier, l'Organisation des Nations Unies ne doit pas permettre à des petits groupes d'États ni à des pays en particulier d'imposer leur loi. Un large consensus doit prévaloir. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que le Conseil de sécurité soit réformé et élargi. Il y gagnerait à coup sûr en légitimité. Comme nous en sommes encore loin, sachons rester pragmatiques et procédons plutôt à des améliorations ponctuelles de ses méthodes de travail, notamment du droit de veto. Suisse 2006

Genève

Dans la liste des mots qui définissent le mieux les prises de parole suisses, *Genève* arrive en 4^e position, avec 30 apparitions sur les 46 que compte la totalité du corpus, pour +10,0 d'écart-type.



Distribution du mot *Genève* dans le corpus

Grâce à sa politique de neutralité et de bons offices qui a vocation à la maintenir en bons termes avec les autres États du monde, la Suisse jouit d'une longue tradition d'accueil d'organisations internationales, installées à Genève, si bien que cette ville a hérité de l'appellation « Genève internationale ». À elle seule, elle abrite 37 institutions, organisations et organismes internationaux, environ 380 organisations non-gouvernementales et les représentations permanentes des 176 États membres de l'Onu et de ses 2 observateurs¹⁵⁶. C'est ce centre névralgique de la coopération internationale que désigne généralement *Genève* dans le discours suisse, et non pas simplement la ville au sens strict du terme. Les travaux linguistiques ont bien mis en évidence cette facette sémantique de nombreux noms propres qui en viennent à désigner les événements qui s'y sont produits (pensons à Waterloo, Tchernobyl ou Yalta) ou, plus banalement, les institutions qui s'y tiennent¹⁵⁷.

¹⁵⁶La Genève internationale, un atout suisse. Propositions pour une Suisse plus influente, Papier de discussion foraus-Forum de politique étrangère – N°18, Novembre 2013, sous la coordination de Sebastian Justiniano Birchler, responsable du programme gouvernance mondiale, Université de Neuchâtel.

¹⁵⁷Henri Boyer, « Fonctionnements sociolinguistiques de la dénomination toponymique », Mots. Les langages du politique [En ligne], 86 | 2008, mis en ligne le 30 mars 2010.

Ainsi, il y a de réels enjeux pour la Suisse à promouvoir Genève en discours. Avec la proximité et l'accès privilégié aux lieux de réflexion, aux leaders politiques et finalement aux grandes décisions sur les problématiques mondiales, Genève accroît l'influence de la Suisse en lui procurant un cadre international à domicile pour défendre ses valeurs et ses intérêts. De plus, du point de vue de l'image, Genève constitue une vitrine pour la communication, la promotion de la Suisse à l'extérieur, en reliant celle-ci au monde. Par ailleurs, les activités de ces organismes étrangers à Genève présentent un réel avantage économique pour la Suisse. Pour toutes ces raisons, le discours suisse à l'Onu construit une véritable publicité pour Genève, d'autant plus qu'il faut faire face à la concurrence opposée par d'autres centres de réflexion tels que Vienne, La Haye, Copenhague et Bonn. La ville de Copenhague par exemple abrite une « cité des Nations Unies » dans laquelle elle héberge le siège européen de l'OMS et d'autres bureaux régionaux pour les institutions spécialisées (le PNUD, l'Unops, notamment). Bonn est également un grand centre pour la coopération internationale, avec notamment son « campus de l'Onu » qui abrite une vingtaine d'institutions spécialisées des Nations Unies.

Pour ce faire, l'usage de *Genève* en contexte consiste souvent à en dire qu'elle est le lieu qui accueille (ou accueillera) des échéances importantes. Le tableau suivant, qui se borne aux occurrences où *Genève* est précédé de la préposition *à*, en donne une esquisse :

```
T9 1612b| la première phase se déroulera à Genève en 2003 . Le défi majeur de c
T9 1621c| n , qui se tiendra en décembre à Genève . Plus de la moitié de l' hum
T9 1631c| ait repris de l' élan cet été à Genève . De difficiles négociations
T9 1635c| ir périodiquement , être basé à Genève , et travailler en étroite coo
T9 1654b| Conseil des droits de l' homme à Genève s' appliquera davantage à cher
T9 1683b| la réunion ministérielle tenue à Genève en juillet . Le défi consiste
T9 1697c| ence internationale d' experts à Genève ouverte à tous les Etats Par
T9 1712b| large . Au siège de l' ONU à Genève , de tels échanges sont encour
T9 1712c| regroupement de ces activités à Genève renforcerait encore davantage
T9 1722c| déjà . En 1863 était fondé , à Genève , le Comité international de l
T9 1726b| la nouvelle conférence prévue à Genève ait lieu sans tarder . Celle_
T9 1739b| ctive d' avenir . La création à Genève du Fonds mondial destiné à ren
T9 1748a| Puis , de retour chez lui à Genève , il s' est engagé corps et âm
T9 1748b| uction de l' original conservé à Genève - que je remettrai dans quelqu
T9 1749c| lider les structures présentes à Genève et favoriser la mise en réseau
```

Cooccurrences de *Genève/à* dans le discours suisse

Genève accueille des rendez-vous où se tiennent de grandes réflexions ; et le locuteur suisse ne manque pas de le rappeler, même dans l'évidence. C'est le cas dans l'extrait suivant, dans lequel on sait d'avance que le Conseil des Droits de l'Homme ne peut se tenir qu'à Genève,

qui en est le siège : *Voilà pourquoi le Conseil des droits de l'homme à Genève s'appliquera davantage à chercher des solutions qui passent par le dialogue entre les partenaires plutôt qu'à brandir des menaces.* Suisse 2006

Laisser entendre que Genève est le lieu où tout se joue en fait une sorte de « Place to Be » et donne d'autant plus de poids à la Suisse dans sa présentation de soi.

Le locuteur suisse ne manque pas non plus de faire ouvertement l'éloge de Genève : *Depuis 150 ans, non seulement les Conventions mais aussi l'esprit de Genève rayonnent dans le monde comme un phare, lieu de paix et de résolution des conflits ; lieu de l'humanitaire et lieu pour l'humanité. Genève est un don pour la Suisse et pour le monde, (...) en réunissant les Nations dans le dialogue. La Suisse veut agir pour consolider les structures présentes à Genève et favoriser la mise en réseau des nombreuses compétences qui s'y trouvent réunies. Cela me réjouit...*Suisse 2014

On peut aussi citer : *Genève est le principal centre international pour le désarmement, l'assistance humanitaire, le développement social, la promotion des droits humains et la protection de l'environnement.* Suisse 2002

Il est déjà vrai que Genève est le lieu où sont le plus concentrées les grandes organisations spécialisées dédiées à ces différents thèmes essentiels, mais le locuteur a bien compris dans cet extrait que plus on le dit, plus cela reste vrai (les auditeurs le gardent à l'esprit) et plus cela alimente le positionnement de Genève à cette place de choix. Ce phénomène d'auto-alimentation d'un fait déjà existant par le discours rappelle ce qu'on nomme en stratégie de communication *effet boule de neige*. La mise en valeur de la Genève internationale s'inscrit dans l'intention d'attirer des cibles potentielles. La suite de l'énoncé le démontre, en ces termes : *Cela me réjouit, car ce sont des thèmes que les Suisses ont particulièrement à cœur. Mais cela implique aussi une responsabilité : celle d'offrir aux organisations internationales des conditions optimales de travail et de séjour. Là aussi, vous pouvez compter sur la Suisse.*

À d'autres occasions, le locuteur Suisse montre son intérêt à ce que de nouvelles institutions viennent s'installer à Genève :

Le Fonds vert pour le climat sera un élément-clé du financement de cette transition. Il importe par conséquent de le mettre en place sans tarder dans un environnement optimal. Je suis persuadée que Genève offre un cadre idéal à cet effet. Suisse 2012

La Suisse soutient aussi le renforcement et le développement des activités de recherche et de réflexion au sein de l'ONU. Le regroupement de ces activités à Genève renforcerait encore davantage le potentiel créatif de l'organisation. Suisse 2012

Dans le discours suisse sur Genève à l'Onu, on perçoit des intentions et même des techniques de communication. Ayant conscience du contexte favorable que lui offre l'Organisation pour communiquer, la Suisse y saisit l'opportunité de rayonner par Genève et de se faire connaître, d'augmenter son influence et de générer des bénéfices pécuniaires par ailleurs, tout en faisant face à la concurrence.

Outre la référence à la Genève internationale, le discours suisse parle aussi de Genève pour faire référence aux conventions de Genève (9 cooccurrences).

écart	corpus	texte	mot	HIERARCHIQUE
19.54	46	30	genève_2	
7.41	87	9	convention_2	
4.25	74	4	suisse_2	
4.08	90	4	la_suisse_2	
4.06	5	2	croix_rouge_	
4.06	5	2	150	
3.97	6	2	dépositaire_	
3.41	6534	27	à_9	
3.40	18	2	étroit_3	
3.37	19	2	information_	
3.15	109	3	société_2	
2.77	54	2	réunir_1	
2.70	185	3	renforcer_1	
2.57	214	3	premier_3	
2.55	76	2	encourager_1	
2.53	78	2	davantage_6	
2.37	100	2	esprit_2	
2.34	104	2	aucun_7	
2.19	318	3	mondial_3	
2.17	131	2	lieu_2	

Cooccurrences privilégiées de Genève dans le discours suisse

En effet, une partie de l'image de la Suisse dans le monde repose sur son rôle historique dans l'assistance humanitaire mondiale. Elle doit ceci au fait qu'Henry Dunant, citoyen suisse, a été à l'origine de la création en 1863 du Comité International de la Croix Rouge et consécutivement, de la première convention de Genève qui consacra le droit international humanitaire. Ces antécédents de prestige ancrés dans l'identité suisse sont vecteurs d'une

image hautement positive. C'est pourquoi la Suisse n'hésite pas à rappeler son rôle historique décisif dans ces événements.

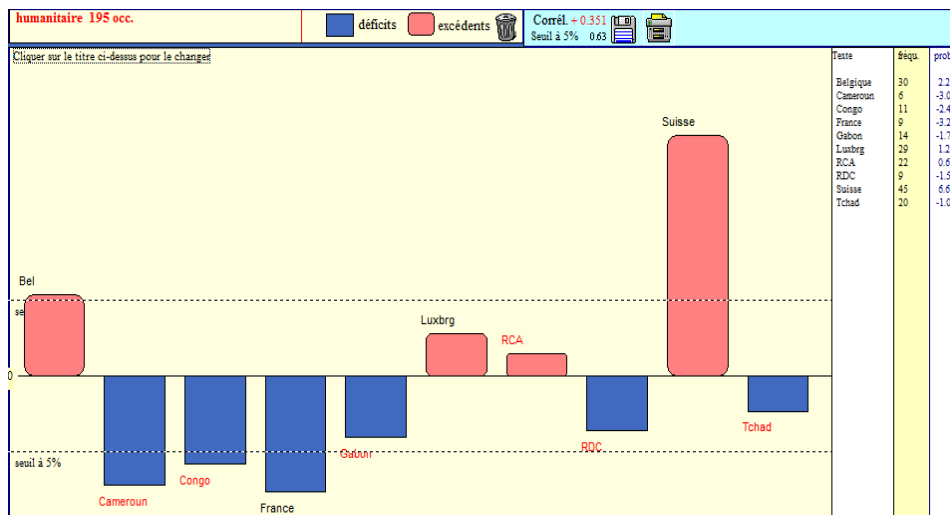
En tant qu'État dépositaire des Conventions de Genève et de ses Protocoles additionnels, la Suisse considère qu'elle a une responsabilité particulière (...) pour cette cause du droit humanitaire. Suisse 2002

C'est aussi pourquoi, (...) la Suisse accepte, en sa qualité d'État dépositaire des Conventions de Genève, le mandat de conduire des consultations sur les moyens d'aboutir à un meilleur respect du droit international humanitaire par les parties concernées. Suisse 2004

Avec la Genève internationale et les Conventions, Genève se révèle un garant incontournable de l'image de prestige de la Suisse.

L'humanitaire et la Neutralité

L'adjectif¹⁵⁸ *humanitaire* est l'un des mots les plus caractéristiques des prises de parole suisses. Avec un écart-type de +6,5, il incarne l'une des thématiques principales du discours suisse à l'Onu.



Distribution de l'adjectif *humanitaire* dans le corpus

¹⁵⁸ Le substantif (l'Humanitaire) étant globalement sous-représenté dans le corpus (6 au total dont 2 pour la Suisse), notre étude ne tient compte que des adjectifs.

La Suisse conçoit l'humanitaire avant tout comme un droit, d'où l'association favorite entre les deux mots (voir plus haut le tableau des cooccurrences privilégiées du lemme *Droit*). La tradition humanitaire de la Suisse s'inscrit dans sa politique de neutralité et s'y accorde parfaitement. En effet, en se consacrant à l'assistance humanitaire lors de conflits, un Etat neutre apporte sa contribution à la résolution de la crise sans avoir à prendre parti. C'est le principe même de la Croix Rouge à sa création, qui entraine en totale adéquation avec la politique de la Suisse : une organisation internationale neutre chargée de secourir les victimes, indépendamment de leur appartenance nationale. C'est ce à quoi fait référence l'extrait suivant :

L'activité humanitaire du CICR repose sur les principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Toutes les victimes de conflits bénéficient du même traitement et l'aide est accordée à toutes les personnes vulnérables. Chaque être humain a la même valeur. Suisse 2013

L'humanitaire est très présent dans le discours suisse à l'Onu car, avec le rôle de médiatrice lors de conflits, c'est le champ d'action principal de la Suisse pour contribuer à la paix dans le monde, conditionné –en principe – par sa neutralité permanente.

La neutralité est un facteur majeur de l'identité suisse. C'est principalement elle qui confère à la Suisse le rôle important qu'elle joue sur la scène diplomatique internationale depuis la guerre froide. Du point de vue fonctionnel, la neutralité garantit l'indépendance du pays et l'inviolabilité de son territoire. Économiquement, elle assure la liberté du commerce à l'international. C'est aussi une contribution de la Suisse à la stabilité internationale, et c'est elle qui permet à la Suisse d'être légitime pour offrir ses bons offices (médiations et facilités de rencontre) en cas de conflit entre États¹⁵⁹. Partant, c'est tout naturellement que *Neutralité* +5,8 (et *neutre* +4,7) figure parmi les plus hautes spécificités du discours suisse à l'Onu.

Soient les énoncés suivants :

La Suisse a adhéré à l'ONU en tant que pays neutre, et elle entend le rester. Notre statut de neutralité ne limite cependant en rien notre volonté de coopérer. Au contraire, elle est un atout dans notre engagement au service de la paix. Suisse2002

159 Un mot spécifique du discours suisse et qui procède de la rhétorique de médiation que la Suisse pratique dans le cadre de ses activités diplomatiques est *divergences* (+4,7).

La Suisse a adhéré à l'ONU en tant que pays neutre. Cela ne l'empêchera pas de défendre à l'ONU les valeurs universelles auxquelles elle est attachée. Suisse 2003

Dans ces propos consécutifs à son entrée aux Nations Unies (2002), on voit l'importance que revêt pour la Suisse le fait de se prévaloir neutre. Mais plus remarquable encore est la prise en compte d'un autre point de vue, implicite, qui pourrait envisager cette neutralité comme une limite pour la poursuite des objectifs de l'Organisation. La Suisse semble alors rejeter ce handicap qu'on pourrait lui prêter. Quoiqu'il en soit, la définition de la neutralité et ce qu'elle implique ont souvent fait polémique, en commençant par l'échelle nationale suisse. Notre corpus d'étude offre l'opportunité d'observer des traces de conflictualité entre dirigeants politiques suisses sur le sujet.

Soit l'extrait suivant :

*La Suisse est un **pays neutre**. Pour nous, la neutralité ne nous a jamais autorisés à regarder le monde avec indifférence, ni à nous tenir en dehors du cours des événements. Elle a toujours signifié que nous avons l'obligation de travailler à l'instauration de la paix. Nous n'avons jamais voulu être ni n'avons jamais été neutres envers les victimes de l'oppression et de la violence, pas plus qu'envers les règles de la communauté internationale et du droit international. [...] Refuser toute hégémonie quelle qu'elle soit et s'engager en faveur de la coexistence pacifique de tous les pays du monde reconnus égaux en droits, tel est le sens de la **neutralité**.* Suisse 2007

Cet énoncé est tiré du discours de Micheline Calmy-Rey, représentante de la Suisse à l'Assemblée Générale de l'Onu en septembre 2007. C'est après avoir été au cœur d'une vive polémique qui oppose les partisans d'un rôle international actif – dont elle fait partie – à ceux d'une position traditionnelle d'observateur que la Présidente de la Confédération suisse prononce son discours au débat général. En effet, la socialiste (PSS) qui entend développer l'influence de la Suisse prône une « neutralité active » par laquelle son pays doit selon elle avoir la possibilité de porter des critiques envers les belligérants dans un conflit, d'aspirer à un siège non permanent au Conseil de sécurité, et de renforcer ses engagements militaires dans les opérations de maintien de la paix¹⁶⁰. C'est dans ce même esprit que l'ancienne Ministre des Affaires Étrangères (MAE) a pris position en juillet 2006 dans le cadre du conflit

¹⁶⁰Swiss Info, Frédéric Burnand, « La neutralité active n'est pas une nouveauté », 02/08/2006.

entre Israël et le Hezbollah, en condamnant l'action des forces militaires israéliennes au Liban, que son ministère a qualifié de « réaction disproportionnée »¹⁶¹. Cette prise de position jugée inopportune et contraire à la neutralité s'est vue vivement critiquée, notamment par les membres de l'Union Démocratique du Centre, parti conservateur et nationaliste en faveur d'une neutralité traditionnelle. La ministre s'est même vu refuser le soutien du conseil fédéral qui s'était contenté, sans juger, de qualifier la situation au Liban de « préoccupante » afin de tempérer ses propos¹⁶². Calmy-Rey est donc connue pour sa politique de rupture avec la neutralité suisse traditionnelle. Naturellement, lorsqu'elle a l'occasion de défendre sa position à l'Assemblée, elle la saisit. Dans l'énoncé cité, la présidente justifie implicitement les agissements à cause desquels on l'accuse d'enfreindre le principe de neutralité de la Suisse. D'après elle, la neutralité n'implique pas l'indifférence, et le fait de relever les violations du droit international afin de rechercher la paix n'est pas contraire à la politique extérieure de son pays. En s'exprimant aux Nations Unies, la présidente est le porte-parole de la Suisse et le *Nous* englobant qu'elle utilise pour dire ce qu'est la neutralité donne comme allant de soi que tous les Suisses en ont cette conception et tait ainsi toute forme d'opposition¹⁶³.

Cette neutralité vue par un socialiste, le parti conservateur d'Ueli Maurer ne l'entend pas de cette oreille. C'est de lui qu'émanent les critiques les plus virulentes de l'orientation de la politique extérieure de l'ancienne MAE. Pour les UDCistes, « *une « neutralité active » n'existe pas ! Les notions « neutralité » et « active » s'excluent mutuellement ; elles sont en l'occurrence contradictoires : soit on prend position pour une partie au conflit, soit on reste neutre. Les compromis entre ces deux positions enlèvent tout crédit à la neutralité suisse... »*¹⁶⁴

Lorsqu'à son tour, en tant que Président de la Confédération Suisse en 2013, Ueli Maurer aura l'occasion de représenter son pays à l'Onu, l'ancien président de l'UDC (1996-2008) parlera de la neutralité en ces mots :

¹⁶¹Swiss Info, swissinfo et les agences, « Micheline Calmy-Rey critique sévèrement Israël », 20/07/2006.

¹⁶²*Le Figaro*, Actualité, International, « Calmy-Rey met la neutralité à rude épreuve », 31/08/2006.

¹⁶³Notons que Micheline Calmy-Rey a été élue Présidente de la Confédération suisse en décembre 2006, en plein milieu des polémiques sur sa politique étrangère.

¹⁶⁴UDC, actualités, articles, Ulrich Schlüer « Une définition absurde de la neutralité du DFAE : une neutralité active n'existe pas ! », 16/01/2007.

*Grâce à la **neutralité**, la Suisse entretient des relations avec tous les pays ; elle ne prend jamais parti et peut proposer son aide ou sa médiation. Notre statut de **neutralité** nous permet aussi d'offrir nos bons offices.* Suisse 2013

Maurer démontre l'intérêt de la neutralité et la présente comme profitable autant à la Suisse qu'au reste du monde. Ce qu'il dépeint, c'est la neutralité traditionnelle, observatrice et impartiale, disponible pour aider si besoin est.



L'Onu peut ainsi être le théâtre de divergences politiques nationales. Les acteurs politiques y trouvent une caisse de résonance mondiale à leurs positions et la mettent à profit pour défendre leurs intérêts. Quoi qu'il en soit, la Suisse tient à sa neutralité et n'a visiblement pas l'intention d'en changer. C'est pourquoi les locuteurs suisses quelle que soit leur orientation n'ont de cesse de le rappeler. Tous tiennent aussi un discours qui cherche à éclaircir le sens de cette notion, dont ils ne souhaitent pas que le monde l'envisage comme un retrait, mais plutôt comme un moyen d'être à disposition. La Suisse veut faire comprendre toujours mieux sa neutralité, consciente de ce que celle-ci n'est pas toujours bien perçue. Lorsqu'elle en parle, on a toujours l'impression qu'elle se justifie. Il faut entendre que cette neutralité est un sujet délicat dont l'impact va au-delà du territoire national. C'est la maxime de toute sa politique étrangère qui lui confère cette identité d'acteur impartial, et par conséquent la légitimité d'œuvrer pour la médiation et le *peacekeeping* international. Dans ce rôle de médiateur/facilitateur, la Suisse a tout à gagner car malgré sa petite taille, elle accroit son influence et garantit sa protection contre les dangers liés aux conflits.

Le Portrait

Le premier trait spécifique du discours suisse est *Onu* (+13,9). Acronyme peu ordinaire dans l'usage courant des autres discours, ce mot auquel la Suisse donne la même acception que celle que lui confère la terminologie onusienne reflète son identification à l'Organisation et son intention de parler la langue onusienne. Société pluriculturelle et multilingue avec une culture de recherche du consensus, la Suisse se reconnaît dans les valeurs pacifiques et diplomatiques de l'Onu. Elle est également proche de l'Onu par Genève, son siège européen. Impliquée dès lors dans le fonctionnement de l'Onu en tant qu'institution, elle fait entendre dans son discours une voix qui résonne depuis l'intérieur de l'Organisation. Cette proximité pleinement assumée se manifeste dans le discours suisse par le fait que le substantif *Suisse* est le cooccurrent favori de la forme *Onu*. Ladite proximité autorise la Suisse à tenir un discours garde-fou qui définit un cadre de bonne conduite de l'organisation, et qui est rendu crédible par la communauté de valeurs qu'elle et l'Onu ont en partage.

Le terme *Genève* est lui aussi hautement spécifique (+10,0) du discours suisse. On fait ici la promotion de ce centre névralgique de la coopération internationale qui confère à la Suisse sa réputation d'État-hôte; et qui lui procure par ailleurs un cadre international à domicile pour défendre ses valeurs et ses intérêts. Par ailleurs, le terme *Convention*, cooccurrent favori de *Genève*, témoigne de la mise en valeur en discours du rôle historique de la Suisse dans l'assistance humanitaire mondiale, à travers les conventions de Genève qui ont consacré le droit international humanitaire. Les mots *Humanitaire* (+6,5) et *Droit* (+11,4) ressortent d'ailleurs eux aussi comme hautement spécifiques du discours de la Suisse. Celle-ci justifie son attachement à ces grands principes par sa tradition de neutralité, l'assistance humanitaire étant sa contribution historique aux desseins de paix de l'Organisation en accord avec ses principes; et le droit étant un indicateur de bonne conduite pour un État revendiquant sa neutralité. Sur ce dernier point, même s'il y a des traces de polyphonie dans son discours, la Suisse défend à l'Onu sa tradition neutre. Elle y construit un discours qui veut expliquer le sens de cette neutralité, partant du présupposé que celle-ci n'est pas toujours bien perçue. Enfin, le discours suisse constitue un soutien, une publicité permanente en faveur de l'Onu, car celle-ci lui donne l'opportunité d'être un acteur stratégique de la communauté internationale, et ainsi de pallier les limites que sa taille et sa neutralité pourraient lui imposer.

Le Luxembourg : La course au Conseil de Sécurité



Luxbrg lemme
CLIC sur u
CLIC+MAJ:

N°	écart	corpus	texte	mot
6	25.0	121	121	luxembourg_2
6	11.3	30	30	luxembourgeois_3
6	9.4	246	88	européen_3
6	7.8	160	59	matière_2
6	7.6	201	67	-
6	6.4	11	11	mb_2
6	5.9	34	19	dossier_2
6	5.7	9	9	2013_2014
6	5.6	3964	629	en_9
6	5.4	466	102	action_2
6	5.3	20	13	brut_3
6	5.3	135	41	contexte_2
6	5.2	24	14	0
6	5.2	15	11	kosovo_2
6	5.0	25	14	voici_9
6	4.9	9	8	apd_2
6	4.9	69	25	multilatéralisme
6	4.9	303	70	responsabilité_2
6	4.8	80	27	désormais_6
6	4.8	280	65	rester_1
6	4.8	127	37	efficace_3
6	4.8	104	32	%_2
6	4.7	18	11	pertinence_2
6	4.7	109	33	multilatéral_3
6	4.6	25	13	guider_1
6	4.6	108	32	atteindre_1
6	4.5	8	7	chiffre_2
6	4.5	303	67	année_2
6	4.5	140	38	maintien_2
6	4.4	83	26	crime_2
6	4.4	5868	866	un_7
6	4.4	118	33	pleinement_6
6	4.4	111	32	prévention_2
6	4.3	89	27	essentiel_3
6	4.3	57	20	aid_2
6	4.3	31	14	commettre_1
6	4.1	7	6	quartette_2
6	4.1	7	6	omettre_1
6	4.1	5	5	petit_2
6	4.1	5	5	innovateur_3

Spécificités du discours luxembourgeois

Les Aides Publiques au Développement

Ce qui attire l'attention lorsqu'on observe le tableau des spécificités du discours luxembourgeois, c'est la saillance du vocabulaire financier : RNB (+6,4), Brut (+5,3), 0 (+5,2), APD (+4,9), % (+4,8), chiffre (+4,5), année (+4,5), aide (+4,3). Cela est certainement dû à l'idéal de gestion qui sous-tend le discours du Grand-duché à l'Onu, mais c'est surtout lié au sujet des Aides Publiques au Développement. Celles-ci ont été mises en place par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, qui en donne la définition de référence suivante : « government aid that promotes and specifically targets the economic development and welfare of developing countries »¹⁶⁵. Il s'agit de fonds d'origine publique apportés sous forme de dons, de prêts ou d'allègements de dettes aux pays en développement dans le but essentiel de participer à leur développement économique et à l'amélioration de leur niveau de vie.

En matière d'Aide Publique au Développement, le Luxembourg se classe en effet parmi les pays les plus actifs dans cette forme de coopération. Le service de presse de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques) a d'ailleurs publié en octobre 2017 un article dans lequel le Grand-duché était qualifié de « bailleur le plus généreux » après la Norvège du Comité d'Aide au Développement (CAD), ayant consacré 1% de son Revenu National Brut à l'APD en 2016. Il a aussi été ajouté à titre de comparaison que la moyenne du CAD se situe à 0,32%, et que seuls six membres de ce Comité ont atteint l'objectif de 0,7% fixé par les Nations Unies au début des années 70¹⁶⁶.

Cette « générosité » et le respect des engagements pris valorisent l'image du Luxembourg aux Nations Unies, d'où l'omniprésence du thème dans les discours prononcés depuis l'an 2000 :

Je suis fier de pouvoir dire que le Luxembourg fait partie des pays qui tiennent leurs promesses et qui s'efforcent d'être des partenaires internationaux fiables, même en temps de crise. Depuis l'an 2000, l'aide publique au développement (APD) du Luxembourg a atteint le seuil de 0,7 % du revenu national brut (RNB). En 2009, notre APD a franchi la barre de 1 % du RNB. Luxembourg 2010

¹⁶⁵ OECD, avril 2018, « What is ODA ? » Official Development Assistance, Development Co-operation directorate.

¹⁶⁶ <http://www.oecd.org/fr/presse/le-luxembourg-est-un-donneur-generoux-et-un-allie-solide-pour-les-pays-partenaires.htm>

Je me réjouis de pouvoir dire que le Luxembourg a su maintenir et même accroître son effort en matière d'aide publique au développement, qui a atteint l'an dernier 1,09 % de notre revenu national brut. Luxembourg 2011

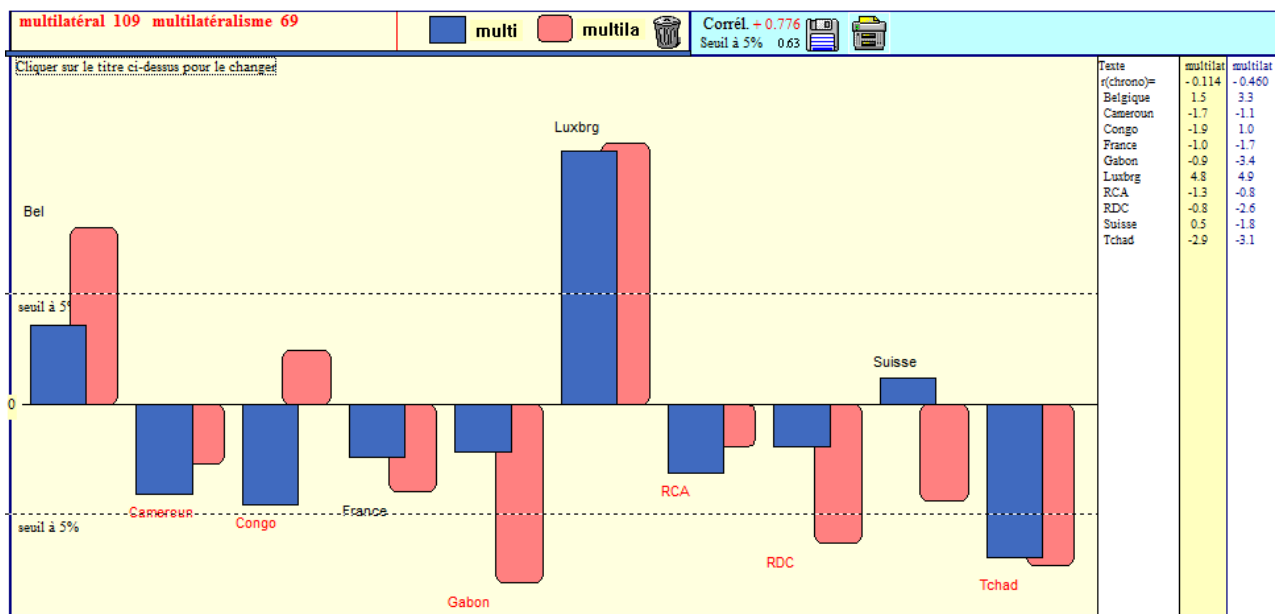
Mon pays consacre aujourd'hui 0,92 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement, et nous comptons poursuivre dans cette voie afin d'atteindre l'objectif d'un pourcent dans les années à venir. Luxembourg 2008

Le Luxembourg exploite ainsi son principal atout, pour continuer à alimenter cet ethos de générosité. Nous verrons plus loin de quelle manière ce même atout lui donne accès au Conseil de Sécurité.

Le multilatéralisme

Le mot *multilatéralisme* (+4,9) et ses déclinaisons dans le lemme *multilatéral* (+4,8) font partie des caractéristiques qui distinguent le mieux le discours luxembourgeois du reste du corpus. Il y est utilisé comme suit :

Telle est l'essence même du multilatéralisme, ce multilatéralisme efficace que mon pays, le Luxembourg, a mis avec conviction au centre de son action internationale. Luxembourg 2007



Distribution des lemmes Multilatéral (bleu) et Multilatéralisme (rose)

Ce concept renvoie à un mode d'organisation des relations internationales fondé sur la coopération entre au moins trois acteurs pour résoudre des problèmes d'intérêt collectif en s'alignant sur des règles communes. Il trouve son expression la plus aboutie dans les organisations internationales (OI) permanentes et universelles, qui sont généralement fondées sur le principe d'égalité formelle entre les États. C'est le cas des Nations Unies qui, de par leur universalité sont selon le Luxembourg la meilleure incarnation du multilatéralisme.

C'est à ce prix que les Nations Unies resteront le siège par excellence de la légitimité internationale et le centre vital de l'action multilatérale, comme l'a rappelé récemment notre Secrétaire général. Luxembourg 2004

Pour nous, les Nations Unies sont au cœur du multilatéralisme. Luxembourg 2014

Sur ce principe d'égalité souveraine entre États, le multilatéralisme qui s'institutionnalise donc au sein des OI (et de l'Onu en particulier) favorise logiquement la participation plus active des plus petits, qui ont l'opportunité de tirer parti des effets égalisateurs qui en découlent, à savoir « la capacité de cette forme d'action collective à dépasser les rapports de force bilatéraux en produisant des normes et règles qui s'imposent à tous »¹⁶⁷. Sans s'avancer

¹⁶⁷Albaret, Mélanie, et Delphine Placidi-Frot. « Les petits États au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène », *Critique internationale*, vol. 71, no. 2, 2016, pp. 19-38.

à classer le Luxembourg dans une catégorie dite des « petits États », on relèvera que c'est cette même conception selon laquelle le multilatéralisme favorise l'égalité entre États que le Grand-duché donne de la coopération multilatérale, sur laquelle il affirme avoir fondé sa politique extérieure :

Pays fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Luxembourg a basé sa politique étrangère sur une participation active à la coopération multilatérale. Ce multilatéralisme est fondé sur le respect du droit international et la coopération entre États souverains et égaux afin d'œuvrer collectivement pour la paix, le développement et le respect des droits de l'homme. Luxembourg 2014

Le rappel définitoire des fondements du multilatéralisme, concept notoire en relations internationales, procède de ce qu'il est régulièrement bafoué. Le Luxembourg entend ainsi exhorter l'Assemblée à lui redonner sa vigueur. Ci-dessous l'extrait des concordances de « multilatéralisme » dans le discours luxembourgeois, qui montre effectivement qu'il ne s'agit pas d'un principe absolu pour toutes les actions de l'Organisation et de ses États membres. On y voit que *Le multilatéralisme ne doit pas rester un vain mot* (Luxembourg 2006) ; on y voit aussi la question fréquente de la modernisation du multilatéralisme (*renouveau, modernisation, survie*) qui est le signe que celui-ci connaît des échecs et menace de tomber en désuétude.

Le multilatéralisme est-il toujours de notre temps ? (Luxembourg 2003).

```
T6 1122a|          peut_être la survie , du multilatéralisme comme méthode pour gé
T6 1140a|          modernisation du multilatéralisme - ne peut réussir que
T6 1073a|          celle du renouveau du multilatéralisme . Je puis vous donner
T6 1095a|          . Le renouveau du multilatéralisme dans le contexte des
T6 1088a|          d' un renouveau du multilatéralisme , telle que je l' ai
T6 1121a|          et crédible . Le multilatéralisme ne doit pas rester un
T6 1055a|          notre époque ? Le multilatéralisme est _il toujours de n
T6 1056a|          définir un nouveau multilatéralisme pour le XXIe siècle e
```

Extrait des concordances de « multilatéralisme » dans le discours luxembourgeois¹⁶⁸

Quoiqu'il en soit, le Luxembourg fait preuve d'une grande implication dans plusieurs organisations internationales en particulier l'Union Européenne dont il est l'un des 6 membres

¹⁶⁸ Ce tableau ne donne qu'une partie des cooccurrences de « multilatéralisme » dans le discours luxembourgeois. Il a été constitué de manière sélective, afin de permettre une meilleure visibilité des passages dans lesquels le Luxembourg met en garde contre l'échec du multilatéralisme.

fondateurs et dont il abrite plusieurs institutions et organes phares à l'instar du secrétariat général du Parlement Européen, ou encore la Cour de Justice de l'UE. Il est également membre de l'Otan, l'OSCE, l'OCDE, l'OMC, l'Unesco, ainsi que du Conseil de l'Europe.

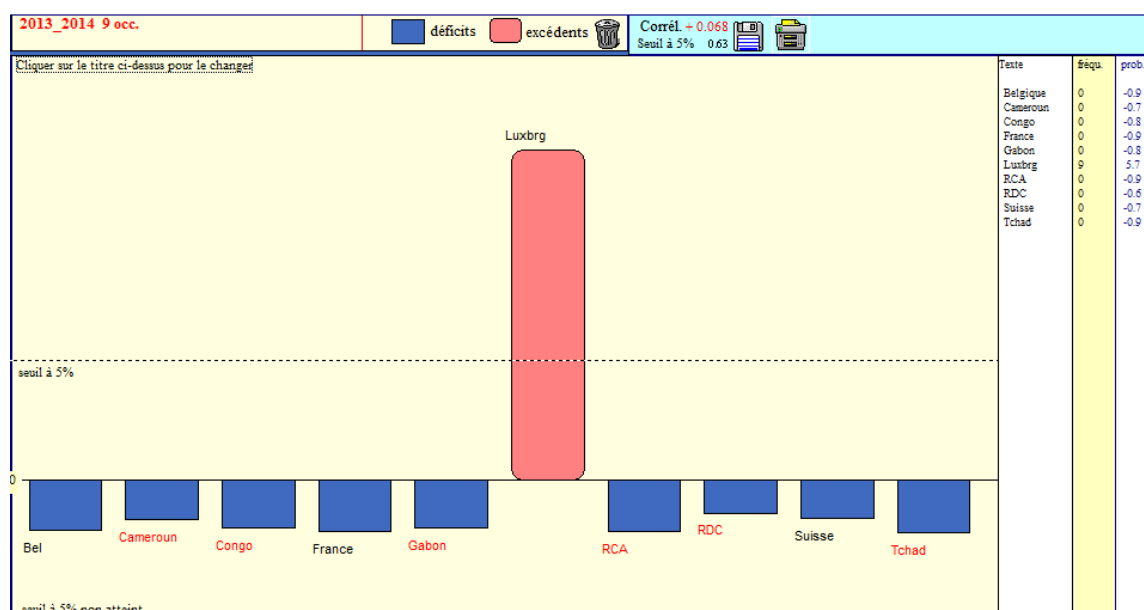
Le concept de « petit-État » est généralement envisagé en termes de ressources. En effet, l'on peut identifier les petits États à « ceux qui *ont moins* et doivent développer des stratégies de remplacement (ou de compensation) pour peser sur les relations internationales »¹⁶⁹. Dans cette logique, une approche réaliste de la puissance les identifiera selon des critères quantitatifs qui peuvent varier d'un acteur à un autre : la superficie du territoire, la taille de la population, les capacités militaires, le PIB, les ressources naturelles, la taille des appareils administratifs ou le niveau de développement... Auriane Guilbaud remet en cause cette perspective quantitative étant donné la multitude des critères possibles et la variabilité des seuils selon les contextes et les objectifs visés par celui qui entreprend la classification (Guilbaud 2016). Par ailleurs, la trop grande diversité des acteurs potentiellement concernés (petits États insulaires, pays sous-développés, pays politiquement instables ou en crise...) complique d'avantage la stabilisation d'une classe « petits États ». En outre, un État ne peut être qualifié de *petit* que s'il est mis en relation avec un autre plus *grand*.

Toujours est-il que, lorsqu'il est comparé à d'autres acteurs étatiques, certains critères quantitatifs peuvent mener à classer le Luxembourg dans une catégorie -bien qu'encore floue et mal cernée- de « petit État ». Si le Grand-duché défend le multilatéralisme et s'en inquiète, la suite de l'étude montrera dans quelle mesure celui-ci lui permet, par plusieurs moyens, de pallier son déficit de puissance et de s'affranchir de ce label de « petit État » même encore mal défini.

¹⁶⁹ Guilbaud, Auriane. « L'engagement multilatéral des petits États : pratiques, usages et trajectoires », *Critique internationale*, vol. 71, no. 2, 2016, pp. 9-18.

Élections 2013-2014 : Négocier son entrée au Conseil de sécurité

Le point commun de la plupart des discours du Luxembourg dans le corpus est le rappel de sa candidature pour un siège non permanent au Conseil de Sécurité. En effet, le Grand-duché a annoncé dans son discours de 2001 son souhait de siéger pour la première fois au Conseil en tant que membre non permanent pour le biennium 2013-2014. Ce souhait réitéré à chaque discours à partir de 2006¹⁷⁰ jusqu'à l'échéance se reflète par la spécificité 2013-2014 qui caractérise le discours luxembourgeois (écart-type +5,7, soit 9 occurrences pour 9 dans la totalité du corpus).



Distribution de 2013/2014 dans le corpus

Ainsi, jusqu'à l'élection du Luxembourg le 18 octobre 2012 pour un mandat allant de janvier 2013 à décembre 2014, l'Assemblée Générale a été le témoin de sa campagne électorale.

Dans « Les petits États au Conseil de Sécurité : Des strapontins à l'avant-scène », Mélanie Albaret et Delphine Placidi-Frot montrent que la conception que l'on peut donner aux Nations

¹⁷⁰ Après l'annonce de sa candidature au Conseil en 2001, le Luxembourg n'en a plus fait mention dans ses discours aux débats de l'assemblée jusqu'en 2006, année jusqu'à laquelle il n'y avait pas de concurrent. Ce soudain réveil est peut-être dû aux aspirations similaires de l'Australie et de la Finlande qui ont suivi, et qui poussent donc le Grand-duché à entrer réellement en lice, sachant que seuls deux sièges étaient disponibles. Ou bien, peut-être attendait-il simplement d'avoir des moyens concrets de négocier son entrée au CS (APD, opération de maintien de la paix, médiation...)

Unies de ce qu'on appelle « petit État » est de n'avoir pas souvent, voire jamais fait partie du Conseil de Sécurité (bien entendu en tant que non-permanent). Parmi ces États qui n'ont jamais siégé au Conseil, on retrouve alors des États ayant récemment accédé à l'indépendance, des États ayant connu des troubles politiques majeurs, des États dont l'élection au CS serait sujette à polémique (Israël par exemple), des États reconnus neutres, des États classés Pays les Moins Avancés, des micro-États insulaires.... Ceux-ci peuvent alors être considérés aux Nations Unies comme « petits ». Ce dernier étant une instance de hiérarchisation des États, le fait d'aspirer à un siège au CS est un moyen pour les petits de *jouer dans la cour des grands* et ainsi d'obtenir la reconnaissance d'un statut, d'un rôle important, d'une légitimité nouvelle : « Dans cette configuration, rester en dehors du Conseil de Sécurité condamne au hors-jeu. L'absence étant synonyme de relégation, ces États qui se situent en bas de la hiérarchie sont considérés comme petits. »¹⁷¹. Nous verrons que des mots caractéristiques (spécificités) du discours grand-ducal donnent un indice de sa stratégie pour négocier son entrée au Conseil de Sécurité, sans que pour autant il reconnaisse ce déficit de puissance.

Le multilatéralisme en tant que principe

C'est le multilatéralisme qui a servi de principe au Luxembourg pour défendre sa candidature au CS. En discours, c'est au nom de cette maxime de fonctionnement des relations internationales qu'il dit avoir aspiré à un siège au Conseil de Sécurité pour le biennium 2013/2014. C'est ce qui transparaît dans l'extrait suivant :

C'est également en raison de cette motivation ardente d'œuvrer en faveur d'un multilatéralisme fort et efficace que le Luxembourg, membre fondateur des Nations Unies, aspire à devenir pour la première fois, membre non-permanent du Conseil de Sécurité en 2013-2014. Luxembourg 2009

¹⁷¹Albaret, Mélanie, et Placidi-Frot Delphine. « Les petits États au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène », *Critique internationale*, vol. 71, no. 2, 2016, pp. 19-38.

Cet énoncé semble avoir pour but de réitérer l'attachement du Luxembourg au multilatéralisme, mais aussi de rappeler qu'il s'agit d'un principe à respecter. Autrement dit, le fait que le Grand-duché parvienne à intégrer le CS serait la preuve que le multilatéralisme fonctionne encore. L'extrait ci-après produit le même effet:

C'est la volonté ardente d'œuvrer en faveur d'un multilatéralisme fort et efficace, c'est la volonté de se mettre au service des Nations Unies qui a motivé le Luxembourg à aspirer à devenir membre non-permanent du Conseil de Sécurité, pour la première fois de son histoire, pour le mandat 2013-2014. Luxembourg 2014

Le membre fondateur

L'argument du membre fondateur est un autre élément notoire de la négociation du Luxembourg pour son entrée au Conseil, comme le montre cet énoncé.

C'est également en raison de cette motivation... que le Luxembourg, membre fondateur des Nations Unies, aspire à devenir pour la première fois, membre non-permanent du Conseil de Sécurité en 2013-2014. Luxembourg 2009

```
T6 1074a|          membre fondateur des Nations_Unies - enten
T6 1125a| le biennium 2013_2014 . Membre fondateur des Nations_Unies , mais qu
T6 1156c| Mesdames et Messieurs , Membre fondateur de notre Organisation , mon
T6 1176c| icace que le Luxembourg , membre fondateur des Nations Unies , aspir
T6 1210a| n pays aux Nations_Unies . Pays fondateur de l' Organisation des Nati
T6 1229c| la gouvernance mondiale . Pays fondateur des Nations_Unies , le Luxe
```

Le Luxembourg, membre fondateur des Nations Unies

En effet, pour avoir participé à la création des Nations Unies, le Luxembourg se présente alors comme étant digne, lui aussi, de faire partie du Conseil de Sécurité. C'est ce qui ressort plus clairement de l'exemple qui suit, dans lequel sont combinés l'argument du multilatéralisme et celui du membre fondateur.

Membre fondateur des Nations Unies, mais qui n'a jusqu'à présent jamais siégé au sein de cet organe, le Luxembourg conçoit cette candidature comme une expression nouvelle de son

engagement pour les objectifs et les principes de la Charte, pour la paix et la sécurité..., pour un multilatéralisme efficace. Luxembourg 2006

La relation avec les Petits États

L'on a vu plus haut que le Luxembourg est l'un des bailleurs les plus généreux en matière d'Aide Publique au Développement. Celui-ci entend se servir de cet investissement pour gagner à sa cause l'adhésion des « petits États » récipiendaires lorsqu'il en manifeste le besoin. Un exemple du fait que le Luxembourg compte sur le soutien particulier des petits États se trouve dans le discours prononcé par le Grand-duché lors de la conférence sur les petits États organisée en octobre 2012 par Singapour, pour célébrer le 20^{ème} anniversaire du FOSS/Forum des Petits États (Forum Of Small States). À l'occasion de cette conférence qui se tenait quelques jours avant les élections au Conseil de sécurité, Marie-Josée Jacobs, alors Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire du Luxembourg, avait habilement fait l'aveu du souhait d'un retour sur investissement en ces termes :

*The fight against poverty is a top priority for Luxembourg. Since the year 2000, Luxembourg has reached the objective set by the United Nations by dedicating at least 0.7% of its Gross National Income to Official Development Assistance. In 2009 and 2010, this aid exceeded 1% of our Gross National Income. As Minister for Development Cooperation and Humanitarian Affairs, I can assure you that **the Government of Luxembourg is determined to maintain this effort, despite budgetary constraints.** (...) **However, if Luxembourg has consistently proved its solidarity and commitment and taken on responsibilities at the UN, it has never had the honor to serve on the UN Security Council. That is why, eleven years ago, we declared our candidature for a non-permanent seat on the Security Council for the period 2013-2014. (...) We would be very grateful if our fellow***

Small States would support us and help us make our voice, the voice of the Small States, heard in the Security Council.¹⁷²

Dans cette prise de parole où le Luxembourg tente d'obtenir les votes des petits États, il rappelle ses arguments de solidarité et d'engagement envers les États bénéficiaires de l'aide. Il crée aussi avec eux une communauté d'appartenance à laquelle il s'identifie en discours (« our fellow Small States »/ *nos homologues les Petits États*); et c'est en vertu de ces éléments qu'il demande le soutien de l'ensemble des petits États. Cependant, cette assimilation semble avoir pour seul but de les courtiser, car le discours et le positionnement du Luxembourg en d'autres circonstances tendent plutôt à le distinguer de cette étiquette « petits États ». En effet, le Grand-duché ne fait partie d'aucune organisation politique formelle ayant vocation à regrouper des petits États (du SMALL 5 dont fait partie la Suisse au G77 qui regroupe à ce jour 134 membres); le FOSS (Forum des Petits États) n'étant qu'un espace de discussion informel.

Par ailleurs, l'une des caractéristiques courantes de nombre de petits États est rejetée par le discours luxembourgeois à l'Onu : il s'agit des liens post-coloniaux/impériaux dont on sait qu'ils peuvent entraver l'autonomie du pays anciennement dominé. C'est ce que montrent les extraits qui suivent :

Fort d'une politique étrangère équilibrée, libre de l'héritage d'un passé colonial et marqué par un dévouement sans faille au multilatéralisme, le Luxembourg est au service des Nations Unies... Luxembourg 2012

*Résolu, avec les autres peuples des Nations Unies, à préserver les générations futures du fléau de la guerre, le Luxembourg a trouvé au sein de l'ONU et du multilatéralisme en général, le cadre idéal pour s'épanouir comme **État indépendant, souverain, libre de ses choix**. Luxembourg 2012*

Notons aussi qu'à aucun moment dans les discours du corpus le Grand-duché ne se désigne explicitement comme « petit ». Il ne s'est par ailleurs jamais fait porte-parole des petits États,

¹⁷² Discours de Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Coopération et des Affaires Humanitaires du Luxembourg à la première conférence sur les petits États, 1er octobre 2012: <https://newyork-un.mae.lu/fr/News/Le-Luxembourg-participe-a-la-premiere-Conference-sur-les-Petits-Etats>

il ne s'est jamais exprimé en leur nom ; pourtant, il en aurait la légitimité s'il souhaitait les représenter. Le fait qu'il n'y ait pas dans son discours de représentation ni de « nous » pour parler des petits États peut révéler une volonté de distanciation. Il faut concéder cependant qu'entre ceux qui souffrent de déficit de développement, ceux qui sont menacés de disparition à cause de leur insularité en contexte de changements climatiques, ceux qui ont un faible nombre d'habitants, ceux qui sont récemment indépendants, ceux qui n'ont jamais fait partie du Conseil de Sécurité, ceux qui sont en perpétuelle instabilité politique, la multiplicité des critères empêche la consolidation d'un groupe. Le Luxembourg semble alors tirer parti de la complexité du label pour rester en retrait, tout en continuant de plaider la cause des petits États à l'Assemblée Générale. En effet, tenter d'influencer l'agenda de manière à faire porter le débat sur les sujets qui concernent ces États *fragiles* est un autre moyen de les soutenir. C'est le cas du dérèglement climatique par exemple qui constitue une préoccupation importante pour les petits États insulaires :

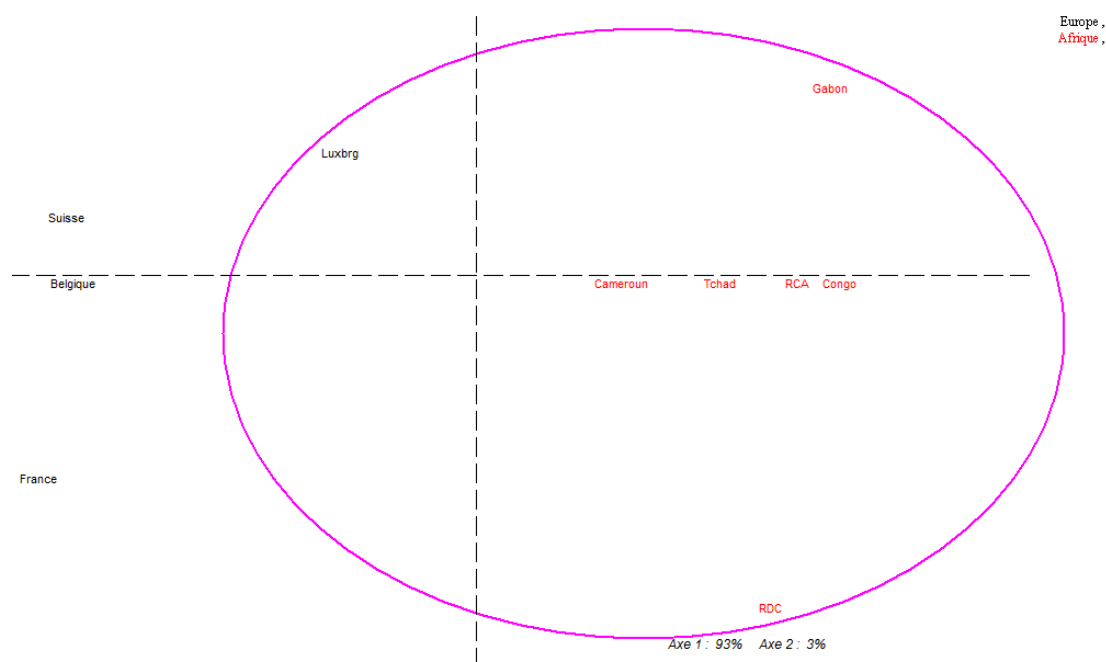
```
T6 1147a| té des pays . L' initiative des petits pays insulaires en voie de dév
T6 1176a| tiative prise à ce sujet par les petits Etats insulaires en développ
T6 1190b| et son assistance technique aux petits Etats insulaires en développeme
T6 1205a| éveloppement sans littoral et les petits Etats insulaires en développem
T6 1205b| pond aux besoins spécifiques des petits Etats insulaires en développeme
```

Cooccurrences de « petits » dans le discours luxembourgeois

Mais le Luxembourg met aussi en avant la lutte contre la pauvreté et le développement (*Développement* +3,2), qui concerne des États de toute taille.

La question du développement est et doit rester au centre de l'attention de la communauté internationale. Alors que des millions d'êtres humains continuent à vivre dans des circonstances inacceptables, notre mobilisation autour de la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire doit être constante... Luxembourg 2004

Évoquer de manière constante des thèmes propres à certaines catégories d'acteurs crée des similitudes entre les discours. C'est peut-être cette ressemblance qui explique la proximité certes relative entre le Luxembourg et les États africains du corpus, montrée par l'Analyse factorielle des correspondances. Sur l'axe 1, qui distingue nettement les pays européens à gauche et les pays africains à droite, le Luxembourg se recentre pour tenir un discours moins éloigné de celui du Cameroun, du Tchad ou du Gabon.



AFC, Factorielle sur N

Un autre signe de ce que le Luxembourg tend à s'affranchir de cette *petitesse* réside dans le fait pour lui de mettre en valeur dans son discours à l'Onu son statut au sein de l'Union Européenne (*européenne* +7,6). En effet, l'importance du rôle qu'il y joue n'est plus à démontrer, mais il s'attèle aussi à rappeler les mandats importants que les Luxembourgeois assurent au sein de l'Union. C'est que l'éminence de sa position et sa qualité de membre fondateur de cette autre organisation phare le rend crédible à l'Onu.

Alors que le Luxembourg exerçait la présidence de l'Union Européenne... (2005)

La décision de l'Union Européenne intervenue..., sous présidence luxembourgeoise... (2006)

La décision de l'UE intervenue en 2005, sous présidence luxembourgeoise... (2007)

Au titre de la présidence du conseil de l'Union Européenne que le Luxembourg assumera... (2004)

Mon pays exercera la présidence du conseil de l'Union Européenne... (2014)

Toujours au sujet de l'Union Européenne, il arrive d'ailleurs que le Luxembourg s'en fasse le porte-parole. C'est ce que montrent les extraits suivants :

Je voudrais réitérer à cette tribune que l'Union européenne est prête à assumer pleinement ses responsabilités dans une région pour laquelle un avenir européen est tout tracé.
Luxembourg 2007

L'Union européenne est disposée, en coopération avec les États-Unis d'Amérique et les États arabes de la région, à encadrer le processus et à assister les parties en vue de faciliter leur nécessaire réconciliation. Luxembourg 2001

Ces énoncés s'apparentent à certains égards à des actes d'engagement indirects. Ces énoncés où le Luxembourg prétend parler ainsi au nom de l'UE sont là pour témoigner qu'il jouit d'une certaine légitimité, d'une autorité en son sein. D'après tous ces constats, le Luxembourg paraît vouloir se dissocier d'un label « petit État ». Il lui arrive même, à deux reprises (2006 et 2007), de constituer un groupe d'élite qu'il nomme G 0,7, sans doute par ironie à l'égard du G7. Soit l'énoncé suivant : *Membre du groupe encore trop select du G 0,7 - avec une APD qui a atteint en 2007 près de 0,9% du RNB en attendant d'atteindre l'objectif d'un pourcent que nous nous sommes fixé - le Luxembourg ne pourrait que se réjouir d'un élargissement rapide de ce club.* (2007) Le G 0,7 dont il est question ici renvoie à l'ensemble des pays qui ont déjà atteint le seuil fixé par l'Onu de 0,7 % du PNB à consacrer aux Aides Publiques au Développement.

Le thème du « petit État » existe bel et bien dans son discours à l'Onu, avec une importance certaine (*petit*+4,1). Cependant, ce n'est pas en général une dénomination que le Grand-duché se donne à lui-même (dans le cadre du corpus, à l'Assemblée), sauf de façon indirecte lorsque cette *petitesse* entre dans le cadre d'une stratégie argumentative, de valorisation ou de victimisation. C'est ainsi que, lors du débat de 2012, après avoir rappelé sa candidature pour un siège au Conseil, le locuteur luxembourgeois a indiqué que la réussite du multilatéralisme n'avait aucun lien avec la « taille » (*indice de spécificité*+2,9) d'un pays.

Le Luxembourg est prêt à partager la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales que les États membres de l'Organisation ont conférée au Conseil de sécurité en vertu de la Charte. Monsieur le Président, l'engagement pour un multilatéralisme efficace n'est pas une question de taille. Luxembourg 2012

Dans un discours antérieur, le Luxembourg avait également reconnu ses « limites », mais à des fins de valorisation.

Après quelque 160 années d'existence en tant qu'État indépendant, le Luxembourg ne perd aucunement de vue les limites inhérentes à sa dimension et à ses moyens. (...) Dans un monde interdépendant nous devons assumer tous nos responsabilités et apporter notre contribution. C'est la base de notre engagement dans l'Organisation universelle, comme c'est la base de notre engagement dans le processus d'unification européenne. C'est aussi la base de notre action en faveur du développement dans le monde. C'est pourquoi nous voulons porter l'aide publique au développement à 1% du RNB, après avoir été en 2001 en mesure de dépasser le seuil de 0,7% recommandé par l'ONU. Luxembourg 2002

En rappelant son engagement et ses contributions à différentes causes essentielles tout en reconnaissant ses limites, le Luxembourg devient alors un État *limité* par « sa dimension et ses moyens », qui assume néanmoins ses responsabilités, ce qui est d'autant plus valorisant.

En définitive, c'est surtout par opportunisme qu'il arrive au Luxembourg d'exploiter ses faiblesses en discours, sans adopter pour autant l'étiquette de Petit État. Pour mieux dire, il opère une sorte de double jeu dans lequel il se désolidarise de certains symboles qui tendent à renvoyer au petit État, sans toutefois rejeter explicitement cette identité qui constitue au demeurant une ressource si le besoin se présente. En attendant, les « petits » paraissent être les autres, dont il plaide la cause et à qui il vient en aide en investissant dans les APD et en tentant d'influencer l'agenda de sorte que celui-ci les concerne. Cela lui permet d'avoir le soutien d'une grande communauté et de bénéficier de l'influence non négligeable de celle-ci, au sein de laquelle il sera **un grand parmi les petits**.

Pour revenir à la façon dont le Luxembourg négocie son entrée au Conseil, le fait de se spécialiser dans ce créneau particulier dans lequel il excelle lui confère un statut singulier dans le concert des Nations. Ayant conscience de ce fait, il n'hésite pas à l'exploiter. La contiguïté des références aux APD et aux élections au Conseil (deux thèmes qui en principe n'ont aucun rapport) dans l'extrait suivant révèle implicitement le lien que le Luxembourg fait entre les deux :

*L'aide publique au développement du Luxembourg atteint désormais 0,71 % du RNB, et le gouvernement a décidé de la porter à 1% d'ici 2005. D'autre part, j'ai présenté à la Chambre des Députés luxembourgeoise le projet d'une **première candidature du Luxembourg à un siège non permanent au Conseil de sécurité en 2013-2014.** Luxembourg 2001*

Albaret et Placidi-Frot (2016) évoquent la diplomatie de niche comme moyen pour certains petits États de faire entendre leur voix à l'échelle mondiale et de gagner en visibilité et en influence. Cette politique *de niche* dans laquelle est engagée le Luxembourg lui permet de jouer un rôle important sans avoir à se mesurer aux plus « grands » ; et participe alors d'une stratégie pour pallier son déficit de puissance.

Une autre manière pour le Grand-duché de prendre appui sur les petits États est de plaider une cause globale, sans s'y associer directement. Soient les extraits suivants :

*Nous sommes tous conscients de la nécessité d'une **réforme du Conseil**, de la nécessité de le rendre plus inclusif et plus représentatif des réalités d'aujourd'hui, de le rendre plus efficace et aussi plus transparent. **Garantir une place adéquate aux petits États** qui représentent aujourd'hui la vaste majorité des États Membres de l'Organisation importe, dans ce contexte.* Luxembourg 2010

*Il importe aussi de **garantir une place adéquate aux petits États**, qui représentent la vaste majorité des États membres de l'Organisation.* Luxembourg 2012

Dans ces extraits, le Luxembourg ne dit pas de lui-même qu'il est un petit État. Il ne dit pas non plus qu'il s'assimile à ces États dont il plaide la cause. Cependant, parce qu'on connaît son intérêt à cette période pour le Conseil, on peut aisément déduire que ces requêtes concernant la modernisation de celui-ci le touchent de près. De toute évidence le Luxembourg s'associe bien à ces petits États, du moins dans ce cas précis. De plus, en paraissant plaider la cause des petits, il plaide la sienne tout en échappant lui-même à cette dénomination en discours.

Une autre façon pour le Luxembourg de se distinguer des petits États mais aussi de faire valoir la légitimité de sa candidature au Conseil de sécurité est de rappeler son rôle dans les opérations de maintien de la paix. La spécificité *Kosovo* (+5,2) renvoie à la plus grosse opération de maintien de la paix (*maintien* +4,5) à laquelle le Luxembourg ait participé

(KFOR/Kosovo Force), de 2001 à 2017, menée par l'OTAN sous mandat de l'Onu¹⁷³. La responsabilité principale du Conseil est le maintien de la paix et de la sécurité. Il est alors logique que l'implication concrète et l'expérience dans ce domaine soient des arguments pour se montrer à la hauteur d'un siège.

Fort de son engagement dans les opérations de maintien de la paix et dans les activités de consolidation de la paix, le Luxembourg a déclaré il y a onze ans sa candidature à un mandat de membre non-permanent du Conseil de sécurité pour la période 2013-2014.
Luxembourg 2012

La responsabilité

Le mot « responsabilité » est une caractéristique importante du discours luxembourgeois (+4,9). Il décrit un état d'esprit que le Luxembourg met en valeur, et qui caractérise un pays qui, limité par sa taille et ses moyens, s'efforce tout de même de tenir ses engagements et d'être solidaire¹⁷⁴. Dans un des extraits précédents, on voyait le Luxembourg rappeler ses contributions au développement tout en reconnaissant ses limites.

Après quelque 160 années d'existence en tant qu'État indépendant, le Luxembourg ne perd aucunement de vue les limites inhérentes à sa dimension et à ses moyens. (...) Dans un monde interdépendant nous devons assumer tous nos responsabilités et apporter notre contribution. [...] C'est pourquoi nous voulons porter l'aide publique au développement à 1% du RNB... Luxembourg 2002

Cette conduite est incarnée par la devise « engagement, solidarité, responsabilité » sur laquelle le Luxembourg affirme avoir basé son action aux Nations Unies et qui apparaît trois fois dans le corpus.

¹⁷³ Il y a aussi *Afghanistan* (+2,6), avec une participation d'ampleur inférieure, par rapport au Kosovo.

¹⁷⁴ Remarquons que le mot « responsabilité » est également spécifique du discours belge.

Engagement, solidarité, responsabilité : voilà les trois mots clefs qui ont guidé et qui continuent de *guider l'action de mon pays aux Nations Unies*. Pays fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Luxembourg a basé sa politique étrangère sur une participation active à la *coopération multilatérale*. Luxembourg 2014

T6 1227a	engagement , solidarité , responsabilité . C' est la volonté ard
T6 1208a	engagement , solidarité , responsabilité . Or , si le Luxembourg
T6 1211a	Engagement , solidarité , responsabilité : voilà aussi l' approc
T6 1210a	Engagement , solidarité , responsabilité : voilà les trois mots
T6 1228a	la hauteur de cette responsabilité , de se montrer digne d

Le positionnement du Luxembourg dans le concert des nations c'est la responsabilité, incarnée par la tenue de ses engagements malgré les limites liées à sa *taille*. Conscient de son déficit de puissance, c'est cette responsabilité qui lui sert d'argument pour gagner un statut important, une légitimité. C'est ce qui est d'ailleurs explicitement formulé dans le cadre de sa candidature au Conseil de Sécurité, discours de 2012:

L'action du Luxembourg au sein des Nations Unies depuis 1945 peut se résumer en trois mots clefs : engagement, solidarité, responsabilité. Or, si le Luxembourg a su faire preuve de façon continue de solidarité et d'engagement et assumer des responsabilités à l'ONU, il n'a encore jamais eu l'honneur de siéger au Conseil de sécurité. Luxembourg 2012

La devise « engagement, solidarité, responsabilité » résume la démarche du Luxembourg pour négocier son entrée au Conseil et aussi pour représenter plus aux yeux du monde que ce qu'on appelle « petit État ». L'engagement se rapporte à la participation aux opérations de maintien de la paix ; la solidarité concerne notamment l'aide régulière et de plus en plus élevée aux pays en développement ; et la responsabilité symbolise la conduite d'un État qui prend au sérieux ses obligations et qui les tient en dépit de ses moyens limités dans certains domaines.

Le Portrait

Le Conseil de Sécurité est l'organe le plus important de l'organisation. En son sein siègent les plus puissants, et autour d'eux des non-permanents certes, mais qui comptent et dont l'opinion peut peser sur les décisions (jusqu'à la limite du veto). Faire partie du Conseil devient alors le signe le plus concret de l'importance d'un pays aux Nations Unies ; c'est ainsi que l'entrée au Conseil de Sécurité peut permettre, pour un État en déficit de puissance, de gagner en légitimité, en autorité.

Ce qui pourrait expliquer que le Luxembourg ne veuille pas forcément d'une étiquette « petit État » (*petit* +4,1) est que cette notion, qui reste pour le moment floue et difficile à définir de manière stable, garde une certaine connotation négative. Dans *petit État* on entend encore État à problème, ou au mieux État vulnérable, parce que sous-développé, pauvre en revenus ou en ressources naturelles, politiquement instable, ou encore menacé de disparition car trop limité en superficie... Il s'agit aussi d'un ensemble trop grand, hétéroclite, avec des acteurs trop différents. En attendant que cette notion devienne valorisante, comme le slogan *small is beautiful* pourrait le suggérer, le Grand-duché en exploite les ressources sans en afficher les symboles. Cela peut alors lui permettre d'être doublement gagnant : d'être un grand chez les petits et un petit qui, malgré ses limites, est considéré, crédible chez les grands, grâce à sa responsabilité (+4,9), et à la tenue de ses engagements.

Lorsque le Luxembourg dit avoir basé sa politique extérieure sur le multilatéralisme (+4,9), ce ne sont pas de simples mots. Ce principe est réellement le gage de la réussite de sa politique extérieure, en tant qu'État indépendant et souverain. C'est qu'il lui permet de s'affranchir des barrières que sa taille pourrait lui imposer, grâce à la maxime d'égalité souveraine. Ainsi, c'est d'abord au nom de ce principe que le Luxembourg va défendre son entrée au Conseil de Sécurité (2013-2014 +5,7). Afin de mieux la négocier, il se servira de ce qui le valorise : son influence dans un secteur bien précis à savoir la relation avec les petits États et le statut de généreux donateur (*APD* +4,9, *aide* +4,3, *RNB* +6,4, *Brut* +5,3), les opérations de maintien de la paix (*Kosovo* +5,2 ; *maintien* +4,5), son statut historique de membre fondateur et son rôle au sein de l'Union Européenne (*Européenne* +7,6).

Il subsiste tout de même un paradoxe dans cette longue démarche pour l'entrée au Conseil de Sécurité. D'après l'argumentaire qui est construit, c'est pour défendre le multilatéralisme que

le Luxembourg souhaite un siège au Conseil. Pourtant, on sait qu'avec le droit de veto octroyé aux cinq membres permanents, le fonctionnement du CS est en réalité une contradiction à ce concept. En s'appuyant sur le multilatéralisme, le Grand-duché compte sur un principe qui fonctionne peut-être comme argument de candidature, mais qui ne le sauvera pas lorsqu'il siègera effectivement au Conseil. La loi et le dernier mot y appartiennent au bout du compte à ceux qui jouissent seuls de cette prérogative régaliennne que constitue le droit de veto.

Cameroun : l'appel à la solidarité

Sommaire		Cameroun lemme		CLIC sur
				CLIC+MA
N°	écart	corpus	texte	mo
2	24.1	127	111	cameroun_2
2	7.2	15474	1518	#
2	6.7	10	10	paul_biya_2
2	5.3	10	8	camerounais_3
2	5.0	6	6	odm_2
2	4.8	44	15	omd_2
2	4.6	47	15	différend_2
2	4.3	359	54	madame_2
2	4.3	12	7	golfe_2
2	4.2	182	33	excellence_2
2	4.0	4	4	dsce_2
2	4.0	1323	151	monsieur_2
2	3.9	7	5	bakassi_2
2	3.9	435	60	vous_5
2	3.8	11	6	maritime_3
2	3.7	21	8	peur_2
2	3.6	5	4	camerounais_2
2	3.5	9	5	inévitabile_3
2	3.5	681	82	leur_7
2	3.5	23	8	avis_2
2	3.4	37	10	emploi_2
2	3.4	339	46	votre_7
2	3.3	44	11	extérieur_3
2	3.3	26	8	appréciation_2
2	3.3	20	7	arrêt_2
2	3.2	7	4	optimisme_2
2	3.2	7	4	médicament_2
2	3.2	7	4	greentree_2
2	3.2	7	4	fidélité_2
2	3.2	7	4	désamer_1
2	3.2	7	4	creuset_2
2	3.2	532	65	afrique_2
2	3.2	46	11	délai_2
2	3.2	39	10	préserver_1
2	3.2	34	9	paraître_1
2	3.2	290	40	session_2
2	3.2	219	32	pauvreté_2
2	3.2	11	5	lettre_2
2	3.2	107	19	économie_2

Spécificités du discours camerounais

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

L'avènement du troisième millénaire célébré dans le monde entier a donné l'occasion aux Nations Unies d'adopter une stratégie nouvelle, correspondant aux besoins et aux réalités du monde du XXI^e siècle. Pour ce faire, l'Organisation a mis sur pied un vaste rassemblement des chefs d'États et de gouvernements qui a eu lieu du 6 au 8 septembre 2000 au siège de l'ONU: le sommet du Millénaire¹⁷⁵. À l'issue de ce sommet a été adoptée par les 189 États-membres une déclaration officielle, la *Déclaration du Millénaire*, dans laquelle les dirigeants du monde entier s'engageaient à agir dans huit domaines spécifiques, afin d'atteindre en 2015 ce qui a été appelé Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces derniers reposaient sur de grands enjeux humanitaires à savoir la réduction de l'extrême pauvreté et de la mortalité des plus vulnérables, l'accès à l'éducation, l'égalité des sexes, la lutte contre les épidémies, notamment le Sida, et le développement durable. Ces huit objectifs qui avaient pour but de répondre aux besoins des plus pauvres dans le monde s'inscrivaient donc en quelque sorte dans un idéal d'égalisation de la prospérité entre pays du Nord et pays du Sud. À l'origine, les promoteurs des OMD s'étaient inspirés des travaux du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Économique). Dans un rapport sur la coopération au développement édité en 1996, le CAD souhaitait remobiliser les pays donateurs d'Aide au Développement et proposait six objectifs réalistes à atteindre en 2015, qui ont été repris à leur tour dans la liste des Objectifs du Millénaire¹⁷⁶. Lorsque les OMD sont arrivés à échéance, ce sont les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 qui leur ont succédé, intégrant de nouvelles préoccupations telles que les changements climatiques, la paix et la justice.

Pour revenir au corpus, la référence aux Objectifs du Millénaire pour le Développement est pointée comme objectivement spécifique du discours camerounais à l'Onu, par rapport à la moyenne du corpus sur 15 ans. Ces objectifs sont représentés dans le tableau des spécificités par OMD/ODM.

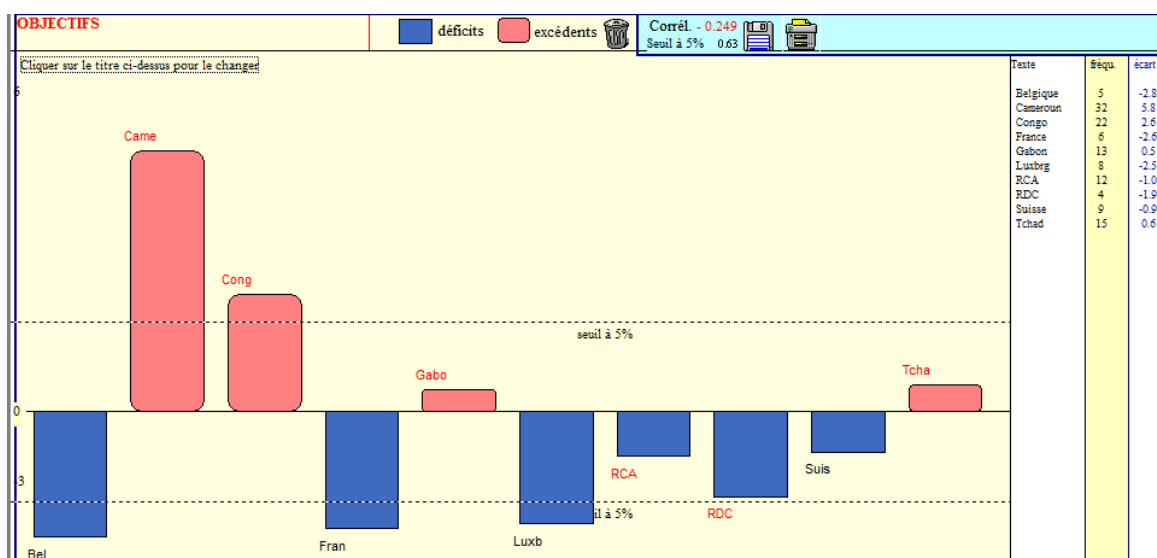
¹⁷⁵ <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/bkgd.shtml>

¹⁷⁶ *Alternatives économiques*, «À l'origine des OMD», hors-série n° 104-02/2015, URL : <https://www.alternatives-economiques.fr/a-lorigine-omd/00062254>

N°	écart	corpus	texte	mot
2	24.1	127	111	cameroun_2
2	7.2	15474	1518	#
2	6.7	10	10	paul_biya_2
2	5.3	10	8	camerounais_3
2	5.0	6	6	odm_2
2	4.8	44	15	omd_2
2	4.6	47	15	différend_2
2	4.3	359	54	madame_2
2	4.3	12	7	goffe_2
2	4.2	182	33	excellence_2
2	4.0	4	4	dsce_2
2	4.0	1323	151	monsieur_2
2	3.9	7	5	bakassi_2
2	3.9	435	60	vous_5
2	3.8	11	6	maritime_3
2	3.7	21	8	peur_2
2	3.6	5	4	camerounais_2
2	3.5	9	5	inévitabile_3
2	3.5	681	82	leur_7
2	3.5	23	8	avis_2
2	3.4	37	10	emploi_2

Spécificités du discours camerounais

On pourrait penser que c'est la façon particulière qu'a le locuteur Cameroun d'évoquer les objectifs du millénaire au moyen du sigle qui fait remonter OMD/ODM dans le classement des spécificités : le segment répété [objectifs du millénaire] est repéré lui aussi comme objectivement spécifique du discours camerounais, mais faiblement (indice de spécificité de +2,09, soit 14 occurrences sur 100). Cependant, une référence fréquente auxdits Objectifs du millénaire peut justifier le choix du sigle. D'ailleurs, si on additionne les occurrences de «OMD », « ODM » « objectifs du millénaire pour le développement », le discours camerounais se distingue nettement du reste du corpus (autant en termes de valeur absolue que de fréquence).



En effet, les Objectifs du millénaire (+5,8 comme le montre le graphique ci-dessus) et le thème du développement auxquels ils sont rattachés constituent une part importante du discours camerounais à l'Onu¹⁷⁷. Envisagés comme le symbole de la solidarité mondiale¹⁷⁸, ces Objectifs constituent parfois le tout premier sujet abordé dans les allocutions, comme en 2013 :

Monsieur le Président,

*Au moment où vous prenez en main les rênes de l'Assemblée Générale, les Nations Unies amorcent une période charnière devant permettre de définir le cadre international de développement qui succédera aux **Objectifs du Millénaire pour le Développement**.*

Le discours de 2014 est également amorcé par une référence aux objectifs du millénaire :

*Monsieur le Président, Excellences, Mesdames, Messieurs, l'année prochaine, nous devrions adopter le cadre de développement post-2015 qui fera suite aux **Objectifs du Millénaire pour le Développement ou OMD**.*

Sur l'ensemble de la période que nous étudions, c'est globalement un regard critique qui est porté par le discours camerounais sur la réalisation des Objectifs du millénaire. Après l'euphorie des premières années 2000, l'argumentaire du Cameroun a consisté à mettre en garde contre l'échec des OMD et à fustiger le manque de solidarité des pays industrialisés. Nous avons sélectionné quelques discours afin de mieux analyser la teneur de ces critiques.

En 2002 déjà, le représentant camerounais établissait un lien de cause à effet entre terrorisme et inégalités Nord-Sud et encourageait ainsi à la solidarité en tant que moyen d'éviter de compromettre la sécurité mondiale, en ces termes :

¹⁷⁷Les OMD sont devenus en 2015 ODD pour Objectifs de Développement Durable.

¹⁷⁸En témoigne cet extrait de l'allocution du Cameroun en 2006 : « Je citerai notamment la Déclaration du Millénaire, **véritable Charte de la solidarité internationale**, qui s'impose à nous tous comme une ardente obligation».

Dans cet esprit, nous estimons que notre offensive commune contre le terrorisme relève autant des dispositifs sécuritaires et juridiques acceptés par tous les États, que de la mise en œuvre effective des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, visant à instaurer davantage de solidarité et à réduire le fossé entre pays riches et pays pauvres. La fermeté sans justice ne peut que favoriser le sentiment de frustration et laisser le problème entier.
Cameroun 2002

Il faut remarquer ici l'emploi des procédés qui favorisent l'effacement des actants. C'est ainsi que la nominalisation d'action dans « mise en œuvre effective » tait le nom de celui qui est censé tenir les engagements contractés dans la déclaration du millénaire. De même, « La fermeté sans justice » omet le nom de celui qui est *ferme mais injuste*. Il est vrai que la critique, introduite par « nous estimons que », s'est dès le départ présentée comme exprimant le point de vue du locuteur. S'il n'y a pas dans l'énoncé de signes apparents d'accusation, une lecture attentive à l'implicite voit bien qu'il est sous-entendu que le niveau de solidarité est insuffisant.

Dans l'allocution de 2008, la réalisation des ODM ayant évolué de manière peu significative, le locuteur met en cause les effets de la mondialisation dans le retard de développement de l'Afrique en ces termes :

En ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, notre Continent avait placé beaucoup d'espoirs dans la mondialisation à laquelle il s'était rallié de bonne foi malgré les craintes légitimes qu'il pouvait nourrir à l'égard de la globalisation des échanges. Force est de reconnaître que, de façon générale, ces espoirs ont été déçus. Sans revenir sur la crise alimentaire mondiale, il est clair que l'Afrique a subi le contre-coup de la crise financière internationale et de la hausse exponentielle des cours du pétrole, tous phénomènes qui échappaient à son contrôle. Par ailleurs, elle ne peut que constater l'érosion de l'aide publique au développement et l'échec des négociations du cycle de Doha où ses intérêts sont passés au second plan. Ce rôle de spectateur impuissant ne peut que provoquer une immense frustration et jeter le doute sur les chances de réaliser dans les délais les Objectifs du Millénaire.
Cameroun 2008

Lorsque le locuteur dit de l'Afrique qu'elle s'est ralliée de bonne foi à la mondialisation, il indique bien que l'Afrique n'en a pas pris l'initiative. La globalisation des échanges est présentée ici comme une initiative étrangère à laquelle l'Afrique n'a adhéré que par un simple

acte de foi en dépit des appréhensions qu'elle pouvait avoir à ce sujet. Depuis, elle a subi les conséquences d'une crise qui lui est étrangère, et ses intérêts sont passés au second plan, si bien qu'il y a lieu de douter de la réalisation des OMD dans les temps.

Sans les désigner ouvertement, ce sont les pays du Nord que le locuteur accuse ; étant donné que les évènements dont il dit avoir subi le « contrecoup » (la crise, la hausse des cours du pétrole) les concernent et qu'il s'identifie avec l'Afrique comme spectateur impuissant et frustré de phénomènes qui « échappaient à son contrôle ». En critiquant la mondialisation, ce sont ceux qui en ont eu l'initiative qu'on met en cause. Remarquons pourtant que l'Afrique est le seul acteur qui est mis en scène dans l'énoncé, alors qu'il est bien indiqué que cette dernière subit les actes d'un autre qui n'est cité que par les faits dont il est responsable, et par les sentiments provoqués par ceux-ci : crainte, déception, impuissance, frustration, doute...

Ce n'est pas la première fois que le discours camerounais met en cause la globalisation des échanges dans le retard de développement des pays du Sud. Lors du débat de 2006, toujours au sujet des Objectifs du Millénaire, le représentant camerounais émettait des réserves sur les effets de la mondialisation :

*Pour ce qui est du développement, les **objectifs du Millénaire** que nous nous sommes fixés doivent à tout prix être atteints dans un délai raisonnable. **Afin que les aspects positifs de la globalisation des échanges ne puissent être contestés**, l'ONU a également la responsabilité de maintenir la balance égale entre les pays du Nord et ceux du Sud dans les grandes négociations commerciales, telles que le cycle de DOHA actuellement suspendu.* Cameroun 2006

Ici c'est par un argument pragmatique par les conséquences négatives (Doury¹⁷⁹, 2016, p.101, Plantin 2016, p.128) que le locuteur camerounais soutient l'idée du maintien de l'équilibre Nord-Sud. Cet argument exploite une relation causale : pour conseiller une décision il consiste à s'appuyer sur une évaluation positive ou négative de ses conséquences (*afin que les aspects positifs de la globalisation... ne puissent être contestés*). En utilisant des termes négatifs comme *contestés*, ou plus haut *frustration*, le Cameroun tend à glisser vers l'argument par la menace (Doury, 2016, p. 87), qui est une variante de l'argument pragmatique : la conséquence envisagée n'est pas ici purement objective, ce serait une

¹⁷⁹Doury Marianne, 2016, *Argumentation. Analyser textes et discours*. Armand Colin, Paris.

réaction des victimes, auxquelles le Cameroun s'identifie implicitement. Il faut remarquer dans cet extrait que c'est à l'Onu que le Cameroun attribue la responsabilité de maintenir la balance Nord-Sud, comme si l'Organisation était le garant ou l'initiateur de la globalisation des échanges qui risque d'être critiquée en cas d'échec.

Dans ces prises de parole où le Cameroun tend à plaider la cause des pays du Sud et notamment de l'Afrique, il semble aller de soi que ce scepticisme envers la mondialisation s'étend à tout le continent. Le concordancier suivant montre le cotexte immédiat de *mondialisation* pour tous les discours africains du corpus.

Forme	Lemme	Code	Syntaxe	Expr	Initial	Final	Chain	Liste	Tout	Nb	40	CONCORDANCE	Trier	Notes		
T2	226b			vers ce monde d'harmonie que la mondialisation est censée instaurer												
T2	236a			ultilatéraux qui découlent de la mondialisation . Le Cameroun est con												
T2	251b			rait rimer avec partenariat , et mondialisation avec commerce équitable												
T2	260b			Centre est l' exemple même d' une mondialisation déséquilibrée et injus												
T2	260c			vue d' un rééquilibrage de la mondialisation pour la rendre plus éq												
T2	304b			lacé beaucoup d' espoirs dans la mondialisation à laquelle il s' était												
T2	342d			if de corriger les dérives de la mondialisation et de la réorienter ve												
T2	343a			La mondialisation , par ce qu' elle a ap												
T2	344b			l y a quelques instants , que la mondialisation , même si on pouvait l												
T3	385c			me de l' ONU , la maîtrise de la mondialisation , la préservation de l												
T3	386b			ité et une urgence . Quant à la mondialisation , le débat n' est plus												
T3	386b			ur ou contre ce phénomène . La mondialisation est une réalité tangibl												
T3	386c			relations internationales . La mondialisation est en marche , mais e												
T3	392d			utation et que le phénomène de la mondialisation changera profondément												
T3	402c			intaines , voire mondiales . La mondialisation , dans ce contexte , n												
T3	404b			ue entend apporter au défi de la mondialisation . MONSIEUR LE PRESIDE												
T3	415d			e pour affronter les défis de la mondialisation :												
T3	437c			ons pauvres et riches , pour une mondialisation plus juste . C' est p												
T3	437c			e sur la dimension sociale de la mondialisation . Monsieur le Préside												
T5	810b			ère dans la nouvelle donne de la mondialisation . La récente réunion												
T5	813b			ce commun de manière à ce que la mondialisation , comme le dit le Secr												
T5	823c			oment même où le processus de la mondialisation des marchés financiers												
T5	837a			La mondialisation dont on pensait qu' ell												
T7	1261b			suite , comment faire pour que la mondialisation produise des effets qu												
T7	1281d			en accentuant le phénomène de la mondialisation n' ont pas moins secré												
T7	1373c			èmes du monde . En cette ère de Mondialisation et d' avancées technol												
T8	1542d			ésentent les conflits armés , la mondialisation , l' inadéquation des												
T1	1764d			en pleine mutation du fait de la mondialisation galopante et incontourn												
T1	1765b			termes , face aux menaces que la mondialisation fait peser sur la stab												
T1	1782b			d' un réel partenariat dans une mondialisation irréversible mais qui												
T1	1782b			logique unique de marché . La mondialisation doit être synonyme de												
T1	1787b			les injustices accentuées par la mondialisation ? Quelles significati												
T1	1812c			n sur la vie des citoyens . La mondialisation ne doit pas seulement												
T1	1818b			sécurité internationales ; la mondialisation a rendu plus complexes												
T1	1820b			écurité internationales , car la mondialisation , à laquelle aspirent												
T1	1839b			Président , Dans ce contexte de mondialisation des économies , où les												
T1	1854c			les résultats de l' étude sur la Mondialisation dont les caractéristiq												
T1	1879b			sidente , En cette époque de la mondialisation rapide et croissante ,												
T1	1879c			alisation rapide et croissante , mondialisation que l' on croyait in												
T1	1894b			ant les défis de l' heure : la Mondialisation avec ses espoirs et se												

Tableau des concordances de Mondialisation dans les discours africains

T2 : Cameroun, T3 : Congo ; T5 : Gabon ; T7 ; RCA ; T8 : RDC ; T10 : Tchad¹⁸⁰

¹⁸⁰ Pour ce concordancier (et pour tous les autres), les intitulés des textes au-delà de T9 (Texte 9) sont souvent coupés à la première dizaine. Le T10 par exemple est affiché T1, mais c'est bien le Tchad qui est représenté.

Ce tableau ne montre pas le cotexte élargi de *Mondialisation* dans les prises de parole africaines, mais indique nettement que c'est un regard sceptique qui est souvent posé : tantôt des critiques (*déséquilibrée et injuste, dérives, menaces, injustices accentuées ...*), tantôt des propositions de réforme (*rééquilibrage, maîtrise, plus juste, nouvelle donne...*). Cela est confirmé par les retours au texte qui sont indispensables pour chaque concordance. La position du Cameroun sur ce sujet reflète une vision africaine globale mais il n'est pas indifférent qu'il en soit statistiquement le porte-parole le plus actif parmi les États analysés.

Pour revenir aux Objectifs du Millénaire, le discours de 2009 oppose la réaction vigoureuse des pays industrialisés à la crise financière et leur engagement frileux quant aux OMD :

*Il y a lieu de se féliciter de cette forte mobilisation impulsée par les **grands pays industrialisés**. Elle a été prompte, résolue et conséquente. Elle a, sans conteste, donné la pleine mesure de la capacité de réaction de la Communauté Internationale lorsqu'elle est mue et sous-tendue par une **réelle volonté politique**. Il y a là assurément une belle illustration de solidarité, une **solidarité internationale** telle que **nous** la voulons, telle que **nous** aurions aussi voulu la voir se manifester dans la réalisation des **objectifs du millénaire pour le développement**, dans **notre** souci commun de réduire le fossé entre le Nord et le Sud...*

Dans cet énoncé où ceux dont on questionne l'attitude sont cette fois nommés, c'est le manque de solidarité des « grands pays industrialisés » envers les pays pauvres qu'on déplore lorsqu'il s'agit de réduire le fossé Nord-Sud. Ce reproche émerge de la présupposition que les États membres partagent « un souci commun », qui aurait par conséquent dû faire l'objet d'une implication collective et concrète y compris des pays industrialisés. Sur le plan argumentatif, la critique se fonde sur la règle de justice qui veut que des entités ou situations relevant d'une même catégorie reçoivent un traitement identique (argument *a pari*, Doury 2016, p.44). Il y a alors une mise en équivalence implicite entre le problème du sous-développement et celui de la crise financière.

On peut aussi noter que ce que désigne « la communauté internationale » ici paraît flou, et tend étonnamment à désigner les autres, à savoir les grands pays industrialisés dont on insinue qu'ils manquent de solidarité. En effet, l'Afrique est forcément « mue... par une réelle volonté politique » en ce qui concerne les OMD, étant donné qu'elle est celle qui y a le plus d'intérêt. Dès lors, ceux qui manquent de volonté et de solidarité sont de toute évidence les

autres, qu'on désigne ici par « communauté internationale ». Le syntagme qui, dans son sens premier, fait référence à un ensemble intégré et indissociable, désigne ici ceux qui, au sein de cette communauté, pèsent d'un poids tel qu'ils infléchissent ses actions dans un sens ou dans un autre.

Par ailleurs, dire que cette mobilisation solidaire se manifeste lorsqu'elle est sous-tendue par une « **réelle volonté politique** » laisse entendre que le locuteur soupçonne les concernés de mauvaise foi. Le ton a donc durci depuis la dernière prise de parole, et un autre élément qui étaye ce propos est l'utilisation d'un *Nous* qui désigne exclusivement l'Afrique ou les pays du Sud : *une solidarité telle que... nous aurions voulu la voir...* Mais, dans « notre souci commun », le référent des marques de première personne du pluriel redevient englobant pour rappeler à tous les discours martelés à l'envi à la tribune. Construire une communauté qui tient à l'écart les pays industrialisés est un indice de polémique dans une argumentation qui pointe du doigt l'égoïsme de ceux-ci. Ruth Amossy (2014 : 59) relève la polarisation en deux camps comme critère de mise en place de la polémique : la polarisation « effectue des regroupements en camp adverses entre les participants ; elle n'est pas d'ordre purement conceptuel mais social » (2014, p.59). Cependant ici le processus de polarisation ne va pas jusqu'au bout. En effet, pour King et Anderson¹⁸¹ :

la polarisation peut être définie comme un processus à travers lequel un public extrêmement diversifié fusionne dans deux ou plusieurs groupes fortement contrastés et mutuellement exclusifs partageant une grande solidarité envers les valeurs que l'argumentateur considère comme fondamentales. (1971 : 244, cité et traduit par Amossy)

Ici, en revanche, l'idéal commun des Nations Unies est donné comme partagé par tous, et c'est au nom de leur adhésion à cet idéal que les pays industrialisés sont sommés de se montrer solidaires. Il est significatif que le discours de 2009 se poursuive en ces termes :

Je veux dire, en d'autres termes, que si nous avons pu nous mobiliser avec tant d'ardeur pour contenir les effets de la crise financière, nous le pouvons également face à d'autres défis qui

¹⁸¹ King Andrew et Anderson Floyd Douglas, 1971, "Nixon, Agnew and the Silent Majority's: a Case Study in the Rhetoric of Polarization", 1971, *Western Speech*, 243-255

nous sont lancés, notamment ceux de la pauvreté et du sous-développement dans lesquels vivent encore tant d'êtres humains à travers le monde. Cameroun2009

Cette fois, le *Nous* désigne une communauté globale Nord-Sud et inclut donc les pays industrialisés. Le locuteur a bien compris que si on parle de « solidarité », il n'est pas crédible de s'exclure les uns les autres, du moins en discours. Pour engager l'Occident, il vaut mieux donner comme allant de soi le partage de la préoccupation de réduire les inégalités entre le Nord et le Sud (*dans notre souci commun de réduire le fossé...*). La solidarité se dit de personnes qui sont (ou se sentent) liées par une responsabilité et des intérêts communs¹⁸². Elle ne saurait donc être exigible que si l'on forme une communauté (même seulement discursive).

L'artifice du *Nous* englobant se révèle lorsqu'on reconsidère la logique de départ selon laquelle le locuteur camerounais comparait l'engagement des pays industrialisés dans la crise à leur manque de solidarité en ce qui concerne les OMD pour l'Afrique. Suivant cette logique, le *je veux dire en d'autres termes* par lequel celui-ci prétend ensuite reformuler les dires précédents aurait dû introduire ceci : ..., *que si **vous** avez pu **vous** mobiliser avec tant d'ardeur pour contenir les effets de la crise financière, **vous** le pouvez également...* Ou, dans une forme plus adaptée au contexte socio-discursif, *s'ils ont pu se mobiliser..., ils le peuvent également...* (*ils* pour les pays industrialisés), et non *nous... nous... nous*. Ainsi, « je veux dire que » ment un peu ici, puisque le deuxième propos dans le discours n'est pas tout à fait ce que *voulait dire* le premier.

Quoi qu'il en soit, la séparation des communautés est une thématique récurrente du discours camerounais qui plaide la cause de l'Afrique avant celle du Cameroun. La suite de l'énoncé le démontre en ces mots :

*Car, si la crise n'a épargné aucun continent, il est indéniable que ses effets varient selon les pays, les régions et le niveau de développement. L'Afrique, en particulier, qui n'a en rien été à l'origine de cette crise, se trouve être aujourd'hui, paradoxalement, parmi les victimes les plus touchées. **Nous** déplorons ainsi, au nombre des conséquences les plus préoccupantes : un déclin des transferts de fonds à destination de nos pays (...), l'endettement des pays en développement. **Nous** voici confrontés à de nouvelles difficultés, alors que **nous** venions de sortir de longues années d'efforts de redressement de **nos** économies, dans le cadre de*

¹⁸² Voir le Trésor de la Langue Française Informatisé.

*programmes d'ajustement structurel rigoureux, conduits avec détermination par nos États et avec la collaboration des institutions financières internationales. Nos efforts voire nos sacrifices n'ont pas été vains, et nous pensons que nos acquis, qui sont l'aboutissement des efforts méritoires de nos peuples, doivent absolument être préservés et soutenus. C'est pourquoi nous pensons que, face aux effets néfastes de la crise, il importe qu'ensemble nous puissions œuvrer **solidairement** à une réponse mondiale, coordonnée et conséquente en faveur des économies les plus faibles. Cette réponse devrait, à notre sens, se traduire par un **apport en ressources financières substantielles, dénué autant que possible de conditionnantes**, et destiné à atténuer voire à pallier les conséquences d'une crise que nous n'avons pu prévenir.* Cameroun 2009

Dans cet extrait, le *Nous* désigne presque toujours l'Afrique, à laquelle le locuteur s'identifie : *nous déplorons, nos économies, nos États, nos sacrifices, nos peuples*. Ce dernier « pense » même (acte assertif) avec l'Afrique : *nous pensons que, à notre sens...* On ne revient au *Nous* englobant que lorsque celui-ci est directement lié à la solidarité internationale (*qu'ensemble nous puissions œuvrer **solidairement***)¹⁸³.

En ce qui concerne l'argumentaire sur cet engagement dû aux pays du Sud, il se dévoile de plus en plus. L'Afrique fait partie des victimes les plus touchées par la crise, alors qu'elle n'en est pas à l'origine (*n'a en rien été à l'origine de cette crise, paradoxalement, une crise que nous n'avons pu prévenir*). Pourtant, on la rend seule responsable d'en assumer les conséquences sur son développement, ce qui est vécu comme une injustice. Le raisonnement qui dénonce l'injustice s'appuie sur le principe de responsabilité par lequel la charge de réparation d'une faute doit être attribuée au responsable de ladite faute. C'est donc en vertu de ce principe que le représentant camerounais va mettre ceux dont on ne dit pas le nom devant leurs obligations ; obligations dont il va préciser la nature (*apport en ressources substantielles*) et même les modalités (*dénué de conditionnantes*).

Sériot (1986) a bien montré, à la suite de Pêcheux, le rôle des nominalisations dans l'effacement des agents en discours. Ici le Cameroun y recourt de façon tout à fait remarquable : par l'emploi des nominalisations dans le « déclin des transferts de fonds à

¹⁸³On tient ici une autre démonstration de ce que prétendre à la solidarité présuppose l'appartenance à un même groupe.

destination de nos pays », « l'apport en ressources financières substantielles », les agents sont évacués en discours (Sériot, 1986, p.11-41).

Le sujet de la crise n'est pas le seul sur lequel le Cameroun déplore le fait que l'Afrique *paye* pour les fautes des autres. Dans ce même discours de 2009, le locuteur camerounais aborde la question du réchauffement climatique avec ces mots :

*S'agissant notamment des **changements climatiques**, l'Afrique, à l'instar des autres continents, **en expérimente durement les effets**, quand bien même sa **participation à l'émission des gaz à effet de serre demeure faible**... Aussi, sans nier que le sort et le devenir de la planète sont notre affaire à tous, **il me paraît légitime de demander que les efforts et sacrifices de nos peuples d'Afrique soient dûment compensés par la Communauté Internationale**. Cameroun 2009*

Dans le discours de 2010, l'attitude des pays du Nord est également mise en cause dans la non-réussite des objectifs du millénaire et le sous-développement des pays du Sud :

*Force est de constater aujourd'hui que nous sommes assez loin du compte. Plus d'un milliard de personnes vivent toujours dans **l'extrême pauvreté**. **L'écart de développement ... se creuse au lieu de diminuer**. **L'aide internationale stagne** et reste en deçà des engagements des pays développés de lui consacrer 0,7% de leur PNB. Dans les huit domaines reconnus comme prioritaires par les **Objectifs du Millénaire**, les résultats sont décevants, voire insatisfaisants, alors que nous nous approchons de l'échéance de 2015. **Que s'est-il donc passé? La crise économique** quia suivi les récents bouleversements des marchés financiers est manifestement en cause. Le ralentissement de l'activité mondiale et la récession dans certains cas ont **accaparé l'attention des pays du Nord**. Ils ont donné la priorité à la relance de **leurs** économies et à la solution de **leurs** problèmes sociaux. Mais, même si **nous** pouvons le comprendre, cela n'explique pas tout. Cameroun 2010*

Dans ce discours de 2010, le point de vue camerounais sur l'échec des OMD est devenu totalement explicite. L'argumentaire reste le même, mais les non-dits se sont dissipés pour faire place, peu à peu, à un franc-parler. Du double jeu d'un *nous* partagé entre, d'une part, une sorte de communautarisme africain et, d'autre part, la construction d'une communauté

globale qui autorise à prétendre à la solidarité, on est arrivé à un clivage ouvert : « **Ils** ont donné la priorité à... **leurs** problèmes, **leurs** économies ». Le locuteur estime d'ailleurs que l'Afrique est en droit d'attendre des explications à ce sujet (*même si nous pouvons le comprendre, cela n'explique pas tout*). Elle est désignée ici par ce « nous » qui exclut d'office les *pays du Nord*¹⁸⁴.

Quelques lignes plus loin, les propos se poursuivent en ces termes :

On me pardonnera, j'en suis sûr, de m'appesantir quelque peu sur le cas de l'Afrique. Elle est incontestablement le continent le plus touché par l'extrême pauvreté. [...] La communauté internationale ne peut rester indifférente devant cette menace qui risque de miner nos efforts pour faire progresser la démocratie et assurer notre développement. Que l'on me comprenne bien. Il ne s'agit pas ici de récriminer au nom d'une quelconque idéologie, de faire le procès de tel ou tel pays ou groupe de pays, de s'ériger en donneur de leçons.

Ce qui attire l'attention dans cet extrait c'est l'usage qui est fait de *communauté internationale*. Cette configuration dans laquelle *Communauté internationale* se distingue de *nous* (*nos efforts pour... notre développement*) laisse croire que le locuteur n'inclut pas le Cameroun (ni l'Afrique) dans ladite communauté, qui tend par ailleurs à désigner la même entité que *on*. Il semble d'après cet énoncé que ce qu'il appelle communauté internationale, c'est une entité supérieure qui regroupe ceux qui ont des moyens et capacités que l'Afrique n'a pas. Cet extrait rappelle l'exemple dans lequel le locuteur camerounais paraissait soupçonner « la communauté internationale » de mauvaise foi lorsqu'il s'agit d'être solidaire envers les pays pauvres. D'autres extraits dans le discours camerounais conduisent à cette même réflexion :

Néanmoins, l'Afrique veut croire que la Communauté internationale ne renoncera pas à l'aider à sortir de la pauvreté et du sous-développement. Cameroun 2008

À ce propos, le document adopté à l'issue de la Conférence de Rio a engagé la communauté internationale à respecter les nombreux engagements pris à l'égard de l'Afrique en matière

¹⁸⁴Dans un autre contexte socio-discursif, le pronom *Vous* aurait pu être employé à la place de « ils », puisque ceux qui *ont donné la priorité... à leurs problèmes* sont dans le ici et maintenant de l'énonciation. L'emploi du pronom « ils » a en quelque sorte atténué la charge d'accusation portée par l'énoncé.

de développement durable, en assurant notamment un transfert des technologies appropriées.
Cameroun2012

Le discours de 2010 a jusqu'ici consisté à attribuer la responsabilité de l'échec des ODM à la crise et au fait qu'elle ait mobilisé l'attention exclusive des pays industrialisés ; après quoi le locuteur a appelé de ses vœux une réaction de «la communauté internationale» tout en se défendant de vouloir faire « le procès de tel ou tel pays » ou de « s'ériger en donneur de leçons ». Il poursuit en ces termes :

*Il n'est pas question de rechercher les responsabilités de cet état de choses. Je veux simplement dire que les solutions retenues n'étaient probablement pas à la hauteur de l'enjeu. J'ajouterai que du côté africain nous avons accumulé trop de handicaps au cours de l'histoire : esclavage, colonisation, dépendance économique, conflits internes et externes, et sans doute aussi que nous avons manqué de rigueur et d'esprit de suite. Pour des raisons d'intérêt mutuel déjà évoquées, je pense que nous devons revoir la question de fond en comble, sans arrière-pensées idéologiques ou préjugés de nature politique ou économique. L'Afrique... me paraît prête à un large débat d'idées sur le sujet, **pourvu qu'il soit conduit dans un véritable esprit de partenariat.** Ainsi pourrait prendre corps ce fameux plan **Marshall** pour l'Afrique, souvent évoqué mais qui tarde à voir le jour.* Cameroun 2010

Le représentant camerounais prétend ne pas imputer de tort, ni donner de leçon à quiconque. Pourtant, les raisons par lesquelles il explique le retard de l'Afrique sont pour la plupart liées aux puissances occidentales : l'esclavage, la colonisation, la dépendance économique¹⁸⁵. L'on trouve ici une contradiction qui révèle encore l'état d'esprit du locuteur sur la question de la pauvreté en Afrique. En d'autres termes, après qu'il a nié le fait de rechercher des responsabilités, on s'attend à ce que le *je veux simplement dire que* introduise une reformulation, une explication qui s'inscrive justement dans la logique de ne pas faire « le procès de tel ou tel pays ». Pourtant, c'est tout le contraire qui se produit. La reformulation vient clairement confirmer que du passé colonial à la crise, le Cameroun tient les pays du Nord (au moins en partie) pour responsables du sous-développement en Afrique. D'autre part, le discours sur le « véritable » partenariat Nord-Sud fait ressortir le raisonnement de celui qui

¹⁸⁵ Le mouvement concessif introduit par « sans doute aussi que » paraît admettre d'autre part une thèse adverse, probablement celle des pays industrialisés, qui attribuent la responsabilité du sous-développement en Afrique au manque « de rigueur et d'esprit de suite » des Africains eux-mêmes.

a l'habitude d'être exploité, qui donne généralement plus qu'il ne reçoit. C'est le discours de celui qui aspire en vain à une relation gagnant-gagnant, d'égal à égal, mais qui ne reçoit que des promesses illusoires. Le plan Marshall pour l'Afrique en devient « fameux », pour n'avoir existé jusque là qu'en discours.

Après l'euphorie des premières années 2000, l'argumentaire du Cameroun sur les OMD a souvent consisté à dire qu'ils seraient un échec pour l'Afrique. Des aides au développement au transfert de technologie en passant par la dette, le Cameroun a reproché aux pays développés de manquer à leurs engagements dans le cadre des disparités Nord-Sud. Ce reproche aura été fait à raison, puisque les OMD n'auront pas les résultats escomptés et seront remplacés par les « Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 ».

Observer le discours camerounais sous l'angle « OMD » a surtout permis de se rendre compte d'un positionnement sur la prétendue solidarité internationale que le discours camerounais tend par ailleurs à présenter comme commun à toute l'Afrique. L'on voit l'argumentaire évoluer, le ton se durcir au fil des années, les responsabilités être attribuées de plus en plus clairement, à mesure que s'amenuise la patience. Du passé colonial à la crise en passant par la mondialisation, le Cameroun, désillusionné, présente l'attitude des pays du Nord comme une contradiction avec ce qui était censé être un symbole de la solidarité mondiale :

Je citerai notamment la Déclaration du Millénaire, véritable Charte de la solidarité internationale, qui s'impose à nous tous comme une ardente obligation. Cameroun 2006

L'exploration du corpus semble justifier cette désillusion. En effet, la première figure de cette étude du discours camerounais montrait un déséquilibre Europe/Afrique dans la répartition des occurrences de « objectifs du millénaire » (y compris *OMD* + *ODD*). Le silence apparent (Belgique -2,8 ; France -2,6 ; Lux -2,5 ; Suisse -0,9) des pays occidentaux du corpus sur ce thème est un paradoxe par rapport à ce qui aurait pu être attendu de ceux-là mêmes qui étaient à l'origine de cette initiative. Nous avons rappelé en effet que les Objectifs du Millénaire émanent des travaux du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, or tous les États européens du corpus en font partie¹⁸⁶. *A contrario*, aucun État africain n'est membre ni du

¹⁸⁶<http://www.oecd.org/fr/cad/lesmembresducad.htm>

CAD ni de l'OCDE qui comptent respectivement 30 et 36 membres. Le seul État d'Afrique en lien direct avec l'OCDE est l'Afrique du Sud, avec le statut de « partenaire privilégié »¹⁸⁷. À cela, on aurait pu répondre qu'un État membre ne peut être à la fois donateur et bénéficiaire, en considérant que la plupart des États d'Afrique seraient des bénéficiaires potentiels des initiatives de l'OCDE contre la pauvreté. Pourtant, le Chili et le Mexique ont été à la fois membres de l'OCDE et bénéficiaires des Aides Publiques au Développement octroyées par le CAD¹⁸⁸, le premier depuis son adhésion en 2010 jusqu'à janvier 2018, et le second au moins jusqu'à la même date¹⁸⁹. Il ne relève pas du propos de ces travaux de critiquer les critères de sélection des États membres à l'OCDE, ni de porter une appréciation sur le fonctionnement de la coopération mondiale pour le développement. Il est en revanche difficile de ne pas se demander si les problèmes liés au retard de développement des pays d'Afrique peuvent être traités en l'absence des concernés. C'est peut-être à ce sentiment de mise à l'écart que le Cameroun fait référence dans l'énoncé qui suit :

Comment justifier aujourd'hui que l'Afrique soit le seul continent à ne pas disposer d'un Représentant permanent au Conseil de sécurité ? Comment comprendre qu'elle ait du mal à se faire entendre lorsque ses problèmes sont examinés dans les instances économiques et financières mondiales alors que les décisions prises lui seront imposées ? ... Notre continent a été longtemps traité, si j'ose dire, en objet des relations internationales.
Cameroun 2010

L'extrait suivant laisse une impression similaire :

Tel est, me semble-t-il, l'état d'esprit de la majorité des pays africains. La communauté internationale a certainement un rôle à jouer pour les conforter dans leur détermination à s'intégrer dans la société mondiale. Pour cela, il faudra de sa part plus de compréhension, plus de solidarité et sans doute aussi davantage de fraternité. Cameroun 2010

Dans cet extrait, l'idée de mise à l'écart de l'Afrique est exprimée par des sous-entendus. En effet, la communauté internationale et ce que le locuteur appelle société mondiale

¹⁸⁷<http://www.oecd.org/fr/apropos/membresetpartenaires/>

¹⁸⁸<http://www.oecd.org/fr/cad/stats/documentupload/CAD-Liste-des-beneficiaires-APD-CAD-2017.pdf>

¹⁸⁹ Le CAD a approuvé en 2017 la radiation du Chili de la liste des bénéficiaires à compter du 1er janvier 2018. Pour le Mexique, la liste de 2019 n'est pas encore disponible.

apparaissent comme des entités auxquelles l’Afrique n’est pas assimilée, son intégration étant entravée par le manque de solidarité et de compréhension de cette même communauté. C’est en réalité ce que donnaient à voir les exemples relevés précédemment, dans lesquels on tentait de comprendre l’emploi de *communauté internationale*.

Paix et développement

Les multiples références aux objectifs du millénaire dans le discours du Cameroun montrent l’intérêt de ce locuteur à l’Onu pour la question du développement. D’autres termes objectivement spécifiques de ce discours s’inscrivent dans cette même logique: emploi +3,4 ; pauvreté +3,2 ; économie +3,2;croissance +3,0 DSCE (document de stratégie pour la croissance et l’emploi) +4,0 ; pauvre +2,9.

Il importe, à ce stade de l’étude, d’ouvrir une parenthèse sur le lien de cooccurrence du mot *développement* dans la totalité du corpus avec le mot *paix*, comme le montre le tableau ci-dessous :

Retour		Environnement d'un mot		développem
Clic sur un mot pour voir les contextes Clic +MAJ pour effacer un mot				
écart	corpus	texte	mot	HIERARCHIQUE
21.87	1009	125	développement	
4.86	88	9	reconstructi	
4.44	243	13	objectifs	
4.25	264	13	durable	
3.94	221	11	millénaire	
3.93	1571	37	pays	
3.89	8	3	à	
3.57	12543	189	la	
3.51	8638	136	et	
3.47	55	5	grands_lacs	
3.33	1043	25	sécurité	
3.32	1165	27	paix	
3.28	17	3	fléaux	
3.26	257	10	économique	

Environnement du mot *développement* par ordre hiérarchique

Le corpus montre ainsi la tendance générale à associer la notion de paix à celle de développement, y compris dans des énoncés qui font de la paix la condition du développement¹⁹⁰ :

¹⁹⁰ Il y a là une inversion de la formule célèbre de l’encyclique du pape Paul VI *Populorum progressio* : « *Le développement est le nouveau nom de la paix* » (PP n. 76) qui affirmait qu’il ne pouvait y avoir de paix sans développement.

Sans paix, il n'y a pas de développement et le respect des droits de l'homme est trop souvent mis sérieusement à l'épreuve. Belgique 2005

Sans justice pas de paix. Sans paix pas de développement durable. France 2004

Pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement, il nous faut aussi la paix et la sécurité. Malheureusement... Congo 2004

De fait, sans paix, il n'y a pas de développement et sans développement il n'y a pas de paix juste et durable. Gabon 2000

Si ce lien posé comme évident entre paix et développement est porté par l'ensemble des États, on constate de fait que, parmi les pays africains du corpus, sécurité et développement ne sont pas hiérarchisés de la même façon, selon que le pays connaît ou pas une situation de conflit.

Parmi les États africains qui font l'objet de nos travaux, le Tchad, la République Centrafricaine et la RDC (Congo Démocratique) sont les moins avancés, et leur histoire est particulièrement marquée par les guerres civiles et conflits régionaux qui, sans aucun doute, ont entravé leur développement. C'est ce que reflète la liste des bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement établie par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Cette liste regroupe les pays les moins développés tels que définis par les Nations Unies, c'est-à-dire les pays à moyen et faible revenu selon le critère du Revenu National Brut par habitant défini par la Banque Mondiale. Les bénéficiaires de l'Aide y sont alors classés selon quatre catégories progressives à savoir : les pays les moins avancés, les pays à faible revenu, les pays à revenu intermédiaire tranche inférieure et les revenus intermédiaires tranche supérieure. Selon l'historique de cette liste de 1997 à 2017 (période qui couvre l'étendue du corpus), les trois États en question (Tchad, RCA, RDC) sont classés « Pays les moins avancés » ; tandis que le Cameroun, le Congo et le Gabon sont « revenu intermédiaire » (le dernier étant de la tranche supérieure)¹⁹¹.

Si on s'en tient à la logique selon laquelle sans la paix il n'est pas question de développement, le thème privilégié des OMD et du développement dans le discours camerounais correspond alors simplement à un ordre de priorité. D'après cette logique, si la RCA par exemple ne parle pas de développement, c'est parce qu'elle n'est pas en paix ; d'où les thématiques de guerre

¹⁹¹<http://www.oecd.org/fr/cad/stats/historiquedelalistedespayseveneficiairesdelaideetablieparlecad.htm>

ou au mieux de reconstruction qui sont repérées comme premières spécificités de son discours (*Séléka* +7,6, transition +7,4, armée +4,8, insécurité +4,4, désarmement +4,3...). Il en est de même pour la RDC (Sud-Kivu +5,3 ; armé +4,7 ; pacification +4,6 ; retrait +4,2 ; viol +4,2...). Inversement, dans la limite chronologique du corpus, le développement et l'économie constituent une thématique prioritaire dans le discours gabonais à l'Assemblée générale.

Le Cameroun est un pays qui a longtemps (de la fin des mouvements de décolonisation et rébellion postcoloniales jusqu'aux crises liées aux vellétés sécessionnistes de la région anglophone depuis 2016) été réputé en Afrique centrale pour son attachement à la paix, évidemment en comparaison avec d'autres pays de la région et aussi si on considère la paix comme le contraire de la guerre au sens strict. C'est au nom de cette réputation que le Cameroun a à son actif un historique de pays hôte pour les réfugiés provenant de territoires frontaliers en crise (guerre du Biafra au Nigéria à partir de 1967, guerres civiles du Tchad depuis 1979, guerre civile en Centrafrique depuis 2013, insurrection de Boko Haram au Nigéria depuis 2009...) ¹⁹². Le discours camerounais qui naturellement met en valeur cette politique hospitalière a de toute évidence contribué à alimenter davantage cette image. Les extraits suivants en donnent un aperçu :

Mon pays est fondamentalement attaché à la Paix. Il ne ménage aucun effort pour favoriser la résolution pacifique des différends. Cameroun 2004

*Prenons l'exemple de **mon pays**, fier d'être depuis des décennies **un îlot de paix et de stabilité**. À l'Est, la République Centrafricaine a vu, depuis mars 2013, sa situation sécuritaire se détériorer gravement (...). À l'Extrême-Nord, ce sont les attaques de la secte Boko Haram(...). On estime que le Cameroun **a accueilli plus de 200.000 réfugiés**, toutes origines confondues. Il va de soi que mon pays continuera d'honorer sa **tradition d'hospitalité**...* Cameroun 2014

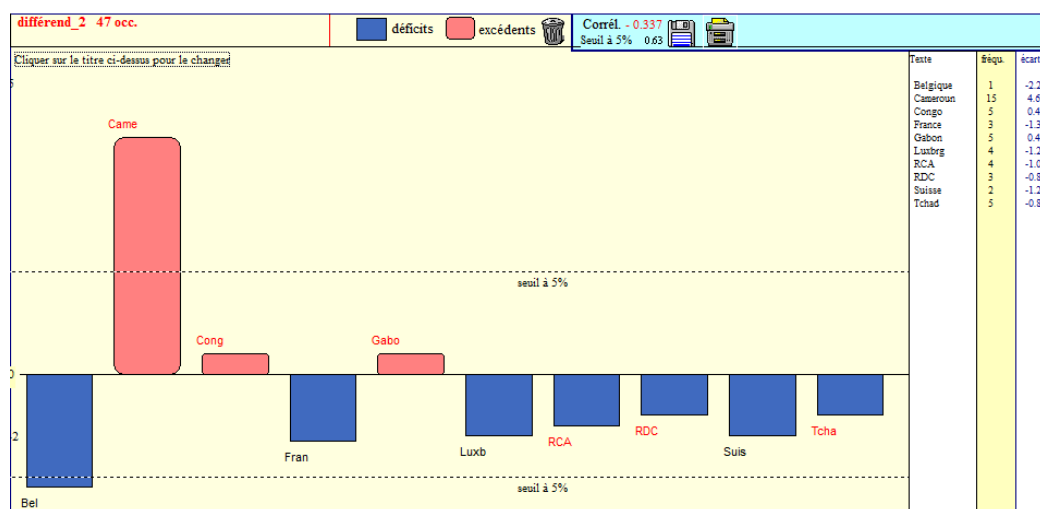
Par ailleurs, la devise de la République du Cameroun est ***Paix, Travail, Patrie***.

¹⁹² Observatoire Pharos, Pluralisme culturel et religieux, « Les réfugiés au Cameroun : une crise permanente », juin 2018.

Quoiqu'il en soit, selon cette logique qui veut qu'il ne soit question de développement que s'il y a la paix, le Cameroun parle de développement parce qu'il est en paix, ou, plus exactement, parce que son discours s'inscrit dans cette logique qui entretient l'image de pays en paix (dans la limite chronologique du corpus), même si la réalité est autre. En effet le Cameroun est un pays de paix au sens où il n'est pas en conflit déclaré avec un État étranger, mais il a connu toute une série de conflits dans les deux dernières décennies : conflit tribal du mont Batcha dans l'ouest-Cameroun depuis 2005, émeutes post-élections présidentielles de 2009, mouvements terroristes de Boko Haram à partir de 2014,....Mais, comme nous allons le voir avec l'examen de l'emploi du lemme *différend*, ces conflits n'ont pas fait renoncer le Cameroun à donner de lui l'image d'un pays attaché à la paix.

Les différends

Le lemme *différend* est pointé comme objectivement spécifique des prises de parole du Cameroun à l'Onu, soit un écart-type de +4,6 pour 15 occurrences sur les 47 que totalise le corpus.



Distribution du lemme *différend* dans le corpus

Le lemme *différend* dans le discours camerounais renvoie à la thématique sécuritaire. En premier lieu, il évoque les tensions dans la presqu'île de Bakassi (*Bakassi* +3,9), opposant le Nigéria au Cameroun depuis le début des années 90. En effet, le territoire de 1000 Km² ainsi nommé, riche en produits de la mer et en pétrole offshore et déterminant pour la délimitation

de la frontière entre les deux États, a fait l'objet de sérieuses querelles allant jusqu'aux affrontements armés, pour les raisons économiques et sécuritaires susmentionnées¹⁹³. La résolution de ce « différend » s'est soldée par un arrêt (*Arrêt* +3,3) de la Cour internationale de Justice attribuant la souveraineté de la presqu'île au Cameroun en 2002 après plusieurs années de procédure judiciaire ; et par la signature grâce à la médiation de l'Onu d'un accord (*Greentree* +3,2) sur le retrait effectif des forces armées nigérianes. C'est alors sur ce qu'il considère comme une réussite que le Cameroun s'est appuyé pour continuer d'alimenter son ethos dit de paix.

La cérémonie qui a consacré le 14 Août 2008, à Calabar, le retrait de l'administration et des forces de police nigérianes de Bakassi, ainsi que le transfert d'autorité au Cameroun, tire assurément sa source de l'attachement à la paix dont ont su faire preuve les dirigeants et les peuples des deux pays. Cameroun 2008

Lorsque le Cameroun évoque cette querelle au sujet de Bakassi, il la nomme par le mot « différend »¹⁹⁴.

```
T2 308a| enregistrée dans le règlement du différend concernant la presqu_île de
T2 266a| octobre 2002 son arrêt dans le différend frontalier entre le Cameroun
T2 371a| ont choisie pour régler le différend qui les opposait , il y a qu
T2 279a| portant règlement de leur différend frontalier .
```

Le différend de Bakassi dans le discours camerounais à l'Onu

La Cour de la Haye (*Dictionnaire juridique de la Cour Internationale de Justice*, 2000) nomme différend « un désaccord sur un point de droit ou de fait, une contradiction, une opposition de thèses juridiques ou d'intérêts entre deux personnes »¹⁹⁵. Le *Dictionnaire de la diplomatie* (2007, Dalloz), quant à lui, propose de qualifier de différend international « le litige d'ordre juridique entre deux États ». Ainsi évoque-t-on un différend sur les droits de pêche maritimes, sur une délimitation de plateau continental, etc. On réserve alors le terme conflit à des litiges de nature politique dont l'exutoire ultime en cas d'absence de règlement pacifique pourrait être la guerre. Le différend d'ordre juridique, à l'évidence, est aussi

¹⁹³<https://news.un.org/fr/story/2006/06/93672>

¹⁹⁴ Les contextes d'utilisation de *conflit* et de *crise* ont été vérifiés, et aucune occurrence ne désigne la crise de Bakassi.

¹⁹⁵Le terme *conflit* n'est pas défini par le dictionnaire de la CIJ.

susceptible de conduire à des affrontements armés, mais il devient alors un « conflit ». Dans une conception encore plus minimaliste du degré d'antagonisme d'un différend, Antoine Jeammaud (dans « Conflits, Différends, Litiges », 2001) envisage le différend comme un « désaccord juridique non encore porté, formalisé, devant une juridiction par un acte ouvrant une procédure, contentieuse ou gracieuse ». Il assimile en revanche le conflit à une « relation antagonique que réalise ou révèle une opposition de prétentions ou aspirations souvent complexes, plus ou moins clairement formulées, entre deux ou plusieurs groupes ou individus, et qui peut connaître une succession d'épisodes, d'actions, d'affrontements »¹⁹⁶. Les conceptions de ces notions qui désignent toutes les deux des relations antagoniques entre États ne sont pas identiques dans ces différents travaux. Mais l'ensemble des définitions semble mettre en évidence une dimension armée ou non-armée en laquelle résiderait le principal point de distinction entre *différend* et *conflit*. L'extrait ci-après, tiré du corpus, semble adhérer à cette logique :

*Notre conviction est qu'il faut agir avant que **des différends ne se transforment en conflits armés** ; ce qui évite des opérations de maintien de la paix onéreuses*¹⁹⁷. Gabon 2012

Si l'on s'en tient alors à cette distinction, les tensions de Bakassi qui ont plus d'une fois débouché sur des affrontements armés vont bien au-delà d'un simple « différend », même selon la définition assez large et finalement floue que la CIJ donne du terme *différend*. Il n'est pas certain que le locuteur camerounais agisse à dessein, mais privilégier ce terme pour une situation qui s'apparente plutôt à un *conflit* peut permettre de diminuer en discours l'impact d'un tel événement sur son ethos dit d'attachement à la paix. Toujours dans la logique non armée que le discours camerounais entretient, un autre usage du lemme *différend* se trouve dans *règlement pacifique des différends*.

¹⁹⁶ Jeammaud, Antoine. « Conflit, différend, litige », *Droits*, vol. 34, no. 2, 2001, pp. 15-20.

¹⁹⁷ Suivant cet exemple, le différend vient avant le conflit qui, lui, peut prendre en compte la dimension des affrontements.

Forme	Lemme	Code	Syntaxe	Expr.	Initial	Final	Chain	Liste	Tout	Nb	15	CONCORDANCE	Trier	Notes	Imprimer	Quitter
T2	308a			enregistrée dans le règlement du différend concernant la presqu'île de												
T2	266a			octobre 2002 son arrêt dans le différend frontalier entre le Cameroun												
T2	371a			ont choisie pour régler le différend qui les opposait , il y a qu												
T2	279a			portant règlement de leur différend frontalier .												
T2	347a			moyens pacifiques , des différends susceptibles de mener à une												
T2	330a			règlement pacifique des différends internationaux , tout autan												
T2	331a			règlement pacifique des différends internationaux , et a_forti												
T2	266a			résolution pacifique des différends . Dans cet esprit , il cont												
T2	349a			le mode de règlement des différends le plus souhaitable reste e												
T2	331a			ajustement ou le règlement des différends ou des situations , de cara												
T2	330a			médiation dans le règlement des différends par les moyens pacifiques ,												
T2	273a			armés et le règlement des différends .												
T2	347a			ajustement ou le règlement des différends internationaux par des moye												
T2	348a			privilégiés pour résoudre les différends et éviter d' engendrer un c												
T2	273a			aux Etats de régler leurs différends par des moyens pacifiques c												

Concordances du lemme *différend* dans le discours camerounais

Lorsque le terme apparaît dans un contexte différent, c'est à cette même idée de paix et de conciliation qu'il renvoie, ce qui est logique dans la mesure où la résolution pacifique des différends est un des grands principes de l'Onu auquel le chapitre VI de la Charte doit son nom. Cependant, le recours fréquent à ce segment phraséologique et à son signifié est un autre signe de ce que la promotion de la paix est un élément important de l'image internationale du Cameroun. Le Cameroun veut être vu comme un *pays de paix*. Son discours s'appuie alors sur ce qui peut être considéré comme la doxa partagée par les Nations Unies. En promouvant ce principe phare, il bénéficie du crédit de la Charte pour se légitimer en tant que pays *pacifique*.

C'est ce qui tend à ressortir de cet extrait de son discours de 2014 :

*Je me bornerai donc à appeler les parties concernées à la négociation et à la recherche de solutions **pacifiques**. C'est la voie que le Nigeria et le Cameroun ont choisie pour régler le **différend** qui les opposait, il y a quelques années, sur la presqu'île de **Bakassi**. Elle a permis de trouver une solution conforme au droit international... Elle était de plus, je le souligne, **en harmonie avec les idéaux de la Charte** de notre Organisation. Cameroun 2014*

Dans cette préconisation que le Cameroun fait aux États en conflit, avoir agi selon les principes de la Charte lui donne une position d'exemplarité.

L'Afrique

Du point de vue statistique, le Cameroun n'est pas le locuteur qui parle le plus de l'Afrique aux Nations Unies. Le mot Afrique, bien qu'étant retenu comme objectivement spécifique du discours camerounais (+3,2 soit 65 occurrences sur 532), ne fait pas partie des dix mots les plus caractéristiques. Néanmoins, après avoir remarqué cette tendance répétée du Cameroun à se poser en discours en représentant de l'Afrique, l'on ne saurait clôturer cette section sans aborder la question.

Pour commencer, le tableau suivant dresse la liste des cooccurrents privilégiés du terme *Afrique* dans le discours camerounais :

écart	corpus	texte	mot	HIERARCHIQUE
18.78	532	65	afrique_2	
7.46	185	15	central_3	
5.28	42	6	economique_2	
4.18	3964	43	en_9	
3.89	16	3	ouest_2	
3.57	165	6	particulière	
3.47	28	3	ceeac_2	
3.40	7	2	coûter_1	
3.34	75	4	sous_région_	
3.33	8	2	coton_2	
2.99	626	10	communauté_2	
2.91	113	4	permanent_3	
2.89	17	2	tracer_1	
2.85	18	2	sous_régional_3	
2.78	479	8	etats_2	
2.78	127	4	cameroun_2	
2.75	67	3	titre_2	
2.65	25	2	millier_2	
2.60	79	3	partenariat_2	
2.56	82	3	tension_2	
2.55	156	4	continent_2	
2.52	245	5	(
2.49	252	5)	
2.48	32	2	échec_2	
2.47	91	3	particulier_	
2.46	33	2	concours_2	
2.38	37	2	orient_2	
2.37	38	2	préoccupant_3	
2.32	283	5	notamment_6	
2.30	42	2	2002	
2.26	44	2	extérieur_3	
2.17	123	3	demeurer_1	
2.14	52	2	dette_2	
2.13	219	4	pauvreté_2	

Environnement du mot Afrique dans le discours camerounais

Comme on peut le constater, outre la cooccurrence avec les mots désignant le sous-groupe d'États africains que constitue la *CEEAC* (ou son homologue CEMAC), c'est surtout dans un environnement lexical économique que le mot *Afrique* est pris¹⁹⁸. En effet, *coûter*, *coton*, *dette*, *pauvreté*, *partenariat*, *sous-région*... sont autant de mots qui renvoient à l'idée de

¹⁹⁸D'autres mots de la liste construisent le sigle CEEAC (*Communauté, économique, (des) États, (de) l'Afrique, Centrale*) ou son successeur CEMAC (*Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale*). Ces communautés à vocation économique sont l'instrument politique au moyen duquel plusieurs pays d'Afrique centrale travaillent à leur intégration économique.

développement économique et de lutte contre la pauvreté dont nous avons parlé à propos des Objectifs du Millénaire. Autrement dit, c'est généralement pour évoquer ces questions que le locuteur camerounais parle de l'Afrique à l'Onu, comme dans les énoncés qui suivent :

*Néanmoins, l'Afrique veut croire que la Communauté internationale ne renoncera pas à l'aider à sortir de la **pauvreté** et du **sous-développement**. Cameroun 2008*

*J'ai tenu à tracer ce parallèle car le risque est réel de nos jours de s'accommoder de la **pauvreté** endémique qui tue chaque jour par milliers, particulièrement en **Afrique** subsaharienne. Il serait rassurant que la **solidarité** envers les **pauvres** s'exprime, au-delà des mots, beaucoup plus concrètement. Pour lutter contre la faim et la **pauvreté**, nous **avons besoin** de **financements** privés et publics massifs. Nous **avons besoin** d'être soulagés du fardeau de la **dette** ! Cameroun2004*

Dans ces extraits, le Cameroun plaide une fois de plus la cause de l'Afrique. L'étude menée sur le thème des Objectifs du Millénaire notait déjà cette tendance quasi-systématique, surtout lorsqu'il s'agissait de formuler des requêtes. En réalité, cette cause que plaide le locuteur camerounais le concerne aussi. Cependant, le Cameroun n'étant pas considéré comme un pays puissant, le fait qu'il parle au nom d'un ensemble plus important rend également plus importante la cause qu'il plaide. Il gagne avec le tout que forme *l'Afrique* une communauté d'identité, de problématiques et finalement d'intérêts, qui rend son discours plus légitime, plus influent que s'il parlait en son propre nom.

Le tableau des cooccurrents privilégiés laisse également entrevoir une idée habituellement défendue dans les discours africains à l'Onu ; il s'agit de la revendication d'une représentation permanente de l'Afrique dans un Conseil de sécurité réformé. Cette idée est reflétée par les termes *permanent* et *titre*, qui co-occurrent avec *Afrique* de la façon suivante :

En tout état de cause , il me paraît que l' Afrique devrait être représentée à titre PERMANENT au futur Conseil de Sécurité . * ____

Un autre exemple se laisse découvrir dans :

*Comment justifier aujourd'hui que **l'Afrique** soit le seul continent à ne pas disposer d'un représentant **permanent** au Conseil de sécurité ? Cameroun 2010*

Le premier constat que l'on peut émettre ici est que le Cameroun (comme la plupart des pays africains) demande une place au sein du Conseil pour un continent et non pour un seul État, ce qui est inhabituel pour d'autres. Précisément, on imaginerait mal le Luxembourg par exemple demander un siège au Conseil de Sécurité pour l'Europe, au lieu de le demander pour lui-même : en effet, si un siège au Conseil est censé représenter un continent ou une région, l'Europe y est déjà doublement voire triplement représentée. Le Cameroun et les pays d'Afrique posent le problème de cette manière parce qu'effectivement, il n'y a aucun État africain qui siège de façon permanente au Conseil et qui pourrait y jouer le rôle de représentant de l'Afrique. Ces États en sont donc forcément réduits, pour un début, à demander un siège pour leur continent.

C'est un problème complexe qui est posé par les États d'Afrique, étant donné que l'acquisition d'un siège permanent au sein du Conseil n'a pas pour seul critère la représentation d'une zone géographique avec l'élément de l'importance démographique qui lui est sous-jacent. Il y a aussi un critère historique (vainqueurs de la Seconde Guerre), même si celui-ci est critiqué du fait qu'il n'a pas évolué et n'est pas adapté aux réalités contemporaines. Il faut également considérer la puissance militaire et la puissance nucléaire déclarée qui sont d'autres conditions auxquelles répondent les membres permanents, sachant que la deuxième est conventionnellement rendue impossible à remplir par de nouveaux États depuis le Traité de Non-Prolifération de 1968.

Pour revenir à la question de la représentation d'un discours africain, si le Cameroun plaide la cause globale de l'Afrique, c'est parce que le continent n'a effectivement aucun représentant au sein du Conseil ; mais c'est surtout que, comme pour la lutte contre la pauvreté, le Cameroun s'appuie sur une entité plus grande pour donner du poids à sa demande. En d'autres termes, il serait à lui seul trop *petit* du point de vue démographique, militaire et diplomatique pour formuler une telle requête en son propre nom. On a déjà vu dans l'étude menée sur le Luxembourg et le multilatéralisme qu'un État présumé *petit* peut prendre appui sur un groupe plus influent pour faire valoir ses idées, pour crédibiliser son discours grâce au poids d'une communauté.

Une autre entrée permet d'observer de quelle façon le Cameroun parle de l'Afrique : la convocation des concordances de *continent*.

T2 248d| le décisif dans la croissance du Continent est liée au commerce .
T2 314b| , si la crise n' a épargné aucun continent , il est indéniable que se
T2 264d| e grande préoccupation pour notre continent .
T2 378b| s' ouvrir à l' avenir à notre continent . Cette réunion a été hono
T2 307a| et de conflits persistent sur le continent . Ici , des accords de pai
T2 380a| Notre continent a été longtemps traité , si
T2 379b| hui que l' Afrique soit le seul continent à ne pas disposer d' un r
T2 281c| ssé de faire preuve envers notre continent a trouvé sa meilleure expre
T2 225c| sloquent des régions entières du continent africain depuis l' aube des
T2 224c| e fin aux guerres fratricides du continent africain , d' Amérique_Cent
T2 328d| ations de cette contrée de notre Continent Africain . C' est le lieu
T2 298a| les stratégies d' adaptation au continent africain et à la région méd
T2 304b| lutte contre la pauvreté , notre Continent avait placé beaucoup d' esp
T2 376b| pensé aide et conseils à notre continent depuis les indépendances ;
T2 305b| acrées au développement de notre continent en marge de la présente ses
T2 306c| e le développement économique du continent est la seule et unique solut
T2 248c| à un partenariat fécond entre le continent et la communauté internatio
T2 375b| Elle est incontestablement le continent le plus touché par l' ext
T2 307c| de grave préoccupation . Notre continent n' échappe malheureusement
T2 379a| git , faire en sorte que notre continent ne reste pas en position d'
T2 305c| bons résultats économiques , le continent reste le plus pauvre de la

Concordances du mot *continent* dans le discours camerounais¹⁹⁹

Les concordances de *continent* montrent également que l'Afrique est majoritairement envisagée sous l'angle économique, et dans une moindre mesure géo-politique, avec la thématique sécuritaire. Cependant ce qui ressort le plus, c'est une vision alarmante, un portrait sombre du continent africain. La plupart des énoncés se rapportent aux *malheurs de l'Afrique*. L'Afrique souffre d'extrême pauvreté, de conflits, elle n'est pas représentée au conseil de sécurité, elle est isolée et souffre du manque de solidarité de la société mondiale, elle attend de l'aide d'une communauté internationale à laquelle elle n'est pas intégrée. Telles sont les idées qui sont véhiculées par le discours camerounais et qui construisent sur l'Afrique un discours de la misère. Ces idées contribuent peut-être à alimenter, d'une manière ou d'une autre, l'image d'une Afrique handicapée, assistée. À ce sujet, il y a dans l'énoncé qui suit un contenu implicite selon lequel la condition d'assisté serait la position actuelle de l'Afrique :

*Car c'est bien de cela qu'il s'agit, faire en sorte que notre continent ne reste pas **en position d'éternel assisté** et qu'il joue le rôle qui lui revient dans les affaires internationales.*

Cameroun 2010

¹⁹⁹Continent dans ces extraits fait référence à l'Afrique.

Le Portrait

Dans la limite de temps du corpus, le Cameroun parle surtout de développement et de lutte contre la pauvreté parce qu'il tient à donner une image d'attachement à la paix ; même si cette image de pays de paix peut être contestée, il tient à apparaître comme tel, et il centre son discours sur ce dont on parle lorsqu'on est en paix, à savoir le développement. Par ailleurs, même si les accusations sont souvent atténuées, le Cameroun impute le tort de la pauvreté en Afrique aux puissances occidentales, en raison du passé colonial, ou de la façon de gérer la mondialisation, la crise financière et la dette. C'est pourquoi il compte sur une certaine prise de conscience tout en dénonçant le défaut de solidarité mondiale. Le discours camerounais exprime également une sorte de mise à l'écart de l'Afrique, par ce qu'il appelle « la Communauté Internationale ». Celle-ci a tendance à renvoyer ici à la communauté *de ceux qui ont les moyens de...*, que le Cameroun oppose souvent à une Afrique qu'il associe à la misère. Le Cameroun s'adosse toujours en discours sur l'entité Afrique car, conscient de son déficit de puissance, il apporte du poids à son discours en s'incluant dans une communauté plus large d'identités, de problématiques et finalement d'intérêt.

Le Gabon : l'ambiguïté d'un statut intermédiaire

Sommaire		Gabon (lemme)		CLIC sur ur
				CLIC+MAJ:
N°	écart	corpus	texte	mot
5	28.6	162	152	gabon_2
5	8.6	36	25	gabonais_3
5	8.0	24	19	il_2
5	6.7	23	16	bongo_2
5	6.1	508	97	effort_2
5	5.9	532	99	afrique_2
5	5.6	62	23	vih_2
5	5.6	1902	270	notre_7
5	5.1	98	28	sida_2
5	5.0	10	8	ondimba_2
5	4.8	6	6	remboursement_2
5	4.8	290	57	session_2
5	4.7	52	18	dette_2
5	4.4	7	6	parc_2
5	4.4	1024	148	développement_2
5	4.2	153	33	environnement_2
5	4.1	225	43	important_3
5	4.0	6	5	braconnage_2
5	3.9	84	21	réaffirmer_1
5	3.9	49	15	pandémie_2
5	3.9	375	62	ainsi_6
5	3.9	25	10	investissement_2
5	3.9	16	8	omar_2
5	3.8	93	22	alimentaire_3
5	3.8	4	4	transversal_3
5	3.8	194	37	féliciter_1
5	3.7	88	21	sens_2
5	3.7	53	15	effectif_3
5	3.7	3964	472	en_9
5	3.7	292	50	africain_3
5	3.6	272	47	lutte_2
5	3.5	8	5	intermédiaire_3
5	3.5	22213	2396	de_9
5	3.5	11	6	internationaleme
5	3.4	64	16	juin_2
5	3.4	47	13	agenda_2
5	3.4	25	9	biodiversité_2
5	3.4	207	37	même_6
5	3.4	180	33	chef_2
5	3.4	104	22	création_2

Spécificités du discours gabonais

La dette : le piège du revenu intermédiaire

Lors de l'étude précédente, nous avons signalé que le Gabon est le seul pays en voie de développement de l'Afrique Centrale (et subsaharienne) que l'Onu et la Banque Mondiale classent comme Pays à Revenu Intermédiaire de Tranche supérieure²⁰⁰. Cela fait de lui – d'après le critère du RNB – le plus avancé des pays d'Afrique centrale qui font l'objet de notre étude²⁰¹. C'est certainement cette position de choix qui lui a conféré des fonctions prestigieuses telles que la présidence de 2004 à 2005 de l'Assemblée Générale assurée par Jean PING alors ministre des Affaires étrangères, ou encore plusieurs mandats (3) pour des sièges non-permanents au Conseil de Sécurité²⁰².

Le Gabon présente en discours les mêmes préoccupations de développement que le Cameroun (*développement +4,4, investissement+3,9, industriel +3,2, 2015+3,2, NEPAD+3,1*)²⁰³, à ceci près que cette thématique n'est pas directement liée à un besoin de solidarité, ce qu'exprimait la référence à l'agenda de l'Onu avec OMD/ODM, mais à son rang élevé dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires qui joue en sa défaveur dans les questions liées au développement. D'ailleurs on voit déjà que de ces mots objectivement spécifiques il se dégage une dynamique de croissance, plus qu'un appel à la solidarité. C'est ainsi que l'extrait qui suit témoigne d'un processus de développement en cours :

*La stratégie mise en place par le Gabon vise à **accélérer la transformation structurelle** de son économie en passant, **dans un avenir proche**, d'une économie de rente à une **économie d'industries et de services à forte valeur ajoutée**. Dans la phase actuelle de la réalisation de ce **programme**, l'accent est particulièrement mis sur les facteurs de **compétitivité** que sont la **formation du capital humain**, la **construction** et la mise à niveau des **infrastructures de développement**, y compris le **développement du numérique** et l'augmentation de la **capacité énergétique**. Gabon 2014*

²⁰⁰ Le Cameroun est *revenu intermédiaire* mais de tranche inférieure. Le Gabon est classé de tranche supérieure au même titre que certains BRICS, à l'instar du Brésil, de la Chine et de l'Afrique du Sud.

²⁰¹ Son économie a historiquement été largement dépendante de l'exploitation de ses ressources pétrolières (jusqu'à la chute des cours du pétrole en 2014).

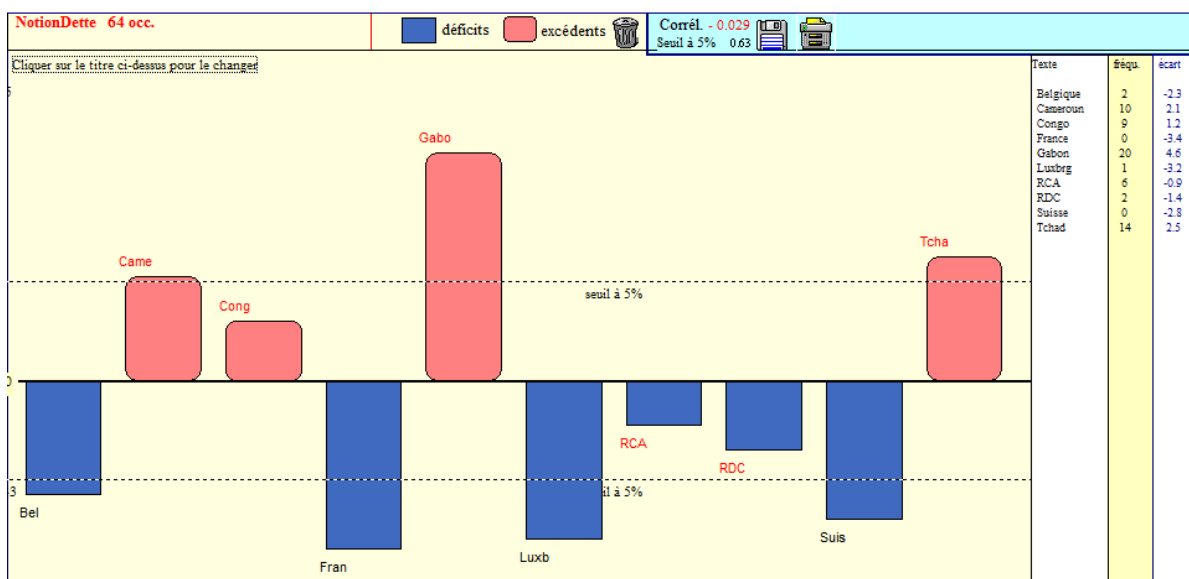
²⁰² Le Gabon abrite d'ailleurs le Bureau Régional des Nations Unies pour l'Afrique Centrale.

²⁰³ 2015 renvoie à l'agenda de développement post 2015. Le NEPAD désigne le Nouveau Partenariat Économique pour le Développement de l'Afrique.

On relève aussi *activités opérationnelles de développement Gabon 2007 ; Accélération du développement agricole Gabon 2008 ; anticiper notre saut dans l'agenda de développement post 2015 Gabon 2014, ...*

L'exemple le plus concret des difficultés de son statut intermédiaire est celui de l'initiative en faveur des Pays Pauvres et Très Endettés (initiative PPTE) dont le Gabon est écarté à cause de sa situation économique. Il s'agit en effet d'un système mis en place en 1996 par les institutions multilatérales de développement (FMI, Banque Mondiale, Banques régionales de Développement) afin de réduire le poids de la dette extérieure des pays à moyen et faible revenu à un niveau soutenable. Inéligible à ce programme, le Gabon met en mot cette problématique qui transparait en termes de spécificité par les lemmes *remboursement*+4,8, *dette* +4,7, *intermédiaire* +3,5, *allègement* +3,2 ;

Le graphique suivant donne la distribution de la notion de *dette* dans le corpus. Celle-ci est envisagée par le cumul des occurrences des lemmes « dette », « endettement » et « endetté ».



Distribution de la notion de *dette* dans le corpus

Le graphique montre que ce sont les pays africains –le Gabon en premier – qui sollicitent le plus la notion²⁰⁴. La tendance européenne est à la sous-utilisation, avec notamment 0 occurrence pour la France et la Suisse.

Les mots donnés par le tableau suivant montrent le contexte rapproché du lemme *dette* dans le discours gabonais :

Retour		Environnement d'un mot		dette 2
Cliquez sur un mot pour voir les contextes				
Clic +MAJ pour effacer un mot				
écart	corpus	texte	mot	HIERARCHIQUE
13.33	52	18	dette_2	
7.47	6	5	remboursemen	
5.18	1024	13	développemen	
4.27	156	5	ressource_2	
4.23	162	5	gabon_2	
3.99	6	2	annulation_2	
3.91	7	2	allègement_2	
3.89	1572	12	pays_2	
3.87	44	3	extérieur_3	
3.84	8	2	intermédiaireir	
3.59	13	2	fardeau_2	
3.55	14	2	près_9	
3.48	16	2	budget_2	
3.36	87	3	financement_	
3.33	90	3	consacrer_1	
3.28	23	2	promesse_2	
3.26	24	2	moitié_2	
3.22	26	2	poids_2	
3.20	27	2	monétaire_3	
2.99	39	2	revenu_2	
2.93	148	3	problème_2	
2.90	508	5	effort_2	

Environnement du lemme « dette » dans le discours gabonais

À partir de ces cooccurents, on peut reconstruire l'idée qui envisage le *remboursement* de la *dette extérieure* comme une entrave (*fardeau*, *poids*, *problème*) aux *efforts de développement* du Gabon dans sa situation de pays à *revenu intermédiaire*. C'est ce que précise l'extrait qui suit :

Sur ce point crucial, mon pays consacre près de la moitié de son budget annuel au remboursement de la dette, grevant par là même ses efforts et ses chances de développement. Les mécanismes d'allègement préconisés ces dernières années lui réservent un traitement discriminatoire, en l'excluant de leur champ d'application. Injuste disons-nous, apparaît le

²⁰⁴ On note un sous-emploi pour la RCA et la RDC par rapport à la moyenne africaine. Elles n'en sont pas pour autant moins endettées ou moins concernées. Seulement, leur discours orienté par la conjoncture de guerre ne fait probablement pas de la dette une priorité.

motif tiré du niveau élevé de notre PNB par tête d'habitant, sans qu'il soit tenu compte ni de notre capacité de remboursement (...). L'étrange singularité du Gabon, seul pays dans la catégorie des Pays dits à revenu intermédiaire, au Sud du Sahara, réside en ce que sa richesse est produite par et pour des acteurs extérieurs. L'appel ainsi lancé à la communauté internationale pour un traitement plus juste de la dette de mon pays et celle d'autres, n'est pas une démarche de mendicité. Il s'agit simplement de fortifier le système d'échanges international pour le bénéfice commun de manière à ce que "la mondialisation, comme le dit le Secrétaire général, devienne une force positive pour l'humanité toute entière". Gabon 2000

Le sentiment de mise à l'écart du Gabon est exprimé dans ce passage qui revient sur les raisons de son exclusion des mécanismes d'allègement de la dette. Le fait de trouver « injuste » le motif de la disqualification s'appuie sur une définition divergente des critères d'éligibilité. Selon le Gabon, une situation ne peut être jugée qu'en intégrant l'ensemble de ses aspects : il appelle ainsi à une redéfinition de la liste des pays concernés. Le raisonnement s'achève sur le sous-entendu que la mondialisation n'est pas une force positive pour tous²⁰⁵. Récusant par avance une accusation de mendicité, la tournure en *X n'est pas... Il s'agit simplement de...* construit une négation polémique suivie de la mise en relief du point de vue du locuteur. Le mot *mendicité* est fort puisque la mendicité caractérise la situation de celui qui vit de la charité des autres et qu'elle est socialement connotée comme antithétique du travail et de l'effort. Si l'intention du discours est réellement de contredire un point de vue autre potentiel, cela en dit déjà long sur l'idée que le Gabon se fait de son image, voire de celle des pays endettés d'Afrique, auprès de la communauté internationale.

Le statut de pays à revenu intermédiaire (de tranche supérieure) du Gabon n'est pas un objet de fierté mais une préoccupation, puisqu'il est systématiquement associé à l'évocation du poids de la dette :

²⁰⁵ Un autre élément de raisonnement qui revenait dans le discours camerounais.

L' étrange singularité du Gabon , seul pays dans la catégorie des Pays dits à revenu INTERMÉDIAIRE , au Sud du Sahara , réside en ce que sa richesse est produite par et pour des acteurs extérieurs .

Gabon Page: 812 c

Nous souhaitons que la promesse faite par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) d' élargir les mécanismes actuels d' allègement de la dette aux autres pays en développement y compris ceux à revenu INTERMÉDIAIRE comme le Gabon se concrétise rapidement .

Gabon Page: 838 d

De plus , nombre de ces pays , en particulier ceux dits à revenu INTERMÉDIAIRE - comme le Gabon - continuent de consacrer d' énormes ressources au remboursement de la dette extérieure .

Gabon Page: 852 c

Aussi , attirons _ nous , une fois de plus , l' attention de la communauté internationale sur la situation spécifique de l' endettement des pays à revenu INTERMÉDIAIRE tel que le Gabon .

Gabon Page: 872 b

Le Gabon reste en effet , le seul pays en Afrique Subsaharienne classé parmi les pays à revenu INTERMÉDIAIRE de la tranche supérieure , donc inéligible à l' initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et ce en dépit des réformes politiques et économiques engagées depuis plus d' une décennie .

Gabon Page: 872 c

L'endettement des pays à revenu intermédiaire par le contexte élargi du lemme *intermédiaire*

Mais les contextes nous montrent qu'il se présente comme membre d'une catégorie et que sa requête n'est pas faite pour son seul bénéficiaire, ce qui est un indice de la nécessité d'élargir le point de vue dans une enceinte telle que l'Onu.

La santé : l'inquiétude d'un pays faiblement peuplé

Les spécificités du discours gabonais à l'Onu font émerger un autre thème important, c'est celui de la santé, à travers les pandémies et maladies endémiques. Ce thème est construit en discours par *VIH* +5,6 ; *Sida*+5,1 ; *lutte* +3,6 ; *pandémie* +3,9 ; *traitement* +3,3 ; *paludisme* +2,9, *maladie* +2,4.

Si le Gabon est de tous les pays du corpus celui qui s'intéresse le plus à ce sujet, c'est qu'en matière de maladies infectieuses à grande échelle, son faible nombre d'habitants (environ 1 800 000 en 2019) le rend rapidement vulnérable. D'après les chiffres publiés par l'Onusida, il y avait en moyenne 53000 gabonais vivant avec le virus du Sida en 2018²⁰⁶. Le Gabon est loin d'être le plus touché pour le nombre de personnes infectées, néanmoins le virus y représente une sérieuse menace pour leur proportion par rapport au nombre d'habitants. C'est cette inquiétude qui est formulée dans l'extrait suivant :

²⁰⁶<https://www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/gabon>

*La pandémie du VIH Sida qui affecte indistinctement nations riches et nations pauvres constitue une grave menace pour les pays faiblement peuplés tels que le Gabon. Gabon 2005*²⁰⁷

La plupart des discours africains du corpus présentent la caractéristique commune de défendre la cause du continent à l'ONU. Le Gabon aurait pu y déroger en raison d'un défaut de représentativité lié à son faible nombre d'habitants ou à son revenu intermédiaire, mais il n'en est rien. Ses performances sur d'autres plans l'autorisent à être un porte-parole pour l'Afrique (*Afrique* +5,9 ; *Africain* +3,7) en discours lorsqu'il soumet les préoccupations communes à l'instar de la représentation au Conseil de Sécurité, du développement ou encore de la sécurité alimentaire²⁰⁸ et de manière formelle par les fonctions et mandats qui lui sont confiés par l'Onu.

L'écologie

Un autre thème important du discours gabonais est celui de la protection de l'environnement. En effet, riverain du bassin du Congo, le territoire gabonais est à 80% recouvert par la forêt du bassin du Congo qui est le deuxième massif forestier tropical après la forêt amazonienne. On comprend bien dès lors pourquoi les lemmes *environnement* +4,2 ; *Parc* (national) +4,4 ; *biodiversité*+3,4 ; *braconnage*+4,0 ; *écologique* +2,8 ; *dérèglement*+2,4 ; *protégé*+ 3,2 sont pointés comme objectivement spécifiques au discours gabonais à l'Onu.

La liste suivante donne la répartition de 10 termes phares en écologie dans le corpus :

GRAPHIQUE: cliquez sur un mot ou un texte	Belg	Came	Cong	Fran	Gabo	Luxb	RCA	RDC	Suis	Tcha	
10											
environnement	7	5	23	18	25	7	18	4	8	8	123
environnement	3	1	5	6	6	4	6	1	5	7	44
pollution_2	0	0	1	0	0	2	1	0	0	0	4
réchauffeme	2	2	4	3	6	2	3	1	1	0	24
climat_2	5	1	13	7	10	7	4	5	5	7	64
climatique_3	6	12	21	10	21	26	30	8	21	8	163
biodiversité_	0	0	10	1	9	0	2	3	0	0	25
écologie_2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
écologique_	3	0	4	6	8	2	1	0	3	1	28
écosystème	0	3	6	0	3	0	6	2	0	1	21

Occurrences de termes phares en écologie

²⁰⁷ Quand la déclaration a été faite en 2005, l'Onusida estimait le nombre de personnes infectées à 35000, sur environ 1 300 000 habitants.

²⁰⁸ Le lemme *alimentaire* est spécifique au discours gabonais, soit un écart-type de +3,8.

Ces résultats ont été cumulés (addition des occurrences de tous les mots par pays) pour construire un thème *protection de l'environnement*, dont la distribution est à son tour représentée dans le graphique ci-dessous.



La protection de l'environnement envisagée par le cumul de 10 termes en écologie

Dans la limite des dix termes retenus, le Gabon et le Congo Brazzaville sont ceux qui globalement convoquent le plus le thème de la protection de l'environnement, sachant que tous deux abritent respectivement 17 et 12% de la forêt du bassin du Congo. Il y a une sous-utilisation par les locuteurs européens, mais aussi par d'autres locuteurs africains, notamment le Tchad qui est pourtant un pays qui, avec la sécheresse, expérimente directement les effets du dérèglement climatique.

Le choix des sujets sur lesquels le discours s'investit a aussi trait à l'image de soi. Ainsi une des raisons du choix de ce sujet par le Gabon peut être le besoin de travailler son image alors que la communauté internationale le compte parmi les États-voyous en matière de gestion du patrimoine naturel, spécifiquement du bois. Son discours à l'Onu s'insurge indirectement contre ces accusations :

*Le débat qui a cours aux Nations Unies et qui consiste à **culpabiliser les seuls pays forestiers** est **injuste** quand on sait que **les émissions de gaz à effet de serre produit dans les pays industrialisés sont en grande partie responsables des dégâts causés à notre planète**. À notre*

sens, se renvoyer mutuellement la responsabilité ne serait pas du tout constructif, bien au contraire. Il conviendrait plutôt de rechercher (...) les voies et moyens permettant à nous tous de préserver l'équilibre de notre écosystème naturel. Gabon 2000

Dans cet énoncé, le Gabon, qui met en garde l'assistance contre l'attitude qui consiste pour les deux acteurs concernés, « pays forestiers » et « pays industrialisés », à se renvoyer la responsabilité des émissions de gaz à effet de serre, pose en discours l'acte qu'il décrie. Il accuse en effet les pays industrialisés d'avoir une grande part de responsabilité dans la pollution²⁰⁹. Il est intéressant de remarquer que le Gabon n'insiste pas sur ce en quoi consiste la culpabilisation des pays forestiers qui « a cours aux Nations Unies ». Il faut savoir qu'il fait lui-même partie des pays qui sont accusés de déforestation abusive par la communauté internationale²¹⁰. Le silence sur ce sujet permet de ne pas souligner les torts qui sont imputés à la communauté des pays forestiers. Toujours au sujet de la responsabilité en termes d'émissions, l'extrait suivant s'inscrit également dans la même logique que le précédent :

*L'Afrique qui contribue le moins à l'accentuation de ce phénomène en **subit injustement** les graves conséquences. Il importe donc que le **principe de responsabilité commune mais différenciée** soit appliqué. Gabon 2007*

Si le Gabon parle d'écologie, c'est bien entendu pour encourager la protection de l'environnement, mais c'est également pour mettre en valeur son propre patrimoine, comme le montrent les extraits suivants :

Pour sa part , le Gabon , dont la forêt est l'une des composantes essentielles de l'important bassin du Congo , deuxième POUMON écologique de la planète après l' Amazonie , a adhéré sans réserve à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le dérèglement climatique .

Gabon Page: 891 b

Pour sa part , le Gabon mon pays , dont la forêt est l'une des composantes de l'important bassin du Congo , deuxième POUMON écologique de la planète après l' Amazonie , a adhéré sans réserve aux différentes conventions relatives à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de la biodiversité .

Gabon Page: 906 c

composantes de l'important bassin du Congo , principal POUMON

Gabon Page: 919 a

²⁰⁹ On a vu le Cameroun en 2009 tenir un discours similaire lorsqu'il évoquait la *réalité* de la faible participation de l'Afrique aux émissions des gaz à effet de serre.

²¹⁰<http://www.rfi.fr/fr/afrique/20190517-traffic-bois-precieux-gabon-purge-administration-douanes>

Abriter ce qui est qualifié de « second poumon écologique du monde » fait du Gabon un État concerné par le sort de l'humanité, ce qui lui garantit une place dans les discussions de haut niveau. La répétition des mêmes termes d'année en année (respectivement 2007, 2008 et 2009) qui s'en trouve presque maladroitement témoigne de l'importance que le Gabon accorde au fait de se positionner comme un État conscient de sa responsabilité dans cette question clé pour le sort de l'humanité.

L'intérêt du Gabon pour l'écologie lui permet également de légitimer certaines requêtes à l'Onu. C'est ainsi qu'on le voit demander des financements dans ce domaine ou alors l'allègement de sa dette extérieure en vertu de sa lutte contre la dégradation de l'environnement.

Soit l'extrait suivant :

Comme vous le constatez, le Gabon, a déployé des efforts considérables en vue d'une protection plus accrue de la nature et des écosystèmes. En conséquence, il serait souhaitable qu'il puisse bénéficier avec les autres pays africains des mesures compensatrices de la part des pays industrialisés. Dans cette perspective, nous sollicitons la création d'un fonds de stabilisation pour rémunérer les stocks de carbone forestiers existants. Nous souhaitons également l'entrée de nos forêts dans les mécanismes du marché du carbone. Gabon 2007

Le Gabon préserve ses forêts et génère en cela des stocks de carbone essentiels à la protection de l'environnement. Dès lors, c'est en vertu de la considération selon laquelle les pays industrialisés sont les principaux émetteurs de CO² qu'il demande une rémunération du contre-poids que constituent ses forêts dans la lutte contre le réchauffement (*mesures compensatrices*).

Dans l'extrait qui suit, le Gabon formule le vœu que son investissement en matière environnementale soit récompensé par un meilleur traitement de sa dette :

C'est pourquoi, le problème de la dette devrait être apprécié, non seulement au travers des indicateurs socio-économiques, mais également en tenant compte des efforts que déploie un État pour lutter contre la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Gabon 2000

La gestion de la dette et le marché du carbone apparaissent ainsi liés aux yeux du Gabon.

On peut en outre voir l'investissement du Gabon en matière environnementale comme un moyen pour le président Ali Bongo de se distinguer de son père qui a dirigé le Gabon avant lui pendant 40 ans (1967-2009). Il doit être ardu d'assurer la relève et de se défaire de l'image du fils en se légitimant à titre personnel après un si long mandat. Une implication plus forte dans certains domaines a pu être un moyen pour Ali Bongo de se démarquer du spectre de son père²¹¹. L'énoncé ci-dessous permet d'envisager une telle idée :

*Depuis **mon** accession à la magistrature suprême, le Gabon a pris d'importantes mesures visant à réduire ses émissions de dioxyde de carbone, et à relever le taux de séquestration de CO2 de notre forêt végétale. **Mon** Gouvernement s'est engagé dans la préservation moderne de nos forêts tropicales et de notre biodiversité au sein de nos 13 parcs nationaux qui couvrent 11% du territoire gabonais. Gabon 2011*

L'emploi de la première personne ici place le locuteur au centre du discours en même temps qu'il le légitime, car le lien de subordination dans « Mon gouvernement » implique la cohésion entre le président et le gouvernement. La prise de parole semble ainsi poursuivre deux objectifs : la légitimation de la figure du nouveau président ainsi que l'association de son mandat à la thématique écologique.

L'extrait qui suit exprime plus clairement l'idée que le renouveau de l'investissement du Gabon dans la question environnementale est une initiative du président Bongo le fils :

*Lors de mon investiture, j'ai présenté les trois piliers stratégiques du Gabon émergent. Il s'agit du Gabon vert, du Gabon industriel et du Gabon des services. **En plaçant le Gabon vert en premier dans l'ordre de classification, j'ai voulu souligner le rôle central que ce secteur va jouer dans l'économie gabonaise**²¹². Gabon 2010*

Enfin, il y a –probablement à tort – un imaginaire qui veut qu'on ne parle d'écologie que lorsque les besoins primaires (fondamentaux) sont déjà satisfaits. La préoccupation pour l'écologie apparaît dans cette logique comme le signe d'une certaine prospérité, stabilité.

²¹¹ À ce sujet, Ali Bongo ne laisse pas apparaître dans ses prises de parole à l'Onu que l'ancien président est son père. Il le désigne par « mon (illustre) prédécesseur ».

²¹² Le mot industriel (+3,2) dans « Gabon industriel » est classé comme objectivement spécifique du discours gabonais.

C'est peut-être à ce titre que la Centrafrique lie dans une allocution la protection de l'environnement à l'éducation, en formulant la requête suivante :

*Nous ne pouvons atteindre un environnement sain sans un effacement de l'analphabétisme. Nous souhaiterions que les pays développés du Sud comme du Nord aident les pays pauvres à **créer les conditions d'information et de formation** des populations de manière à leur **montrer l'intérêt qu'elles ont à préserver l'environnement**. Centrafrique 2007*

Si on s'aligne sur cet imaginaire, le Gabon donne à travers son investissement environnemental une preuve de son émergence et ainsi un autre point de supériorité qui conforte sa position de pays *le plus avancé* d'Afrique centrale : s'impliquer dans la cause écologique confirme qu'il est avancé, puisqu'il a passé le cap des besoins physiologiques, de santé, d'hébergement, d'éducation...

Le Portrait

En définitive, le Gabon tient à l'Onu un discours de politique générale qui reflète son statut de pays en voie de développement, reconnu selon certains critères comme le plus avancé d'Afrique centrale. C'est ainsi que son discours traite de sujets qui reflètent son émergence et qui témoignent d'un développement en marche. Néanmoins, pris au piège du revenu intermédiaire, il tente de pallier la mise à l'écart dont il est l'objet en ce qui concerne les initiatives d'allègement de la dette. Sur le plan social, le thème de la santé reflète l'inquiétude d'un pays qui malgré son rang en terme économique présente une vulnérabilité particulière de par son faible nombre d'habitants. La thématique écologique correspond à la situation d'un pays à 80% occupé par la forêt, mais elle mobilise d'autres ressources. Il s'agit d'une niche diplomatique qui lui garantit une place importante dans les négociations de haut niveau sur le marché du carbone, d'où l'ethos de responsabilité qui est construit en discours et qui tente de restaurer une image entamée par les accusations de pillage de la forêt dont il fait l'objet, mais qu'il n'évoque que très allusivement en renvoyant la responsabilité aux pays industrialisés. Par ailleurs, l'investissement dans les thématiques environnementales permet à son nouveau président de donner de lui une image flatteuse.

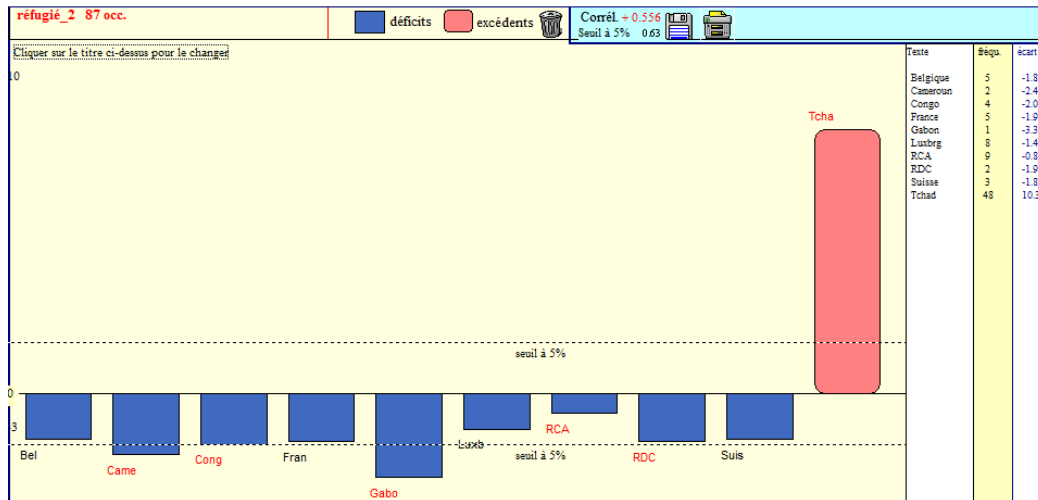
Le Tchad : la politique extérieure d'un pays pauvre

Sommaire		Tchad (lemme)		CLIC sur
				CLIC+MA
N°	écart	corpus	texte	mo
10	27.8	202	173	tchad_2
10	19.8	86	82	tchadien_3
10	10.2	87	48	réfugié_2
10	9.9	31	27	honorable_3
10	9.6	45	32	soudanais_3
10	9.5	21	21	idriiss_2
10	9.3	20	20	deby_2
10	9.0	109	49	darfour_2
10	7.9	15	15	taiwan_2
10	7.6	69	33	frère_2
10	7.1	53	27	délégué_2
10	7.1	1902	318	notre_7
10	6.6	435	98	gouvernement_2
10	6.5	32	19	déplacé_2
10	6.3	117	39	soudan_2
10	6.2	10	10	lac_tchad_2
10	6.2	10	10	itno_2
10	6.0	23	15	auguste_3
10	5.9	13	11	pétrolier_3
10	5.6	26	15	opposition_2
10	5.5	27	15	chine_2
10	5.5	156	43	continent_2
10	5.4	1572	249	pays_2
10	5.3	394	81	politique_3
10	5.0	24	13	instauration_2
10	4.9	25	13	sahel_2
10	4.8	22	12	embargo_2
10	4.7	626	111	communauté_2
10	4.7	6	6	tchadien_2
10	4.7	6	6	méfait_2
10	4.7	16	10	pétrole_2
10	4.6	72	23	africain_2
10	4.6	28	13	exhorter_1
10	4.6	11	8	camp_2
10	4.6	11	8	afflux_2
10	4.5	37	15	libye_2
10	4.5	146	36	règlement_2
10	4.4	286	58	population_2
10	4.3	7	6	terrestre_3

Spécificités du discours tchadien

Les réfugiés au Tchad, terre d'accueil

Après *Tchad* et *Tchadien*, le lemme *réfugié* est la troisième spécificité du discours tchadien aux débats généraux, soit un écart-type de +10,2, avec 48 occurrences sur les 87 que compte la totalité du corpus.



Le lemme *réfugié* dans le corpus

En effet, le Tchad est situé à la frontière de la Libye, de la République Centrafricaine, du Soudan et du Nigeria, quatre États dont la stabilité a souvent été entravée par des conflits armés ou des actes de terrorisme. Il s'agit donc d'un pays d'accueil pour les populations voisines que les hostilités dans leur pays ont poussé à fuir pour trouver refuge en territoire étranger. Les réfugiés soudanais y représentent la plus grosse proportion, depuis le déclenchement de la crise du Darfour en 2003 qui oppose les Soudanais (+9,6) du Darfour (+9,0) au gouvernement central de Khartoum²¹³. Outre les déplacés internes tchadiens, la guerre du Darfour et la crise des réfugiés en général déstabilise le Tchad du point de vue économique, social et environnemental. C'est dire l'importance du sujet pour cet État, laquelle se traduit, en termes de spécificités, par la prépondérance de mots et lemmes relevant du thème migratoire dans le discours :

Réfugié (+10,2) *soudanais* (+9,6) *Darfour* (+9,0) *déplacé* (+6,5) *Soudan* (+6,3) *pays* (+5,4), *camp* (+4,6), *afflux* (+4,6), *Libye* (+4,5), *population* (+4,4), *frontière* (+2,8).

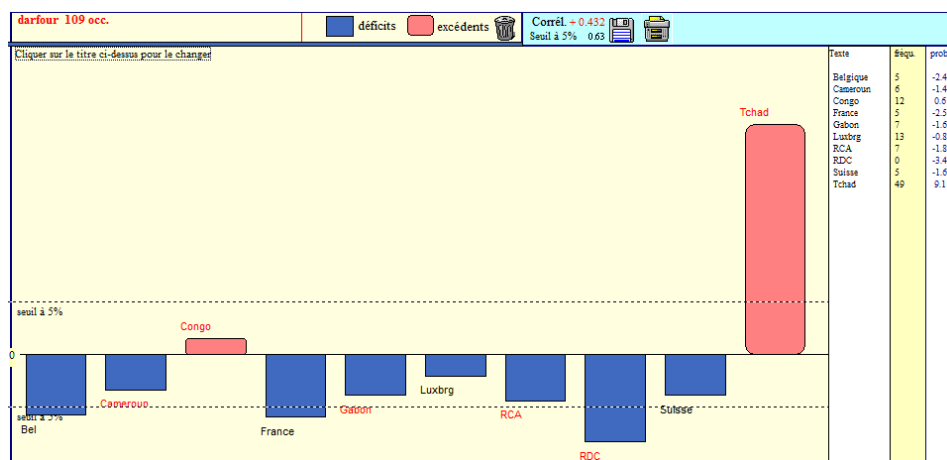
²¹³ Le Darfour est une région située dans l'Ouest du Soudan et à la frontière Est du Tchad, d'où l'afflux de réfugiés au Tchad et les débordements du conflit dans ce même pays.

L'extrait suivant, tiré de l'allocution tchadienne de 2005 étaye ce propos :

En effet, la désorganisation du commerce, la détérioration des axes routiers par les convois humanitaires, la lutte contre le développement de l'insécurité, les dépenses occasionnées pour le maintien de l'ordre dans les camps des réfugiés et alentours, la protection de l'environnement et les mesures destinées à parer à l'insuffisance des produits vivriers, des pâturages et de l'eau engloutissent nos maigres ressources et nous créent le plus souvent des problèmes politiques avec nos propres populations, lesquelles se sentent abandonnées.

Tchad 2005

C'est la guerre du Darfour qui a créé le plus gros afflux de réfugiés vers le Tchad. C'est pourquoi *Darfour* dans le discours tchadien présente un indice de spécificité aussi élevé. La gravité des événements a amené l'Organisation des Nations Unies à avancer en 2008 les chiffres de 300000 morts et plus de 2,7 millions de personnes déplacées dont 230000 réfugiés au Tchad²¹⁴.



Répartition du terme *Darfour* dans le discours tchadien

Les relations Tchad-Soudan

²¹⁴« *Darfour : La MINUAD a un an et 12374 soldats déployés* », archives, centres de nouvelles de l'ONU, 31 décembre 2008.

De 2005 à 2010, le Tchad a été marqué par une guerre civile opposant les forces armées du président Idriss Déby à une rébellion suscitée par la modification de la constitution en vue d'un troisième mandat présidentiel. Les relations entre le Tchad et le Soudan ont été très tendues pendant cette période de guerre civile et de crise au Darfour, les gouvernements tchadien et soudanais s'accusant mutuellement d'armer les rebelles de part et d'autre. Le Tchad en est même arrivé à rompre ses relations diplomatiques avec le Soudan en 2006, estimant que celui-ci apportait un soutien financier aux rebelles des *Forces Unies pour le Changement*. De même, le Soudan a annoncé en 2008 la rupture de ses liens diplomatiques avec son voisin, l'accusant d'aider les rebelles à attaquer Khartoum²¹⁵.

Dans son discours à l'Onu, on voit le Tchad démentir les accusations portées par le Soudan à son endroit. C'est ainsi qu'en 2006, le représentant tchadien préconisait l'intervention des Nations Unies après avoir constaté l'échec de l'Union Africaine au Soudan, après quoi il a ajouté :

Nous disons cela en toute amitié à nos frères soudanais tout en respectant leur souveraineté. Notre attitude ne doit en aucune manière être considérée comme hostile au Gouvernement frère du Soudan. Elle n'a rien à voir avec ce que certains qualifient de complot international contre le Soudan. Elle est simplement dictée par le bon sens (...) et aussi parce que, plus que quiconque, nous avons tout intérêt à la restauration de la paix au Darfour, ne serait-ce que pour permettre aux centaines de milliers des réfugiés soudanais se trouvant sur notre territoire de regagner leur pays et mettre ainsi un terme aux sacrifices des populations hôtes tchadiennes.

De la même manière en 2009, le représentant tchadien parlait de l'implication de son pays, avec l'Unicef, dans la lutte contre le recrutement des enfants soldats dans les camps de réfugiés à la frontière du Darfour, avant d'ajouter :

Vous comprenez ainsi, Monsieur le Président, les raisons qui amènent le Tchad à collaborer étroitement avec les Nations Unies et la Communauté Internationale en vue de trouver une

²¹⁵ On assiste à une normalisation des relations en 2010, avec la signature entre les deux États d'un accord coïncidant avec la fin de la guerre civile tchadienne.

issue favorable à cette situation qui n'a que trop duré. C'est dire combien il est erroné de croire que mon pays alimente la Guerre du Darfour en apportant un soutien quelconque aux rebelles soudanais du Darfour. Tchad 2009

Par ailleurs, déjà soupçonné en 2004, le Tchad avait rappelé que le processus de négociations inter-soudanaises sur le Darfour relevait de l'initiative personnelle du président Idriss Déby ; propos qu'il concluait en disant :

*Car il est de notre devoir, plus que tout autre pays, d'aider nos frères soudanais à se réconcilier. [...] Nous avons pris ainsi le risque de nous exposer aux critiques des Mouvements qui nous ont taxés de partialité à leur égard, ainsi qu'au mécontentement des populations tchadiennes apparentées à celles du Darfour. **Ce qui illustre bien, Monsieur le Président, le contraire d'une désinformation assez répandue selon laquelle le Gouvernement Tchadien soutiendrait une quelconque rébellion contre les autorités légitimes du Soudan avec lequel notre pays entretient des liens d'amitié et de coopération privilégiés dans tous les domaines.*** Tchad 2004

On pourrait se demander pourquoi – dans une affaire qui concerne le Soudan – le locuteur tchadien s'adresse au président de l'Assemblée lorsqu'il répond aux accusations qui pèsent sur son pays. C'est que les États-membres quels qu'ils soient sont tenus à l'Onu de justifier leurs actes autant en terme de bonne gouvernance que dans les relations géopolitiques, à plus forte raison lorsqu'ils sont en déficit de puissance et que leur bien-être dépend des différentes aides internationales, comme c'est le cas du Tchad.

Le discours du Tchad à l'Onu prend en compte les reproches qui lui sont adressés par le Soudan. Pourtant, on note à l'inverse très peu de marques explicites de reproche à l'encontre de cet État, y compris pendant la période de tension. Il n'y a que dans le discours de 2009 qu'on trouve une observation assez concise sur le sujet, en ces mots :

*Les efforts de la Communauté internationale pour la normalisation des relations entre notre pays et le Soudan sont également à saluer (...). Le fait d'avoir accueilli les réfugiés fuyant la guerre du Darfour et facilité les interventions de la Communauté internationale pour leur apporter réconfort et secours **ne devrait pas servir d'alibi** à notre voisin pour nous déstabiliser.* Tchad 2009

Ici, l'accusation du Soudan relève du sous-entendu. Dire que l'assistance humanitaire apportée par le Tchad ne devrait pas servir d'alibi implique ici que c'est déjà le cas. Le Soudan est implicitement accusé d'attaquer (ou de faire attaquer) le Tchad en utilisant ce que celui-ci considère comme un prétexte.

Toujours est-il que c'est la seule fois pendant la période 2005-2010 où le Tchad fait un reproche – même indirect – au Soudan. Lorsqu'il parle du différend qui les oppose, c'est toujours dans le sens d'une résolution pacifique. On sait que le Tchad se prépare à cette période à présenter sa candidature aux élections au Conseil de sécurité de 2013 en tant que membre non permanent. Il adopte alors probablement une posture qui, en discours, le rend crédible dans ce dessein. Pendant la période de guerre civile, de 2007 à 2010 précisément, on voit les représentants tchadiens rendre des comptes sur l'évolution du processus démocratique et la fin de la crise dans leur pays. D'où les spécificités *Opposition* +5,6 ; *politique* +5,3. La réussite du processus démocratique sur le plan national est un élément essentiel pour un État candidat à un siège non permanent au Conseil de Sécurité. Le Tchad se présente alors en discours comme un modèle de paix, de stabilité et de démocratie.

Argumenter au nom de l'universalité des droits de l'Homme

La question du statut de Taïwan

La République de Chine (Taïwan) a été membre de l'Onu depuis sa création et siégeait au Conseil de Sécurité en tant que membre permanent jusqu'au 25 octobre 1971, date à laquelle par une résolution (2758) de l'Assemblée Générale et par le principe d' « Une seule Chine », elle en a été exclue – ainsi que de toutes les institutions qui en dépendent – au profit de la République Populaire de Chine²¹⁶. La spécificité *Taiwan* (+7,9) est le signe de l'intérêt que le Tchad manifeste (manifestait) en discours pour la question du statut de Taïwan à l'Onu. Avec 15 occurrences sur les 15 que compte la totalité du corpus, le discours tchadien à l'Assemblée est le seul de nos États locuteurs qui évoque le sujet. À l'exception de l'année 2006, le Tchad

²¹⁶Le Principe d'une seule chine ou «Chine unique» est un principe politique instauré à la fin des années 1940 par la République populaire de Chine qui veut qu'il n'y ait qu'une seule Chine dans le monde. Selon ce principe, Taïwan mais aussi Hong-Kong, le Tibet, Macao et le Xinjiang font partie d'une Chine réunifiée. La Chine Populaire refuse tout échange diplomatique ou commercial avec les pays qui ne reconnaissent pas ce principe.

revient chaque année sur la question de Taiwan, ceci généralement afin de soutenir la cause de l'État éconduit et de demander sa réadmission aux Nations Unies.

N° 1 t2000 4	N° 2 t2001 1
N° 3 t2002 3	N° 5 t2004 3
N° 6 t2005 3	N° 8 t2007 1
TOUS LES TEXTES	
taiwan	fréquence totale: 15

Les occurrences de Taiwan dans les prises de parole(tchadiennes) de 2000 à 2007²¹⁷

L'argumentaire du Tchad pour le soutien à Taiwan consiste à montrer l'injustice dans le traitement que l'Organisation lui réserve. Le terme *injustice* fait d'ailleurs partie des cooccurrents privilégiés de *Taiwan*, comme le montre le tableau qui suit :

Retour		Environnement d'un mot		taiwan
Clic sur un mot pour voir les contextes				
Clic +MAJ pour effacer un mot				
écart	corpus	texte	mot	HIERARCHIQUE
14.50	15	15	taiwan	
11.71	27	13	chine	
5.47	18	4	admission	
5.35	382	9	république	
4.16	30	3	injustice	
3.83	126	4	sein	
3.74	10	2	exclusion	
3.56	14	2	populaire	
3.34	1233	9	notre	
3.32	22	2	concert	
3.23	26	2	poids	
3.23	26	2	auguste	
3.21	27	2	revient	
3.12	644	6	organisation	
3.05	18324	53	de	
2.97	41	2	demande	
2.89	159	3	autre	
2.89	47	2	tchadien	
2.84	51	2	légitime	
2.75	188	3	question	

Environnement du mot Taiwan

Soient les extraits suivants :

²¹⁷ Le sujet de Taïwan est également abordé dans l'allocution de 2003, mais celle-ci est la seule dans laquelle *Taiwan* et *Taiwanais* s'écrivent avec le i tréma. C'est pourquoi il n'a pas été pris en compte avec les autres valeurs de *Taiwan* par le logiciel.

Une autre injustice mérite d'être relevée et je me fais le devoir d'appeler l'attention de notre Auguste Assemblée sur la question de l'exclusion de ses rangs, de l'importante communauté de 23 millions d'hommes et de femmes de la République de Chine (Taiwan). 2004

Dans cet énoncé, ce sont les idées du nombre et du devoir de représentation qui en découle qui sont présentées pour soutenir la réadmission de Taïwan. Dire le nombre rappelle la vocation de l'Onu à être universellement représentative, à plus forte raison si on parle de « 23 millions » de personnes. La seconde idée importante est celle qu'on retrouve dans « hommes et femmes » : derrière l'État c'est l'entité humaine dont on plaide la cause. Il ne s'agit pas simplement de l'adhésion d'un pays à une organisation, il s'agit de protéger des êtres humains. Rappeler le caractère humain de la cause fait également appel au pathos.

L'ostracisme qui le frappe est injustifié et injustifiable. En effet, la République de Chine fut l'un des fondateurs de l'ONU et a siégé ici de 1949 à 1971. Elle occupait son siège au sein de notre organisation. Tchad 2003

Ici, c'est un argument historique qui est avancé pour défendre Taïwan ; et cet argument repose sur le lieu de l'ordre (lieu entendu ici comme *topos*, considération universelle, généralement admise qui constitue le point de départ d'une argumentation) par lequel on admet la supériorité de l'antérieur sur le postérieur²¹⁸ (Perelmanet et Olbrecht-Tyteca, 1992, p. 125). Il est injuste que Taïwan ne fasse pas partie de l'Onu, car membre fondateur de l'Organisation, elle y précède la République Populaire de Chine. Par ailleurs, la Charte des Nations Unies octroie la qualité de « membre originaire » aux États qui ont participé à la création de l'Onu²¹⁹. C'est donc un manquement aux principes de celle-ci.

Il s'agit tout simplement de redonner à la République de Chine Taiwan, État souverain, démocratique et responsable et à son peuple la place qui leur revient dans le concert des Nations. Tchad 2002

En soulignant la souveraineté et la démocratie comme caractéristiques de la République de Chine, le locuteur rappelle ici les valeurs auxquelles les Nations Unies sont censées être attachées, et qui sont en principe des conditions que les États-membres s'efforcent de

²¹⁸PERELMAN Chaïm, 1992, OLBRECHTS-TYTECA Lucie, Traité de l'argumentation, Éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.

²¹⁹<https://www.un.org/fr/sections/un-charter/chapter-ii/index.html>

satisfaisant. L'injustice viendrait du fait que bien qu'elle réponde à ces critères, Taïwan reste quand même exclue.

Pour le Tchad, il est inadmissible que les 23 millions de taïwanais soient discriminés par les Nations Unies et leurs institutions spécialisées. Il est ainsi malheureux de constater que dans le contexte actuel, l'OMS par exemple ne peut lui porter assistance en cas d'épidémies comme ce fut le cas récemment pour le Syndrome Respiratoire Aigu Sévère. Tchad 2003

Dans ce dernier extrait, c'est une autre vocation de l'Onu qui est mise à l'épreuve. Les Taïwanais ne jouissent pas de leurs droits internationaux que l'Onu est censée garantir à tous les peuples, à plus forte raison les droits fondamentaux.

Sur la question de Taïwan à l'Onu, le Tchad construit un discours de l'injustice. Son argumentaire donne à voir que l'Organisation se montre « injuste » et manque à ses devoirs alors que les conditions (qu'elle a parfois elle-même définies) sont réunies pour qu'elle joue son rôle.

De 2000 à 2005, le Tchad a soutenu chaque année la réintégration de Taïwan au sein de l'Onu. Pourtant, le discours de 2006 ne laisse rien apparaître sur la question. Ce n'est qu'en 2007 que l'État locuteur reviendra sur le sujet, avec un revirement argumentatif inattendu :

Nous voudrions réaffirmer notre engagement à œuvrer pour l'élimination de toutes les sources de conflits et de toutes les menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité du monde. À cet égard, il n'est pas superflu de rappeler la nécessité du respect des principes de la coexistence pacifique que sont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Ce qui nous amène naturellement à réitérer notre attachement au respect des frontières historiques internationalement reconnues. Nous citerons comme exemple notre attachement à la politique d'une seule Chine et notre opposition aux tentatives de Taiwan d'opérer une espèce d'adhésion aux Nations Unies sous quelque nom que ce soit.

Que s'est-il passé ? Celui qui deux ans auparavant qualifiait encore d'injuste la conduite de l'Onu vis-à-vis de Taiwan – injustice qu'il démontrait sous tous ses angles – désavoue publiquement la république de Chine. Ici, il soutient le contraire absolu de tous les propos tenus auparavant, si bien que Taiwan sert d'« exemple » de « menace (s) qui pèse(nt) sur la paix et la sécurité du monde ». Il dit même son « attachement » à la politique d'une seule Chine, comme s'il s'agissait d'une position qu'il a souvent défendue jusque-là. L'observation

du corpus nous montre pourtant le contraire, si bien que les mots pointés comme co-occurents privilégiés du substantif *Taiwan*, pris ensemble, laissent clairement paraître un discours de soutien, comme nous l'avons vu plus haut.

Le dimanche 6 août 2006, environ un mois avant les débats généraux de l'Assemblée, Ndjamena a annoncé sa rupture des liens diplomatiques avec Taipei, en reconnaissant qu'il n'y avait qu'une seule Chine. Une autre victoire de la République Populaire de Chine dans la bataille diplomatique qui l'oppose à Taïwan. La rupture des liens diplomatiques avec Taiwan correspond à la reprise des partenariats avec la Chine. Entamés avec la reconnaissance par le Tchad de la Chine populaire en 1972, ceux-ci ont cessé entre 1997 et 2007 avec la reconnaissance du gouvernement de Taipei sûrement motivée par les échanges commerciaux et les investissements taïwanais dans l'industrie du pétrole au Tchad. Le soutien à Taiwan aura cependant été de courte durée²²⁰. À l'occasion de cet exemple, nous voyons qu'en dépit de la proclamation de grands principes, l'Onu est dans bien des cas le théâtre de jeux d'alliances, où les États peuvent se soutenir ouvertement, puis se désavouer de la même manière.

En dehors de l'allocution de 2007, le jugement que le Tchad porte en discours sur la question de Taïwan se retrouve dans le traitement d'un autre sujet, c'est celui des embargos.

Les embargos

Le Tchad semble montrer un intérêt particulier pour le sujet des embargos. Le substantif *embargo* est une autre spécificité du discours tchadien aux débats de l'Assemblée, avec 12 occurrences sur les 22 que compte la totalité du corpus, soit un écart-type de +4,8. En effet, le Tchad se montre particulièrement engagé pour la levée des embargos imposés à certains États : ce sont Cuba, l'Irak et surtout la Libye²²¹.

²²⁰<https://www.ifri.org/fr/publications/editoriaux/actuelles-de-lifri/lafrique-questions-11-investissements-petroliers-chinois>

²²¹La Libye a avec le Tchad une relation particulière liée à leur proximité géographique. En termes de relations internationales, on sait que cette proximité s'institutionnalise en général par la formation d'organisations qui ont pour but la mise en commun et la protection des intérêts régionaux. C'est ainsi que la Libye et le Tchad sont toutes deux membres fondateurs de la CEN-SAD (Communauté des États sahélo-sahariens).

Dans son allocution de 2000, le locuteur tchadien affirme au sujet de l'embargo contre la Libye qu'il « ne se justifie plus et pénalise arbitrairement le peuple Libyen ». De la même manière, il qualifie l'embargo contre l'Irak de « décision injuste ». En 2001, c'est quasiment par ces mêmes termes qu'il traite le sujet de l'embargo contre la Libye : il « pénalise injustement le peuple frère libyen ». Quant à l'Irak, c'est un embargo « inhumain », « une sanction qui n'a plus de justification ». En 2002, les sanctions contre la Libye « pénalisent injustement des populations innocentes ». En 2003, l'embargo économique, commercial et financier contre le Cuba « ne se justifie plus ». Et en 2013, la situation n'a pas évolué, le discours non plus : « L'embargo qui frappe Cuba depuis des décennies...pénalise injustement le pays ». Le substantif *injustice* +3,7 est d'ailleurs relevé comme objectivement spécifique du discours tchadien à l'Assemblée générale.

Les discours du Tchad sur le statut de Taïwan et sur les embargos ont en commun l'idée d'injustice sur laquelle ils sont construits. C'est certainement dans le but d'entretenir la même logique que ces sujets sont parfois évoqués de manière consécutive (allocutions de 2001 et de 2002). Par le raisonnement et par le lexique, le Tchad tend à démontrer ce qui est injuste dans le traitement que l'Onu leur réserve. De par l'importance qu'il semble accorder à ces causes, il apparaît comme un militant de l'universalité des droits de l'homme.

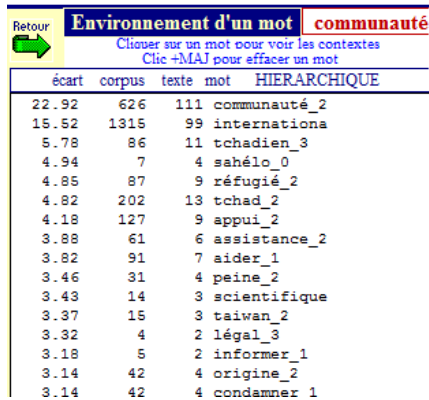
C'est ainsi que dans son discours de 2014, le représentant tchadien dénonçait le non-respect des principes de justice par les plus puissants après avoir appelé à la levée de l'embargo imposé à Cuba.

Quant à l'embargo auquel Cuba est soumis depuis quelques années, nous réitérons une fois plus notre appel à sa levée. La paix, la stabilité et le développement sont intimement liés au respect des règles et valeurs universelles partagées dont la justice est le socle. Toutefois nous constatons avec regret que ces principes universels ne sont pas souvent respectés surtout par les puissants de ce monde. C'est le cas de la Justice Pénale Internationale qui, au lieu d'être neutre, impartiale et indépendante semble consacrer plutôt la pratique de deux poids, deux mesures en ne poursuivant que les faibles. Tchad 2014

Exhortations et appels à l'aide

La communauté internationale

Le lemme *communauté* (+4,7) est une autre spécificité du discours tchadien aux débats de l'Assemblée. Le plus souvent, il renvoie à la Communauté Internationale, étant donné que, pour les 111 fois où il est utilisé, il cooccurre 99 fois avec *internationale*, ce qui en fait son premier cooccurrent, comme le montre le tableau suivant :



écart	corpus	texte	mot	HIERARCHIQUE
22.92	626	111	communauté_2	
15.52	1315	99	internationa	
5.78	86	11	tchadien_3	
4.94	7	4	sahélo_0	
4.85	87	9	réfugié_2	
4.82	202	13	tchad_2	
4.18	127	9	appui_2	
3.88	61	6	assistance_2	
3.82	91	7	aider_1	
3.46	31	4	peine_2	
3.43	14	3	scientifique	
3.37	15	3	taiwan_2	
3.32	4	2	légal_3	
3.18	5	2	informer_1	
3.14	42	4	origine_2	
3.14	42	4	condamner_1	

Cooccurrents privilégiés de *communauté* dans le discours Tchadien

On remarque ici que les termes *appui*, *assistance* et *aider* sont haut classés dans l'environnement de *Communauté*. Cela peut correspondre à ce que représente ladite communauté internationale dans le discours tchadien. Elle jouerait en effet le rôle de celle qui aide, celle à qui on adresse des requêtes parce qu'elle *a les moyens de...* Ce serait à ce titre que l'étude des spécificités classe la phrase suivante comme cinquième phrase-type du discours tchadien :

*Devant la précarité de nos moyens et l'immensité des besoins des réfugiés et des populations des zones d'accueil, le Gouvernement tchadien compte sur une **assistance** conséquente de la Communauté internationale.*

Refaire résumé		Tchad forme	Mots
		Cliquer sur un extrait pour voir le contexte	
N°	écart	corpus	texte mot
5.118		Nous sommes bien placés pour évoquer ce sujet puisque notre PAYS ACCUEILLE dans sa partie Sud_Ouest plus de 100000 RÉFUGIÉS centrafricains et dans sa partie Est plus de 290_000 RÉFUGIÉS SOUDANAIS et 180_000 DÉPLACÉS TCHADIENS .	
4.989		En DÉPIT des AGRESSIONS répétées des MERCENAIRES dont les répercussions sur la vie de la nation ont été des plus DÉSASTREUSES , le Gouvernement TCHADIEN sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur IDRIS DEBY ITNO , Président de la République , Chef de l'Etat , maintient son engagement dans la poursuite du DIALOGUE POLITIQUE tant avec l'OPPOSITION démocratique qu'avec les MOUVEMENTS ARMÉS , en vue d'aboutir à la concorde NATIONALE .	
4.235		Par cette même occasion , je voudrais solliciter le CONCOURS de la Communauté Internationale pour qu'elle vienne en APPUI aux efforts des POPULATIONS des RÉGIONS d'ACCUEIL afin , non seulement de garantir le séjour au RÉFUGIÉS , mais aussi en vue d'assurer la reconstruction de leurs STRUCTURES socio_économiques affectées par l'AFFLUX des RÉFUGIÉS .	
4.045		Le Tchad , PAYS voisin de la Libye , de la République_Centrafricaine , du Soudan et du Nigeria , ACCUEILLE sur son sol des CENTAINES de milliers de RÉFUGIÉS et de DÉPLACÉS qui ont fui les conflits ARMÉS ou les exactions des terroristes .	
4.041		Devant la précarité de nos moyens et l'immensité des besoins des RÉFUGIÉS et de POPULATIONS des zones d'ACCUEIL , le Gouvernement TCHADIEN compte sur une ASSISTANCE conséquente de la Communauté INTERNATIONALE .	

Phrases-types du discours tchadien

Communauté internationale est souvent employé dans des contextes de requête. Un point qui a fait l'objet de notre attention dans ces requêtes, c'est le fait qu'elles soient le plus souvent formulées indirectement par une évocation des devoirs et obligations de la Communauté internationale :

T1 1779a	ue .	En tout état de cause , la Communauté internationale se doit de
T1 1937b	s de développement possible ,	la Communauté internationale incarnée pa
T1 1986c	tégration de l' Afrique .	La communauté internationale ne doit pas
T1 1969a	ve les économies concernés .	La Communauté internationale doit agir e
T1 1778b	spensables à tout dialogue .	La Communauté internationale doit encoura
T1 1958c	les Syriens s' entretuer .	La Communauté internationale doit utilise
T1 1770a	stabilité demeure fragile .	La Communauté internationale doit aider
T1 1867b	à une solution pacifique .	La Communauté Internationale devrait enc
T1 1776c	nstitutions républicaines .	La Communauté internationale doit les ai
T1 1929c	arge de nos ressortissants .	La Communauté internationale doit nous a
T1 1942c	e l' affaire du Tchad seul .	La Communauté internationale a l' obligat

Dans les deux extraits ci-dessous, la crise des réfugiés au Tchad semble être l'affaire de tous, si bien que le Tchad tend à obliger verbalement ladite communauté internationale à lui venir en aide.

*La Communauté internationale **doit nous aider** à contenir les effets dramatiques de ce mouvement massif de populations en portant assistance aux victimes, à travers des programmes de réinsertion et de réintégration économique. Tchad 2011*

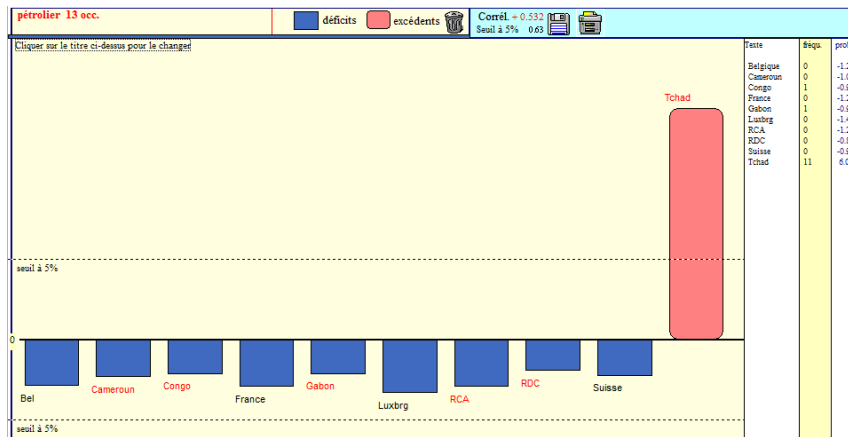
Aussi, voudrions-nous rappeler ici que la sécurisation des réfugiés, des déplacés et des organismes humanitaires vivant dans cette région ne peut et ne doit être l'affaire du Tchad seul. La Communauté internationale a l'obligation morale de s'en préoccuper et de s'en occuper. Tchad 2012

Communauté internationale est un concept phare du discours onusien. C'est pourquoi cette thèse entend, sans prétention d'exhaustivité, en cerner progressivement une définition par le biais de l'usage qu'en font les discours. Pour le Tchad, ce qu'il appelle communauté internationale semble renvoyer à une entité dont les membres sont engagés solidairement face aux défis mondiaux. Faire partie de la communauté internationale engagerait la responsabilité des États pour venir en aide à leurs semblables. Cela leur confèrerait des devoirs, des obligations les uns envers les autres, indépendamment des lieux ou des origines des crises. Les requêtes que formule le Tchad à l'égard de la communauté internationale comportent une forte dimension morale, bien résumée dans l'emploi très spécifique d'*exhorter* (+4,6) classé comme première spécificité verbale du discours tchadien.

C'est sans doute au nom de cette posture morale que le Tchad ne se prive pas d'émettre des critiques au sujet de cette même communauté internationale. C'est ainsi que, lors du débat de 2004, le porte-parole tchadien déclare que la persistance du conflit israélo-arabe « traduit un aveu d'impuissance de la Communauté Internationale face à la violence ». Par ailleurs, dans son allocution de 2012, le représentant tchadien affirme au sujet du conflit israélo-palestinien et de la crise en RDC qu'ils « traduisent bien l'incapacité de la communauté internationale à imposer la paix ». Il ajoute à ce sujet que la communauté internationale « ne peut indéfiniment faire la politique de l'autruche ».

Le pétrole

Le pétrole tchadien a été mis en exploitation en 2003, et a constitué dès lors le principal enjeu économique du pays. C'est probablement ce qui explique la saillance du terme *pétrolier*+5,9 (et *pétrole* +4,7).



Distribution du lemme *pétrolier* dans le corpus

Dans le discours du Tchad à l'Onu, on voit l'État-membre rendre des comptes sur les activités pétrolières et la gestion des revenus qui en découlent.

Pour ce faire, le Tchad compte sur l'exploitation prochaine de ses richesses minières et agropastorales. Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour informer cette auguste assemblée et rassurer la communauté internationale, notamment les amis du Tchad, que les travaux d'exécution du projet pétrole se déroulent dans de bonnes conditions. Tchad 2003

Le Tchad compte parmi les pays les plus pauvres au monde, perfusé par différentes aides de la Banque Mondiale et des institutions onusiennes, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. C'est probablement pour conserver le soutien des bailleurs internationaux que cet État se donne en discours comme un modèle de bonne gouvernance. À titre d'illustration, le Tchad avait fait en 1998 un emprunt (139 millions de dollars) à la Banque Mondiale afin de construire l'oléoduc qui permettrait la première exploitation en 2003. En contrepartie, la BM avait posé la condition de mettre le revenu pétrolier sous tutelle : 80% seraient réinvestis dans les secteurs dits prioritaires, 10% seraient versés aux populations de la région des puits pétroliers, et 10% seraient affectés aux générations futures. C'est ce que le Tchad a accepté en

votant une loi par le biais de son parlement, afin d'officialiser la répartition de la manne²²². Si le Tchad dit alors « rassurer » la communauté internationale, c'est parce qu'il doit montrer le bien-fondé de l'aide qu'on lui apporte.

Par ailleurs, lorsque le sujet du pétrole est évoqué, on voit des requêtes se construire comme suit :

Car, malheureusement, le Tchad, conformément aux accords qui le lient au Consortium, ne bénéficie que d'une faible proportion des revenus de son pétrole. C'est vous dire que nous avons toujours besoin de la coopération et de l'assistance des pays amis, en complément de nos ressources qui sont encore en deçà de nos besoins. Tchad 2005

Certes, l'exploitation de notre pétrole amorcée en 2003 a permis de doter le pays de ressources supplémentaires, mais celles-ci restent malheureusement en deçà de nos besoins. Des concours extérieurs nous sont donc indispensables dans nombre de secteurs pour renforcer notre capacité à mieux relever les défis de la pauvreté. Tchad 2008

Sur le plan du développement, le pays a consacré 60 % des ressources additionnelles de son pétrole aux secteurs sociaux et aux infrastructures de base devant constituer les fondements de son développement socioéconomique. Toutefois, les besoins de financement pour les OMD en 2008-2011 font ressortir une lacune de plus de 3,5 milliards de dollars. Cependant, ces ressources financières nationales restent malheureusement en deçà de nos besoins. Des ressources additionnelles nous sont donc indispensables pour financer notre développement. C'est pourquoi, nous en appelons au soutien... Tchad 2010

La perspective de l'exploitation pétrolière aurait pu provoquer l'enthousiasme des partenaires du Tchad sur sa capacité à lutter contre la pauvreté. Le discours de l'État-membre provoque la désillusion sur ce point. Le Tchad semble vouloir maintenir son statut de pays *dans le besoin*. On voit ici comment dans les trois énoncés l'argumentation porte sur l'écart entre les

²²²L'arrangement sera de courte durée, avec la révision par l'Assemblée Nationale tchadienne de ladite loi en 2005 estimant que cette dernière allait à l'encontre du principe de souveraineté et arguant de fortes tensions de trésorerie. C'est suite à cet événement que le Tchad s'est vu imposer l'arrêt de tous les plans de financement par la Banque Mondiale, ainsi que le gel de tous les prêts en cours à cette période. (Informations extraites de Simonet, L. (2006). « Retour sur la rupture entre le Tchad et la Banque mondiale : ne nous trompons pas de responsable », *Études internationales*, 37 (4), 597–615.)

ressources et les besoins. Ce qui justifie l'introduction de requêtes dont la mise en mots se fait par des formes telles que « concours », « coopération », assistance », « ressources additionnelles », « soutien » ...L'étude des spécificités élargies à toutes les catégories grammaticales pointe d'ailleurs (*en*) *deçà* (+3,3) comme caractéristique du discours tchadien. Les concordances suivantes en donnent les co(n)textes d'utilisation :

Forme	Lemme	Code	Syntaxe	Expr.	Initial	Final	Chain	Liste	Tout	Nb	5	CONCORDANCE	Trier	Notes	Imprimer	Supprimer
T1 1786b	uples .															
T1 1869d	os ressources															
T1 1870b	os ressources															
T1 1902b	es_ci restent															
T1 1983a	nales restent															

Concordances de (*en*) *deçà* dans le discours tchadien

Le lac Tchad

Le discours tchadien à l'Assemblée est également caractérisé par les références au Lac Tchad (+6,2 ; soient 10 occurrences sur 10). Menacé de disparition par le déficit de pluviosité et l'utilisation des eaux pour l'irrigation des pays riverains (Tchad, Cameroun, Niger, Nigéria), il est passé de 25000 km² à 2500 sur les quarante dernières années²²³. Le lac Tchad demeure néanmoins l'un des plus grands d'Afrique. Le bassin du lac Tchad constitue également un terreau fertile pour le terrorisme, avec le groupe islamique BokoHaram. C'est donc pour des questions environnementales mais aussi de sécurité que le Tchad soumet la question du Lac à l'Assemblée. Ici encore, c'est toujours à ladite communauté internationale que les requêtes sont soumises :

*L'exemple le plus significatif est celui du **risque de disparition complète du Lac Tchad si la Communauté internationale ne s'engage pas résolument à nous aider à sauver ce patrimoine mondial. [...] Les pays de la Commission du Bassin du Lac Tchad attendent de la Communauté internationale qu'elle vienne en appui à leur plan de sauvetage du Lac...***

Tchad 2009

²²³ Le Cameroun est un riverain du Lac Tchad, mais aucune référence à ce sujet n'est faite dans les discours du corpus.

Il semble que ce que le Tchad appelle communauté internationale apparaisse dans son discours comme l'acteur devant apporter des solutions tant aux problèmes de pauvreté qu'aux conflits et aux problèmes environnementaux.

Le Sahel, l'Afrique et les frères africains : la politique régionale

Le Sahel

La liste des bénéficiaires de l'Aide Publique au Développement –à l'horizon 2020 – qui comprend tous les pays les moins développés tels que définis par les Nations Unies et qui se base sur le Revenu National Brut classe le Tchad parmi les « Pays les Moins Avancés »²²⁴. Celui-ci a donc à l'Onu un statut de pays pauvre. Cependant, son principal atout sur la scène internationale relève de sa politique régionale. En effet, le Tchad est réputé pour son éminente contribution au maintien de la paix dans la région sahélo-saharienne, notamment à travers la lutte contre le terrorisme, et tout particulièrement contre le groupe BokoHaram, mais aussi contre AQMI (Al Qaida au Maghreb islamique).

Le substantif *Sahel* est une spécificité qui renvoie à la politique régionale du Tchad (écart-type de +4,9, soit 13 occurrences sur 25 dans tout le corpus)²²⁵. Loin de désigner simplement une zone géographique, le Sahel incarne dans le discours tchadien un ensemble d'États dont la proximité géographique s'est institutionnalisée par la formation de cadres de coordination visant la mise en commun et la protection des intérêts régionaux. Ce sont principalement la CEN-SAD (Communauté des États Sahélo-Sahariens) qui œuvre pour le développement durable et le G5 SAHEL, organisation multinationale chargée de lutter contre le terrorisme, dans lesquelles le Tchad occupe une place de choix de par son influence militaire. Pour ce qu'il représente du point de vue institutionnel, le Sahel constitue donc un faire-valoir pour le Tchad. En promouvant le Sahel, le Tchad fait en quelque sorte sa propre promotion étant

²²⁴<http://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/Liste-des-beneficiaires-de-l-APD-etablie-par-le-CAD-2020.pdf>

²²⁵ En effet, le Tchad est le pays le plus au Nord de la zone CEMAC.

donné que c'est par le rôle important qu'il y joue que celui-ci rayonne à l'échelle internationale.

*La capacité de nuisance transnationale des groupes extrémistes implique une réponse collective et adéquate. La **Cen-sad** qui regroupe tous les pays du **Sahel** et du Sahara semble être la structure indiquée pour fédérer toutes les stratégies de riposte.* Tchad 2012

*Les pays du **Sahel** à savoir : le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad, se sont mobilisés à travers le Groupe **G5/Sahel** en vue de mutualiser leurs efforts pour bâtir un système solide de résilience, de bonne gouvernance, de sécurité et de paix.* Tchad 2014

Par ailleurs, on a vu dans des analyses faites précédemment que les États en déficit de puissance peuvent s'appuyer sur des ensembles plus importants pour crédibiliser leur discours et mieux faire valoir leurs idées, grâce au poids de ces communautés d'intérêt. C'est ainsi que le Tchad s'inclut en discours dans le Sahel afin de soumettre à la communauté internationale les différents problèmes d'ordre climatique, migratoire et sécuritaire qui l'affectent, et qui concernent toute la région. C'est ce qu'illustrent les extraits qui suivent :

*Par ailleurs, à l'instar de nombreux pays du **Sahel**, le Tchad a enregistré le retour de Libye de près de 100.000 de ses ressortissants qui ont été contraints de quitter ce pays, dans le plus grand dénuement. **La Communauté internationale doit nous aider** à contenir les effets dramatiques de ce **mouvement massif de populations** en portant assistance aux victimes...* Tchad 2011

*S'agissant des questions climatiques et environnementales, nous enregistrons cette année au niveau du **Sahel** une **mauvaise pluviométrie** qui peut nous entraîner vers une catastrophe écologique et humanitaire (...). Ce sont là des situations qui **appellent la Communauté internationale à prendre** la dimension de la question humanitaire dans ces zones très vulnérables et à lui accorder une attention soutenue.* Tchad 2011

*La **crise malienne** intervient comme un test et un **défi lancé à la Communauté internationale**. [...] Le monde peut-il rester encore longtemps inactif face à cette gangrène qui risque de se propager dans tout le **Sahel** et dont le Mali n'est que l'épicentre ?* Tchad 2012

Nous retrouvons dans ces passages l'appel à l'aide de la communauté internationale, mais les bénéficiaires en seraient cette fois l'ensemble des pays sahéliens.

L'Union Africaine

Le Tchad s'identifie en discours à la sous-région du Sahel pour valoriser ses atouts en matière de maintien de la paix, mais aussi, en tant qu'État en déficit de puissance, pour donner du crédit à ses requêtes qui concernent des problèmes touchant toute la sous-région. À plus grande échelle, l'*Union Africaine* et l'Afrique jouent ce même rôle en discours.

Soit l'énoncé suivant :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En 1945 à sa création, l'Organisation des Nations Unies comptait 51 États membres. Aujourd'hui près de 200 pays sont membres à part entière de notre Organisation. Cet accroissement implique qu'il est grand temps de procéder à une profonde réforme de ses structures pour permettre une plus grande participation de tous les États membres et une responsabilisation accrue à la prise des décisions internationales (...). Ainsi, ma délégation considère que la restructuration de l'ONU doit s'articuler autour :

1- du renforcement du rôle de l'Assemblée Générale pour lui conférer un caractère plus démocratique et plus actif dans la prise des décisions ;

2- de l'élargissement du nombre des membres du Conseil de Sécurité pour une meilleure représentation de toutes les zones géographiques du monde. Cela implique que tous les continents doivent pouvoir disposer de sièges permanents afin que cet organe cesse d'être un instrument exclusif de pression entre les mains d'un club fermé de puissances dominatrices, vestiges de la fin de la seconde guerre mondiale et de la période de la guerre froide.

Le Tchad fait donc sienne cette position qui est celle de l'Union africaine.

Dans cet extrait, le représentant tchadien émet une requête doublée d'une critique qui relève de la présupposition. L'objet du dire semble être les modalités de restructuration de l'Onu, mais ces propositions reposent sur des défauts dont l'existence est donnée comme allant de soi. Il est en effet posé ici comme déjà connu que le niveau de démocratie dans le fonctionnement de l'AG ainsi que le degré d'influence de celle-ci dans les prises de décisions

ne sont pas satisfaisants ; que la représentation du monde au Conseil de Sécurité n'est pas satisfaisante ; et surtout que celui-ci EST « un instrument de pression » utilisé par des « puissances dominatrices ». C'est une critique acerbe que le locuteur dit partager avec l'Union Africaine. Le *partage* de ce point de vue génère alors deux phénomènes observables.

La conclusion que le locuteur apporte à son développement transforme son discours en discours autre. « Le Tchad fait sienne cette position qui est celle de l'Union africaine » rappelle la responsabilité *originelle* de la critique. Ce que le Tchad assume, c'est le fait de réitérer des propos qui ont été tenus par un autre plus grand que lui. On peut alors entendre ici *je ne suis pas celui qui l'a dit en premier, je ne fais que partager ce qui a déjà été dit*.

Par ailleurs, en pointant l'Union Africaine comme énonciateur zéro, le locuteur tchadien use de l'influence de celle-ci pour donner du crédit à ses propos. On voit alors une communauté jouer le rôle d'instrument de légitimation de la critique.

Dans le discours tchadien, on constate que *Union Africaine* cooccurre fréquemment avec *Nations Unies/Onu* ; comme le montre le concordancier suivant :

forme	Lemme	Code	Syntaxe	Expr	Initial	Final	Chain	Liste	Tout	Nb	16	CONCORDANCE	Trier	Notes	UD	
T1 1878a				et à celles de l'	Union Africaine	à	contenir la crise , nous r									
T1 1878a				prendre le relai de l'	Union Africaine	conformément à la	Résolution									
T1 1809a				divergences pour que l'	Union Africaine	devienne une	réalité , car l									
T1 1972a				par les Pairs de l'	Union Africaine	et à l'	Initiative pour la T									
T1 1882a				dans le cadre de l'	Union Africaine	et des Nations_Unies	pour le									
T1 1910a				actions conjointes de l'	Union Africaine	et des Nations_Unies	pour le									
T1 1916a				actions conjointes de l'	Union Africaine	et des Nations_Unies	pour le									
T1 1849a				dans le cadre de l'	Union Africaine	et des Nations_Unies	pour le									
T1 1866a				de ces pays , de l'	Union Africaine	et du reste du monde . Par c										
T1 1863a				aidé en cela par l'	Union Africaine	et In	représentants de la Co									
T1 1882a				Nous notons que l'	Union Africaine	et les Nations_Unies	y jouen									
T1 1896a				efforts déployés par l'	Union Africaine	et les Nations_Unies	pour tr									
T1 1851a				Conférence d' Accra , où l'	Union Africaine	et les Nations_Unies	ont jou									
T1 1852a				unies et ceux de l'	Union Africaine	ne peuvent qu'	accompagner l									
T1 1911a				les efforts de l'	Union Africaine	pour ramener la paix et la c										
T1 1964a				de Sécurité de l'	Union Africaine	que nous avons présidé le 02										

Concordances Union Africaine

Les faire apparaître dans une relation de collaboration constitue une forme de valorisation pour l'Union Africaine, et par extension pour le continent qu'elle représente. Le Tchad montre l'Union Africaine à la hauteur des actions de l'Onu, puisque toutes deux collaborent. Que ce soit en matière de maintien de la paix ou de développement, le discours tchadien les montre en train d'agir conjointement, donc dans une relation d'égal à égal (en discours).

L'Union Africaine apparaît dans ce discours comme la seule entité africaine à la hauteur d'une réelle collaboration gagnant-gagnant avec les grandes puissances, ce qui explique les

espoirs que le Tchad a placés en elle. C'est ainsi qu'à sa création (à l'issue de la déclaration de Syrte 1999), on a vu le locuteur tchadien affirmer :

L'Union Africaine créera les conditions d'un réel partenariat dans une mondialisation irréversible mais qui ne devrait pas être synonyme d'exclusion et de logique unique de marché. La mondialisation doit être synonyme de partage et d'ouverture. Elle devra être à visage humain ou ne sera pas. Mais rien de tout cela ne saurait se réaliser sans une plus grande démocratisation de l'ONU par l'élargissement du Conseil de sécurité afin qu'il soit plus efficace et surtout plus légitime. Tchad 2000

On comprendra de cette déclaration que la mondialisation avait déjà créé des ressentiments dont on espère qu'ils seront apaisés par le contrepoids qu'exercera l'Union Africaine dans les relations internationales. Par un sous-entendu, le discours laisse entendre que les relations Nord-Sud (probablement) ne reposaient pas sur un « réel partenariat », et que la mondialisation dans l'état actuel (à ce moment-là) est « synonyme d'exclusion et de logique unique de marché ». Avec l'Union Africaine, l'Afrique aura enfin quelque chose qui la mette à la hauteur, et qui la rendra apte à évoluer dans une réelle collaboration et à bénéficier d'une mondialisation humaine.

Tout cela relève évidemment de l'idéal ; toujours est-il que l'Union Africaine représente un faire-valoir, un objet de valorisation pour le Tchad qui, dans son statut de *petit* État, doit s'appuyer sur la puissance d'une communauté plus grande pour faire entendre son point de vue.

Les frères africains

Le lemme *frère* est une spécificité du discours tchadien, soit un écart-type de +7,6, avec 33 occurrences sur les 69 que compte le corpus. Le concordancier qui suit donne pour toutes ces occurrences un aperçu de leur contexte d'emploi dans les prises de parole tchadiennes :

Forme	Lemme	Code	Syntaxe	Expr.	Initial	Final	Chain	Liste	Tout	Nb	33	CONCORDANCE	Imprimer	Notes	Imprimer	Imprimer
T1	1763a			adressent également à notre frère ,								Monsieur KOFFI ANNAN ,				
T1	1824a			de la stabilité dans ce pays frère .												
T1	1825a			aux souffrances de ce peuple frère .												
T1	1776a			les partenaires de ce peuple frère .												
T1	1797a			injustement le peuple libyen frère .												
T1	1967a			concertent afin_d' aider ce pays frère à retrouver sa stabilité .								Mais				
T1	1878a			comme hostile au Gouvernement frère du Soudan .								Elle n' a rien à voi				
T1	1912a			Représentant d' un pays voisin , frère et ami du Tchad .								De par vos qua				
T1	1796a			aucune déstabilisation de ce pays frère et apportera sa contribution pou												
T1	1922a			inlassables déployés par le frère Guide Dans le même ordre , nous												
T1	1801a			la délégation tchadienne au frère Kofi_Annan , Secrétaire Général												
T1	1876a			pérons ainsi renouer avec ce pays frère les liens d' amitié et de bon												
T1	1827a			pendant des années le peuple frère libyen .								Monsieur le Président ,				
T1	1777a			pénalise arbitrairement le peuple frère libyen et , au delà , toute la												
T1	1892a			édiateur de l' espace CENSAD , Le Frère Mouammar_Kadhafi , poursuivre												
T1	1953a			Notre souhait est que ce pays frère recouvre la paix , l' unité et l												
T1	1775a			des dirigeants des deux pays frères , en appui à la médiation de l'												
T1	1866a			pour ne citer que ces pays frères .								Il ne fait pas de doute que d				
T1	1778a			rapprochement entre les deux pays frères .								Le Sommet historique intercor				
T1	1966a			dialogue inclusif entre les frères centrafricains auquel il a pris												
T1	1825a			positif .								Il appartient aux frères Centrafricains de resserrer dav				
T1	1852a			au Burundi et exhortons les frères de ce pays à surmonter leurs di												
T1	1966a			de réconciliation entre les frères ennemis du Darfour .								Le Tchad s				
T1	1866a			souhaitée .								Nous exhortons les frères ivoiriens au dialogue .				
T1	1967a			prévaut dans ce pays .								Les frères libyens des différentes composa				
T1	1845a			africaine pour convier nos frères soudanais à renoncer définitive												
T1	1845a			tout autre pays , d' aider nos frères soudanais à se réconcilier .								Et				
T1	1905a			aucun effort pour aider nos frères soudanais à trouver une issue p												
T1	1844a			l' engagement d' aider les frères soudanais à y trouver une solut												
T1	1864a			devoir à l' endroit de nos frères soudanais avec lesquels nous so												
T1	1878a			cela en toute amitié à nos frères soudanais tout en respectant le												
T1	1763a			Affaires Etrangères de la Namibie soeur , a mené avec tact et efficacité												
T1	1834a			pays la République gabonaise soeur et à mon pays .								C' est aussi une				

Concordances du lemme frère dans le discours tchadien

En ce qui concerne les *frères soudanais*, on peut faire l'hypothèse que dans le climat de tension et de suspicion qui a caractérisé les relations Tchad-Soudan, la dénomination *frère* a servi à rappeler leur proximité dans l'optique de restaurer la confiance, étant donné qu'un lien fraternel implique en principe une forme de loyauté. Ce qu'on remarque par ailleurs, dans les autres concordances, c'est la répétition du même sujet. Lorsque le Tchad parle de ses *frères africains*, il s'intéresse à leur sécurité. Son intérêt pour le maintien de la paix à échelle régionale transparait ici. Mais l'emploi du mot *frères* est révélateur peut-être moins d'une solidarité réelle que du désir de construire par le discours une communauté de destin face à cette communauté internationale si souvent évoquée mais qui reste sourde aux requêtes qui lui sont adressées.

Le Portrait

L'importance du sujet de la crise des réfugiés au Tchad se révèle avec les spécificités *réfugié* (+10,2), *soudanais* (+9,6) et *Darfour* (+9,0). Le terme spécifique Sahel (+4,9) est quant à lui l'indice de la promotion dans le discours du Tchad de sa politique régionale, régie par une implication mondialement reconnue dans la lutte contre le terrorisme. La question migratoire et les défis sécuritaires relevés par le Tchad constituent de fait des niches diplomatiques par lesquelles celui-ci existe et se démarque sur la scène internationale.

Avec les problématiques liées aux réfugiés, au pétrole (+4,7) et à la sécheresse (*Lac Tchad* +6,2), le Tchad construit à l'Onu un discours de requête. Cette logique de requête est mise en exergue par l'idée d'assistance associée à la communauté internationale, révélée par les cooccurrences privilégiées (*assistance, appui, aide*) du terme *communauté* (+4,7) lui-même spécifique du discours Tchadien. Ladite communauté internationale y est d'ailleurs conçue comme une entité dotée d'un pouvoir, et qui a un devoir de soutien en vertu de ce pouvoir.

Entant qu'État en déficit de puissance, on a également vu le Tchad renforcer le crédit de son discours grâce à des communautés d'intérêt, le Sahel et à plus grande échelle l'Afrique et l'Union Africaine. Avec les niches diplomatiques, le discours de requête et les communautés de parole, c'est un ethos de petit État, pauvre de surcroît, qui se dégage des prises de parole tchadienne à l'Onu. D'ailleurs, le soudain revirement argumentatif dans l'affaire du statut de Taïwan (+7,9) peut témoigner lui aussi de l'opportunisme qui caractérise les petits États.

C'est vraisemblablement sur ces éléments même qu'ont résidé les arguments du Tchad pour défendre son entrée au Conseil de Sécurité qui s'est effectuée en 2014-2015 : la preuve de son efficacité en matière de maintien de la paix, le soutien de ses partenaires régionaux, son expérience concrète des sujets constituant des menaces nouvelles pour la paix (dérèglements climatiques, crises migratoires) et la défense de l'universalité des droits de l'homme. Cette démarche silencieuse mais efficace s'oppose diamétralement à celle du Luxembourg qui, rappelons-le, a mené ouvertement campagne pendant plusieurs années et a même fait valoir l'étiquette de *petit État* qu'il rejette habituellement, afin d'entrer au Conseil de Sécurité. Le Tchad, qui n'a parlé de sa candidature qu'en 2012 et 2013, montre qu'en la matière, le rôle stratégique et la superficie contrebalancent la faible puissance économique.

La République Démocratique du Congo : Les mots de la guerre

		Sommaire		RDC (lemme)		CLIC sur	
		←				CLIC+MA	
N°	écart	corpus	texte	m			
8	16.6	337	119	démocratique_3			
8	16.3	361	121	congo_2			
8	14.5	382	113	république_2			
8	13.1	96	52	congolais_3			
8	7.9	16	14	kivu_2			
8	7.5	96	31	territoire_2			
8	6.8	34	17	monuc_2			
8	6.7	9	9	fdlr_2			
8	6.3	9121	763	de_je_7			
8	6.3	10	9	rwandais_3			
8	5.8	672	87	mon_7			
8	5.7	15474	1212	#			
8	5.6	56	18	propos_2			
8	5.6	29	13	rwanda_2			
8	5.3	6	6	sud_kivu_2			
8	5.2	29	12	infrastructure_2			
8	5.1	9	7	rapatriement_2			
8	5.1	381	54	peuple_2			
8	5.0	43	14	ordinaire_3			
8	4.9	7	6	réunification_2			
8	4.8	270	41	national_3			
8	4.7	89	20	armé_3			
8	4.7	156	28	justice_2			
8	4.6	22213	1655	de_9			
8	4.6	12	7	pacification_2			
8	4.3	62	15	est_2			
8	4.3	10	6	province_2			
8	4.3	10	6	congolais_2			
8	4.3	10	6	appréciable_3			
8	4.2	4	4	sadc_2			
8	4.2	4	4	fardc_2			
8	4.2	25	9	retrait_2			
8	4.2	15	7	viol_2			
8	4.1	7	5	luanda_2			
8	4.1	11	6	pretoria_2			
8	4.0	34	10	conscient_3			
8	4.0	234	33	élection_2			
8	4.0	1165	114	paix_2			
8	3.9	88	17	reconstruction_2			
8	3.9	8	5	électricité_2			

Spécificités du discours congolais

L'interminable guerre après le génocide des Tutsis

La liste des spécificités propres à la RDC reflète un discours de guerre relatif à la conjoncture politique du pays depuis plus de 20 ans. En effet, la République Démocratique du Congo a connu depuis 1996 un cycle de guerres qui l'a plongée dans le chaos et l'instabilité. Pour comprendre cette succession de conflits, il faut remonter à la tragédie Tutsis/Hutus du Rwanda de 1994.

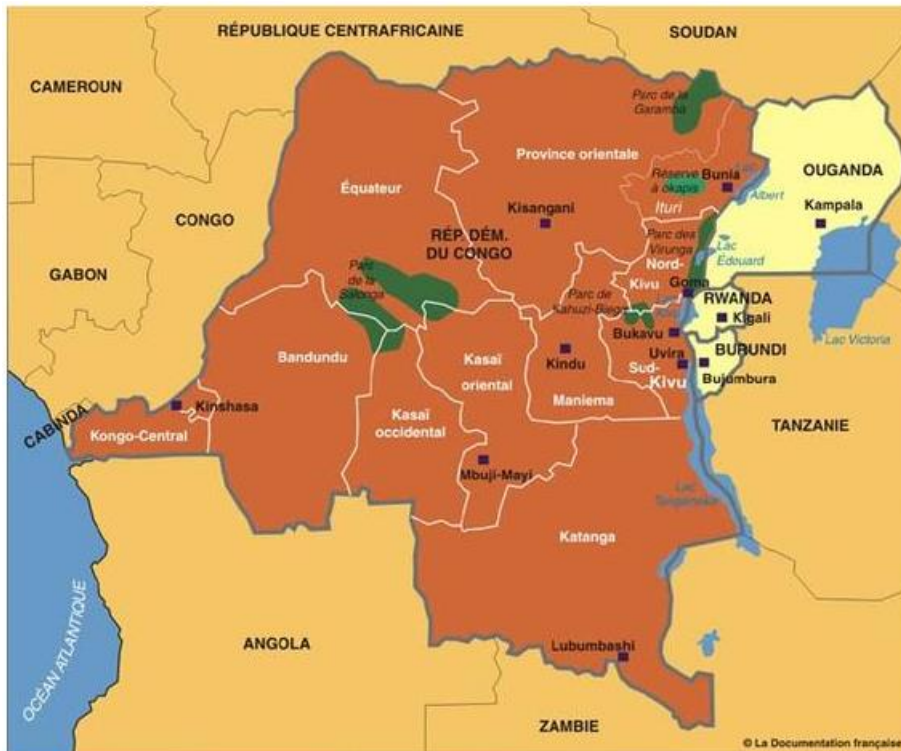
Le génocide des Tutsis qui s'était contre toute attente soldé par la victoire militaire de ce même groupe ethnique et le renversement du pouvoir en place par le Front Patriotique Rwandais (mouvement rebelle de Paul Kagamé, actuel président de la République du Rwanda) avait mené à la fuite de milliers de Hutus vers l'ancien « Zaïre » frontalier, par crainte des représailles tutsies, avec la bénédiction du dictateur zaïrois Mobutu Sese Seko²²⁶.

Plus tard, un opposant au pouvoir zaïrois, Laurent Désiré Kabila (avec son mouvement AFDL : Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo) obtint le soutien d'Etats voisins (Rwanda, Ouganda, Burundi) pour mettre fin au régime autoritaire à parti unique en place. Le Rwanda se fit son allié principal, du fait du reproche que celui-ci adressait au Zaïre d'héberger d'anciens génocidaires qui de plus étaient soupçonnés d'utiliser le territoire frontalier comme base arrière en préparation d'une nouvelle offensive²²⁷. Commença alors la première guerre du Congo qui eut lieu de 1996 à 1997 et qui déboucha sur la chute du *guerrier invaincu* Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Waza Banga.²²⁸

²²⁶ L'ancien « Congo belge », indépendant depuis 1960 et renommé alors « République Démocratique du Congo » a été par la suite rebaptisé « Zaïre » par Mobutu après l'assassinat de Patrice Lumumba (père de l'indépendance et premier ministre) en 1961 et le coup d'Etat contre Joseph Kasavubu (Président de la République) qui s'en est suivi en 1965. Cette dénomination a été utilisée sous toute la durée du mandat (règne) du président Mobutu, soit plus de 31 ans, de 1965 à 1997.

²²⁷<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/367399/comprendre-16-ans-de-guerre-en-republique-democratique-du-congo>

²²⁸ Dans son mouvement d'africanisation de la culture nationale, Joseph Désiré Mobutu (de son nom de naissance) avait entre autres obligé les « Zaïrois » à choisir des prénoms d'origine africaine et locale, exemple qu'il a lui-même donné en se rebaptisant *Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu Waza Banga*, traduit du lingala vers le français en *Mobutu le guerrier qui va de victoire en victoire sans que personne ne puisse l'arrêter*. C'est dans cette même logique qu'il avait rebaptisé le pays, la monnaie et le fleuve Congo en *Zaïre* ; et imposé le Lingala, sa propre langue maternelle comme langue nationale unique au détriment du français. <https://www.universalis.fr/encyclopedie/mobutu-joseph-desire-puis-sese-seko/>



Carte des Grands Lacs²²⁹

(Pour visualiser le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi à la frontière Est –Kivu et Ituri- de la RDC)

La deuxième guerre en République Démocratique du Congo (ancien Zaïre immédiatement rebaptisé par Kabila en 1997) aura lieu de 1998 à 2002 et opposera le tout récent président Kabila à ses anciens alliés grâce auxquels il a accédé au pouvoir. Les explications à ce conflit varient de part et d'autre : la RDC se dit envahie, agressée par le Rwanda et ses cobelligérants (Ouganda, Burundi et milices tutsies) en vue de l'exploitation de ses ressources naturelles. Quant au Rwanda, devenu le principal ennemi, il justifie sa présence en RDC par les mêmes raisons sécuritaires qui l'ont poussé à s'imposer deux ans auparavant dans l'Est du Congo frontalier.²³⁰ En soutien au Congo Démocratique, de nouvelles alliances se forment, notamment avec les milices hutues, l'Angola, le Zimbabwe, la Namibie et plus tard le Tchad, la Libye et le Soudan. Ce conflit dans la région des grands lacs prendra alors la dimension

²²⁹<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/conflit-grands-lacs/carte-grands-lacs.shtml>

²³⁰Après la chute de Mobutu et la chasse aux génocidaires hutus, les Rwandais se voient attribuer de hautes fonctions au sein du gouvernement Kabila, mais pour une courte durée car celui-ci souhaitera rapidement se défaire de ses anciens alliés devenus trop influents et dont le peuple congolais n'apprécie plus la présence. Une autre version explique le déclenchement de la guerre par le refus par les tutsis (désormais attachés au pouvoir) de quitter le territoire.

d'une guerre continentale qui va déstabiliser la quasi-totalité de l'Afrique Centrale et s'inscrire sous le signe de la plus grande guerre entre Etats dans l'histoire de l'Afrique contemporaine. On parlera alors de Grande Guerre Africaine²³¹, ou de Première guerre continentale africaine²³², ou encore de Guerre mondiale africaine²³³.

Plusieurs facteurs ont donné une dimension particulièrement complexe à ce conflit. L'importance des dépenses liées à l'équipement et à l'entraînement des armées nationales régulières a conduit ces groupes d'Etats africains à s'affronter davantage par milices armées interposées que dans des combats ouverts entre troupes régulières sur des lignes de front clairement définies. Une trentaine de groupes armés a alors été impliquée, dont ceux soutenus par les ennemis de la RDC ainsi que l'opposition politique locale. Le caractère informel de ces groupes peu formés et surtout difficilement commandables a complètement biaisé le mode d'affrontement (massacres, pillages, viols, exactions sur les populations locales) et ouvert ainsi la voie à de nombreux crimes de guerre. Par ailleurs, le financement de l'effort de guerre a été assuré par l'exploitation par les belligérants des ressources naturelles du Congo de l'Est (diamants, minéraux, bois) ; ce qui a contribué à jeter un flou sur les réelles motivations des différentes alliances de part et d'autre.

Pendant cette période de guerre, le président Kabila sera assassiné (2001) dans des circonstances non encore clairement élucidées, et sera immédiatement remplacé par son fils, Joseph Kabila²³⁴. Kabila le Père n'aura donc jamais pris la parole aux débats généraux de l'Onu.

Cette deuxième guerre a néanmoins eu pour issue la signature d'un accord en décembre 2002. Il s'agit de « l'accord global et inclusif de Pretoria » dans le cadre du dialogue intercongolais, qui a donné lieu à la constitution en juin 2003 d'un gouvernement de transition ou

²³¹Reyntjens Philipp, 2012, *La Grande Guerre Africaine. Instabilité, violence et déclin de l'Etat en Afrique centrale (1996-2006)* les Belles lettres, Paris.

²³²Pourtier, Roland. « L'Afrique centrale dans la tourmente. Les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour », *Hérodote*, vol. 111, no. 4, 2003, pp. 11-39.

²³³<https://www.ledevoir.com/opinion/idees/367399/comprendre-16-ans-de-guerre-en-republique-democratique-du-congo>

²³⁴ Pour son discours de 2001, Kabila le fils ne parle pas de la mort de son père ni même des conditions dans lesquelles il a accédé au pouvoir. Il est présenté à l'Onu comme le président de la république, alors qu'il n'a pas encore été élu (élection en 2006), et il prononce un discours qui semble prendre tout simplement *le train en marche*, comme s'il avait toujours été président.

« gouvernement 1+4 », en référence au partage provisoire du pouvoir politique entre Kabila le fils et 4 vice-présidents issus de l'opposition (chefs des principales forces rebelles internes ou appuyées par les gouvernements rwandais et ougandais), dans l'attente de l'organisation des élections législatives et présidentielles. L'accord a également donné lieu à la mise sur pied d'une nouvelle armée nationale (FARDC), dont les postes ont été répartis selon cette même logique inclusive²³⁵.

Pourtant, c'est précisément dans ce moyen de résoudre ce deuxième conflit armé que la guerre du Kivu (commencée en 2004) prendra racine. L'une des troupes paramilitaires recrutées dans l'armée nationale, le RCD Goma -avec Laurent Nkunda à sa tête- finit par rejeter l'autorité gouvernementale de Kinshasa et se replie dans le Kivu. Elle y entrera en guerre contre le reste de l'armée régulière, et toutes deux se rendront responsables de nombreux crimes de guerre et de graves crises humanitaires. Cette situation débouche sur l'arrestation en 2009 du général Nkunda, mais engendre la formation du mouvement M23 composé d'anciens membres du RCD-Goma. Ce mouvement sera lui aussi neutralisé en 2013, mais la région demeure dans l'instabilité, des affrontements persistant entre l'armée régulière et d'autres milices armées de plus en plus nombreuses.

La guerre du Kivu constitue un conflit difficile à appréhender, de par sa nature particulière et complexe. L'Est du Congo en plus d'être géographiquement difficile d'accès depuis la capitale Kinshasa -qui se trouve à l'opposé- se situe à la frontière avec d'autres pays, ce qui en fait une région partiellement incontrôlable. Les nombreux groupes informels, mal connus des autorités nationales et internationales, y sont libres de perpétrer leurs exactions sur les populations malgré de nombreux accords de cessez-le-feu, dans une région devenue ingouvernable.

La plupart des mots repérés comme spécifiques au discours congolais correspondent à la conjoncture dans laquelle évolue le pays (les circonstances qui viennent d'être décrites) depuis plus de vingt ans. Dans le tableau suivant, ces spécificités ont été regroupées selon

²³⁵ FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo

trois familles : la guerre, la transition/reconstruction et les problèmes générés par cette guerre.²³⁶

<p>La Guerre : Kivu Territoire MONUC FDLR rwandais Rwanda sud Kivu peuple national armé justice pacification Est province congolais SADC FARDC retrait viol²³⁷ guerre voisinage ougandais Ituri nord grands lacs désolation Bunia troupes milice violation richesse force agression mort armée pillage VII(chapitre) deuil, préoccupant, Monusco, endeuiller</p> <p>La Transition/Reconstruction :</p> <p>Luanda Pretoria (accords) infrastructure réunification élection paix reconstruction électricité chantier bureau électorale autosuffisance grands lacs rapatriement (volontaire) réhabilitation potable taux monnaie change Lusaka transition denrée stabilité alimentaire investissement réconciliation hôpital accord</p> <p>Problèmes générés par la guerre :</p> <p>épidémie potable flambée prix virus fille fléau eau paludisme Ébola humanité</p>

Les différents contextes dans lesquels sont prises les spécificités permettent de se rendre compte de l'orientation que la RDC entend donner à son discours sur la guerre. Ils reflètent l'idée selon laquelle la RDC *subit* une guerre d'agression dans laquelle elle a été envahie. Le tableau suivant en donne des exemples pour trois éléments spécifiques :

Territoire	Kivu	FDLR 238
Le retrait des troupes rwandaises du territoire	Le retour dans leurs pays des éléments armés étrangers qui pullulent dans le Nord et le Sud KIVU	Contraindre les éléments FDLR récalcitrants à accepter
Le retrait total des troupes ougandaises du territoire	Mettre fin à la présence des groupes armés nationaux au Nord Kivu et au Sud Kivu	Le problème de la présence des FDLR
La souveraineté et de l'intégrité de notre territoire.	Pour régler le problème de la présence des FDLR.	Contraindre au rapatriement dans leur pays respectif, les rebelles... des FDLR.
Mettre fin à la présence des éléments armés à l'Est du territoire national		Offensive contre les éléments des FDLR
La relocalisation loin de la		

²³⁶ Les indices de spécificité pour l'ensemble de ces mots varient de +16,6 à +2,1 ; soit la tranche exacte proposée par le logiciel pour représenter l'ensemble des spécificités du discours congolais.

²³⁷ Au sujet des viols, un scandale a éclaboussé des casques bleus et autres personnels de l'Onu en 2004, concernant des accusations d'abus sexuels sur mineures dans le cadre de la mission pour la stabilisation en RDC. Aucune mention n'en est faite dans les discours congolais aux débats généraux, ni en 2004, ni sur les autres années du corpus. <https://www.arte.tv/fr/videos/074593-000-A/onu-le-scandale-des-abus-sexuels/>

frontière RDC-Rwanda, ou hors du territoire congolais Éradiquer les forces négatives de notre territoire Déterminée à éradiquer le phénomène des groupes armés étrangers sur son territoire national.		
---	--	--

Dans la construction de cet ethos de la victime, c'est sans surprise que les accusations sont portées en priorité contre le Rwanda +5,6 (et les *Rwandais* +6,3), accusé de vouloir annexer une partie de la RDC. C'est ce que montrent les extraits suivants :

*Paradoxalement et au mépris des demandes pressantes de la Communauté internationale à travers les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, le **Rwanda** s'emploie à renforcer sa présence militaire au Congo.* RDC 2001

*Je ne peux terminer mon propos sans remercier les membres du CS pour l'adoption (...) de la résolution 1376 qui condamne la constitution de la force mixte instituée par les rebelles congolais, sous l'instigation du **Rwanda** et en violation de l'Accord de Lusaka, du Plan DDRRR et de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.* RDC 2001

*J'ai noté des avancées significatives enregistrées dans le processus de paix en République Démocratique du Congo, qui risquent malheureusement d'être compromises à cause de la mauvaise foi du **Rwanda** et ses complices congolais de la rébellion.* RDC 2001

Dans ces extraits, chaque fois que le locuteur fait référence au Rwanda, des accusations sont portées. Ici, le repérage espace-temps est absolu, la plupart des informations étant données dans la matérialité des énoncés. Il y a très peu de non-dits et d'implicite²³⁸. C'est donc dans une critique ouverte et assumée que l'État *agressé* pointe du doigt celui qu'il désigne comme

²³⁸ Ce qu'on peut retrouver comme implicite ce sont davantage des présupposés d'existence, comme dans *au mépris des demandes pressantes de la Communauté Internationale* qui implique que la CI a demandé au Rwanda de se retirer du Congo.

étant son agresseur²³⁹. C'est en effet par ce dernier terme axiologique qu'il le qualifie dans l'énoncé qui suit :

Cependant, un regain de tensions armées est signalé à l'Est de la République Démocratique du Congo, dans la partie sous occupation du Rwanda. Ces hostilités (...) sont en réalité les conséquences logiques de l'échec d'un nouveau plan de l'agresseur rwandais qui consiste à nettoyer toute forme de résistance congolaise pour mieux occuper la partie Est de la RDC, en vue de continuer à piller dans le silence ses richesses. RDC 2001

Nos analyses par États locuteurs débouchent en général sur un portrait construit grâce à l'observation des caractéristiques les plus remarquables de leurs discours respectifs et dans la limite chronologique du corpus. Les spécificités du discours congolais à l'ONU ont la particularité de renvoyer à la même idée, donc de permettre d'envisager plus aisément les préoccupations de la RDC à l'Onu. Afin d'enrichir cette étude finalement raccourcie par la redondance de la même idée, il nous a paru intéressant de faire l'analyse d'une prise de parole en particulier, une sorte de *zoom*, de cadrage rapproché, qui permette d'envisager plus en détail le contenu d'un discours dans ce contexte de guerre en RDC.

Pour ce faire, le choix de l'objet d'étude s'est porté sur l'allocation au débat général de 1999 d'Abdoulaye Yerodia Ndombasi (annexe 2), alors Ministre des Affaires Étrangères de la République Démocratique du Congo. Le contexte national est marqué par la deuxième guerre opposant le président Kabila (le père) à ses anciens alliés grâce auxquels il a accédé au pouvoir par coup d'État deux années auparavant²⁴⁰.

Le choix de cette allocution est motivé par son originalité, son décalage par rapport aux normes qui régissent en général le prononcé d'un discours aux débats généraux. Il s'agit pour commencer d'une déclaration faite en marge de celle prévue d'avance pour l'Assemblée et

²³⁹ Pendant ce même débat de 2001, le représentant congolais a également qualifié les actions ennemies de « terrorisme », certainement en lien avec la conjoncture. *Le peuple congolais qui lui-même, victime innocente de la guerre d'agression rwando-ougando-burundaise, cette autre forme de terrorisme caractérisé par les actes de barbarie qui ont causé la mort (...)*. RDC 2001

²⁴⁰ Nous avons estimé utile, pour mieux prendre conscience de ce qu'est un discours consensuel, de faire l'expérience d'un discours qui ne l'est pas. C'est pourquoi nous nous sommes autorisée à déroger à titre exceptionnel à la délimitation temporelle (2000-2014) de notre corpus afin de nous servir de ce discours dans nos analyses.

l'ensemble du personnel linguistique (rédacteurs de procès verbaux, traducteurs, interprètes, terminologues, ...). La déclaration n'aborde pas du tout le thème du débat, elle ne regorge pas de marques de politesse et ne s'adresse pas en priorité au président de l'Assemblée comme le font les autres discours de routine. C'est aussi à bien des égards, nous le verrons, le discours le plus démonstratif du point de vue conflictuel, le plus critique vis-à-vis de la gestion par l'Onu de la situation en RDC. Pour dire vite, ce n'est résolument pas le discours *poli* qui illustre le sous-genre diplomatique à l'Onu que nous avons commencé à décrire avec l'étude des actes de langage.

Du point de vue de la forme, beaucoup de défauts peuvent être relevés dans ce discours. Le plan général est anarchique, et la ponctuation imparfaite. Des non-sens et des phrases inachevées compliquent la compréhension de certains passages. Le registre est parfois familier et on note également des défauts dans la concordance des temps. Tous ces manquements sont probablement les conséquences de l'improvisation ou au mieux d'un manque de préparation. Qu'à cela ne tienne, de par sa différence, ce texte permet d'enrichir les analyses et d'observer des marques concrètes de dissensus dans une prise de parole à l'Onu.

La représentation du dissensus dans un discours à l'Onu en contexte de guerre

Nous proposons dans les lignes qui suivent de mener une étude qui observe les emplois de différents faits de langue pertinents pour saisir le raisonnement du locuteur ainsi que la représentation du dissensus en discours. On envisagera alors l'énonciation et la subjectivité du locuteur sous des perspectives différentes, à savoir : par les pronoms, les dénominations, le discours autre et certains procédés stylistiques.

Il est toujours préférable de commencer ce type d'analyse par la délimitation d'un plan du discours. Cependant, le caractère spontané de l'allocution de Yerodia complique cette tâche. Néanmoins, on peut de manière grossière scinder la déclaration en 4 parties. Il y a un préambule avec les formalités introductives qui s'appliquent en général aux discours des débats généraux tel que nous l'avons vue en première partie de ce travail (félicitations au président élu de l'Assemblée Générale, remerciements au président sortant, souhait de bienvenue aux nouveaux membres le cas échéant...). Il y a ensuite une partie qui porte sur une accusation, celle du traitement inéquitable réservé par l'Organisation à ceux qui contreviennent aux principes de la Charte. La troisième partie décrit les circonstances de l'agression. La dernière partie porte sur le prétexte de la recherche des ex génocidaires Hutus et sur la demande d'intervention des Nations Unies.

En guise d'entrée en matière, identifions les acteurs mis en scène par l'énonciation, à travers les pronoms.

1- Les pronoms

Je	Nous	Vous	Ils/eux
57	101	41	69

Décompte des pronoms

La première personne : Je/Nous

Au singulier, on note au total 57 recours à la première personne soit 52 occurrences de *Je* (y compris 13 de ses variantes *moi/me*) et 5 occurrences des possessifs *mon/mes*. Les occurrences de *Je* ont été circonscrites en 4 catégories, les trois premières correspondant au locuteur de Ducrot (qui est aussi l'énonciateur principal), et la dernière à l'être du monde, au délocuté inhérent à toute personne verbale (voir Joly)²⁴¹ :

- *je* modalisateur épistémique: exemple : « je suis sûr que » L150
- *je* qui accomplit un acte de langage : « je m'en excuse » L1
- *je* organisateur de discours : « je commence par une bonne lecture » L26
- *je* être du monde/ descriptif : « je leur fais des signes d'amitié » L196²⁴²

Une majorité de 20 est composée des *êtres du monde*, c'est-à-dire que le locuteur se décrit ou décrit des actions qui ne mettent pas en exergue son autorité de locuteur, et aussi de ministre congolais comme le ferait un acte d'excuse par exemple (acte de langage expressif). C'est le cas dans : « Je suis originaire de la province du Bas-Congo. »

« J'étais encore écolier quand je voyais ceux qui fuyaient pour ne pas être égorgés... »

L'effacement du *Je* locuteur se fait au profit d'un *Nous* qui tend à construire la figure du représentant d'une entité plus grande. En effet, on relève 101 apparitions de la première personne du pluriel (y compris 39 occurrences de possessifs *notre/nos*). La personne même du locuteur s'éclipse au profit du collectif, pour se poser en porte-parole du peuple :

Notre pays(10), *Nos frères*(7), *Notre peuple*(4), *Notre armée*(3), *Notre construction nationale* (2), *Notre sol*(2), *Notre chef* (2), *Notre mission*(2), *Nos salutations* (1), *Nos cheveux*(1), *Nos enfants*(1), *Notre marche* (1), *Nos voisins*(1).²⁴³

²⁴¹ Selon André Joly (Éléments pour une théorie générale de la personne, in *Faits de langues* n°3, mars 1994) la personne locutive (1re personne) et la personne allocutive (2e personne) sont toutes deux pour partie délocutives au même titre que la 3e personne qui n'est que délocutive.

²⁴² Le terme *être du monde* est repris à Ducrot (1984), les 3 autres sont les *je* locuteurs.

²⁴³ Les chiffres font référence au nombre d'occurrences.

L'emploi du déterminant possessif n'inclut les pays membres des Nations Unies que dans les cas suivants : *notre organisation* (2), *nos amis les interprètes* (1), *nos travaux* (1), *notre reconnaissance* (1).

Quant à l'emploi pronominal, le *nous* n'est également inclusif (Voir Benveniste 1966) de tout ou partie des allocutaires que dans les deux cas suivants :

Nous nous serrons la main, je leur fais des signes d'amitié quand je passe, ils me les retournent aussi. Nous sommes là pour que, justement — dans trois mois, nous commençons un nouveau millénaire — pour que nous ne soyons pas encore en train de nous battre. Les choses sont urgentes, il faut faire vite. Nous=RDC+Rwanda

Si pour régler un différend, il faut aller occuper un pays, il faut pressurer ses richesses, et bien, il n'y aura plus de Nations Unies parce qu'il n'y aura plus de règles qui nous maintiennent ensemble. Nous=RDC+ Nations Unies

Les autres emplois réfèrent tous aux Congolais :

Ils n'ont rien à faire chez nous, ils nous coupent tout l'élan de notre construction nationale...

Leur présence, leur occupation nous freinent dans la reconstruction de notre pays.

Abdoulaye Yerodia apparaît également sous le jour du fidèle disciple du chef de l'État. Il a prêté allégeance au chef d'État et y est attaché, ce qu'il tient à assumer publiquement. C'est ce que montrent les dénominations qu'il lui donne dans :

*Celui-là, vous le connaissez, c'est en son nom que je parle ici, c'est mon **Président**, c'est mon **ami**, c'est mon **camarade** de très longtemps.* Ou encore dans *Notre chef*(2).

L'usage de la première personne présente en outre le locuteur comme représentant de ces figures emblématiques qui ont marqué l'histoire de la RDC et de l'Afrique en général. C'est ce qu'on peut observer dans :

Je parle escorté par des voix illustres qui se sont prononcées à cette tribune, je parle escorté par la voix de Cabral, la voix d'un Nkrumah, et, pour ce qui me concerne, c'est avec beaucoup d'émotion que je le dis, je parle escorté par la voix de Lumumba qui, ici, est venu dénoncer ce qui se prépare, se répète et s'accomplit comme naguère, il y a plus de 30 ans, sous les plis des drapeaux de l'ONU ...

Il est clair que le locuteur ne cherche pas à afficher en discours une autorité personnelle. Il apparaît avant tout comme le représentant du peuple, du chef de l'État, et dans une moindre mesure de ces personnages phares qui ont fait l'histoire des indépendances africaines.

La deuxième personne : Vous

On peut compter 41 emplois du *Vous* dans l'allocution du MAE congolais (y compris 11 occurrences des possessifs *vos/votre*). Il n'est pas courant pour un discours aux débats généraux dans des circonstances normales de solliciter autant la deuxième personne. Ici, le *Vous* est utilisé pour désigner 4 entités :

Vous= Président de l'Assemblée

Comme le veut la routine, les discours aux débats généraux commencent par les félicitations au président pour son élection ainsi que les encouragements pour les travaux prévus par le calendrier annuel. C'est cette coutume que respecte le locuteur :

*Permettez-moi également, Monsieur le Président, de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de **vous** féliciter sincèrement..., pour **votre** brillante élection à la présidence de la cinquante quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.*

Cependant, ce à quoi on doit la récurrence de la deuxième personne c'est la nature polémique du discours. L'objectif de la prise de parole est de construire une critique ouverte, tantôt en direction des Nations Unies, tantôt envers les ennemis de la RDC ; et aussi d'adresser des requêtes qui concernent la résolution du conflit. C'est donc un discours de plainte, mais aussi un discours de requête.

Vous=Onu

Après avoir rempli les formalités qui s'imposent à chaque prise de parole au débat général, le locuteur entre dans le vif du sujet en lisant l'article 2 de la Charte des Nations Unies²⁴⁴. Cet article concerne l'égalité souveraine de tous les États membres, les obligations liées aux cotisations, la règle de résolution pacifique des différends, et l'interdiction pour tous les membres de recourir à la force ou à la menace contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance de tout État. Après avoir lu le contenu de l'article, le locuteur congolais précise :

*C'est la Charte des Nations Unies. C'est **votre** charte.*

Lorsqu'il commence son discours par la lecture d'un article de la charte, c'est un rappel à l'ordre qu'il entend effectuer. La deuxième personne ici désigne les membres de l'Organisation, et produit également l'impression qu'il s'en désolidarise. En effet, il attribue l'appartenance de la charte à une entité dont il se distancie à travers le « *votre* ». Cela semble curieux quand on sait que dans les phrases qui précèdent directement ce rappel à l'ordre, le locuteur paraissait s'identifier aux membres de l'organisation en souhaitant le plein succès de « **nos travaux** » et la bienvenue aux trois nouveaux membres au sein de « **notre organisation universelle** ». Toujours est-il que cette entrée en matière est le premier signe annonciateur d'un discours polémique, qui va attaquer de front l'attitude des Nations Unies vis-à-vis de la guerre en RDC. On le verra plus tard en effet reprocher aux États-membres de ne pas respecter les engagements qu'ils ont contractés à travers la charte. Il réside tout de même un flou dans ce que désigne l'entité que la Charte est censée représenter.

*Voici les Nations Unies qui traînent pour mettre fin à ce qu'ils appellent - quel euphémisme! — le conflit dans les Grands Lacs. Le vocabulaire y est pour quelque chose là-dedans. Quoi? Une armée étrangère franchit les frontières, occupe le pays, occupe une partie du pays, fait une razzia sur ses richesses, et **vous** appelez ça un conflit ? Je **vous** renvoie à vos dictionnaires : ça s'appelle la guerre. Au lieu de **vous** époumoner à envoyer des «peacekeepers», il faut envoyer des gens qui mettent fin à la guerre.*

244 On remarquera que le locuteur n'adresse pas d'hommages ni de salutations au Secrétaire Général comme cela se fait habituellement au début d'une allocution à l'Assemblée.

Dans cet autre extrait où le *Vous* désigne également l'Onu, le phénomène le plus marquant est le recours à la fonction métalinguistique du langage. Tout en assumant de donner un cours de vocabulaire à l'Assemblée, le locuteur critique le nom que l'Organisation donne aux événements, puisque c'est visiblement ce nom qui détermine la manière dont elle gère la crise. La critique paraît se porter sur la dénomination, mais ce sont en réalité les (faibles) moyens mis en œuvre qui sont dénoncés. C'est le regard que l'Onu pose sur ce qu'elle appelle « conflit » au lieu de « guerre » que le locuteur entend changer. Selon lui, ce n'est pas la paix qu'il faut chercher à sauvegarder (il n'y a pas de paix), c'est la guerre qu'il faut arrêter.

Voilà pourquoi nous vous demandons, ne fût-ce qu'au titre du respect des Articles de la Charte, il est intolérable, il est incompréhensible que ces gens continuent à être là! (...) Il faut rappeler à nos frères que, membres de l'ONU, ils sont tenus de respecter la Charte des Nations Unies. (...) C'est la requête que je vous formule parce que vous n'imaginez pas les souffrances que le peuple congolais endure, les atrocités auxquelles ces messieurs se livrent.

Dans cet extrait, le locuteur s'adresse à l'Onu à travers le *vous*, non pas pour émettre des critiques, ni pour rappeler les membres à l'ordre comme cela a été le cas auparavant, mais pour soumettre une requête. On voit ici la charte endosser le rôle d'instrument de légitimation d'une requête. En effet, la charte représente l'accord auquel doit se conformer tout État qui se dit membre des Nations Unies. En d'autres termes, c'est au nom de l'accomplissement des desseins de la charte que le représentant congolais peut légitimement demander à l'Onu de venir en aide à son pays. Dans ces extraits où le *vous* désigne l'Onu (à l'exclusion de la RDC), il y a une présupposition selon laquelle l'Onu est celle qui *a les moyens de...* L'on voyait déjà cette même implication concernant la communauté internationale dans le discours du Cameroun.

Vous=On/Tout le monde

*Et peut-être vont-ils prendre la parole alors qu'ils violent encore l'Article de la Charte des Nations Unies, ils violent les principes qui font que nous sommes ensemble. Si **vous** violez les principes de l'ensemble dont **vous** faites partie, et bien **vous** n'êtes plus dignes de faire partie de cet ensemble ! Il faut rappeler à nos frères que, membres de l'ONU, ils sont tenus de respecter la Charte des Nations Unies.*

Dans cet extrait, le locuteur commence par pointer du doigt les ennemis de la RDC qui violent les principes de la Charte (« ils violent »). Le *vous* employé par la suite évoque alors lesdits ennemis, mais s'étend aussi au reste des membres. Dans « si vous violez », le locuteur énonce ce qui apparaît comme une règle générale (au sens de Topique, lieu). Mais dire *vous* à la place de *On* par exemple implique davantage l'auditoire dans ce qui est établi comme une généralité²⁴⁵.

Du point de vue argumentatif, le locuteur entend faire un rappel de ce que la Charte est censée représenter pour les membres de l'Onu. Ce qui régit le bon fonctionnement des relations entre les États membres, ce qui les lie, c'est le respect, l'adhésion aux principes de la Charte en tant que contrat. Dès lors, on est en tort à l'Onu si la Charte n'est pas respectée, puisque la doxa de l'Onu, ce qui n'a pas à être justifié, parce que présupposément admis de tous, c'est la Charte. C'est en cela qu'elle est l'indicateur de bonne conduite. C'est elle qui définit ce qui est juste ou injuste, et qui permet même de remettre en cause l'appartenance d'un membre à l'Onu, comme l'a fait le locuteur ici.

Soit encore :

*Car c'est ainsi : là-bas, si **vous** ne **vous** réfugiez pas, on **vous** coupe la gorge! Entre les Tutsis et les Hutus, j'étais encore écolier quand je voyais ceux qui fuyaient pour ne pas être égorgés...*

²⁴⁵ Le discours de Yerodia vise aussi à dénoncer l'attitude de la communauté internationale vis-à-vis du conflit (complicité, impunité, deux poids deux mesures). Passer de « ils » à « vous » (tous) généralise en quelque sorte l'accusation.

Il y a dans cet énoncé un *vous* générique. On construit ainsi un discours de dénonciation des pratiques des ennemis de la RDC, mais aussi un discours de mise en garde. Le locuteur établit la violence dans les pays d'où viennent Hutus et Tutsis comme règle générale qui s'applique à tous : personne n'est censé y échapper.

Alors, si vous êtes privé de parole, si vous êtes sanctionné comme Membre de l'ONU parce que vous ne payez pas votre cotisation, qu'en est-il de celui qui viole l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui traverse les frontières d'un pays souverain avec ses armées, qui sème le malheur dans un pays tiers, qui occupe une grande partie de son territoire, qui se livre à des rapines pour lui prendre ses richesses naturelles...

Cet énoncé fait allusion à la RDC par le sous-entendu, car c'est son expérience d'être mauvaise élève en termes de cotisations. Le *vous* générique employé sert à identifier les auditeurs à son cas, à les mettre à sa place afin qu'ils comprennent mieux l'injustice qui est décrite. On construit ici un discours de reproche à l'Onu à propos de son inaction devant des manquements plus graves que le fait de ne pas payer ses cotisations.²⁴⁶

La troisième personne : Ils/eux

Le discours de Yerodia comporte 69 utilisations de la troisième personne du pluriel (64 occurrences de *ils*, 5 *eux*).²⁴⁷ La récurrence de la troisième personne répond à l'objectif d'accusation poursuivi. En effet, ce sont essentiellement les ennemis de la RDC qu'on retrouve désignés par cette troisième personne, dont le locuteur fait le procès. Les extraits qui suivent donnent un aperçu du rôle d'accusé que le *ils* endosse dans la prise de parole, ainsi que le rapport d'opposition entre *ils* et *nous*.

Ils n'ont rien à faire chez nous, ils nous coupent tout l'élan de notre construction nationale.

Ils n'ont pas le temps de vacciner nos enfants.

Ils achètent des armes pour pouvoir nous combattre, ils reprennent les diamants, ils achètent des armes et ils continuent à nous combattre.

²⁴⁶ Ce reproche est construit sur le lieu de la proportionnalité.

²⁴⁷ Il y a aussi 7 occurrences du démonstratif *ceux* désignant des personnes

Dans les deux premiers extraits, la négation est un signe concret de l'opposition qui existe entre *ils* et *nous*. Dans le troisième, c'est un verbe dont le sens implique l'existence d'un adversaire.

2- Les dénominations et caractérisations

Les dénominations que le locuteur donne aux acteurs et autres éléments clés de la situation qu'il décrit sont révélatrices de son point de vue et des intérêts qu'il défend :

La RDC :

- ***notre pays (10), notre sol (2)*** : l'emploi du possessif montre l'attachement du locuteur à sa patrie. A travers la première personne du pluriel, il s'efface également au profit de la représentation d'un collectif (0 occurrences de *mon pays*).
- ***celui qui ne paie pas ses cotisations (2)***

*Le 2 août 1998, voici deux ans que nos frères venus des collines du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda ont fondu sur notre pays en faisant une «blitzkrieg» sans être provoqués... dans une arrogance et dans une impunité générale, qui n'est pas le cas de **celui qui ne paie pas ses cotisations**.*

Cette dénomination participe d'un raisonnement qui tend à accuser l'Onu d'injustice. Ici, le locuteur s'appuie sur les principes de la Charte qu'il a lus dans les lignes précédentes pour comparer le traitement réservé à ceux qui manquent à leurs obligations concernant les quote-parts de financement (retrait du droit de vote) au laxisme devant ceux qui violent le principe - plus important- d'intégrité territoriale. C'est ce qu'il confirme lorsqu'il évoque dans les lignes suivantes une politique de « deux poids deux mesures » appliquée par l'Onu.

- ***ce pays-là qui s'appelait Zaïre et que nous appelons maintenant, comme l'a appelé Lumumba, la République Démocratique du Congo***

Ici, le locuteur veut faire valoir le mérite du nouveau pouvoir en place dans la reconstruction nationale et la restauration de la démocratie en RDC, après plusieurs années de dictature avec l'ancien président Mobutu. En effet, le nom Zaïre est le symbole même de la tyrannie de l'ancien régime, pour avoir été imposé ainsi que la langue nationale (Lingala à la place du Français) et d'autres emblèmes après l'ère des indépendantistes tels que Patrice Lumumba.

- ***Le pays d'autrui*** : laisse envisager que les ennemis de la RDC sont des envahisseurs, voire même des voleurs, puisqu'ils s'approprient le bien d'un autre par la force et par la ruse. *Alors, si vous êtes privé de parole, si vous êtes sanctionné comme Membre de l'ONU parce que vous ne payez pas votre cotisation, qu'en est-il de celui qui (...) entre avec armes et bagages dans le pays d'autrui...*

L'ancien Zaïre : ***régime de satrapes que tout le monde connaît***
Cette dénomination qui entre en opposition avec *République Démocratique du Congo* s'inscrit dans la même logique qui tend à valoriser le mérite du pouvoir en place, par contraste avec l'ancien régime.

Le conflit des grands lacs : ***La guerre***

Comme nous l'avons vu, le locuteur critique dans son discours la façon dont l'Onu et ses membres nomment les événements en RDC. *Conflit* est selon lui un terme qui atténue la réalité de la guerre et qui conditionne les moyens mis en œuvre pour porter secours à son pays.

Le président de la République :

- ***SEM (Son Excellence Monsieur) Mze Laurent Désiré Kabila*** : la façon dont le locuteur nomme le président Kabila représente déjà un éloge. Il y a surtout le *Mze* qui est un surnom qui lui a été donné au Congo après qu'il ait réussi à renverser Mobutu, et qui signifie « le sage ». Puisqu'il s'agit d'un surnom donc d'une désignation informelle, on ne s'attendrait pas forcément à ce qu'il l'utilise dans un cadre tel celui

de l'Onu. On voit alors le soutien et l'attachement que le locuteur voue au président. Les autres dénominations qui suivent corroborent cette idée.

- *mon président, mon ami, mon camarade, notre chef.*

Le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et leurs populations:

- *nos frères* (9 occurrences) : l'étude du corpus a permis de remarquer cette tendance des locuteurs africains à nommer *frères* d'autres africains. Ils font probablement référence à une proximité territoriale et culturelle. Il reste cependant difficile d'expliquer pourquoi ledit lien est rattaché à la notion de famille. On aurait par exemple pu parler plus souvent d'amis ou de voisins comme c'est le cas dans les discours européens.²⁴⁸

Le 2 août 1998, voici deux ans que nos frères venus des collines du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda ont fondu sur notre pays en faisant une «blitzkrieg» sans être provoqués...

Il paraît tout de même curieux d'appeler *frères* des personnes envers qui on manifeste autant d'hostilité. Les traces de ce paradoxe apparaissent lorsque le MAE insiste pour que ceux qu'il appelle *frères* « rentrent chez eux », comme dans les extraits suivants :

Nos frères rwandais, ougandais et burundais doivent être invités ici maintenant, solennellement à rentrer chez eux.

Aidez-nous à faire comprendre à nos frères rwandais, ougandais, burundais qu'ils rentrent chez eux.

- *ces gens* (5), *ces messieurs* (4), *certain* : Il y a dans ces appellations une importante prise de distance, comparativement à l'idée de fraternité qui a été évoquée précédemment. Ceux que le locuteur appelle *frères* sont également *ces gens* qui continuent à être là, ou alors *ces messieurs* qui n'ont que deux mains occupées à faire la razzia.

²⁴⁸Le Luxembourg lui-même, État multiculturel et plurilingue (...), a souvent joué un rôle de médiateur entre les intérêts de ses grands voisins européens et au sein de l'Union européenne. Luxembourg 2012

Qu'il me soit permis, par la même occasion, de rendre hommage au Royaume de Suède, pays ami, dont le Ministre des Affaires Étrangères... France 2006

Cela rend encore plus curieux le recours à *frères*²⁴⁹.

- ***Là-bas*** : le locuteur crée ainsi une certaine distance avec ces pays qu'il met en cause. Cela produit l'effet qu'ils appartiennent à un monde à part, et obéissent à des mœurs décalées par rapport à ce qui peut relever du normal, des mœurs barbares en l'occurrence. En effet, dans « ...car c'est ainsi **là-bas**, si vous ne vous réfugiez pas, on vous coupe la gorge ! », on entendrait *ce ne sont pas des personnes comme vous et moi*.
- ***membres de l'Onu (3)*** : cette caractérisation que la RDC donne à ses ennemis induit un rappel à l'ordre, car ce qui légitime un État en tant que membre de l'Onu c'est d'honorer les engagements pris à travers la Charte. *Il faut rappeler à nos frères que, membres de l'ONU, ils sont tenus de respecter la Charte des Nations Unies*.
- ***certains concours*** : Kabila le père a accédé au pouvoir grâce au soutien de ses voisins rwandais, ougandais et burundais. Cependant, ils sont par la suite devenus ses ennemis. Le locuteur ne souhaite donc plus leur faire l'honneur de rappeler explicitement leur mérite dans la réussite du président Kabila et la fin du régime autoritaire. C'est pourquoi il ne les nomme pas.

Nous ne permettrons pas que ce même drapeau serve de linceul à celui qui a repris le flambeau tombé des mains de Lumumba et l'a porté avec certains concours, évidemment, jusqu'à coucher tout botté dans le lit de Mobutu.

- ***Spadassins, satrapes, ces Huns d'un nouveau genre, Jo l'Ougandais et Bill le Rwandais, ces Horaces et ces Curiaces***, manifestent le ressentiment, l'aversion que le locuteur a pour ceux qu'il accuse.

Le motif de l'invasion : **Un prétexte (2)**

²⁴⁹ Il y a peut-être finalement ici la manifestation d'une routine discursive propre aux pays africains ? Sans doute la fraternité évoquée ici réfère à l'histoire commune ? Ou bien répond-elle en discours à la nécessité de faire bloc par rapport aux grandes puissances ? Cette question sera encore abordée dans la section sur l'image de l'autre.

En parlant de *prétexte* pour nommer les raisons données par le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda pour justifier leur présence en RDC, le locuteur les présente comme fausses.

*Mais je vais faire rendre gorge au fameux **prétexte** qui a mobilisé le misérabilisme et la sensibilité du monde entier sur le génocide*

*...qui entre avec armes et bagages dans le pays d'autrui, sous des **prétextes** auxquels, pour certains, je rendrai gorge tout à l'heure.*

Les rebelles congolais : *les affiliés des Congolais et des Rwandais, les créatures ougandaises-congolaises des Ougandais*. Ces dénominations montrent que le locuteur accuse les États voisins de fomenter la rébellion dans son pays. La dénomination « créatures » évoque par ailleurs l'idée que les rebelles n'ont pas l'initiative de leurs actions, mais qu'ils sont manipulés par d'autres.

L'Onu : *Notre organisation, l'ensemble*. Par ces appellations l'Onu paraît un collectif, une union à laquelle le locuteur s'assimile.

Des membres de l'ONU/ la communauté internationale : *les acheteurs de ces rapines, les transactions dans le monde*

*Dans cette enceinte, ont été tenus des discours contre l'argent sale. Eh bien, nous sommes outrés de voir que le cobalt ensanglanté, le cuivre ensanglanté, l'or ensanglanté, le diamant ensanglanté circulent sur le «Stock Exchange», sans que **les acheteurs de ces rapines là**, ne s'avisent de mettre le holà et de refuser d'acheter ces produits de rapine comme ils luttent contre l'argent sale. Il y a là encore deux poids, deux mesures. L'argent sale, c'est le monde en danger. Mais le cobalt ensanglanté, le cuivre ensanglanté, l'or ensanglanté du sang du peuple congolais...**Les transactions dans le monde** ne souffrent d'aucune gêne pour se les procurer et donner à ces gens de l'argent pour qu'ils continuent à piller et à occuper notre pays.*

Acheteurs de rapines et transactions dans le monde désignent respectivement des membres de l'Onu dont on ne dit pas le nom et leurs actions. La voix passive (*ont été tenus*) permettait

déjà de ne pas nommer l'auteur des discours contre l'argent sale. Par ailleurs, la figure de personnification dans *les transactions dans le monde ne souffrent d'aucune gêne* démontrent bien que ce sont des entités identifiables qui sont accusées et que c'est donc la volonté du locuteur de ne pas les désigner ouvertement. Le procédé de nominalisation dans *transaction dans le monde* contribue lui aussi au processus qui veut taire le nom de celui qu'on accuse. Tous ces dispositifs constituent une ressource pour le locuteur en ce qu'ils élargissent la cible des propos en même temps qu'ils rendent imprécise son identification. C'est néanmoins un faux flou, car on déduit aisément que les cibles sont des membres de l'Onu (c'est dans l'enceinte - ici même - de l'Onu que les propos contre l'argent sale ont été tenus ; donc logiquement il s'indigne parce que les acheteurs de rapines sont ici-même). Il y a même une accusation selon laquelle ceux qui ont tenus des discours contre l'argent sale, et donc des membres de l'Onu et par extension l'Onu (puisque l'Onu c'est aussi les membres) participent directement au financement de la guerre : *ne souffrent d'aucune gêne pour se les procurer et donner à ces gens de l'argent pour qu'ils continuent à piller et à occuper notre pays*. Dès lors, même si le fond reste très clair, les formes sont maintenues probablement parce qu'un discours à l'Onu n'a pas vocation à être injurieux, à plus forte raison à l'endroit de l'Onu elle-même et de ses membres.

Le flou est également une ressource parce que c'est davantage contre une attitude généralisée qu'on s'élève, et pas forcément contre des acteurs en particulier. Le représentant congolais n'a donc peut-être pas l'intention d'accuser un tel ou tel autre, sinon de dénoncer un état d'esprit. Ainsi, plus la cible paraît large, mieux l'objectif de concerner le plus grand nombre est atteint.

Au sujet de l'Onu, le discours de Yerodia oscille entre acceptation et rejet. Tantôt c'est un ensemble auquel il semble s'identifier, tantôt c'est un monde d'hypocrites qui pratiquent une politique de deux poids deux mesures et ne protègent que leurs propres intérêts. C'est à l'Onu qu'il demande de l'aide, mais c'est la même Onu qu'il accuse d'inaction (ou plutôt d'action inappropriée), de complicité avec les auteurs de trouble et d'injustice.

3- Le discours autre

Une autre perspective par laquelle on peut mieux envisager le raisonnement du locuteur et surtout observer la construction du désaccord est celle de la présence du discours autre, par lequel le locuteur convoque dans son discours des points de vue afin d'y réagir. Cette question est longuement abordée par Jacqueline Authier-Revuz, (2019) dans ses travaux sur *La Représentation du Discours Autre*.

Soit l'extrait suivant :

Voici les Nations Unies qui traînent pour mettre fin à ce qu'ils appellent - quel euphémisme! — le conflit dans les Grands Lacs. Le vocabulaire y est pour quelque chose là-dedans. Quoi?

Dans cet énoncé, l'indice principal de discours autre est la glose *ce qu'ils appellent*. Ici, la réfutation de l'autre point de vue est explicite. Cependant, c'est sur une dénomination qu'on construit l'opposition, en portant un jugement à caractère métalinguistique. Le postulat de départ, implicite, est que c'est cette dénomination qui conditionne la façon dont les Nations Unies gèrent la crise : comme un « conflit », et non comme une « guerre ». Il va donc de soi que le locuteur établit une différence entre les deux notions, la première atténuant selon lui la réalité des faits : *quel euphémisme !* Alice Krieg-Planque (2004) étudie parmi les fonctions du jugement d'euphémisation le fait de « dénoncer l'autre qui nomme mal », cet autre incarnant, comme c'est le cas ici, une figure que l'on entend critiquer. Elle met aussi l'accent sur la nécessité d'envisager le jugement d'euphémisation comme pouvant être « l'expression d'une évaluation axiologique subjective ».

C'est par les arachides, par le maïs, par les haricots que pour venir au secours de notre peuple, nous avons commencé. Lorsque nous avons été arrêtés net par ces gens qui sont là, qui sont venus des collines, qui viennent défendre leurs frontières, leurs frontières menacées, disent-ils, par des génocidaires qui se trouveraient chez nous.

Dans ce deuxième extrait, le syntagme verbal introducteur de discours autre (*disent-ils*) et la modalisation par le conditionnel montrent la prise de distance du locuteur par rapport aux propos qu'il rapporte. À travers ces deux éléments, on entrevoit le désengagement par le locuteur de la responsabilité de ce point de vue.

Ce même discours est rapporté plus tard durant la prise de parole, avec davantage de marques annonçant le rejet de la prise en charge du point de vue cité :

Mais je vais faire rendre gorge au fameux prétexte qui a mobilisé le misérabilisme et la sensibilité du monde entier sur le génocide. Que les génocidaires, comme ils les appellent, se trouveraient dans notre pays et partiraient de là pour continuer à semer le malheur dans leur pays, le Rwanda, l'Ouganda ou le Burundi.

Ici, ce sont respectivement la désignation du discours de l'autre (*fameux prétexte*), la conjonction introduisant le discours autre, la glose et la modalisation par le conditionnel qui montrent la volontaire prise de distance du locuteur par rapport aux dires rapportés. La justification de la présence des ennemis en RDC par la chasse aux génocidaires est donnée pour fausse.

*Dans cette enceinte, **ont été tenus des discours contre l'argent sale.** Eh bien, nous sommes outrés de voir que le cobalt ensanglanté, le cuivre ensanglanté, l'or ensanglanté, le diamant ensanglanté circulent sur le «Stock Exchange», sans que les acheteurs de ces rapines-là, ne s'avisent de mettre le holà et de refuser d'acheter ces produits de rapine comme ils luttent contre l'argent sale. Il y a là encore deux poids, deux mesures. **L'argent sale, c'est le monde en danger.** Mais le cobalt ensanglanté, le cuivre ensanglanté, l'or ensanglanté du sang du peuple congolais (...) Les transactions dans le monde ne souffrent d'aucune gêne pour se les procurer et donner à ces gens de l'argent pour qu'ils continuent à piller et à occuper notre pays.*

Cet extrait a été analysé par le biais des dénominations. On y disait que les acheteurs de rapines font partie de ceux qui ont tenus des discours contre l'argent sale à l'Onu, car le locuteur ne se dirait pas outré s'il n'y avait pas de lien entre ceux qui ont tenu de tels propos et lesdits acheteurs de rapine. Le sentiment d'indignation qu'il exprime viendrait donc de la contradiction entre ce qu'ils ont dit et ce qu'ils font. Concernant le discours autre, le locuteur rapporte ce qui a été dit par « l'argent sale c'est le monde en danger » (discours autre imputé sous forme résumée). Cependant, les sermons sur l'argent sale sont rapportés ici non pas pour être contredits, mais plutôt pour fustiger l'attitude de leurs auteurs vis-à-vis de leurs propres dires.

4- Les figures de style

Observer la construction du dissensus dans le discours de Yerodia s'envisage également sous l'angle des figures de style. En effet, on retrouve dans le discours des figures qui s'accordent avec l'argumentation. Ce sont tantôt des figures qui ont vocation à créer du contraste entre les idées et qui sont potentiellement porteuses de polémique, tantôt des figures qui, sans produire d'effet de contraste ne s'en accordent pas moins avec l'intention argumentative du locuteur. Ce sont résolument des figures qui véhiculent le dissensus montré.

Soit l'énoncé suivant :

Ils sont venus comme des voleurs nous attaquer sans nous prévenir alors que nous étions occupés à planter du maïs, des arachides et des haricots, car cela manquait dans ce pays qui regorge de diamants, d'or, de cobalt, de cuivre etc. C'est par les arachides, par le maïs, par les haricots que pour venir au secours de notre peuple, nous avons commencé. Lorsque nous avons été arrêtés net par ces gens...

Il y a dans cet énoncé une comparaison et des énumérations. La figure de comparaison en elle-même n'a pas vocation à créer des effets d'opposition, mais ici elle est mise au service de la démonstration du dissensus puisque le comparant (*voleurs*) s'avère peu flatteur pour le comparé (les ennemis de la RDC)²⁵⁰. En ce qui concerne les deux énumérations successives, elles non plus ne montrent pas de trace de polémique de prime abord. Cependant, à les observer, on peut déceler une sorte d'antithèse entre la première et la deuxième. Il y a une opposition d'idées véhiculées entre *du maïs, des arachides et des haricots* et *de diamants, d'or, de cobalt, de cuivre*. En parlant de ce dans quoi les Congolais étaient en train de s'investir lorsqu'ils ont été surpris par leurs voisins ennemis, le locuteur semble revenir à ce qui est fondamental, indispensable à une construction nationale. En effet, les aliments répondent aux besoins physiologiques, aux besoins primaires, alors que les minerais correspondent plutôt à des besoins d'exportation, non moins significatifs, mais moins essentiels à la vie. On voit ainsi, entre la RDC et ses ennemis, ce qui intéresse l'une et les

²⁵⁰ L'extrait suivant montre également la figure de comparaison en train de participer à la construction de la polémique: *Les conditions de vie de notre peuple qui les fuit comme la peste... compliquent leur existence.*

autres dans cette succession d'énumérations, l'un voulant simplement se nourrir, et l'autre cherchant à s'enrichir (aux dépens du premier de surcroît). De cette réflexion émerge alors l'ethos de la victime devant son agresseur.

Soit encore :

Ils prennent des localités mais ils ne les possèdent pas. Ils ne les posséderont pas parce qu'il leur manque, comme dans le cas de l'érotisme, le consentement.

On a vu que selon que le comparant est peu flatteur pour le comparé, la comparaison peut participer à la construction de la polémique²⁵¹. Si le locuteur parle de manque de consentement, l'érotisme n'est peut-être pas le terme adéquat, sinon son contraire. On mettra alors cette maladresse sur le compte des aléas d'un discours improvisé et on fera l'hypothèse que le locuteur veut faire référence au viol, auquel cas les ennemis de la RDC seront comparés à des violeurs.

Il vaudrait peut-être mieux violer l'Article 2, occuper des pays tiers, faire la razzia sur les richesses de ce pays, déporter ses habitants, torturer les enfants, les femmes et les vieillards, plutôt que de commettre le grand péché de ne pas payer ses cotisations. Il y a là deux poids deux mesures que nous ressentons comme une immense injustice.

Saisir le sens de cet énoncé nécessite une lecture antiphrastique, car le locuteur raisonne par l'absurde. Il invente une thèse, la prête à un énonciateur imaginaire et la tourne en dérision. Cependant, l'invention de cette thèse n'est pas fortuite, elle est inspirée de l'action dudit énonciateur. En d'autres termes, c'est parce que le locuteur estime que l'Onu agit injustement qu'il lui attribue ces idées de manière implicite. Son véritable point de vue refait surface après cette antiphrase, il y a « une immense injustice ». L'aveu de ce point de vue est en réalité la conclusion d'un raisonnement sous-tendu par la règle de justice qui veut que l'on applique « un traitement identique à des êtres ou à des situations relevant d'une même catégorie ». Le reproche se fonde également sur le principe de proportionnalité, qui veut que l'importance des

²⁵¹ Les antonomases dans les dénominations par des noms propres *ces Horace et ces Curiace, ces huns d'un nouveau genre, Bill le rwandais et Jo l'ougandais, spadassins...* sont des cas similaires.

châtiments correspondent à celle des délits²⁵². En effet, le respect de l'indépendance de tout État et la participation au budget de l'Onu sont tous deux des principes imposés par la Charte. Par conséquent, si pour les membres de l'Onu les défauts de cotisations entraînent des sanctions alors que ceux qui déportent et torturent les enfants restent impunis, « il y a là deux poids deux mesures ».

Le dernier exploit qu'ils sont en train d'accomplir en ce moment, c'est d'encercler la ville de MbujiMayi, capitale mondiale du diamant, mais capitale mondiale des enfants atteints de poliomyélite. Je ne pense pas que la hâte et la disponibilité qu'ils montrent à rentrer dans MbujiMayi, c'est pour enfin aller vacciner les pauvres enfants congolais...

En parlant d'exploit, le locuteur crée par une antiphrase un effet d'ironie qui met mieux en évidence le caractère aberrant de l'acte qu'il dénonce²⁵³. Il ressort également une antithèse entre *capitale mondiale du diamant* et *capitale mondiale des enfants atteints de poliomyélite*, du point de vue des idées que tous deux impliquent.

Ils sont venus pour nous occuper et voilà qu'ils se battent, qu'ils se battent de façon étrange, ceux-là qui sont venus nous enseigner la démocratie, ceux-là qui sont venus rétablir la paix ; pour se distraire de leurs occupations de rapine, ils se font une petite partie de guerre sur notre sol, détruisant ainsi les trois millions de vaccins que les Nations Unies, l'OMS ont fait porter à Kisangani. Se tirant les uns sur les autres, chacun pourvu de ses Congolais respectifs.

L'oxymore *petite partie de guerre* cherche à mettre en tort l'ennemi devant l'Onu, en montrant que celui-ci minimise la gravité de l'événement. La guerre est un jeu (petite partie), une distraction à laquelle il se livre pour le simple plaisir. L'Onu privilégie le règlement pacifique des conflits. Dès lors, laisser entendre d'un État qu'il joue à la guerre questionne sa crédibilité en tant que membre de l'Onu. Lorsqu'il les accuse publiquement de poser dans l'indifférence (*petite partie de guerre*) des actes qui sapent les efforts de l'organisation pour

²⁵²Doury Marianne, 2016, *Argumentation, Analyser textes et discours*, Armand Colin, p.44.

²⁵³ Le locuteur dénonce encore par une antiphrase dans : *Le consentement, nous l'avons. Sinon, notre peuple n'irait pas s'établir dans la forêt pour fuir les bienfaits de ces gens venus des collines.*

améliorer la situation en RDC (*détruisant... les vaccins*), on comprend que la stratégie du locuteur consiste définitivement à mettre ses ennemis en porte à faux avec l'Organisation.

Ces messieurs continuent à avancer bien qu'ils aient signé avec nous, le 10 juillet dernier, un accord de cessez-le-feu qui n'a de « feu » que le « cessez », mais ils continuent à avancer, à encercler des villes.

L'Onu a été l'un des médiateurs des accords de Lusaka (Zambie) du 10 juillet 1999 qui devaient mettre fin à la deuxième guerre du Congo. L'énoncé accord de cessez-le-feu qui n'a de « feu » que le « cessez », semble structuré sur une paronomase qui exploite deux sens de la forme « feu », dont le deuxième est « défunt ». Par cette tournure, le locuteur fait de ses ennemis des États peu crédibles du fait de n'avoir pas respecté les engagements qu'ils ont contractés devant l'Onu.

L'allocution de Yerodia regorge de procédés stylistiques, mais considérant que les descriptions, répétitions, énumérations, interrogations oratoires sont davantage liés aux émotions, nous avons pris le parti de ne pas les exploiter ici. Les figures sélectionnées, en ce qu'elles impliquent une forme d'opposition, correspondaient davantage à l'objectif de cette étude, à savoir observer la construction du dissensus par le biais de certains faits de langues.

Le discours du ministre congolais, par son caractère conflictuel échappe au cadre générique dans lequel évoluent en général les prises de parole auxquelles nous nous sommes intéressés. Les faits de langue étudiés jusqu'ici mettent en exergue des traits de polémique tels qu'ils n'ont pas été retrouvés dans les autres déclarations du corpus. L'emploi des pronoms participe à la construction de communautés en discours, les figures de style entretiennent une opposition entre les acteurs, les dénominations qui se rapportent aux entités que le locuteur accuse sont fortement conflictuelles, et le discours autre (y compris onusien) est représenté de manière à alimenter la polémique. C'est toute la rhétorique qui est mise au service d'une critique habilement adressée, et le niveau d'instruction et de maîtrise de la langue du locuteur y contribue par ailleurs largement.

La République centrafricaine : Comment dire le coup d'État à l'Onu ?


[Sommaire](#)

RCA lemme
 CLIC sur un

 CLIC+MAJ:

N°	écart	corpus	texte	mot
7	23.7	184	143	république_cent
7	20.0	120	99	centrafricain_3
7	9.3	132	55	délégation_2
7	8.2	245	73	(
7	7.6	252	71)
7	7.6	14	14	séléka_2
7	7.4	112	42	transition_2
7	7.0	12	12	françois_2
7	7.0	12	12	bozize_2
7	6.8	40	22	15
7	6.3	19	14	ex_2
7	6.0	32843	3916	le_7
7	5.9	9	9	centrafricain_2
7	5.8	22	14	cemac_2
7	5.5	8	8	centrafricaine_2
7	5.5	60	23	2003
7	5.5	28	15	agricole_3
7	5.3	11	9	ira_2
7	5.2	9	8	bangui_2
7	5.0	40	17	mars_2
7	5.0	290	61	session_2
7	4.9	10	8	rural_3
7	4.8	34	15	constitutionnel_
7	4.8	30	14	armée_2
7	4.8	19	11	centrafrique_2
7	4.7	6	6	hectare_2
7	4.6	672	113	mon_7
7	4.6	21	11	consensuel_3
7	4.6	11	8	étendue_2
7	4.5	180	41	chef_2
7	4.4	43	16	insécurité_2
7	4.4	19	10	concorde_2
7	4.3	92	25	désarmement_2
7	4.3	31	13	vif_3
7	4.3	23	11	xxie_3
7	4.2	5	5	ddr_2
7	4.2	5	5	cri_2
7	4.2	1002	153	président_2
7	4.0	93	24	adresser_1
7	4.0	45	15	défense_2

Spécificités du discours centrafricain

Depuis sa déclaration d'indépendance (1961), la République centrafricaine a connu des cycles de crises politico-militaires qui ont accompagné des changements successifs de régime politique et qui ont plongé le pays dans une perpétuelle instabilité.

Le dernier cycle de conflit en date commence par la première guerre civile, opposant de 2004 à 2008 le gouvernement centrafricain à l'UFDR (Union des Forces Démocratiques pour le Rassemblement), une coalition de factions rebelles qui revendique une meilleure prise en compte de certaines ethnies par l'Etat. Ce conflit fait suite au coup d'Etat de François Bozizé qui a accédé au pouvoir en renversant le président Ange Félix Patassé en 2003. Il aboutira à la signature d'accords de paix en 2007 et 2008, prévoyant entre autres l'amnistie des combattants UFDR ainsi que leur intégration à l'armée, la reconnaissance de l'UFDR comme parti politique et la formation d'un gouvernement d'Union Nationale.

Le non-respect des accords par le gouvernement maintient les protagonistes dans une paix armée et entraîne la formation de la coalition Séléka qui réunit l'UFDR et d'autres mouvements rebelles. La deuxième guerre civile éclate alors officiellement en décembre 2012, opposant le gouvernement centrafricain aux opposants cette fois regroupés au sein de la Séléka. Guerre éclair, elle aboutira en mars 2013 à la chute de Bozizé, sa fuite au Cameroun ainsi que l'autoproclamation du chef de la rebellion Michel Djotodia président de la République.

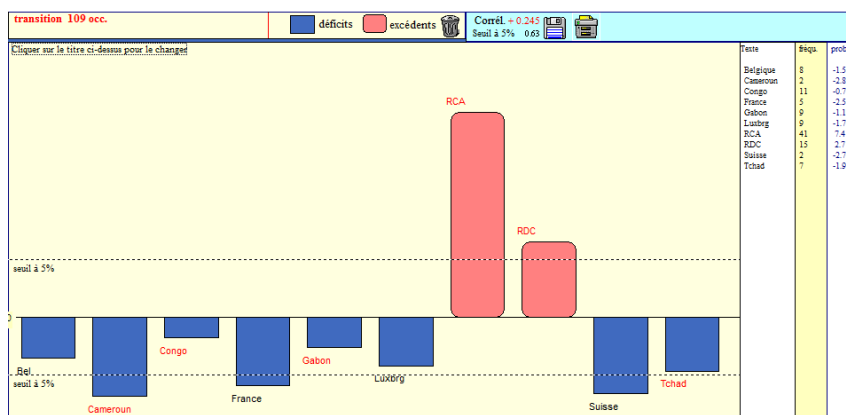
La troisième guerre civile éclatera dans la foulée au cours de la même année, fruit d'une mutation de la seconde guerre en affrontements inter-communautaires. Djotodia a échoué à rétablir l'ordre et à asseoir l'autorité de ses troupes Séléka. Les combats se poursuivent alors entre celles-ci, à majorité musulmane, et l'alliance *Anti-balaka* (anti-machette), milices d'auto-défense à majorité chrétienne et animiste qui réagissent aux nombreuses exactions sur les civils commises par les Sélékas de Djotodia. La dissolution de la coalition par celui-ci en septembre 2013 reste sans effet. Les affrontements dégénèrent alors en conflit inter-religieux, lorsque la logique devient de s'en prendre à ceux qui sont réputés proches des mouvements de part et d'autre (par la religion ici)²⁵⁴. Le conflit est censé avoir pris fin sur un accord de cessation des hostilités (accord de Brazzaville du 23 juillet 2014), mais la paix reste fragile, le

²⁵⁴Djotodia ne sera pas reconnu par ses homologues africains, qui demandent la mise en place d'une transition. Incapable de rétablir l'ordre, il démissionnera le 10 janvier 2014, au cours de son mandat de transition.

chaos sécuritaire et l'anarchie perdurent dans le pays. Tout cela dans une situation humanitaire désastreuse, caractérisée entre autres par une insécurité alimentaire chronique et une crise des réfugiés qui impacte la totalité de l'Afrique Centrale. Vu ce contexte, c'est tout naturellement que les mots de la guerre et de l'insécurité émergent des spécificités du discours centrafricain dans le corpus : *insécurité* +4,4, *défense* +4,0, *LRA*+5,3 ²⁵⁵, *résistance*+3,9 *rébellion* +3,5, *politico-militaire* +3,4.

La transition

Avec un écart type de +7,4, le terme *Transition* est hautement spécifique au discours centrafricain. On y compte 42 occurrences sur les 112 que contient la totalité du corpus.



Distribution du mot *Transition*²⁵⁶

Dans la limite chronologique du corpus, *transition* est une spécificité réellement représentative du discours centrafricain à l'Onu. De l'année 2000 à l'année 2014, la Centrafrique a été en transition à deux reprises. Une fois après le coup d'Etat orchestré par François Bozizé en 2003, et une autre après le renversement de celui-ci par Michel Djotodia en 2013. Sur les 42 occurrences, 21 sont concentrées dans l'allocution de 2013 du premier ministre centrafricain et on en retrouve 4 dans celle de la cheffe de l'Etat de la transition en 2014. Pour la première transition, on retrouve 6 occurrences chaque année entre 2003 et 2005.

²⁵⁵LRA désigne la *Lord Resistance Army*, en français Armée de Résistance du Seigneur. DDR désigne le plan d'action Désarmement Démobilisation Réinsertion mis en place par l'État dans le cadre de la reconstruction.

²⁵⁶ La similitude entre RCA et RDC en termes de conjoncture transparait ici. La RDC aussi, dans une mesure moindre, surutilise le mot *transition*. On voyait précédemment que le discours de la RDC à l'Onu se situait entre guerre et transition/reconstruction.

Ce thème de transition transparait dans les spécificités à travers d'autres mots tels que *constitutionnel* +4,8, *désarmement* +4,3, *national*²⁵⁷ +3,9, *démobilisation* +3,7, *DDR*+4,2, *assainissement* 3,4, *aménagement* +3,4, *Union Nationale* +3,4, *changement* +3,3, *élection* +3,1.

Dans ces discours, la transition s'envisage comme un processus qui vise par des moyens politiques la transformation d'un régime politique jugé non-démocratique en une démocratie.

Le calendrier de la TRANSITION prévoyait en outre l'organisation d'un Dialogue National .
RCA Page: 1309 a

La mission de l'actuel Gouvernement de TRANSITION est de réunir et de réaliser les conditions qui autoriseront un retour à la vie démocratique normale en République_Centrafricaine .
RCA Page: 1310 a

On parlera alors de *transition en vue d'un retour (rapide) à l'ordre (la légalité) constitutionnel(le)*.

T7 1466a| . Cet aménagement constitutionnel proroge le mandat du P
T7 1423a| paix , et à l' ordre constitutionnel . Il s' agit , au sort
T7 1294a| retour à l' ordre constitutionnel . Enfin le courant d'
T7 1294a| retour à l' ordre constitutionnel et démocratique .
T7 1310a| rapide à l' ordre constitutionnel .
T7 1312a| rapide à l' ordre constitutionnel ; le rétablissement de
T7 1310a| 2004 : Référendum constitutionnel ; 30 Janvier 2005 : El
T7 1293a| Organisation du référendum Constitutionnel . Troisième trimestre
T7 1425a| Constitutionnelle de transition . La p
T7 1424a| promulgation de la Charte Constitutionnelle de Transition ; l' a
T7 1425a| membres de la Cour Constitutionnelle de Transition ; La p
T7 1466a| avis de la Cour constitutionnelle . Cet aménagement co
T7 1308a| multilatéraux , la légalité constitutionnelle au terme des électio
T7 1273a| rétablissement de la légalité constitutionnelle . Monsieur le Présid
T7 1292a| retour d' une vie constitutionnelle normale a permis d'

Concordances du lemme *constitutionnel*

Parce qu'elles arrivent dans des contextes ambigus, les transitions dont parlent les locuteurs centrafricains sont prises dans des collocations qui sont porteuses d'enjeux argumentatifs.

En effet, de 2003 à 2005 les trois représentants centrafricains qui se succèdent à l'Assemblée utilisent la formulation *transition consensuelle*.

T7 1320b| t permis l' issue heureuse de la Transition consensuelle et du process
T7 1308b| s du calendrier que le régime de transition consensuelle s' était donn
T7 1311b| essaie pour mener à terme cette transition consensuelle . Notre atta
T7 1319b| a permis de mettre en place une Transition consensuelle . Celle_ci a
T7 1320a| Le succès de notre Transition consensuelle est donc dans
T7 1320d| aire pour conduire à bon port la Transition consensuelle et le process
T7 1326a| mesure l' issue pacifique de la Transition consensuelle et du process
T7 1293a| ipales et législatives . Cette transition Consensuelle dont le terme

²⁵⁷L'adjectif *national* est pris dans des collocations avec *dialogue*, *concorde* ou *réconciliation*.

Le processus de transition mis en place par le nouveau gouvernement fait suite à un coup d'Etat. Dès lors, parler de transition consensuelle participe peut-être d'une stratégie qui veut pallier le défaut de légitimité des actions du gouvernement en place en sous-entendant l'accord des différentes composantes de la vie politique, voire du peuple lui-même. L'opinion générale serait prise en compte et le peuple aurait donné son accord pour qu'on agisse dans son intérêt.

Il y a cependant une curiosité qui vient contredire l'affichage de cette démarche démocratique. En 2003 et 2004, les locuteurs centrafricains qui représentent François Bozizé désignent à plusieurs reprises par « président de la République ».

Avant que ma délégation ne puisse apporter sa contribution sur l'état du monde(...), je voudrais, au nom de S. E. François Bozizé, Président de la République centrafricaine, du Gouvernement et du peuple centrafricains, souhaiter plein succès à nos assises. RCA 2003

Votre grande et riche expérience d'homme d'État et de diplomate achevé nous assure déjà du succès de nos travaux auxquels S. E. François Bozizé, Président de la République et chef de l'État, dont la foi aux idéaux de notre organisation reste inébranlable, souhaite une pleine réussite. RCA 2004

On sait pourtant qu'après que celui-ci a renversé son prédécesseur en mars 2003, les élections présidentielles – qu'il a remportées – n'ont eu lieu qu'en février 2005²⁵⁸. Peut-on alors parler de « président » de la « République » avant cette date ?

Le premier ministre centrafricain évite cette incorrection en parlant à 4 reprises de « Chef de l'Etat de la Transition » pour désigner Michel Djotodia dans son allocution au débat de 2013, après le coup d'Etat.

Le Chef de l'État de la Transition et le Gouvernement d'Union Nationale de Transition s'attellent à cette tâche difficile. RCA 2013

```
T7 1425a| serment du Chef de l' Etat de la Transition . La dernière institution
T7 1425c| lies . Le Chef de l' Etat de la Transition et le Gouvernement d' Unio
T7 1427c| ela que le Chef de l' Etat de la Transition en accord avec le Gouvern
T7 1429c| ial par le Chef de l' Etat de la transition à travers de multiples re
```

²⁵⁸ C'est d'ailleurs dans le discours de 2003, après avoir fait plusieurs fois référence au « Président de la République » que le représentant centrafricain a annoncé la planification des élections présidentielles pour l'année 2005.

Les (ex)Séléka

Le discours centrafricain se distingue également du reste du corpus par le substantif *Séléka* (+7,4 ; pour 14 occurrences sur 14). Ici, il est exclusivement employé dans l’allocution de 2013 prononcée par le premier ministre, dans lequel il cooccure souvent (11 fois) avec *ex* (+6,3).

```
T1 1829a| prises pour interdire aux ex x Séléka d' assurer le maintien de l' o
T1 1829b| ceux de l' ex - rébellion de la Séléka . La coalition Séléka ayant é
T1 1829b| ion de la Séléka . La coalition Séléka ayant été dissoute , on entre
T1 1829c| onnement des éléments de l' ex - Séléka , quinze ( 15 ) sites ont ét
T1 1830a| és entre les éléments de l' ex - Séléka et des bandes organisées en g
T1 1830b| rare cruauté de la part des ex - Séléka à l'encontre des populations
T1 1831a| eize ( 16 ) éléments de l' ex - Séléka à 8 ans de prison ferme , le G
T1 1831c| dissolution de l' ex - coalition Séléka et de la Convention des Patrio
T1 1831c| guerpissement des éléments de la Séléka dans les commissariats de pol
T1 1832a| occupés par des hommes de l' ex - Séléka avec comme corollaire la libér
T1 1832b| ment forcé des éléments de l' ex Séléka qui refusent leur cantonemen
T1 1832b| des éléments désarmés de l' ex - Séléka au nombre de 1_200 hommes ver
T1 1832d| victimes des sévices de l' ex - Séléka . Monsieur le Président ,
```

La Séléka, avec à sa tête Michel Djotodia, est une coalition rebelle qui avait pour objectif de chasser François Bozizé du pouvoir. Une fois qu’elle est arrivée à ses fins, sa dissolution officielle a été annoncée en septembre 2013 par son leader, afin d’enrayer la tournure dramatique que prenaient les événements et l’incapacité à rétablir l’ordre.

Le préfixe « ex » a pour intention de poser que les Séléka n’agissent plus au nom de leur ancien leader qui est à ce jour (au moment où le discours est prononcé, c’est-à-dire en 2013) le chef de l’Etat. En employant « ex », le premier ministre Nicolas Tiangaye entend surtout désavouer les récentes actions des rebelles, et ainsi dédouaner le gouvernement des exactions qu’ils ont pu commettre. Cependant, certains extraits laissent entendre que le mouvement n’existe plus :

Il a été organisé une cérémonie de réconciliation entre les officiers des Forces Armées Centrafricaines (FACA) et ceux de l'ex - rébellion de la Séléka. RCA 2013

« L’ex-rébellion » tend à dire que la rébellion n’est plus d’actualité, ce qui implique que la situation a été maîtrisée, or c’est seulement la relation entre le chef de l’Etat et les rebelles qui en principe n’existe plus. La décision de dissoudre a été unilatérale, puisque les miliciens ont refusé de désarmer²⁵⁹.

²⁵⁹La charge argumentative qu’il y a dans *Ex* ne produit pas pour autant l’effet de faire disparaître la réalité en elle-même.

Le 15 mars 2003 : Ne pas dire le coup d'État

Le 15 mars 2003 est la date à laquelle François Bozizé a accédé au pouvoir par un putsch contre son prédécesseur Ange Félix Patassé. C'est pourquoi la date est spécifique au discours centrafricain par les formes *15* +6,8 ; *2003* +5,5 et *mars* +5,0. On constate en effet que, sous le mandat de Bozizé, les représentants de la Centrafrique, y compris lui-même, ne parlent jamais de coup d'Etat mais utilisent plutôt la date pour désigner les événements qui l'ont porté au pouvoir. C'est ainsi qu'on parlera du *sursaut patriotique du 15 mars 2003*, du *changement (intervenue) le 15 mars 2003*, de *l'avènement du 15 mars 2003*, de *la situation d'avant le 15 mars 2003*, ou encore de *l'option prise le 15 mars 2003*.

```
T7 1291b| le sursaut patriotique du 15 Mars 2003 en Centrafrique , en tant qu' ab
T7 1311c| vée par le changement du 15 Mars 2003 , sont nombreux et pressants et
T7 1313a| ité par ce changement du 15 Mars 2003 seront gravement compromis si le
T7 1319b| e sursaut patriotique du 15 mars 2003 a permis de mettre en place une
T7 1343c| e sursaut patriotique du 15 mars 2003 , le Gouvernement met tout en oe
T7 1397c| depuis l' avènement du 15 Mars 2003 . La République_Centrafricaine
T7 1292b| e Président , Depuis le 15 Mars 2003 , la volonté du Gouvernement de
T7 1294a| la situation d' avant le 15 Mars 2003 , présenté par le Président de l
T7 1295c| e que l' option prise le 15 Mars 2003 est celle d' une gestion consensus
T7 1307b| e changement intervenu le 15 Mars 2003 participe de ce type de mutation
```

Concordances de 15 mars 2003

François Bozizé -peut-être par défaut de légitimité vu la façon dont il a accédé au pouvoir- n'a pas fait de déclaration aux débats généraux avant d'avoir été officiellement élu président dans son pays. Du coup d'état jusqu'à 2007, il a été représenté par des membres de son gouvernement. Les déclarations de ceux-ci, préparant un terrain favorable à sa venue, ont consisté à démontrer le bien-fondé du putsch militaire. C'est le sens de l'extrait de l'allocution de 2003 qui suit :

*C'est dans ce contexte qu'est intervenu le sursaut patriotique du 15 Mars 2003 en Centrafrique, en tant qu'aboutissement d'un processus auquel toutes les forces vives de la Nation ont apporté une certaine contribution. La situation qui a prévalu dans mon pays avant le 15 Mars 2003 a fait l'objet de plusieurs débats et tentatives de règlement infructueux tant au niveau du Conseil de Sécurité, (...)de la CEMAC, de la CEN-SAD ainsi qu'au niveau des initiatives bilatérales. [...] Depuis **le 15 Mars 2003**, la volonté du Gouvernement de transition d'œuvrer pour le retour d'une vie constitutionnelle normale a permis d'obtenir des avancées très significatives... RCA 2003*

Dans cet énoncé, le raisonnement qui consiste à justifier le coup d'Etat est appuyé par 3 arguments :

1_ Le renversement de l'ancien chef de l'Etat relevait de la volonté et de l'action du peuple et non d'un seul homme (décision consensuelle).

2_ L'alternative au coup d'Etat, même à l'initiative de l'Onu, s'est avérée sans succès (solution de dernier ressort).

3_ Les résultats du point de vue politique permettent de conclure que le « sursaut patriotique » était une bonne décision (conséquences heureuses).

On retrouve également dans d'autres prises de parole des éléments qui visent à légitimer les actions du nouveau dirigeant politique. C'est ainsi que le représentant de 2004 les qualifie de « mouvement populaire porté par des forces sociales aussi distinctes les unes les autres dans leur essence ». Il souligne aussi le « soulagement ressenti par la population et l'espoir suscité par ce changement du 15 Mars 2003 ».

Si le discours centrafricain s'attèle à justifier les actes du 15 mars, c'est par conscience du caractère répréhensible de ces événements. C'est cette même réalité qui peut amener les représentants à euphémiser le coup d'État au profit d'autres dénominations telles que « changement », « option », « sursaut patriotique » auxquelles il semble plus aisé d'apporter une justification.

Cette section sur la RCA, bien qu'elle soit courte peut permettre de réfléchir à la posture adoptée à l'Onu par un gouvernement responsable d'un putsch militaire, action qui contrarie les valeurs de démocratie qui sont chères à l'Organisation. Comment parle-t-on du coup d'Etat ? Comment nomme-t-on le *chef de l'Etat* qui n'a pas été élu ? Comment décrit-on une rébellion meurtrière qu'on a soi-même fomentée ? On le voit, le déni, le contournement de certaines réalités par les mots témoigne de ce qu'il n'est pas anodin de se présenter à l'Onu en portant une casquette de putschiste. Les représentants centrafricains affichent un attachement à la démocratie et à l'Etat de droit, même si la démarche est piégée d'avance, entachée par des contradictions.

Regards sur soi et regards sur l'autre : l'interdiscursivité dans les relations entre pays européens et africains

Introduction

Le chapitre précédent a consisté à donner de chaque État-membre un portrait-robot discursif établi sur la base de l'interprétation des caractéristiques lexicales révélées par le traitement automatique des textes. Ces portraits ont laissé entrevoir une image de l'autre que nous nous proposons à présent de traiter. L'ambition de cette nouvelle section est ainsi d'envisager des communautés de parole et de parler de la représentation que l'une se fait de l'autre. Précisément, comment l'Europe est-elle représentée dans le discours des États-membres africains et comment ces derniers définissent-ils leur propre communauté par rapport au regard qu'ils posent sur l'Europe ; et inversement, que disent de l'Afrique les États européens et comment se voient-ils ?

Nous proposons pour cette étude une méthode qualitative qui consiste à observer la gestion d'une thématique qui préoccupe les deux communautés et les oblige par conséquent à renvoyer l'une à l'autre en tant qu'acteurs (agents ou patients) concernés par cette thématique. La thématique du développement nous semble à ce titre indiquée²⁶⁰. En effet, l'Afrique est le continent le plus touché par le sous-développement²⁶¹ ; et les pays développés -dont ceux du corpus - ont une part substantielle de responsabilité en ce qui concerne l'accès de tous à la prospérité. De plus, le développement s'est au fil des portraits avéré un axe important des communications africaines à l'Onu, les locuteurs africains plaidant particulièrement la cause du continent dans ce domaine. Dans le discours développementaliste apparaissent des

260 Françoise Dufour (2004) s'est intéressée à l'interdiscursivité dans le discours du développement au sein de la communauté France-Afrique. L'un des enjeux de sa démarche était de s'enquérir des traces du discours colonial dans le discours du développement.

261 C'est en son sein qu'on retrouve la majorité des pays en déficit de développement. Selon la Banque Mondiale, plus de la moitié des plus pauvres de la planète vivaient en Afrique en 2015 ; et avec l'Asie du Sud, l'Afrique regroupait 85% des personnes pauvres, c'est-à-dire vivant sous le seuil international de pauvreté fixé à 1,90 dollar par habitant et par jour. <https://www.banquemondiale.org/fr/research/brief/poverty-and-shared-prosperity-2018-piecing-together-the-poverty-puzzle-frequently-asked-questions>

Voir aussi : Liste 2020 des bénéficiaires de l'aide publique au développement <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/Liste-des-beneficiaires-de-l-APD-etablie-par-le-CAD-2020.pdf>

catégories qui renvoient aux différents pays en marche vers un certain niveau de développement : pays pauvres, pays du sud, pays les moins avancés, pays en (voie de) développement, pays à faibles revenus, pays récipiendaires (de l'aide au développement), pays industrialisés (catégorie également prisée par la thématique environnementale), pays développés... Notre contribution ne cherche pas à définir ou à distinguer strictement ces catégories établies de manière formelle ou informelle par les institutions de Bretton Woods afin de désigner le monde en développement et son autre. Nous cherchons plutôt à observer dans leurs emplois par les deux communautés des régularités argumentatives et énonciatives qui alimentent des analyses en termes d'image. Ces régularités sont observées au prisme de l'interdiscursivité, car nous considérons que l'image de soi et de l'autre peut être étudiée d'après les reprises et les réfutations. Les énoncés étudiés prendront en compte toutes les catégories renvoyant aux pays en marche vers un certain niveau de développement, autant qu'ils considéreront les désignants *Europe* et *Afrique*, ainsi que les lemmes *européen* et *africain*, dont les décomptes sont donnés dans les tableaux suivants.

Commençons par un premier tableau qui rassemble les termes relatifs aux deux continents :

	États européens	États africains
Europe	74	9
Européenne	186	25
Européen	27	0
Européens	19	1
Européennes	3	0
Total	306	35

	États africains	États européens
Afrique	457	75
Africaine	167	20
Africains	90	10
Africain	48	10
Africaines	15	3
Total	777	118

Les données fournies par ces tableaux sont délicates à interpréter car le potentiel sémantique politique des deux familles de mots n'est pas le même. Constatons pour commencer que pour 777 occurrences du mot *Afrique* et de ses dérivés dans le sous-corpus africain, il y a 118 occurrences du même mot dans le sous-corpus européen, soit un rapport de 1 à 6. Le sous-corpus africain quant à lui compte 35 occurrences du mot *Europe* et de ses dérivés, et le sous-corpus européen en compte 306 (soit un rapport quasiment de 1 à 9). Il semble donc en première approche que les Européens utilisent plus le terme *Afrique* et ses dérivés que les Africains le terme *Europe* et ses dérivés. Par ailleurs le rapport entre le nom et l'adjectif s'inverse pour les deux continents, aussi bien pour l'auto-désignation que pour l'hétéro-désignation. Tout d'abord le mot *Europe* est une spécificité du discours français seul, comme nous le montrait le portrait de la France. Les locuteurs européens lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes réfèrent davantage à une entité *Union* ou *Communauté européenne*. Il faut dire que parmi les 4 pays d'Europe considérés, il y en a 3 qui sont membres de l'Union Européenne. Le déséquilibre noté procéderait alors de ce que, pour la France, l'Europe désigne l'entité politique et non pas le continent, alors que les trois autres états préfèrent le terme précis. Signalons aussi que pendant les années prises en compte par le corpus la plupart de ces pays européens ont occupé des postes clés au sein des instances de l'Union (présidence du Conseil de l'Union : France 2000, Belgique 2001, Luxembourg 2005, France 2008), ce qui les a contraints à tenir compte de cette casquette importante au moment des débats onusiens. Par ailleurs, l'évitement du mot *Europe* peut avoir trait au fait que le référent du terme ne soit pas parfaitement stabilisé, avec la distinction qui continue de se faire entre Europe de l'Est et Europe de l'Ouest, et entre États-membres et États non membres de l'Union Européenne comme on le voit encore dans le portrait de la France. Malgré l'existence de l'Union africaine, les Africains réfèrent quant à eux à l'Afrique sous le nom du continent, tout en utilisant aussi l'adjectif de façon significative. Nous allons devoir à présent préciser les contextes d'emploi de ces mots tout en gardant présent à l'esprit que d'autres désignants peuvent être utilisés pour caractériser les rapports entre des pays au développement inégal.

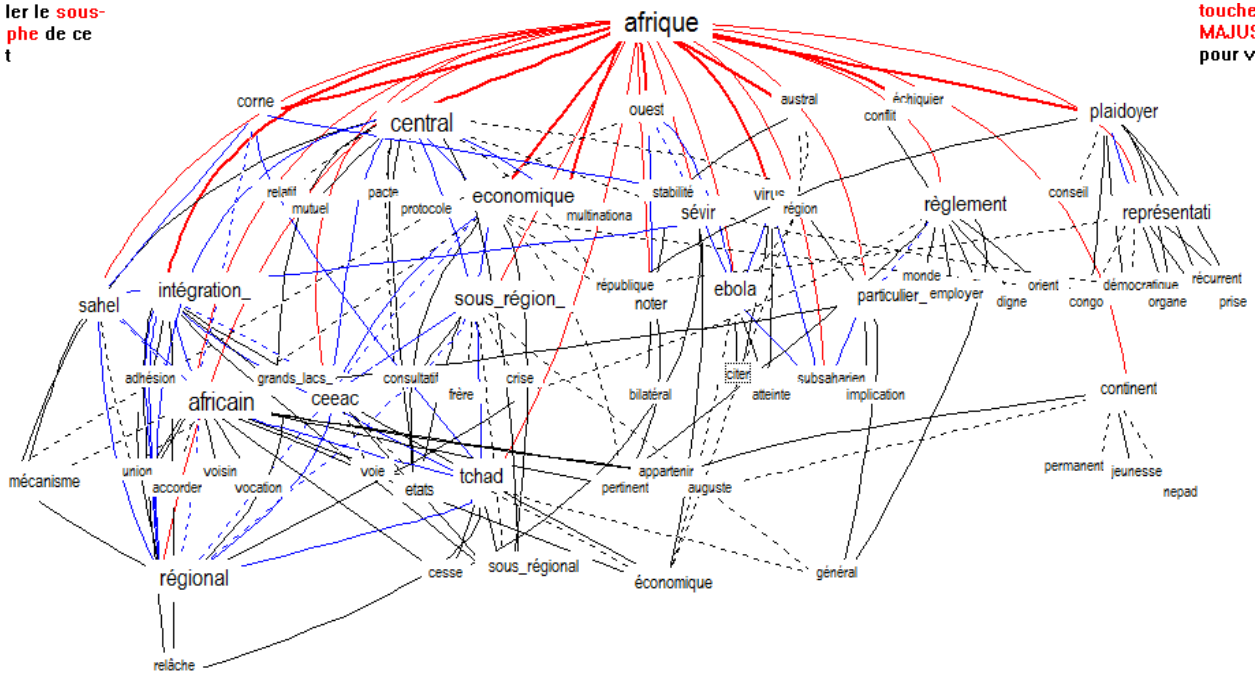
Ce qu'il y a d'inédit dans cette nouvelle section est l'image de l'autre telle qu'elle se construit dans le discours. Cependant le lecteur ne s'étonnera pas que l'on s'attarde dans un premier temps sur la représentation par les États-membres des communautés même dont ils procèdent. Nous considérons en effet que parler du regard que certains locuteurs posent sur une autre

communauté impose tout d’abord de voir comment ils constituent la communauté depuis laquelle ils prétendent parler (et juger cette autre).

Le discours africain sur le développement tiendra lieu de discours *témoin*, les États africains étant nécessairement les initiateurs du débat. C’est le discours des États européens en réaction au premier qui sera étudié par la suite, et les jeux d’opposition feront émerger l’image de soi et de l’autre selon les positionnements respectifs de chacune des communautés sur les questions qui seront abordées, en particulier concernant les causes de l’échec de développement.

Une Afrique marginalisée ou irresponsable ?

Les mots associés favoris du mot *Afrique* dans les déclarations africaines donnent une idée du cadre thématique dans lequel le mot est le plus régulièrement sollicité par les locuteurs africains.



Associations du mot *Afrique* dans le sous-corpus africain

Cette figure montre les cooccurents privilégiés du mot *Afrique* dans le corpus réduit aux allocutions des États africains. Certes, les thématiques sécuritaire (*crise, conflit, stabilité,*

règlement...) et sanitaire (*Ebola, sévir, virus...*) en ressortent, mais ce qui émerge surtout c'est le discours de l'intégration régionale et mondiale de l'Afrique (*Intégration*, du côté gauche de la figure). En effet, l'Afrique est un continent dont la plupart des États ont accédé à la souveraineté avec un handicap lié entre autres à leur précédent statut. Précisément, le tracé des frontières internationales des États correspond aux limites administratives des anciennes colonies. Ces États relativement nouveaux sont pour la plupart de dimension modeste, tant sur le plan démographique qu'économique. Ils aspirent alors à une unité politique, qui favoriserait la croissance économique grâce à l'intégration continentale. De plus, avec le poids de certains acteurs tels que l'Union Européenne, l'ALENA et le MERCOSUR, la constitution de groupements régionaux d'envergure se pose aux États africains comme une impérieuse nécessité, seule condition pour faire de ces derniers de véritables interlocuteurs pour ces blocs d'influence à l'heure de la mondialisation. La volonté de l'Afrique de se constituer en acteur politique (uni) trouve sa plus haute expression dans la fondation de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) en 1963, puis de son successeur l'Union Africaine en 2002.

Cependant, le panafricanisme reste un pur idéal pour ce continent dont de nombreux pays et régions sont sujets à d'interminables crises politiques qui génèrent un climat général d'instabilité, maintenant ainsi l'Afrique relativement en marge des échanges mondiaux. En découle alors le discours d'une Afrique morcelée (*central(e), ouest, corne, austral, sahel, subsaharien(e), grands lacs, continent, sous-région, région, régional, sous-régional*), un continent fragmenté qui exprime le souci de devenir *un*, afin de connaître une expansion mondiale. Le foisonnement des mécanismes d'intégration régionale et autres groupements d'intérêts économiques, représenté par les termes *CEEAC, NEPAD, Consultatif, Pacte, Protocole, Union, Mutuelle, mécanisme, intégration*²⁶² témoigne lui aussi de la construction d'une unité politique en train de se faire. On s'étonnait -au cours de la réalisation des portraits- de cette tendance du discours africain à convoquer le lexique de la famille pour faire référence à d'autres pays ou personnalités d'Afrique. Une courte section dans l'étude du discours tchadien a même été réservée à cette curiosité. *Frère, fratricide, sœur, (digne) fils*

262 CEEAC= Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
NEPAD= New Economic Partnership for Africa Development
Consultatif (Comité Consultatif Permanent sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale)
Pacte, Mutuelle (Pacte d'Assistance Mutuelle)
Protocole (Protocole relatif au Conseil de Paix...)
Union (Union Africaine)

d’Afrique, ces mots sont d’ailleurs relevés par le dernier calcul des associations ci-dessus. Finalement, ces termes qui renvoient à la famille participent peut-être de cette poursuite d’un idéal d’unité. Le lexique de la famille, puisqu’il opère un rapprochement qui plus est sur fond de parenté, aurait alors part à une stratégie qui veut *faire* en discours l’intégration en question²⁶³.

L’expansion de l’Afrique passe également par son essor sur le plan politico-diplomatique. La représentation permanente au Conseil de Sécurité des Nations Unies qui est un indicateur de puissance figure donc naturellement parmi les requêtes prioritaires. C’est à ce titre que des mots comme *représentation, permanent, plaidoyer, conseil, élargissement, adhésion, organe, prise* (de décision) comptent eux aussi parmi les associés privilégiés d’Afrique dans le discours africain.

<p>une REPRÉSENTATION au Conseil de sécurité à la mesure Cameroun Page: 379 c</p>
<p>En effet , il est difficile de concevoir qu' un continent comme l' AFRIQUE ne puisse pas avoir une REPRÉSENTATION permanente au Conseil de sécurité . Gabon Page: 826 d</p>
<p>De même , en poursuivant la réforme du Conseil de sécurité , le Gabon reste attaché à l' objectif d' une REPRÉSENTATION permanente et équitable de l' AFRIQUE . Gabon Page: 942 c</p>
<p>pleine REPRÉSENTATION de l' AFRIQUE dans les organes de RCA Page: 1465 a</p>
<p>elle voudrait rappeler son plaidoyer pour la pleine REPRÉSENTATION de l' AFRIQUE dans les organes de prise RDC Page: 1551 c</p>

C’est mus par ce besoin d’expansion de l’Afrique que les États africains expriment leur inquiétude concernant la mise à l’écart du continent par rapport aux interactions économiques et politiques mondiales.

Soit l’extrait suivant :

263 Sur le plan international, cela peut aussi servir à valoriser l’image de l’Afrique. Par exemple, les locuteurs africains ont souvent dit de Kofi ANNAN qu’il était un «digne/grand fils d’Afrique».

T7 1337b| on à Monsieur Kofi_ANNAN , digne fils de la tradition africaine , Secr
T8 1471b| t Monsieur Kofi_Annan , ce digne fils de l' Afrique , pour sa réelecti
T2 279a| OUA , à l' élection de ce digne fils d' Afrique . En cette période d
T8 1521b| adership remarquable de ce digne fils de l' Afrique , les Etats membre
T3 459a| s , aussi m' adresser à un grand fils de l' Afrique , un ami et un frè

Ici, ils pourraient être en train de s’appuyer sur les vertus de Kofi Annan pour les étendre à l’Afrique sur fond d’hérédité. En raisonnant par induction, on aurait alors : *Kofi Annan est homme de valeur. Or Koffi Annan est un fils d’Afrique. Conclusion implicite : Dès lors, l’Afrique (sa mère dont il a hérité) est un continent de valeur. Le lien familial servirait donc ici à souligner l’héritage, puisqu’un ami ou un voisin ne saurait être un héritier.*

L'Afrique, marginalisée, est en proie à la misère et à la pauvreté. Gabon 2000

Dans cet énoncé, l'enjeu argumentatif repose sur la construction syntaxique. L'apposition de « marginalisée » produit un effet d'évidence de la mise à l'écart de l'Afrique. Krieg-Planque (2012, p.207) retient l'appositive en tant qu'elle est dotée d'une propriété intéressante pour l'interdiscours, par le fait de représenter dans l'énoncé « la trace d'un discours qui aurait été tenu ailleurs ». En effet, l'adjectif vient caractériser l'Afrique, sans recours à un verbe qui aurait donné un contexte (comment, par qui) à cette caractéristique. Comme si cette explication/contextualisation avait déjà été fournie ailleurs. Il est ainsi donné comme déjà connu que l'Afrique est marginalisée, si bien que cela ne constitue plus –apparemment– l'objet de la prise de parole, sinon seulement une donnée connue qu'on évoque à titre explicatif. Derrière l'appositive se cache un préconstruit pour le discours posé, qui lui-même cache une relation de cause. Une lecture implicite fait ressortir l'idée que c'est parce que l'Afrique est marginalisée qu'elle est en proie à la misère et à la pauvreté.

Soit encore :

Elle (l'impasse dans la relance du cycle de Doha) peut également être interprétée comme une nouvelle occasion de marginaliser les pays du Sud. Congo 2003

Ici, le locuteur plaide la cause de l'ensemble des pays du Sud, et c'est sur un présupposé que repose l'idée de leur mise à l'écart y compris de l'Afrique. *Nouvelle occasion* implique en effet que les pays du Sud ont déjà été mis à l'écart, ou qu'ils sont mis à l'écart depuis déjà un certain temps.

On avait par ailleurs déjà relevé :

*Notre continent a été longtemps traité, si j'ose dire, en objet des relations internationales. Il est **pourtant** directement concerné par la plupart des grands problèmes qui se posent à l'humanité d'aujourd'hui, qu'il s'agisse (...) de la régulation économique et financière, du terrorisme, etc. Cameroun 2010*

Dans cet extrait étudié avec le portrait du Cameroun, « objet des relations internationales » pour qualifier le traitement réservé à l'Afrique s'oppose à la position d'acteur des relations internationales à laquelle l'Afrique -par la voix du locuteur - dit aspirer. Le connecteur *pourtant* veut souligner l'opposition entre le rôle que le continent devrait jouer au regard de sa place dans les grandes problématiques mondiales et celui qui lui est conféré dans les faits.

On retrouve aussi dans les discours d'autres États africains cette même idée :

Malheureusement, force est de constater qu'ils (les États Africains) ne trouvent pas encore au sein de ce système toute la place qu'ils méritent, notamment du fait de leur mise à l'écart.
Tchad 2011

Avec « mise à l'écart », le locuteur s'appuie dans cet énoncé sur une sorte de *déjà là*. En effet, la nominalisation d'actions sollicite un patrimoine cognitif qui est commun à toute l'Assemblée (Krieg-Planque, 2012, p209), ce n'est pas ici qu'on donne l'information selon laquelle l'Afrique est mise à l'écart. Les nominalisations produisent un effet d'évidence, et aussi de consensus général sur l'idée que l'Afrique est écartée des interactions mondiales. Par ailleurs, il y a dans « toute la place qu'ils méritent » le présupposé que les États Africains méritent leur place au sein du système mondial.

Dans tous ces extraits, il faut remarquer que celui qui est responsable de la marginalisation n'est pas nommé. Voix passives (*Notre continent a été traité*), apposition (*L'Afrique, marginalisée...*), nominalisations d'actions (*mise à l'écart*), verbes à l'infinitif (*occasion de marginaliser*), tous ces procédés linguistiques ont en commun de supporter l'indétermination et permettent de ne pas désigner l'entité qui met l'Afrique à l'écart des relations internationales. Nous aurons pourtant l'occasion avec les déclarations des États européens de voir que les pays développés s'identifient tout de même à ce message dont ils sont la cible.

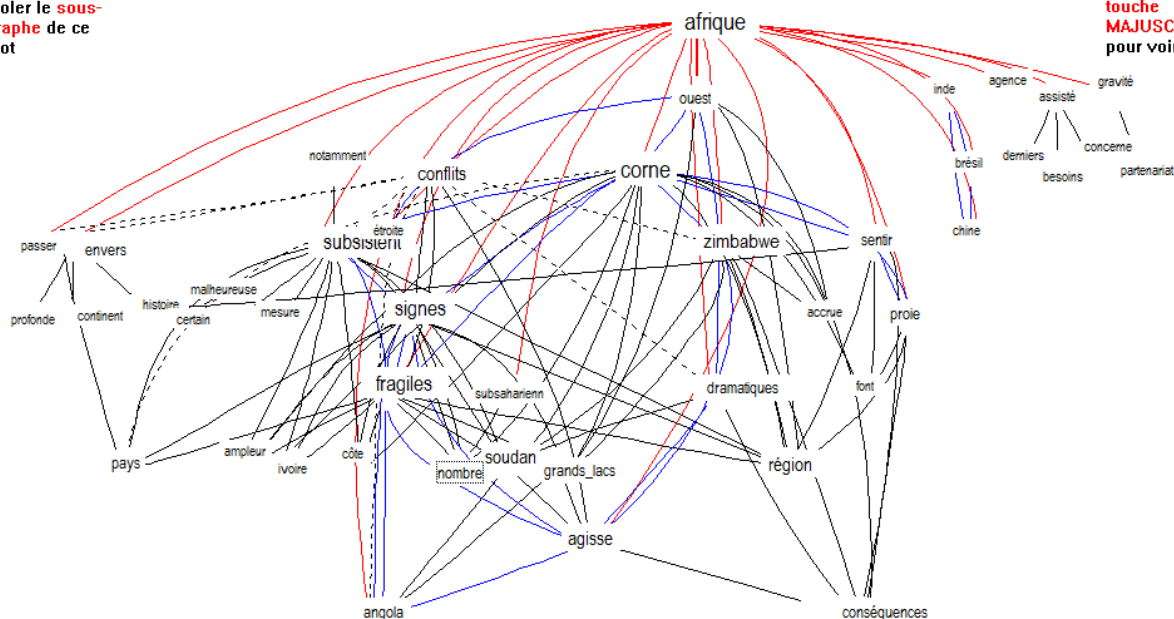
Une Europe exemplaire ou moralisatrice ?

Une approche par les cooccurrences privilégiées peut donner une idée de la manière dont l'Afrique est perçue par les Européens dans la limite du corpus. L'environnement du mot *Afrique* dans le corpus réduit aux déclarations européennes est donné par la figure suivante²⁶⁴ :

264 Ce *poulpe* se limite aux 22 termes les plus proches ; mais la liste originelle des co-occurents en rassemble 67. Le lecteur ne s'étonnera donc pas de retrouver en exemple certains mots qui n'apparaissent pas dans la figure des associations.

CLIQUER sur
un mot pour
isoler le sous-
graphe de ce
mot

CLIQUER sur
un mot avec
touche
MAJUSCULE
pour voir les



Environnement du mot Afrique dans le corpus réduit aux allocutions européennes

Deux grandes idées peuvent en effet être tirées de ces associations favorites. Pour commencer, des termes tels que *Ouest*, *corne*, *subsaharienne*, *Grands Lacs*, *Zimbabwe*, *Soudan*, *Angola*, *RDC*, *Côte d'Ivoire*, *pays*, *continent*, *région* qui donnent une perspective territoriale de l'Afrique, qu'on appréhende souvent par des noms de régions et des noms de pays. Remarquons au passage que toutes ces zones géographiques sont, dans la limite chronologique du corpus, des foyers de tensions ou de crise humanitaire (guerres civiles, épidémies, famine), ce qui est en accord avec les principaux buts de l'Assemblée et de l'Onu qui veillent à résoudre ce type de crise pour garantir la sécurité mondiale. Toujours est-il que, privée d'action, l'Afrique n'a la fonction de sujet syntaxique que 3 fois (sur les 74 emplois du mot dans le sous-corpus européen), dont 2 fois dans un enchaînement descriptif avec le verbe *être*, et 1 fois dans une requête concernant la représentation au Conseil de Sécurité. On ne réfère donc pas en tant que tel à un acteur politique, mais plutôt à un lieu où se déroulent des événements politiques. Ce qui nous mène à la deuxième idée, la plus représentative des résultats du calcul des associations. En effet, la grande majorité des cooccurrents se rapporte aux drames de l'Afrique. *Conflits*, *besoins*, *fragiles*, *dramatiques*, *proie*, *gravité*, *retards*, *ampleur*, *conséquences*, *malheureusement*, la plupart des mots de la liste expriment de près ou de loin une forme de gravité dans la situation politique, économique et sociale de l'Afrique.

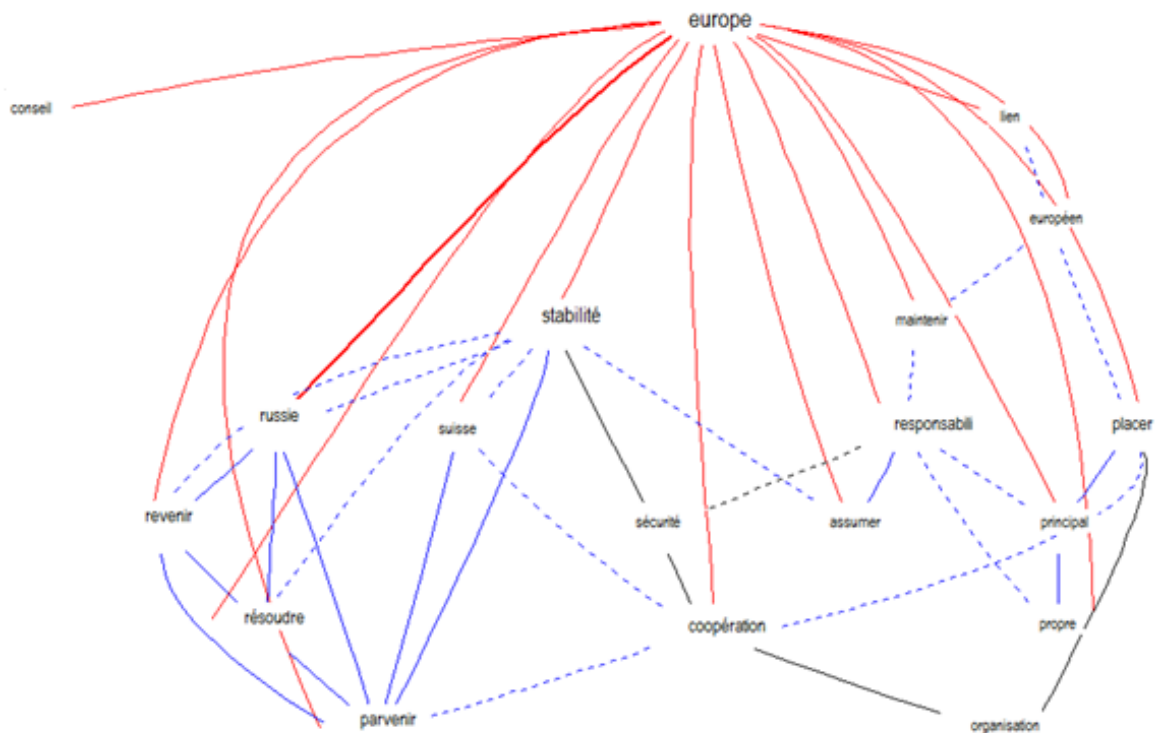
On les retrouve dans des segments tels que *l'Afrique est la proie du terrorisme*. Ou bien *Réduire les retards qui malheureusement subsistent...* Ou alors *une crise humanitaire de grande ampleur*. Ou encore *conséquences dramatiques pour l'Afrique*.

Dans la figure des associations, même des mots difficilement rattachables de prime abord à une idée précise, tels que « signe », « nombre », « dernier » s'inscrivent dans cette même logique. Par exemple, *nombre* exprimera une idée d'excès, pour se rapporter au « **nombre** de personnes vivant dans l'extrême pauvreté », au « **nombre** d'états... qui continuent à éprouver les plus grandes difficultés à progresser ». Les emplois de *signes* dans l'environnement du mot *Afrique* corroborent le caractère de généralité de la pauvreté et de l'instabilité politique, la paix et la prospérité n'apparaissant que sous forme de « signes » : « Des **signes** positifs bien qu'encore fragiles de réconciliation dans des pays dévastés... » ; « Des **signes** d'espoir, certes parfois fragiles peuvent être relevés... » La forme *derniers* exprime quant à elle l'idée que les problèmes relevés sont d'actualité, donc non encore résolus : *on a assisté ces derniers temps à une reprise des combats*²⁶⁵ ...

Comparons à présent ces idées à celles que les Européens associent au mot *Europe*. Il a été vu avec les portraits que l'Europe ne désigne pas dans le discours français un continent. Au-delà de la dimension territoriale, elle y est présentée comme une communauté exclusive dont les membres ont en commun des valeurs qui trouvent leur plus haute expression dans l'Union Européenne, acteur politique d'envergure. Le terme *Europe* étant une spécificité du discours français (+9,8), voyons l'usage qui en est fait dans les autres déclarations européennes à travers les cooccurrences privilégiées²⁶⁶.

265Même si les proportions sont minoritaires par rapport à la place accordée aux autres idées, la dernière isotopie remarquable au sein des associations privilégiées du mot *Afrique* est celle qui soutient un discours en faveur du développement de l'Afrique et son intégration au monde : *Chine Brésil Inde (Afrique du) sud, Agence partenariat...* Le discours développementaliste de l'Europe sur l'Afrique s'envisage mieux à l'aune des catégories de pays qui désignent le monde en développement.

266 Nous avons préféré séparer en deux parties (la France puis les autres) l'étude des emplois du mot *Europe* dans les discours européens, car *Europe* étant une haute spécificité française, les usages associatifs français auraient dominé les résultats du calcul des associations.



Associations du mot *Europe* dans le corpus réduit aux discours européens à l'exception de la France

Au vu des deux dernières figures, il va sans dire que l'Europe paraît un pôle de stabilité à côté de la représentation qui est donnée de l'Afrique. Des mots tels que *sécurité*, *stabilité*, *responsabilité*, *coopération*, *lien* concourent à dessiner la figure d'une entité politique déjà constituée, intégrée et surtout équilibrée. Ils apparaissent dans des phrases telles que : *Elle (l'OTAN) a illustré que son existence autant que ses actions **consolident** grandement la **sécurité**, la **stabilité** et le **développement en Europe***. Luxembourg 2001

« Consolider » ici implique que ces constantes caractérisaient déjà l'Europe. Il était donc simplement question de les renforcer. La représentation de l'Europe comme une entité politique équilibrée est encore plus nette dans le discours français :

*Je vous apporte le salut fraternel de l'Europe, de **l'Europe** qui est consciente de ses **responsabilités**, de l'Europe qui veut agir, de l'Europe qui est fidèle à ses valeurs, (...). Notre devoir est d'agir, non de subir*. France 2008

Par une métonymie le locuteur dépeint l'Europe comme une entité capable de penser et de prendre en main son destin et celui du monde, conformément à ce qui a été évoqué dans le portrait français. Le verbe « agir » qui exclut toute forme d'attitude passive montre une

Europe entreprenante et investie. Les verbes associés favoris du mot *Europe* (dans le discours européen) s'inscrivent d'ailleurs dans une telle perspective. *Assumer, maintenir, parvenir, résoudre*, construisent le discours d'un acteur politique prenant ses responsabilités, tandis que le verbe *subsister* (avec des sujets à contenu dysphorique) est donné comme verbe associé favori du mot *Afrique* dans le discours européen. L'Europe construit d'elle-même une image positive qui s'oppose à sa vision dépréciative de l'Afrique comme un continent affronté à d'incessants problèmes.

Pourtant, l'opinion africaine sur une exemplarité de l'Europe est nuancée. Les extraits qui suivent ne portent pas nécessairement sur le développement, mais ils donnent l'occasion de voir un discours africain qui, sans contredire ouvertement, semble effectivement discuter cette exemplarité.

Les évènements récents intervenus à travers le monde, et particulièrement en Europe, nous rappellent que la paix et la sécurité reposent sur des bases fragiles, même là où ces questions semblaient définitivement résolues. Congo 2008

Dans cet énoncé, la réfutation du positionnement discursif du modèle est implicite. L'adverbe « même » veut insister sur le caractère universel de la fragilité de la paix, y compris en Europe/là où ces questions semblaient...résolues. Il y a ici le désaveu de l'Europe en tant qu'étalon de mesure de la stabilité.

Soit encore :

Je ne saurais passer sous silence le drame que vivent depuis quelques années des milliers de jeunes originaires d'Afrique qui se lancent à l'aventure au péril de leur vie pour atteindre l'Europe, nouvelle « terre promise » à leurs yeux. Ces migrations dont l'ampleur ne cesse de croître sont évidemment imputables au différentiel de développement entre le Nord et le Sud. C'est à ce niveau que pays d'origine, pays de transit, pays d'accueil doivent intervenir pour rechercher des solutions humaines qui prennent en compte les causes profondes du phénomène. Il est clair en effet que ni les contrôles ni les refoulements, ne sauraient être des réponses adéquates et durables. Cameroun 2007

Dans cet extrait, le locuteur place le lien entre migrations et inégalités Nord-Sud sous le signe de l'évidence, après quoi il cite les trois acteurs concernés par les solutions à trouver (« pays d'origine, pays de transit, pays d'accueil »). Ici, l'énumération appelle à un partage des

responsabilités, qui contraste cependant avec le centrage opéré dans l'énoncé suivant sur des actions de contrôle et de refoulement dues aux seuls pays « de transit » et « d'accueil ». Par ailleurs, ce qui ressemble à une préconisation est surtout une critique. D'une part, il y a dans « rechercher des solutions humaines » le sous-entendu que les solutions actuellement à l'œuvre sont inhumaines. D'autre part, la clivée insistant sur « à ce niveau » et la reformulation « causes profondes du phénomène » traduisent une insistance sur les inégalités de développement et préparent l'assertion finale sur l'inefficacité de l'approche du phénomène migratoire par les pays riches.

En ce qui concerne l'exemplarité de l'Europe, il n'en est pas directement question, mais un parallèle peut quand-même être établi. En effet, avec le syntagme attributif « à leurs yeux », le locuteur prend de la distance par rapport à la caractérisation « « terre promise » ». Nous ne prenons pas en compte les guillemets parce que le discours a été prononcé, après quoi le support écrit a suivi un certain parcours –que nous maîtrisons mal-avant d'arriver sur la plateforme documentaire où nous l'avons recueilli. Mais nous supposons que même si c'est le personnel linguistique de l'Onu qui a retranscrit le texte après le prononcé, les guillemets ne peuvent avoir été placés que parce que *terre promise* a été considéré comme discours/point de vue autre que celui du locuteur qui s'attaque au stéréotype social de l'eldorado européen, très présent dans les sociétés africaines.

Dans tous les cas, l'expression « à leurs yeux » suffit pour déduire que le locuteur lui-même n'est pas de cet avis. D'après cette prise de distance, le vrai, le bien et le beau ne se trouvent pas nécessairement en Europe ; ce qui va largement à l'encontre d'une perception de l'Europe comme modèle, quel que soit le domaine.

L'exemplarité des pays développés est également mise en doute par une critique qui revient fréquemment dans le discours africain, celle qui porte sur le non-respect par ceux-ci des engagements qu'ils prennent vis-à-vis des pays pauvres. C'est en d'autres termes la critique d'une volonté politique qui s'arrête aux bonnes intentions. Nous avons déjà rencontré des extraits dans lesquels ce reproche est formulé. C'est le cas de :

Ce qui veut dire entre autres pour les États développés d'appliquer les termes du Consensus de Monterrey (...) mais les conclusions de la dernière conférence de l'OMC à Cancun montrent qu'on n'en prend pas encore tout à fait le chemin. Tchad 2003

Il y a aussi :

Il serait rassurant que la solidarité envers les pauvres s'exprime, au-delà des mots, beaucoup plus concrètement. Cameroun 2004

Ou encore :

Pour sa part, la République Centrafricaine souhaite que lors de la conférence de Bali en décembre prochain, les pays nantis honorent enfin leurs engagements dans le domaine du transfert de technologies et apportent une assistance... pour une lutte efficace contre le changement climatique. RCA 2007

Ou encore :

Il paraît donc urgent pour tous les partenaires au développement d'honorer leurs promesses notamment, le doublement de l'aide publique au développement. Gabon 2008

Ou bien :

Les engagements pris par les pays industrialisés au cours des grandes conférences internationales, sous l'égide des Nations Unies ne sont toujours pas respectés. Congo 2012

Ces passages donnent des « pays développés » ou « nantis » une image peu flatteuse puisqu'ils sont accusés de ne pas tenir leur parole, alors que, nous le verrons plus bas, plusieurs discours des États africains insistent sur les efforts que ceux-ci accomplissent pour tenir les leurs.

Il y a néanmoins dans le discours des pays européens des signes de ce que ceux-ci sont conscients que leur exemplarité ne fait pas consensus :

La France veut être exemplaire, non pas pour faire la leçon mais parce que c'est son histoire, c'est son message. Exemplaire pour porter les libertés fondamentales, c'est son combat, c'est aussi son honneur. France 2012

Car l'Europe ne veut pas donner de leçon, mais elle veut donner l'exemple. Elle veut donner l'exemple aussi en agissant pour la paix. Luxembourg 2008

Dans ces énoncés, les locuteurs semblent prendre en compte une opinion d'après laquelle ils seraient plus des donneurs de leçon que des modèles. Les travaux qui envisagent le dialogisme dans le détail linguistique de son fonctionnement voient dans certaines structures

de négation un indice de dialogisme²⁶⁷. Celui-ci est défini (par Bres, Nowakowska, et Sarale, 2019, p.10) comme un *principe* qui envisage « l'orientation de tout discours [...] vers d'autres discours », qui « se réalise sous forme de *dialogue interne* avec ceux-ci ». Il est alors question dans une négation dialogique de réfuter « non seulement (...) ce qui est effectivement dit, mais aussi (...) ce qui a pu être dit et ce qui pourra être dit ». La réfutation par dénégation (négation polémique + focalisation sur le pdv du locuteur) témoigne de la mise en tension de deux points de vue avant que les locuteurs tranchent en faveur du second. Au vu des critiques émises par l'Afrique sur l'Europe, ou plus généralement par les pays pauvres sur les riches, ces derniers seraient perçus comme des donneurs de leçon si on considère qu'ils disent ce qu'il faut faire alors qu'eux-mêmes n'y arrivent pas toujours, ou qu'ils font des reproches alors qu'eux-mêmes ne sont pas irréprochables.

Le débat sur les causes et les remèdes du retard du développement

Le reproche qui concerne la marginalisation de l'Afrique est explicité par les locuteurs africains dans le débat qui porte sur les origines des échecs liés au développement en Afrique. L'extrait suivant en donne un aperçu :

Il serait rassurant que la solidarité envers les pauvres s'exprime, au-delà des mots, beaucoup plus concrètement. Pour lutter contre la faim et la pauvreté, nous avons besoin de financements privés et publics massifs. Nous avons besoin d'être soulagés du fardeau de la dette ! Monsieur le Président, le monde vit aujourd'hui un paradoxe. Les Pays les plus pauvres sont ceux qui ont désormais les économies les plus ouvertes et les plus libérales (...). L'ordre économique actuel, si l'on n'y prend garde, risque de consolider et de pérenniser les rapports de force au profit des pays riches, et au détriment des nations pauvres. Les riches peuvent subventionner à loisir leur agriculture, leur industrie, leur secteur aérien etc. Quant aux pays pauvres, ils doivent, sous la vigilance d'Institutions financières où leurs voix comptent peu, se soumettre à la loi du marché. Le coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre est l'exemple même d'une mondialisation déséquilibrée et injuste. Cameroun 2004

267 La *Petite grammaire alphabétique du dialogisme* définit celui-ci comme un *principe* qui envisage « l'orientation de tout discours [...] vers d'autres discours », qui « se réalise sous forme de *dialogue interne* avec ceux-ci » (p. 10)

Ce passage fait état d'un « paradoxe ». Alors que les pays les plus à même de se défendre dans la compétition internationale protègent leurs productions, les plus pauvres sont soumis à une économie de marché qui les écrase. La prise de parole vise aussi à critiquer le manque de solidarité des plus puissants, cette dernière n'apparaissant que sous forme verbale. L'insistance présente dans « au-delà des mots, beaucoup plus concrètement » met l'accent sur le caractère effectif et pratique que devrait avoir ladite solidarité. Par ailleurs, le locuteur construit avec le « nous » une communauté au nom de laquelle il plaide la cause des pays pauvres. Ce « nous » désigne « les nations pauvres », mais le nom du destinataire a été effacé au départ, grâce à la voix pronominale qui permet de se passer de l'identité de l'actant (« que la solidarité... **s'exprime**...concrètement »)²⁶⁸. La référence explicite aux « riches » arrive plus tardivement dans l'énoncé, et les deux communautés sont décrites dans une opposition riche/pauvre qui entend démontrer le déséquilibre de la mondialisation. Il en découle alors une dichotomie que le tableau suivant s'emploie à résumer :

	« Les riches »	« Pays les plus pauvres », « nations pauvres »
Action	« pouvoir » « subventionner »	« devoir » « se soumettre »
Modalité	« À loisir »	« Sous la vigilance de »
Conséquence	« Rapports de force au profit de » ²⁶⁹	« Rapports de force... au détriment de »

Sur le fond des idées, ce sont la dette, la mise à l'écart des grandes réflexions (« institutions où leur voix comptent peu ») et un fonctionnement injuste de l'économie de marché avec pour corollaire le manque de générosité des pays riches qui sont mises en avant pour expliquer l'échec du développement.

268 La tournure « il serait rassurant » avec le sujet apparent et la forme impersonnelle du verbe introduit par ailleurs un acte de requête indirect qui lui-même est favorable à l'effacement des actants comme nous l'avons vu dans la section de cette thèse qui traite de l'indirection en tant que caractéristique du genre de discours étudié ici.

269 « consolider et de pérenniser les rapports de force au **profit** des pays **riches** » donne à voir que lesdits rapports de force étaient déjà établis en faveur des plus riches.

L'énoncé qui suit s'inscrit dans la même logique. On accuse les plus puissants de favoriser une mondialisation déséquilibrée et une concurrence déloyale.

*Dans ce contexte de **mondialisation** des économies, où **les règles du jeu** sont sans cesse subverties du fait notamment de la pratique des **subventions** (des productions agricoles) à laquelle se livrent **les États les plus puissants au détriment des agriculteurs des pays pauvres**, toutes les tentatives de résolution des problèmes de développement ne sauraient aboutir à des résultats probants. Tchad 2004*

Soit encore l'extrait suivant :

*Au cours de nos multiples rencontres internationales, **nous n'avons cessé de dire que le monde a besoin** de plus de solidarité internationale, que **les pays nantis doivent accroître leurs efforts financiers** pour contribuer au développement économique et social **des pays et peuples démunis**. En disant cela, **nous ne réclamions pas de l'aumône mais la satisfaction d'un droit légitime au développement pour ces peuples**. La misère ne cesse de s'accroître dans le monde (...). La situation est d'autant plus **scandaleuse** qu'au moment où **on promet** de la réduire ou de l'effacer, **la dette** des pays pauvres continue à s'accroître et son fardeau entrave leur croissance économique ; tandis que certains **spéculateurs financiers peuvent** mobiliser en une seule opération boursière des dizaines de milliards de dollars, **voire dix et même vingt fois plus** que **les généreuses remises** de dettes de ces dernières années. (...) Aussi est-il inconcevable de vouloir lutter contre le terrorisme sans l'instauration d'une **véritable solidarité** des pays nantis à l'égard **des plus démunis** pour réparer des situations d'injustice et de misère insoutenables qui incitent les éléments radicaux (...). Tchad 2001*

Dans cet énoncé, ce sont encore la dette et le manque de solidarité qui sont mis en cause dans l'échec du développement. Les protagonistes sont désignés par « pays nantis » et « pays et peuples démunis » : ces adjectifs vont au-delà de l'opposition économique riches/pauvres du passage précédent, en introduisant une nuance morale : « nantis » évoque une surabondance de biens et « démunis » une détresse qu'il faut secourir. L'appel à la pitié et l'appel à la justice se mêlent dans ce passage qui insiste sur les victimes avec le recours au mot « peuples ». La dénégation comprise dans « nous ne réclamions pas... mais » implique l'existence d'un point de vue autre que le locuteur entend réfuter. Il existerait ainsi une

359

opinion d'après laquelle les pays pauvres demandent l'aumône. La nature conférée à la demande en question touche précisément à la problématique de l'image de soi par rapport à l'autre. En effet, dans « nous ne réclamions pas de l'aumône » il y a un sous-entendu *nous ne vivons pas de la charité* ou *nous ne sommes pas des mendiants*. Un énoncé construit sur les mêmes procédés linguistiques (négation polémique + mise en relief du pdv du locuteur) et soutenant la même idée avait déjà été relevé lorsque nous analysions le discours gabonais :

L'appel ainsi lancé à la communauté internationale pour un traitement plus juste de la dette de mon pays et celle d'autres, n'est pas une démarche de mendicité. Il s'agit simplement de fortifier le système d'échanges international pour (...) que "la mondialisation... devienne une force positive pour l'humanité toute entière". Gabon 2000

Que les pays pauvres se défendent de vivre de la charité donne à voir qu'ils considèrent ce reproche comme celui que les pays riches leur adressent implicitement. Aux yeux de ceux-ci, ils seraient des mendiants, des quémandeurs.

Pour revenir au discours tchadien, l'énoncé montre par ailleurs un antagonisme entre le *Nous* (pays et peuples démunis) et le *On* (adversaire) qui incarne la solidarité internationale. Les actes de langage qu'ils accomplissent déterminent leurs rôles dans les relations qu'ils entretiennent, le premier formulant des requêtes indirectes (1-*nous...dire que le monde a besoin*. 2-*Nous ne réclamons pas...mais*) et l'autre accomplissant un acte promissif (*on promet*). La distinction des deux communautés apparaît aussi lorsque le locuteur attribue des droits à l'une (*un droit légitime... pour ces peuples*) et des devoirs et pouvoirs à l'autre (*les pays nantis doivent, les spéculateurs financiers peuvent*).

Du point de vue argumentatif, plusieurs procédés ressortent du passage. L'argument *a fortiori* veut établir que si les spéculateurs financiers peuvent mobiliser des montants largement plus élevés que ceux des remises de dettes, alors les dettes en question peuvent être plus largement effacées. Qui peut le plus peut le moins, donc (Doury, 2016, p.98). L'antiphrase dans « généreuses remises » participe à la démonstration du ridicule d'un contexte où des facilités plus grandes sont octroyées dans le cadre de spéculations financières, alors que des pays entiers vivent dans la misère. C'est à ce titre d'ailleurs que la situation est qualifiée de « scandaleuse » ; même si le raccourci est vite fait de dénoncer une société où la misère intéresse moins que le *boursicotage* et l'argent facile. En effet, il n'existe pas en principe de

rapport direct entre spéculation boursière et dette extérieure des pays pauvres. Au vu de cette absence de lien direct, le lecteur peut raisonnablement s'autoriser à résumer l'argument du représentant tchadien en *il y a de l'argent chez vous*. Quant à l'approche chiffrée qui est mobilisée dans l'argumentaire (« certains spéculateurs financiers peuvent mobiliser en une seule opération boursière des dizaines de milliards de dollars, voire dix et même vingt fois plus que »), celle-ci ne vise pas réellement à donner au locuteur par procuration une image de rigueur qui découlerait du prestige accordé au chiffre et à la science des experts. Elle ne cherche pas non plus à mettre au crédit du locuteur la présomption d'objectivité qu'on octroie d'office aux données chiffrées. En effet, l'argument par le nombre tend surtout à mobiliser le pathos et à susciter l'indignation. Il fait en cela système avec l'énonciation (jeux de personne *On* contre *Nous* ; modaux *devoir* contre-*pouvoir*, *vouloir*) et les actes de langage (promesses contre requêtes) pour alimenter la polémique sur les inégalités Nord-Sud. Dans leurs travaux sur la place des nombres dans les discours politiques (2012), Paul Bacot, Dominique Desmarchelier et Sylvianne Rémi-Giraud résument ainsi cette utilisation rhétorique des chiffres :

« Paradoxalement, les chiffres qui sont présumés neutres, exacts et objectifs et se caractérisent donc par la distance et la froideur, vont – en raison même de ces propriétés – se mettre au service des finalités rhétorique, argumentative et polémique des discours politiques. »²⁷⁰.

Enfin, l'argument pragmatique (Doury, 2016, p.50) établit le terrorisme comme conséquence négative du manque de solidarité des pays nantis à l'égard des plus démunis, activant ainsi chez les destinataires de la requête une émotion de peur censée les inciter à l'action.

Dans *Analyser les discours institutionnels* (2012), Alice Krieg-Planque souligne l'importance de « penser les discours en tant qu'ils se répondent les uns aux autres, sont en relation avec des extérieurs à eux-mêmes, sont parlés par d'autres, présentent des porosités, circulent par fragments ». Elle attire alors l'attention sur la nécessité d'étudier les discours « en tant qu'ils

270 Paul BACOT, Dominique DESMARCHELIER et Sylvianne RÉMI-GIRAUD, « Le langage des chiffres en politique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 100 | 2012, mis en ligne le 15 décembre 2014.

se reconnaissent ou s'ignorent, s'accueillent ou se repoussent.»²⁷¹. Plusieurs notions en sciences du langage et aussi en études littéraires permettent de penser la présence d'un discours à l'intérieur d'un autre et soutiennent à ce titre le principe de non-clôture des discours, et l'idée que les mots que nous utilisons ne sont pas neufs. La notion d'interdiscours renvoie à « l'ensemble des discours (relevant du même genre ou d'autres genres) avec lesquels un discours déterminé est en relation implicite ou explicite ». Alice Krieg-Planque encourage le recours à cette notion dans la mesure où celle-ci rend possible un regard sur le discours en tant qu'il est traversé par les mots et les pensées d'autrui en même temps qu'elle met en exergue des faits de soumission idéologique : « à travers la présence de l'interdiscours dans l'intradiscours, le discours apparaît comme parlé par l'idéologie qui le traverse nécessairement »²⁷². (Krieg-Planque ; 2012)

Avec la dette, les déséquilibres de la mondialisation et résolument le manque de solidarité, le discours africain présente les pays développés non seulement comme responsables de l'échec de développement, mais aussi comme ayant des devoirs vis-à-vis du développement en Afrique. Cependant ils ne le font pas en leur seul nom et préfèrent centrer le débat non pas sur l'Afrique en tant que telle, mais plutôt sur une opposition de pouvoir entre pays riches, nantis et pays pauvres, démunis. Mais, une perspective différente sur la question est donnée dans les déclarations émanant de pays d'Europe.

Avec la bonne gouvernance et les bonnes valeurs de gestion, la responsabilité, la justice, la démocratie... les locuteurs européens promeuvent des principes et posent aussi des conditions aux pays en développement. Ils adoptent ainsi une posture supérieure qui donne à voir une certaine exemplarité. En d'autres termes, une telle posture (dominante et savante) implique qu'ils s'estiment eux-mêmes crédibles au départ. Grossièrement, ils savent ce qu'il faut faire pour *réussir*, parce qu'eux-mêmes ont *réussi*. C'est ce qui transpire du discours européen dans lequel on observe chez les locuteurs des velléités de se présenter comme modèles :

271 KRIEG-PLANQUE Alice, 2012, *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin.

272 Une notion indissociable de celle d'interdiscours selon Michel Pêcheux est « l'intradiscours ». Celle-ci désigne le discours en train de se faire, tel qu'il semble se dire, se lire ou s'écrire. L'intradiscours est affecté par l'interdiscours et en porte les traces. PECHÉUX Michel, 1990, *L'inquiétude du discours*, Paris, Edition des Cendres. Textes choisis et présentés par Denise Maldidier.

Les pays développés ont le devoir d'être les pionniers d'une meilleure organisation du monde financier.

Belgique 2008

Ce sera aux pays développés de montrer l'exemple en convenant de cibles de réduction des émissions de CO2 d'ici à 2050 ambitieuses, supérieures à la moyenne. Luxembourg 2009

La Suisse veut et peut montrer l'exemple. Suisse 2009

La France veut être exemplaire (...) pour porter les libertés fondamentales, c'est son combat, c'est aussi son honneur. France 2012

Mon pays s'est doté de législations (...) et espère voir celles-ci jouer un rôle dissuasif et exemplaire pour les autres États. Belgique 2000

Ces velléités de jouer un rôle d'exemple peuvent avoir trait au regard que les pays développés posent sur les autres pays et continents, en particulier ceux en déficit de développement.

Soit l'énoncé suivant :

Tant les pays en développement que les pays développés sont responsables de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La mission des premiers est de mettre en pratique des réformes économiques et sociales pour assurer la « bonne gouvernance ». Les seconds ont pour tâche de soutenir ces efforts de façon prévisible et fiable. Suisse 2009

La formulation qui place l'outil de comparaison en début de phrase donne à voir l'existence et surtout la prise en compte d'un interdiscours sur la part de responsabilité de certains acteurs dans le développement. Le passage porte la trace d'un débat auquel le locuteur semble réagir, en attribuant des tâches à deux catégories d'acteurs. Il défend ainsi la coresponsabilité des pays en développement et des pays développés, même si l'ordre dans lequel ils sont cités (et classés) établit quelque peu la prééminence des « premiers », c'est-à-dire « les pays en développement ». Cette coresponsabilité consisterait pour les premiers à assurer la « bonne gouvernance » par la mise en place de « réformes » ; et pour les seconds à soutenir les efforts des premiers. Il est intéressant de voir que lesdites réformes sont présentées comme moyen principal d'atteinte des objectifs de développement. Remarquons aussi que la généralisation qu'opèrent les adjectifs « économiques et sociales » ne permet pas de préciser la nature des « réformes » en question, sachant que seules certaines réformes sont encouragées par les pays industrialisés (réduction des dépenses publiques, privatisation, investissements extérieurs,

libéralisation des échanges...)²⁷³. En ce qui concerne la responsabilité des « seconds », il n'a pas été précisé de quel ordre serait le soutien en question. On sait en tout et pour tout que celui-ci devra être « prévisible et fiable », deux qualificatifs quasiment substituables l'un à l'autre et qui n'informent pas davantage sur la nature de l'apport.

Le Luxembourg suit la même logique :

*Les pays du Sud **doivent** prendre en main leur **propre** développement en définissant des stratégies nationales détaillées et opérationnelles et en agissant sur le plan de la bonne gouvernance et de la lutte contre lacorruption.* Luxembourg 2005

Cet autre énoncé véhicule également la volonté de responsabiliser les « pays du Sud » vis-à-vis de leur marche vers le développement. L'intention argumentative est amplifiée par la modalisation déontique (dans « doivent ») et par l'emphatisation par l'adjectif « propre » de la valeur possessive de « leur » (« leur propre développement »), pour accentuer l'idée de la prépondérance du rôle de ces pays. Comme dans l'exemple précédent, des moyens sont proposés à cet effet. Le locuteur préconise d'une part des « stratégies nationales » qui doivent être « détaillées et opérationnelles », même s'il n'est pas dit ce qu'il faut détailler, ni le terrain sur lequel on doit pouvoir observer l'opérationnalité. La proposition la plus clairement formulée porte en revanche sur la « bonne gouvernance » et la « lutte contre la corruption » ; il est ainsi sous-entendu que les « pays du Sud » sont jusqu'ici mal gouvernés et corrompus. Il est intéressant par ailleurs de voir comment en 2005 le locuteur utilise encore cette appellation dont on sait qu'elle est non pertinente géographiquement, depuis l'effondrement du bloc de l'Est et entre autres l'essor des nouveaux pays émergents.

Soit encore :

*L'intégration progressive des pays en développement dans l'économie mondiale, en tenant compte des besoins particuliers des PMA, **passer par la bonne gestion des affaires publiques, l'État de droit et le respect des droits de l'homme**. S'ajoutant à la politique bilatérale d'aide au développement des Etats membres, l'engagement de l'Union européenne en faveur des **PMA** trouve des traductions concrètes depuis 1975 à travers les conventions de Lomé (...).* France 2000

²⁷³Le concept de « bonne gouvernance » est lui-même porteur d'un sous-entendu d'après lequel ceux à qui on le préconise sont *mal gouvernés*.

Dans cet énoncé, l'État-locuteur paraît décrire simplement le processus par lequel les pays en développement seront intégrés à l'économie mondiale. Pourtant, une lecture en termes d'acte de langage indirect le montre en train de formuler ou de rappeler les conditions imposées aux PED pour ladite intégration²⁷⁴. Il y a à ce titre deux nominalisations d'action qui favorisent l'indirection par l'élimination des actants. La première dans « l'intégration des PED » donne lieu à une formulation qui autorise à omettre la mention de l'identité de ceux dont dépend l'intégration en question (« l'intégration...passe par »), ou qui permet plutôt leur non-présentation comme tels. La deuxième dans « la bonne gestion », selon le même procédé qui autorise syntaxiquement à ne pas dire le nom de ceux qui doivent *bien gérer* (sous-entendu : ce n'est pas encore le cas). Précisément, la suppression des agents humains/institutionnels permet de ne pas présenter le dire comme une conditionnante, mais plutôt comme un processus naturel. La transcription dans un mode plus direct aurait pu être :

[L'agent qui a le pouvoir d'intégrer (France/UE/Nous)] intégrera les PED à l'économie mondiale s'ils...

Ou alors, selon les normes du genre

Les pays en développement seront intégrés à l'économie mondiale s'ils...

Le mode d'expression indirect présente comme une description ce qui aurait pu être un acte promissif (doublé d'un directif) et qui aurait ouvertement mis le locuteur en position d'autorité par rapport au destinataire. On voit ainsi l'indirection organiser la conflictualité et faciliter l'expression verbale des rapports de force. Notons surtout qu'une formulation directe aurait aussi été un aveu transparent de ce que les pays les moins développés sont effectivement marginalisés.

En ce qui concerne la désignation des groupes, l'appellation siglée PMA sert à rappeler que cette catégorie (parmi les pays en développement) s'est institutionnalisée et a été reconnue par les organismes financiers internationaux (OMC, et institutions de Bretton Woods). Le locuteur opère ainsi une distinction au sein des pays en développement. On note aussi que l'emploi du sigle est propre à euphémiser la réalité à laquelle celui-ci renvoie. L'appellation

²⁷⁴Ces conditions auraient trait aux souhaits de la communauté que la France représente, y compris l'Union Européenne qui est mentionnée par la suite.

« pays en développement » est elle aussi porteuse d'un euphémisme²⁷⁵. Ce propos est étayé dans les travaux de linguistique de Françoise Dufour (2007, p154) sur le discours France-Afrique. Elle soutient en effet que : « Aujourd'hui, les dénominations *tiers-monde*, *pays sous-développés*, ainsi que celle de *pays insuffisamment développés* sont délaissées, au profit des euphémismes *en voie de développer* ou *en développent* qui tendent à gommer la perception négative inscrite dans le caractérisant *sous développé*. Les reformulations *pays en voie de développent* et *pays en développement*, entrées en discours à partir de la CNUCED I (1964) pour *pays en voie de développement* (PVD) et dans la charte d'Alger (1967) pour *pays en développement*, traduisent l'anglo-américain *developping countries*. »

Dans l'extrait qui suit, le concept de bonne gouvernance est au centre d'un travail de redéfinition qui porte la trace des conflits discursifs sur les solutions aux retards de développement :

La bonne gouvernance n'est pas un concept moralisateur imposé de l'extérieur. Il ne s'agit pas non plus d'un système visant à distribuer de bons points et de mauvais points, et encore moins à désigner les bons et les mauvais élèves, de dire, pour d'autres, quelles sont les bonnes politiques et les mauvaises politiques. Non, la bonne gouvernance est synonyme d'une gouvernance efficace, et c'est un corollaire de la souveraineté. Belgique 2005

Le but affiché de cette prise de parole est de légitimer en discours ce qui est appelé « bonne gouvernance » en expliquant le bien-fondé. Le locuteur profite cependant de l'occasion pour rejeter l'étiquette du *moralisateur* que les pays donnés comme *médiocrement gouvernés* attribuent audit concept et par extension à ceux qui leur recommandent son adoption, entre autres les pays développés. La dénégation se construit principalement sur la structure [X n'est pas... Non, X... c'est]. Le « Non » qui introduit la position du locuteur donne encore mieux le signe de la prise en compte d'un discours autre et la volonté d'y réagir. C'est le champ lexical de la petite école qui renvoie à l'image du donneur de leçon que le locuteur entend récuser : (les « points », « les élèves », « la morale », « les bon(nes) », les mauvais(ses) ». On entrevoit presque le rejet d'une certaine idée de paternalisme, par lequel certains prétendraient inculquer à d'autres la distinction entre le bien et le mal. Aucun acteur n'est explicitement

275 On remarquait à l'inverse dans les déclarations africaines un effet d'amplification dans les dénominations « pays nantis », « pays démunis » qui elles, par ailleurs, ne sont pas des catégories formelles.

identifié. L'absence de COI (« concept...imposé » à *qui* ?) dans la première phrase élimine l'adresse du message ; et la formulation « imposé de l'extérieur » occulte doublement l'identité des *imposeurs* en question, puisque la voix passive permet d'omettre de les mentionner, et la métonymie « l'extérieur » remplace leur désignation par le lieu où ils sont censés se trouver. Néanmoins le mot « extérieur » suffit pour signaler l'implication de plusieurs acteurs dans le propos : celui qui agit de « l'extérieur », et –nécessairement- celui qui subit de *l'intérieur*. L'énoncé tend ici à se constituer en reprise littérale de ce qui a été dit ailleurs.

Le propos est clôturé par la présentation de la bonne gouvernance comme un « corollaire de la souveraineté ». Il s'agit ici de contrer l'argument sous-jacent aux critiques qui disent que le concept de « bonne gouvernance » est utilisé pour dicter des conduites à des pays et donc pour les déposséder de leur souveraineté. Le locuteur belge retourne ici l'argument en posant une relation de réciprocité entre bonne gouvernance et souveraineté.

Dans les extraits d'allocutions européennes qui ont été étudiés jusqu'ici, la formulation des actions préconisées sur le plan économique souffre d'une certaine vacuité : « stratégies nationales opérationnelles, réformes économique et sociales... ». Notons au contraire que les locuteurs paraissent plus prompts à associer le développement à des critères non-économiques : « droits de l'homme », « gestion des affaires publiques », « état de droit », « corruption ». En effet, la corruption par exemple a surtout trait aux valeurs sur lesquelles se fonde une société. Il n'est pas de notre ressort d'évaluer la conception que les institutions occidentales ont actuellement du *sous-développement* et de la pauvreté. Mais on peut avancer l'idée qu'associer le retard de développement à des problématiques socio-culturelles, ou plus largement non-économiques est propice à une logique qui voudrait attribuer aux pays du Sud la responsabilité de leur échec de développement. Précisément, un *mauvais* système de valeurs est indépendant de toute influence extérieure. Il n'a rien à voir avec des critères financiers et commerciaux par exemple (cours de la monnaie, termes de l'échange, ouverture des marchés, dette extérieure...) qui eux sont tout à fait liés aux pays industrialisés et aux institutions de Bretton Woods. Dans le cadre de la 88^e parution de la revue *Mots, les Langages du politique*, Francine Mestrum produit une analyse conceptuelle de la pauvreté dans le discours des organisations internationales, dans un article intitulé « La

pauvreté multidimensionnelle. La dynamique sémantique dans le discours de la Banque mondiale ». C'est au cours de cette étude que l'auteur note entre 1990 et 2000 « un glissement progressif vers les dimensions non-monétaires de la pauvreté ». Elle souligne que la (re)définition contemporaine de la pauvreté par la Banque Mondiale lui associe une multidimensionnalité dont des facteurs qui contribuent à sa « culturalisation »²⁷⁶. Elle remarque en d'autres termes que la pauvreté a de plus en plus tendance à être présentée par la Banque mondiale comme le résultat de mauvaises pratiques, ce qui permet à l'institution d' « échapper à une évaluation critique de ses politiques ».

Toujours dans le cadre des causes de l'échec du développement, on a vu les pays africains dénoncer les effets de la mondialisation et de la libéralisation des échanges. Les énoncés ci-après portent sur ces mêmes sujets, traités par nos locuteurs européens :

La crise actuelle a parfois été utilisée par certains pour remettre en cause l'économie de marché et la globalisation. Je ne conteste pas le besoin de réforme, les échecs et les abus ayant été trop grands pour être ignorés. Nous devons toutefois nous rappeler que c'est également grâce à l'ordre économique libéral et à l'ouverture des marchés qu'une bonne partie de la population mondiale est sortie de la pauvreté. Dans cette perspective, nous partageons les préoccupations de ceux qui considèrent que la tendance actuelle au protectionnisme nous mènera droit au désastre. Suisse 2009

Nous avons vu dans la partie consacrée aux portraits plusieurs pays africains critiquer l'économie de marché et la globalisation des échanges, jusqu'au récent exemple où le Cameroun soulignait le paradoxe que constitue le fait pour les pays pauvres d'avoir les économies les plus ouvertes. À l'évidence, l'énoncé ci-dessus mobilise cette antériorité. Le *certain* par lequel le locuteur désigne ceux qui remettent en cause le libre-échange marque la distance qu'il prend par rapport à leur positionnement argumentatif. Même s'il leur accorde le besoin de réforme par le mouvement concessif introduit par « Je ne conteste pas... », c'est pour conclure son raisonnement sur le bienfondé « toutefois » de l'ouverture des marchés. Notons au passage que le développement concessif s'est tout de même employé à ménager les

276 MESTRUM, Francine « La pauvreté multidimensionnelle. La dynamique sémantique dans le discours de la Banque mondiale », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 88 | 2008, mis en ligne le 01 novembre 2010.

responsabilités de certains acteurs dans les méfaits de la globalisation, puisque dans « les échecs et les abus » il n'est pas dit qui a *échoué* ni qui a *abusé*...

Le locuteur s'adresse ici au *Nous* inclusif de l'ensemble des États-membres ou plus précisément la communauté des pays développés + la communauté des pays pauvres/en développement (« Nous devons... nous rappeler). Mais on peut penser que c'est cette dernière qui est en réalité la première cible du message. C'est surtout elle qui doit se rappeler que le libre-échange a sorti les populations de la pauvreté. Il est intéressant ici de voir comment le présumé existentiel dans « rappeler que » donne le contenu de la subordonnée pour vrai. Il est ainsi présenté comme déjà connu que l'économie libérale a permis de sortir de la pauvreté, de même que la prétendue « sortie de la pauvreté » est donnée comme acquise²⁷⁷. Ensuite, dans « **nous** partageons les préoccupations de **ceux qui** considèrent que la tendance actuelle au protectionnisme **nous** mènera droit au désastre », le premier « nous » renvoie tout d'abord à la communauté à laquelle appartient le locuteur, alors que le second est plus général. Comme « certains » plus haut, « ceux qui » évitent de nommer les tenants du protectionnisme, qui peuvent appartenir à des pays ayant des degrés de développement différents.

L'énoncé se termine sur un acte de langage expressif par lequel le locuteur rejoint l'inquiétude de ceux qui sont opposés au protectionnisme. On peut identifier la valeur dérivée de cet acte à un avertissement implicite adressé aux pays qui seraient tentés d'appliquer à leur tour des mesures protectionnistes.

Le passage ci-dessous, extrait du discours belge, porte lui aussi les traces de l'interdiscours sur les effets de la mondialisation, et présente lui aussi un positionnement opposé à celui des Africains.

La Belgique est convaincue des avantages de la globalisation et du libre-échange. Il ne faut pas oublier que grâce à cette globalisation des échanges, le monde a connu ces dernières décennies un développement remarquable et que des centaines de millions d'hommes et de femmes sont sorties de la pauvreté absolue...Belgique 2008

La modalisation épistémique (« est convaincue ») est le signe d'une volonté de prendre position sans ambiguïté sur un sujet de débat en cours. Il y a par ailleurs dans « il ne faut pas oublier » une négation polémique qui tient compte de ce que quelqu'un serait en train de

277 Il n'est cependant pas dit sur quels critères le locuteur prétend mesurer cette « sortie de la pauvreté ».

méconnaître le bilan positif de la globalisation des échanges. Ici, c'est le même argument que dans le précédent extrait qui est avancé : la globalisation a permis à une partie du monde de sortir de la pauvreté. On y retrouve aussi les mêmes éléments d'implicite ; notamment avec « ne pas oublier » qui présuppose que le contenu de la subordonnée est vrai et connu, plus précisément que tout le monde est d'accord sur le fait que des centaines de millions de personnes sont sorties de la pauvreté et ceci grâce à la globalisation et au libre-échange.

Sur les principes économiques autant que sur les causes du déficit de développement, les raisonnements s'opposent d'une communauté à l'autre, ce qui nous a amenée à rechercher des divergences du point de vue de la conception même du développement et de la pauvreté. Nous relevons dans une allocution de la Suisse une description du développement qui de par les indicateurs cités mêle habilement vision libérale et vision plus étatique et dans laquelle, surtout, le développement est identifié à l'atteinte de certains idéaux :

*Le développement deviendra une réalité seulement si les plus pauvres peuvent se protéger contre les injustices et s'ils disposent d'un accès équitable à la **justice, à la propriété, au travail et aux marchés**. Suisse 2008*

L'énumération par la Suisse des conditions du développement reste abstraite et associe de façon purement rhétorique des éléments très hétérogènes : il n'existe pas de lien évident entre la justice et les marchés, ni entre la propriété et le travail, puisque bien souvent ceux qui détiennent la propriété et ceux qui travaillent ne sont pas les mêmes. Le passage ci-après fait ressortir par contraste une conception plus concrète du développement par le discours centrafricain :

*Car, **sans nier** l'action internationale engagée contre la pauvreté et **tout en admettant** que les pays en développement ont la **responsabilité première d'assurer les conditions de leur développement**, ma délégation souhaite que **la communauté des États** s'attaque à la question de la pauvreté avec une **nouvelle philosophie** au cours de ce **XXI^e siècle**. **Tous les indicateurs de l'état de pauvreté sont là et se retrouvent partout en Afrique : faiblesse de l'éducation de base, défaut de structure sanitaire, manque d'eau potable, d'hygiène, d'assainissement**, etc. RCA 2000*

La structure concessive introduite par « sans nier » et « tout en admettant » est le signe de la polyphonie présente dans l'énoncé. Il y a en d'autres termes plusieurs voix dans les dires du locuteur, dont une d'après laquelle les pays en développement ont la responsabilité de leur sort. Néanmoins, si le locuteur convoque et admet ce point de vue, c'est pour mieux faire valoir sa propre perspective qui concerne une redéfinition (« nouvelle philosophie ») de l'action contre la pauvreté par « la communauté des États ». Les indicateurs énumérés permettent de préciser la manière dont cette pauvreté est perçue par le locuteur lui-même et donc de fixer des objectifs concrets pour son éradication.

La Suisse prend pour repère un certain état de prospérité à atteindre en se basant sur ses propres structures économique-sociales, alors que la RCA définit un état certain de misère à dépasser. Cette différence de raisonnement paraît un élément important de controverse dans le discours développementaliste, puisque plusieurs énoncés extraits d'allocutions africaines critiquent -plus ou moins explicitement- une conception du développement inadaptée à la situation des pays pauvres/en développement. C'est le cas ci-dessous du Cameroun :

Certes, la plupart des pays en développement, cibles des OMD, connaissent des situations analogues. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous voulons un programme « transformateur » pour l'après 2015. Sans doute faudra-t-il pour cela modifier quelque peu notre conception du développement. Celui-ci ne devra plus être perçu comme un processus exogène, mais comme l'expression des souhaits et des besoins des populations cibles. Telle est d'ailleurs la position commune des pays africains. Cameroun 2014

Cet énoncé est tiré d'une allocution prononcée lors de la soixante neuvième session de l'Assemblée Générale de l'Onu, qui avait pour thème « réaliser et mettre en œuvre un programme transformateur de développement pour l'après 2015 »²⁷⁸. La reprise de ce thème par le locuteur lui permet soit d'en montrer les insuffisances soit de l'orienter vers l'idée même qu'il se fait (avec sa communauté) de ladite « transformation ». Celle-ci concerne la manière même de concevoir le développement. Dans « nous voulons un programme », le locuteur se fait porte-parole de « la plupart des pays en développement ». Ce *nous* n'a pas le même référent que le *nous* englobant de « **notre** conception du développement » qui inclut l'ensemble des États-membres et donc partage entre tous la responsabilité des erreurs antérieures. Ce *nous* inclusif et la voix passive qui suit (« ne devra plus être perçu »),

²⁷⁸<https://www.un.org/fr/millenniumgoals/beyond2015.shtml>

atténuent l'accusation qui porte sur la perception erronée du développement. Cependant, le fait que le « processus » soit qualifié d'« exogène » montre que c'est une entité extérieure, étrangère aux pays pauvres – et non le nous inclusif - qui pense (mal) le développement, et qui est appelée à changer de vision²⁷⁹. Force est de constater au passage qu'ici encore, le mode d'expression facilite la gestion de la polémique.

Pour revenir aux énoncés qui soulignent une conception inadéquate du développement, d'autres exemples peuvent encore être tirés du corpus. C'est le cas de :

Les peuples africains aspirent à davantage de compréhension (...). Le retard de développement dont ils souffrent ne se réduit pas en effet aux objectifs du Millénaire.
Cameroun 2010

Ce thème s'affiche comme une invitation à jeter les bases d'une autre vision du développement (...). Congo 2013

Un énoncé déjà relevé dans le portrait discursif du Gabon, sollicitant du discours autre, tendait vers cette même idée.

*La chute des investissements internationaux dans les pays en développement est de nature à y entraver une réelle reprise. De plus, nombre de ces pays, en particulier ceux dits à revenu intermédiaire - **comme le Gabon** - continuent de consacrer d'énormes ressources au remboursement de la dette extérieure.* Gabon 2003

En effet, on a vu avec le Gabon le discours d'un pays piégé par l'ambivalence de son statut de pays en développement le plus avancé d'Afrique Centrale, ce qui tantôt lui accorde un certain prestige et tantôt l'exclut des initiatives étrangères d'aide au développement. L'expression *Pays à revenu intermédiaire* renvoie à l'une des catégories de pays moins développés tels que définis par les Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Le défigement du segment originel dans l'énoncé relève d'enjeux politiques en ce qu'il témoigne de l'opinion nuancée que le Gabon se fait de cette catégorie. Le locuteur prend de la distance (« **dits** à revenu intermédiaire ») par rapport à une dénomination qu'il utilise néanmoins pour référer à lui-même. Le paradoxe vient de ce qu'il est favorable au rang auquel celle-ci l'élève à l'échelle africaine, même si à certains égards il remet en question les modalités –imposées- qui

279 Dans l'exemple précédent (RCA 2000), l'expression inclusive « la communauté des États » généralisait également les cibles de la requête et la critique sous-jacente.

permettent de mesurer globalement le niveau de développement, puisque ce sont précisément celles-ci qui entravent son accès à l'aide. On l'a d'ailleurs vu à ce titre réclamer la prise en compte de la dette extérieure et de la capacité de remboursement. Il y a donc ici un autre État-locuteur qui, même dans sa position en principe favorable, critique le regard que les plus puissants posent sur le développement.

La représentation des pays développés en tant qu'ils imposent leur vision –inadaptée– du développement aux pays pauvres apparaît plus clairement dans l'extrait ci-après :

*La mondialisation dont on pensait qu'elle allait permettre l'intégration heureuse de tous les pays à l'économie internationale grâce au processus de la libéralisation des échanges, n'a pas toujours atteint les résultats escomptés. Nous constatons bien au contraire, une recrudescence des inégalités sociales, un fossé de plus en plus grand entre **les pays industrialisés et les pays en développement**. Les efforts que les pays en développement déploient notamment dans les domaines de la **consolidation de la démocratie et de l'État de droit, de la bonne gouvernance, de la protection et de la gestion rationnelles de l'environnement ne trouvent toujours pas d'échos au niveau des pays développés**, comme l'atteste la diminution continue des ressources extérieures consacrées au développement ainsi que la baisse des investissements étrangers. Il faut y ajouter (...) le lourd fardeau de la dette. Nous avons la ferme conviction qu'en ramenant l'endettement de nos pays à un niveau soutenable, nous pourrions allouer plus de ressources aux **priorités** telles que **l'éducation, la santé pour tous, l'habitat**. Gabon 2002*

Deux groupes d'action a priori inévitables dans le processus de développement sont distingués par le locuteur. D'une part « démocratie », « État de droit », « gouvernance »... et d'autre part « éducation », « santé », « habitat » ; idéaux politiques face aux besoins primaires. Les dénominations « pays industrialisés » et « pays en développement » montrent le décalage entre les exigences des premiers (basées sur leur niveau élevé de développement) et la situation précaire des seconds. Par ailleurs, les deux séries de besoins pourraient être complémentaires, mais ce qui est pointé comme faisant défaut ici, ce sont les ressources à allouer, considérablement affectées par « le fardeau de la dette ». On voit effectivement dans la liste qui suit que le mot « développement » est le deuxième cooccurrent favori du mot « dette » dans le corpus réduit aux discours africains :

Retour		Environnement d'un mot		dette	
Clic sur un mot pour voir les contextes					
Clic +MAJ pour effacer un mot					
écart	corpus	texte	mot	HIERARCHIQUE	
24.50	50	47	dette		
8.33	19	9	extérieure		
7.74	1009	31	développemen		
7.43	13	7	fardeau		
6.98	5	5	annulation		
6.71	6	5	remboursemen		
6.51	7	5	allègement		
5.13	78	7	commerce		
4.88	59	6	publique		
4.55	168	8	aide		
4.40	1571	24	pays		
4.34	26	4	poids		
3.90	16	3	etc		
3.81	18	3	traitement		
3.68	153	6	ressources		
3.60	5	2	achèvement		
3.56	25	3	moitié		
3.53	26	3	augmentation		
3.42	69	4	pauvres		
3.36	73	4	financement		
3.26	9	2	intermédiaireir		
3.20	10	2	remise		
3.15	11	2	lourd		

La position du mot sur la liste procède du fait que la dette soit présentée dans les discours africains comme l'obstacle majeur au développement. Un autre événement remarquable de cet extrait est qu'on voit le locuteur africain s'accommoder du rapport de force existant entre pays développés et pays en développement. Le défaut de démocratie, de bonne gouvernance... est établi, conformément au discours européen, comme la raison pour laquelle les pays développés ne posent pas d'acte de solidarité envers les pays en développement. Les progrès accomplis sont relevés, mais les insuffisances au moment de remplir les conditions imposées sont également reconnues. La hiérarchie que le locuteur lui-même établit en réalité entre les deux groupes d'action est cependant trahie par le mot « priorités » par lequel il désigne le deuxième (« **priorités** telles que l'éducation... »), alors qu'il parle d'« efforts » pour le premier. En effet, l'effort est connoté comme une action non naturelle, pour la réalisation de laquelle on a pris sur soi. Le rapport de force et les rôles en son sein sont alors d'autant plus assumés que le compromis est en faveur du premier point de vue qui pourtant relève d'actions réalisées sous la contrainte (« efforts »). La verticalité des relations Nord-Sud s'exprime clairement ici, puisque les uns acceptent de se plier aux conditions des autres, malgré leurs divergences d'opinion. On voit le discours africain s'accommoder, *faire avec* le discours européen²⁸⁰.

280C'est le cadrage du débat qui est dès le départ marqué par des rapports de force. Corruption, démocratie, bonne gouvernance, les pays développés imposent effectivement leur vision du développement, et orientent les discussions vers ces sujets.

Conclusion

Les fragments de discours sur le développement relevés ci-dessus réagissent manifestement les uns aux autres. Il y a une perméabilité des énoncés qui fait que ceux-ci sont ouverts les uns sur les autres, comme interconnectés. Le discours européen porte la marque de ce qu'on présume être l'opinion des pays pauvres (y compris africaine). Même si elle est convoquée pour être repoussée, les énoncés portent tout de même son inscription. On voit alors les Européens à leur tour soumis à des contraintes, bien qu'elles soient d'ordre verbal. L'opinion selon laquelle ils seraient moralisateurs doit être réfutée, elle les oblige à se prononcer, à contester. De même dans *nous ne sommes pas des irresponsables* ou alors *nous ne sommes pas des mendiants* (pour résumer les idées véhiculées par le discours africain sur le développement) les locuteurs africains ne nient pas simplement un contenu, ils entendent surtout rejeter un point de vue autre. Krieg-Planque (2012, p.211-213) voit dans les structures réfutatives le « lieu de rapports de domination » dans la mesure où le discours réfuté apparaît comme « produit depuis une position discursive qui s'impose au locuteur ». C'est en d'autres termes la position dominante depuis laquelle la critique (*irresponsable, corrompu, donneur de leçon, égocentrique, qui n'a pas le sens de la parole donnée...*) aurait été portée qui contraint l'autre à contester. C'est l'idéal d'égalité dont l'Assemblée est porteuse qui alimente la soumission à cette contrainte de prise en compte du discours de l'autre, quel que soit son statut. Les rapports de force que l'interdiscours permet d'observer et qui se manifestent au sein même du discours apparaissent alors ici comme désorganisés. On voit certains en principe plus puissants répondre à des contraintes d'ordre langagier, imposées par les opinions de plus faibles. Le discours de l'autre les contraint à se prononcer, et ce qui est en jeu c'est l'image de soi. Il est question non seulement de paraître fidèle aux valeurs de l'Organisation, mais aussi de gérer le reflet de soi qui est donné dans les discours tenus ailleurs.

Cette étude montre par ailleurs que l'opposition *riches/pauvres, développés/en développement* est plus opérante que les catégories *Europe-Afrique* pour appréhender l'image de soi et de l'autre entre les deux communautés. En effet, c'est davantage sur le plan économique que sur le plan géographique que chacune des deux se définit par opposition à l'autre. Par ailleurs, on a noté du point de vue de la conception du développement que certains locuteurs se réfèrent à

un idéal de prospérité à atteindre, tandis que d'autres ont pour repère une situation de misère à surmonter. Les divergences entre les préoccupations des acteurs en ce qui concerne le développement semblent notamment procéder de cet état de fait.

Conclusion générale

Cette thèse s'intéressait à la présentation de soi des États-membres dans et par leurs discours à l'Assemblée générale des Nations Unies. Par une approche textuelle, elle a fait émerger des composantes de l'ethos discursif des États-locuteurs au moyen du lexique, de l'argumentation et des modalités d'inscription/désinscription énonciative. Ceux-ci parviennent effectivement - au-delà des déterminations discursives propres au genre - à se distinguer les uns des autres sur la scène internationale en recourant à des stratégies de valorisation de l'image de soi que nos travaux ont mis en évidence et qui sont communes à plusieurs des États étudiés. On distingue ainsi **les stratégies de niches diplomatiques**, qui consistent pour certains États, en particulier ceux en déficit de puissance, à se constituer en référence dans des domaines de connaissances et d'actions spécifiques, ce qui leur permet d'avoir voix au chapitre lorsque leurs sujets de spécialité sont traités. Le Luxembourg travaille ainsi son ethos de générosité grâce à sa relation avec les petits États et à son rang privilégié parmi les pays donateurs d'aide publique au développement. Cette niche suscite un discours spécialisé portant sur le financement des pays en développement, discours qui entraîne au sein des spécificités lexicales du discours luxembourgeois la saillance du vocabulaire financier manifestée par les formes suivantes : *RNB* (+6,4), *Brut* (+5,3), *0* (+5,2), *APD* (+4,9), *%* (+4,8), *chiffre* (+4,5), *année* (+4,5), *aide* (+4,3), *pourcent* (+3,7)²⁸¹. Un autre exemple de stratégie de niche est celui du Tchad qui, malgré sa situation économique défavorable, se hisse parmi les acteurs incontournables en matière de sécurité internationale, grâce à son investissement dans la lutte contre le terrorisme.

Une autre stratégie consiste pour les États à **tirer partie de leurs limites** pour valoriser leur image de soi. C'est ainsi que le Luxembourg exploite les caractéristiques équivoques du *petit État* pour incarner un ethos de *responsabilité* (indice de spécificité +4,9), du fait qu'il parvient à remplir les obligations que lui confère sa qualité d'État-membre à l'Onu malgré les restrictions que lui impose en principe sa *taille* (indice de spécificité +2,9), au moins dans certains domaines. La Suisse, quant à elle, met à profit sa neutralité pour se positionner

281 RNB : Revenu National Brut. APD : Aide Publique au Développement.

comme œuvrant pour l'intérêt général, notamment à travers ses bons offices et son implication dans l'amélioration des méthodes de travail de l'Organisation. On la verra ainsi défendre des positions fermes sur certains sujets, sa neutralité présumée lui garantissant une certaine crédibilité. En d'autres mots, n'ayant pas en principe de parti pris, elle n'est censée pouvoir défendre que les idéaux de l'Organisation et l'intérêt commun.

L'image de soi des États-membres émerge aussi de leur **agrégation à des groupes dont ils se font les représentants** : les pays pauvres, les poumons écologiques (pays propriétaires de forêt), les petits États, les pays endettés à revenu intermédiaire, les pays donateurs... On s'aperçoit ici que des problématiques spécifiques semblent *coller* à ces catégories d'acteurs et semblent même les raisons d'être de leur rassemblement. Pierre angulaire pour leur discours et levier pour l'argumentation, l'appartenance à telle ou telle catégorie légitime les prises de position des États-membres ainsi que les requêtes qu'ils vont soumettre à la communauté internationale. C'est ainsi qu'on voit les pays propriétaires de forêt demander une compensation aux pays industrialisés, ou les pays donateurs d'aide au développement inviter les récipiendaires à la bonne gouvernance. On voit aussi les pays en développement appeler à la solidarité internationale, et les États en déficit de puissance exhorter au multilatéralisme. Le mot *multilatéralisme* (+4,9) est d'ailleurs l'une des plus hautes spécificités du discours du Luxembourg à l'Assemblée générale.

L'image de soi se travaille en outre dans **la gestion des critiques**. La section Europe-Afrique a témoigné du caractère dialogique de l'ethos. En effet, les États-membres façonnent leur image *en réaction* aux reproches que leur font leurs homologues (ou en les anticipant). Il ressort d'ailleurs que l'argumentation qui accompagne cette image de soi peut prendre trois formes. L'État peut dédramatiser la polémique, comme le fait le Cameroun qui, pour préserver son ethos pacifique, euphémise son discours sur le conflit de Bakassi notamment par la dénomination « différend ». L'État-membre peut également nier les faits qui lui sont reprochés. Le Tchad fait ainsi valoir son image de terre d'accueil des réfugiés (y compris soudanais) pour tourner en dérision les accusations que lui porte le Soudan concernant sa participation à la sédition. On voit enfin l'Etat-membre retourner les accusations contre d'autres ou les ignorer, comme le fait le Gabon lorsque, dans ses préoccupations écologiques (mises en évidences au niveau du corpus par les termes spécifiques *environnement* +4,2 ; *biodiversité*+3,4 ; *braconnage*+4,0 ; *écologique* +2,8 ; *dérèglement*+2,4 ; *protégé*+ 3,2), il accuse les pays industrialisés de produire des gaz à effet de serre.

L'image de soi à l'Onu repose enfin sur la capacité à démontrer que les positions défendues sont **en accord avec les valeurs et finalités de l'institution**. C'est d'ailleurs ce principe qui sous-tend tous les autres. En d'autres termes, la conformité aux valeurs de l'Onu est le lieu principal de valorisation des images des États-membres et de légitimation de leurs actions. C'est ainsi qu'on voit la Belgique s'autoriser de son attachement reconnu au principe de la Responsabilité de Protéger (R2P) pour justifier les obligations redditionnelles qu'elle veut imposer au Congo démocratique ; et les pays africains invoquer les buts de l'Onu pour demander une réorientation de la mondialisation au service des besoins primaires de leurs populations. Alors qu'au niveau national, la légitimité d'un gouvernant tient de son élection par le peuple et/ou de sa capacité à prétendre incarner les valeurs de la nation (Charaudeau, 2014), la légitimité des États à l'Onu tient à leur capacité à montrer qu'ils défendent les valeurs onusiennes, en assumant leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens et vis-à-vis de la communauté internationale. Ils doivent montrer qu'ils ont à cœur de veiller sur le bien-être des peuples en commençant par le leur²⁸².

La linguistique quantitative assistée par ordinateur a été efficace pour répondre à la problématique qui structurait le fil de cette étude, en ce qu'elle a permis une lecture scientifique des textes, indépendamment des idées préconçues qui auraient pu orienter l'étude de ces prises de parole. Ainsi, un intérêt prononcé pour les droits du citoyen et un ethos d'expert sur le sujet, tels que les manifeste la Belgique, c'est ce que de manière intuitive nous attendions du discours français. La promotion de la francophonie a aussi surpris par son absence dans le discours français, alors qu'il s'agit bien d'un instrument politique et culturel d'influence et de résistance face aux évolutions hégémoniques, et que l'Assemblée des Nations Unies est un lieu propice pour défendre ce type d'enjeu. La linguistique quantitative a plutôt permis de découvrir que la stratégie hégémonique de la France à l'Onu est surtout rattachée à l'Union Européenne.

282 Il apparaît néanmoins que l'Onu est constamment prise entre la proclamation des grands principes et la *realpolitik* telle que l'entendent les 5 permanents. L'élection du Tchad (acteur important de la lutte contre le terrorisme) en tant que membre permanent au Conseil de Sécurité (mandat 2013-2014) lui vaut en principe reconnaissance de sa légitimité onusienne. Le pays s'est ainsi défait d'une caractéristique des petits États à l'Onu, tel que les conçoivent Albaret et Placidi-Frot (2016). Le Tchad est pourtant soupçonné par ailleurs de ne pas investir les revenus du pétrole dans la satisfaction des besoins essentiels de son peuple. C'est d'ailleurs à ces soupçons qu'il répond lorsque dans son discours à l'Assemblée il tente de démontrer que les revenus pétroliers restent « en-deçà » des exigences inhérentes à la lutte contre la pauvreté.

D'autres cas de rupture avec nos *a priori* sont à relever. L'écologie et la protection des forêts constituent l'un des principaux axes du discours du Gabon, du fait qu'il abrite une partie (17%) des forêts du bassin du Congo²⁸³. Cette thématique environnementale aurait pu être à l'Onu la carte d'identité de la République Démocratique du Congo (qui en abrite plus de la moitié), n'eût été son contexte de guerre depuis plus de 20 ans. Le lecteur aurait également pu s'attendre à voir le Tchad - qui est une victime directe du dérèglement climatique – développer le discours du protecteur de l'environnement comme première composante de l'ethos. Il semble pourtant, on le voit avec le Gabon comme avec le Tchad, que la surreprésentation d'un sujet dans le discours d'un pays est souvent dictée moins par sa situation objective que par un désir de préserver ou restaurer son image de soi.

La linguistique quantitative assistée a par ailleurs immédiatement mis en évidence l'attachement – non réciproque – de la Belgique à ses relations avec son ancienne colonie ; un positionnement très éloigné de la France qui a pourtant été une plus grande puissance coloniale. Sans doute est-ce un moyen pour la Belgique, petit pays du point de vue géographique et démographique, de se doter d'une stature internationale.

La plupart de ces données sont qualitativement présentes dans les discours où elles sont attendues, mais c'est l'approche quantitative assistée qui, rendant compte d'une surutilisation chez certains locuteurs par rapport à la norme, a légitimé d'emblée l'intérêt que nous avons porté à tel ou tel aspect de notre corpus. La statistique des données textuelle a en ceci assuré un gain en temps, étant donné l'étendue du corpus de textes.

L'ambition de nos travaux était également d'appréhender par les séquences linguistiques récurrentes les codes génériques auxquels répondent les discours que nous étudions. Grâce à une approche pragma-énonciative de l'association lexico-syntaxique « Nom de pays sujet d'un verbe exprimant un acte de langage indirect », combinée à une approche lexicale des segments répétés, des caractéristiques génériques ont été mises en valeur. Nous avons ainsi pu mettre au jour la nature foncièrement *polie* de ces discours qui pratiquent l'effacement des conflictualités et la valorisation du consensus ; nous avons également pu expliciter leurs dimensions épидictique et délibérative ; et nous avons mis en évidence ce qu'il y a de typiquement onusien dans ces discours à l'Assemblée générale. Ces travaux vérifient ainsi

283 https://carpe.umd.edu/sites/default/files/focb_aprelimassess_fr.pdf

l'opérabilité de l'approche phraséologique proposée par Sitri, Tutin et *alii* (2016) pour identifier les déterminations discursives propres au genre.

Les discours à l'Assemblée sont régis par un mode d'expression qui garantit la politesse diplomatique sans exclure les manifestations de la polémique. On voit bien comment ce mode de prise de parole est intégré par les locuteurs, puisque la préoccupation liée à la réduction du dissensus en discours n'entrave pas la communication. Les acteurs se reconnaissent dans les reproches qui leur sont faits, même si ceux-ci sont souvent formulés indirectement. La polémique est bien présente, mais elle est régulée du point de vue langagier par des procédés qui vont en atténuer les manifestations.

Cette polémique naît en général de priorités divergentes selon la position des acteurs, ou alors de situations d'inégalités que les locuteurs déplorent. On constate qu'il y a également dans la gestion de cette polémique des éléments de construction de l'image de soi, puisque la définition de l'identité se fait aussi par rapport à une altérité. Le dissensus distingue les États les uns des autres, et ceux-ci sont rendus identifiables par les postures qu'ils adoptent et qu'on leur reconnaît dans certains domaines. Les États trouvent néanmoins dans les principes de l'Onu un moyen de résoudre la contradiction. L'Organisation incarne en cela une caisse de résonance pour les identités nationales, mais qui parvient en même temps à canaliser ces identités en fédérant les États autour de valeurs communes, et ainsi à garantir le dialogue.

Les travaux scientifiques se rapportant aux discours émanant des organisations internationales et plus généralement au discours institutionnel ont constamment souligné le caractère prévisible et consensuel de celui-ci. C'est en ce sens que la parole d'autorité sous la forme qu'elle prend dans les discours d'appareil a fait l'objet d'une mise en garde dans le dossier dirigé par Michèle Monte et Claire Oger (2015) : « la perception d'un discours stéréotypé et monologique, clos sur lui-même » est propre à engendrer à terme une méfiance des citoyens à l'égard des institutions. Mais dans le cas particulier de discours au sein d'une enceinte internationale où chaque Etat-membre est en théorie égal aux autres, le discours se fait plus dialogique. Tout en étant soucieux de légitimer l'institution, l'Etat-membre se positionne de façon à obtenir la reconnaissance internationale. Cette contrainte va l'obliger à *habiter* son discours et si le souci de la politesse conduit à un discours feutré, les Etats-membres profitent de cette tribune exceptionnelle pour manifester des dissensus qui font échapper les débats à l'Assemblée générale à « la vacuité de la rhétorique internationale » que décriait Gilbert Rist (2002).

Les études menées dans le cadre de cette thèse pourraient être prolongées par une analyse des mots clés dont les emplois rendent compte des enjeux défendus par l'Organisation et ses membres. On pourrait ainsi étudier la distribution et les concordances de mots tels que « mondialisation », « coopération », « sécurité », « gouvernance » pour voir si leurs emplois diffèrent selon les États et s'ils témoignent d'une évolution chronologique. Il serait également intéressant de comparer les contextes d'emploi de « communauté internationale » et « Nations Unies ». Les rapports interétatiques pourraient être mieux mis en exergue, comme cela a fructueusement été le cas pour la Belgique dans ses rapports avec la République Démocratique du Congo. En outre, une étude comparative entre les discours à l'Assemblée Générale et les discours au sein du Conseil de Sécurité serait probablement encore plus éclairante pour rendre compte des contraintes génériques auxquelles répondent ces déclarations. Nous espérons en tout cas que ce premier travail sur les débats à l'Assemblée générale de l'Onu suscitera l'intérêt d'autres chercheurs en analyse de discours pour ces discours qui nous offrent de multiples regards à la fois sur l'état de notre monde et sur la façon dont des acteurs étatiques peuvent en rendre compte.

Références bibliographiques

- ADAM Jean-Michel, 1997, « Genres, textes, discours : Pour une reconception linguistique du concept de genre », *Persée, Langues et littératures modernes* ; pp 665-681.
- ADEGBOKU Dele, 2011 « De l'économie en langue ou dans le langage : une linguistique 'des temps qui pressent' » *Synergies d'Afrique Centrale et de l'Ouest* n°4, pp 25-37.
- ALBARET Mélanie, PLACIDI-FROT Delphine, 2016 « Les petits États au Conseil de sécurité : des strapontins à l'avant-scène », *Critique internationale*, vol. 71, no. 2, 2016, pp. 19-38.
- AMOSSY Ruth, 1999, *Images de soi dans le discours. La construction de l'Ethos*. Lausanne-Paris, Delachaux et Niestlé S.A.
- AMOSSY Ruth, 2000, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Nathan.
- AMOSSY Ruth, 2010, *La présentation de soi. Ethos et identité verbale*. Presses Universitaire de France, Paris, p.42.
- AMOSSY Ruth, 2011, « La coexistence dans le dissensus », *Semen*, 31, 25-42.
- AMOSSY Ruth, 2014 « Apologie de la polémique ». *L'interrogation philosophique*.
- ANDERSSON Nils, 2017, *Le Secrétaire général de l'ONU, acteur ou figurant ?* La Pensée, 391, 95-107.
- ANGERMULLER Johannes et PHILIPPE Gilles. (2015), *Analyse du discours et dispositifs d'énonciation. Autour des travaux de Dominique Maingueneau*.
- ANSCOMBRE Jean-Claude DUCROT Oswald, 1988, *L'argumentation dans la langue*, Liège, Mardaga.
- ANSCOMBRE, Jean-Claude, 2005, « Le On-locuteur : une entité aux multiples visages » Bres J. et al (éds),
- ARISTOTE, 1991, *Rhétorique. Introduction de Michel Meyer*. Le Livre de poche, Paris.
- ATAYAN Vagral, PIRAZZINI Daniela, (éds.) 2009, *Argumentation : théorie-langue-discours*, Peter Lang, Berlin.
- AUBOUSSIER Julien, 2016 « De quoi Europe est-il le nom ? Enjeux et usages argumentatifs de la polyréférentialité », *Argumentation et Analyse du Discours* [Online], 17.

- AUSTIN John., 1970, *Quand dire c'est faire*, Paris, Le Seuil « Points ».
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 1992, « Repères dans le champ du discours rapporté. », *L'Information Grammaticale*, N. 55, pp. 38-42
- AUTHIER-REVUZ Jacqueline, 2019, *La Représentation du Discours Autre : principes pour une description*, *Études de linguistique française*, Collection ILF.
- BACOT PAUL, COULOMB-GULLY Marlène, HONORÉ Jean-Paul, LE BART Christian, OGER Claire et PLANTIN Christian, 2010, « Le discours politique n'est pas transparent. Permanence et transformations d'un objet de recherche », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94...
- BACOT Paul, DESMARCHELIER Dominique et HONORE Jean-Paul, 2011, « Les usages politiques d'une réduction », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°95.
- BACOT Paul, DESMARCHELIER Dominique et RÉMI-GIRAUD Sylvianne, 2012, « Le langage des chiffres en politique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°100.
- BRES Jaques, NOWAKOWSKA Aleksandra et SARALE Jean-Marc, 2019, *Petite grammaire alphabétique du dialogisme*, Classiques Garnier, coll. Domaines linguistiques, Série Formes discursives, Paris.
- BRUNET Etienne, 2011, *Hyperbase, Logiciel hypertexte pour le traitement documentaire et statistique des corpus textuels*, *Manuel de référence*, Laboratoire BCL, Nice.
- BENVENISTE Emile, 1973, *Problèmes de linguistique générale, 1*, Tel Galimard.
- BERRENDONNER Alain, 1981, *Éléments de pragmatique linguistique*, Collection Propositions, Les Editions de Minuit, Paris
- BONHOMME Marc, 2013, « Argumentation et interaction dans les brochures du Conseil fédéral suisse sur les votations populaires », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n°10.
- BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris, Fayard.
- BOUTET Josiane, 2016, *Le pouvoir des mots*, La dispute, Paris.
- BOYER Henri, 2008, « Fonctionnements sociolinguistiques de la dénomination toponymique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 86.

- BROWN Penelope et C. Levinson Stephen, 1987, *Politeness Some Universals in Language Usage*, Vol.4, Cambridge University Press, Cambridge.
- BRUNET Etienne, 2003, « Peut-on mesurer la distance entre deux textes ? », *Corpus* [En ligne], n°2.
- CHARAUDEAU Patrick et MAINGUENEAU D. (éd.), 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Le Seuil, Paris.
- CHARAUDEAU Patrick, 2005, *Le discours politique, Les masques du pouvoir*, Vuibert, Paris.
- CHARAUDEAU Patrick, 2009, « Dis-moi quel est ton corpus, je te dirai quelle est ta problématique », *Corpus* [Online], n°8.
- CHOSSON Martine, 2007, *Parlez-vous la langue de bois ?* Points, Paris.
- COHEN-WIESENFELD Sevan, 2004, « L'inscription de la subjectivité dans le discours diplomatique », *Semen*, n° 17, p. 41-58.
- COHEN-WIESENFELD Sivan, 2008, « Le discours diplomatique dans la correspondance franco-allemande 1871-1914 », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n°1.
- CONFAIS Jean-Paul, 1990 *Temps, mode, aspect*, 1990, P. U. du Mirail, Toulouse.
- COZMA Ana-Maria, 2012 « Fondements sémantiques et réalisations linguistiques de l'acte de langage reprocher. », *Signes, Discours et Sociétés*, [en ligne], 9.
- CUSSÓ Roser et GOBIN Corinne, 2008, « Du discours politique au discours expert : le changement politique mis hors débat ? », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°88.
- DALBERA Jean-Philippe, 2002 « Le corpus entre données, analyse et théorie », *Corpus* [Online], n°1.
- DANBLON Emmanuelle, 2001, « La rationalité du discours épideictique » dans *La mise en scène des valeurs, la rhétorique de l'éloge et du blâme*, Dominicy et Frédéric (dir), Delachaux et Niestlé, Lausanne.
- DANBLON Emmanuelle, 2005, *La fonction persuasive : anthropologie du discours rhétorique, origines et actualités*, Armand Colin, Paris.
- DANBLON Emmanuelle, 2010 « À quelles conditions une charte est-elle efficace ? », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne].

- DE SENARCLENS Pierre, 2006, « Théories et pratiques des relations internationales depuis la fin de la guerre froide », *Politique étrangère*, no. 4, pp. 747-759.
- DE FORNEL Michel, 1983, « Légitimité et actes de langage », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°1, pp 31-38.
- DELBECQUE Nicole, 2002, *Linguistique cognitive, Comprendre comment fonctionne le langage*, De Boeck-Duculot, Bruxelles.
- DEVRIENDT Émilie et MONTE Michèle, 2015 « L'exposé des motifs : un discours d'autorité. Le cas des lois françaises de 2003, 2010 et 2014 sur les retraites », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°107.
- DOUGLAS Mary, 1999 [1986], *Comment pensent les institutions*, La Découverte / MAUSS, Paris.
- DOURY Marianne, 2016, *Argumentation : analyser textes et discours, observations et analyses, méthodologie pratique, exercices corrigés*, Armand Colin, Paris.
- DUCHÊNE Alexandre, 2004, « Construction institutionnelle des discours : idéologies et pratiques dans une organisation supranationale », *Travaux neuchâtelois de linguistique*, 40, 93-115.
- DUCROT Oswald, 1984, *Le dire et le dit*, Les Editions de minuit, Paris.
- DUCROT OSWALD, 1980, *Les échelles argumentatives*, Les éditions de minuit, Paris.
- DUFOUR Françoise, 2004, « Dialogisme et interdiscours: des discours coloniaux aux discours du développement », *Cahiers de praxématique* [En ligne], n°43.
- DUFOUR Françoise, 2007, *Des rhétoriques coloniales à celles du développement : archéologie discursive d'une dominance*. Linguistique. Université Paul Valéry - Montpellier III.
- DUFOUR Françoise, 2010, *De l'idéologie coloniale à celle du développement, Une analyse du discours France-Afrique*, L'Harmattan, Paris.
- DUFOUR Françoise, 2011, « Le sigle comme modalité de dissociation énonciative. Le cas des alternances d'usage PMA / Pays les moins avancés », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°95.

FIALA Pierre, 1987, « Pour une approche discursive de la phraséologie - Remarques en vrac sur la locutionnalité et quelques points de vue qui s'y rapportent, sans doute », *Langage et société*, n°42, pp. 27-44.

FIALA Pierre, 2006, « L'analyse de discours, mesures à l'appui », *Semen* [En ligne], n°21.

FILIPPI-DESWELLE Catherine, 2012 « Du locuteur au sujet énonciateur-locuteur », *Arts et Savoirs* [En ligne], n°2

FLOTTUM Kjersti, JONASSON Kerstin, NOREN Coco, 2007, *ON, Pronom à facettes*, De Boeck Supérieur, Bruxelles.

GARRIC Nathalie et LÉGLISE Isabelle, 2003 « Quelques caractéristiques du discours patronal français », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°72, mis en ligne le 05 mai 2008.

GBAGUIDI, Edwige. 2007, « Culture et gouvernance », *Présence Africaine*, vol. 175-176-177, no. 1, pp. 498-516.

GOBIN Corinne et DEROUBAIX Jean-Claude, 2010 « L'analyse du discours des organisations internationales. Un vaste champ encore peu exploré », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 94, mis en ligne le 06 novembre 2012

GOBIN Corinne, 2011, « Des principales caractéristiques du discours politique contemporain », *Semen*, [en ligne], n°30.

GOFFMAN Erving, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne, 2. Les relations en public*, Paris, Minuit.

GOFFMAN Erving, 1974, *Les Rites d'interaction*, Paris, Minuit.

GOFFMAN Erving, 1987, *Façons de parler*, Paris, Minuit.

GOSSELIN Laurent, 1993, « Circonstanciels et relatives : stratégies d'analyse syntaxique », dans GUIMIER, Claude (éd.) : *1001 circonstants*, Presses Universitaires de Caen, pp. 103-126.

GOSSELIN Laurent, 2010, « Entre lexique et grammaire, les périphrases aspectuelles du français », *Cahiers de lexicologie*, n°96, pp 67-95.

GUESPIN Louis, 1976, « Les embrayeurs en discours. », *Langages*, n°41. pp. 47-78

- GUILBAUD, Auriane. 2016 « L'engagement multilatéral des petits États : pratiques, usages et trajectoires », *Critique internationale*, vol. 71, no. 2, pp. 9-18.
- GUILBERT Thierry, 2007, *Le discours idéologique ou la Force de l'évidence*, l'Harmattan, Paris.
- GUILBERT Thierry. 2014, « Les genres du discours dans l'articulation des approches qualitatives et quantitatives », *Corela* [En ligne], HS-15.
- GUILBERT Thierry, 2015, « Autorité et évidence discursives. Autovalidation dans les éditoriaux et chroniques du *Point* », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°107, mis en ligne le 23 mars 2017.
- JACQUIER Claude, 2011, « Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui ? », *Vie sociale* (n°2) p. 33-48.
- JEAMMAUD, Antoine. 2001, « Conflit, différend, litige », *Droits*, vol. 34, no. 2, pp. 15-20.
- JOLY André, 1994, « Eléments pour une théorie générale de la personne, *Faits de langues* n°3.
- KAUFMANN, Laurence. 2002, « L'opinion publique ou la sémantique de la normalité », *Langage et société*, vol. 100, no. 2, pp. 49-79.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1980, *L'énonciation. De la subjectivité dans le langage*, Armand Colin, Paris.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 1988, *L'implicite*, Armand Colin, Paris.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, 2016, *Les actes de langage dans le discours*, Théories et fonctionnement, Minuit, Paris.
- KRAIF Olivier et TUTIN Agnès, 2017, « Des motifs séquentiels aux motifs hiérarchiques : l'apport des arbres lexico-syntaxiques récurrents pour le repérage des routines discursives », *Corpus* [En ligne], n°17.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2004, « Souligner l'euphémisme : opération savante ou acte d'engagement ? Analyse du « jugement d'euphémisation » dans le discours politique », *Semen* [En ligne], n°17, mis en ligne le 16 mai 2007.

- KRIEG-PLANQUE Alice, 2009, *La notion de « formule » en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*. Presses universitaires de Franche-Comté.
- KRIEG-PLANQUE Alice et OGER Claire, 2010, « Discours institutionnels. Perspectives pour les sciences de la communication », *Mots : Les Langages du Politique*, pp 91-96.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2010, « Un lieu discursif « Nous ne pourrions pas dire que nous ne savions pas ». Étude d'une mise en discours de la morale », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°92.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2013, « Un discours sur prescription : les « argumentaires » des partis politiques comme éléments de cadrage de la parole », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n°10.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2013, *Analyser les discours institutionnels*, Armand Colin, Paris.
- KRIEG-PLANQUE Alice, 2015 « Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°107, mis en ligne le 23 mars 2017.
- LE BART Christian, 2010, « Parler en politique », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°94, mis en ligne le 06 novembre 2012.
- LEBLANC Jean-Marc. 2016, « Phraséologie et formules rituelles dans le discours politique, l'expérimentation en lexicométrie », *Lidil*, n°53, 43-69.
- LEBLANC Jean-Marc, 2017, *Analyse lexicométriques des vœux présidentiels*,Iste Edition, Londres.
- MAINGUENEAU Dominique, 2002, « Les rapports des organisations internationales : un discours constituant ? », *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*, G. Rist éd., *Nouveaux cahiers de l'IUED*, (Enjeux, n° 13), p. 119-132, Presses universitaires de France, Paris.
- MAINGUENEAU Dominique, 2004, « Typologie des genres de discours », dans *Le Discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*, Armand Colin, Paris.
- MAINGUENEAU Dominique, 2007, « Genres de discours et Modes de généricité », *Le Français aujourd'hui*, n°159.
- MAINGUENEAU Dominique, 2009, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Seuil, Paris.

- MAINGUENEAU Dominique, 2014, *Discours et analyse du discours, Introduction*, ARMAND Colin, Paris.
- MAINGUENEAU Dominique, 2012 « Que cherchent les analystes du discours ? », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], n°9.
- MAINGUENEAU Dominique, 2007, *L'énonciation en linguistique française*, Hachette Supérieur, Paris.
- MAYAFFRE Damon, 2000, *Le poids des mots, Le discours de gauche et de droite dans l'entre-deux-guerres*, Honoré Champion, Paris.
- MAYAFFRE Damon. 2002, « L'herméneutique numérique », *L'astrolabe. Recherche littéraire et informatique*, pp.1-11.
- MAYAFFRE Damon, 2004, *Paroles de présidents, Jacques Chirac (1995-2003) et le discours présidentiel sous la Ve République*, Paris, Honoré Champion.
- MAYAFFRE Damon, 2012, *Nicolas Sarkozy, Mesure et démesure du discours, 2007/2012*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- MAYAFFRE Damon and VIPREY Jean-Marie, 2012 « Présentation », dans *La cooccurrence, du fait statistique au fait textuel, Corpus* [Online], n°11, mis ligne le 20 Juin 2013.
- MELLET Sylvie, et Michèle MONTE. 2005, « Néanmoins et toutefois : polyphonie ou dialogisme ? », Jacques Bres éd., *Dialogisme et polyphonie. Approches linguistiques*. De Boeck Supérieur, pp. 249-263.
- MESTRUM Francine 2008, « La pauvreté multidimensionnelle. La dynamique sémantique dans le discours de la Banque mondiale », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°88, mis en ligne le 01 novembre 2010.
- MONTE Michèle. 2009 « Si marqueur d'altérité énonciative dans les si P extrapredicatives non conditionnelles », *Langue française*, vol. 163, no. 3, pp. 99-119.
- MONTE Michèle, 2011 « Modalités et modalisation : peut-on sortir des embarras typologiques ? », *Modèles linguistiques*, n°64, 85-101.
- MONTE Michèle et OGER Claire, 2015, « La construction de l'autorité en contexte. L'effacement du dissensus dans les discours institutionnels », *Mots. Les langages du politique* [Online], n°107, mis en ligne le 23 mars 2017.

- NEE Émilie, SITRI Frédérique et VENIARD Marie. 2016, « Les routines, une catégorie pour l'analyse de discours : le cas des rapports éducatifs », *Lidil*, n°53, 71-93.
- NEE Émilie, SITRI Frédérique, VENIARD Marie et FLEURY Serge, 2017, « Routines discursives et séquentialité dans des écrits professionnels : la mise au jour d'une séquence évaluative ? », *Corpus* [En ligne], n°17.
- NEVEU Franck, LARRIVEE Pierre, FRANÇOIS Jacques, LEGALLOIS Dominique, 2013, *La linguistique de la contradiction*, Peter Lang.
- NOLKE Henning, 1992, « Ne... pas : négation descriptive ou polémique ? Contraintes formelles sur son interprétation. », *Langue française*, n°94, Les négations, sous la direction de Bruno Callebaut. pp. 48-67.
- NOVOSSELOFF Alexandra. 2006, « L'élargissement du Conseil de sécurité : enjeux et perspectives », *Relations internationales*, vol. 128, no. 4, pp. 3-14.
- OGER Claire et OLLIVIER-YANIV, Caroline 2006, « Conjurer le désordre discursif. Les procédés de « lissage » dans la fabrication du discours institutionnel », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°81, mis en ligne le 01 juillet 2008
- PECHEUX Michel, 1990, *L'inquiétude du discours*, Paris, Edition des Cendres. Textes choisis et présentés par Maldidier Denise, *Persée, Revues scientifiques*, n°29.
- PERELMAN Chaïm, 1977, *L'empire rhétorique*, J.Vrin, Paris.
- PERELMAN Chaïmet OLBRECHTS-TYTECA Lucie, 2008[1988], *Traité de l'argumentation*, Editions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles.
- PERROT Marie-Dominique, 2002, « La mondialisation du non-sens », dans *Les mots du pouvoir, sens et non-sens de la rhétorique internationale*, Gilbert Rist (dir.) Graduate Institute Publications, Genève.
- PLANTIN Christian, 2016, *Dictionnaire de l'argumentation, Une introduction aux études d'argumentation*, ENS Éditions, Lyon, p. 128.
- PORHIEL, Sylvie. « Les marqueurs de thématization : des thèmes phrastiques et textuels [1] », *Travaux de linguistique*, vol. n° 51, no. 2, 2005, pp. 55-84.

- POURTIER Roland. « L'Afrique centrale dans la tourmente. Les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour », *Hérodote*, vol. 111, no. 4, 2003, pp. 11-39.
- RABATEL, Alain. 2009, « Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée... », *Langue française*, vol. 162, no. 2, pp. 71-87.
- RABATEL Alain, 2012, « Les relations Locuteur/Énonciateur au prisme de la notion de voix », *Arts et Savoirs* [En ligne], n°2.
- RASTIER François, PINCEMIN Bénédicte, 1999, « Des genres à l'intertexte », *Cahiers de praxématique* 33, p. 83-111.
- RASTIER François. 2011, *La mesure et le grain. Sémantique de corpus*, Champion, Collection Lettres numériques, Paris.
- REBOUL Olivier, 1991, *Introduction à la rhétorique : théorie et pratique*, Presses Universitaires de France, Paris.
- REYNTJENS Philipp, 2012, *La Grande Guerre Africaine. Instabilité, violence et déclin de l'Etat en Afrique centrale (1996-2006)*, les Belles lettres, Paris.
- RIST Gilbert, 2002, « Le prix des mots », dans *Les mots du pouvoir. Sens et non-sens de la rhétorique internationale*. G. Rist éd., *Nouveaux cahiers de l'IUED*, Paris, Presses universitaires de France (Enjeux, n° 13), p. 119-132.
- ROSSARI Corine, 2013, « Phénomènes énonciatifs et argumentation dans les brochures du Conseil fédéral suisse sur les votations populaires », *Argumentation et Analyse du Discours*, n°10.
- SALEM André. 1986, « Segments répétés et analyse statistique des données textuelles. » : *Histoire & Mesure*, volume 1 - n°2. Varia. pp. 5-28.
- SEARLE John, 1972, *Les actes de langage. Essai de philosophie linguistique*, traduction par Hélène Pauchard, Hermann, Paris.
- SEARLE John, 1982, *Sens et expression*, Paris, Minuit.
- SEROT Patrick, 1986, « Langue russe et discours politique soviétique : analyse des nominalisations. », *Langages*, n°81, pp. 11-41.
- SIMONET Loïc, 2006, « Retour sur la rupture entre le Tchad et la Banque mondiale : ne nous trompons pas de responsable », *Études internationales*, 37 (4), 597-615.

- SIROUX Jean-Louis, 2008 « La dépolitisation du discours au sein des rapports annuels de l'Organisation mondiale du commerce », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], n°88.
- SITRI Frédérique, 2004, « Dialogisme et analyse de discours : éléments de réflexion pour une approche de l'autre en discours. », *Cahiers de praxématique* n°43, 165-188.
- SITRI Frédérique et TUTIN Agnès, 2016 « Présentation » dans « Phraséologie et genres de discours », *Lidil* [En ligne], n°53, mis en ligne le 01 janvier 2017.
- TICHEMAKO DE MATTEI Olivia, 2018« Discours aux Nations Unies : des normes pour un genre « poli » ? », *Corela* [En ligne], 16-2.
- TUTIN Agnès et KRAIF Olivier. 2016 « Routines sémantico-rhétoriques dans l'écrit scientifique de sciences humaines : l'apport des arbres lexico-syntaxiques récurrents », *Lidil*, n°53, 119-141.
- VEDRINE, Hubert. 2004, « Réflexions sur la réforme de l'ONU », *Pouvoirs*, vol. 109, no. 2, pp. 125-140.
- VILLAR Constanze, 2006, *Le discours diplomatique*, l' Harmattan, Paris.
- WODAK Ruth, MEYER Michael. 2009, « Critical Discourse Analysis: History, Agenda, Theory and Methodology” in R. WODAK, M. MEYER (eds.), *Methods of Critical Discourse Analysis*, 2nd ed., London, Sage, p. 1-33.

Annexes

Liste des thèmes des débats généraux de 2000 à 2014

2014	« Élaborer et concrétiser un programme de développement porteur de transformation pour l'après-2015 »
2013	« La voie à suivre: un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap »
2012	« Ajustement ou règlement de différends ou de situations de caractère international par des moyens pacifiques »
2011	« Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques »
2010	« Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale »
2009	« Face aux crises mondiales, renforcer le multilatéralisme et le dialogue entre les civilisations pour favoriser la paix et la sécurité internationales et le développement »
2008	« Les incidences de la crise alimentaire mondiale sur la pauvreté et la faim dans le monde et la nécessité de démocratiser l'Organisation des Nations Unies »
2007	« Agir face aux changements climatiques »
2006	« Mise en œuvre d'un partenariat mondial pour le développement »
2005	« Pour une Organisation des Nations Unies plus forte et plus efficace: suivi et mise en œuvre de la Réunion plénière de haut niveau de septembre 2005 »
2004	Non disponible depuis la plateforme en ligne
2003	Non disponible depuis la plateforme en ligne
2002	Non disponible depuis la plateforme en ligne
2001	Non disponible depuis la plateforme en ligne
2000	Non disponible depuis la plateforme en ligne

Allocution d'Abdoulaye Yerodia

(Ministre des Affaires Etrangères de la République Démocratique du Congo)

Débat annuel 1999

1 Je vais d'abord lire très peu et je m'en excuse auprès de nos amis les interprètes, car dès
2 que j'aurai fini de lire, je vais dire.

3 L'organisation, dans cette splendide métropole qu'est la ville de New York, de la
4 dernière session de l'Assemblée Générale des Nations Unies de ce millénaire m'offre
5 l'occasion propice d'adresser, au nom du peuple congolais, de son Gouvernement de
6 salut public et de son chef d'État, S. E. M. Mze Laurent Désiré Kabila, nos salutations
7 les plus chaleureuses à tous les peuples du monde épris de paix et de justice.

8 Permettez-moi également, Monsieur le Président, de m'acquitter d'un agréable devoir,
9 celui de vous féliciter sincèrement, ainsi que l'ensemble des membres du Bureau, pour
10 votre brillante élection à la présidence de la cinquante quatrième session de l'Assemblée
11 générale des Nations Unies. Au-delà de la reconnaissance de vos multiples et immenses
12 qualités humaines et professionnelles, la République démocratique du Congo considère
13 votre élection comme la consécration par la communauté internationale de l'importance
14 du rôle que joue votre pays, la Namibie, dans la construction d'une Afrique et d'un
15 monde de paix, de stabilité politique et de prospérité économique. Soyez assuré,
16 Monsieur le Président, que la délégation de la République démocratique du Congo vous
17 apportera un appui sans réserve pour la réussite de votre mandat et le plein succès de
18 nos travaux.

19 Qu'il me soit aussi permis d'exprimer à votre prédécesseur, M. Didier Operti, toute
20 notre reconnaissance pour le travail combien important qu'il a accompli durant sa
21 présidence, ainsi que l'engagement qu'il n'a cessé de déployer pour faire triompher les
22 idéaux contenus dans la Charte des Nations Unies.

23 Ma délégation aimerait enfin souhaiter la bienvenue au sein de notre Organisation
24 universelle aux trois nouveaux Membres, à savoir, les Républiques de Kiribati, de
25 Nauru, ainsi que le Royaume des Tonga.

26 J'invite les membres à poursuivre à loisir la lecture de ce texte pour me permettre à moi
27 maintenant de dire des choses. Et pour les dire, je commence par une bonne lecture,
28 l'Article 2 de la Charte des Nations Unies :

29 «L'Organisation des Nations Unies et ses Membres, dans la poursuite des buts énoncés
30 à l'Article 1, doivent agir conformément aux principes suivants :

31 1. L'Organisation est fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses
32 Membres.

33 2. Les Membres de l'Organisation, afin d'assurer à tous la jouissance des droits et
34 avantages résultant de leur qualité de Membre, doivent remplir de bonne foi les
35 obligations qu'ils ont assumées aux termes de la présente Charte.

36 3. Les Membres de l'Organisation règlent leurs différends internationaux par des
37 moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la
38 justice ne soient pas mises en danger.

39 4. Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de
40 recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou
41 l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les
42 buts des Nations Unies. »

43 C'est la Charte des Nations Unies, c'est votre Charte. Y a-t-il oui ou non, dans cette
44 enceinte, des Membres qui violent ce principe des relations entre les nations ? Y a-t-il
45 oui ou non, dans cette enceinte, des Membres qui font pire que ceux qui ne payent pas
46 leurs cotisations ou qui les paient en retard, et pour lesquels des rappels sont faits
47 immédiatement et à juste titre, puisque le règlement intérieur de l'Organisation dont ils
48 sont Membres prescrit que pour le bon fonctionnement de cette Organisation, chaque
49 Membre doit s'acquitter de sa cotisation ? Faute de le faire, il est même privé de parole
50 dans les enceintes des Nations Unies.

51 Alors, si vous êtes privé de parole, si vous êtes sanctionné comme Membre de l'ONU
52 parce que vous ne payez pas votre cotisation, qu'en est-il de celui qui viole l'Article 2
53 de la Charte des Nations Unies, qui traverse les frontières d'un pays souverain avec ses
54 armées, qui sème le malheur dans un pays tiers, qui occupe une grande partie de son
55 territoire, qui se livre à des rapines pour lui prendre ses richesses naturelles, qui dérobe
56 la faune et les espèces rares d'animaux que les organisations internationales
57 reconnaissent comme recélées par d'autres pays, qui mène une «blitz krieg» comme
58 naguère, en 1945, sans prévenir personne, sans être provoqué, qui entre avec armes et
59 bagages dans le pays d'autrui, sous des prétextes auxquels, pour certains, je rendrai
60 gorge tout à l'heure.

61 Le 2 août 1998, voici deux ans que nos frères venus des collines du Rwanda, du
62 Burundi et de l'Ouganda ont fondu sur notre pays en faisant une «blitzkrieg» sans être
63 provoqués, sans déclarer la guerre, et se sont livrés, et se livrent encore aujourd'hui, à
64 cette «guerre éclair» parce que ça fait deux ans que ces Membres de l'ONU ont violé cet
65 Article, continuent à le violer, dans une arrogance et dans une impunité générale, qui
66 n'est pas le cas de celui qui ne paie pas ses cotisations.

67 Il vaudrait peut-être mieux violer l'Article 2, occuper des pays tiers, faire la razzia sur
68 les richesses de ce pays, déporter ses habitants, torturer les enfants, les femmes et les
69 vieillards, plutôt que de commettre le grand péché de ne pas payer ses cotisations. Il y a
70 là deux poids deux mesures que nous ressentons comme une immense injustice.

71 Je parle escorté par des voix illustres qui se sont prononcées à cette tribune, je parle
72 escorté par la voix de Cabral, la voix d'un Nkrumah, et, pour ce qui me concerne, c'est
73 avec beaucoup d'émotion que je le dis, je parle escorté par la voix de Lumumba qui, ici,
74 est venu dénoncer ce qui se prépare, se répète et s'accomplit comme naguère, il y a plus
75 de 30 ans, sous les plis des drapeaux de l'ONU ... parce que nous connaissons l'ONU
76 (flou). Et les Français disent bien «chat échaudé craint l'eau froide» ...

77 Ils sont venus déjà..., les forces de l'ONU..., ils sont venus déjà rétablir la paix et le
78 résultat; c'est le plus illustre des fils de notre peuple, le plus adulé des Africains
79 nationalistes, le Président Patrice Lumumba..., tant le drapeau des Nations Unies a servi
80 de linceul, nous ne voulons pas, nous ne souhaitons pas, nous ne permettrons pas que ce

81 même drapeau serve de linceul à celui qui a repris le flambeau tombé des mains de
82 Lumumba et l'a porté avec certains concours, évidemment, jusqu'à coucher tout botté
83 dans le lit de Mobutu... Celui-là, vous le connaissez, c'est en son nom que je parle ici,
84 c'est mon Président, c'est mon ami, c'est mon camarade de très longtemps. Comme
85 vous le voyez, vous le verrez, nous aurions pu, ... je le dis très souvent, ... des charmants
86 rasta, parce que nous avons perdu nos cheveux en attendant ce moment où le Président
87 Kabila est rentré et a rallumé le flambeau tombé des mains de Lumumba.

88 Si vous n'y prenez garde, si vous laissez traîner les choses, si vous tolérez l'arrogance,
89 si vous acceptez l'impunité, c'est celui-là que certains rêvent d'enrouler dans le drapeau
90 de l'ONU, comme naguère le fut Patrice Lumumba.

91 La répétition, ce n'est pas faire deux fois la même chose exactement, mais dans la
92 répétition, il y a des choses qui «font tilt », comme on dit...

93 Voici les Nations Unies qui traînent pour mettre fin à ce qu'ils appellent - quel
94 euphémisme ! — le conflit dans les Grands Lacs. Le vocabulaire y est pour quelque
95 chose là-dedans. Quoi ? Une armée

96 étrangère franchit les frontières, occupe le pays, occupe une partie du pays, fait une
97 razzia sur ses richesses, et vous appelez ça un conflit? Je vous renvoie à vos
98 dictionnaires : ça s'appelle la guerre. Au lieu de vous époumoner à envoyer des
99 «peacekeepers», il faut envoyer des gens qui mettent fin à la guerre. Voilà pourquoi
100 j'anticipe.

101 Nos frères rwandais, ougandais et burundais doivent être invités ici maintenant,
102 solennellement à rentrer chez eux. Ils n'ont rien à faire chez nous, ils nous coupent tout
103 l'élan de notre construction nationale, lorsque vous savez dans quel état nous avons
104 trouvé ce pays-là qui s'appelait Zaïre et que nous appelons maintenant, comme l'a
105 appelé Lumumba, la République démocratique du Congo.

106 Leur présence, leur occupation nous freinent dans la reconstruction de notre pays. Ils
107 sont venus comme des voleurs nous attaquer sans nous prévenir alors que nous étions
108 occupés à planter du maïs, des arachides et des haricots, car cela manquait dans ce pays
109 qui regorge de diamants, d'or, de cobalt, de cuivre etc. C'est par les arachides, par le
110 maïs, par les haricots que pour venir au secours de notre peuple, nous avons commencé.
111 Lorsque nous avons été arrêtés net par ces gens qui sont là, qui sont venus des collines,
112 qui viennent défendre leurs frontières, leurs frontières menacées, disent-ils, par des
113 génocidaires qui se trouveraient chez nous.

114 Je vous invite à regarder une carte de l'Afrique et à porter vos regards sur une carte du
115 Congo. Je suis originaire de la province du Bas-Congo qui jouxte l'Atlantique. Savez-
116 vous où ces messieurs ont commencé la guerre, pour sécuriser leurs frontières ? Ils se
117 trouvent à 2 000 kilomètres de chez moi. Ils ont commencé chez moi pour sécuriser des
118 frontières qui se trouvent à 2 000 kilomètres, ils amènent des troupes à 2 000 kilomètres
119 de là pour commencer à occuper notre pays. Heureusement, ils ont pris une raclée et si
120 ce n'était les Américains qui nous ont demandé de leur permettre de rentrer chez eux
121 par un couloir, ils auraient été tous anéantis.

122 Ils sont repartis après la raclée et ils ont jeté leur dévolu sur l'Est de notre pays où
123 comme on peut le constater aujourd'hui, les organismes des Nations Unies, après la
124 trêve demandée par le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, sont allés sur place

125 pour accomplir une injonction de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) qui
126 prescrit de vacciner tous les enfants de 0 à 5 ans. Nous les avons vaccinés dans la partie
127 que nous contrôlons encore. Mais ces messieurs qui n'ont que deux mains occupées à
128 faire la razzia, n'ont pas encore jusqu'à ce jour vacciné les enfants de 0 à 5 ans qui
129 courent ainsi le danger, en plus de la poliomyélite, de contracter d'autres maladies que
130 les organes de notre Organisation s'emploient à éradiquer de notre continent. Ils n'ont
131 pas le temps de vacciner nos enfants.

132 Ils n'ont même pas le temps de bien faire la razzia parce que ces Horaces et ces
133 Curiaces se sont mis à se battre sur notre sol. Ils sont venus pour nous occuper et voilà
134 qu'ils se battent, qu'ils se battent de façon étrange, ceux-là qui sont venus nous
135 enseigner la démocratie, ceux-là qui sont venus rétablir la paix ; pour se distraire de
136 leurs occupations de rapine, ils se font une petite partie de guerre sur notre sol,
137 détruisant ainsi les trois millions de vaccins que les Nations Unies, l'OMS ont fait
138 porter à Kisangani. Se tirant les uns sur les autres, chacun pourvu de ses Congolais
139 respectifs.

140 Voilà, ces gens qui viennent ici, membres de l'ONU, après nous avoir fait ça, après
141 avoir continué à le faire, alors qu'ils n'ont pas encore cessé de le faire, puisqu'ils
142 augmentent leur armement, ils amènent leurs troupes, ils prennent des localités..., bien
143 que ce qui nous rassure, c'est que le marquis de Sade enseigne que prendre n'est pas
144 posséder ! Ils prennent des localités mais ils ne les possèdent pas. Ils ne les posséderont
145 pas parce qu'il leur manque, comme dans le cas de l'érotisme, le consentement.

146 Le consentement, nous l'avons. Sinon, notre peuple n'irait pas s'établir dans la forêt
147 pour fuir les bienfaits de ces gens venus des collines. Leur séjour prolongé dans la forêt
148 remet à jour des maladies éradiquées même pendant la colonisation belge. Les
149 conditions de vie de notre peuple qui les fuit comme la peste... compliquent leur
150 existence.

151 Ces messieurs continuent à avancer bien qu'ils aient signé avec nous, le 10 juillet
152 dernier, un accord de cessez-le-feu qui n'a de « feu » que le « cessez », mais ils
153 continuent à avancer, à encercler des villes. Le dernier exploit qu'ils sont en train
154 d'accomplir en ce moment, c'est d'encercler la ville de MbujiMayi, capitale mondiale
155 du diamant, mais capitale mondiale des enfants atteints de poliomyélite. Je ne pense pas
156 que la hâte et la disponibilité qu'ils montrent à rentrer dans MbujiMayi, c'est pour enfin
157 aller vacciner les pauvres enfants congolais qui sont atteints ou qui courent le risque
158 d'attraper la poliomyélite.

159 Ils n'ont pas de troisième main, comme j'ai dit tout à l'heure, je suis sûr qu'ils y vont,
160 poussés par leur gloutonnerie, pour faire autant de diamants, autant de cuivre, autant de
161 cobalt ..., au risque de se battre entre eux, parce que l'Ouganda aussi veut en prendre et
162 les statistiques des ventes de diamants signalent que le mois dernier, nos frères du
163 Rwanda ont vendu plus d'un million de carats de diamant qu'ils ne produisent pas chez
164 eux, et avec cet argent, ils achètent des armes pour pouvoir nous combattre, ils
165 reprennent les diamants, ils achètent des armes et ils continuent à nous combattre.

166 Dans cette enceinte, ont été tenus des discours contre l'argent sale. Eh bien, nous
167 sommes outrés de voir que le cobalt ensanglanté, le cuivre ensanglanté, l'or
168 ensanglanté, le diamant ensanglanté circulent sur le «Stock Exchange», sans que les
169 acheteurs de ces rapines-là, ne s'avisent de mettre le holà et de refuser d'acheter ces

170 produits de rapine comme ils luttent contre l'argent sale. Il y a là encore deux poids,
171 deux mesures. L'argent sale, c'est le monde en danger. Mais le cobalt ensanglanté, le
172 cuivre ensanglanté, l'or ensanglanté du sang du peuple congolais... Le cobalt
173 ensanglanté, le cuivre ensanglanté, l'or ensanglanté du sang du peuple congolais... Les
174 transactions dans le monde ne souffrent d'aucune gêne pour se les procurer et donner à
175 ces gens de l'argent pour qu'ils continuent à piller et à occuper notre pays.

176 Si l'on revient sur cette question, je réserve mon droit de parole. Mais je vais faire
177 rendre gorge au fameux prétexte qui a mobilisé le misérabilisme et la sensibilité du
178 monde entier sur le génocide. Que les génocidaires, comme ils les appellent, se
179 trouveraient dans notre pays et partiraient de là pour continuer à semer le malheur dans
180 leur pays, le Rwanda, l'Ouganda ou le Burundi.

181 J'ai dit en commençant, que notre chef, le Président Kabila, a repris le flambeau de
182 Lumumba... et dit aussi que nos frères qui, eux, étaient réfugiés chez nous car c'est ainsi
183 : là-bas, si vous ne vous réfugiez pas, on vous coupe la gorge ! Entre les Tutsis et les
184 Hutus, j'étais encore écolier quand je voyais ceux qui fuyaient pour ne pas être égorgés
185 par les Tutsis venaient se réfugier chez nous s'ils étaient Hutus et je voyais aussi ceux
186 qui fuyaient pour ne pas être égorgés par les Hutus, les Tutsis donc, venir se réfugier
187 chez nous.

188 C'est ainsi que ceux qui nous ont aidés, ceux qui ont participé avec nous à notre marche
189 vers Kinshasa étaient des réfugiés chez nous pour avoir échappé au massacre dont les
190 Hutus étaient les auteurs. C'est cela la racine de l'instabilité et des valeurs de nos frères
191 rwandais. Et il faut aider nos frères rwandais à changer de culture politique.

192 Dès que la loi du «one man one vote» a été instaurée en 1960, alors l'obsession de
193 chacun de ces groupes a été de voir l'autre prendre le pouvoir et s'en servir pour
194 accélérer les massacres. Ces massacres sont alternatifs et réciproques et ne datent pas de
195 1994. J'ai donné une date de l'époque où j'étais en culotte courte et je vous assure que
196 ce n'était pas hier!

197 Eh bien, c'est cela, c'est ce robinet-là qui produit les Interahamwe qu'il faut fermer!
198 C'est-à-dire qu'il faut que le Rwanda se démocratise, que le Rwanda adopte une culture
199 politique et non pas une culture de massacres, que le Rwanda quitte notre pays, que
200 l'Ouganda quitte notre pays, que le Burundi quitte notre pays, pour rendre la sécurité
201 aux observateurs de l'ONU qui vont prendre leur place et serviront de force
202 d'interposition entre eux et nous.

203 Eux, ce sont nos voisins, nous n'en changerons jamais de voisins, mais s'ils sont chez
204 nous, ce ne sont plus des voisins ! Aidez-nous à récupérer le statut de voisin! C'est-à-
205 dire qu'ils retournent chez eux et s'il y a des problèmes entre eux et nous, nous les
206 réglerons pacifiquement.

207 Je parle sans acrimonie. Mes frères du Rwanda qui sont là depuis deux jours, nous nous
208 serrons la main, je leur fais des signes d'amitié quand je passe, ils me les retournent
209 aussi. Nous sommes là pour que, justement — dans trois mois, nous commençons un
210 nouveau millénaire — pour que nous ne soyons pas encore en train de nous battre. Les
211 choses sont urgentes, il faut faire vite.

212 Le processus de Lusaka auquel j'ai participé personnellement a soulevé des espoirs,
213 mais qui ont été annihilés par la tactique consistant à traîner les pieds. Tantôt ce sont les

214 affiliés des Congolais et des Rwandais qui ne veulent pas venir, tantôt, ce sont les
215 créatures ougandaises-congolaises des Ougandais qui ne veulent pas venir, et nous
216 sommes le 29 septembre, rien n'a encore commencé sérieusement d'un Accord qui a été
217 signé le 10 juillet.

218 Voilà pourquoi nous vous demandons, ne fût-ce qu'au titre du respect des Articles de la
219 Charte, il est intolérable, il est incompréhensible que ces gens continuent à être là! Et
220 peut-être vont-ils prendre la parole alors qu'ils violent encore l'Article de la Charte des
221 Nations Unies, ils violent les principes qui font que nous sommes ensemble. Si vous
222 violez les principes de l'ensemble dont vous faites partie, eh bien vous n'êtes plus
223 dignes de faire partie de cet ensemble ! Il faut rappeler à nos frères que, membres de
224 l'ONU, ils sont tenus de respecter la Charte des Nations Unies. Ce n'est pas en allant
225 occuper des pays ! Mais nous n'en finirons pas ! Si pour régler un différend, il faut aller
226 occuper un pays, il faut pressurer ses richesses, et bien, il n'y aura plus de Nations
227 Unies parce qu'il n'y aura plus de règles qui nous maintiennent ensemble. C'est la
228 requête que je vous formule parce que vous n'imaginez pas les souffrances que le
229 peuple congolais endure, les atrocités auxquelles ces messieurs se livrent.

230 Je parle sous le contrôle du Vatican, je parle sous le contrôle de la Mission italienne de
231 Kasika où, dans une église, ces Huns d'un nouveau genre entrent, ouvrent le thorax d'un
232 chef coutumier, lui arrachent le cœur, ouvrent l'abdomen d'une femme enceinte, en
233 extraient le fœtus, le coupent en petits morceaux et se le distribuent comme si c'était de
234 l'hostie. Et les spadassins qui ont ouvert le thorax du chef coutumier s'en vont
235 s'esbaudir en suçant le cœur ensanglanté comme s'il se fût agi d'un cornet de glace.

236 Voilà ce que nous avons vu, voilà ce que nous voyons encore, notre Mission est à votre
237 disposition, notre Mission aux Nations Unies, pour vous fournir les témoignages
238 irréfutables que nous avons publiés sous forme de livre blanc en trois tomes et il y a
239 encore matière à faire d'autres tomes. Ce livre blanc est déposé au Conseil de sécurité
240 comme document de travail. Tout un chacun est invité à le consulter pour comprendre
241 exactement ce qui se passe, pour mettre un terme à cette situation, pour sauver les
242 Nations Unies, pour permettre que les Africains que nous sommes et les Congolais en
243 particulier, qui ont attendu 32 ans pour rendre gorge à un régime de satrapes que tout le
244 monde connaît, voilà que deux mois après, d'autres satrapes arrivent, occupent le pays
245 et le mettent en coupe réglée.


246 Aidez-nous à faire comprendre à nos frères rwandais, ougandais, burundais qu'ils
247 rentrent chez eux. Ils n'ont rien à faire chez nous et qu'ils laissent leur place aux forces
248 des Nations Unies qui, pour cela, garantiront leurs frontières puisque cette fiction-là —
249 j'ai omis de m'étendre dessus — ils nous ont aidés à reprendre le flambeau de
250 Lumumba.

251 Ils ont été dans notre armée. La plupart des officiers étaient des Rwandais dans notre
252 armée. Le Chef d'état-major était rwandais, il a dû donc «dispatcher» ses troupes selon
253 sa science militaire. De plus, ils occupent cette région depuis deux ans et ils continuent
254 toujours, comme naguère ici, on a chassé les Incas, ils continuent toujours d'avoir le
255 projet de chasser les Interahamwe. Eh bien, jusqu'à vouloir étendre le champ de chasse
256 où Jo, l'Ougandais, et Bill, le Rwandais, viendraient caracolier sur tout le territoire de
257 notre pays pour ouvrir la chasse aux Interahamwe.

258 C'est un prétexte; s'ils n'ont pas pu attraper le moindre Interahamwe pendant que leurs
259 officiers étaient dans notre armée, s'ils n'ont pas pu mettre un terme aux actes des
260 Interahamwe alors qu'ils occupent depuis deux ans cette région, c'est donc une tâche
261 qui les dépasse, il faut tout de suite la confier aux Nations Unies pour débusquer ces
262 Interahamwe s'ils existent et qu'ils nous permettent de continuer notre construction
263 nationale.

264 Je vous remercie de m'avoir écouté. J'ai beaucoup d'autres choses à dire et je pense que
265 nous aurons l'occasion de les développer.

Les spécificités du discours de la République du Congo (Brazzaville)

 [Sommaire](#) **Congo (lemme)** CLIC sur un r
CLIC+MAJ: F

N°	écart	corpus	texte	mot
3	14.5	361	134	congo_2
3	8.7	30	23	brazzaville_2
3	8.5	185	61	central_3
3	8.1	532	117	afrique_2
3	7.6	75	33	sous_région_2
3	7.6	21	17	president_2
3	7.3	292	73	africain_3
3	6.5	34	19	bassin_2
3	6.4	28	17	forestier_3
3	6.0	11	10	denis_2
3	5.8	9121	1103	de_le_7
3	5.6	52	21	comité_2
3	5.3	9	8	sassou_2
3	5.0	103	29	réunion_2
3	4.8	46	17	forêt_2
3	4.7	136	33	septembre_2
3	4.6	15	9	faune_2
3	4.4	7	6	nguesso_2
3	4.4	188	40	initiative_2
3	4.4	15474	1746	#
3	4.4	13	8	consultatif_3
3	4.3	10	7	conservation_2
3	4.2	55	17	grands_jacs_2
3	4.1	31	12	2012
3	4.1	287	52	ici_6
3	4.0	2773	349	nous_5
3	4.0	149	32	occasion_2
3	3.9	9	6	amazonie_2
3	3.9	24	10	quête_2
3	3.8	4	4	denis_sassou_ngu
3	3.8	270	48	tenir_1
3	3.8	25	10	biodiversité_2
3	3.8	21	9	abriter_1
3	3.8	103	24	évolution_2
3	3.7	76	19	encourager_1
3	3.7	382	62	république_2
3	3.7	3235	394	ce_7
3	3.7	232	42	cadre_2
3	3.7	1165	158	paix_2
3	3.6	96	22	congolais_3

Table des matières

« Images de Soi et de l'Autre dans les discours européens et africains aux Nations Unies ».....	1
Remerciements	3
Résumé.....	5
Mots clés :.....	5
Sommaire	7
Introduction générale.....	9
Éléments de contexte	9
Sujet et cadre théorique général.....	11
État de l'art	15
La problématique	20
Le corpus	22
La méthode	25
Dans la base <i>Années</i>	27
Dans la base <i>États-membres</i>	28
Le plan de la thèse	29
Première partie : Les discours à l'Assemblée Générale des Nations Unies : approches d'un genre	31
Introduction de la première partie	33
Chapitre 1 : Modeler un discours « poli » : La formulation indirecte des requêtes	41
À propos des actes de langage	41
Construire une requête en exprimant un désir	45
Construire une requête en décrivant une attitude future	47
Répondre à l'exigence de politesse	48
Construire une requête en donnant une opinion	49

Les requêtes performatives	51
Un mode de prise de parole influencé par le contexte.....	53
Chapitre 2 : Célébrer les valeurs onusiennes par les actes rituels : la dimension épideictique .	55
Les félicitations au Président de l'Assemblée	57
Les remerciements au prédécesseur	62
Les hommages au Secrétaire Général.....	64
L'élégance oratoire	66
Chapitre 3 : Juger de l'utile et du nuisible : la dimension délibérative	69
Définir sa position	69
De la description à la déclaration.....	69
Du thème à la recommandation	77
Défendre sa position	78
Argumenter par les buts et principes de l'Onu	79
La charge de l'urgence.....	83
La mise en œuvre : éléments d'un discours managérial.....	88
Chapitre 4 : Vers une rhétorique onusienne	93
Un discours optimiste ?	93
Un discours généralisant.....	98
Les lieux-cibles	98
Un discours de responsabilité.....	102
Analyse sémantico-référentielle d'un segment spécifique : le « maintien de la paix ».....	106
Chapitre 5 : Un discours soumis à la conjoncture	113
Le Sommet du Millénaire	113
La lutte contre le terrorisme.....	116
Les« changements climatiques »	122
La crise alimentaire	126

La crise financière et économique	129
Les printemps arabes	131
La crise en Ukraine.....	135
Conclusion de la première partie.....	139
Deuxième partie : La présentation de soi des États-membres : Portraits discursifs.....	143
Introduction de la deuxième partie.....	145
La France : L'Européenne en charge du sort du monde.....	147
L'Europe.....	148
Le monde	154
La réforme de l'ONU	158
Le membre du Club des Permanents	164
Le Portrait	168
La Belgique : Gardienne des droits de l'Homme.....	171
Les citoyens du monde	172
La responsabilité de protéger.....	178
La République Démocratique du Congo	182
Le Portrait	191
La Suisse : Pays ami de l'Onu.....	193
L'Onu.....	194
Le G20	200
Le Droit.....	202
Genève	208
L'humanitaire et la Neutralité.....	212
Le Portrait	217
Le Luxembourg : La course au Conseil de Sécurité	219
Les Aides Publiques au Développement	220

Le multilatéralisme	221
Élections 2013-2014 : Négocier son entrée au Conseil de sécurité.....	225
Le Portrait	237
Cameroun : l'appel à la solidarité	239
Les Objectifs du Millénaire pour le Développement.....	240
Paix et développement	255
Les différends	258
L'Afrique	262
Le Portrait	266
Le Gabon : l'ambiguïté d'un statut intermédiaire	267
La dette : le piège du revenu intermédiaire	268
La santé : l'inquiétude d'un pays faiblement peuplé	272
L'écologie	273
Le Portrait	279
Le Tchad : la politique extérieure d'un pays pauvre	281
Les réfugiés au Tchad, terre d'accueil.....	282
Argumenter au nom de l'universalité des droits de l'Homme.....	286
La question du statut de Taïwan	286
Les embargos	290
Exhortations et appels à l'aide.....	291
La communauté internationale.....	292
Le pétrole	295
Le lac Tchad.....	297
Le Sahel, l'Afrique et les frères africains : la politique régionale	298
Le Sahel	298
L'Union Africaine.....	300

Les frères africains	303
Le Portrait	304
La République Démocratique du Congo : Les mots de la guerre	305
L'interminable guerre après le génocide des Tutsis	306
La représentation du dissensus dans un discours à l'Onu en contexte de guerre	314
La République centrafricaine : Comment dire le coup d'État à l'Onu ?.....	335
La transition.....	337
Les (ex)Séléka.....	340
Le 15 mars 2003 : Ne pas dire le coup d'État	341
Regards sur soi et regards sur l'autre : l'interdiscursivité dans les relations entre pays européens et africains	343
Introduction	343
Une Afrique marginalisée ou irresponsable ?.....	346
Une Europe exemplaire ou moralisatrice?.....	350
Le débat sur les causes et les remèdes du retard du développement	357
Conclusion.....	375
Conclusion générale	377
Références bibliographiques	385
Annexes.....	397
Liste des thèmes des débats généraux de 2000 à 2014.....	399
Allocution d'Abdoulaye Yerodia	401
Les spécificités du discours de la République du Congo (Brazzaville)	409